8° L
1595
Supp

A. LEGRELLE

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE ET LA SUCCESSION D'ESPAGNE

2

BIBLIOTHEQUE
SAINTE
GENEVIEVE

L. 8° supp. 1595 (2)

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

ET LA

SUCCESSION D'ESPAGNE

BIBLIOTHEQUE SAINTE - GENEVIEVE
D 910 450414 6
30.016

TOUS DROITS DE PROPRIÉTÉ RÉSERVÉS.

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

ET LA

SUCCESSION D'ESPAGNE

TOME II

LE DEUXIÈME TRAITÉ DE PARTAGE

(1697-1699)

PAR

A. LEGRELLE

Docteur ès lettres

BIBLIOTHÈQUE SAINTE GENEVIÈVE

GAND

IMPRIMERIE F.-L. DULLÉ-PLUS

Rue Longue de la Monnaie, 58

1889

BSG

D 8 2?
1595

CHAPITRE PREMIER

LA MONARCHIE ESPAGNOLE EN 1697

Avant de poursuivre l'histoire de la succession d'Espagne à travers celle de l'Europe et des dernières années du XVII[e] siècle, arrêtons-nous un instant pour jeter un coup d'œil rapide sur l'ensemble de cette monarchie, dont, depuis tant d'années déjà, les deux plus puissants princes du continent, renforcés maintenant d'un troisième, se disputaient sourdement et par anticipation les dépouilles. Cet aperçu à vol d'oiseau importe d'autant plus qu'on risquerait de se représenter d'une manière assez inexacte l'entourage et le règne de Charles II, si l'on prenait au pied de la lettre la tragi-comédie d'un poète célèbre, qui, dans une autre de ses fresques dramatiques, n'a pas tracé un tableau beaucoup plus fidèle des origines de notre duel historique avec la maison d'Autriche. Interrompons donc un peu le récit des événements diplomatiques pour indiquer ici en quelques traits quel était l'état intérieur de l'Espagne vers l'année 1697, quels personnages et quels intérêts y figuraient au premier plan, quel terrain enfin y avaient récemment

gagné ou perdu les trois candidats en présence. Nous avons longuement parlé des cohéritiers; voyons rapidement ce qu'était devenu l'héritage.

La Cour de Madrid, plus que jamais peut-être, constituait le centre, on pourrait dire le cœur même, car toute la vie apparente s'y était réfugiée, d'un immense Empire s'étendant de droite et de gauche jusqu'aux antipodes de notre planète. A elle seule, la péninsule ibérique renfermait entre les Pyrénées et le détroit de Gibraltar une bonne douzaine de royaumes, ceux de Galice, de Navarre, de Léon, d'Aragon, de Castille, de Tolède, des Algarves, de Cordoue, de Séville, de Grenade, de Jaen, de Murcie, de Valence, etc. Les uns étaient d'institution purement chrétienne, les autres, d'origine musulmane. De vastes et riches provinces, qui ne le cédaient pas toujours en importance à ces royaumes, ajoutaient de nouveaux fleurons à la couronne souveraine qu'avait portée sans fléchir le front altier de Philippe II, mais qui n'était plus qu'un bourrelet écrasant pour l'enfance sénile de Charles II. Telles étaient, notamment, outre les trois provinces basques, Guipuscoa, Alava et Biscaye, la principauté des Asturies et la Catalogne, jadis comté de Barcelone, dont la paix des Pyrénées avait détaché définitivement le Roussillon, le Conflans [1] et la partie de la Cerdagne située au-delà des Pyrénées. Malgré ce léger démembrement, conseillé par la nature elle-même, le Portugal seul manquait réellement au faisceau de grands ou de petits États, qui, dans un magnifique quadrilatère, entouré par deux océans et protégé au nord par de hautes montagnes, renfermaient, à proprement parler, la nationalité et le génie espagnols. Ce vaste territoire se continuait encore du côté de l'est jusqu'en pleine mer par l'assimilation politique des îles Baléares et de la Sardaigne.

Le reste n'était que conquêtes ou héritages, mais ces

---

[1] Moréri écrit le *Conflent,* où l'on retrouve aussi la racine étymologique *confluentes.*

accroissements dépassaient singulièrement le patrimoine héréditaire. Rien qu'en Italie, cette sœur de l'Espagne, sortie comme elle des flots de la Méditerranée, trois nouveaux royaumes, le Milanais et les Deux-Siciles, reliés artificiellement par un long cordon de places maritimes, relevaient aussi de l'enfant-vieillard qui achevait de s'éteindre à Madrid, et lui assuraient au moins l'hégémonie d'un bout à l'autre de cette seconde presqu'île. Beaucoup plus loin, sur les plages de l'Europe septentrionale, mais cependant presque sans solution de continuité avec le Milanais, grâce aux conventions helvétiques et aux complaisances autrichiennes, le même moribond de trente-six ans détenait sous son omnipotence les Pays-Bas catholiques, en d'autres termes, une grande partie du bassin de la Meuse et de la Moselle. S'il n'effleurait plus de son sceptre la vallée du Rhin, dont de plus glorieux ancêtres avaient possédé le delta, du moins il l'appesantissait sur tout le cours de l'Escaut, à l'exception de ses sources et de son embouchure. Du côté de l'ouest, il est vrai encore, la France, non contente de ses envahissements aux dépens du Cercle de Bourgogne, avait enlevé en 1659 à ses trop proches voisins l'Artois en même temps que le Roussillon; en 1668, des parcelles considérables du Hainaut et de la Flandre; en 1678 enfin, à Nimègue, la Franche-Comté et en 1684, à Ratisbonne, des parties du Luxembourg, restituées toutefois par la dernière paix. En dépit de ces retranchements successifs, l'Espagne d'Europe, en 1697, avec ses vingt ou vingt-cinq couronnes juxtaposées, demeurait le plus vaste établissement monarchique du monde chrétien.

Si maintenant, de notre continent, on passait dans les autres, et tout d'abord, en Afrique, on y retrouvait les Espagnols, installés en maîtres, non seulement aux portes de la Méditerranée, mais encore le long de la côte méridionale, aussi bien que vis-à-vis, sur la *riviera* de Toscane. Sans doute la flotte spéciale, qui jadis avait pour premier devoir de courir sus aux pirates barbaresques, ne faisait

plus, comme naguère, la police sur ce grand lac espagnol, en maintenant les communications libres entre tous les points du littoral où flottait le drapeau de Lépante. Sans doute aussi Malte avait été librement cédée par la générosité de Charles-Quint aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Sans doute enfin Alger, ainsi que Tunis, sur lesquels le même Charles-Quint avait posé quelque temps le pied d'un vainqueur, avaient échappé sans retour à ses petits-fils. Ce n'était pas toutefois sans juste motif que Charles II pouvait persister à se parer du titre pompeux de « roi d'Algérie », que revendiquait son père. La pointe nord-ouest du continent africain, en d'autres termes, le Maroc, voire une portion de notre domaine algérien d'à-présent, subissaient encore sa loi, à son avènement. La chaîne des « présides » d'Afrique comprenait en effet, en commençant par l'est, en premier lieu, Oran, et son port, Masalquivir (Mers-el-Kébir), puis Melila (Mlila), puis Peñon de Velez, puis Ceuta, à l'entrée même du détroit de Gibraltar. Cette dernière place, Ceuta, avait été reprise par les Espagnols aux Portugais en 1658, et ils l'avaient conservée en faisant la paix dix ans plus tard. Par contre, Tanger était demeuré au pouvoir du Portugal. Mais les possessions des Habsbourg d'Espagne jalonnaient en outre la côte occidentale de l'Afrique, grâce à deux villes surtout, Larache (El-Araich), et Mamora (Mehdiga), située à l'embouchure du fleuve Sebou, qui arrose le principal bassin du Maroc.

Une fois là, c'était l'Atlantique qui s'ouvrait à perte de vue, et l'Atlantique, en un certain sens, prolongeait encore la puissance hispanique jusqu'aux approches du continent américain. Il est bien vrai que Madère, les îles du cap Vert, de même que la côte de Guinée, avec son archipel, avaient échappé pour jamais à Philippe IV et à sa dynastie, le jour où la maison de Portugal avait repris possession de son trône [1]. Les colonies avaient naturellement

[1] Madame d'Aulnoy (*Relation de la Cour d'Espagne*, p. 211 et 549)

suivi le sort de la métropole. Mais les Canaries étaient demeurées partie intégrante de la monarchie de Charles II, et cette monarchie eût pu considérer comme un complément d'elle-même toutes les mers dans la direction de l'ouest, si elle avait encore possédé des flottes assez puissantes pour y faire respecter sa suprématie maritime. A part la rencontre fâcheuse des croisières hollandaises et anglaises, parfois même de simples corsaires, les galions de Cadiz naviguaient cependant, en quelque sorte, dans des eaux nominalement espagnoles, presque sans changer de patrie, jusqu'aux Antilles, c'est-à-dire en plein golfe du Mexique. Là aussi, les sacrifices subis avaient été bien considérables, mais les restes étaient encore fort beaux. Depuis la fin du règne de Philippe II, les flottes anglaises, hollandaises et françaises avaient commencé à se disputer, et finalement à se partager, les premières découvertes de Christophe Colomb. En 1625, don Fabrice de Tolède tenta un effort suprême pour reprendre la ville de Salvador aux Hollandais, et, en général, tout ce que les trois nations maritimes du nord-ouest avaient déjà surpris et dérobé à l'Espagne [1]. Mais don Fabrice n'avait pu que disperser pour quelque temps les usurpateurs et retarder un peu leur succès final. Le hardi coup de main sur la Jamaïque, qui avait trop bien réussi à Cromwell en 1655, au mépris du droit des gens, avait élargi dans ces parages la brèche ouverte à travers la domination espagnole. La France, elle aussi, maîtresse de La Martinique et de La Guadeloupe, grâce à Richelieu et à Colbert, s'était fait céder officiellement à Ryswick la moitié de Saint-Domingue. Malgré tout, la plupart des Antilles, par leur nom seul, attestaient encore que l'Espagne en avait été la

---

raconte qu'en 1679 l'archevêque de Burgos lui remit une liste des États espagnols où figuraient « sept gouvernements dans les Indes Occidentales », les îles de Madère, le cap Vert, Mina, Saint-Thomas, Angola, le Brésil et les Algarves. C'était évidemment une liste antérieure à 1640, que le prélat mettait un peu trop de jactance à montrer aux étrangers.

[1] *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, t. 55.

marraine [1], et la possession de Cuba, la merveille de cet archipel, sans parler de ses dépendances, aurait pu suffire pour y assurer le premier rang aux Habsbourg madrilènes. La flotte officielle, quelle que fût la dureté des temps, continuait d'effectuer son voyage annuel d'aller et de retour jusqu'à ces îles fortunées, qui formaient pour le navigateur comme les propylées d'un second univers.

Mettait-on pied à terre, au-delà des Antilles, sur le sol américain? On se trouvait au cœur des Indes Occidentales, tirées du néant, ou, si l'on veut, de l'inconnu, par l'audace castillane, et de la barbarie, par le zèle du clergé catholique. A la vérité, le Brésil avait été effacé pour toujours de la longue nomenclature des États d'Espagne, par les Portugais d'abord, puis par les Hollandais, qui pourtant avaient fini par le restituer à Jean IV. Les Anglais, de leur côté, s'étaient, dès 1594, emparés de Fernambouc. Mais le Mexique, sur lequel régnait encore Charles II, était à lui seul cinq fois plus grand que l'Espagne elle-même, et, du Mexique, on allait, sans sortir de sa puissance, tout le long de la Cordillière des Andes jusqu'au cap Horn. A la Nouvelle-Grenade, au Pérou, au Chili, s'ajoutaient, sur le revers de la haute arête de montagnes, le Paraguay et La Plata, complétant ce qu'on appelait le « Nouveau-Monde » espagnol.

Aux Indes Orientales, c'est-à-dire dans l'autre hémisphère, les pertes de la monarchie avaient été beaucoup plus considérables. Les Portugais avaient aussi depuis longtemps recouvré, sur la côte orientale de l'Afrique, deux immenses contrées, le Mozambique avec Sofala, et le Zanguebar avec Monbaga; puis, aux abords de l'Asie méridionale, Mascate, clé du commerce avec la Perse, Diu, Goa, une grande partie des côtes de Malabar et de Coromandel, presque toute l'île de Ceylan et les Maldives, enfin Macao.

---

[1] V. un *Mémoire* de M. de Silhouette, composé en 1754. — *Amérique*, Mémoires et Documents, t. 3, fol. 171-224.

De leur côté, les Hollandais avaient arraché dans ces parages aux escadres impuissantes de l'Espagne les îles de Banda et les Moluques (1). Mais ce n'étaient là, après tout, que des restitutions, et les souverains de l'Escurial n'avaient pas cessé de régner fort au-delà du cap de Bonne-Espérance, puisqu'ils comptaient toujours dans l'interminable liste de leurs États les Philippines, que quelques navires à eux, chargés de marchandises de la Chine, reliaient d'une façon plus ou moins régulière avec le port mexicain d'Acapulco, sur le Pacifique. A tout prendre, les Philippines assuraient aux rois de Madrid une admirable position dans l'extrême Orient, entre les côtes de la Chine et le Pacifique. L'Espagne, en un mot, s'étendait toujours jusqu'à l'Océanie et restait une puissance véritablement œcuménique. Si grandes qu'eussent été les atteintes portées à sa puissance coloniale et extra-européenne, l'*hidalgo* castillan ou aragonais n'avait pas perdu le droit, même sous Charles II, de répéter fièrement le vieil adage : « *Como se mueve à España, la tierra tiembla* (2) ».

A première vue, cet Empire, comme étalé sur la surface entière du monde, semblait aussi homogène et aussi uni qu'il était immense. Le pouvoir personnel, absolu et héréditaire du monarque y dominait tout en effet, au risque d'y étouffer tout. Si l'édifice était gigantesque, la clé de voûte qui le maintenait n'avait pas l'air moins solide, et se trouvait proportionnée à ses dimensions excessives. Au milieu de tant de peuples, sur l'ensemble desquels le soleil ne se couchait à aucune heure du jour, il n'y avait qu'une volonté unique. Cette omnipotence traditionnelle s'était accrue depuis un demi-siècle par suite de l'effacement, sinon de la disparition des Cortès. Après s'être vu réduire peu à peu au rôle humiliant de simples Cours d'enregistrement, ces antiques Assemblées, où palpitait jadis le cœur libre de la nation, et

---

(1) Ch. Weiss, *L'Espagne depuis le règne de Philippe II*, t. 1, p. 387-389.
(2) Ch. Weiss, t. 1, p. 2.

qui, de temps immémorial, servaient de contrepoids à la puissance discrétionnaire du prince, ne siégèrent plus depuis leur dernière réunion à Tolède en 1638 (1) qu'à bâtons rompus et le moins possible. A leur place et de leur souvenir il n'était resté que l'usage de réunir des « juntes », ou commissions consultatives, et plus ou moins temporaires, dont les membres, fort peu nombreux, n'étaient d'ailleurs nullement électifs. Encore fallait-il, pour que la Couronne eût recours à cette extrémité, à ce simulacre de Diète intermittente, que les circonstances devinssent exceptionnellement critiques, que le roi, par exemple, fût mineur, ou qu'on eût besoin d'obtenir à tout prix de la bonne volonté publique, soit des hommes, soit des subsides supplémentaires (2). Le testament de Philippe IV permet de concevoir ce qu'était à peu près cette souveraineté sans contrôle comme sans bornes, qui, sur terre et « dans le temporel, » ne reconnaissait rien au-dessus d'elle. Les dernières dispositions de ce prince témoignent même d'un orgueil assez osé pour tenter de régner jusqu'après sa mort, de génération en génération et de siècle en siècle, par le seul effet d'un bon plaisir d'outre-tombe. Philippe IV prescrivait en effet ou interdisait tel ou tel genre d'actes, non pas seulement à son successeur direct, pendant sa minorité, mais à tous ses successeurs à venir. Sa tyrannie posthume se substituait par avance à leur libre arbitre et leur barrait la route dans un certain nombre de directions. Une étiquette, toujours implacable dans ses rigueurs, et souvent comique par ses effets, achevait de mettre le dépositaire du droit souverain sur l'Espagne presque en dehors de l'humanité, en l'entourant à chaque pas de barrières que le respect de ses sujets ne devait jamais franchir sous peine de mort. Sa majesté terrestre, en un mot, cherchait à s'envelopper, comme celle

(1) Nous donnerons à notre *Appendice* quelques détails sur cette question, assez mal connue jusqu'ici.

(2) Gædeke, t. 1, p. 63.

de Dieu, dans le mystère d'une terreur superstitieuse, et l'imagination populaire se laissait éblouir par les magnificences hyperboliques d'un cérémonial fait avant tout pour inspirer l'effroi (1).

Comme cependant il était matériellement impossible qu'une seule intelligence, qu'un seul homme pût veiller sans aide à l'administration d'un pareil chaos d'États, on avait institué de longue date des « Conseils », qui suppléaient tant bien que mal à l'inévitable insuffisance du monarque pour la préparation, le plus souvent même, pour la solution des affaires. Sous Charles II, il en existait encore une quantité fort respectable, malgré la suppression de celui qui s'occupait jadis du Portugal (2) et qui n'avait plus sa raison d'être. Un voyageur anonyme qui accompagnait Gourville en 1669-1670 en compta une douzaine (3). Les uns avaient une zone d'attributions, en quelque sorte, géographique. Les autres, au contraire, se consacraient exclusivement à l'étude d'intérêts d'un caractère technique et particulier. Le principal d'entre ceux qui permettaient au pouvoir monarchique de résoudre dans la capitale toutes les difficultés relatives à un pays déterminé, fût-ce un

---

(1) ..... « Sous un dais orné du globe impérial,
Il est, dans Aranjuez ou dans l'Escurial,
— Dans ce palais, parfois, — mon frère, il est un homme
Qu'à peine on voit d'en bas, qu'avec terreur on nomme;
Pour qui, comme pour Dieu, nous sommes égaux tous;
Qu'on regarde en tremblant et qu'on sert à genoux;
Devant qui se couvrir est un honneur insigne;
Qui peut faire tomber nos deux têtes d'un signe;
Dont chaque fantaisie est un événement;
Qui vit, seul et superbe, enfermé gravement
Dans une majesté redoutable et profonde,
Et dont on sent le poids dans la moitié du monde. »
Victor Hugo, *Ruy-Blas,* a. 1, sc. 3.

(2) Archives de Simancas, liasse 2796.

(3) *Voyages en Espagne, Portugal, etc.,* par M. M*, Amsterdam, Gallet, 1700. — Cf. *Voyage d'Espagne,* par Aarsens van Sommerdyck, p. 57-59, *La Relation de l'État et gouvernement d'Espagne,* du président Bertault, p. 76-101, Saint-Simon, t. 2, p. 466 et suiv.

pays d'*oltramar,* le Conseil de Castille, possédait le monopole des affaires relatives à cet ancien royaume. Il en était de même, *mutatis mutandis,* pour ceux d'Aragon, d'Italie, de Flandre et des Indes. Tous ne connaissaient que de questions locales suffisamment spécifiées par leur titre même. La date de leur création variait naturellement, suivant le plus ou moins d'ancienneté des conquêtes que chacun d'eux était appelé à régir. On donnait pour point de départ à celui d'Aragon l'année 1494 ; à celui des Indes, l'année 1511; à celui d'Italie, l'année 1556; à celui de Flandre, l'année 1628. Avec le Conseil de Guerre commençait la série des départements administratifs organisés en vue d'un ensemble d'œuvres bien délimité. Celui de l'Inquisition se prononçait en dernier ressort sur tout ce qui touchait à la pureté de la foi catholique. A celui des « Ordres » étaient réservées l'admission des candidats dans les trois grands Ordres de chevalerie, Calatrava, Alcantara et Santiago, la juridiction sur tous ceux qui y avaient été admis et la collation des bénéfices qui en relevaient. De même, celui de la *Cruzada* gardait pour lot la préparation des croisades, partant la perception, sinon l'emploi, des revenus spéciaux qui devaient y pourvoir. Il empiétait par conséquent sur le domaine propre de la *Hazienda*, à qui étaient départies la gestion des finances et les matières économiques. Ce dernier Conseil, à son tour, avait tant de points de contact avec celui de la Guerre qu'il en résultait plus d'un enchevêtrement et des pertes de temps peu propices à la prompte et bonne expédition des affaires urgentes. Le nombre des membres qui constituaient le personnel de ces sortes de Directoires différait comme le nombre de leurs séances et demeurait proportionné à l'importance de chacun. Mais tous, sauf deux, se réunissaient au Palais même.

Au-dessus de ces rouages de détail fonctionnait ce qu'on aurait pu appeler le grand moteur de la monarchie espagnole, le Conseil d'État *(el Consejo de Estado),* qui

n'était plus affecté à une région historique et séparée des autres, ni à une institution organique quelconque, mais dont la sollicitude planait sur l'Empire d'Espagne tout entier. Cet aréopage, politique plus qu'administratif, se composait de personnages considérés, en raison de leurs fonctions ou de leurs mérites, parfois aussi en vertu de leur naissance, comme les plus indispensables à la prospérité de la chose publique. On y voyait figurer, à côté des confidents ou des favoris particuliers du prince, la plupart des vice-rois ou gouverneurs, passés et présents. C'était une sorte d'assemblée de ministres avec ou sans portefeuille, une « junte » en permanence et un peu plus nombreuse que les autres. Sans disposer d'aucun pouvoir propre, ce Conseil se trouvait devenu la plus haute expression de la nationalité espagnole, et, en fait, par la force même des choses, l'arbitre suprême de ses destinées (1). A notre sens, par son rôle effectif, il offrirait une certaine analogie avec le Conseil de l'Empire, qui aujourd'hui seconde, en chaque occurrence, le tzare, *samoderjetze* de toutes les Russies. Néanmoins, malgré la prépondérance indiscutable du *Consejo de Estado,* à l'époque dont nous nous occupons, le Conseil de Castille, par un contre-coup de la centralisation progressive, tendait à se substituer peu à peu, en élargissant ses attributions, au Conseil d'État, ainsi, du reste, qu'au Conseil de Guerre. Embrassant dans sa compétence officielle, outre les deux Castilles, le royaume de Grenade et tout le midi andalous, composé d'ailleurs de seize conseillers qui siégeaient quotidiennement, assisté enfin d'un Conseil auxiliaire, dit de la Chambre de Castille, chargé de délivrer toutes les grâces royales, il prenait l'habitude d'attirer de plus en plus à lui certaines affaires politiques pêle-mêle avec les questions civiles, militaires et même religieuses (2), en sa qualité de représentant du premier État de la monarchie.

---

(1) Instruction du Roi à Marsin, 7 juillet 1701. Cité par Hippeau, t. 1, p. LVII et CCVII.

(2) Pietro Venier, p. 638.

C'est ainsi qu'il avait fait entrer et retenu dans sa sphère d'action les rapports de l'Espagne avec la Cour de Rome.

Il était rare que le roi participât lui-même, sous le dais qui l'y attendait toujours, aux séances de ces Conseils, fût-ce le Conseil suprême. Il n'assistait le plus souvent à leurs délibérations que derrière une jalousie qui le rendait invisible. Philippe IV, pour se rendre cette surveillance plus commode, avait fait percer des galeries secrètes qui permettaient d'aller mystérieusement de l'un à l'autre [1]. Du reste, ce prince autoritaire se contentait, quant à lui, d'ajouter, après les explications qui venaient de lui être fournies : « Cela est bien. » Cette formule consacrée avait été remplacée sous Charles II par un simple ordre de se relever, donné aux conseillers qui avaient commencé par s'agenouiller [2]. En revanche, aucune promulgation, aucun envoi de dépêche ne pouvait avoir lieu sans un second assentiment, au moins tacite, du roi, assentiment toujours limité à un cas spécial. A cet effet, on avait créé une Chancellerie universelle *(Despacho Universal)*, dirigée par trois secrétaires d'État, et partagée en trois sections, celle d'Italie, celle du nord, pour la Flandre, et celle du Roi. Les fonctionnaires du *Despacho* se tenaient dans une sorte de cave appelée *cavachuela* [3], d'où les expressions de : *subir al Rey,* quand on portait l'ordonnance à signer, et de *: la consulta ha bajado,* quand le dossier était redescendu [4] avec la signature désirée. C'était cet office qui transmettait jusqu'aux extrémités de la machine l'impulsion du pouvoir royal et réglait ses rapports avec les puissances étrangères.

Malheureusement, ou heureusement pour les Espagnols, ces apparences de concentration par le despotisme n'étaient qu'un trompe-l'œil, et la puissance de leurs rois n'avait pas

(1) Sommerdyck, p. 27.
(2) Noailles, *Mémoires,* éd. Petitot, t. 2, p. 30.
(3) D'Aulnoy, *Mémoires de la Cour d'Espagne,* p. 36.
(4) Sommerdyck, p. 283.

échappé à cette incohérence inéluctable qui est la rançon de l'immensité. Pour quiconque ne se contentait pas d'un examen superficiel, la monarchie des descendants espagnols de Charles-Quint ne contenait qu'une fort petite dose d'unité nationale. Du reste, il faut bien l'avouer, ni la géographie ni l'histoire n'avaient préparé cette unité, même dans l'Espagne proprement dite. La péninsule, topographiquement, se trouvait découpée en longues vallées parallèles que séparaient de hautes barrières orographiques. L'histoire, de son côté, en avait fait je ne sais quel creuset ethnographique destiné visiblement à la fusion des races humaines les plus opposées. Ces races, en somme, s'y étaient beaucoup plutôt simplement amalgamées que véritablement fondues ensemble. Les avant-coureurs de la grande invasion indo-germanique, les Ibères, étaient venus tout d'abord s'y enfermer comme dans une impasse, après s'y être fait une trouée au milieu des aborigènes. Puis, comme pour les peuples sauvages ou demi-sauvages, la mer est le plus commode et le plus pratique des véhicules, ces premiers occupants avaient eu à disputer certaines côtes privilégiées aux Phéniciens et aux Carthaginois, qui, en dépit de leur résistance, y avaient établi des colonies florissantes. Bientôt, étaient apparus les Romains, dont les légions irrésistibles écrasèrent à Sagonte l'indépendance des tribus indigènes. Enfin, à une époque encore postérieure, l'Espagne avait servi aux masses sémitiques de tête de pont pour mettre pied à terre sur le continent européen et s'élancer des colonnes d'Hercule à l'assaut de la Chrétienté. L'islamisme avait ainsi, à son heure, ajouté à la promiscuité providentielle du genre humain dans ce pays fécond entre tous et pour tous [1].

---

[1] " L'isolement " de l'Espagne, tel que M. Mignet l'érige en principe (p. 5 de son *Introduction*), nous paraît, à vrai dire, en contradiction avec les faits mêmes qu'expose M. Mignet jusqu'à sa page 7, en omettant toutefois les Phéniciens.

Vers 1697, quand on s'était dérobé en Espagne au premier éblouissement causé par la toute-puissance royale, en regardant les choses d'un peu plus près au point de vue administratif et politique, on y retrouvait un caractère inattendu de variété qui donnait l'impression d'une Confédération à forme autocratique, d'une marqueterie de royaumes qu'on aurait été tenté d'appeler les Provinces-Unies d'Espagne, libres sous la protection nominale d'un seul sceptre. La Castille, divisée en trois vastes circonscriptions, ayant leur chef-lieu respectif à Madrid, Valladolid et Grenade, recélait bien la quintessence de la monarchie et donnait le ton, sinon la loi, à tout le reste. Mais déjà en Aragon, et à l'Aragon était attaché l'ex-royaume de Valence avec la Sardaigne et les Baléares, commençait le régime de l'autonomie traditionnelle et des vice-rois. Seuls les Aragonais, régulièrement, pouvaient entrer dans le Conseil d'Aragon, qui tranchait, en dernier ressort à Madrid le contentieux de l'ancien État de Ferdinand le Catholique. Un magistrat suprême, *el Justicia,* recevait, debout et couvert, le serment du roi agenouillé et sans chapeau. Quant à l'acte légendaire d'absolutisme qu'on attribuait au roi don Pedro el Puñal, il n'avait pas en somme détruit l'autorité de ce juge souverain, encore moins les immunités [1] ni les Cortès du royaume, puisque ces Cortès ne cessèrent pas de s'assembler. L'Aragon, qui avait servi de refuge à Antonio Perez comme de point d'appui à don Juan, formait le centre de l'opposition, le foyer d'un antagonisme mal éteint contre la prépondérance de l'élément castillan. La Catalogne, elle aussi, cette « France de l'Espagne », constituait une vice-royauté et se targuait de n'obéir qu'à elle-même. Elle avait surabondamment affirmé ses prétentions en cherchant à imiter le Portugal ou la Hollande, et en soutenant à plusieurs reprises une guerre séparatiste, *una guerra*

---

[1] Sommerdyck, p. 300-306.

como civil. Pendant douze années, de 1640 à 1652, elle était restée, à peu près spontanément, unie à la France, en vertu d'un traité d'alliance en règle signé le 16 décembre 1640, et auquel les comtés de Roussillon et de Cerdagne s'étaient associés (1). De 1694 à 1697, Louis XIV avait pu de nouveau imposer aux Catalans un Français pour vice-roi. Le duc de Medina-Sidonia, frère de la duchesse de Bragance, avait failli se rendre souverain de l'Andalousie (2). La Navarre, presque absolument indépendante, s'inquiétait fort peu de Madrid. Il en était de même, ou pis encore, dans les provinces basques adjacentes, Guipuscoa, Biscaye et Alava, dont les *fueros* ont persisté jusqu'à nos jours (3). Dans ces trois provinces, qui n'avaient jamais été soumises aux Maures, les habitants prétendaient que le roi de Castille, quoique leur prince, se découvrît dans certains cas devant leurs députés. La « junte », à l'élection de laquelle concourait quiconque était chrétien, décidait souverainement de toutes les affaires, et, quand elle se séparait, elle laissait après elle une commission permanente à laquelle elle déléguait sa propre souveraineté. La guerre elle-même n'interrompait pas les libres communications de cette zone à demi neutre avec la France (4).

Que dire des possessions éloignées de la métropole, placées à la pointe de l'Italie ou sur les rives de l'Escaut? Les infants aussi bien que les archiducs chargés d'y suppléer les rois d'Espagne y devenaient ce qu'ils pouvaient, et ne réussissaient pas toujours, même par la terreur, à y prévenir ou à y étouffer des révoltes qui semblaient préparer peu à peu une dislocation finale. On sait de reste que Naples restait toujours sous le coup des prétentions imprescriptibles

---

(1) Chéruel, *Minorité de Louis XIV*, t. 1, p. LXIV.

(2) Ch. Weiss, t. 1, p. 428-429.

(3) Ch. Weiss, t. 1, p. 201-214.

(4) D'Aulnoy, *Relation du voyage d'Espagne*, p. 33-34. Cf. Llorente, *Provincias vascongadas*.

du Saint-Siège. On se souvient aussi que cette grande ville avait, plus d'un demi-siècle auparavant, acclamé le duc de Guise comme libérateur, avant de s'en choisir un autre parmi sa propre plèbe. Quelques mois avant la paix de Ryswick, un nouveau soulèvement populaire y avait éclaté, et le gouverneur s'était vu obligé de se retrancher dans le château, parce qu'il n'avait pris aucune mesure pour prévenir la disette, « alors qu'il faisait des profusions extraordinaires et des régals excessifs aux musiciennes qui avaient chanté au dernier opéra [1] ». La Sicile, en 1647, avait déjà failli devenir une annexe de la France, ce qu'elle était devenue réellement de 1674 à 1678, par le fait d'une occupation militaire. Quoiqu'à Messine le roi d'Espagne n'eût pour tout représentant qu'un *stradico,* et qu'en vertu de privilèges, datant de l'Empereur Arcadius, toute l'autorité s'y trouvât concentrée entre les mains d'un Sénat élu par les nobles et les vingt corps de métiers, la cité, à un certain moment, avait ourdi un complot pour se donner aux Turcs, à défaut des Français [2]. Le Sénat organisé à Milan par Louis XII à l'instar de nos Parlements, l'autorité qui, depuis Saint-Ambroise et surtout Saint-Charles Borromée, s'attachait à ses archevêques, les franchises enfin des districts et des communes maintenaient le Milanais et ses habitants à l'abri de l'arbitraire, sinon même des volontés du monarque qui régnait à Madrid [3]. On l'avait bien vu, lorsque Philippe II avait prétendu introduire l'Inquisition [4]. Aussi les jeunes Lombards n'étaient-ils pas même admis dans le régiment dit de Lombardie [5]. Convoités par la Hollande, et, simultanément, par la France, sans parler des velléités restreintes de l'Angleterre et de l'Allemagne, les Pays-Bas ne tenaient

---

[1] Dupré au Roi, 30 mars 1697. — *Florence,* t. 25.
[2] D'Aulnoy, *Relation du voyage d'Espagne,* p. 107-109.
[3] Ch. Weiss, t. 1, p. 220-221.
[4] Ch. Weiss, t. 1, p. 252-253.
[5] Ch. Weiss, t. 1, p. 265.

guère que par un fil encore plus frêle au colosse panhispanique, et n'avaient pas besoin, comme les autres peuples soumis au même régime, de faire de temps à autre l'essai d'un changement de nationalité pour mener en paix leur vie communale du moyen-âge.

La diversité des constitutions politiques et la fréquence des insurrections autonomistes n'étaient pas seules toutefois à compromettre la cohésion apparente de l'Espagne. L'Église, pour sa part, n'y avait pas porté une moins grave atteinte que l'excès des franchises locales, et elle maintenait à son profit une sorte de dualité dans la puissance publique. A vrai dire cependant, il n'y avait pas, réellement, au sud des Pyrénées, un État dans l'État. Ce qu'on y rencontrait, c'était un État subordonné en toute circonstance à l'Église, une théocratie laïque. Philippe IV, dans son testament, se félicitait d'avoir toujours immolé les raisons politiques à la religion et recommandait à ses successeurs de l'imiter dans son zèle absolu pour la foi (1). L'attachement étroit que la population ainsi que la dynastie avaient manifesté de tout temps envers les doctrines catholiques transformait en cas de conscience la moindre décision imposée par les circonstances à leur simple bon sens. Le Grand Inquisiteur se trouvait par là désigné à l'avance pour le poste de premier ministre, et il occupa en effet ce poste. L'exemple du P. Nithard est resté célèbre. A Saragosse, le délégué de l'Inquisition logeait dans le palais des anciens rois, l'*altaferia* (2). Or, le clergé, comme on peut le pressentir, se préoccupait bien plus de l'orthodoxie dont il avait la garde que de la grandeur du peuple espagnol. Il ne s'interdisait pas même toujours de placer au-dessus du devoir patriotique de chacun de ses membres les avantages purement temporels du Saint-Siège, qui, à cette époque, était fort loin encore de se montrer entièrement

---

(1) V. notre tome 1er, p. 466.
(2) Sommerdyck, p. 297.

détaché des biens et des intrigues de ce bas monde. Cette sujétion fatale du pouvoir civil à l'autorité mystique d'un gouvernement étranger ne constituait pas peut-être un *impedimentum regni* pour les successeurs de Charles-Quint, parce que leur catholicisme les rendait dociles, eux et tous ceux qui les entouraient, mais elle était pour leur pays une cause évidente d'affaiblissement, puisque ce pays se trouvait dépendre de la volonté d'autrui, là où il aurait dû n'avoir à prendre conseil que de sa dignité et de sa sagesse propre. Toute alliance, par exemple, avec un État protestant lui eût été impossible. Un ambassadeur du Danemark auprès de Philippe IV l'apprit à ses dépens (1).

Après ce manque d'homogénéité et de liberté d'action, venait, parmi les causes visibles de la décadence hispanique, le manque de population, la raréfaction humaine, si je puis dire ainsi, qui, de règne en règne, ne faisait que s'accroître, mal chronique et sans remède, qui ne datait pas de la veille et provenait de plus d'un abus. Quoi qu'on en ait dit, ce n'était pas l'Inquisition (2) qui avait décimé la nation. Depuis son origine jusqu'à son abolition, en 1808, on ne lui attribue qu'environ trente mille victimes, ce qui est du reste infiniment trop déjà. Cela ne veut pas dire que l'Église pût décliner toute responsabilité dans le dépeuplement de la péninsule. Sans doute les rois d'Espagne avaient eu des raisons politiques fort sérieuses, quoique discutables, pour chasser de leur royaume les Juifs et surtout les Maurisques. Ils désiraient, et on ne saurait, après tout, les en blâmer d'une manière rigoureuse, mettre un terme aux provocations de sujets rebelles, qui excitaient leurs coreligionnaires d'Afrique à renouveler la conquête de la péninsule, et qui, en attendant, répandaient à pleines mains la fausse monnaie (3). Néanmoins, le clergé catholique et la Cour de

(1) Sommerdyck, p. 251.

(2) A propos de l'Inquisition, nous sommes heureux de signaler ici les études récentes et fort savantes de M. Julio Melgares Marin, *Procedimientos de la Inquisicion*, Madrid, Villaverde, 1886 et 1889.

(3) Ch. Weiss, t. 1, p. 295-297 et 312-313.

Rome, bien loin de rappeler à ces rois que l'humanité, qui comprend la tolérance, figure au premier rang des prescriptions évangéliques, les avaient au contraire fort encouragés à poursuivre une œuvre regardée comme pie au premier degré, puisqu'elle devait déraciner plusieurs hérésies du sol de l'Europe. Dès 1492, une grande quantité de Juifs avaient donc été expulsés, avec ou sans leurs trésors. Les uns évaluent le nombre des bannis à huit cent mille (1), dont quatre-vingt mille seraient venus en Portugal échouer dans les bras d'autres inquisiteurs (2). M. Agostin de Blas (3) ramène ce chiffre à trente mille familles, soit en tout cent cinquante mille âmes. Lorsque Charles-Quint, en 1526, prétendit contraindre les mahométans du royaume de Valence à recevoir le baptême, la plupart s'enfuirent au-delà de la Méditerranée, et plus de cinq mille maisons restèrent désertes (4). Cent mille Maures, peut-être davantage, périrent sous Philippe II dans l'insurrection qui ensanglanta les Alpujares, et la répression de cette révolte coûta par surcroît la vie à soixante mille Espagnols (5). Le congé signifié brutalement aux mêmes tribus par Philippe III, en 1609, élimina de l'Espagne un plus grand nombre encore de ses habitants, car la région de Valence, toujours la plus éprouvée, en perdit, dit-on, cent quarante mille à elle seule (6). C'étaient ceux-là précisément dont les ancêtres avaient créé de toutes pièces et fait jaillir d'un sol aride ces magnifiques *huertas* de Valence et de Grenade, fraîches oasis de verdure et d'eaux courantes, admirées encore aujourd'hui de tous les voyageurs. Philippe IV aggrava le désastre, en poursuivant l'œuvre de méfiance ou de haine inaugurée par ses

(1) Mignet, *Introduction*, p. 27. Ch. Weiss, t. 2, p. 61.
(2) Havemann, *Darstellung aus der inneren Geschichte Spaniens*, p. 132.
(3) *Origen.... de la poblacion de España*, Madrid, 1833, p. 166.
(4) Ch. Weiss, t. 1, p. 234.
(5) Ch. Weiss, t. 1, p. 250 et 297.
(6) Ch. Weiss, t. 1, p. 311.

prédécesseurs. Au total, le départ obligé des tribus arabes priva la royauté des Habsbourg de deux ou trois millions de sujets (1).

Mais le clergé avait bien plus directement contribué à empêcher l'accroissement de la race humaine en Espagne. En ne se mariant pas, surtout en donnant l'exemple de ne pas se marier, il entretenait autour de lui une stérilité volontaire et soi-disant édifiante, stérilité d'autant plus déplorable de sa part qu'il était lui-même plus nombreux. La proportion du clergé au reste de la population en Espagne n'a pas sans doute été déterminée jusqu'ici avec une précision suffisante, et nous devons même signaler de bien surprenants écarts entre les chiffres qu'on a présentés. M. Gædeke, s'appuyant sur deux écrivains espagnols, Moncade et Sempere, admet avec eux que la masse des ecclésiastiques de toute robe et de tout sexe, en y comptant, à la vérité, des auxiliaires qui pouvaient n'être pas tous voués au célibat, représentait un million d'hommes et de femmes, soit à peu près le tiers de la population complète (2). D'autre part, Bernardo de Ulloa, qui n'est que l'écho en ceci d'Ustaritz, suppose que la relation était seulement celle de 1 à 29, c'est-à-dire que les laïques formaient les vingt-neuf trentièmes de l'ensemble (3). Il est vrai que la première supputation concerne le règne de Philippe II, et la seconde, celui de Philippe V. Le désaccord n'en reste pas moins assez inexplicable. Quoi qu'il en soit, les gens d'Église, ayant fait vœu de chasteté, pullulaient assez au-delà des Pyrénées pour que le « croissez et multipliez » des livres saints y parût devenu une recommandation un peu trop platonique.

Tout le mal néanmoins ne provenait pas de l'Église. Le

---

(1) Ch. Weiss, t. 2, p. 61.

(2) Gædeke, t. 1, p. 67-68.

(3) *Rétablissement des manufactures et du commerce d'Espagne*, p. 106 et 108.

développement presque fabuleux, au début, des colonies d'Amérique, développement qui était d'ailleurs, hâtons-nous de le reconnaître, le mérite propre du clergé espagnol et sa contribution glorieuse à l'œuvre nationale, avait eu pour conséquence un mouvement d'émigration assez prononcé. En 1681, une flotte emportait encore d'un seul coup six mille colons pour l'Amérique espagnole [1]. Les sept mille églises et les 600 couvents qu'on signalait dans les trente-huit diocèses de la Nouvelle-Espagne avaient enlevé bien des adultes à l'ancienne. La sève, déjà en train de tarir à l'intérieur, se trouvait donc par surcroît attirée au-dehors, et, en se portant vers des extrémités trop multiples et trop éloignées, elle abandonnait de plus en plus le tronc de l'arbre, depuis longtemps à moitié desséché. Les colonies n'en étaient pas plus peuplées pour cela. L'ivrognerie, que les Espagnols avaient introduite dans leurs possessions américaines, décimait les Indiens. Les indigènes aimaient le vin avec passion et n'épargnaient rien afin de s'en procurer. Or, ce « vin » que les conquérants leur fournissaient, pour les aider à supporter le rude travail des mines, causait parmi eux des maladies épouvantables [2]. A Saint-Domingue, en 1698, au dire de l'archevêque, on ne comptait plus que dix-huit cents habitants [3]. Enfin, il ne faut pas oublier la déperdition particulière résultant du départ des Castillans ou des Andalous incorporés dans les *tercios* et appelés au-dehors pour y soutenir l'honneur militaire de leur patrie. On a prétendu qu'au XVIIe siècle la perte annuelle montait de ce chef, en moyenne, à quarante mille hommes [4].

Bref, et les chiffres n'ont ici que trop d'éloquence, s'ils sont exacts, la population de la péninsule, approximativement évaluée à trente millions de personnes aux beaux

(1) Gædeke, t. 1, p. 66, note 2.

(2) Sommerdyck, p. 128.

(3) Le P. Blandinières au P. général de la Merci, 28 septembre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 136-137.

(4) Havemann, p. 374.

jours de la domination musulmane, ne s'élevait plus vers 1500 qu'à environ dix millions; en 1594, à huit millions 206 mille; en 1619, à six millions (1), et, sous le règne actuel, seulement à cinq millions 700 mille (2), desquels il fallait déduire au minimum 200 mille Français (3). On comptait 160 mille étrangers, dont 10 mille Génois, en Catalogne (4). En définitive, dans l'espace de deux siècles, l'Espagne avait vu sa population réduite de moitié.

Par un contre-coup fatal, la richesse publique avait diminué en même temps que l'espèce humaine. Mais ce n'était pas uniquement le petit nombre de bras en état de travailler, et la rareté par conséquent de la main-d'œuvre, qui avaient appauvri la nation. De fausses idées en morale comme en administration avaient contribué tout autant à restreindre sa force productrice. La première des erreurs du peuple espagnol au point de vue économique portait sur l'utilité, j'allais dire sur l'honorabilité, du travail. Le clergé, dont, par malheur, on retrouve trop souvent la trace dans cette dégénérescence d'un État illustre, ne s'était pas contenté d'accaparer, à titre de biens de main-morte, une notable partie du territoire. Il avait en outre prodigué autour de lui l'exemple de la paresse, élevée à la hauteur d'une institution divine, et surtout de la mendicité sans vergogne, qualifiée de vertu chrétienne. On n'en était plus à ces jours mémorables de l'Église militante, où nos Ordres monastiques, sous la règle de Saint-Benoît, défrichaient les vieilles forêts de la Gaule pour les transformer en terres arables. Dans certains diocèses de l'Espagne, un quart au moins de l'année était gaspillé en chômages (5). Puisque les ancêtres avaient pris la peine de découvrir au-delà de l'Atlantique

(1) De Blas, p. 153, 177 et 195.
(2) Gædeke, t. 1, p. 66-68.
(3) Gourville, *Mémoires*, t. 2, p. 79.
(4) Gædeke, t. 1, p. 69.
(5) Gædeke, t. 1, p. 68.

des terres d'où l'or semblait sortir comme à volonté, à quoi bon s'épuiser en efforts quotidiens pour augmenter des trésors que la nature là-bas livrait sans compter ? Les mines du Pérou paraissaient à chaque Espagnol un inépuisable réservoir de numéraire, capable, dorénavant, de pourvoir à tous les besoins de sa vie, à toutes les fantaisies même de son goût inné pour l'ostentation. On se crut donc dispensé à jamais des préoccupations matérielles. Le travail, en résumé, et c'était là le plus funeste des préjugés du peuple, avait cessé de lui apparaître comme l'emploi à la fois nécessaire, et le plus digne, de son temps, l'honneur même de son existence. A ses yeux, c'était déroger pour de bon que de créer une œuvre utile aux autres. Tout noble qui se mêlait d'industrie perdait ses armoiries. Un mégissier se voyait incapable d'aspirer à la carrière monacale (1). Le fait seul de payer des impôts entraînait une sorte de dégradation civique. Le *pechero,* c'est-à-dire le contribuable pratiquant, ne pouvait être élu aux Cortès ni exercer les fonctions de *corregidor* ou d'*alcade*. La nation, qui fréquentait plus les *jornadas*, ou spectacles, qu'on ne le faisait à Paris (2), avait ainsi perdu, sinon la faculté de l'énergie, du moins le besoin et l'habitude de l'activité en tout genre (3). Malgré la ferveur de son catholicisme, elle s'était laissé inculquer la mollesse contemplative des musulmans, au point de les étonner eux-mêmes par son dédain superbe pour les œuvres serviles, mais indispensables (4). A l'instar

---

(1) Gædeke, t. 1, p. 63, note 1.

(2) Sommerdyck, p. 30.

(3) « Tous ont une épée attachée au côté avec une grosse corde, même quand ils vont au travail. Quand un cordonnier à Madrid apporte à quelqu'un une paire de souliers, il met son épée contre la muraille et vient se chauffer; j'ai remarqué aussi que, dans les beaux jours de l'hiver, dans bien des endroits, ils se mettent un nombre le long d'une muraille pour se chauffer au soleil; on dit que là ils parlent fort de politique. » — Gourville, t. 2, p. 80-81.

(4) « Toutefois l'amour du bien-être et les douceurs de la civilisation dominent chez elle, et c'est à peine si l'on trouve un individu de cette

de don Ranudo de Colubrados, cette caricature typique qu'allait mettre en scène le poète danois Holberg, tout oisif drapait orgueilleusement sa paresse et son dénuement dans le manteau troué de sa jactance. Aussi le peu qui restait de transactions ou d'occupations lucratives était-il passé en grande partie entre les mains d'étrangers. Les Génois et les Français établis en Catalogne y avaient monopolisé une foule d'industries, et renvoyaient chez eux le meilleur de leurs bénéfices. A Madrid et ailleurs, certains métiers de fort bon rapport, et à la portée de tous, ceux de gagne-petit, de porteur d'eau, de cordonnier, de faucheur, de batteur de grains, étaient exercés par des Gascons (1).

De mauvais règlements administratifs concouraient à accroître cette apathie endémique. La loi, c'est-à-dire l'État, fixait à son gré le prix des marchandises (2). L'exportation

nation qui fasse le commerce ou voyage à l'étranger dans un but de trafic, comme c'est l'habitude d'autres peuples chrétiens, tels que les Hollandais, les Anglais, les Français, les Gênois, etc. De même ces vils métiers auxquels se livrent les gens de la basse classe et la lie du peuple sont repoussés par cette nation, qui se regarde comme supérieure aux autres nations chrétiennes. Le plus grand nombre de ceux qui s'occupent de ces basses professions en Espagne sont les Français, et cela, parce que leur pays n'offre que très difficilement des moyens d'existence et des ressources. Ils envahissent l'Espagne pour y servir et pour acquérir et amasser de l'argent. En peu de temps ils arrivent à une grande fortune. Il en est parmi eux qui abandonnent leur pays et se fixent dans celui-ci. Bien qu'il y fasse cher vivre, les bénéfices y sont considérables. Les Espagnols se considèrent pour la plupart comme employés du gouvernement ou faisant partie de l'armée, et regardent comme au-dessous d'eux de s'occuper d'un métier ou de se livrer au trafic et au commerce, dans l'espoir qu'ils seront comptés parmi les nobles, ou que, s'ils n'arrivent pas eux-mêmes à la noblesse, ils la lègueront à leurs descendants. C'est une de leurs habitudes que tous les artisans, gens de métier et commerçants ne peuvent monter en voiture dans la capitale où est le roi. Lorsque l'un d'eux désire obtenir la noblesse ou approcher du gouvernement pour être mis au nombre de ses employés, il abandonne ces professions qu'il regarde comme déshonorantes, avec l'espoir que sa descendance obtiendra après lui un titre nobiliaire. » — *Voyage en Espagne d'un ambassadeur marocain*, traduit de l'arabe par H. Sauvaire, Paris, Leroux, 1884, p. 98-101.

(1) Ch. Weiss, t. 2, p. 140-141. — Cf. Gourville, t. 2, p. 78-79.

(2) Ch. Weiss, t. 2, p. 96-97 et 123.

des objets manufacturés était interdite, afin que, dans le pays, tout restât à bon marché [1]. Par crainte aussi des accapareurs, il était défendu de garder des vivres dans les maisons; de là des entraves de toute sorte pour les voyageurs comme pour les habitants eux-mêmes [2]. Pas de circulation sur les routes, partant pas de commerce. Les douanes intérieures *(almojarifazgo)*, dont les lignes marquaient les limites des anciens royaumes arabes, restaient aux mains de bandes de pillards, dont toute la besogne se réduisait à rançonner les passants, et dont il était difficile d'avoir raison à Madrid [3]. Un préjugé déplorable avait fait concentrer dans Cadiz toute la navigation marchande entre l'Espagne et ses colonies. De là un invincible découragement dans les autres cités [4]. Le revenu du premier étage des maisons particulières devait appartenir au roi ou lui être racheté. Aussi les maisons ne se composaient que d'un rez-de-chaussée [5]. Une autre loi absurde, qui consacrait la coutume de la *mesta*, concédait à tous les troupeaux allant annuellement du sud au nord, et du nord au sud, le droit de libre passage, c'est-à-dire de libre pâture, à travers les champs. Défense était même faite aux propriétaires de les enclore. Par suite, on ne prenait plus la peine de les ensemencer, les moutons et les bœufs mangeant le blé et les autres semailles en herbe.

La statistique, un peu rétrospectivement, il est vrai, a relevé certains faits qui attestent la stagnation profonde des affaires industrielles et commerciales. On était loin du temps où Séville s'enorgueillissait de passer pour la capitale du

---

(1) Ch. Weiss, t. 2, p. 123-124.

(2) Sommerdyck, p. 12 et 125-126. Cf. Mérode-Westerloo, t. 1, p. 27-28.

(3) Sommerdyck, p. 266-270.

(4) V. « les Plaintes de la ville de Séville sur les très graves préjudices causés *à la real Hazienda de aver reduzido todo el comercio de estos Reynos à la ciudad de Cadiz y al puerto de Santa-Maria.* » (Imprimé.) — *Espagne*, supplément, t. 8.

(5) Sommerdyck, p. 134-135.

monde marchand [1]. Dans ce temps-là, vers la fin du XVIe siècle, plus de mille vaisseaux de commerce longeaient le littoral ou encombraient les ports de l'Espagne [2]. A l'époque où Charles II achevait chaque jour de régner, on ne comptait plus à Séville qu'une soixantaine de manufactures, au lieu de 3600 fabriques qui y avaient plus ou moins prospéré autrefois. La cité de Medina del Campo, à la foire de laquelle, en 1563, il s'était fait, assurait-on, pour un demi-milliard d'affaires, ne représentait plus qu'une humble bourgade de vignerons et de laboureurs. La culture de la vigne avait cessé dans la province d'Alava. « L'alouette qui veut traverser la Castille doit porter son grain », disait un proverbe populaire [3]. A Madrid, la jeune capitale où la plupart des maisons étaient de terre, tout au plus de briques, et toujours sans vitres, sur cent cinquante mille habitants [4], il y avait soixante mille coupe-jarrets [5].

L'intelligence, elle aussi, avait étrangement dépéri dans cet allanguissement universel. Il y avait eu un moment dans l'histoire littéraire du continent, où l'Espagne semblait sur le point de disputer à l'Italie la suprématie, et où ses écrivains de premier rang rachetaient par une incomparable grandeur, d'une originalité un peu sauvage, ce qui pouvait leur manquer en fait d'érudition ou d'atticisme. Mais, peu à peu, l'esprit humain s'était trouvé comme étouffé sous l'ivraie d'une superstition grossière, et la pensée avait cessé de produire ses fruits naturels. L'Église, en un mot, s'était de plus en plus arrogé le monopole des idées en même temps que celui des dogmes. On composerait un conte de fées singulièrement merveilleux, si on groupait

---

(1) Ch. Weiss, t. 1, p. 24.

(2) Ch. Weiss, t. 1, p. 22.

(3) Ch. Weiss, t. 2, p. 73-74.

(4) Louville, *Mémoires*, t. 2, p. 72.

(5) M. Gædeke (t. 1, p. 73) a été trop indulgent en traduisant par *Bettler*.

avec l'art d'un romancier tous les miracles et les anecdotes recueillis par les étrangers qui visitèrent l'Espagne pendant la seconde moitié du XVIIe siècle. A Burgos, notamment, on admirait et on faisait admirer un crucifix qui avait la propriété de « suer » tous les vendredis. A Saint-Jacques de Compostelle, il se passait quotidiennement les phénomènes les plus imprévus et les plus surnaturels du monde. Le président Bertault nous entretient pour son compte d'un poulet magique qui « ressuscitait ». Le cardinal de Retz, tout archevêque de Paris qu'il était, ne mentionne pas sans quelque ironie mal déguisée un invalide de Saragosse que les fidèles avaient vu pendant sept ans avec une jambe de moins devant le portail de Notre-Dame del Pilar, et à qui il avait suffi d'emprunter quelques gouttes d'huile à ce sanctuaire célèbre pour voir sa jambe repousser (1). Les plus grands personnages de la Cour portaient des clochettes dites « des Indes, » afin de se préserver du tonnerre, et on passait pour fort brave à leurs yeux, sinon pour un peu « libertin, » quand on négligeait cette salutaire précaution (2). Une autre histoire, qui touche au sortilège, nous est rapportée le plus sérieusement du monde par Louville, à propos d'une berline dont le premier chambellan du roi le supplia, les larmes aux yeux, de se méfier, parce qu'elle était enchantée, et que, si son maître y montait, elle se transformerait immanquablement en caisse d'oranger, et le prince, en oranger (3). Rien n'est plus vraisemblable, après de tels récits, que la terreur d'une troupe de muletiers qui, rencontrant au clair de lune sur une grande route une « tarasque », acheminée vers un bourg afin d'en divertir, les habitants le jour de la Fête-Dieu, prirent l'innocente machine pour un monstre, sinon pour le diable en chair et

(1) *Mémoires*, éd. Michaux et Poujoulat, p. 451.
(2) Noailles, t. 2, p. 67.
(3) *Mémoires*, t. 1, p. 170-171.

en os, et coururent communiquer leur épouvante dans les villages voisins [1].

Tel était l'état de décrépitude cérébrale où en était arrivé un peuple, bien doué entre tous, et à qui le monde devait tant de chefs-d'œuvre, tant d'exploits sur terre et sur mer, tant de conquêtes durables pour la civilisation. Que de chemin parcouru, ou plutôt descendu, depuis le temps, peu éloigné, à tout prendre, où l'exaltation de la foi et les sublimes élans du christianisme chevaleresque, peut-être aussi l'influence latente du mysticisme arabe, inspiraient à Lope de Vega, et à tant d'autres, leurs immortels écrits ! Les arts plastiques, toujours à l'arrière-garde dans les grands mouvements intellectuels des nations, et qui avaient été le suprême et brillant refuge du génie espagnol, avaient eux-mêmes disparu, fermant ainsi le cortège, selon l'usage. Le Saint-Jérôme cadavérique de Ribeira s'était trouvé être la dernière figure du défilé, la dernière conception esthétique et l'adieu lugubre des trois ou quatre écoles qui avaient tour à tour illustré le nom de Séville, de Madrid et de Naples.

Si lamentables que fussent pour les particuliers en général les résultats de cette inertie, de ce *far-niente* systématique, c'était surtout l'État espagnol qui avait eu à en souffrir. A force de vouloir s'étendre dans toutes les directions et de toutes les manières, il était devenu absolument incapable de se défendre même contre n'importe quelle force agressive, et il expiait chèrement l'excès de cette grandeur dans l'orgueil de laquelle ses chefs s'étaient longtemps complus. Disons tout en trois mots : il n'avait plus ni finances, ni armée, ni marine.

Les besoins budgétaires de l'Espagne au XVII[e] siècle étaient énormes, soit par suite de son administration, soit par suite de son ambition. La prodigalité de la Cour n'avait jamais connu de limites. Le cortège qui conduisait Philippe IV et Marie-Thérèse à Fontarabie au-devant de

---

(1) Sommerdyck, p. 120-121.

Louis XIV ne comptait pas moins de six lieues de long [1]. En 1674, sept mille ducats [2] avaient été dépensés pour les cierges de la chapelle royale. Cette même année, la liste civile, c'est-à-dire la maison du Roi, absorba seize millions de cette monnaie sur les trente-six que l'État était censé recevoir [3]. Les grilles des prisons à Madrid étaient dorées et ouvragées [4]. Ce faste oriental imposait déjà des prélèvements ruineux pour les caisses publiques. Mais les traitements et les pensions des fonctionnaires étaient un bien autre fléau. Au dire d'un ambassadeur impérial, le roi rétribuait plus de quarante mille personnes attachées à deux ou trois de ses Conseils [5]. Une innombrable quantité de petits employés du fisc ou de la justice couvraient le pays comme d'un réseau dévorant d'ampoules, et, par des moyens licites ou non [6], en épuisaient les ressources. Ajoutons qu'en Espagne, « quand on montait à une charge, on conservait tous les gages de celle que l'on avait quittée, de sorte que des gens jouissaient des gages de quatre ou cinq charges qu'ils ne possédaient plus, et les gages étaient fort gros [7] ».

A ces exigences des courtisans et des serviteurs du roi, il

---

(1) D'Aulnoy, *Relation du voyage d'Espagne*, p. 96, note 2.

(2) Le ducat valait 375 maravédis, soit onze réaux d'argent, plus un maravédis. (V. P. de Cantos Benitez, *Escrutinio de maravedises*, etc. Madrid, 1763, p. 121.) Or la pièce de huit réaux en 1641 équivalait à 58 de nos sous. (V. *Grand Tarif*, Sébastien Cramoisy, Paris, 1641.) Par conséquent le ducat d'Espagne correspondait à peu près à 80 sous.

(3) Lafuente, t. 17, p. 187, note 1.

(4) Sommerdyck, p. 28.

(5) Harrach, *Tagebuch*, p. 73. – « L'on a compté qu'il y a seulement aux trésoreries et contadories 70 mille personnes à un écu par jour, l'un portant l'autre. Cela soutiendrait une armée. » Lettre de la marquise de Gudaña, 30 juillet 1697. — *Espagne*, t. 77, fol. 110-112. Nous expliquerons plus tard qui était ce correspondant féminin de la Cour de Versailles. Provisoirement, engageons le lecteur à se méfier un peu de ses renseignements. S'ils contiennent en général un fond de vérité, ils portent aussi, comme ceux de Stanhope, la marque visible d'une exagération malveillante.

(6) Heigel, *Kurprinz Ferdinand-Josef*, p. 274.

(7) Feuquière au Roi, 3 janvier 1686. — *Espagne*, t. 72, fol. 14-15.

faut joindre celles des puissances étrangères, qui avaient le talent de se faire soudoyer par l'Espagne, sous prétexte de défendre ses possessions lointaines. Déjà la « triple alliance » avait été bien onéreuse aux finances espagnoles (1). La Ligue d'Augsbourg ne leur était pas devenue moins préjudiciable, et l'or de Sa Majesté catholique, empilé avec tant de zèle en vue des croisades à venir, avait permis aux Anglais et aux Hollandais de s'armer à très peu de frais en faveur des intérêts protestants. Les princes et les principicules d'Italie n'y mettaient pas d'ailleurs plus de discrétion et abusaient avec une égale émulation de cette libéralité trop connue. En 1600, le seul duc d'Urbino jouissait d'une dotation de douze mille écus pour sa table, sans compter le reste. Une bonne partie de l'aristocratie romaine, les Orsini, les Gaetani, les Cesarini, profitaient de gracieusetés pécuniaires de ce genre et menaient grand train de vie avec les cadeaux réguliers du gouvernement madrilène (2). A Vienne, alors que Philippe III rêvait de s'asseoir sur le trône de Hongrie, l'ambassadeur espagnol auprès de l'Empereur reçut plus des trois quarts d'un million d'écus à distribuer pour favoriser ces vues insensées. L'évêque de la capitale autrichienne se vit allouer en outre une pension de trois mille ducats, de même que l'archevêque de Strigonie. Au cardinal de Dietrichstein on en servait déjà une, qui fut augmentée vers le même temps et aux mêmes fins (3). Le duc de Lorraine, pour de pareils motifs, encaissait chaque année trente mille autres ducats (4). Que dire des Seize de la ville de Paris et des ligueurs, à une période antérieure? En vérité, il en avait coûté cher aux Habsbourg de Madrid d'aspirer à la monarchie universelle et de vouloir régner en Europe jusque sur la Baltique!

---

(1) Lefèvre-Pontalis, t. 1, p. 476.
(2) L. Ranke, *Die Osmanen und die spanische Monarchie,* p. 433.
(3) Ch. Weiss, t. 1, p. 272-273.
(4) Ch. Weiss, t. 1, p. 280.

Pour faire face à tant de nécessités ou de dépenses de luxe, il n'existait d'impôts directs qu'à l'état, pour ainsi dire, rudimentaire. « La taille sur les fonds, » écrit Sommerdyck, « ne produit presque rien en toute l'Espagne [1]. » Une sorte de capitation, dite *renta de poblacion,* atteignait seulement les colons qui avaient été prendre la place des Maurisques sur leurs terres. Aux Indes, d'après un ambassadeur vénitien, il était perçu un *testatico,* ou droit d'un réal et demi par tête [2]. Le peu qui existait de taxes fixes et directes reposait d'ailleurs sur des bases médiocrement équitables, car l'assiette en variait d'individu à individu et de province à province. Un tableau de 1541 [3] nous montre que la répartition se faisait d'abord entre deux espèces de contribuables, les *hidalgos* et les *pecheros,* et que le rapport entre la part attribuée à une classe et la part afférente à l'autre n'était jamais identique, sauf dans Léon, où le partage s'opérait par moitié. Mais, dans dix provinces, parmi lesquelles figuraient celles de Madrid, de Salamanque et de Grenade, la noblesse ne payait qu'un douzième de ce qu'on percevait sur les roturiers. En Aragon, toute proportion gardée, on acquittait dix fois moins d'impôts qu'en Castille [4]. Quant aux subsides *(servicios),* que votaient autrefois les Cortès des divers royaumes pour subvenir aux dépenses communes de la monarchie, ils se trouvaient réduits à néant, d'une part, parce que les chefs de ces assemblées offraient des pots-de-vin aux ministres pour que la royauté exigeât d'elles le moins possible, et que, de l'autre, le souverain faisait distribuer aux mêmes personnages de riches présents afin d'obtenir beaucoup, si bien que la Couronne ne réussissait guère qu'à joindre les deux bouts [5].

---

(1) P. 276. — Cf. Gourville, t. 2, p. 76.
(2) Pietro Venier, p. 641.
(3) *Coleccion de documentos ineditos,* t. 13, p. 531.
(4) Gædeke, t. 1, p. 79.
(5) Louville, t. 1, p. 75-76.

En réalité, c'était aux contributions indirectes que l'État avait pris l'habitude de demander le plus clair de ses revenus. Il existait des accises (*millones*) ou des dîmes à peu près sur toutes les substances ouvrables ou de consommation, sur les grains, le lin, le chanvre, le coton, la soie, la laine, le sucre, le vinaigre, la soude, le savon, le sel, le tabac, etc. etc... La loterie contribuait également à remplir l'*œrarium* de ce que lui livrait la cupidité populaire. De même le papier timbré, institution qui datait de 1637 (1). Il en était résulté une cherté artificielle des vivres comme des matières premières. « On paie au roi pour un œuf un *cuarto,* » écrit Sommerdyck (2). « Les impôts montent jusqu'aux herbes du pot », ajoute un diplomate (3). Le plus souvent, par malheur, l'impôt avait tué l'industrie et le commerce, en prétendant trop exiger d'eux, puis s'était éteint de lui-même. C'est ainsi que les gens du peuple, l'été, « mangeaient la plupart des légumes sans vinaigre et sans sel, parce que cela payait des droits (4). » Veut-on un exemple plus sérieux? Une disposition fiscale, haïe de tous sous le nom d'*alkabala,* frappait d'un droit, jadis de 10 % *ad valorem,* mais, porté plus tard à 14 % par l'addition de *cientos* ou centièmes, le plus léger transfert commercial, si bien que le prix marchand d'un objet manufacturé pouvait se trouver doublé à plusieurs reprises avant d'arriver au consommateur véritable (5). Divers articles étaient moins épargnés encore, car un boisseau de sel, au lieu de 30 ou 40 réaux, prix normal, ne se vendait pas en détail moins de 321 (6), à cause du grand nombre d'opérations intermédiaires frappées successivement par la taxe. Afin d'amortir les dettes les plus criardes

---

(1) Ch. Weiss, t. 2, p. 185. Cf. Gourville, t. 2, p. 76-77.

(2) P. 12.

(3) D'Harcourt à Torcy, 8 septembre 1698. — *Espagne,* t. 80, fol. 50.

(4) Gourville, t. 2, p. 80.

(5) Ulloa, t. 1, p. 30-33.

(6) Gædeke, t. 1, p. 73.

et surtout de satisfaire, coûte que coûte, à des besoins impérieux, il avait fallu d'ailleurs, en bien des occasions, réaliser les ressources problématiques de l'*alkabala* au plus vite et par anticipation, en les affermant. Une fois confiée à des spéculateurs rapaces et malhonnêtes, la perception de cette taxe devint plus insupportable encore pour les particuliers, et plus désavantageuse pour le fisc. Les fermiers se mirent en tête en effet de la prélever, non seulement sur la valeur intrinsèque de l'objet, mais encore sur les frais de transport, le bénéfice espéré, voire sur les autres impôts qui pouvaient en augmenter la valeur primitive (1). En présence de cette mauvaise foi, les négociants préférèrent ne plus se livrer à des échanges dans le pays, n'y solliciter que le moins possible la production nationale et s'approvisionner directement à l'étranger. L'*alkabala* avait du reste été très souvent rachetée par les contribuables intéressés, notamment par des communautés, si bien qu'elle ne rapportait presque plus rien au prince (2).

Le Saint-Siège, à qui les rois catholiques avaient rendu d'inappréciables services, s'était laissé toucher par cette pénurie, surtout par les instances de Philippe II. Le clergé espagnol, d'ailleurs, était, de par le droit de main-morte, le plus riche propriétaire de la monarchie. Il paraissait assez juste qu'il contribuât à sa prospérité autrement encore que par des prières. Le pape Pie IV avait donc accordé aux successeurs de Charles-Quint, en raison des grands desseins qu'il entretenait contre les infidèles, un *asse eclesiastico,* c'est-à-dire une contribution ecclésiastique, qui, cela s'entendait, n'échapperait pas aux « virements » ou changements de destination à la convenance du pouvoir royal. Cet appel fait à l'opulence des couvents et des églises était

(1) Ulloa, t. 1, p. 98-99.

(2) « *L'alcavala in tutte le Spagne era un tempo la fonte più viva che fecondara l'erario..., ma per varie occorenze alienata e venduta, ogni città, ogni vassallo ne ha comperata quella porzione che sopra le sue terre il re ne traeva, ed ora l'esigono li sudditi.* » A. Moncenigo, p. 681.

d'autant plus légitime que le clergé prélevait lui-même des impôts fort lourds sur la dévotion publique. Ainsi la dispense qu'il accordait à ses ouailles pour manger les têtes et les pieds des animaux les jours maigres, à défaut de poisson, passait pour rapporter près de deux millions (1), soit autant que le papier timbré. La papauté avait admis également que les revenus propres aux trois premiers Ordres religieux du royaume fussent versés entre les mains du roi d'Espagne, puisqu'il en était devenu le grand maître. Mais tout cela produisait à peu près l'effet de quelques gouttes d'eau dans un océan mis à sec, et ne pouvait alimenter que bien mal les caisses de cet État prodigue.

Pendant fort longtemps, l'Espagne avait suppléé à l'insuffisance de ses recettes ordinaires au moyen du minerai d'or que lui fournissait en abondance l'Amérique, et sur lequel le prince prélevait des droits énormes. Les mines du Potosi étaient pour la royauté comme pour la population entière un véritable Pactole, qui, détourné de son lit naturel, ferait, pensait-on, affluer indéfiniment la richesse. Or, ces mines commençaient à s'épuiser. En 1589, elles avaient valu à la Couronne 1578 mille patagons (2), rien qu'en dîmes perçues. En 1649, elles n'en avaient plus rapporté que 1067 mille. C'était déjà une perte d'un tiers. Mais les chiffres de 1698 et de 1699 sont bien moins favorables, car ils ne vont qu'à 434 mille patagons pour l'une comme pour l'autre des deux années. Un an plus tard, le produit tombe même à 405 (3). Gourville estimait que le produit total des Indes ne dépassait pas six millions, lorsqu'il se trouvait à Madrid (4). Sommerdyck ne parlait que de trois millions pour la Couronne (5). Encore faut-il dire que les galions, qui

---

(1) Gourville, t. 2, p. 77.
(2) Le patagon de Flandre valait environ 54 sous.
(3) *Coleccion de documentos ineditos*, t. 5, p. 175-177.
(4) T. 2, p. 77.
(5) P. 130.

apportaient ces précieux lingots à la mère-patrie, non-seulement n'y abordaient pas toujours à cause des tempêtes, mais de plus avaient à redouter deux ennemis d'un autre genre, les corsaires et les concussionnaires [1]. Les premiers, qui ne se bornaient pas à opérer en temps de guerre, ne partaient pas exclusivement non plus des plages de Tunis ou des autres États barbaresques. Un bon nombre avaient leur port d'attache dans le Zuiderzee et même des deux côtés de la Manche [2]. Les déprédations des fonctionnaires semblent toutefois avoir été plus ruineuses encore, ce qui n'empêchait pas qu'elles ne fussent perpétuelles et ne restassent impunies. En pleine mer, parfois même en vue des côtes d'Espagne, il se pratiquait des transbordements frauduleux sur des navires étrangers, qui soustrayaient aux douanes royales une notable partie de leurs profits. Des déclarations mensongères au départ et à l'arrivée sauvaient les apparences.

Le gouvernement s'était évertué, pour compenser ces mécomptes, à tirer autrement parti des Indes, en vendant très cher aux indigènes certaines denrées espagnoles, sur lesquelles il s'était réservé un monopole. Ainsi le mercure d'Espagne, dont le prix de revient, au quintal, ne s'élevait pas au-delà de six écus, se débitait à raison de 80 à 90 au-delà de l'Atlantique, ce qui laissait une fort belle marge aux bénéfices, d'autant plus qu'on en exportait en moyenne 4 à 5 mille quintaux dans ces parages [3]. Assez récemment, le 7 juillet 1696, les conseillers aux abois de Charles II avaient imaginé un moyen désespéré d'extraire une dernière mouture des colonies. Ils avaient vendu à une Compagnie portugaise, dite du cap Vert et de Cacheo, le droit d'importer des noirs dans la Nouvelle-Espagne, moyennant une

---

(1) V. le *Mémoire* de M. Patoulet sur les galions d'Espagne, dans le t. 7 d'*Espagne*, supplément.

(2) Sommerdyck, p. 160-168.

(3) *Mémoire* de M. Patoulet.

redevance « de 112 pièces 1/2 de huit [1] par chaque tonnelade. » Une tonnelade se composait de trois nègres. Le traité était conclu pour cinq années et jusqu'à concurrence de cinq mille individus. La Compagnie, en juin 1698, avait déjà versé une somme de « deux cent mille pièces de huit, » sur lesquelles elle en avait du reste retenu soixante-quatre mille, représentant l'escompte de ce qu'elle avait avancé [2].

De pareilles ressources étant essentiellement aléatoires en même temps que désastreuses, on avait alors fait appel à tous les expédients de trésorerie en usage dans les pays qui s'acheminent nonchalamment vers la banqueroute : aux emprunts, aux altérations des monnaies, à la vente scandaleuse d'offices et surtout de titres de noblesse. Quant aux dons patriotiques, auxquels, vers la fin de la guerre, on avait eu recours, en même temps qu'aux suppressions radicales de paiement, ils n'avaient produit que des résultats dérisoires. Mancera, qui avait rapporté des millions de son ancien gouvernement du Pérou, ne donna que deux cent cinquante pistoles, restant ainsi fort au-dessous du tarif fixé pour les Grands d'Espagne, soit 1000 pistoles, minimum que Los Balbazes du reste, quoique très riche en Italie, ne dépassa pas [3]. Restaient donc seuls les expédients.

S'adresser à la confiance des détenteurs de capitaux avait été la première pensée des économistes qui siégeaient dans les Conseils de Madrid. Les Cortès, dès le mois de novembre 1608, avaient consenti qu'il fût fait un emprunt de dix-huit millions, remboursable en sept ans. En 1619, un fait analogue s'était reproduit. Mais l'Espagne était trop mauvaise payeuse pour qu'il lui fût possible de s'endetter bien longtemps. En faveur d'avances risquées par les Génois, un intérêt de 16 % avait été stipulé. Cet intérêt fut

---

(1) Quatre pièces de huit, dit le document, font une pistole.

(2) *Mémoire* sur la Compagnie de Cacheo, juin 1698. — *Portugal,* t. 33, fol. 162-165.

(3) Gudaña, 31 janvier et 15 février 1697. — *Espagne,* t. 77, fol. 58 et 61.

abaissé arbitrairement à 5 %. Les Génois crièrent si fort que le crédit espagnol se trouva fort mal de cet acte de déloyauté [1]. Il ne s'était pas trouvé mieux d'avoir manqué à d'autres engagements. Comme les Habsbourg de Madrid en prenaient tout à fait à leur aise avec leurs créanciers, par un juste retour des choses d'ici-bas, leurs débiteurs, même les plus solvables du monde, ne se gênaient pas, peut-être à tort, pour en user de même vis-à-vis d'eux. C'est ainsi que Louis XIV, en représailles du déni de paiement dont Marie-Thérèse était restée victime, avait omis de payer la dot de sa nièce, Marie-Louise, dot fixée à cinq cent mille écus également [2]. Une suppression de rentes décrétée en 1664 par la *junta de medios,* et qui ruina certains créanciers *(juristas)* de l'État, couronna dignement cette œuvre de mauvaise foi [3].

Le changement frauduleux de la valeur relative des monnaies avait aussi paru un procédé des plus naturels pour se procurer des fonds. Vers 1603, on s'en était servi déjà sur une large échelle [4]. Pendant la minorité de Charles II, don Juan prépara une transmutation du même genre, que Medina-Celi exécuta. Après de longues années de fabrication défectueuse à dessein, et après avoir eu soin de débarrasser les caisses de l'État des pièces de mauvais aloi, on déclara à l'improviste que désormais les pièces émises ne seraient plus reçues, si leur poids n'était exact et leur titre, irréprochable. Cette odieuse supercherie avait laissé un *boni* de 24 à 25 millions [5]. Diverses « opérations » monétaires de ce genre se renouvelèrent, notamment, en 1680 et 1686 [6].

---

(1) Ranke, p. 436.

(2) Après la mort de cette princesse, le Roi déclara Charles II héritier pour un tiers seulement de la dot non payée, et attribua les deux autres tiers au duc d'Orléans, son père. — V. *Espagne,* t. 76, fol. 2-3.

(3) Ch. Weiss, t. 2, p. 193.

(4) Ranke, p. 435.

(5) Gourville, t. 2, p. 75-76. Cf. Louville, t. 1, p. 74-75.

(6) Cantos Benitez, p. 87 et 89. — Cf. Lafuente, t. 17, p. 161.

BIBLIOTHÈQUE SAINTE GENEVIÈVE

Toutefois ce faux monnayage, pour donner des résultats, ne pouvait être qu'intermittent. Il n'en était pas de même des tentations adressées à la vanité humaine, laquelle ne sommeille guère. Aussi le gouvernement madrilène trouva-t-il de temps en temps moyen d'alléger un peu son déficit en décernant à d'opulents amateurs des brevets de Grand d'Espagne, ou d'autres dignités, des plus recherchées dans les Cours. Jadis on prenait tout simplement les Juifs « au trébuchet de l'Inquisition », quand ils s'étaient bien gorgés d'or ou d'argent (1). Mais, les Juifs ayant sans doute fini par se lasser du jeu et par mettre leurs trésors en lieu sûr, on n'en ramenait quelque chose dans la circulation officielle qu'en laissant leurs heureux possesseurs se faufiler, par une porte basse, dans les rangs de l'aristocratie. Le premier Villars, en 1680, cite déjà un scandale de ce genre. Pour la modique somme de quinze mille pistoles, on avait vendu à un Portugais israélite le droit de se couvrir devant le souverain de toutes les Espagnes. Il s'agissait de subvenir aux frais de route d'un nouveau gouverneur des Pays-Bas (2). Plus tard, un banquier de Gênes, nommé del Grillo, s'était vu conférer le même honneur dans les mêmes conditions (3). Cette pratique, à ce qu'assure Louville, avait commencé sous Valenzuela. Dans les derniers temps, la plaie s'était élargie et envenimée. « Ce fut alors », continue Louville, « que l'affidé du secrétaire du marquis de Santillane et le fils du maître des œuvres, Joseph del Olmo, et Jean Prieto, entrepreneur à Madrid, et Castramonte, devinrent, les uns, titrés Castillans, les autres, Grands d'Espagne (4). » Saint-Simon, qui a le regret de constater cette

(1) Sommerdyck, p. 278.

(2) Villars au Roi, 8 juillet 1680. Cité dans *Espagne,* Mémoires et Documents, t. 75.

(3) Stanhope à Nottingham, 21 mars 1691, p. 9. — Cf. *Gazette de France,* année 1691, p. 628.

(4) T. 1, p. 77.

vérité fâcheuse, avoue [1] que de pareils marchés avaient eu lieu plus d'une fois et sous plus d'un règne. « Quand cela se fait », ajoute-t-il, « c'est tout uniment..... On convient du prix, et ce prix est toujours fort. L'argent en est porté dans les coffres du roi, qui au même instant confère la grandesse. » Le goût de ces distinctions vénales semblait du reste avoir diminué, et l'Espagne ne trouvait plus toujours preneur pour ses titres jadis les plus en vogue [2].

Pour conclure, à la fin du XVIIe siècle, la détresse du trésor et de la Cour étaient lamentables. On évaluait la dette publique à un milliard deux cent soixante millions de réaux [3], quelque chose comme trois cent millions de nos livres tournois. Les revenus de l'État étaient tombés à environ trente millions de ducats [4], revenus d'ailleurs purement nominaux. Moncenigo calcule que l'*intrata reale* atteignait 24 millions de pièces de huit [5]. D'après les chiffres de détail donnés par Ruzzini [6], les Indes ne rapportaient que sept millions à peu près, Naples, un million et demi, la Sicile, un seul, le Milanais, 2200 mille *pezze,* la Sardaigne, deux cent mille *scudi,* la Flandre, quatre millions et demi de florins. Le roi d'Espagne, écrivait Harrach à la date du 4 septembre 1697, ne dispose pas pour lui de cinq millions [7].

---

(1) T. 3, p. 159.

(2) " Pendant qu'Oropesa était en place, il proposa.... de donner un titre en Cour *(titulos de Castilla)* à celui qui voudrait avancer en argent cinquante mille écus par mois, et pas un ne s'est présenté jusqu'à présent. " Le P. Blandinières, 1691. — *Espagne,* t. 76, fol. 49.

(3) Ch. Weiss, t. 2, p. 203, d'après Sempere et Coxe.

(4) Lafuente (t. 17, p. 187-190) donne 36 millions pour 1674. Mais Gourville (t. 2, p. 82) ne pousse pas les prévisions en fait d'actif budgétaire au-delà de 28 ou 29 millions. M. Gædeke (t. 1, p. 70) doit s'être mépris en parlant de trente millions de « réaux. »

(5) P. 682.

(6) P. 640.

(7) Le texte étant un peu obscur, nous le reproduisons littéralement « *Er an denen rentas, so unter der Camer seien, nit 5 Millionen habe* » (*Tagebuch,* p. 50). Il faudrait savoir ce que l'ambassadeur impérial entendait au juste par *Camer* et ensuite de quelle sorte de millions il s'agissait.

De là des conséquences vraiment humiliantes pour la dignité de la maison royale. Déjà en 1680, Charles II ne pouvait pas prendre l'air en voiture, faute d'argent pour raccommoder ses carrosses brisés (1). Trois ans plus tard, soixante palefreniers, ne recevant aucuns gages, quittèrent à la fois les écuries royales, ce qui obligea le *cavallerizo mayor* à recruter des vagabonds dans les rues pour s'acquitter tant bien que mal de leur office (2). Après la paix de Ryswick, Louis XIV se crut obligé de faire la charité au courrier qui portait à Madrid cette importante nouvelle, les plénipotentiaires espagnols l'ayant laissé partir « sans qu'il eût un sou pour payer sa poste ni pour vivre (3) ». A en croire la marquise de Gudaña, Sa Majesté catholique ne possédait que six vieilles chemises, et « sa table manquait très souvent (4) ».

« Le nerf de la guerre » faisant défaut, il était naturellement impossible d'entretenir une armée, celle surtout qu'il eût fallu à l'Espagne pour couvrir sur tant de points de si vastes frontières sans contact avec la mère-patrie. Si l'on s'en rapporte à certains indices, le goût des armes, dès le règne de Philippe IV, avait sensiblement diminué dans l'aristocratie, comme les vertus militaires parmi le peuple (5). Vers 1670, en temps de paix, il est vrai, l'armée espagnole se réduisait à deux ou trois mille soldats, tant bien que mal entretenus en Catalogne (6), pour surveiller cette province. La monarchie, à la fin de la dernière guerre, n'avait pu mettre en ligne dans les Pays-Bas que huit mille hommes, qui composaient le gros de ses forces et vivaient

---

(1) Villars au Roi, 5 septembre 1680. — *Espagne*, Mémoires et Documents, fol. 75.

(2) Ch. Weiss, t. 2, p. 201, d'après une dépêche de La Vauguyon. — Le P. Blandinières en dit autant en 1691. — *Espagne*, t. 76, fol. 49.

(3) Saint-Simon, t. 1, p. 463.

(4) Gudaña, 29 août 1697. — *Espagne*, t. 77, fol. 146-154.

(5) V. les documents reproduits par M. Canovas del Castillo, dans le t. 2 de ses *Estudios del reinado de Felipe IV*, p. 375-406.

(6) Gourville, t. 2, p. 117.

de brigandage dans leurs moments perdus [1]. Noailles et Vendôme n'avaient trouvé entre les Pyrénées et Barcelone que des milices locales, c'est-à-dire des miquelets, renforcés de mercenaires allemands. Les troupes que levait Barcelone, comme les deux régiments que devaient entretenir les villes de Grenade et de Séville, subsistaient uniquement du produit de leurs rapines. Le royaume d'Aragon fournissait aussi un régiment de 600 hommes, mais les produits de la ferme du sel et du tabac y passaient entièrement. Le pain de munition n'existait que sur le papier [2]. En 1694, malgré les plus grands efforts, on n'était pas parvenu en quatre semaines à Madrid à équiper un millier de combattants. Une « junte » avait eu beau décréter la levée d'un soldat sur dix habitants, la majeure partie de ces recrues s'étaient cachées, ou avaient immédiatement déguerpi. Les va-nu-pieds qu'on embauchait à prix d'or se contentaient de parader tant bien que mal jusqu'aux portes de la ville, et prenaient aussitôt la clé des champs [3]. Les jeunes troupes préposées à la garde de Saint-Sébastien, Bilbao et Fontarabie, abandonnèrent leur poste en 1680, parce que, depuis plusieurs années, elles n'avait pas touché un maravédis de solde [4]. Le même écrivain, Mme d'Aulnoy, ajoute que la garnison de Saint-Sébastien était « si faible que des femmes la battraient

---

(1) Gædeke, t. 1, p. 77. — Cf. Venier, p. 647.

(2) Le P. Blandinières. — *Espagne*, t. 76, fol. 50.

(3) « L'on n'épargne rien pour lever des soldats, et l'on en lève en effet, mais il faudrait les voir. C'est un plaisir que j'ai tous les jours, car on en fait la revue au Prado, qui est devant mes fenêtres. Quand ils tirent un mousquet, ils tournent la tête, ferment les yeux et sont sur le point de s'enfuir. Étant à la porte d'Alcala, les officiers qui les avaient enrôlés en renvoyèrent plus de la moitié, et reçurent de l'argent de leurs parents pour les dégager. On leur demanda pourquoi ils faisaient cela. Ils répondirent arrogamment : « Le roi commande au palais, et nous commandons ici. » Le Conseil de Guerre, en ayant été informé, n'y a mis aucun ordre, disant : « Qu'est-ce que cela fait? Nous aurons la paix d'une façon ou d'une autre ? » — Gudaña, 15 février 1697. — *Espagne*, t. 77, fol. 59. — Cf. Rébenac au Roi, 5 février 1689, cité par Ch. Weiss, t. 2, p. 5-6; Stanhope, p. 41 et 43, etc.

(4) Mme d'Aulnoy, *Mémoire de la Cour d'Espagne*, p. 371.

avec leurs quenouilles (1) » Les quelques déguenillés qui, en 1655, gardaient la forteresse de Pampelune tendirent la main au Hollandais Sommerdyck, et un capitaine sollicita de lui quelques paires de gants avec une insistance qui ressemblait fort à un manque absolu de dignité (2). La garde, chargée de veiller sur le roi dans son palais, n'était « qu'un ramassis de savetiers et autres bas artisans de Madrid, rendus à leurs professions toutes les fois qu'ils n'étaient pas employés et sous les armes, divisés en trois bandes, la flamande, l'espagnole, et la tudesque (3). » La prédilection marquée du clergé et de la nation pour les mulets ayant à peu près fait disparaître l'espèce chevaline proprement dite, il était chimérique de songer à entretenir le moindre corps sérieux de cavalerie (4).

On peut pressentir d'après cela l'état de la marine. Les défaites que lui avaient infligées les Hollandais, l'amiral Tromp, entre autres, puis nos propres marins, l'archevêque de Bordeaux, Sourdis, en 1638, le marquis de Brézé, devant Cadiz, en 1640, Vivonne et Duquesne, un peu plus tard, dans les eaux de la Sicile, avaient achevé de détruire une puissance maritime, qui faisait trembler le monde, avant que les tempêtes, beaucoup plus que les Anglais, eussent dispersé l'*invincible armada*. Au commencement de son règne, Charles II disposait encore de dix-huit vaisseaux de guerre. Dans ses dernières années, il n'en possédait plus que deux en Espagne, plus treize en Italie, dont sept, il est vrai, suivant l'usage (5), étaient simplement empruntés, moyennant finances, à la République de Gênes (6). En Amérique, le vice-roi du Pérou, vers 1690, en avait fait

---

(1) *Relation du voyage d'Espagne*, p. 20.
(2) P. 335 et 331-334.
(3) Louville, t. 1, p. 70.
(4) Sommerdyck, p. 83, 94 et 138.
(5) Ch. Weiss, t. 2, p. 5, note 1.
(6) Gædeke, t. 1, p. 78.

construire trois, qui hivernaient habituellement dans le port de Callao, mais dont un déjà était hors d'état de tenir la mer [1]. Cet anéantissement presque complet des forces navales de la monarchie avait créé, comme nous l'avons déjà marqué, les plus graves dangers pour ses annexes coloniales. L'Angleterre, encouragée par son heureuse entreprise sur la Jamaïque, avait, un peu plus tard, opéré une descente à Cuba, et pillé Santiago [2]. De même, avant la paix de Ryswick, il avait suffi au chevalier de Pointis d'embaucher quelques bandes de flibustiers pour s'emparer de Carthagène, la capitale de la Nouvelle-Grenade. A présent, les Marocains se mettaient de la partie, et vengeaient leurs coreligionnaires en essayant d'enlever aux Espagnols leurs possessions d'Afrique. Tandis que les « pirates de Salé » guettaient au passage les galions qui faisaient voile du Mexique vers Cadiz, les cavaliers et les tribus armées du Sultan de Mequinez avaient, dès 1681 et 1689, trouvé moyen de reprendre Larache et Mamora [3], ce qui les rendait de nouveau entièrement maîtres de la côte occidentale de l'Afrique et de la partie contiguë de l'Atlantique. Enhardis par ces premiers succès, les Maures étaient venus mettre le siège devant Oran [4] et Ceuta [5], menaçant ainsi la sécurité même de la péninsule ibérique et les issues de la Méditerranée. Ils n'avaient pas réussi jusqu'à présent, mais, à l'époque où nous sommes parvenus, ils campaient toujours, ou rôdaient, à pied comme à cheval, devant ces deux forteresses, si utiles à l'Espagne, qui pouvait les perdre d'un jour à l'autre, faute d'une marine de transport et de combat.

---

[1] Ch. Weiss, t. 2, p. 236.

[2] L'archevêque d'Embrun au Roi, 28 mars 1662. — *Espagne,* t. 44, fol. 428-441.

[3] *Relation de l'Empire du Maroc,* par Saint-Olon, Paris, 1695, p. 11. Cf. le P. Blandinières au P. général de la Merci, 29 et 30 mai 1698. — *Espagne,* t. 79, fol. 66-67 et 69-70.

[4] Mérode-Westerloo, t. 1, p. 39-40.

[5] Dangeau, t. 5, p. 118, 199, 283, 421.

Une monarchie, aussi peu en état de se faire respecter, soit sur terre, soit sur mer, devait fatalement, un jour ou l'autre, devenir le jouet des événements et la proie de ses ennemis. Assurément, il restait au fond du noble peuple, qui en formait comme la substance vivante, bien des ressources matérielles et morales qui eussent permis, si les conjonctures avaient été propices, de lui refaire plus ou moins promptement une existence, sinon fort éclatante du premier coup, du moins suffisamment honorable. L'avenir le prouva. Mais, pour relever cette nationalité en ruines, il eût fallu à son sommet un monarque fort différent de celui que sa mauvaise fortune lui avait départi une fois de plus. Ce n'était pas à coup sûr un moribond qui pouvait faire marcher et agir ce cadavre, ou, comme dit un Espagnol, Sempere, « ce squelette d'un géant. »

Depuis trente-six ans, Charles II semblait être au seuil du tombeau, sans le dépasser, il est vrai. Son propre médecin, en 1699, déclarait à un diplomate italien « qu'il était comme un homme de quatre-vingts ans [1] ». Il ne se trouvait cependant qu'à l'âge de la pleine virilité. Mais les désordres de son père autorisaient les pires conjectures sur la pureté de son sang et permettaient aux méchantes langues de renchérir encore sur Mme de Motteville [2]. A part

---

(1) D'Harcourt au Roi, 26 mars 1699. — *Espagne*, t. 82, fol. 139-142. — Cf. Hippeau, t. 1, p. 222.

(2) « Cependant, pour la justifier (la reine) sur la maladie du roi, ces créatures disent que, dans le même temps où elle prenait les poudres du charlatan Dionisio, le roi en prenait aussi de très chaudes, et qui l'ont tellement échauffé que le mal qu'il a apporté en venant au monde, dont le roi son père est mort tout pourri, qui était toujours demeuré caché, a sorti et paru avec des circonstances si fâcheuses qu'il en a été à la mort. On lui a bien persuadé que la reine en est innocente. Il le croit, et il vaut beaucoup mieux en juger ainsi que de soupçonner la vertu de cette princesse. Il commence à se lever un peu, quoique les vésicatoires et les emplâtres qu'on a mises à ses jambes l'empêchent de marcher. Il voulait se faire porter dans la chambre de la reine, mais ses médecins s'y sont opposés, disant que son mal est trop dangereux, qu'il pourrait le gagner et qu'il ne faut pas qu'il la voie. » — Gudaña, 27 septembre 1697. — *Espagne*, t. 76, fol. 359.

des yeux grands et vifs, il était laid de naissance et était demeuré petit de taille [1]. La calvitie avait déjà attaqué les cheveux blonds et clairsemés qui jadis ombrageaient son front. Au-dessous d'un nez trop long et trop fort apparaissaient des lèvres trop grosses, surtout la lèvre inférieure qui dépassait l'autre. Ce défaut de proportion entre ses mâchoires ne leur permettant guère de se rejoindre, il lui était difficile de broyer ses aliments, partant de les bien digérer [2]. En revanche, il avait l'œsophage et le pharynx très larges, ce qui lui permettait d'avaler parfois de gros morceaux, comme le gésier ou le foie d'un poulet. Son appétit le poussait souvent à la voracité. « Il mange beaucoup de viande et très peu de pain, » dit une lettre de Madrid, du 12 février 1698 [3]. Les gens crédules se racontaient qu'on l'alimentait au moyen de poules et de chapons nourris eux-mêmes avec de la chair de vipères [4]. Pour boisson, il ne prenait habituellement que de l'eau dans laquelle on avait laissé infuser de la cannelle. Ce fut en octobre 1698 qu'on lui fit enfin boire un peu de vin, au moins pendant quelque temps [5]. Sa conformation organique et son régime le condamnaient à des « indigestions violentes, » desquelles, ajoute la lettre citée plus haut, « il ne se tire qu'avec le secours des remèdes qu'on lui fait. » Ces remèdes, qui, par

---

[1] M. Hippeau a placé en tête de son premier volume une gravure qui reproduit un des portraits de Charles II à l'Escurial. Il en existe un autre, moins disgracieux, au Musée de Versailles. — V. Ruzzini, p. 567.

[2] Stanhope à Shrewsbury, 19 septembre 1696, p. 79. — « Il a une imperfection très considérable, c'est que ses dents de dessous ne répondent pas à celles de dessus; cela lui cause une indigestion qu'il est comme impossible de pouvoir guérir. » — De la Haye au Roi, 2 mars 1697. — *Venise*, t. 122, fol. 61.

[3] *Espagne*, supplément, t. 8.

[4] « *They talk of a diet of hens and capons, fed with vipers' flesh.* » — Stanhope à James Stanhope, 9 juillet 1698, p. 110.

[5] Stanhope à Yard, 15 octobre 1698, p. 117-118.

leur fréquence, composaient presque une partie de sa nourriture, étaient des drastiques réitérés à plus ou moins d'intervalle, et à plus ou moins forte dose. Afin de couper ses fièvres, on lui administrait du « chinchina [1], » ou quinine. Sous prétexte de dérivatifs, on le couvrait de cautères ou d'emplâtres, avec des mouches cantharides. A titre enfin de réconfortant, il était invité à ingurgiter des pilules ou « boules » d'acier [2], sans doute quelque mixture ferrugineuse, peut-être mercurielle. Une ordonnance de son médecin qui a été conservée lui prescrit « deux onces et demie de décoction de tamarin ajoutée à deux onces et demie de syrop d'or [3]. » Quand on le voyait *in articulo mortis,* on avait recours aux moyens spirituels. On apportait alors dans ses appartements les reliques des plus grands saints sur lesquels avaient régné ses ancêtres, et on sollicitait un miracle, pour détourner une catastrophe. Mais ces châsses vénérées et couvertes de joyaux, qu'il reconduisait ensuite dans leur sanctuaire, après guérison [4], ne lui apportaient en somme, fût-ce Saint-Isidore, qu'un soulagement fort momentané. Bien que sa voix fût restée forte, ce qui étonnait avec une pareille anémie, en plein été, il fallait lui bassiner son lit, pour qu'il n'eût pas froid [5]. Malgré tous ces soins, son haleine ne trahissait que trop le méchant état de son estomac [6], et son visage de jour en jour plus pâle et plus boursoufflé achevait de prouver que l'hydropisie envahissait irrémédiablement son corps, comme une mer intérieure qui aurait monté toujours en s'infiltrant partout.

---

(1) Dupré au Roi, 26 janvier 1697. — *Florence,* t. 25.
(2) D'Harcourt au Roi, 4 juin 1699. — *Espagne,* t. 82, fol. 232-236.
(3) *Espagne,* t. 82, fol. 279.
(4) Gudaña, 28 mars 1697. — *Espagne,* t. 77, fol. 70-73.
(5) D'Harcourt à Torcy, 24 juin 1699. — *Espagne,* t. 82, fol. 270.
(6) « *Was mir nit gefallen ist dasz er stark aus dem Maul gestunken, es scheinet dasz es aus dem Magen seie.* » — Harrach, *Tagebuch,* 16 juin 1697.

Jadis il avait aimé à jouer aux échecs (1). A présent il demandait un peu de distraction au billard (2). Il tirait même parfois le lapin dans ses parcs. Harrach parle des chasses à courre, des battues (*batidas*), où il se serait plu à chevaucher aux côtés de la reine, sinon même à tuer des loups (3). Mais d'Harcourt explique aussi qu'il n'y avait pour lui, à ces sortes de chasses, que « la fatigue du chemin en carrosse, car, du reste, il y faisait peu de mouvement (4) ». Néanmoins toute vie morale n'était pas éteinte dans ce corps malingre, en débit de l'extrême débilité physique à laquelle le vouait son tempérament. Au dire des contemporains, Charles II n'était pas né au point de vue psychologique sous une étoile aussi ingrate qu'au point de vue physique. D'Harcourt lui sert de premier garant à cet égard. « Le roi d'Espagne, » dit-il, « comprend les choses qu'on lui dit, et a suffisamment d'esprit pour voir le bon et le mauvais, mais il a une telle faiblesse et une telle irrésolution qu'il ne peut se déterminer de lui-même (5) ». M. de Mérode-Westerloo, qui l'avait abordé fort jeune, affirme que, malgré le peu d'éducation qu'il avait reçu, et, quoiqu'il sût à peine lire et écrire (6), il était, à côté de Philippe V, un « Alexandre, un

---

(1) Marquise de Villars, *Lettres*, p. 126. Cité par d'Aulnoy, p. 162.

(2) Billet de du Bourg, valet de la garde-robe du roi, envoyé par d'Harcourt le 6 avril 1698. — *Espagne*, t. 78, fol. 238.

(3) Harrach, p. 66 et 69.

(4) D'Harcourt au Roi, 1er avril 1699. — *Espagne*, t. 82, fol. 146-150. — « Ce Charles II a grandi avec le Conseil; il a épousé la fille de sa tante maternelle, sœur de sa mère; c'est la fille de l'oncle paternel de l'empereur qui est en Allemagne. Il y a aujourd'hui un an qu'il s'est marié avec elle. Il ne va en aucun endroit, ne conduit aucune armée, ne prend part à aucune guerre. Il aime à tel point la vie sédentaire qu'il ne monte jamais ni cheval ni autre bête, mais sort seulement et toujours en voiture avec la reine. Le plus souvent il se rend à ses lieux de chasse en voiture; il va sans cesse aux églises et se livre à tous les actes de dévotion en usage chez les Espagnols. » — *Voyage en Espagne d'un ambassadeur marocain*, p. 128.

(5) D'Harcourt au Roi, 18 février 1699. — *Espagne*, t. 82, fol. 71-88.

(6) T. 2, p. 188. M. de Mérode ne flatte pas Charles II. Les autographes de ce prince que nous avons vus trahissent bien quelque lenteur et un certain tremblement de la main, mais il est permis de se demander si M. de Mérode était un calligraphe beaucoup plus distingué.

César, un Ximène, un Richelieu et un Mazarin tout ensemble. » Le Vénitien Ruzzini s'accorde parfaitement, et presque trait pour trait, avec le ministre de Louis XIV à Madrid. Selon lui, l'intelligence de Charles II n'avait pas été développée autant qu'elle aurait pu l'être par les femmes chargées de l'élever. Mais la nature ne l'avait pas mal doté du côté intellectuel. Il possède, atteste Ruzzini, une rare mémoire, fort au-dessus du commun, et même du discernement. « *Con molto lucido suol comprendere anco il difficile degli affari.* » Son grand défaut, c'était une invincible irrésolution [1]. La Vauguyon [2] donne pourtant la tentation de rabattre une bonne partie de ces éloges en déclarant Charles II incapable d'application et d'études sérieuses. Il est vrai qu'il parle d'une époque antérieure. Peut-être le roi avait-il gagné en s'éloignant de l'adolescence.

L'amour conjugal, vers sa dix-neuvième année, répandit un peu de chaleur dans cet organisme débile mal servi par une intelligence en tout cas fort moyenne. Charles II paraît avoir aimé avec passion sa première femme, Marie-Louise d'Orléans. Mais l'influence de celle-ci n'avait pas naturellement duré plus qu'elle n'avait vécu elle-même, soit une dizaine d'années. Après quoi, le morose fils de Philippe IV était retombé pendant quelques mois sous le pouvoir plus ou moins despotique de sa mère, en attendant qu'on le remariât. Par malheur, l'affection n'était plus rentrée dans son cœur. La fille du Palatin n'avait pas su en trouver la route, malgré sa florissante beauté. Quelques-uns allaient jusqu'à la dire épileptique, tant ses accès de colère ressemblaient à des accès de « haut mal. » Quelle que fût la cause de ses emportements furibonds, il semble bien positif que son humeur habituelle n'ajoutait aucun charme à ses avantages extérieurs. Une de ses distractions préférées consistait à chasser le sanglier, aussi bien que la perdrix,

---

(1) P. 567.

(2) Lettre au Roi, 30 septembre 1683. Citée par Ch. Weiss, t. 2, p. 2.

dans les fourrés du Prado (1) et à régaler à l'occasion son époux de ses victimes (2). Cependant elle passait pour savoir quatre langues et se connaître en peinture comme en musique. Aussi aimait-elle à s'entourer de chanteurs, qu'elle empruntait surtout aux pays méridionaux (3). Le roi, ne partageant que médiocrement ces goûts artistiques, n'en tirait qu'un dédommagement médiocre pour ses défauts de caractère. Non seulement il évitait autant que possible de rester seul avec elle, sans doute pour se dérober à ses obsessions de toute espèce, mais encore, lorsqu'elle avait le dos tourné, dans ses dernières années, il lui tirait la langue et lui faisait la grimace (4). Il avait même des moments d'exaspération, où, d'après ce qu'on racontait dans les monastères politiques, il l'entraînait devant le portrait de sa première femme, en lui criant : « *Esta si que era hermosa.* » Il l'aimait « fort sobrement », ajoute le même Père, et cela se comprend, d'après le portrait que ce Père vient de tracer (5).

---

(1) « Cet endroit est situé à six milles de la ville de Madrid. On y trouve une grande maison qu'on appelle le Prado; son père l'avait fait construire. C'est une grande maison dominant la rivière de Manzanarès qui passe à Madrid. Ce lieu de chasse abonde en bêtes sauvages, telles que daims, sangliers, lapins; ces animaux sont d'autant plus nombreux que personne ne peut chasser dans toute la partie réservée au roi; elle est gardée au roi pour lui seul et il n'accorde à aucune personne de son entourage d'y chasser. » — *Voyage en Espagne d'un ambassadeur marocain*, p. 135.

(2) Gudaña, 10 octobre 1697. — *Espagne*, t. 77, fol. 184-187.

(3) V. un passage de Louville, sur ce sujet, t. 1, p. 84 et aussi Harrach, *Tagebuch*, p. 59.

(4) Gudaña, Madrid, 8 mai 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 17-18.

(5) « On ne peut avoir un plus méchant caractère d'esprit que l'est le sien, ce qui lui a attiré le mépris de toute la Cour; elle n'a nulle douceur, nulle éducation, nulle politesse, toujours chagrine, quelquefois furieuse, et disant des duretés à tout le monde dans ses méchantes humeurs. » — *Espagne*, t. 76, fol. 45. — Mme de Gudaña la représente comme tellement haïe « que l'on ne prononce plus son nom sans faire le signe de la croix. » — *Espagne*, t. 77, fol. 153. — Le trio des ambassadeurs vénitiens, malgré sa double courtoisie, italienne et professionnelle, est loin de démentir cette réputation de mauvais caractère. Ruzzini (p. 569) écrit à propos d'elle : *Talvolta si trova oppressa da violenti attacchi di*

A défaut de l'affection intime qui avait été le seul rayon de bonheur projeté sur la vie de Charles II, et qui, après la dévotion, avait tenu la plus large place dans cette âme avortée, le patriotisme, ou, si l'on y tient, l'intérêt dynastique, s'y était d'autant plus développé qu'il s'y produisait d'ailleurs un plus grand vide. On ne peut se le dissimuler, et il serait puéril de vouloir nous soustraire à cet aveu, les intérêts de la nation espagnole étaient on ne peut plus mal servis par Charles II. Aussi beaucoup d'historiens modernes se sont-ils donné le facile plaisir d'enfoncer triomphalement cette porte ouverte, et ont-ils abusé de l'incapacité du monarque pour proclamer l'ineptie du principe qui l'avait fait roi. Il importe de ne rien exagérer. Certains rapprochements pourraient d'abord tourner au désavantage des critiques par trop implacables de la monarchie espagnole, et surtout de son chef, en 1697. Sans aller fort loin, on pourrait citer des « syndicats », jusqu'ici impunis, de médiocrités audacieuses et de consciences perdues, qui, ayant enfin réussi à mettre le joug sur leur pays, grâce au concours perfide de l'étranger, attiré et retenu par leur criminelle ambition, ne s'occupent qu'à gaspiller joyeusement les forces accumulées par le travail de dix ou douze siècles, en foulant aux pieds la liberté des honnêtes gens. Mais comparaison n'est pas raison. C'est par lui-même, et d'après ses sentiments, qu'il faut juger le misérable Charles II. D'Harcourt, habitué comme il l'était à la fermeté d'esprit majestueuse de Louis XIV, ne pouvait concevoir ni donner une grande idée d'un si pauvre exemplaire de l'espèce humaine, variété *regia*. Mais l'ambassadeur de Léopold, le comte de Harrach, qui avait pénétré beaucoup plus avant dans cette intelligence

---

quasi improvvisi accidenti, che, se ben furono giudicati di peggior qualità, ... Le sue maniere, se fossero men sostenute, sarebbero anco più applaudite. » — Venier, p. 625, lui, se montre plus indulgent encore. « *La reina è spacciata per superba, perche non accarezza tutti; locchè risulta di più per il confronto della regina defunta, che usava affabilità con tutti, di cui sopravvive l'amore e la memoria.* »

d'enfant, cite des réponses de Charles, qui n'avaient pas toutes été préparées, et qui lui font honneur. Il semble vraiment qu'en dépit de la nature il ait toujours incarné en lui, de son mieux, le patriotisme espagnol, et que l'amour de l'intégrité nationale, le désir de prévenir tout démembrement, la résolution en un mot de rendre intact à qui de droit le dépôt sacré reçu de ses aïeux, aient toujours été comme la dernière flamme, vacillante, j'y consens, du moins inextinguible, qui animât cette conscience de bonne volonté, mais victime d'un déplorable atavisme, d'ordre physiologique et moral. C'était évidemment dans ce souci poignant et exclusif que son *moi* s'était muré vivant. Sous l'empire de ce sentiment de devoir et de haute responsabilité, élevé presque au-dessus de lui-même par ce perpétuel tête-à-tête avec l'impérieuse image de la patrie, il présidait en personne des « juntes » convoquées expressément pour délibérer sur sa succession (1) et provoquer la révélation des préférences populaires de l'Espagne en même temps que des convenances politiques de l'Europe.

Malheureusement, parmi les Espagnols que leur naissance ou leur passé personnel appelait aux premiers emplois dans les Conseils de la Couronne, il n'y en avait pas un qui pût seconder efficacement l'effort instinctif et solitaire de l'impuissant Charles II. Un seul courtisan aurait pu jouer auprès de lui le rôle, sinon d'un Richelieu, qui n'est pas à la portée de tous les dévouements, du moins celui d'un ministre supérieur à ses collègues et mûri par une assez longue pratique des affaires. C'était don Antonio Joaquin d'Alvarez de Toledo, comte d'Oropesa, connu en histoire sous ce dernier nom. Né en 1642, d'une famille originaire des environs de Salamanque, Oropesa avait été l'âme du gouvernement espagnol depuis la mort du duc de Medina-Celi, et, en 1690, il s'était vu élever à la grandesse en récompense de ses éminents services. L'ambassadeur

(1) Lafuente, t. 17, p. 270-280.

anglais, Stanhope, le jugeait à première vue l'homme le plus capable *(the ablest man)* de l'Espagne (1), et les collègues vénitiens de Stanhope, Foscarini, Venier et Ruzzini, ne faisaient pas moins grand cas de ses aptitudes (2). Oropesa avait essayé de réformer bien des abus administratifs et financiers. Ces louables velléités, naturellement, étaient devenues pour lui la source de haines acharnées. Il n'avait pu manquer en effet, ayant cherché à couper court aux dilapidations, d'exaspérer bien des cupidités alarmées au milieu de leur quiétude. En outre, et c'était là le point faible de son caractère, il paraissait manquer un peu de sang-froid en présence des obstacles imprévus. Ses ennemis, insidieusement, étaient parvenus à le déconsidérer en faisant retomber sur lui seul toutes les déceptions de la guerre engagée contre la France après la coalition d'Augsbourg. Grâce à un savant travail de calomnie, il était devenu peu à peu le bouc émissaire et responsable des calamités publiques. Il ne fallait plus qu'un prétexte pour le chasser du pouvoir. On l'accusa de ne gouverner l'Espagne qu'au profit du Portugal et de la dynastie qui y régnait. Ses ancêtres et lui-même se montraient extrêmement vains d'une parenté plus ou moins étroite, en tout cas authentique et fort ancienne, avec les Bragance. De là, racontait-on depuis longtemps (3), son intention de pousser sur le trône de Charles II ses cousins de Lisbonne, qui, par gratitude, lui rétrocéderaient le leur (4). Cette accusation, colportée comme les autres avec ensemble et persistance, assura le triomphe final de ses ennemis.

Au mois de juin 1691, Oropesa reçut l'après-midi d'un dimanche un billet ou « décret », fort laconique, mais fort clair, de son maître. Ce billet était ainsi conçu : *Conde, véo*

---

(1) Stanhope à Nottingham, 9 août 1690, p. 5.
(2) Gædeke, t. 1, p. 180.
(3) V. de Sourches, août 1685, t. 1er, p. 291.
(4) Gædeke, t. 1, p. 181.

que mi monarquia se pierde, y assi vos os retirereis à Vuestros Estados, que yo cuidarè dello y de Vuestra Casa. Dios os guarde (1). » Le lendemain, lundi, le comte alla prendre congé de Leurs Majestés catholiques, qui le reçurent fort sèchement, en le remettant à la garde de Dieu. On lui délivra en même temps un papier qu'il avait ordre de n'ouvrir qu'à six lieues de la Cour. Il partit en effet le 26, accompagné seulement de deux alcades royaux. Le bruit se répandit que la cause réelle de cette disgrâce venait d'une lettre du duc d'Aveiro, qui avait été placée sous les yeux du roi, et de laquelle il résultait qu'Oropesa se laissait traiter d'Altesse par l'envoyé de Portugal et que, lorsqu'il parlait du prince de ce dernier pays avec cet envoyé, il l'appelait « le roi mon maître (2) ». Du reste, Oropesa ne fut pas dépouillé de ses titres, et on ne nomma pas un autre président de Castille à sa place.

Depuis cette chute, qui marque dans l'histoire de Charles II, l'anarchie gouvernementale n'avait fait que s'accroître en Espagne. L'État, privé de chef réel, ne fut plus en proie qu'à des tiraillements, sans recevoir d'impulsion. Selon la tradition, c'étaient des septuagénaires pour le moins qui siégaient aux postes les plus élevés. Il n'y avait pas, il est vrai, à ce moment, de centenaire dans les Con-

(1) *Espagne*, t. 76, fol. 38. Cf. la lettre un peu plus longue que donne Lafuente, t. 17, p. 217.

(2) « *Domenica dopo pranzo scrisse la Mª del Rey un biglietto al Conte d'Oropeza, dicendoli che conveniva al suo real servicio che se absentasse subitò della Corte, et che ciò nonobstante haverebbe sempre tenuto presente la sua persona e casa, ondè il conte lunedi matina fu à licenziarsi del tutto di Loro Majesta che lo ricevettero seccamente et li risposero che se ne andasse con Dio. Partì hieri accompagnato da duoi alcadi di Corte e con un piego chiuso con ordine d'aprirlo sei leghe fuori della Corte. Dicono che la causa della caduta di questo sia stata un papele dato à Sua Mª dal duca d'Aveiro, nel quale, oltrà le molte imputazioni che li dava, diceva che si lasciava trattare d'Altezza dall' inviato di Portogallo e che il conte, quandò nominava con questo il re di Portogallo, diceva il re mio signore.* » Nouvelles de Madrid, 27 juin 1691. — *Espagne*, t. 76, fol. 37. — Cf. Stanhope à Nottingham, 27 juin 1691, p. 14-16.

seils, comme cela avait eu lieu vers 1689, alors que le comte de Chinchon, âgé de cent ans, avait pour collègue le duc d'Albe, surnommé *padre eterno,* à cause de ses quatre-vingts ans (1), et don Pedro d'Aragon, qui en comptait à peu près autant. La moyenne, en fait d'âge, n'en restait pas moins regrettable, et la vigueur n'y correspondait guère, comme on devait s'y attendre, au nombre des années. Le seul homme relativement jeune, et capable d'énergie, qui fût au pouvoir, était le comte Cabrera de Melgar, duc de Rio-Seco, ex-gouverneur du Milanais, actuellement « amirante » de Castille et l'un des huit membres du Conseil d'État. Il n'avait guère dépassé la cinquantaine. On le disait intelligent, ami des arts et des lettres, mais paresseux et fort adonné aux amusements. Au fond, il n'avait ni conviction sérieuse ni vues politiques bien arrêtées (2). Son esprit flottait au gré des circonstances, et toujours dans la direction de ses avantages personnels et immédiats. « Il n'est d'aucune faction que celle du plaisir », écrivait le P. Blandinières vers 1691 (3). « Il n'a jamais songé qu'à ses propres intérêts, » disait plus tard Louis XIV à Marsin (4). Melgar avait trouvé moyen de faire exercer par une de ses plus fidèles créatures les fonctions de président du Conseil de Castille, fonctions si importantes qu'on pouvait les comparer à celles du Chancelier de France, et où don Manuel Arias, ex-envoyé de Malte à Madrid, devait s'acquérir peu à peu une influence plus grande de jour en jour (5). L'amirante s'était arrangé également pour disposer des finances et des Indes par l'intermédiaire du comte d'Adanero, « homme d'esprit et d'expérience qui trouvait les moyens

---

(1) Mérode-Westerloo, t. 1, p. 32.
(2) Saint-Simon, t. 2, p. 485-486.
(3) *Espagne,* t. 76, fol. 46.
(4) V. Hippeau, t. 1, p. 211-212. Cf. Gædeke, t. 1, p. 86, et Louville, t. 1, p. 118.
(5) Louville, t. 1, p. 118.

de faire venir de l'argent [1] ». Aussi, ce financier, devenu président du Conseil des Indes, dirigea encore de fait la *Hazienda,* gérée nominalement par un ecclésiastique tout à la dévotion de la cabale, don Sébastien Cotès.

A la suite de Melgar siégeait dans le Conseil d'État le président du Conseil d'Aragon, le duc de Montalto, qui se disait et qu'on disait descendant des anciens souverains de ce royaume [2]. Montalto avait au début recueilli la succession d'Oropesa et fait fonctions de premier ministre, sans pourtant en avoir les honneurs. La générosité par laquelle il se distinguait l'avait rendu populaire, mais il était plus enclin à s'emporter qu'à agir avec esprit de suite [3]. L'excès de franchise, de hardiesse même, où tombait facilement son langage devait lui causer plus d'une mésaventure. Le président du Conseil d'Italie, Villafranca, « Espagnol jusqu'aux dents », dit Saint-Simon [4], et ancien vice-roi de Sicile, avait le malheur de compter déjà quatre-vingt-six années [5]. Il y avait peu à attendre de la vivacité de son esprit. Le président du Conseil de Flandre, le comte de Monterey, avait jadis gouverné les dix provinces catholiques. Il passait pour un homme de valeur, d'opinions modérées, mais quelque peu « hypocrite. » Il aimait sincèrement son pays, disait-on. Aussi y jouissait-il de peu d'influence [6].

Deux autres personnages, très en vue à la Cour, mais qui ne présidaient aucun des grands Conseils, figuraient encore dans le cénacle suprême où se décidaient en dernier ressort les destins de la monarchie espagnole. L'un s'appelait le comte d'Aguilar, et était le chef de la maison de Lara.

---

(1) D'Harcourt au Roi, 11 et 26 mars 1699. — *Espagne,* t. 82, fol. 117-130 et 139-142.

(2) *Espagne,* t. 76, fol. 368.

(3) Gædeke, t. 1, p. 93.

(4) T. 2, p. 369.

(5) Gædeke, t. 1, p. 85. Saint-Simon (t. 2, p. 369) ne lui donne que 70 ans. M. Gædeke n'indique pas sa source.

(6) Gædeke, t. 1, p. 94. — Cf. Hippeau, t. 1, p. LVI.

D'après l'opinion que Louis XIV avait pu se former de lui par ouï-dire, et Louis XIV n'avait pas de raison pour exagérer son mérite, Aguilar était le plus capable des conseillers actuels de Charles II (1). Sa pauvreté ajoutait encore au crédit que lui valaient ses grands talents. On l'accusait cependant de violence, et même plus tard, sous le manteau, on mit à sa charge un empoisonnement (2). Il était plutôt redouté qu'aimé, mais il avait, pour le seconder très activement dans ses entreprises, d'abord un fils remuant et toujours en courses au profit des desseins paternels, puis un jeune cousin, d'une trentaine d'années, don Alonzo d'Aguilar, qui allait bientôt devenir cardinal de Cordoue (3), et même membre du Conseil d'État, avant la fin de 1697 (4). On disait du reste les talents de ce prince de l'Église des plus bornés (5). Il ne connaissait du monde vivant que ce qu'on lui en avait révélé sur les bancs universitaires de Salamanque (6), qu'il venait de quitter.

Un seul homme dans le Conseil suprême pouvait disputer à Aguilar le premier rang, c'était le cardinal Luigi-Emmanuele Porto-Carrero, né en 1631, d'une famille génoise, les Boccanegra, mais que son dévouement à l'Espagne et son désintéressement mettaient hors de pair, comme un contraste encore plus que comme un modèle. Porto-Carrero avait fourni des preuves irrécusables de son zèle pour l'Espagne, lorsqu'en 1695 et 1696 il avait eu la hardiesse de déposer aux pieds de son souverain des représentations énergiques à propos des désordres du gouvernement (7). Ces graves avertissements, par malheur, n'avaient pas eu plus de suites que

---

(1) Hippeau, t. 1, p. CCXIII.
(2) Saint-Simon, t. 18, p. 85.
(3) Harrach, *Tagebuch,* 7 août 1697, p. 39.
(4) Harrach, *Tagebuch,* 9 novembre 1697, p. 61.
(5) Hippeau, t. 1, p. LVII.
(6) Harrach, *Tagebuch,* 7 août 1697, p. 39.
(7) Lafuente, t. 17, p. 234-238.

ceux de Campanella à l'époque de Philippe II. A la vérité, le cardinal était peu instruit, et ses aptitudes intellectuelles restaient fort en-deçà de ses autres qualités. Dans une satire politique, *la Torre de Babel,* il se trouvait personnifié par deux mots peu flatteurs : *La Purpura y la Ignorancia* (1). « Il n'a pas plus d'esprit qu'il n'en faut », écrivait Mme de Gudaña (2). Pour suppléer à cette lacune, il possédait du moins un habile secrétaire, le chanoine Urraca, qui, lui, ne manquait ni de savoir, ni surtout de savoir-faire. Un dicton populaire courait sur son compte et peut donner une idée de son crédit :

Urraca lo quiere assi,
Y haze lo que quiere Urraca (3).

Au-dessous de ces hommes vraiment influents se présentaient deux sortes de comparses, d'abord le marquis de Los Balbazes, maréchal du palais de la jeune reine, qui consacrait beaucoup de temps à la dévotion. Il était né en 1632, et portait, quoique Génois aussi d'origine, le titre de duc del Sesto (4). On lui reconnaissait de beaux états de service comme diplomate et comme courtisan, mais il ne jouait plus en somme que le rôle de « grande utilité » en politique. Mancera occupait auprès de la reine-mère la même sinécure que Los Balbazes auprès de la reine-régnante. Autrefois Mancera avait été vice-roi du Mexique. Mais, en 1698, il était arrivé à sa 83e année. Ayant d'ailleurs pu contracter l'habitude de ne rien manger, il vécut, grâce à sa sobriété exemplaire, jusqu'à 107 ans, à ce qu'assure Louville, mais sans avoir inscrit son nom dans l'histoire de son pays par beaucoup d'actions d'éclat.

Le *Despacho Universal,* depuis une dizaine d'années, avait

---

(1) Gædeke, t. 1, p. 75, note 1. — Cf. Venier, p. 632.
(2) Lettre du 12 septembre 1697. — *Espagne,* t. 77, fol. 159-160.
(3) V. sur Porto-Carrero et Urraca la relation de Moncenigo, p. 688.
(4) V. Saint-Simon, t. 18, p. 63.

passé par bien des mains. Le marquis de Villanueva, ancien secrétaire pour l'Italie, depuis les derniers jours de juillet 1697, y avait succédé à don Juan de la Rea (1). Il ne devait au surplus garder ces fonctions que jusqu'au mois de mars 1698. Avant ou après le déplacement de Villanueva, un certain don Juan Moral avait été chargé de ce genre de service pour l'Italie et les autres possessions méridionales (2). Le secrétaire pour celles du nord, don Crispin Botello, exerçait ces fonctions depuis quarante ans et était plus qu'octogénaire. Stanhope le raille comme ayant perdu entièrement la mémoire et ne sachant plus ce qu'il faisait (3). Le comte de Harrach parle de lui toutefois sans l'injurier en qualité de cacochyme (4), et Venier loue, outre sa longue expérience, la verdeur de son esprit (5). Il est probable que don Crispin était méticuleux comme bien des gens de son âge, et avait fait attendre un peu l'irascible ambassadeur de Guillaume III, ce qui supposait évidemment une imbécillité sénile. A côté des bureaux officiels, il se formait du reste un bureau spécial de promulgation et d'expédition qui tendait à enlever peu à peu aux autres la plénitude de leur activité.

Telle était la petite phalange de vieillards usés et impuissants qui, à défaut du monarque, plus usé et plus impuissant qu'eux encore, se trouvaient investis de l'honneur périlleux de gouverner l'Espagne au milieu des convoitises déchaînées de l'Europe entière. Mais, pour comble de malheur, ces représentants de l'aristocratie, dépositaires, en quelque sorte, par *interim* de l'autorité souveraine en même temps que de

---

(1) Gudaña, 1er août 1697. — *Espagne*, t. 77, fol. 113-122. Cf. Harrach, *Tagebuch*, 31 juillet 1697, p. 37.

(2) Venier, p. 637. Il faut peut-être lire Morales. Les ambassadeurs vénitiens, dans le recueil de MM. Barozzi et Berchet, défigurent comme à la tâche les noms espagnols. Venier, par exemple, écrit (p. 628) Wilgia et (p. 637) Versiglia, au lieu de Ubilla.

(3) Lettre à Nottingham, 2 avril et 17 décembre 1697.

(4) *Tagebuch*, 16 juillet 1697, p. 34.

(5) « *Capacità fresca* », p. 637.

la grandeur nationale, n'étaient même plus libres de leurs actions et soumis uniquement aux suggestions de leur foi patriotique. Ils avaient à compter aussi, hélas! avec des influences étrangères assez fortes pour paralyser le crédit dont ils disposaient. Pendant en effet que les Espagnols combattaient au dehors la soi-disant omnipotence de Louis XIV, une poignée d'Allemands de tout acabit avait pris racine à la Cour de Madrid, et, là, au centre du monde hispanique, avec une insatiabilité que ne refrénait aucun scrupule, elle s'en disputait les plus riches lambeaux, depuis la Couronne jusqu'aux terres seigneuriales et aux simples prébendes. Il est temps de la considérer à l'œuvre.

CHAPITRE DEUXIÈME

LES ALLEMANDS A LA COUR DE MADRID

A la tête de la *camarilla* exotique qui gouvernait le roi, et par là même toute la monarchie espagnole, se trouvait naturellement la reine régnante, Marie-Anne de Neubourg. Ce n'était pas sans les plus vastes desseins que son père l'avait envoyée par mer prendre possession, sur les côtes des Asturies, de la main de Charles II. Jamais prince n'avait mieux marié ses filles que Philippe-Guillaume, premier Électeur palatin de la branche de Neubourg, mort en 1690. L'une était déjà assise sur le trône impérial aux côtés de Léopold. Une autre, Marie-Élisabeth, partageait avec Pierre II celui de Portugal. Philippe-Guillaume, de son vivant, convoitait par surcroît, et tout à la fois, pour celles de ses héritières qui n'étaient pas encore « établies », les Couronnes de France et de Pologne, voire le duché de Parme [1]. Marie-Anne avait parfaitement compris ce qu'elle était venue faire à Madrid, et, guidée par les conseils de

---

[1] Spanheim, *Relation de la Cour de France en 1690*, p. 385. Cf. Saint-Simon, t. 13, p. 58.

Mannsfeld, avait très vite réussi dans son œuvre d'ingérence et d'asservissement antinational. A l'exemple de sa belle-mère, la veuve de Philippe IV, qui, non contente d'envoyer de fortes sommes aux couvents de Bohême [1], avait commencé par renverser Olivarez, elle était parvenue, au bout de quelques mois, sous le prétexte que l'on connaît déjà, à faire signifier son congé au comte d'Oropesa. Le plus grand crime d'Oropesa, suivant certains bruits, se serait réduit cependant au conseil donné à Charles II de ne pas l'épouser [2]. Une fois le champ libre, par suite de cette disgrâce du premier ministre, avec l'appui sans doute du nouvel ambassadeur d'Allemagne, Lobkowitz, Marie-Anne avait accru de jour en jour son ascendant sur son époux [3]. « Le roi », assure Mme de Gudaña, « craint sa femme et l'Empereur à tel point qu'il semble comme un petit garçon devant eux. Il fait tout ce qu'ils veulent, quoique ce soient des choses contre son gré et contre ses intérêts, mais il n'ose dire non [4]. » — « La reine fait trembler le roi jusqu'aux os », écrit-elle une autre fois [5]. Le confesseur de Charles II, un dominicain, le P. Matilla, avait participé notoirement à ce travail d'assouplissement intellectuel, et paraît s'être fort convenablement acquitté de sa tâche [6],

---

(1) Mignet, t. 3, p. 305.

(2) Gædeke, t. 1, p. 181.

(3) « *Questa regina, veramente accoppiando all' avvenenza del colorito in ben composta corporatura la vivacità dello spirito, seppe impadronirsi assai più della prima del volere del re marito, che à sua voglia assalendolo con autorità, munita di vezzi, espugnava qualunque sua renitenza; e fatta dalla felicità delle frequenti vittorie più coraggiosa nelle intraprese, assunse in se stessa la maggiore e più considerabile parte delle disposizioni reali. S'intruse nell' economico, s'avanzò nel politico, nè punto si astenne dell'ingerenza e promozione a' primi carichi de' militari soggetti.* » A. Moncenigo, p. 683.

(4) Lettre du 20 juin 1697. — *Espagne*, t. 77, fol. 94-95.

(5) Lettre du 29 août 1697. — *Espagne*, t. 77, fol. 146-154.

(6) « *The young Queen carries all before her, since his Majesty's confessor has told him he is obliged in conscience to do whatsoever she will have him, which he proves thus.* » — Stanhope à l'amiral Russell, 22 février 1695, p. 59. Cf. dans Ruzzini le portrait très fin du P. Matilla.

encore bien qu'il eût une certaine réputation de modestie. La populace ne se doutait que trop de cette interversion des rôles. Aussi, lorsque le pauvre souverain se montrait dans les rues, les plus impudents proféraient sur son passage l'épithète injurieuse de *maricon* (1).

Ce résultat obtenu, Marie-Anne n'avait plus eu qu'à profiter des occasions favorables pour introduire peu à peu dans le Conseil d'État, « *il primo mobile di tutti gli altri*, » comme dit Ruzzini, et surtout pour rendre prépondérants, dans ce corps déjà prépondérant par lui-même, les personnages les plus à sa convenance. Elle y avait donc fait entrer ceux qu'elle estimait, sinon les mieux disposés pour l'Allemagne, car cette nuance d'esprits ne se rencontrait guère, du moins les plus aveuglés par leur défiance vis-à-vis de Louis XIV. On a généralement considéré jusqu'ici comme le chef de ce parti « impérialiste » l'amirante de Castille, c'est-à-dire Melgar. La chronique scandaleuse s'est même avancée plus loin. Abusant de ce que « le bel amirante (2) » avait été en Italie et en avait rapporté certaines « habitudes de raffinement capables de séduire toutes les femmes, » fût-ce une reine, elle a prétendu qu'il rêvait d'épouser Anne de Neubourg, dès qu'elle serait devenue veuve, « et de se faire reconnaître roi, quand il ne devrait l'être qu'un jour (3). » Un *Mémoire sur la succession d'Espagne* (4), qui date probablement de février 1698, prêtait à Melgar des visées de ce genre, tout en contestant fortement ses chances de succès. Cette chimère romanesque avait dû, en tout cas, s'évanouir au moins vers le mois de mai 1697, époque à laquelle l'amirante se remaria après un assez court veuvage. Sa nouvelle femme, doña Catalina d'Aragon, qui était en même temps sa nièce (5), paraît

(1) Noailles, t. 2, p. 36.
(2) Louville, t. 1, p. 84.
(3) D'Harcourt au Roi, 18 février 1699. — *Espagne*, t. 82, fol. 71-88.
(4) *Espagne*, t. 76, fol. 367-376.
(5) Gudaña, 7 juin 1697. — *Espagne*, t. 77, fol. 87.

même avoir été réellement aimée par lui [1]. Pour une raison quelconque, ce mariage, que la mort brisa à la fin de 1698, jeta un sensible désaccord entre lui et la reine. Était-ce parce que Marie de Neubourg, ayant pressenti et partagé en secret ses espérances matrimoniales, avait été outrée de se voir préférer une rivale? Était-ce tout simplement parce que doña Catalina eut l'imprudence, devenue duchesse de Rio-Seco, de se présenter devant sa souveraine « avec une perruque courte, » pareille de tout point à celles dont cette princesse prétendait conserver le monopole [2]. Nous ne savons au juste. Mais il est bien avéré que la reine refusa d'abord de recevoir la nouvelle duchesse, dépitée qu'elle était contre elle, ou contre son mari, soit à cause de l'amour perdu, soit à propos de la coiffure imitée. Si du reste Mme de Gudaña accuse la femme de l'amirante d'avoir voulu « entrer en comparaison avec la reine, » Stanhope dépasse cette insinuation en rapportant que le peuple la qualifiait de « *reina nueva* [3]. » Harrach confirme pour sa part cet état d'inimitié violente, quand il nous transmet les épithètes de *wunderlich* et de *falsch* [4], que Marie-Anne appliquait sans hésiter à Melgar, comme une personne qui aurait eu beaucoup à se plaindre de sa fausseté. En dépit de la réconciliation apparente qui survint quelques semaines plus tard entre elle et les deux nouveaux mariés, à la suite d'une collation dans le jardin de l'amirante [5], celui-ci, durant l'été

---

[1] « L'amirante se vante et se prévaut plus que jamais de sa faveur, disant : Qui est au monde plus heureux que moi? Je suis de grande naissance, j'ai plus de bien que je n'en puis dépenser, je gouverne la monarchie, mes envieux ne sauraient m'abattre. J'avais seulement une femme qui me fatiguait. Dieu m'en a délivré et m'en donne une que j'adore depuis longtemps. » Gudaña, 24 mai 1694. — *Espagne*, t. 77, fol. 79.

[2] Gudaña, 28 juillet 1697. — *Espagne*, t. 77, fol. 106-109.

[3] Stanhope à Vernon, 26 juin 1697, p. 88.

[4] *Tagebuch*, 5 et 9 juin 1697, p. 21 et 22.

[5] Stanhope à Vernon, 17 juillet 1697, p. 89.

de 1697, avait, à tout prendre, déchu singulièrement dans la faveur de sa souveraine (1).

Aussi convient-il peut-être de regarder comme le véritable protagoniste du parti antifrançais à Madrid vers cette époque un personnage plus réservé dans son attitude ou ses actions, le comte d'Aguilar, qui, logé au Prado (2), se trouvait de la Cour autant que personne. « *È tutto per Cesare,* » dit de lui sans hésiter Pietro Venier (3). A ses côtés nous rencontrons Mancera, plus spécialement attaché par son dévouement à la reine-mère. « Il est absolument dans le parti de l'Empereur, » affirmait d'Harcourt à une date un peu ultérieure (4). Ces deux hommes, dans le Conseil, associés à Melgar, suffisaient pour en entraîner deux autres, qu'on eût pu appeler les indécis ou les timorés, Los Balbazes et Monterey, et pour paralyser le groupe des patriotes indépendants, Porto-Carrero, Montalto, Villafranca, à qui il manquait jusqu'ici un point d'appui solide, soit au-dedans, soit même au-dehors, parmi les héritiers présomptifs.

Toutefois la jeune reine n'était pas restée sans collaborateurs de sa race dans son entreprise de germanisation intensive en Espagne. Elle y avait été aidée par une bande (5) d'aventuriers de qualité, tous plus ou moins ses compatriotes et parlant sa langue maternelle, aventuriers qu'elle avait attirés auprès d'elle, et dans les mailles de qui elle-même se trouvait prise plus souvent qu'elle ne se l'imaginait. Déjà, chemin faisant, nous nous sommes heurtés çà et là à quelques-uns de ces pionniers tudesques de la première heure, à ceux qui avaient posé les jalons de l'influence allemande au sud des Pyrénées et engagé le bon combat au nom

---

(1) Gudaña, 28 juillet 1697. — *Espagne,* t. 77, fol. 106-109.
(2) Harrach, *Tagebuch,* 7 juillet 1697, p. 31.
(3) P. 626. Cf. p. 635-636.
(4) D'Harcourt au Roi, 11 mars 1699. — *Espagne,* t. 82, fol. 117-130.
(5) M. Gædeke (t. 1, p. 59) l'appelle lui-même une « clique » *(Sippschaft).*

du pangermanisme. Mais, à présent, il ne s'agissait plus, comme sous Philippe IV, d'arracher seulement à un gouvernement faible la concession d'un gisement de cobalt sur les confins de la Navarre [1]. L'enjeu avait un prix prodigieusement plus élevé. C'était à la monarchie de Charles II elle-même que ces intrus faméliques donnaient l'assaut, en se faisant la courte échelle les uns aux autres, pour y mettre en coupe réglée les plus hauts emplois de l'État et lui ravir ses dernières épargnes.

Au premier rang parmi cette troupe d'oiseaux de proie figurait Gertrude-Maria-Josefa Wolff von Guttenberg, veuve du baron Wilhelm-Ludwig von Berlepsch. Venue à Düsseldorf en 1679 après la mort de son mari, cette matrone avait su y gagner l'amitié de la jeune princesse palatine, qui, lorsqu'elle épousa Charles II, l'emmena à Madrid. Elle ne tarda pas à y prendre, dans une Cour où ne régnait vraiment que l'anarchie, une importance extraordinaire. Cette femme « pouvait tout [2], » déclare avec une brièveté éloquente le comte de Harrach. Moncenigo [3] et ses collègues ne contredisent pas, il s'en faut, ce jugement. Toutes les faveurs royales émanaient de la Berlepsch et de ses acolytes, partant, les décisions de maint homme d'État. Son but du reste n'était nullement de pousser l'Espagne à sa ruine, pas même de lui nuire, mais d'en vivre le plus largement possible, d'en emporter surtout de riches lambeaux, pour assurer l'avenir d'une famille plus habile qu'opulente. C'est ainsi qu'elle se fit assigner une bonne partie des biens fonciers confisqués au prince d'Astigliano dans le royaume

---

(1) Ch. Weiss, t. 2, p. 146.

(2) « *Alles vermag* ». — *Tagebuch*, 2 juin 1697, p. 19.

(3) « *Era costei con l'ardire e con il consiglio il più valido fondamento dell' autorità della regina, suggeriva pronti ripieghi agli affari più dubbii, piantava sodi fondamenti alle speranze anco lontane, e, con maniere più accorte che plausibili, profittava a meraviglia ne' propii vantaggi....* » P. 683.

de Naples [1]. La rapacité qu'elle manifestait en toutes circonstances était comme stimulée par les exemples quotidiens qu'elle recevait de sa maîtresse. Marie-Anne en effet, si elle n'envoyait pas à son père des coffrets « en bois de calambour » renfermant des billets moqueurs à titre de surprise, travaillait sérieusement pour l'accaparement et l'exportation [2]. C'était à Hambourg, ou en Hollande [3], que la baronne, elle, concentrait à distance ses capitaux. Un peu plus tard, sur ses économies, elle acheta même la seigneurie immédiate *(reichsfreie)* de Millendonk, dans le Cercle de Gladbach [4].

En excellente mère qui tient à ne pas se séparer des siens, surtout quand les affaires vont bien à l'étranger, la toute puissante Hessoise avait fait venir auprès d'elle son fils et sa nièce. Le jeune baron de Berlepsch s'était présenté

---

[1] Pietro Venier, p. 626.

[2] « La reine ne perd aucune occasion de se divertir. Elle va se promener tous les jours dans toutes les maisons où il y a des jardins, à condition qu'on lui donnera un bon dîner et de beaux présents, à elle et à la Perlis. Elle est venue chez moi, ayant averti la connétable Colonne de l'y venir attendre, et elle m'a emporté jusqu'à mes confitures, disant qu'elles étaient faites à la française, mes fauteuils de commodité (?), toutes mes porcelaines. Quand elle a passé quelque part, il semble que ce soit le tonnerre qui a tout brûlé.... Elle danse jusqu'à trois heures du matin et va de maison en maison piller tout le monde. J'avais toujours évité ce malheur, mais la duchesse d'Ossone, sa *camarera mayor,* m'a envoyé avertir par son gendre qu'elle viendra demain se promener chez moi. J'en suis désolée. Que j'aye de l'argent ou que je n'en aye pas, il faut que cet honneur me coûte plus de six mille écus, et encore ne serai-je guère bien. Cette princesse ne sera jamais oubliée en Espagne, mais sa mémoire y sera toujours odieuse.... Ce que la reine amasse est incompréhensible. » Gudaña, 28 et 30 juillet, et 29 août 1697. — *Espagne,* t. 77, fol. 106-112 et 146-154. — « *I suoi nemici l'imputano essere scarsamente generosa, anzi portata all' accumular denaro e gioie, con la massima di trasmetterle in loco sicuro e di provveddere ad alcun suo sinistro caso.* » Pietro Venier, p. 625-626.

[3] « *Avvertita di lunga mano degli aborti improvrisi delle gelosie nelle Corti, fatti già passare in Amsterdam ed altrove tutti li denari che dalle beneficenze delle persone reali è da' proprii industriosi raggiri aveva accumulati....* » — A. Moncenigo, p. 684.

[4] Kneschke, *Adelslexicon,* t. 1, p. 354.

à Madrid comme envoyé de Pologne en décembre 1694. Mais sa mère avait déjà réussi à s'y faire si bien haïr que la populace faillit écharper ce diplomate de rencontre. Il ne se tira de la bagarre qu'à cause de l'espèce d'inviolabilité que lui valut le carrosse du roi où il trônait [1]. On s'évertua à le consoler de cette mésaventure par de nombreuses libéralités. Il se vit, entre autres, bombardé « archimandrite de Messine, » une fort jolie sinécure qui ne rapportait pas moins de quinze mille *pezze* bon an mal an [2]. Plus tard, on lui donna des missions diplomatiques, à Bruxelles [3], à Vienne [4], ou ailleurs. Dans une de ses lettres de créance signée par Charles II, et vendue sans doute par ses héritiers, il est qualifié : *Comes à Berlips, archimandrita Messanensis, in supremo apud nos Belgii Senatu à Consiliis* [5]. Quant à sa cousine, la nièce de la Berlepsch, cette jeune Allemande, qui devait épouser un officier flamand, le comte d'Hulst, ne faisait pas naître non plus la concorde sous ses pas [6].

La favorite avait dû toutefois chercher en dehors de sa propre famille son meilleur appui auprès de la reine. Elle l'avait trouvé dans un capucin du Tirol, le P. Gabriel Chiusa, qui avait pour mission spéciale de diriger la conscience de Marie-Anne et d'assurer son salut dans l'autre monde en la guidant à travers les voies scabreuses de la politique terrestre.

---

(1) Stanhope à Hopkins, 12 décembre 1694, p. 55.

(2) Pietro Venier, p. 626.

(3) *Relations véritables*, 27 novembre 1699.

(4) D'Harcourt au Roi, 14 mars 1699. — *Espagne*, t. 82, fol. 129-130.

(5) *Espagne*, t. 82, fol. 153-154.

(6) « Les dames du Palais se sont battues comme des harengères pour la nièce de la Perlips. Elles se sont prises aux cheveux, et c'est une guerre civile entre elles qui passe toute croyance. Le combat recommence à tous moments. La nièce Perlis a été rossée que rien n'y manque. La reine est furieuse comme une lionne à qui l'on a ravi ses petits. » Gudaña, 8 mai 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 17-18. — Cf. le P. Blandinières au P. « général » de la Merci, 31 août 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 338-341.

Installé dans de somptueux appartements, que sa pénitente lui avait fait construire, nourri des mets les plus recherchés, pourvu de domestiques et de carrosses, ce confesseur menait une existence que beaucoup jugeaient fort enviable [1]. A l'occasion, la reine, qui dînait parfois à sa table, et donnait ses petites audiences chez lui, ajoutait à ses faveurs ordinaires de riches meubles, les plus beaux tableaux de dévotion qui fussent au palais et de superbes vitrines *(escaparates)* pour abriter ses statuettes [2]. Lorsque la mère du P. Gabriel était venue lui rendre visite, en même temps qu'à la Cour d'Espagne, « on lui avait fait des honneurs pareils à ceux que recevrait une princesse du sang [3] ». Le confesseur acceptait de toutes mains des gages précieux d'affection en échange des services dont il avait pu obliger les gens. C'est ainsi que le marquis de Conflans, avant même d'être nommé vice-roi de Navarre, s'était cru tenu de lui témoigner sa reconnaissance préalable au moyen d'une croix magnifique de diamants [4]. Le P. Gabriel profitait de ces pieuses offrandes pour faire quelque bien à son ancien couvent, ce qui lui permettait de passer pour intègre auprès de beaucoup de naïfs. Son immixtion brouillonne dans les affaires de l'État, ainsi que ses distributions de grâces royales aux particuliers, de compte à demi avec la Berlepsch, restent d'ailleurs absolument indéniables [5].

---

(1) « *Questo lo trattiene con nobili stanze nel convento, con quotidiani delicati cibi, con servitù e carrozza, e fuori che l'abito ed il letto, chi si sia non ha di che invidiare la sua condizione.* » — Pietro Venier, p. 626.

(2) Gudaña, 10 octobre 1697. — *Espagne*, t. 77, fol. 84-87.

(3) Gudaña, 31 janvier 1697. — *Espagne*, t. 77, fol. 58.

(4) Gudaña, 10 avril 1697. — *Espagne*, t. 77, fol. 72.

(5) Stanhope le dit en termes exprès : « *Her confessor, a capuchin, is now the most considerable person at Court, and takes great state on him, being consulted by all who have any pretensions.* » — Lettre à Vernon, 10 avril 1697, p. 86. — Alois Moncenigo entre dans plus de détails et analyse, en quelque sorte, le mécanisme de ce gouvernement occulte : « *Questo padre, nativo del Tirolo e protetto dalla elettrice Palatina, con la stessa Berlips ed altri Alemani, passò in Spagna, onorato del posto*

La reine-régnante, outre sa dame d'honneur préférée, possédait dans son intimité un autre souvenir vivant de la Cour paternelle, le baron Franz-Melchior von Wiser, conseiller d'État secret et chancelier aulique palatin, de plus, par une sorte de cumul international, *Reichshofrath* à Vienne. Nous l'avons déjà rencontré [1] cherchant à nouer les premiers fils d'une négociation avec Louis XIV. « Fort violent et fort artificieux », Wiser avait été en Portugal et s'en était fait chasser d'une façon peu honorable [2]. Le poste qu'il occupait auprès de Marie-Anne était celui de secrétaire particulier. Il portait aussi le titre de membre du Conseil de Flandre [3]. En fait, sous prétexte de transmettre les commandements de la reine, il transmettait surtout ceux du gouvernement [4]. Le successeur de Lira au *Despacho Universal,* don Juan Angulo, était l'objet des railleries de Charles II, qui ne l'appelait que son « mulet » [5]. Il avait par

---

conspicuo e sempre osservato di confessore della sposa regina; comparve uomo di rette intenzioni, si tenne per immune da ogni venaltà, se non in quanto la costruzione d'assai decente chiesa e convento della sua religione nella sua patria riconosce dalle sue assistenze per il posto goduto la fondazione ed il compimento; come suddito arciducale, si mantenne con tutta la propensione agl'interessi degli Austriaci suoi principi naturali, e l'accorta Berlips lo rese istrumento delle sue direzioni, come quello che aveva l'accesso così libero e frequente all'orecchio della Maestà della regina, con la quale si tratteneva più ore ogni giorno, che non solo per gli affari della coscienza lo ammetteva per scorta, ma le permetteva l'adito anche agli altri di Stato, per il di lui parere e consilio, senza il quale non risolveva cosa veruna. Se ne valeva di lui quasi di segretario per li lunghi dispacci con il duca di Baviera, con li principi della sua casa, con l'imperatrice sorella e con Cesare stesso; onde il padre mezzanamente informato per altro degli oggetti de 'i principi, si rese ben presto in possesso d'ogni più segreto ed importante maneggio. Serviva così bel posto allo stesso per intercedere dignità, collazioni ed impieghi à molti, che si raccomandavano al di lui favore... » P. 684.

(1) V. notre tome 1, p. 394.

(2) Lafuente, t. 17, p. 221. – Cf. Forbin-Janson au Roi, 16 juillet 1697. — *Rome*, t. 383.

(3) Lafuente, t. 17, p. 227.

(4) Pietro Venier, p. 627.

(5) Lafuente, t. 17, p. 222.

conséquent été très facile à Wiser de se substituer à Angulo pour l'expédition, au besoin, pour la solution des affaires générales. Comme Wiser boitait, le peuple l'avait surnommé *el cojo,* et, comme la reine s'en reposait sur lui des affaires de l'État, *el pies del reino.* Il manquait cependant, tout aussi bien que sa principale complice, de sens politique, et ne songeait qu'à s'enrichir le plus vite possible (1). L'indignation universelle réussit d'ailleurs à le faire congédier un peu plus tôt que les autres. Afin de se débarrasser de lui sans qu'il jetât trop les hauts cris, on l'envoya porter, vers 1695, des compliments de condoléance au duc de Parme (2), qui venait de perdre son frère. Wiser avait déjà au reste mis en lieu sûr ses menus profits, ayant fait passer plus de cinquante mille doublons à Hambourg (3). L'Espagne ne gagna pas grand'chose à ce départ. *Uno avulso, non defuit alter.* L'envoyé de l'Électeur de Trèves, un carme, le P. Carpani, prit la plume que Wiser venait à peine de déposer, et, avec un autre révérend, le P. Cornejo, devint l'un des répartiteurs habituels des emplois de l'État ou des faveurs de la Couronne (4). Le

---

(1) « *Die Graefin Berleps, und Wiser, waren personen der schlimmsten Art, dabei ohne politischen Verstand. Sie ahnten dasz ihr Aufenthalt in Spanien nicht von allzu langer Dauer sein werde und suchten sich auf alle nur mœgliche Weise zu bereichern. Ein System von Stellenverkauf und Bestechlichkeit wurde eingeführt, wie es kaum jemals vollendeter dagewesen ist.* » — Gædeke, t. 1, p. 159.

(2) Pietro Venier, p. 628.

(3) Lettre de Dupré, sans date. — *Espagne,* t. 76, fol. 237.

(4) « *Due soggetti ora sono li mezzani alle suppliche private ed alle regie disposizioni : il confessore padre Gabriel, ed il padre Carpani, inviato di Treviri. Il primo riceve le istanze, ed esercita quasi l'officio di primo ministro con anticamera continuamente frequentata da pretendenti. L'Amirante le pondera, e l'altro le negozia ; passando alcune anco per il canale della Berleps , indi della regnante, si concludono, e il re non fa che approvare.* » Pietro Venier, p. 628. — « Le P. Carpani se vantait d'avoir fait passer par ses mains, en peu de temps, pour deux millions de ducats, de ce qu'ils appelaient *merced de corte,* « bienfaits du roi ». Louville, t. 1, p. 78. — « *Der P. Gabriel und P. Carpani hetten mit der von Berleps eine consulta gehalten, wenn sie die Obersthoffmeisterstelle*

successeur d'Angulo, mort en 1694, don Alonzo de Carnero [1], puis don Juan de la Rea, puis enfin Villanueva n'y purent rien. La Rea était même tombé en disgrâce pour être « entré dans la cabale du cardinal, du duc de Montalto, de Villafranca, de Monterey et des autres » [2].

La famille de la reine était aussi représentée à Madrid par plusieurs de ses cousins, les princes de Hesse-Darmstadt. L'un, Georges, celui qui a inscrit son nom avec son épée dans l'histoire d'Espagne, né en 1669, était d'abord entré au service de Venise, puis à celui de l'Empereur. Après quoi, il avait offert ses services à sa parente devenue souveraine au-delà des Pyrénées et était accouru pour compléter cette immigration qui donnait à la Cour de Charles II je ne sais quel air de jardin d'acclimatation hessoise. En 1695, la Cour de Vienne l'avait envoyé en Catalogne avec les trois régiments de Saxe-Cobourg, de Deux-Ponts et de Beck [3]. Deux ans plus tard, nous le retrouvons à la tête de ces troupes dans Barcelone [4] et y tenant presque aussi souvent tête au vice-roi espagnol, don Francisco de Velasco, qu'à l'armée de Vendôme. Malgré la déplorable issue des opérations dans la province et la perte de sa capitale, lorsque le prince Georges se présenta à Madrid, il se vit comblé d'honneurs. Non seulement, après l'avoir installé dans le palais de Lerme [5], on lui confia le régiment de dragons qui formait toute la garnison de la ville [6], le seul rempart par

---

geben wollen, umb Theil darvon zu haben. » — Harrach, *Tagebuch*, p. 76. — « Ce P. Carpani est un homme fort intrigant, attaché à la reine, à son confesseur et à la dame Perlips, et grand ami du comte d'Autel, gouverneur de Luxembourg. » D'Harcourt au Roi, 28 mai 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 56-64.

(1) Stanhope à John Trenchard, 16 mars 1694, p. 42.

(2) Gudaña, 1er août 1697. — *Espagne*, t. 77, fol. 113-132.

(3) Gædeke, t. 1, p. 77, note 2.

(4) Harrach, *Tagebuch*, 13 mai 1697, p. 16.

(5) Harrach, *Tagebuch*, 28 et 30 octobre 1697, p. 58 et 59.

(6) G. Stricher, *Die Deutschen in Spanien*, Leipzig, 1850, p. 38-44. M. d'Hulst, ou d'Ursel, devint lieutenant-colonel du régiment. — *Gazette de France*, 1698, p. 66.

conséquent du gouvernement, mais encore on le comprit au mois d'octobre dans une promotion de Grands d'Espagne de première classe. Avant la fin de l'année, il était nommé vice-roi de la Catalogne, en remplacement de Velasco (1). Saint-Simon (2), qui n'y va pas de main-morte en fait de diffamation, insinue que les politiques de la Cour avaient voulu ménager à cet ardent *condottiere* toutes les facilités imaginables pour fréquenter à son aise la jeune reine, dans l'espoir vague que, grâce à ces rencontres fortuites ou concertées, et à la vieille maxime des jurisconsultes : *is pater est...*, le peuple espagnol recevrait peut-être du ciel un héritier imprévu, mais suffisamment légitime (3). Quant au prince Frédéric, qui précéda son frère Heinrich à Madrid, ses dettes surtout le firent connaître avant que, converti au catholicisme, et pourvu d'une rente de douze mille écus (4), il eût pris le parti d'aller se promener à Rome en habit ecclésiastique (5).

La Couronne de Charles II était tombée, on le voit, au milieu d'un guêpier de frelons d'outre-Rhin, et la fille du duc de Neubourg aurait joui d'une autorité sans limites, si elle n'en avait rencontré dans la jalousie acerbe d'une autre

(1) Harrach, *Tagebuch,* 20 décembre 1697, p. 68.

(2) T. 1, p. 476-477.

(3) « L'autorité de la reine est si suprême aujourd'hui que l'on nomme à peine le roi, et, malgré l'aversion qu'il a pour le prince Darmstadt, parce qu'il en est jaloux pour plusieurs bruits que l'on avait publiés ici, très désavantageux à la reine, ce qui obligeait le roi à lui dire souvent : *Yo te defiendo de nombrar nunca tu primo,* elle n'a pas laissé de le faire venir et de le loger chez le duc de Medina-Celi dont la maison est plus belle que le Palais.... Il y en a bien d'autres qui parlent sur ce qu'il entre dans la chambre de la reine et même dans son cabinet, sans que la *camarera* soit présente. Encore s'il avait quatre-vingts ans, on y regarderait moins, mais il n'en a que vingt-huit ou trente, et il est fort bien fait. Nos Espagnols ne sauraient digérer qu'il a dans son appartement une porte de communication qui donne dans celui du P. Gabriel, confesseur de la reine et elle continue d'y aller à l'ordinaire. » — Gudaña, 8 novembre 1697. — *Espagne,* t. 77, fol. 188-190.

(4) H. Künzel, *Landgraf Georg von Hessen-Darmstadt,* p. 70, 122 et 153.

(5) Le cardinal de Bouillon au Roi, 28 janvier 1698. — *Rome,* t. 387.

Allemande, la reine-mère, Marie-Anne d'Autriche, sœur de Léopold, dont elle-même se trouvait la belle-sœur, ce qui rapprochait un peu les distances de l'une à l'autre. Pendant que fonctionnait tranquillement la petite phalange d'intrigants unis sous les auspices d'Anne de Neubourg pour l'exploitation de l'Espagne et de sa décadence, ces deux femmes, en dépit de tous les liens de race et de famille qui auraient dû maintenir entre elles les apparences de l'harmonie, se disputaient, parfois avec une fureur éminemment teutonne, la haute et fructueuse direction des malheurs publics. Cet antagonisme violent, et sans cesse accru, entre la souveraine d'autrefois et la souveraine d'aujourd'hui, n'était qu'un trait de parenté ethnographique, l'instinct de l'âpreté au gain s'émancipant d'autant plus facilement entre Allemands que l'immensité du butin a plus surexcité leurs convoitises. Marie-Anne d'Autriche « était impérieuse et vindicative », dit le P. Blandinières, qui trahit franchement le secret de leurs brouilles continuelles (1). Marie-Anne de Neubourg ne semblait pas beaucoup mieux disposée, et, ce nous semble, ressemblait tant soit peu par son caractère à une de ses vieilles cousines, trop connue à la Cour de Louis XIV, la « Palatine ». En outre, et c'est ce qui achevait de tout gâter, elle poursuivait en politique un but particulier, qui n'était pas précisément celui de sa belle-mère. Nous devons faire à ce propos quelques pas en arrière.

De plusieurs centaines de lettres qu'elle adressait à son frère Johann-Wilhelm, Électeur Palatin depuis 1690 (2), il ressort que ce prince ne désespérait pas, lui aussi, grâce à sa sœur la reine d'Espagne, que seconderait son autre

(1) « Il n'y a pas six mois que, sur quelque sujet de mécontentement que la reine-mère lui donna, elle alla au roi, criant comme une furie qu'elle se retirerait de la Cour, s'il n'en chassait la reine-mère. » — *Espagne*, t. 76, fol. 45.

(2) Ces lettres sont déposées aux Archives royales de Munich. C'est à M. Heigel (p. 233-235) que nous empruntons l'analyse qu'on en va lire.

sœur l'Impératrice, de mettre personnellement la main sur un bon lambeau de la succession de Charles II [1]. Ce n'était pas en vain que Louis XIV l'avait soupçonné d'aspirer pour son propre compte au gouvernement des Pays-Bas. Marie-Anne l'exhortait à montrer provisoirement un peu de patience, la rapidité des résolutions n'étant guère la qualité maîtresse de son mari [2]. En général, du reste, sa correspondance s'alimentait de frivolités de Cour plutôt que de machinations politiques. Mais la Berlepsch se tenait à côté d'elle dans les coulisses, et, à diverses reprises, cette intrigante fit parvenir au Cabinet de Vienne d'importants secrets, grâce à l'intermédiaire de l'Électeur Palatin. Quant à Max-Emmanuel, Anne de Neubourg lui écrivait aussi à l'occasion, mais généralement pour lui recommander des protégés ou pour lui exprimer des souhaits selon la formule. Quoique le chef des Wittelsbach de Munich l'eût priée d'être la marraine du petit Ferdinand-Joseph, on sentait bien que toutes les haines issues de la Guerre de Trente ans n'étaient pas éteintes entre les deux branches de la maison. Une lettre du 13 mai 1694 écrite pour son frère, et dont quelques lignes ont été imprimées [3], donne le diapason exact de sa colère contre sa belle-mère, et ce diapason s'élève aussi haut qu'une animosité jalouse peut s'élever, quand elle a rompu le frein du respect.

---

[1] Johann-Wilhelm, soit dit en passant, paraît avoir coûté assez cher à son beau-père, le grand-duc Cosme III de Médicis. « Les peuples », écrit un diplomate accrédité alors à Florence, « murmurent de ce que le Grand-Duc, outre la pension de douze mille écus qu'il fait à Madame l'Électrice Palatine, sa chère fille, il y a toujours dans les chemins une quantité de mulets qui ne servent qu'à lui porter toutes les douceurs qui croissent en Italie, ce qui monte pour le moins à une fois autant.... Voilà à peu près les raisons qui causent une si grande misère dans cet État, et les Allemands en ont tant emporté d'argent qu'il ne faut pas s'étonner s'il y est devenu si rare. » Dupré au Roi, 13 juillet 1697. Cf. 24 août 1697. — *Florence*, t. 26.

[2] « *Dasz mein Kœnig in allen Sachen sich so langsamb resolviret ist nicht allein meine, sondern jedermanns grœsste und ewige Klage, und verdrisst mich disses wohl unsinnig.* » — Heigel, p. 233-234.

[3] Heigel, p. 256.

La veuve de Philippe IV au contraire se souciait avant tout des intérêts de son arrière-petit-fils, fort médiocrement de ceux de son frère ou de ses neveux. Ainsi que nous l'avons déjà dit [1], dès que l'Électeur de Bavière eut épousé Marie-Antoinette, la grand' mère de Marie-Antoinette avait adopté et soutenu la candidature de son petit-gendre. A plus forte raison, aussitôt que le couple bavarois eut eu un fils (28 octobre 1692), elle considéra le nouveau-né comme l'héritier unique et nécessaire de Charles II. Peut-être tenait-elle à faire exécuter pieusement les dernières volontés de son mari; peut-être embrassa-t-elle avec d'autant plus d'ardeur le parti de l'orphelin qu'elle restait seule dans sa famille pour le défendre; peut-être enfin calculait-elle qu'un enfant en bas âge, placé sur le trône avec un père peu capable de se diriger lui-même, laisserait plus de marge à sa propre ambition. Ce qu'il y a de certain, c'est que le moindre succès militaire de Max-Emmanuel la transportait jusqu'au point de provoquer ses largesses. Non contente de le gratifier de riches présents, elle maria l'agent bavarois Lancier avec une de ses demoiselles d'honneur, qui, tout comme son mari, prit souvent la plume pour informer Prielmayr des nouveautés les plus considérables. Aussi, lorsque, grâce en grande partie à l'ex-souveraine de l'Espagne, l'Électeur eut réussi à s'implanter dans Bruxelles comme un souverain présomptif, il s'empressa de faire partir pour Madrid, en janvier 1692, un ministre extraordinaire, le baron de Paumgarten. Ce baron n'avait pas seulement pour devoir de bien recommander l'envoi régulier dans les Pays-Bas des doublons espagnols qu'il était d'usage d'y expédier, ou du moins d'y faire attendre. Paumgarten devait en outre, suivant les termes mêmes de son mandat, complimenter la protectrice de son maître, *in specialibus,* et la reine-régnante, uniquement, *in generalibus.* On lui ordonnait de plus de bien faire remarquer au roi

---

[1] V. notre tome 1er, p. 287.

lui-même quels services son maître avait rendus sur le Danube à tous les Habsbourg du monde comme au catholicisme. Le souverain de la Bavière avait, dans cette double pensée, dirait-il, exposé sa vie et sacrifié plusieurs millions. Paumgarten dut plaire à l'aïeule de feue l'Électrice Marie-Antoinette, car, le 27 mai 1693, elle écrivait, entre autres, au nouveau gouverneur des Pays-Bas, que son enfant lui tenait tout particulièrement au cœur et qu'elle priait Dieu de leur garder une si précieuse consolation (1). Vers la même époque, Max-Emmanuel apprit que le roi d'Angleterre, malgré ses engagements de 1689 vis-à-vis de l'Empereur, commençait à prendre en très sérieuse considération les droits d'hérédité (2) que lui-même attribuait à son enfant. Un pareil encouragement en valait beaucoup d'autres.

Il se décida donc à le retirer tout d'abord de la Cour de son grand'père maternel, où il était né, pour le faire conduire à Munich. Là on verrait s'il y avait intérêt et possibilité de l'envoyer à Madrid. Léopold respecta les droits paternels de son gendre. Le 2 mai 1693, la caravane aulique qui escortait le futur souverain de la Bavière, sinon de toutes les Espagnes, sortit de Vienne, après une pieuse station dans une église, où l'enfant fut consacré solennellement à Saint-François de Paule. Deux cent soixante et un personnages, appartenant à la Cour ou à la plus haute noblesse bavaroise, l'attendaient à la frontière. L'entrée du cortège dans Munich eut lieu le 23 mai, et les autorités municipales firent frapper une médaille où l'effigie du petit prince était qualifiée de *spes maxima mundi*. Restait à savoir maintenant si on le dirigerait décidément sur Madrid. Son père venait en effet de se remarier, et ne semblait guère

(1) « *Sye werden wol nit zweiflen kœnnen, wie mir das Kind im Herzen ligen thut, das als einziges Pfand von mein Weibel seelig gebliben ist, Gott wolle ihn zu seiner grossen Ehr erhalten und zu unserm Trost.* » — Cité par Heigel, p. 246.

(2) Heigel, p. 245.

d'ailleurs en état de se charger de son éducation à Bruxelles, au milieu des tracas et des périls de la guerre. D'après, au contraire, ce que mandait la reine-régnante d'Espagne, sa bisaïeule à Madrid mettait tout en œuvre pour avoir auprès d'elle ce cher Benjamin et consoler ainsi ses derniers jours.

Un *Mémoire* fut rédigé sur ce point délicat, certainement avant 1695, et probablement par Prielmayr. Il était en français. Neuf raisons étaient d'abord alléguées pour l'affirmative, c'est-à-dire pour l'envoi, puis dix pour la négative. C'est vers ce dernier parti que penchait au bout du compte l'auteur du *Mémoire*. Il s'inquiétait beaucoup de la nécessité d'assurer à la Bavière un souverain pour l'avenir. Or, un voyage par mer lui paraissait hérissé de trop de dangers, quand il considérait combien était frêle la créature qui devait le supporter. Et puis, « l'éducation de l'Espagne n'était pas des meilleures », d'après les on-dit en circulation, « et il faudrait inspirer au prince électoral bien d'autres sentiments que ne sont à présent ceux de la Cour de Madrid ». Comment aussi Max-Emmanuel renoncerait-il à voir, au moins une fois, « un aimable fils », qui, pour sa part, « ne connaissait pas encore son papa ? » Enfin son sérénissime père, s'il ne prenait le soin de l'élever lui-même, ne pourrait guère rester longtemps « le maître de ses volontés ». Toutefois, « la plus forte et dernière raison » pour l'abstention était que, si on ne s'y tenait pas, « l'on se découvrait avant le temps,... on alarmait ses concurrents, qui ne manqueront pas d'avoir aussi des amis en Espagne, qui pourraient pénétrer la chose et faire éventer la mine ». Le diplomate bavarois, à titre subsidiaire, se posait cependant cette question : Que faudrait-il faire, « si, de mouvement propre, le prince électoral était demandé du roi d'Espagne ? » Dans ce cas, poursuivait-on, « le jeu serait tout autre, et il aurait déjà pris ses mesures, et ce serait en effet le déclarer héritier de ses Couronnes, et alors je trouve que toutes les considérations ci-dessus cesseraient, car, pour se mettre en

6

quasi-possession de tant de royaumes, on peut à la fin hasarder quelque chose. Au surplus, il convenait de ne se pas flatter que jamais le prince électoral pût embrasser la succession entière d'Espagne ». Inévitablement, on aurait à compter avec le fils de l'Empereur, « beau premier », tout comme avec la descendance de Louis XIV, sans doute même avec le Saint-Siége, au sujet de Naples et de la Sicile. Si cette hypothèse se réalisait, « il faudrait laisser crier la Bavière », qui se tirerait bien toujours d'affaire, soit avec les fils que Max-Emmanuel pourrait avoir de son second mariage, soit avec les princes du sang appartenant aux branches collatérales.

Le résultat pratique de cette consultation fut le départ pour Madrid, en 1695, d'un nouvel agent bavarois, Bertier, qui ne dut pas s'employer exclusivement à suggérer à la Cour l'idée exposée ci-dessus, mais qui négocia plus encore sans doute « pour la perpétuité du gouvernement » des Pays-Bas [1], peut-être aussi pour l'extension des pouvoirs attribués à son maître, car l'Électeur n'avait pas le droit de nommer le gouverneur des places principales [2]. Par suite des efforts heureux de Bertier, on vit grossir rapidement et se fortifier le parti que le *Kurprinz* avait en Espagne, dans la capitale surtout, et dont Oropesa, au dire de certains courtisans, était en réalité le chef. Indépendamment de l'ex-*valido*, Max-Emmanuel, fort généreux de dons et plus encore de promesses [3], croyait pouvoir compter sur l'appui de Porto-Carrero, qui venait de lui donner des gages, fort sérieux, selon lui. Il espérait aussi mettre de son côté, s'ils ne s'y étaient déjà rangés d'eux-mêmes, tous ceux des Grands qui trouvaient insupportable le joug de la sequelle de politiciens d'outre-Rhin installés en pillards autour

---

(1) Heigel, p. 256-265, en note.
(2) Dangeau, t. 5, p. 275.
(3) Pietro Venier, p. 619, et A. Moncenigo, p. 690-691.

d'eux [1]. Au fond, l'aristocratie espagnole, ne pouvant songer à un prince de France, puisqu'on était en guerre avec la France, se rabattait d'autant plus volontiers sur le petit héritier bavarois qu'un souverain de ce genre, excellent, après tout, pour sauver l'intégrité de la monarchie, ne serait pas en état de restreindre les privilèges des Grands sous prétexte de remédier aux abus [2]. Melgar lui-même, à ce que croyait du moins Louis XIV, serait entré, à un moment donné, dans les intérêts de la Bavière, et aurait reçu de l'Électeur, en même temps que Porto-Carrero, « un pouvoir pour agir en son nom en cas de mort du roi d'Espagne [3] ». Le peuple, lui, n'ayant pas les mêmes craintes, ne partageait pas tout à fait cette opinion. Au lieu d'entrevoir avec plaisir, dans une longue régence, une période avantageuse d'anarchie, il se demandait si, en dépit de son prestige militaire, acquis aux dépens des Infidèles, Max-Emmanuel disposerait d'une puissance assez imposante pour éviter à la monarchie une dislocation finale. Au surplus, la question de légitimité ne jouait qu'un rôle assez secondaire dans les raisonnements ou les penchants de la nation. La protection que le pape accordait à la maison de Wittelsbach dans cette affaire [4] devait suffire pour rassurer, sinon pour entraîner, les consciences les plus timides.

Max-Emmanuel prit donc ainsi à Madrid, sur l'Empereur, la plus belle des revanches, en provoquant un courant de sympathies et de préférences qui, pendant quelque temps, parurent irrésistibles. Finalement, la reine-mère, voyant son fils Charles de plus en plus sujet à des crises, dont la moins grave pouvait emporter un homme mieux constitué que lui, prit le parti réunir dans sa chambre le

---

(1) « *La maggior parte degli altri per Baviera.* » Pietro Venier, p. 621.
(2) Gædeke, t. 1, p. 94-95.
(3) Instruction pour d'Harcourt. — *Espagne,* t. 78, fol. 33.
(4) « *Su Santidad no dejaba de aprobar la proposicion de ceder al Elector de Baviera las pretenciones del Señor Emperador y del Delfin.* » — Lafuente, t. 17, p. 271.

cardinal Porto-Carrero avec les comtes Oropesa et Aguilar. Alors, dans une conférence solennelle, presque émouvante, elle les adjura de se déclarer pour son arrière-petit-fils et de l'appeler à la Cour. Élevé en Espagnol par des Espagnols, ne serait-il pas le meilleur souverain que la monarchie pût jamais espérer après la mort de son roi actuel? Si on se défiait pour plus tard de l'extension des influences allemandes, il serait facile de tenir à ce que Ferdinand-Joseph se présentât seul et sans suite aux acclamations de ses futurs sujets. Le cardinal, à qui la reine avait paru adresser particulièrement son discours, prit la parole après elle pour élever une objection, qui n'était pas nouvelle. Il déclara, malgré ses sympathies latentes, que le prince électoral n'avait pas assez de prestige en Europe pour monter sur le trône de Charles II, sans déchaîner une guerre épouvantable. On connaissait en France la renonciation de son père. On ne manquerait donc pas d'en tirer parti pour faire valoir plus hardiment que jamais les titres échus aux descendants mâles de Marie-Thérèse. La reine-mère ne put nier qu'en cas de vacance du trône l'Espagne serait exposée à une attaque vigoureuse de la France, si elle n'adoptait pas un de ses princes. Les larmes aux yeux, elle conjura toutefois Porto-Carrero, d'après la correspondance bavaroise, de ne pas du moins se montrer hostile (1). A quelque temps de là, le 15 mai 1696, elle mourut des suites d'un cancer (2), pendant une éclipse (3), emportant dans la tombe le regret de n'avoir pu obtenir un testament de son fils ni attirer auprès d'elle son arrière-petit-fils. Elle n'avait pas omis de comprendre Max-Emmanuel parmi les personnes à qui elle léguait des cadeaux personnels, et ce petit fait n'était pas sans signification de sa part (4).

---

(1) Heigel, p. 273.
(2) Stanhope à Vernon, 23 mai 1696, p. 76.
(3) Dangeau, 30 mai 1696, t. 5, p. 418.
(4) Dangeau, 5 juin 1696, t. 5, p. 421.

Son idée pourtant ne périt pas avec elle. La douleur qu'elle avait manifestée avait touché le patriotisme du cardinal de Tolède. L'aversion que ce prélat ressentait pour la reine-régnante le forçait d'ailleurs à reporter ses espérances sur la Bavière, car il était de ceux qui jusqu'ici n'avaient pas pardonné à Louis XIV la multiplicité de ses guerres contre Charles II. On ne tarda pas à voir l'effet de ces sentiments. A la fin du mois d'août 1696, la santé du monarque espagnol traversa une crise plus épouvantable encore que les précédentes. Durant six heures, il demeura sans connaissance. Il ne s'agissait au fond que d'une forte indigestion causée par un pâté d'anguilles [1]. On ne s'en attendait pas moins à un dénouement funèbre. Le cri sinistre : « Le roi se meurt ! » retentissait dans le palais. Comme pour mettre le comble aux inquiétudes publiques, la reine gardait le lit, en proie à une fièvre violente. Dans une pareille situation, c'était aux principaux membres du gouvernement à veiller sur leur patrie et à assurer son avenir.

Porto-Carrero comprit le grand rôle qui lui incombait et ne s'y déroba pas. Tandis que la foule exaspérée et anxieuse environnait les appartements royaux, en proférant contre la princesse de Neubourg les mêmes vociférations que jadis contre la princesse d'Orléans, le Conseil d'État s'assembla trois fois dans la nuit et conclut en faveur du prince électoral [2]. Le cardinal se chargea de voir le souverain sur son

(1) L'écho de ces alarmes arriva très vite à Versailles, grâce à des lettres de Vendôme et de Gramont. — V. de Sourches, 10 et 12 septembre 1696. Cf. Dangeau, 5 septembre 1696. — La Palatine, à la date du 6 septembre (p. 152, éd. Jæglé), va même fort au-delà de la vérité, car elle raconte que la reine d'Espagne venait d'être empoisonnée, parce qu'elle était enceinte d'un fils ; la Berlepsch, à l'en croire, aurait été victime du même attentat. Ce seul exemple peut donner la note de sa véracité habituelle.

(2) Mme de Berlepsch, à une lettre de qui (10 octobre 1696) M. Heigel emprunte ces détails, prétend que le but secret de la majorité du Conseil, en proclamant le prince électoral, était de gagner assez de temps pour permettre à la France de prendre ses mesures et de s'emparer du trône, après en avoir expulsé le dépositaire momentané. Nous ne comprenons pas bien l'à-propos de ce chemin de traverse.

lit de souffrance, espérant bien qu'il le ferait tester, en usant au besoin de son influence religieuse [1]. Il se fit accompagner dans cette démarche, non seulement par Monterey, qui en profita pour récriminer [2], mais encore par Oropesa, dont l'arrivée inattendue, en habit de voyage, venait de surprendre toute la Cour. Introduit dans la chambre où Charles II se débattait une fois de plus entre la vie et la mort, l'exilé de Montalban se vit admis à lui embrasser la main, et, de plus, désigné comme l'un des administrateurs ou régents de la monarchie, en cas d'interrègne [3]. Le testament fut fait séance tenante, puis déposé dans les Archives du Conseil d'État [4], en attendant, comme le proposait Porto-Carrero, qu'on sollicitât en sa faveur l'assentiment du clergé d'abord, des Cortès ensuite [5]. En dépit du mystère dont on l'avait entouré, le contenu de cet acte décisif, son sens probable du moins, fut assez vite pénétré par la curiosité publique. Quant à Oropesa, malgré le coup de théâtre dont il avait été le héros, il ne réussit pas à se maintenir à la Cour [6] et dut regagner son exil [7].

---

(1) Gædeke, t. 1, p. 82-83.

(2) « Dans le temps où il (le roi) était le plus malade, le comte de Monterey lui dit avec beaucoup de liberté : « Votre Majesté ne doit point espérer de vivre, si elle ne promet à Dieu de gouverner mieux ses sujets, car il se passe tant d'injustice et la reine en a tant procuré que c'est la cause de ce que vous souffrez. » Le roi, l'ayant écouté attentivement, demeura quelques moments sans parler, puis il s'écria : « Je voue à Dieu, mon sauveur, que, s'il me conserve la vie, je prendrai les bons conseils de mes fidèles serviteurs et que je n'aurai point d'autre vue que le bien public. » Aussitôt, Monterey, continuant de faire le prophète, lui dit : « Ayez de la confiance et du courage, Sire. Vous vivrez assurément pour exécuter de si saintes résolutions. » Gudaña, 11 octobre 1696. — *Espagne*, t. 76, fol. 362.

(3) Stanhope à Galway, 20 septembre 1696, p. 80.

(4) Gædeke, t. 1, p. 83.

(5) Léopold à Harrach, 13 juin 1697. — Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 25-27.

(6) « Il feint de ne vouloir se mêler de rien, et cependant il entre déjà dans le Conseil... Il croyait se faire désirer, qu'on ne pouvait se passer de lui et qu'on l'arrêterait pour le mettre à la tête du Conseil. » Gudaña, 11 octobre 1696. — *Espagne*, t. 76, fol. 361-362.

(7) M. Heigel (p. 277-278) n'accepte qu'avec de très grandes réserves

Le péril que venait de courir inopinément la cause de l'archiduc était trop tangible pour que la Cour de Vienne ne se hâtât pas d'en prévenir de son mieux les conséquences et d'en intimider les auteurs. Déjà, le 12 juillet 1696, des instructions avaient été rédigées à l'usage d'un diplomate d'expérience qui devait aller remplacer à Madrid le vieux comte Lobkowitz, mourant depuis longtemps (1) et célèbre par son avarice proverbiale (2). Le titulaire auquel Léopold désirait confier cette mission de haute confiance était l'un de ses conseillers les plus éprouvés, et les plus honnêtes, le comte Ferdinand-Bonaventure de Harrach zu Rorau, qui avait déjà rempli les mêmes fonctions au début du règne de Charles II. Par malheur, le comte Ferdinand soutenait à Vienne un procès fort important pour sa famille.

---

la réalité de ce testament. Il a sans doute raison de relever l'inexactitude commise par Torcy, quand Torcy écrit que le testament " avait été fait pendant la vie et à la sollicitation de la reine-mère „ (t. 1, p. 15). Après tout, ce n'est là qu'une simple erreur de date. La raison essentielle de la méfiance de M. Heigel est le silence gardé dans la plupart des lettres adressées de Madrid à Bruxelles ou en Allemagne. Mais il va de soi qu'un acte de cette nature avait reçu le moins de publicité possible, ce qui explique fort bien comment maint agent bavarois n'en avait pas entendu parler. Du reste, M. Heigel produit lui-même une lettre signée, du 13 juillet 1697, adressée à Prielmayr, et où il y est fait allusion. La diplomatie française, quant à elle, ne le révoqua jamais en doute. Mais, si l'on exige d'autres témoignages, il n'est pas malaisé d'en produire. Stanhope manda, le 20 septembre 1696, au comte de Galway : " *On the 14 the instant the king solemnly made his will much in the same substance as his father, Philipp the fourth, as to the succession of the crown which will be construed in favour of the young prince of Bavaria.* „ Pietro Venier parle du testament dans sa relation, sans pouvoir, il est vrai, indiquer précisément le légataire. Harrach, à son tour, nous apprend qu'il en avait causé avec la reine le 5 juin 1697, et, le 16 du même mois, avec le roi lui-même, qui n'avait contredit qu'une des dispositions soi-disant adoptées.

(1) Il mourut en effet à Padoue en octobre 1697.

(2) Gudaña, 15 août 1697. — *Espagne*, t. 77, fol. 123-124. — L'ambassade impériale à Madrid avait, à cette époque, outre un secrétaire espagnol, don Juan de Prado, un *factotum* des plus actifs qui s'appelait Adam Seldner, ou Selder, et exerçait les fonctions de *administrador de las rentas dotales y de las archiducales*. — *Tagebuch*, p. 118.

Il demanda à se faire suppléer par son fils, qui, bien qu'âgé de vingt-sept ans seulement, n'en était pas à faire ses premières armes en diplomatie. On chargea donc le comte Louis-Alois de porter les compliments de condoléance que l'Empereur croyait devoir à Charles II, au sujet de son deuil récent. Ces compliments d'étiquette ne serviraient du reste qu'à masquer autant que possible des démarches politiques et confidentielles, qui n'auraient pas uniquement pour objet d'empêcher l'Espagne de se détacher prématurément de la coalition, en signant une paix particulière avec la France. Alois de Harrach aurait surtout à poursuivre un travail d'observation et de sondage, à reconnaître en un mot le terrain sur lequel son père allait être appelé à manœuvrer. Il lui était prescrit tout spécialement de chercher à lire dans l'âme de la jeune souveraine, de bien s'assurer auprès d'elle si elle était disposée à coopérer avec le Cabinet de Vienne [1] et à prendre sous sa protection la cause de l'archiduc. Dans ce cas, son premier effort devrait viser, sans attendre la fin de la guerre présente, à faire signer par son mari des dispositions testamentaires en faveur de cette candidature.

Mais le comte Alois avait fait comme le lièvre de la fable : il avait omis de partir à temps de Vienne. Il n'arriva à Madrid que le 9 octobre 1696, quand le sort en était jeté et le testament paraphé. Il est vrai que, par un retour imprévu des événements, cette pièce n'existait peut-être plus, à son arrivée, la reine, à peine hors de maladie, ayant réussi à la faire déchirer par son mari. On le racontait du moins [2]. Quoi qu'il en soit, dès son début, le jeune Harrach

---

[1] Gædeke, t. 1, p. 50-51. Cf. Harrach, *Tagebuch*, p. 5.

[2] « .... *Kein Zweifel zu tragen, es werde der gesambte gehaime rath bei Ihro Mayestaet des Kœnigs vergræster hœchst gefahrlicher ohnbaeszlichkeit, sich wegen des der Succession halber zu errichten gehabten testaments vorlaeuffig unterrœdet undt zu so præjudicirlichen formirung diszer gleichen mainung getragen haben, wie dann selbige ahnnoch biszhero solchen lezten willen als gerechtsam undt giltich aller orthen so*

se heurta partout à une indifférence générale pour la cause de l'Empereur. Dans l'opinion de tous, le plus pressé était de terminer le moins mal possible les hostilités. On verrait après. C'était en effet le moment où les troupes de Louis XIV évacuaient l'Italie neutralisée pour affluer en Catalogne, où elles allaient mettre le siège devant Barcelone, que la flotte anglo-hollandaise ne couvrait plus (1). Les conseillers de Charles II au désespoir conjuraient, mais en vain, leurs alliés, Guillaume III et les États-Généraux aussi bien que Léopold, d'assister leur maître en Catalogne (2). L'amiral anglais qui commandait dans la Méditerranée refusa même, pendant l'hiver, d'y transporter des troupes campées dans le Milanais (3). Aussi les Espagnols menaçaient-ils, s'ils n'étaient promptement secourus par terre, ou du moins par mer, de suivre à leur tour l'exemple, peu glorieux, mais très pratique, de Victor-Amédée et de s'acheminer tout doucement vers la paix, comme le leur conseillait le saint-père (4), au moyen d'une neutralité provisoire. D'autre part, et c'était peut-être le pis pour l'archiduc,

---

schrifftlich als mindtlich depraediciren, deszen aigentliche inthalt Ihro Mayestaet der Kœniginn auff alle weisz zu verbergen undt Ihro Mayestaet den Kœnig mit verschiedenen gewiszensvorstellungen dabey ohnbeweglich zu erhalten getrachtet haben — dahingegen Ihro Mayestaet die Kœniginn zu geszicherten entdeckung besagten inthalts besonders gnaedige sorgfalt angewendet undt nach dieszer erfahrung Ihro Mayestaet dem Kœnige durch dero vermoegende hœchste officia nach undt nach dahin gebracht, das Selbiger die dero durchlauchtigstem Erzhausz dadurch zugefügte ohnbilligkeit umbstaendlich entfernt, die Auffhebung desselben zu gesaget undt endtlich auf die alleinige persuasio Ihro Mayestaet der Kœniginn, ohne einigen dero ministerium das geringste zu vermelten, besagtes testament, nachdem Ihro Mayestaet die Kœniginn dessen gefœhrlichen Inhalt durchleszen, annulliret und zerriszen hat.» — A. Harrach, *Finalrelation*, p. 92-93, t. 29 de l'*Historische Zeitschrift* de M. de Sybel. — Cf. Hippeau, t. 1, p. XLI.

(1) Gædeke, t. 1, p. 96.

(2) V. la lettre de Charles II à Léopold, du 29 mars 1697. — Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 22-23.

(3) Monterey à Lobkowitz, 26 février 1697. Cité par Gædeke, t. 1, p. 112-113.

(4) Gædeke, t. 1, p. 105.

on commençait à annoncer que l'Électeur de Bavière offrait d'expédier à ses frais en Espagne un corps auxiliaire, qui servirait encore bien plus à lui assurer l'héritage qu'à protéger le roi Charles contre ses ennemis. Enfin, prétendait-on à Madrid, la France, entrant aussi en lice, avait proposé de faire partir un des fils puînés du Dauphin, avec une pension d'environ 300 mille *richsdaler,* pour y être élevé à l'espagnole, moyennant quoi Louis XIV, non seulement restituerait à son beau-frère toutes les conquêtes faites à ses dépens, mais encore lui prêterait son concours pour récupérer à bref délai la Hollande et le Portugal (1). Le jeune comte de Harrach, qui avait essayé en vain de réconcilier Marie-Anne de Neubourg avec Porto-Carrero (2), et qui brûlait d'envie d'aller rejoindre à Dresde l'Électeur de Saxe pour guerroyer avec lui en Hongrie (3), ne pouvait manquer de faire à sa Cour une peinture fort alarmante de la situation.

On prépara donc, un peu tardivement, à Vienne, mais mieux vaut tard que jamais, à la date du 28 janvier 1697, des instructions nouvelles pour le père du jeune ambassadeur. Ces instructions ostensibles concernaient les problèmes militaires et diplomatiques du moment, en d'autres termes les préliminaires de la paix de Ryswick. Aussi avait-on ajouté une « Instruction secrète » à cette première série de recommandations officielles. Il ne s'agissait plus, dans ce supplément, daté du 30 janvier, que de la succession. La plus grande partie en était consacrée à un exposé généalogique des droits de la branche allemande des Habsbourg sur la monarchie d'Espagne. Le raisonnement de la Cour de Vienne était assez puéril et surtout singulièrement entaché d'arbitraire. Sans tenir le moindre compte des règles de transmission dynastique posées par Alphonse X,

---

(1) Harrach, *Tagebuch,* 5 et 10 janvier 1697, p. 11-12. Cf. Gædeke t. 1, p. 104-105.

(2) Gædeke, t. 1, p. 104.

(3) Dupré au Roi, 19 janvier 1697. — *Florence,* t. 25.

non plus que des précédents nombreux qui avaient consacré le droit d'aînesse et assimilé la royauté à tous les autres majorats *(mayorazgos)* du royaume, on se bornait à remonter jusqu'à Philippe Ier, c'est-à-dire à Philippe le Beau, père de Charles-Quint et de Ferdinand Ier, et à compter combien de générations s'étaient succédé depuis cet ancêtre commun, tant à Vienne qu'à Madrid. Or, poursuivait le *Hofrath* chargé du travail, les deux archiducs viennois représentaient la sixième génération. S'il en était de même du Dauphin, dont on ne parlait qu'en passant, il convenait de remarquer que les ducs, ses enfants, venaient seulement au septième degré. L'argument classique des renonciations d'Anne d'Autriche et de Marie-Thérèse venait ensuite. On abordait après cela les raisons, en quelque sorte, de sentiment. Les Bourbons, si jamais ils devenaient rois d'Espagne, non seulement auraient dépouillé les Habsbourg de la moitié au moins de leurs possessions, mais encore ils se trouveraient assez puissants pour leur enlever quelque jour la Couronne impériale et la direction de l'Allemagne. Cela n'était rien encore. Tout ce qui vivait sous la domination de l'Espagne ou de l'Autriche, la noblesse comme les simples roturiers, se montrait, grâce à Dieu, heureux de son sort. Au contraire, il n'y avait pas de pays soumis aux Français qui ne languît dans la misère, l'épuisement et l'oppression. Après avoir agité cette tête de Méduse devant les Espagnols, Harrach devait, pour se débarrasser du prince de Bavière, invoquer, outre la fameuse généalogie déjà indiquée, la renonciation de Marie-Antoinette. Il renchérirait aussi sur certaines craintes publiques, et répéterait que les Wittelsbach n'étaient pas par eux-mêmes en état de conserver une pareille Couronne et de garantir l'intégrité de la monarchie. Passant enfin de la rhétorique savante à la tactique, l'Empereur, après avoir laissé son mandataire libre d'agir par écrit ou de vive voix, soit avec la reine, soit avec son commissaire, et lui avoir bien recommandé de « dissiper par tous les moyens la faction

française qui pourrait couver sous la cendre », l'Empereur, dis-je, marquait à Harrach deux buts bien définis : en premier lieu, promettre des troupes auxiliaires à la Cour de Madrid, si elle en désirait, et, en second lieu, dans le cas où elle le souhaiterait aussi, un descendant de Sa Majesté impériale pour l'élever à sa guise, en convenant de la somme qui serait allouée à cet élève-roi pour son entretien annuel. La détresse financière et le manque de dignité étaient tels à Vienne qu'on prétendait y faire payer aux Espagnols une grosse somme d'argent *(eine ergæbige summa Geldes)* pour se procurer un maître sur les bords du Danube (1).

Malgré ce que les circonstances avaient d'urgent, l'envoyé extraordinaire de Léopold à Madrid ne prit congé de sa Cour que le 12 mars, et, comme il avait à faire la route par Venise et Barcelone (2), il n'arriva guère à celle de Charles II avant la Pentecôte, soit le 26 ou le 27 mai. Il apportait avec lui, et avait même semé en route, paraît-il, d'assez tristes pressentiments sur le succès de sa mission (3). Pendant les trois grands mois qu'avait duré son voyage en Autriche, en Italie et même en Espagne, il s'était passé en effet bien des choses sur le continent, où la guerre ne semblait pas près de s'éteindre. A la fin de l'hiver, le Conseil de Madrid avait pris définitivement le parti de repousser la neutralité que la France lui offrait pour la Catalogne (4), neutralité qui avait déjà produit de si heureux résultats en Italie. Le gouvernement espagnol n'avait pas même attendu, pour se résoudre à l'opiniâtreté, les exhortations par lesquelles Léopold, le 7 mai (5), répliqua aux sollicitations

---

(1) *Tagebuch*, p. 136-140.

(2) On trouvera un certain nombre de détails sur son séjour en Italie dans la correspondance de M. De la Haye et de M. Dupré. — *Venise*, t. 122, et *Florence*, t. 25.

(3) Dupré au Roi, 20 avril et 4 mai 1697. — *Florence*, t. 25.

(4) Lokbowitz à Léopold, 1er mars 1697. — Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 21-22.

(5) Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 23-24.

pressantes de Charles II, en date du 29 mars. Mais les Anglais et les Hollandais paraissaient moins disposés que jamais à prêter réellement leurs vaisseaux pour faire passer sur les côtes d'Espagne les légions de l'Empereur. Persuadé que l'Espagne déposerait bientôt les armes, et, surtout, désireux de les déposer pour son compte le plus tôt possible, Guillaume III ne jugeait pas à propos d'aller au-delà de simples promesses (1), quoiqu'en reconnaissant que la perte de la Catalogne marquerait la fin inévitable de la guerre. Dans ces conditions, la tâche qui incombait à Harrach, celle de galvaniser, en quelque sorte, l'Espagne, pour tirer d'elle un dernier effort militaire au profit de l'Autriche, et en même temps d'obtenir un testament au profit de l'archiduc Charles, cette double tâche était lourde entre toutes.

Harrach ne s'en mit pas moins vaillamment à l'œuvre, aussitôt arrivé à son poste. Après avoir exécuté ses trois révérences devant le roi, qu'il trouva, suivant l'usage, dans sa *pieça obscura,* et qui se borna à lui demander : « *Como esta mi tio?* » il vit immédiatement la reine, comme jadis Feuquière et Rébenac avaient vu Marie-Louise. D'elle-même et d'emblée, Anne de Neubourg entama les propos sérieux et offrit de se mettre activement à l'œuvre en ce qui concernait la succession (2). Le difficile, selon elle, n'était pas de gagner son mari, c'était de décider les ministres, qui résisteraient très probablement. Dans une seconde audience, l'ambassadeur impérial apprit qu'elle avait parlé au roi, mais que ce dernier avait élevé de grandes difficultés (3). Ce que voyant, elle lui avait affirmé que c'était chose déjà promise par lui-même et qu'en conséquence, plusieurs mois auparavant, elle avait écrit à l'Empereur pour lui communiquer cette bonne

---

(1) Guillaume III à Heinsius, 19/29 avril et 23 mars/2 avril 1697. — *Het Archief van Heinsius,* t. 3, p. 234-235.

(2) « *Sich erboten in dem Successions Werk alles mœglichstes vorzuwenden.* » — *Tagebuch,* 2 juin 1697, p. 19.

(3) « *Seine May. hetten grossen difficulten anfangs gemacht.* » — *Tagebuch,* 5 juin 1697, p. 20.

promesse. Quoique, pendant son court veuvage, Charles eût déclaré à Oropesa qu'il ne se laisserait pas assurément gouverner par sa seconde femme comme par la première, cette fois, il n'avait rien objecté à cet appel, sincère ou non, fait à sa mémoire en même temps qu'à sa loyauté. Il avait simplement répondu que sa parole s'accomplirait, et qu'il serait très satisfait de la venue de l'archiduc (1).

Un grand pas était fait sans doute, mais il restait encore pour la reine et pour Harrach à trouver le moyen d'enlever ou de surprendre l'assentiment du Conseil d'État, afin de transformer une manifestation de la mobile volonté du roi en une résolution officielle et immuable. Or, selon toute vraisemblance, non seulement le Conseil refuserait sa complicité, mais encore il dissuaderait le souverain. La reine demanda donc à son conseiller ce qu'il y aurait de mieux à tenter, selon lui. Harrach, dressant ses batteries à l'instant devant elle, ou plutôt démasquant celles qu'il avait préparées, proposa de solliciter pour lui une nouvelle audience du roi. Il

---

(1) « Le comte d'Harach est enfin arrivé et, le soir même, il eut une audience particulière et secrète du roi. Mais elle ne dura qu'un instant, parce que le roi ne se portait pas bien. Il passa dans l'appartement de la reine, où ils eurent une conférence de trois heures au moins sur l'état des affaires et le désir extrême qu'a l'Empereur que son fils l'archiduc soit appelé à la succession d'Espagne. La reine répéta au comte d'Harach ce qu'elle a déjà dit en plusieurs autres occasions, que, si cela n'était pas, elle en mourrait de chagrin, et ils sont fort occupés des moyens de faire réussir leurs projets. Il a apporté le portrait de l'archiduc, et, l'ayant dit à la reine, elle l'envoya chercher sur le champ, et courut le porter au Roi. Mais il ne se donna pas seulement la peine de le regarder, et lorsqu'on lui parle de choisir son héritier, il répond : « que l'on fasse tout ce qu'on voudra, cela m'est indifférent, ce ne sont pas maintenant mes affaires ». Il paraît comme un homme presque hébété par le mal qu'il souffre. La reine a dit au comte d'Harach de placer le portrait de l'archiduc dans un lieu éminent, ce qu'il a fait, et, tous les ministres l'étant allé voir, il leur montre et les exhorte ouvertement à se déclarer en faveur de ce jeune prince. Mais, excepté le parti de la reine, aucun n'est porté pour lui, parce que l'Empereur, sans être leur maître, témoigne tant de hauteur qu'ils font de grandes réflexions là-dessus, et ils redoutent son autorité aussi bien que celle de la reine, qui est tyrannique. » Gudaña, 7 juin 1697. — *Espagne*, t. 77, fol. 85-87.

s'arrangerait de façon à prendre acte de son consentement, et, en outre, le supplierait, d'une part, de lui désigner deux ou trois ministres avec lesquels il pût se mettre d'accord sur les détails du voyage de l'archiduc, et, de l'autre, de convoquer le Conseil secret, afin de lui signifier sa décision. La reine approuva fort la pression que le pouvoir royal exercerait ainsi sur les esprits récalcitrants. Mais, en définitive, il fallait toujours découvrir et avoir sous la main quelques conseillers d'État capables de complaisance. Harrach désespérait du cardinal Porto-Carrero, en raison de son inclination pour la Bavière. Anne de Neubourg estima, au contraire, qu'on pourrait le ramener en utilisant la grande influence qu'une de ses parentes, la comtesse de Palma, avait prise sur lui. Malgré l'espoir de cette défection, la plupart des conseillers paraissaient quand même, soit irrémédiablement hostiles, soit d'humeur fort équivoque. On ne pouvait faire fonds sur aucun, pas même sur Aguilar. L'envoyé impérial mit en avant le nom d'Oropesa. Oropesa, en effet, non content de lui avoir écrit, lui avait fait savoir par le comte Cifuentes, que, s'il rentrait en grâce et surtout à Madrid, il se contenterait de son titre de simple conseiller d'État. Quoi qu'il advînt, il s'engageait à prêter fidèlement son concours à la reine dans toutes les affaires, notamment en ce qui concernait la succession. Par malheur, Marie-Anne, qui l'avait fait chasser de la Cour, ne pouvait raisonnablement se fier à lui, et le sentait mieux que personne. Elle déclara donc à Harrach qu'Oropesa n'aurait pas plus tôt repris pied au palais qu'il mettrait tout en œuvre pour redevenir *valido* et que c'était à elle-même qu'elle entendait bien réserver ce poste. Le ministre de Léopold quitta la princesse pour aller prendre et donner des conseils chez la Berlepsch, à qui, par la même occasion, il remit la montre garnie de diamants dont son maître l'avait chargé de lui faire don (1).

---

(1) *Tagebuch,* 5 juin 1697, p. 19-22.

Une nouvelle conférence entre l'ambassadeur et la reine n'amena pas de résultats relativement aux personnages sur lesquels on pourrait s'appuyer pour faire passer le projet au Conseil d'État. Harrach eut beau parler encore d'Oropesa, voire de la lettre que ce dernier lui avait écrite, ainsi que des assurances verbales qui y avaient été jointes depuis. Il ne parvint pas à désarmer une méfiance trop vieille pour se laisser entamer en un jour. La proposition qu'il fit d'aller visiter un à un les moins irréconciliables des ministres, afin de les amener à ses vues par la séduction, ne fût pas davantage du goût de Marie-Anne. Le roi voulant un secret absolu, on échouerait infailliblement auprès de lui, pour peu qu'on laissât transpirer quelque chose. En somme, la procédure que la reine traça elle-même, et que Harrach finit par adopter, se réduisit à obtenir encore une audience de Charles II, afin de lui arracher une demande formelle, adressée à l'Empereur, d'envoyer l'archiduc, avec la promesse de le désigner comme son héritier. Cela fait, il serait temps de mettre les ministres au courant (1).

Conformément à ce plan, le ministre autrichien eut, le 16 juin, à 7 heures 1/2, une entrevue avec le roi, toujours dans la même pièce et surtout dans la même pénombre. A cette entrevue n'assista aucun témoin. Personne même n'introduisit Harrach auprès du prince. Allant droit au but, Harrach exposa en espagnol à son interlocuteur le vif désir qu'avait l'Empereur d'unir et de fortifier l'une par l'autre les deux branches de leur auguste maison, que la jalousie des puissances rivales s'évertuait visiblement à affaiblir. « *Y como?,* » demanda Charles. L'ambassadeur répondit que, d'après les bruits qui couraient, Sa Majesté catholique avait fait un testament, soit en faveur d'un fils du Dauphin, soit au profit du prince électoral de Bavière, que son maître, sans doute, n'en croyait rien, mais qu'une

(1) *Tagebuch,* 9 juin 1697, p. 22-23.

pareille éventualité causerait la ruine de la dynastie et de la monarchie d'Autriche, en permettant à la France d'imposer son joug à l'Europe entière. C'étaient ces justes craintes que l'Empereur lui avait ordonné de soumettre et de recommander à ses réflexions. Heureusement, poursuivit Harrach, Sa Majesté la reine avait daigné l'informer déjà que « la haute intelligence *(grande comprehension)* de son époux s'était émue spontanément de ces considérations et avait résolu que l'Empereur enverrait ici l'archiduc Charles pour y devenir le serviteur de Sa Majesté et y être élevé d'après les us et coutumes de l'Espagne. » Par conséquent, il n'insisterait pas davantage sur les raisonnements qu'il avait à faire valoir. Il lui suffirait de remercier Sa Majesté catholique, comme il le devait, au nom de son maître, et de l'assurer que ce maître ne manquerait pas d'envoyer des troupes à son aide, pour peu qu'il le désirât. Charles II récita alors la petite leçon que Marie-Anne avait dû lui faire apprendre par cœur : « *Podeis assegurar que yo hare lo que mi tio desea, y ya tengo hablado esto con la Reyna, y podeis tambien hablar le, pero que sea con todo secreto, que esto ha de ser el sancta sanctorum.* » Sur quoi Harrach, avec la présence d'esprit d'un courtisan de carrière, sollicita immédiatement l'autorisation d'envoyer son fils faire part à l'Empereur de cet assentissement, lequel du reste ne parviendrait à aucune autre oreille humaine. Le roi, peut-être un peu pris à l'improviste, répondit : « *Tambien de esto podeis hablar con la Reyna.* » Poussant plus loin ses avantages, Harrach exprima à ce moment le chagrin éprouvé par l'Empereur et l'Impératrice en apprenant que, dans le testament fait l'année précédente, Sa Majesté catholique avait omis de mentionner son épouse dévouée, tandis que son père, Philippe IV, avait institué sa mère régente. Charles, qui avait protesté dès le premier mot, en s'écriant : “ *On* (1), *esta es mentira,* „ persista dans sa déné-

(1) Il faut lire sans doute *no*.

gation en disant pour conclure : « *No, no, esto es muy justo y ya he pensado à esto* [1]. »

Dès le lendemain, Harrach raconta en détail à la reine tout ce qui s'était passé entre son mari et lui. Il expliqua comment, à son avis, il conviendrait de s'y prendre pour régler enfin l'envoi des troupes impériales. Le roi ordonnerait au Conseil d'État de délibérer sur les moyens de défendre la Catalogne contre les Français qui, délivrés du siége d'Ath, allaient probablement diriger un surcroît de forces au-delà des Pyrénées. Comme il n'y avait pour l'Espagne de lutte possible qu'avec le secours de ses trois alliés, le Conseil ne manquerait pas de consentir à ce qu'on s'adressât à eux pour sauver Barcelone. Dans le cas où les alliés refuseraient, sous un prétexte quelconque, l'Espagne, devait-on ajouter pour fermer la bouche aux opposants, recouvrerait par cela seul sa liberté d'action et se trouverait à même de signer avec Louis XIV la neutralité à laquelle ce monarque la conviait. Marie-Anne entra dans ces vues [2] et, le 18, fit dire à Harrach que le roi les approuvait [3]. On désirait seulement que l'ambassadeur couchât par écrit le projet qui serait remis au Conseil et qu'à ce « formulaire » il joignît, à propos de la succession, une sorte de consultation où il aurait bien soin d'énumérer toutes les raisons qui obligeaient Charles II d'appeler l'archiduc à sa Cour et à sa succession. Ce *Memorandum* lui permettrait d'argumenter avec plus de force devant son Conseil [4].

Le 24, la reine reçut ce travail des mains mêmes de Harrach et lui remit en échange le brouillon de la lettre que le roi comptait écrire à l'Empereur. Cette ébauche parut insuffisante à l'ambassadeur. Sa Majesté catholique en effet se contentait d'y dire que Harrach avait parlé comme il devait

---

(1) *Tagebuch*, p. 23-25, 16 juin 1697.
(2) *Tagebuch*, 17 juin 1697, p. 25.
(3) *Tagebuch*, 18 juin 1697, p. 25-26.
(4) *Tagebuch*, 20 juin 1697, p. 26.

sur la grande affaire (*el mayor negocio que puede occurir*), et que son propre désir correspondait à celui de Sa Majesté impériale. Après quoi, Charles ajoutait quelques mots au sujet de la Catalogne et annonçait qu'il terminerait le surplus avec Harrach [1]. Évidemment, une pareille invite manquait de clarté, surtout d'empressement. Charles II dut donc recommencer sa lettre, et la recommencer fort vite, car le temps pressait. Cette seconde lettre, du 25 juin 1697 [2], nous la possédons, et elle contient presque une institution d'héritier, car on y lit ces mots : « *Vengo en que el Archiduque Carlos, quando Dios me castigue de faltar sin succession, lo sea el Archiduque y, quanto a su venida, que es el punto mas delicado, V. M. lo considerera y me avisera en la forma y modo, con que le parece se execute.* » Le roi, achevant ainsi de révoquer son testament de septembre 1696, exprimait, pour conclure, le vœu et l'espoir que l'Empereur, comme ses autres alliés, ne manqueraient pas de lui envoyer bientôt un certain nombre de soldats et de vaisseaux pour contribuer à la protection de Barcelone. Le comte Alois, dès le 20, avait eu soin de prendre officiellement congé de Leurs Majestés catholiques. Il put donc se mettre en route pour Vienne, le 30 au matin, avec ce précieux papier et le rapport circonstancié que son père venait de rédiger, mais il ne devait arriver qu'à la fin d'août au terme de son voyage [3].

La conclusion de l'écrit royal laissait, malgré tout, un peu encore à désirer. La Cour de Vienne entendait bien en effet que les Espagnols lui paieraient ses troupes. Mais, sans

---

(1) *Tagebuch*, 24 juin 1697, p. 26-27.

(2) On la trouvera dans Gædeke, t. 1, p. 25 de l'*Appendice*. Elle porte, il est vrai, à cette page, la date du 25 mai. Mais ce n'est qu'une faute d'impression, de même que le *menos* qui manque entre *siendo* et *mi*. On en aura la preuve dans le texte reproduit dans le même volume, p. 111, note 2, ainsi du reste que dans le *Tagebuch*, p. 26.

(3) *Tagebuch*, 21 septembre 1697, p. 51. La *Finalrelation* du comte Alois porte la date du 26 août.

l'intervention du Conseil d'État, on ne pouvait procéder à la rédaction d'un vrai contrat à Madrid. Maintenant qu'Alois de Harrach était parti avec la promesse et la demande formelles de Charles II, le moment était venu de forcer la main aux ministres qui, dans cette monarchie en décadence, semblaient être le dernier organe et le soutien de l'opinion publique. Harrach ne s'y trompait guère, et s'attendait bien à une opposition unanime de leur part (1). Dans deux visites successives, le comte de Monterey ne lui avait pas caché que c'était aux Allemands, sinon à l'Empereur lui-même, que le parti national s'en prenait de tous les maux de l'État, spécialement de l'invasion subie par la Catalogne (2). Aussi, Harrach et la reine ne cessaient-ils de comploter des remaniements ministériels propres à leur laisser le champ un peu plus libre. « L'on va travailler à de grands changements dans cette Cour », mande Mme de Gudaña le 1er août (3), « parce que l'on est persuadé que plusieurs ministres sont entièrement français ». Don Juan de la Rea fut en effet sacrifié alors pour avoir soutenu Velasco contre le prince de Darmstadt.

Cependant, à la veille de réunir solennellement son Conseil et de lui dicter sa volonté, le roi eut à son tour une dernière hésitation. Devait-il annoncer qu'il avait demandé déjà du secours à Vienne, car il ne devait pas être question d'héritier, ou bien recueillir les suffrages, pour savoir s'il était opportun de demander ce secours ? Harrach se prononça pour la première solution, c'est-à-dire pour la sincérité, et le coup d'autorité (4). Le Conseil s'assembla en effet le 15 juillet, et, le lendemain, la reine assura son partenaire qu'à part Los Balbazes et Monterey tous les

(1) « *Sie anietzo alle darwieder zu sein scheinen.* » *Tagebuch,* 24 juin 1697, p. 27.

(2) *Tagebuch,* 25 juin et 3 juillet 1697, p. 27 et 29.

(3) *Espagne,* t. 77, fol. 113-122.

(4) *Tagebuch,* 13 juillet 1697, p. 32.

autres avaient été d'avis qu'il y avait lieu de réclamer l'assistance de l'Empereur. Harrach pria la reine de faire ordonner par le roi à son commissaire, qui n'était pas encore désigné, de se mettre en rapports avec lui au sujet de l'envoi des troupes et de l'archiduc (1). Le commissaire ne tarda point à être nommé, et ce fut Porto-Carrero, dont la reine, par une fort aimable attention, venait de faire Grand d'Espagne un cousin, le comte de Palma (2).

Ce fut donc à Porto-Carrero que Charles II renvoya, selon l'usage, l'ambassadeur, quand ce dernier sollicita une requête plus explicite auprès de l'Empereur en ce qui concernait les troupes d'emprunt (3). De son côté, le cardinal réclama une note écrite, lorsque Harrach vint lui répéter la même antienne (4). Le 7 août enfin, la Berlepsch, après avoir interrogé l'ambassadeur pour savoir si la Cour de Vienne consentirait à placer ses soldats sous le commandement du landgrave de Hesse-Darmstadt, à défaut d'un général espagnol, se résigna à avouer que ce qui empêchait de presser l'Empereur sur ce point, c'était le manque d'argent (5). Néanmoins, Porto-Carrero vint le 12 déclarer à Harrach que Sa Majesté catholique emprunterait bien huit à dix mille hommes à l'Allemagne, mais qu'elle désirait savoir au juste dans quel pays Sa Majesté impériale les prendrait, vers quel lieu elle les dirigerait et comment elle leur ferait passer la mer. L'envoyé autrichien répondit que, suivant ce qu'il supposait, ce serait l'armée du Rhin qui les fournirait, qu'on leur ferait descendre ce fleuve jusqu'en Hollande, et que, de là, les puissances maritimes se chargeraient, durant l'hiver, de les transporter en Catalogne (6).

---

(1) *Tagebuch*, 16 juillet 1697, p. 34.
(2) *Tagebuch*, 25 juillet 1697, p. 36.
(3) *Tagebuch*, 25 juillet 1697, p. 36.
(4) *Tagebuch*, 30 juillet 1697, p. 37.
(5) *Tagebuch*, 7 août 1697, p. 39.
(6) *Tagebuch*, 12 août 1697, p. 40.

C'était un bien long détour pour sauver Barcelone, qui venait de capituler la veille. Il ne restait plus à Harrach qu'à employer les dernières ressources de son éloquence pour détourner la Cour de Madrid de signer le traité de paix ou de neutralité séparée [1], qu'on redoutait tant à Vienne.

Y réussir était difficile, surtout pour lui, car les Espagnols rejetaient plus que jamais sur les Habsbourg viennois l'origine de tous les malheurs qui les accablaient [2]. La populace lui jetait des pierres avec des outrages. En plusieurs endroits, on placarda « une estampe où Velasco était peint monté sur un âne, en chemise, et la reine en trousse, derrière, le comte d'Arach, fuyant tous trois, avec plusieurs enfants qui battent des mains après eux [3]. » En Aragon, on pouvait redouter un soulèvement [4]. Monterey, selon sa coutume, ne ménagea pas à Harrach les reproches. C'était

---

(1) *Tagebuch,* 22 août 1697, p. 42.

(2) *Tagebuch,* 18 août 1697, p. 41-42.

(3) Gudaña, 15 août 1697. — *Espagne,* t. 77, fol. 123-124.

(4) « Les Aragonais viennent de se soulever et ont cassé à coups de carabine les vitres du palais du marquis de Camaraça *(sic),* leur vice-roi. Il a été obligé dans ce tumulte de se retirer au fond d'un couvent où il n'est pas sans alarmes et sans peur. Ils ont fait savoir au roi par le duc de Gande qu'ils ne peuvent ni ne veulent se défendre en cas que les Français viennent les attaquer, qu'ils n'ont point de place-forte, et que, bien loin de se laisser bombarder comme Barcelone a fait, ils sont résolus d'ouvrir leurs portes au premier bruit de tambour; cependant que, si le roi y veut aller en personne avec des troupes et de l'argent, ils donneront les dernières marques d'amour et de fidélité, mais, autrement, que l'on ne compte plus sur eux. Valence, de son côté, a envoyé des députés faire la même déclaration. A ces nouvelles, la reine et le comte d'Arack, après avoir tenu de longs conseils entre eux et leurs créatures, ont entrepris d'y faire aller le roi, et, comme il n'a point d'autre volonté que la leur, il a fallu que le Conseil d'État ait donné un décret portant que le roi partira le 3 de septembre, ou, tout au plus tard, le 10. S'il y va, ce sera bien par force, car on n'en a jamais eu moins d'envie, et il demande à tous moments si c'est une chose absolument nécessaire, et si quelque autre que lui ne ferait pas aussi bien. » Gudaña, 29 août 1697. — *Espagne,* t. 77, fol. 146-154. — Cf. le cardinal de Bouillon au Roi, 17 septembre 1677. — *Rome,* t. 384.

parce qu'il avait paru à Madrid, lui déclara-t-il, que les Français étaient accourus de leur côté en Catalogne. En désespoir de cause, Harrach, malgré ce que l'Empereur avait écrit jadis (1), conseilla de réunir les Cortès, afin de désigner un successeur à Charles II. L'Empereur, assura-t-il, avait cent quatre mille hommes sur pied, et ne permettrait pas à la France d'imposer un candidat aux Espagnols. Monterey lui fit observer qu'un souverain qui n'avait que trente-six ans ne se prêterait pas volontiers à une désignation de ce genre. Harrach chercha à lever ses scrupules en rappelant que, sous le règne de Philippe II, un archiduc avait été appelé de Vienne pour recueillir l'héritage en cas de vacance, et que cet archiduc avait regagné Vienne aussitôt que la fécondité de la reine avait mis fin à son surnumérariat. Los Balbazes, que Harrach visita l'après-midi, lui tint à peu près le même langage (2). Porto-Carrero, le lendemain, ne se montra pas beaucoup plus malléable. Aux plaintes que Harrach lui adressa à propos de la neutralité, le cardinal répondit qu'il n'avait été question dans la capitulation que d'une suspension d'armes jusqu'à la fin du mois d'août, que d'ici là on verrait comment les événements militaires tourneraient, que l'Empereur était bien loin de l'Espagne, et qu'enfin on ignorait si les Anglais et les Hollandais consentiraient à transporter toutes les troupes en location. Avec la reine, Harrach ne put que se lamenter une fois de plus sur les mauvaises dispositions des principaux membres du Conseil d'État (3). Mais ce fut fort inutilement qu'il en revint à préconiser son ancien remède, pour sauver la situation, le rappel d'Oropesa. Marie-Anne, courroucée, persista

---

(1) Dans sa lettre à Harrach du 13 juin, Léopold avait prétendu que cette convocation allait *contrà dignitatem et decorem regum*. Il ajoutait que, dans ses États héréditaires, il eût considéré une pareille pensée comme un attentat *pro specie seditionis*. — V. Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 25-27.

(2) *Tagebuch*, 23 août 1697, p. 43-44.

(3) *Tagebuch*, 24 août 1697, p. 44-46.

à ne pas vouloir de cette révolution de palais. La femme d'Oropesa, assura-t-elle, était pire encore que lui. L'ambassadeur, s'efforçant de vaincre à tout prix cette répugnance, compara Oropesa au « vin émétique », que les médecins ordonnaient dans les cas suprêmes. Il ne triompha pas d'une antipathie devenue invincible [1]. Il ne restait plus qu'à protester auprès du roi en personne contre la suspension d'armes qui avait suivi l'abandon de Barcelone. Charles II tomba d'accord avec Harrach de tout ce qu'il lui plut, lui confessant qu'il avait bien raison, que la vérité était pour lui tout entière, que lui-même en avait toujours jugé ainsi [2]. Mais, en dépit de ces vains discours, la France et l'Espagne n'en avaient pas moins remis chacune leur épée au fourreau, et pour longtemps.

Tandis que la fortune des Habsbourg baissait ainsi à Madrid, on délibérait toujours à Vienne. Au commencement de septembre, une commission de trois membres avait été nommée pour prendre une décision sur les demandes de Charles II apportées par le jeune Harrach. Il n'y avait eu naturellement qu'une voix pour acclamer l'idée d'envoyer à l'Espagne l'archiduc en même temps que le nombre de régiments nécessaire pour mettre la main sur la succession. Seulement, la *Hofkammer,* de même que le *Hofkriegsrath,* s'étaient vus obligés de refuser d'avance toute espèce de contribution aux dépenses. Le comte de Mannsfeld, lui, alla plus loin encore. Partant de ce sophisme qu'on accordait purement et simplement une grâce à la monarchie espagnole, il émit la motion de ne laisser prendre à l'archiduc le chemin de Madrid qu'après que Charles II l'aurait proclamé officiellement son héritier. Buccelini, plus modéré et plus adroit, répliqua qu'une semblable proclamation devenait superflue, puisque l'archiduc était bel et bien

---

(1) *Tagebuch,* 25 août 1697, p. 46-47.
(2) *Tagebuch,* 28 août 1697, p. 47.

appelé en fait par le roi son oncle (1). Finalement, l'Empereur décida qu'il paierait ses hommes jusqu'au port d'embarquement, mais qu'il ne les laisserait s'embarquer que si l'Espagne armait de son côté. Quand elle serait en état de se défendre, on pourrait alors lui confier l'*Erzherzog* (2), mais non pas auparavant. Le fait est que Léopold ne pouvait ni ne voulait se résoudre aux mesures que Charles II était censé solliciter de lui. Il manquait d'argent encore plus que de troupes disponibles pour prendre des arrhes en Espagne. La guerre contre les Turcs n'était pas terminée et elle continuait à épuiser ses ressources. On manquait à Vienne des quelques florins indispensables pour payer le valet et les bougies de l'archiduc, qui restait dans l'obscurité (3). Seuls les Anglais et les Hollandais, en y mettant du leur, eussent pu conduire à bon port devant Barcelone un petit corps d'armée. Mais, depuis que Louis XIV leur avait laissé espérer un traité de commerce avantageux, leur zèle pour l'Empire et pour l'Espagne décroissait chaque jour. La lettre que Harrach avait été chargé par Marie de Neubourg d'écrire à Guillaume III, le 21 juin, pour implorer le secours des flottes alliées (4), était demeurée comme non-avenue. Pareillement, les Impériaux allaient perdre leur peine en suggérant à Ryswick l'idée de faire du transport des mercenaires à leur solde une condition *sinè quâ non* de la paix qu'on y débattait (5). Mais ce n'était pas uniquement son impuissance militaire et financière qui décidait en ce moment fatal Léopold à se montrer irrésolu et à rester inactif. La famille impériale n'osait pas, en dépit de la ténacité de son ambition, abandonner un jeune prince, qu'elle affectionnait

---

(1) Rapport à Léopold du 5 et 15 septembre 1697. Cité par Gædeke, t. 1, p. 160, note 1, et p. 161, note 2.

(2) Gædeke, t. 1, p. 161.

(3) Villars au Roi, 23 août 1698. — *Vienne*, t. 69, fol. 81-92.

(4) *Tagebuch*, 21 juin 1697, p. 26.

(5) Kaunitz à Harrach, 3 octobre 1697. Gædeke, t. 1, p. 140-141, et *Appendice*, p. 99-100.

tendrement, aux périls prévus et imprévus d'une Cour où le poison multipliait si souvent ses ravages [1]. Jusqu'à son dernier souffle, Léopold, en résumé, ne sut que désirer obstinément, sans vouloir sérieusement.

Le 28 septembre, Harrach se vit enfin contraint de laisser entendre à la reine d'Espagne qu'il s'élevait « quelques difficultés » pour l'archiduc Charles [2]. Deux jours plus tard, un courrier arrivant de La Haye apprit que la paix était signée. Une joie immense fit explosion dans Madrid [3]. Le roi en donna le signal par des dévotions de gala [4]. Dès le 1er octobre, le gouvernement espagnol, à l'unanimité moins une voix, votait le licenciement de l'armée de Catalogne [5], la seule qu'il possédât encore, le dernier tronçon, en quelque sorte, de son épée. A partir de ce moment, Harrach ne fit plus que lutter courageusement, mais en aveugle, contre la force même des choses, qu'il paraît n'avoir pas méconnue, tant s'en faut [6], mais devant laquelle son maître ne s'inclina pas.

Malgré la signature de la paix, il prétendit que l'Espagne armât, ou plutôt réarmât, et, cette fois, de manière à jouer

---

(1) Cet envoi, dit Mérode-Westerloo (t. 1, p. 174), « était une précaution que les bons, véritables et zélés serviteurs de cette maison sollicitaient, à laquelle le roi était tout disposé et résolu. Sous de frivoles prétextes de tendresse, la Cour différa et ne l'envoya pas. » — Cf. *Tagebuch*, p. 50, note de M. Gædeke.

(2) *Tagebuch*, 28 septembre 1697, p. 52.

(3) Stanhope à Lexington, 11 octobre 1697, p. 94.

(4) « Il courut sur le champ à Notre-Dame d'Atocha et passa devant mes fenêtres. J'étais sur mon balcon. Il sortit la tête de la portière, et se mit à crier de toute sa force, tant il était transporté de joie : « La paix, la paix est faite ». Il envoya à toute bride le marquis de Villanueva, secrétaire de *Los Despachos Universales*, chercher la reine, qui était à la chasse au Pardo pour lui apprendre cette bonne nouvelle, et, encore que tout le monde assure ici qu'elle ne fut rien moins que bien aise, elle sut se contraindre et témoigna une joie sans pareille. » Gudaña, 10 octobre 1697. — *Espagne*, t. 77, fol. 184-187.

(5) *Tagebuch*, 2 octobre 1697, p. 55-56.

(6) Le 23 août 1697, il écrivait au cardinal Mellini : « *Le cose si trovano in poco buono stato qui. Dio voglia non sequano altri sconcerti dopo della perdita di Barcelona.* » - *Espagne*, t. 77, fol. 163.

son va-tout. Le 5 octobre, il insista à cet effet auprès de la reine, en ajoutant qu'un des meilleurs moyens de fermer aux Français le point vulnérable de la péninsule, c'est-à-dire la Catalogne, serait d'y installer en qualité de vice-roi le prince Georges. Avec les recrues qu'on lèverait çà et là dans le pays, ce prince occuperait solidement les forteresses, qu'il s'empresserait de faire réparer (1). De même, il importait d'envoyer un contre-ordre à Legañez qui allait congédier les deux régiments wurtembergeois placés sous ses ordres dans le Milanais (2). Sur mer, Harrach entrevoyait déjà une *armada* de 56 navires de guerre avec environ trente galères. Au besoin, on pourrait même en acheter quelques-uns aux puissances maritimes, qui, la paix une fois signée, en auraient à revendre (3). L'ambassadeur revint sur la matière le 31 du mois, en présentant au roi la réponse que la Cour de Vienne lui avait adressée à la date du 24 septembre. Le monarque se contenta de hocher la tête sur cette observation, comme du reste sur toutes les autres (4). Dix jours plus tard, ce fut à la reine à supporter sur le même point l'assaut du diplomate autrichien. Tant que l'Espagne, dit-il, ne paraîtrait pas en état de résister par elle-même, elle n'obtiendrait rien de ses anciens alliés, ni amitié, ni flotte. Or, elle y perdrait d'autant plus qu'on préparait à La Haye un renouvellement de l'alliance conclue en 1689, renouvellement qui comprendrait une garantie territoriale. C'était donc à l'Espagne qu'il appartenait de voir si elle avait intérêt à s'y trouver comprise, ce qu'elle n'obtiendrait en tout cas qu'après avoir fait quelque sensible effort pour sa propre sûreté (5).

A l'armement de l'Espagne, Harrach, naturellement,

---

(1) *Tagebuch,* 5 octobre 1697, p. 56.
(2) Gædeke, t. 1, p. 169.
(3) *Tagebuch,* 28 septembre 1697, p. 53.
(4) *Tagebuch,* 31 octobre 1697, p. 59.
(5) *Tagebuch,* 9 novembre 1697, p. 60.

rattacha l'envoi des troupes auxiliaires. Justement l'Autriche se trouvait en avoir d'inoccupées, depuis la grande victoire qu'elle venait de remporter sur l'armée ottomane à Zenta, le 11 septembre. Dans son audience du 31 octobre, le ministre de Léopold proposa de nouveau à Charles dix à douze mille hommes (1). Il les offrit encore, ou, plus exactement, prétendit les imposer dans deux entretiens avec Marie-Anne, le 9 et le 27 novembre (2). Sur le principe, on était d'accord, mais il restait, comme par le passé, à résoudre des difficultés de deux espèces, financières et navales. Tout récemment, on n'avait pu réunir à Madrid qu'avec la plus grande peine six mille doublons pour prévenir la désertion totale des garnisons de Catalogne (3). Il est vrai qu'on attendait toujours, après l'avoir du reste depuis longtemps escomptée, l'arrivée des galions qui, disait-on, apporteraient cette année quarante millions (4). L'Empereur, de son côté, consentait bien encore à faire conduire ses vétérans jusqu'au point d'embarquement, mais c'était au moins un million, sinon plusieurs, qu'il devait lui en coûter, et il ne pouvait en conscience faire davantage (5).

A la date du 12 décembre, Harrach eut une explication des plus pressantes avec le souverain, qui voulut bien persister dans son désir de recevoir le supplément de troupes en question. L'ambassadeur lui fit alors remarquer que, comme son oncle était disposé à lui envoyer jusqu'à son meilleur régiment d'infanterie, il serait au moins juste qu'à son tour il préparât un trésor militaire, des cantonnements, des vivres, pour ces soldats d'élite, qu'il serait dommage de faire souffrir. Charles lui répliqua : « *Repartiremos el pan*

---

(1) *Tagebuch*, 31 octobre 1697, p. 59.

(2) *Tagebuch*, 9 et 27 novembre 1697, p. 60 et 62.

(3) *Tagebuch*, 9 novembre 1697, p. 60.

(4) *Tagebuch*, 24 septembre 1697, p. 51. — Cf. d'Harcourt au Roi, 14 mai 1698. — *Espagne*, t. 78, fol. 29-33.

(5) *Tagebuch*, 27 novembre 1697, p. 63. Cf. la lettre de Léopold à Harrach du 19 octobre 1697, dans Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 33-36.

que comemos con ellos, » et, il ajouta, sur une autre observation : « *Podeis assegurar a mi tio que siempre cuydare para el aumento de nuestra casa y bien conozco que, perdiendose una, se perderia la otra, y assi hemos de unir nos para su conservacion.* » Il termina toutefois en répondant négativement aux instances de Harrach, qui souhaitait de pouvoir communiquer ces sentiments à ses conseillers en titre [1]. Harrach sut pourtant manœuvrer assez adroitement pour se faire promettre une réponse écrite sur ce sujet. Mais, quand la reine la lui eut remise, le 10 janvier 1698, il n'eut pas trop lieu de s'en applaudir. Il y était dit en effet que, lorsque Sa Majesté catholique avait souhaité d'admettre dans ses armées des renforts allemands, elle avait toujours admis que ces renforts lui seraient fournis gratuitement. Si elle avait pu supposer qu'on voulût les lui faire payer, elle aurait préféré de beaucoup lever des volontaires pour son propre compte [2].

Ce raisonnement, assez légitime, on en conviendra, fut repris par Marie-Anne elle-même, cinq jours plus tard, au cours d'une discussion passablement vive avec l'ambassadeur. Celui-ci, jouant l'étonnement, se plaignit de ce que Porto-Carrero ne lui eût jamais dit un mot qui pût lui faire soupçonner que les soldats de l'Empereur ne seraient pas traités de la même façon que le régiment bavarois pris en Catalogne à la solde de l'Espagne. La reine avait beau jeu pour répondre, puisque l'état de paix avait succédé à l'état de guerre. Elle n'y manqua point [3]. Une entrevue avec l'amirante ne rapprocha pas Harrach de son but. Melgar reconnut la contradiction entre l'acceptation sans réserve d'autrefois et l'acceptation conditionnelle d'aujourd'hui. Mais

---

(1) *Tagebuch,* 12 décembre 1697, p. 66-67.

(2) *Tagebuch,* 10 janvier 1698, p. 71.

(3) « *Sie antwortete : Der Kaiser müsse ein übriges thun, hiesige monarchia habe diese Völker in Friedenszeiten nit vonnöthen, als das Successionswerk zu sichern, das seie I. K. M. Interesse, und was sie da thun würden, komme nur ihnen zum besten.* » — *Tagebuch,* p. 72.

il avoua aussi, en ami sincère, que les conseillers d'État, au mois d'août, s'étaient attendus à ce qui arrivait, et avaient uniquement acquiescé pour la forme à la proposition de l'Empereur, se doutant bien que, faute d'argent, cette proposition n'aurait aucune suite.

Il fallait, pour réussir à un degré quelconque, que la politique autrichienne sacrifiât une bonne partie de ses vues, et elle les avait déjà sacrifiées en effet. Ne pouvant plus jeter ses prétoriens, et l'archiduc avec eux, en Espagne, elle avait songé du moins à les faire descendre en Italie. Une fois installé à Milan, le second fils de Léopold pourrait attendre en paix la vacance du trône à Madrid. Le grand jour arrivé, il se trouverait par avance avoir fait la moitié du chemin qui le conduirait jusqu'à ce trône. Jusque-là, il emploierait son temps et sa nouvelle puissance à enraciner le plus profondément possible les influences germaniques, non pas seulement en Lombardie, mais jusqu'au bout de la presqu'île. En Sicile et à Naples, on pourrait placer, avec les mêmes pouvoirs, soit Mannsfeld, déjà duc de Fondi, soit Jacques Sobieski, fils aîné du roi de Pologne et allié à l'Empereur, soit enfin un prince de Neubourg (1), et il en était question, comme de la vice-royauté de Catalogne pour le prince Georges. Le 27 novembre, Harrach communiqua ce projet de rechange à la reine, qui s'y rabattit (2). Le 12 décembre, il le soumit au roi, en lui représentant combien la présence à Milan d'un Habsbourg serait utile pour déjouer à temps les divers stratagèmes que le duc de Savoie étudiait, en vue de se saisir à la première occasion de cette belle province. Charles se borna à répondre qu'il y réfléchirait (3). Il y avait en effet quelques objections à ce projet, d'une part, les promesses déjà faites à Vienne au prince de Vaudemont, et, en second lieu,

---

(1) Dupré au Roi, 21 décembre 1697. — *Florence*, t. 26. Cf. Janson-Forbin au Roi, 2 avril 1697. — *Rome*, t. 382.

(2) *Tagebuch*, 27 novembre 1697, p. 63.

(3) *Tagebuch*, 12 décembre 1697, p. 67.

l'inexpérience de l'archiduc. Heureusement, ces deux difficultés s'aplanissaient, en quelque sorte, l'une par l'autre. L'archiduc aurait les honneurs, et le prince lorrain, les fonctions. Les précédents, à cet égard, ne manquaient pas. Les Milanais avaient déjà vu le comte de Fuensaldaña les administrer sous la haute tutelle de l'*Erzherzog* Léopold, et le marquis de Caracena en avait fait autant dans les Pays-Bas, alors que don Juan en était le gouverneur titulaire (1). Néanmoins, le 9 janvier 1698, malgré la dénonciation réitérée par Harrach de certains agissements de Victor-Amédée, malgré aussi ses réflexions sur l'impossibilité de faire passer des troupes impériales au service de l'Espagne ailleurs qu'en Italie, le roi n'avait pu encore se résoudre à se prononcer favorablement (2). La reine, en revanche, assura son confident qu'en ce qui concernait la venue de l'archiduc à Milan son époux ferait tout ce qu'on souhaiterait et que lui, Harrach, pouvait l'écrire à Vienne (3).

L'ambassadeur impérial cependant n'avait pas omis de travailler toujours à son œuvre de prédilection, je veux dire à un changement de ministres. Dans cette vue, il avait fait appel à la complicité, non plus seulement du P. Gabriel, mais aussi du P. Matilla (4). Il avait par surcroît déclaré que, tant que le Conseil d'État ne serait pas autrement composé, sa Cour ne consentirait jamais au départ de l'archiduc (5). L'entrée au Conseil du jeune Aguilar, improvisé cardinal de Cordoue, n'avait pas suffi à y déplacer la majorité d'une manière assez marquée. En revanche, cette adjonction avait eu pour résultat de consacrer la prépondérance de l'amirante sur Porto-Carrero, que le roi, par

---

(1) *Tagebuch,* 2 décembre 1697, p. 64.
(2) *Tagebuch,* 9 janvier 1698, p. 69-70.
(3) *Tagebuch,* 15 janvier 1698, p. 72-73.
(4) *Tagebuch,* 4 septembre 1697, p. 49.
(5) *Tagebuch,* 2 décembre 1697, p. 64.

cette mesure, avait voulu « mortifier [1] », et qui s'était retiré, sous prétexte d'aller chasser, mais, en réalité, parce qu'il était extrêmement mécontent. L'amirante, écrivait Mme de Gudaña, « est sur le pinacle... il a éloigné tous ses rivaux [2] ». En effet Montalto s'était vu à son tour condamner à l'exil pour avoir parlé avec trop de sans-gêne ou d'indignation devant la reine [3]. De concert avec le prince Georges, venu à la Cour le 30 octobre, Harrach se mit en tête de faire convoquer une junte [4]. Il s'expliqua à ce sujet notamment avec l'amirante et le jeune prélat qu'il venait d'élever au pouvoir. La reine entra dans ce plan de réforme avec sa passion ordinaire. Malheureusement, les hommes d'État consultés, surtout Melgar, qui désirait que l'idée avortât, et qui ne paraissait la faire sienne que dans cette intention perfide, furent d'avis que la *junta de govierno* serait une excellente mesure, mais seulement si Oropesa en faisait partie. Huit années de *destierro,* affirmaient-ils, lui auraient appris à vivre en bonne harmonie avec sa souveraine [5]. Mais vainement l'ambassadeur s'efforça de faire entendre raison à Marie-Anne, en invoquant le salut de l'*Erzhaus.* Pas plus cette fois que les autres la reine ne se laissa fléchir. Oropesa, répéta-t-elle, ne lui pardonnerait jamais son renvoi, et c'est pourquoi elle ne consentirait pas non plus à lui pardonner ses torts [6]. Le complot échoua donc encore, et la reine, écrivit Harrach, prit même assez mal son insistance [7].

---

(1) « *De muy buena gaña vengo a esto, si no es por otra cosa, para mortificar la bestia del Cardinal Porto-Carrero.* » — *Tagebuch,* 10 novembre 1697, p. 61-62.

(2) Lettre du 21 novembre 1697. — *Espagne,* t. 77, fol. 191-193.

(3) *Tagebuch,* 29 septembre 1697, p. 54.

(4) *Tagebuch,* 26 juin 1698, p. 102.

(5) *Tagebuch,* 8, 9 et 11 décembre 1697, p. 65-66. Cf. Gædeke, t. 1, p. 165-167.

(6) *Tagebuch,* 12 décembre 1697, p. 67.

(7) *Tagebuch,* 26 juin 1698, p. 102.

Sur ces entrefaites, un courrier arriva de Vienne avec une sorte de sommation définitive de Léopold portant sur ces trois points essentiels : 1° Le roi d'Espagne persistait-il, oui ou non, dans son désir de recevoir des défenseurs autrichiens ? 2° Avait-il pris la ferme résolution d'armer de son côté, car sans cela les huit ou dix mille hommes qu'on pourrait mettre à sa disposition ne lui suffiraient pas pour guerroyer ? 3° Était-il enfin bien décidé à confier le Milanais à l'archiduc ? Après avoir déchiffré sa dépêche, Harrach en dégagea les conclusions, et les revêtit d'une forme à la fois plus précise et plus ample, demandant que le roi s'engageât à entretenir vingt-cinq mille soldats à lui seul en Catalogne, indépendamment des dix mille Allemands qu'on lui enverrait, et que le gouvernement impérial solderait dans une proportion à déterminer. La reine discuta d'abord avec l'amirante, qui venait d'être fait *valido,* ainsi qu'avec Harrach, sur ces articles, puis les transmit à son mari, en même temps qu'une demande de l'Empereur relative au marquis de Legañez, gouverneur de Milan, que Léopold désirait beaucoup voir à sa Cour, pour se renseigner auprès de lui et plus encore pour se l'attacher (2). Marie-Anne, le 6 février, communiqua en outre à Harrach une copie de la lettre que Charles II venait d'écrire à son oncle de Vienne. Il y était dit, d'après le résumé du *Botschafter :* « *Que el rey desea los 10 mille Alemanos, pero que no se halla con los medios para su conduction y sustento, por las guerras, malos tiempos y contratiempo de los galeones, que espera que S. M. se animera a hazer este gasto; que, quanto al govierno de Milan por el archiduque, no le parezen bien las conjunturas presentes, por lo que se oppondrian los Franceses, que siempre esta en el mismo dictamen de lo que escrivia à 24 de junio, que lo mismo confirmara etc......* (3) » Harrach, le 12, remercia le roi

(1) *Tagebuch,* 24 janvier 1698, p. 75-7

(2) *Tagebuch,* 5 février 1698, p. 77.

(3) *Tagebuch,* 6 février 1698, p. 78.

de sa fidélité à ses promesses et l'assura que Sa Majesté impériale, de son côté, ne négligerait rien pour lui livrer les forces supplémentaires dont il avait besoin [1]. Quant à Legañez, la reine, quoique, à cette époque, elle rêvât de marier le roi des Romains à une princesse de Darmstadt [2], expliqua à Harrach qu'on ne pouvait se rendre sur ce point aux désirs de l'Empereur, parce qu'un pareil déplacement serait tout à fait contraire aux usages, et, encore plus, parce que l'Espagne possédait déjà un représentant officiel à Vienne [3]. Il est vrai que ce représentant, l'évêque de Solsoña, était fort mal vu par les conseillers de Léopold, qui l'accusaient de ne s'occuper que des intérêts de l'Église. En définitive, malgré ces preuves réitérées de condescendance, sinon d'abnégation, Léopold persista dans les hésitations que lui suggérait sa méfiance doublée d'apathie. Le 21 mars, il écrivait encore à Kinsky : « *In quantùm ego litteras reginæ et comitis ab Harrach intelligo, incertum est omninò ut jàm à me illa m/10 militum desiderent; nec statìm executioni dandum, nec planè denegandum* [4]. »

Quant à la reine et à son entourage germanique, les flots de la haine publique montaient toujours autour d'eux, et ils le sentaient, Harrach, mieux encore peut-être. Plus que jamais, c'était à Marie-Anne, à son cousin et à sa gouvernante qu'on en voulait de toutes les souffrances économiques du pays en même temps que des hontes de la politique extérieure. La souveraine se vengeait de son mieux en éloignant ses ennemis ou ceux qui osaient dire la vérité en sa présence. Nous avons déjà fait allusion au *destierro* de Montalto. Bien que trois jours lui eussent été accordés pour s'éloigner, néanmoins, aussitôt l'ordre de son maître dûment signifié, Montalto ne voulut pas même prendre le temps

---

(1) *Tagebuch,* 12 février 1698, p. 78.
(2) *Tagebuch,* 1er février 1698, p. 76-77. Cf. Gædeke, t. 1, p. 174.
(3) *Tagebuch,* 23 février 1698, p. 81.
(4) Gædeke, t. 1, *Appendice,* p. 157.

d'achever son repas, et fit mine de se retirer sur le champ, « afin de mieux marquer sa soumission », dit-il [1]. Il reçut la visite de toute la noblesse [2], qui tint à attester ainsi publiquement son mépris intense du gouvernement. Bientôt, en octobre, une autre victime fut frappée avec la même rigueur pour avoir proclamé aussi que les affaires de l'État étaient mal conduites. Cette autre victime était le comte Cifuentes. Au premier moment, Cifuentes prétendit se couper la gorge dans les règles avec l'auteur présumé de sa disgrâce, l'amirante. Celui-ci toutefois déclina le cartel, et, comme l'offensé menaçait d'en venir à un meurtre [3], la reine prit le parti de faire coucher le premier ministre au palais même [4]. Il n'était pas possible d'en venir à de pareilles extrémités avec Harrach, et cependant Harrach lui-même commençait à exhaler son courroux en paroles amères. Il se rendait clairement compte, après expérience faite, que la reine ne représentait à Madrid, comme le dit M. Gædeke, que le « mauvais génie » de la maison d'Autriche [5]. Il le déclara à la Berlepsch dans une scène qu'il eut avec elle le 10 janvier 1698, et dans laquelle, qu'on nous passe cette expression familière, il jeta réellement le manche après la cognée. La Berlepsch, effrayée, sinon attendrie, se mit à verser des larmes [6]. C'était aussi la ressource suprême de sa maîtresse, quand elle sentait qu'elle perdait pied. Après la prise de Barcelone, notamment, elle « avait fondu en eau [7] ». Jadis, ces orages lacrymatoires annonçaient seulement la fin des crises nerveuses auxquelles Marie-Anne était souvent en proie. Mais, à présent, la peur

---

[1] Gudaña, 10 octobre 1697. — *Espagne,* t. 77, fol. 184-187.
[2] *Tagebuch,* 29 septembre 1697, p. 54.
[3] *Tagebuch,* 13 et 18 octobre 1697, p. 56-57.
[4] *Espagne,* t. 76, fol. 367-376.
[5] T. 1, p. 61.
[6] *Tagebuch,* 10 janvier 1698, p. 70-71.
[7] Gudaña, 15 août 1697. — *Espagne,* t. 77, fol. 123-124.

commençait à bouleverser vraiment ses sens. Elle redoutait d'être enfermée toute vive dans quelque sombre couvent, comme au fond d'oubliettes. Harrach, exaspéré par sa propre impuissance, ne cherchait pas à détourner d'elle ces terreurs, et lui assurait même que la veuve de Philippe IV l'avait échappé belle en ne subissant que quelques années de réclusion dans une maison religieuse à Tolède (1).

Une nouvelle complication allait venir s'ajouter à toutes celles que traversait la nation espagnole. Vers la troisième semaine de février, Charles II subit une attaque violente d'hydropisie (2), suivant le premier diagnostic, mais qui dégénéra bientôt en épilepsie *(alferecia)*. Les médecins ne tardèrent pas à avouer que, d'après leur opinion, il aurait peine à vivre au-delà de quelques jours (3). Anne de Neubourg, éplorée, conjura Harrach de faire venir en toute hâte les troupes de son maître, à quoi l'ambassadeur répondit qu'il était décidément bien tard. Il n'en insista pas moins auprès d'elle pour qu'elle fît signer au plus vite par son mari un testament en faveur de l'archiduc, testament qui lui conférerait à elle-même la régence jusqu'à la majorité dudit archiduc, avec une « junte de régence » pour l'assister. En cas de malheur, il se chargerait d'écrire à Guillaume III pour lui demander quelques navires (4). Le landgrave Georges, en sa qualité de vice-roi de Catalogne

---

(1) *Tagebuch*, 10 janvier 1698, p. 71.

(2) « *Der Don Adam Sœllner ist kommen und gesagt von dem P. Gabriel vernohmen zu haben, das dem Kœnig die Füss geschwollen und die Medici eine Wassersucht besorgen, das er es vor der Kœnigin verborgen halte, das der Almirante es ihr vertrauet habe und sie sehr weine; eben dieses hat mir die von Berleps geschrieben, auch das er am ganzen leib geschwollen und ihm nachts aus den Augen und Nasen das Wasser rinne sie hat mir dieses abends alles in quarto chico repetiret und das er ganz schwach seie, nit recht gehen noch aufstehen kœnne, sehe ganz albern aus, die Zunge geschwœlle ihm, das er hart rede, und schwœr zu verstehen seie.* » — *Tagebuch*, 20 février 1698, p. 80.

(3) « *Abends schlimmer, werde wie ein Licht auslœschen.* » — *Tagebuch*, 3 mars 1698, p. 83.

(4) *Tagebuch*, 2 mars 1698, p. 82.

voulait aller plus loin. Il proposa à sa cousine de faire camper à l'improviste dans le parc de Madrid le régiment dit « de la garde » *(Leibregiment)* et de l'enlever, elle et son mari, tandis qu'un détachement entraînerait Porto-Carrero dans la direction d'Oran [1]. La reine n'osa pas accepter la responsabilité d'un pareil attentat, et le prince hessois dut se borner à introduire des compagnies allemandes, avec des officiers sûrs, dans les principales places de sa vice-royauté. Les Catalans nommèrent même des délégués pour aller se plaindre à Madrid du coup de force qu'un étranger venait de se permettre, aussi bien contre leurs libertés particulières que contre la sécurité de l'Espagne [2]. Le cardinal et ses amis s'y prirent autrement, et beaucoup plus *al estilo de España,* pour déjouer les intrigues des partis tudesques. Ils firent changer tout simplement le confesseur du roi, le P. Matilla. Porto-Carrero, dans une des visites qu'il prodiguait à Charles II comme primat du royaume, lui déclara que Matilla pourrait bien n'être qu'un *atheista,* quoiqu'en bonne vérité son tort fût sans conteste de s'être montré servilement dévoué à la reine plutôt qu'incorrect en fait d'orthodoxie. Le P. Matilla fut donc remplacé par un autre dominicain, nommé Froilan Diaz, à qui, afin de mieux rassurer la conscience du roi, deux aides furent adjoints, le P. Guzman, frère de Medina-Sidonia [3], et le P. Moreda.

La reine aux abois ne crut pouvoir mieux parer ce coup oblique qu'en consentant enfin au rappel de l'homme d'État, qui, seul, par sa valeur intellectuelle et sa grande renommée, avait chance de contrebalancer le crédit du cardinal de Tolède. Peut-être, après tout, la passion mutuelle du pouvoir créerait-elle entre ces deux ministres un antagonisme acharné qui lui permettrait, en les départageant sans cesse, de gouverner à l'abri de leur nom. Le malheureux Charles

---

(1) *Tagebuch,* 12 juin 1698, p. 98.
(2) D'Harcourt au Roi, 27 mars 1698. — *Espagne,* t. 78, p. 198-200.
(3) *Tagebuch,* 2 mars 1698, p. 81.

parut fort étonné, lorsque sa femme vint lui proposer le 5 mars de rappeler à la Cour et au pouvoir l'ancien *valido.* Il se contenta de lui répondre : « *Haz lo que se pareciere bien.* » Le même jour, à cinq heures du soir [1], Oropesa rentrait au palais. Harrach se réjouit fort de ce premier succès, qui en présageait d'autres. Le 7, il envoya à Vienne les meilleures espérances. Il avait réitéré ses instances auprès de Marie de Neubourg pour qu'elle soumît à la signature du roi le testament en même temps que la nomination de la junte, qui comprendrait, bien entendu, Oropesa. On s'abstiendrait, par exemple, de convoquer les Cortès, puisqu'après tout Philippe IV n'avait pas pensé que leur ratification fût utile pour la validité de son propre testament. L'ambassadeur impérial avait d'ailleurs reçu la visite de Froilan Diaz, qui lui avait témoigné les meilleures dispositions. Enfin Oropesa lui-même était venu le saluer, en l'assurant de son dévouement pour la cause de l'Empereur [2].

Porto-Carrero avait perdu la première manche. S'il avait fait éloigner un confesseur équivoque, on lui avait imposé un rival. Il tenait à prendre sans désemparer sa revanche, et il la prit en effet, sur un point de détail, si l'on veut, mais des plus importants, d'où tout pouvait dépendre, dans la confusion universelle du moment [3]. Depuis plusieurs mois déjà [4], Charles II se préocupait beaucoup des rumeurs qui circulaient parmi le peuple et d'après lesquelles il aurait été « possédé » par des esprits infernaux. De là tous ses maux, physiques et intellectuels, comme ceux de ses sujets. Le Saint-Office, consulté à ce sujet, n'avait pas estimé que le souverain fût vraiment en proie aux puissances démoniaques, et qu'il y eût lieu par conséquent à exorcisme.

---

[1] *Tagebuch,* 5 mars 1698, p. 83-84. Cf. D'Harcourt au Roi, 6 mars 1698. — *Espagne,* t. 78, fol. 154.

[2] *Tagebuch,* 5 et 7 mars 1698, p. 83-85.

[3] « *Our Court is in great disorder; the Grandees all dog and cat, Turk and Moor.* » Stanhope à James Stanhope, 14 mars 1698, p. 100.

[4] Victor Guebhardt, t. 5, p. 574.

L'Inquisiteur-Général, Rocaberti, archevêque de Valence, se trouva d'un avis différent (1). Le cardinal de Tolède, de son côté, ne répudia pas ce moyen d'agir sur la raison débile de Charles. Assisté du P. Moreda, l'un des nouveaux directeurs de conscience à titre auxiliaire, il résolut de frapper un grand coup. Le dimanche 9 mars, le royal moribond réussit, sur leur conseil, à envoyer sa femme à Notre-Dame d'Atocha faire compendieusement ses dévotions en se montrant au peuple. Une fois leur principale adversaire hors du palais, les chefs du complot, Porto-Carrero, le P. Diaz, le nonce Archinto, Monterey et Benavente, grand-chambellan, entourèrent Sa Majesté catholique, et lui persuadèrent, à force d'arguments irréfutables, qu'elle était bel et bien ensorcelée. La cause de cette mésaventure tenait à ce qu'elle gouvernait très mal, elle et ses ministres. C'était notamment à cause des abus de l'administration que le ciel lui avait jusqu'ici refusé et, sans doute, lui refuserait longtemps encore une descendance quelconque. En gens pratiques, les conjurés, venant au fait, signalèrent respectueusement à leur maître, comme l'un de ses principaux méfaits, le séjour aux portes de Madrid du régiment allemand (2). Plus affolé que jamais par ces récriminations inattendues, Charles protesta que, si ce régiment se trouvait aussi près de sa capitale, ce n'était pas à coup sûr par son ordre.

Sur ces entrefaites, la reine rentra, un peu trop tôt, et, dès qu'elle eut compris ce dont il s'agissait, elle fut reprise incontinent d'une de ces attaques de nerfs ou de ces épanchements de fureur qui faisaient dire au peuple qu'elle avait, elle aussi, le mal caduc (3). A ses cris, elle ne manqua pas de mêler de véritables imprécations contre son mari, le vouant à la mort terrestre et spirituelle, en un mot, à la damnation éternelle et immédiate. L'esprit superstitieux de

---

(1) Guebhardt, t. 5, p. 573-574.
(2) D'Harcourt au Roi, 6 mars 1698. — *Espagne*, t. 78, fol. 154.
(3) D'Harcourt au Roi, 12 mars 1698. — *Espagne*, t. 78, fol. 164-170.

Charles était absolument paralysé par la frayeur. Agenouillé auprès de son lit, Monterey renouvela la scène de septembre 1696. Il répéta à son maître que la détestable politique de Melgar et de ses amis, en particulier, la présence du régiment de cavallerie allemande, étaient la source de tous les malheurs qui accablaient la dynastie et le pays. Anne de Neubourg, reprenant ses sens avec son audace habituelle, répliqua alors que le roi ferait bien mieux de s'occuper de sa santé, et qu'une fois guéri il pourrait disposer de ses gardes à sa fantaisie. Charles, trouvant dans l'exaltation même de ses craintes la force de commander pour une fois, s'écria qu'elle devait faire partir le régiment. Sèchement, elle lui répondit : « *Tu eres rey, manda lo tu.* » Monterey reprit la parole pour essayer de convaincre à son tour Marie-Anne. Il lui rappela qu'elle avait déjà, sous l'empire de la nécessité, envoyé « son régiment » en Catalogne, ce qui n'avait pas empêché ce régiment de revenir à Madrid, où elle-même d'ailleurs était demeurée à l'abri de tout péril. Le roi, cependant, continuait à gémir et à reprocher à sa femme les malédictions qu'elle venait de lancer contre lui. « *Me muero, me condeno, me voy al infierno,* » ne cessait-il de s'écrier, et, quand on lui demandait pourquoi ce désespoir, il répondait : « *Por el demonio del regimiento.* » Marie-Anne finit par sortir, toute en larmes, abandonnant le champ de bataille à ses ennemis (1).

Elle alla se jeter sur un lit de repos, où Harrach la trouva occupée à recevoir les consolations du bon P. Gabriel (2). Le ministre de l'Empereur lui conseilla de céder provisoirement, jusqu'à ce que le roi fût rétabli. Oropesa du reste sembla vouloir lui donner des gages de son attachement. Après Montalto, après Cifuentes, Monterey reçut l'injonction de se tenir dans sa maison jusqu'à nouvel ordre (3), et il s'y

(1) *Tagebuch,* 10 mars 1698, p. 85-87.
(2) *Tagebuch,* 10 mars 1698, p. 87.
(3) *Tagebuch,* 10 mars 1698, p. 86.

tint en fait jusqu'au 26 avril (1). Froilan Diaz vint à son tour se prosterner au pied de sa souveraine, et lui attesta que, dans sa parfaite innocence, il ne s'était pas rendu compte de ce qu'on lui avait fait faire (2). Pendant ce temps, le malade, toujours en proie aux hallucinations les plus lugubres, accusait Melgar de vouloir lui ravir son sceptre (3). Il exprimait le désir de voir la reine, sa complice, le moins possible, dans la conviction qu'elle surexcitait les démons dont son corps et son esprit étaient hantés (4). Pourtant, il consentit enfin à l'admettre à son chevet, et elle en profita pour lui décocher cette menace enveloppée dans une consolation apparente : « *Procura tu salud, que lo demas se assurara* (5). » Le coup était porté. Tant que dura cette période de folie, ou plus exactement de faiblesse, car son pouls, au dire des médecins, était satisfaisant, le roi ne consentit pas à se séparer des trois ecclésiastiques qu'on avait préposés à la défense de son âme. Il ne voulut même recevoir d'aliments que de la main du cardinal. Il refusa également de prendre part à un jeu quelconque, assurant que jouer, c'était pécher, et s'exposer à l'enfer. Par bonheur, un certain P. Joseph, attaché aussi à sa garde sacrée, lui affirma que, d'après les meilleurs docteurs, l'abus du jeu était seul coupable. Sur cette ferme assurance, Charles se décida à figurer dans la partie, mais sans paraître y rien comprendre (6).

En définitive, les conséquences politiques de cette maladie furent des plus sérieuses. L'amirante, consterné de tant de perversité, suivant son expression, annonça l'intention de déposer le pouvoir, en dépit des exhortations de Harrach (7), qui avait besoin de plus d'un ministre espagnol à sa dévotion.

---

(1) *Tagebuch,* 26 avril 1698, p. 94.
(2) *Tagebuch,* 12 mars 1698, p. 88.
(3) *Tagebuch,* 21 mars 1698, p. 89.
(4) *Tagebuch,* 22 mars 1698, p. 90.
(5) *Tagebuch,* 10 mars 1698, p. 87.
(6) « *Als ob were er ganz albern.* » — *Tagebuch,* 11 mars 1698, p. 87.
(7) *Tagebuch,* 12 et 23 mars 1698, p. 88 et 91.

Par contre, ainsi qu'Anne de Neubourg l'avait pronostiqué, Oropesa rentra dans l'exercice de toutes ses anciennes attributions et dans la possession triomphale de son crédit. Quant au régiment de reîtres enrôlés et amenés pour mettre la monarchie espagnole tout entière à la merci de l'Allemagne, il reçut l'ordre de prendre la route de l'Andalousie dès le lendemain de la journée historique que nous venons de raconter. Néanmoins, il ne partit en réalité que le surlendemain, c'est-à-dire le mardi 11 mars, et s'arrêta, pour s'y fixer, à Tolède (1).

L'ardente compétition, qui se poursuivait ainsi à Madrid entre Allemands et les mettait parfois aux prises les uns avec les autres, Bavarois contre Autrichiens, Wittelsbach contre Habsbourg, s'étendait au-delà même des frontières de l'Espagne proprement dite et menaçait d'embraser la péninsule tout entière. Le Portugal était trop rapproché de la monarchie sur laquelle régnait Charles II pour qu'on ne s'y préoccupât pas des suites, nous serions tenté de dire, des avantages, de sa mort. La seconde épouse de Pierre II, ne l'oublions pas, était la sœur d'Anne de Neubourg, et l'ambassadeur d'Espagne à Lisbonne, Castel dos Rios, passait, ainsi que sa femme, pour l'obligé de la reine Marie-Élisabeth. En supposant simplement qu'Anne de Neubourg ne cherchât à nouer des rapports intimes avec la Cour de Lisbonne qu'afin d'y trouver plus sûrement un asile en cas d'urgence, il y avait déjà là un motif plausible de rapprochement entre les deux souveraines et leurs amis. Mais, comme nous l'avons vu, certaines coteries politiques s'évertuaient à faire d'Oropesa l'organisateur de vagues plans d'union ibérique, ou, si l'on aime mieux, d'un changement de dynastie destiné à préparer cette union. La base des on-dit qui couraient à ce sujet était un « pamphlet » antérieur au mois de juin 1697 et intitulé : « Réponse d'un gentilhomme retiré de la Cour à un ministre du Conseil d'État de Madrid

(1) D'Harcourt au Roi, 12 mars 1698. — *Espagne*, t. 78, fol. 164-170.

touchant la succession d'Espagne[1]. » L'incognito de l'auteur, malgré le pseudonyme burlesque de *Iscariotes Rabbi, fidalgo de Canaan, marques de Melkisedec, familiar de la s^ta Inquisiçaon de Lisboa*, semblait transparent. Pourtant d'autres qu'Oropesa en furent accusés, notamment le secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne à Lisbonne[2], et l'envoyé de Malte à Madrid. L'écrit en lui-même était ce qu'on pressent. Après avoir énuméré tous les inconvénients de l'avénement d'un prince français, bavarois ou autrichien, il rappelait qu'en définitive don Pedro II « était le fils de l'arrière-petit fils de l'infant Édouard, fils de la reine Marie de Portugal. » En le reconnaissant pour son maître, le peuple espagnol ferait l'économie d'une guerre acharnée, et jouirait indéfiniment des avantages assurés à tous les Portugais. L'isolement de leur royaume leur avait permis, et ce n'était pas le moindre des avantages mis en relief, de demeurer en-dehors de la dernière conflagration européenne. On savait au surplus combien les lois et l'administration étaient douces chez eux. « *O governo portuges estao suave*, » assurait l'écrivain. Pour conclure, il remémorait un certain nombre de cas où les Espagnols, à la suite d'une vacance du trône, avaient choisi librement, suivant leurs sympathies, la nouvelle famille qui devait l'occuper à l'avenir, par exemple, après la mort de Roccainto, d'Alphonse *el Sabio* et de Pierre le Cruel.

Ces velléités ambitieuses de la part du Portugal, colportées à Rome comme à Florence [3] et déjà imprimées en Hollande, semblaient, sinon encouragées, du moins envisagées sans trop de jalousie par la Cour de Vienne. Les conseillers de Léopold avaient très bien compris que, grâce au corps d'armée français qui, posté au pied des Pyrénées, n'attendait qu'un signe pour les franchir, Louis XIV serait bien puissant

---

[1] V. *Espagne*, t. 78, fol. 309-327, et supplément, t. 8.

[2] Rouillé au Roi, 25 mars 1698. — *Portugal*, t. 33, fol. 122-124.

[3] Le cardinal de Bouillon au Roi, 5 novembre 1697. — *Rome*, t. 385. Cf. Dupré au Roi, 13 avril 1697. — *Florence*, t. 27.

à Madrid, le jour où il lui conviendrait de l'y devenir. Pour remédier à l'état d'infériorité où le réduisait l'éloignement de ses propres États, l'Empereur ne possédait qu'une ressource, l'amitié de la maison de Bragance, qui, en raison de sa situation topographique, pouvait inonder l'héritage de ses bataillons plus promptement encore que la France, et qui offrait, par surcroît, aux Anglo-Hollandais toutes les facilités de débarquement possibles pour pénétrer au cœur de la monarchie espagnole. Si la dynastie portugaise avait réellement des vues sur la succession de Charles II, on verrait plus tard à se débarrasser d'elle comme on pourrait. Le plus pressé était à coup sûr de disposer de ses soldats pour tenir en échec ceux de la France.

Léopold tâchait donc, avec non moins d'empressement que Marie-Anne, de se lier étroitement avec Pierre II et surtout avec ses ministres (1). Jusqu'à quel point les Portugais se prêtaient-ils à cette intrigue austro-palatine? C'est un problème historique qui attend encore sa solution particulière, et dont les éléments ne se trouvent pas, on le comprend, à Paris. Il paraît du moins probable que les Habsbourg viennois s'efforcèrent de faire considérer à Lisbonne l'union des deux Couronnes sur la tête d'un fils de France comme « la ruine » du Portugal, et de l'entraîner, sous l'empire de cette crainte, dans le renouvellement du pacte de 1689 (2). Guillaume III, de son côté, avoua à Tallard que « le roi de Portugal armait autant qu'il lui était possible,

---

(1) « L'Empereur cherche en toutes manières de faire une ligue avec le roi de Portugal, que l'on dit avoir près de 40 mille hommes sous les armes; mais je ne puis m'ôter de l'imagination que Sa Majesté impériale trouve de ce côté-là les secours qu'elle s'en promet, et je crois au contraire que le roi de Portugal profiterait plutôt de l'occasion pour s'emparer du royaume d'Espagne, s'il le pouvait, quoiqu'il n'ait d'autre droit à alléguer que le plus faible de tous, qui est celui de bienséance, mais qui souvent l'emporte sur les autres, quand on est en état de le faire valoir. » — Harrach au comte Borromée. — *Espagne,* t. 79, fol. 166.

(2) Blandinières au « général » de la Merci, 20 juin, 23 et 31 juillet 1698. — *Espagne,* t. 79, fol. 124-126, 232-235 et 268-269.

et qu'il était de plain-pied *(sic)*, comme s'il eût compté qu'il fût en état d'agir dès qu'il apprendrait la mort du roi d'Espagne (1) ». L'envoyé portugais à Madrid, Mendoza, reçut à diverses reprises de grosses sommes à distribuer autour de lui, et s'en vantait dans des lettres à ses amis (2). Il est certain enfin qu'un agent portugais, don Francisco Pacheco y Souza, se présenta à La Haye et à Vienne durant l'été de 1698 (3). Nous ne pouvons ici qu'indiquer le péril que le président Rouillé, muni le 6 août 1697 d'instructions pour représenter la France à Lisbonne, signala de ce côté au Roi, et les réponses qui lui furent adressées.

Rouillé avait tout d'abord cru devoir insister sur les levées sans raison d'être appréciable, en vue desquelles le gouvernement portugais sollicitait la générosité de ses Cortès. Il entretenait déjà quatorze mille fantassins et deux mille chevaux. Son désir était, au moyen de subsides extraordinaires, de mettre sur pied trente mille hommes d'infanterie et le reste à l'avenant (4). Louis XIV, qui, pour sa part, ne semble pas avoir pris grand ombrage de la « Réponse d'un gentilhomme (5), » prescrivit pourtant à Rouillé de s'enquérir exactement de l'usage inconnu que le roi de Portugal prétendait faire de ces troupes. S'il continuait effectivement à les mettre sur pied, lorsqu'il aurait obtenu la nouvelle imposition réclamée à cet effet, Rouillé en préviendrait à Versailles avec promptitude. « Vous devez aussi tâcher de découvrir, » ajoutait la dépêche, « quelles sont les liaisons qu'il peut avoir avec la Cour de Madrid

---

(1) Tallard au Roi, 25 avril 1698. — *Angleterre*, t. 174, fol. 184-200.

(2) Le cardinal de Bouillon au Roi, 31 décembre 1697. — *Rome*, t. 385.

(3) *Relations véritables*, 7 juillet 1698, p. 432.

(4) Rouillé au Roi, 21 octobre 1697. — *Portugal*, t. 33, fol. 59-61. — Cf. *Gazette de France*, 17 décembre 1697, année 1698, p. 41.

(5) « Je sais que l'écrit qu'il (le roi de Portugal) y a fait publier (à Madrid) a produit peu d'effet, et que, dans tous les lieux où cet écrit a paru, traduit en différentes langues, on a donné peu d'attention aux prétentions des Portugais. » Le Roi à Rouillé, 20 avril 1698. — *Portugal*, t. 33, fol. 120.

mais, comme elles sont apparemment conduites par les reines d'Espagne et de Portugal, j'ai lieu de croire qu'il vous sera difficile de les pénétrer [1]. » — « Ces levées ne peuvent se faire que par rapport à quelque vue sur une partie de la succession du roi catholique, » écrivait encore Louis XIV le 9 février 1698, et, de rechef, il recommandait à Rouillé d'en surveiller la destination, sans cependant rien « traverser » [2]. Les soupçons du Roi et de ses ministres en étaient là, lorsque les conséquences produites à Lisbonne par l'espèce de révolution qui venait d'avoir lieu autour de Charles II jetèrent enfin un peu de jour sur l'état des liaisons entre la dynastie portugaise et la diplomatie impériale. La lettre de Rouillé, qui reflétait ses nouvelles inquiétudes, est du 11 mars.

... « J'ai recueilli que le roi de Portugal a un commerce fort suivi à Madrid. La reine de Portugal y a peu de part. On se sert d'elle quelquefois pour mander les choses qu'on juge à propos qu'elle écrive, mais de son chef elle ne conduit rien. Il n'y a pas même entre elle et la reine d'Espagne une amitié sincère. Leur union n'est qu'apparente et de bienséance. La liaison est bien plus étroite entre l'Impératrice et la reine de Portugal, qui s'aiment véritablement. Le secrétaire d'État de cette Cour est celui qui a plus de relation à Madrid. Il a fait la fonction d'envoyé pendant quinze ans et y a conservé beaucoup de commerce. Il en a toujours entretenu un fort particulier avec le comte d'Oropesa et tous ceux de son parti. Il reçoit tous les ordinaires un fort grand nombre de lettres de Madrid. Il les communique au roi qui, autant par l'inclination qu'il a pour tout ce qui a rapport à l'Espagne que par raison d'intérêt, est d'une curiosité extraordinaire sur les nouvelles qui en viennent. L'envoyé de cette Cour à Madrid joint toujours à sa dépêche une lettre particulière pour le roi, remplie de toutes les bagatelles qui se

---

(1) Le Roi à Rouillé, 26 janvier 1698. — *Portugal*, t. 33, f. 86-87.

(2) *Portugal*, t. 33, fol. 90. Dans une lettre postérieure (6 avril 1698, fol. 114) le Roi émit la conjecture que les préparatifs des Portugais pourraient bien ne viser que les Indes espagnoles.

passent dans la Cour où il est du roi d'Espagne. Il y a deux ans, il fut dépêché un courrier de Madrid au roi de Portugal d'autre part que de celle de son envoyé pour lui donner avis de l'état des choses, l'informer du mouvement et du trouble où était la Cour d'Espagne et lui donner des vues pour agir. Dans le moment de son arrivée, le roi tint un Conseil particulier avec le duc de Cadaval et le marquis d'Alegrete, en présence du secrétaire d'État. Sa Majesté leur fit part de ce qu'on lui écrivait, et, après avoir bien raisonné sur les démarches qui étaient à faire, le Conseil finit par la question que fit le duc de Cadaval au roi, à qui il demanda où étaient ses troupes pour exécuter ce qu'il projetait. Peu de jours après, le roi d'Espagne se porta mieux. Depuis, l'ambassadeur d'Espagne en cette Cour, tout dévoué au roi et à la reine de Portugal,.... leur a de temps en temps inspiré de prendre des vues sur la Couronne d'Espagne. Tout cela joint ensemble a produit dans cette Cour le dessein d'insinuer par un écrit les raisons pour lesquelles le roi de Portugal doit prétendre à la succession de ce royaume en cas de mort du roi d'Espagne sans enfants. Cet écrit fut imprimé l'année dernière en Hollande sans nom d'auteur. Quoiqu'il fût tenu fort secret, M. Cornaro, nonce en cette Cour pour lors, en eut un exemplaire qu'il donna à M. l'abbé d'Estrées, qui me le communiqua, quand j'arrivai.... Cet écrit commence à se répandre dans Madrid. Quant à la levée de troupes, elle continue faiblement... Il n'y a encore que quinze mille hommes sur pied d'assez mauvaises troupes et sans aucun officier expérimenté....

P. S. J'apprends dans le moment qu'il est arrivé ici en peu d'heures deux courriers de Madrid, l'un, dépêché par la Cour, et l'autre, par l'envoyé de Portugal à Madrid. L'un et l'autre ont apporté la nouvelle du danger où est le roi d'Espagne. Cela a donné lieu à différents Conseils qui se sont tenus en peu de temps. Quelques vues que cette Cour puisse avoir en cas que Dieu dispose du roi d'Espagne, elle n'est pas en état de rien entreprendre, et je ne lui crois pas un parti assez formé ni assez considérable en Espagne pour se déclarer avec succès en sa faveur (1). »

---

(1) Rouillé au Roi, 11 mars 1698. — *Portugal*, t. 33, fol. 116-118.

Une quinzaine de jours plus tard, le président revint sur le coup d'État qui avait accompagné à Madrid la pseudo-agonie de Charles II, mais cette fois avec plus de détails et plus de sûreté dans ses informations.

... « Cette nouvelle se répandit aussitôt et mit tout le monde en mouvement. Le roi de Portugal tint plusieurs Conseils d'État et de guerre. On y détermina de lever incessamment six régiments d'infanterie de 750 hommes chacun et 25 compagnies de cavalerie de 80 maîtres. On donna des ordres pour faire venir d'Hollande de la poudre et des cordages. Tous les fidalgues (1) se rendirent au Palais pour offrir leurs services. Quelques députés des États, qui sont encore ici, s'assemblèrent et firent des offres par écrit de ce qui pouvait dépendre d'eux dans la conjoncture présente. Quelques personnes zélées prirent la liberté d'adresser au roi par écrit leur avis sur les demandes qu'ils croyaient à propos de faire pour le bien de l'État, et tout le peuple était dans une agitation extraordinaire vingt-quatre heures après l'arrivée du dernier de ces deux courriers. Il en vint un dépêché par la reine d'Espagne à l'ambassadeur d'Espagne pour l'informer que le roi était hors de danger. Il arriva sur les six heures du matin. L'ambassadeur alla aussitôt au Palais pour faire part de cette nouvelle au roi qui tenait déjà Conseil. Ce changement si prompt fut regardé ici comme une feinte de la Cour d'Espagne, pour donner le temps, le roi étant mort, de prendre les mesures qui lui convenaient.... Ce qui s'est passé en cette occasion, joint à l'écrit qu'on laisse depuis peu courir à Madrid, ne laisse pas lieu de douter que cette Cour ne souhaite quelque chose. Mais elle n'a ni dessein formé, ni de quoi exécuter ceux qu'on pourrait prendre, et je crois qu'elle compte plus sur ce que le hasard lui pourrait donner que sur ce qu'elle ferait d'elle-même.... Le retour du comte d'Oropesa à la Cour de Madrid redoublera ses espérances. Elle le compte fort dans ses intérêts (2). »

Telles étaient les intrigues d'origine germanique, grâce auxquelles la Cour de Vienne avait achevé de couvrir la

(1) *Hidalgos.*

(2) Rouillé au Roi, 25 mars 1698. — *Portugal*, t. 33, fol. 122-124.

péninsule tout entière sous ses filets, des bouches de l'Èbre aux bouches du Tage, et d'y paralyser le peu de vitalité qui y sommeillait encore. L'heure avait sonné pour la France d'entrer en scène à son tour, et de jeter dans la balance, sinon le poids de son épée, du moins celui de son habileté. Nous allons voir en effet un nouveau personnage, le marquis d'Harcourt, apporter de la part de Louis XIV aux Espagnols une solution de plus, si on ne veut pas l'appeler une planche de salut, et intervenir au milieu de ces querelles de famille entre Bavarois, Palatins et Autrichiens, pour préparer les voies à « l'héritier légitime », selon le mot consacré à Versailles. D'Harcourt du reste se trouvait déjà à Madrid depuis quelques semaines. Jusqu'ici il n'avait fait qu'observer. Mais il n'allait guère tarder à agir. Avant toutefois de commencer à suivre son action diplomatique, nous avons à raconter avec quels ordres il était arrivé à Madrid, et surtout par qui il y avait été précédé, en d'autres termes, nous avons à exposer quelle était, à la fin de l'hiver 1697-1698, au point de vue français, la situation de l'Espagne et de sa Cour, que nous n'avons encore considérée qu'au point de vue espagnol ou allemand.

CHAPITRE TROISIÈME.

ARRIVÉE DE D'HARCOURT.

Tant que la guerre avait duré, la France était restée sans représentant officiel à Madrid. Néanmoins, depuis le départ de Rébenac, elle n'avait pas été sans faire diverses tentatives pour savoir au moins quelque chose de ce qui se passait au-delà des Pyrénées. Dans cette vue, elle avait usé surtout du clergé, qui avait libéralement offert ses bons offices. De pareils offices sur un pareil terrain paraissaient en valoir beaucoup d'autres. Aussi, déjà avant le printemps de 1682, Louis XIV faisait-il écrire des lettres pour mettre en rapport ses agents diplomatiques avec deux cordeliers qui quittaient Paris pour aller dans la péninsule assister à une réunion générale de leur Ordre [1]. En avril 1686, il avait même été question d'envoyer à la Cour de Charles II le P. Verjus, frère du comte de Crécy, afin d'y assister Feuquière, auprès de qui on jugeait à propos d'aposter « un homme habile, capable de lui donner de bons conseils et le seconder sans éclat. » Or, continuait le

[1] Le Roi à La Vauguyon, 6 mars 1682. — *Espagne,* supplément, t. 8.

rédacteur du *Mémoire* présenté au Roi, il était nécessaire « de choisir plutôt un religieux, surtout en Espagne, que d'une autre profession. » On assignait pour tâche principale au P. Verjus de démontrer la validité des droits du Dauphin, non seulement dans les couvents, mais, s'il le pouvait, jusque dans l'entourage de l'Inquisiteur-Général, « qui ne fera pas une petite figure en Espagne dans un interrègne [1] ». Un peu plus tard, durant le second semestre de 1694, une correspondance assez active s'engagea également entre le cardinal d'Estrées et l'évêque de Solsoña en vue de réconcilier par une paix hâtive les deux rois et les deux peuples [2]. Nous ne reviendrons pas ici sur tout ce passé. Nous dirons seulement quelques mots de deux moines qui, à une certaine distance l'un de l'autre, servirent, ou, plus exactement, furent sur le point de servir d'instruments à la politique de la France. Il s'agissait d'ailleurs pour eux, bien moins de travailler en faveur du Dauphin que de nouer les premiers fils propres à arrêter l'effusion du sang, spécialement du sang franco-espagnol, et de procurer au Roi « quelques clartés » sur l'Espagne. On verra surtout par ce rapide coup d'œil jeté en arrière que ces deux diplomates en froc, malgré leur empressement, n'accomplirent en définitive aucune besogne appréciable. Le principal avantage que nous en tirerons sera de connaître un peu certains projets fugitifs de Louis XIV [3].

Le premier en date de ces émissaires, le P. Blandinières [4],

---

(1) *Espagne*, t. 76, fol. 284.

(2) *Espagne*, t. 76, fol. 164-203, 208-225 et 230-232.

(3) M. L. Ranke, ayant été autorisé à parcourir quelques volumes du fonds *Espagne* à une époque où à peu près aucun Français ne voyait s'entrouvrir pour lui nos Archives diplomatiques, a pu dès 1862 signaler ces menées essentiellement anodines. Elles ne ressemblent en rien à coup sûr aux célèbres *Wühlereien* si chères aux historiens d'outre-Rhin qui s'occupent de la France et de sa politique étrangère.

(4) Il signe toujours Fr. G. Blandinières. Il était Père de la Merci et avait prêché à Versailles le jour de la Pentecôte 1685. — V. Dangeau, 10 juin 1685, t. 1, p. 189. Il est traité de « fameux prédicateur » dans l'instruction de d'Harcourt.

avait fait plusieurs voyages en Espagne pour assister à des Chapitres généraux, et avait appris la langue, en sa jeunesse, pendant deux années de séjour à Salamanque. Il se flattait de compter parmi ses amis « un certain nombre de religieux de mérite du couvent de la Merci de Madrid ». Ces religieux, par leurs relations personnelles, « lui devaient permettre à lui-même d'avoir des insinuations de Barcelone et d'Alicante ». Le P. Blandinières mit donc en 1691 à la disposition du Roi ses amitiés et ses aptitudes, si Sa Majesté estimait que son faible ministère pût être de quelque utilité. A cette intention, il rédigea une note de quatre pages, qu'il écrivit de sa main, sans la signer, mais qu'il enrichit de quelques portraits, plutôt, à vrai dire, d'après des copies que d'après nature. Les originaux en étaient les personnages politiques les plus en vue de la Cour d'Espagne. Blandinières recherchait aussi les meilleurs moyens de pénétrer dans les États de Charles II, ne se souciant que fort médiocrement de s'y présenter sans passeport. Quelques facilités que la voie de mer lui offrît à cet égard, il proposait de se joindre, avec les papiers en règle que ne manquerait pas de lui fournir le « général » de son Ordre, aux moines italiens qui en faisaient partie, et qui, au mois de février, traverseraient le midi de la France pour se rendre à Saragosse. Les Pères de la Merci étaient en effet convoqués dans cette ville pour prendre séance au Chapitre qui s'y allait tenir. Une fois introduit à Saragosse, Blandinières, sous prétexte que les grandes chaleurs de l'été l'incommoderaient beaucoup des Pyrénées à Paris, tâcherait de se faire envoyer à Madrid dans le couvent de la Merci, où, paraît-il, on ne s'occupait pas exclusivement du rachat des chrétiens emmenés en captivité par les pirates barbaresques. Dans la capitale, il comptait bien rencontrer, parmi beaucoup d'autres, « un Père d'un grand mérite, prédicateur du roi d'Espagne, et fort intrigué à la Cour [1] ». Si aléatoire que pût paraître à

---

[1] *Espagne*, t. 76, fol. 42-51.

l'avance cette diplomatie de congrégation, Louis XIV ne pensa pas que l'offre fût en définitive à repousser. Sans conduire directement à la paix, les causeries du P. Blandinières pourraient toujours mettre du côté de la France l'esprit religieux et les sympathies monacales du pays. A tout hasard, l'instruction suivante fut donc libellée vers Pâques 1691, après la prise de Mons :

« Le Roi ayant approuvé les moyens dont le P. de la Blandinière prétend se servir pour demeurer quelque temps en Espagne et principalement à Madrid, Sa Majesté désire qu'il parte incessamment pour se rendre vers les frontières d'Espagne et qu'aussitôt que le P. général de la Merci lui aura envoyé son passeport il se rende auprès de lui, et que, sous le prétexte de ce qu'il y aura à faire pour le bien de cet Ordre dans le Chapitre qui se doit tenir après Pâques à Saragosse, il tâche de se concilier encore plus étroitement l'amitié dudit général et de ménager en secret celle du P. prédicateur qui aspire au généralat, aussi qu'il s'instruise auprès des autres religieux du même Ordre qui auront le plus de crédit à la Cour ou le plus d'habitude, soit auprès du connétable de Castille, du comte de Melgar, Monterey, Montalto, de l'archevêque de Saragosse, don Juan de Angusto, qui est à présent secrétaire du *Despacho Universal.*

Ledit P. de la Blandinière pourra déplorer, auprès du religieux auquel il croira pouvoir prendre le plus de confiance, le misérable état où se trouve aujourd'hui le Pays-Bas catholique, c'est-à-dire celui qui dépend de la monarchie d'Espagne, la ruine infaillible de la religion qui ne subsistera dans tout ce pays qu'aussi longtemps que les protestants, qui en sont à présent maîtres absolus, la voudront tolérer, ou plutôt autant que le prince d'Orange jugera qu'il lui convient d'en souffrir l'exercice pour achever de s'assujétir tout le pays.

Il ajoutera qu'il faudrait être bien aveuglé pour croire que la conduite qu'il tient en Flandre tende à autre fin et qu'il ait d'autre dessein que d'y entretenir la guerre jusqu'à ce que les peuples, lassés de tous les maux et désolations qu'elle leur cause, soient forcés de s'abandonner à lui.

Que jusque-là il fera semblant de favoriser le désir qu'a l'Électeur de Bavière d'en obtenir le gouvernement souverain, qu'il fera entendre en même temps à la Cour de Vienne qu'il lui conviendrait mieux de le faire tomber à un prince de Neubourg, qu'il rebutera cependant tous les gouverneurs par *interim* qui seront assez bons Espagnols pour vouloir maintenir quelque reste de l'autorité mourante du roi leur maître; que, plus ces gouverneurs, quels qu'ils soient, auront de mérite, plus il blâmera leur conduite, jusqu'à ce qu'il en trouve un assez lâche et assez peu affectionné aux intérêts du roi catholique pour seconder le dessein qu'il a de joindre l'usurpation du Pays-Bas à celle du royaume d'Angleterre; qu'il est même trop éclairé pour ne pas bien voir que la souveraineté de tous les Pays-Bas, tant catholiques que protestants, lui serait beaucoup plus avantageuse et plus sûre, par la quantité de places dont il serait le maître, que l'usurpation d'un royaume, que le seul dégoût du peuple, qui paraît assez tous les jours, lui peut faire perdre en peu de temps, et que le Conseil d'État s'abuse bien grossièrement, s'il croit qu'un homme qui a détrôné le roi son beau-père, et violé toutes les lois divines et humaines, aura la bonne foi, ou plutôt la simplicité, d'employer toutes les forces et tous les trésors des nations anglaise et hollandaise pour conserver à la monarchie d'Espagne un pays qu'elle a déjà comme abandonné et sur lequel elle ne conserve même plus d'esprit de possession que dans le doute où elle est du choix de celui à qui elle la doit remettre; que tous les peuples voient bien qu'il ne s'agit plus que de savoir s'ils seront sujets, ou de la France, ou de l'Angleterre et de la Hollande, et qu'ils ne peuvent plus conserver leur religion que sous la domination de la première de ces puissances; que lui, P. de la Blandinière, ne comprend pas comment, dans cette extrémité, il ne se trouve dans le Conseil du roi d'Espagne des ministres assez affectionnés à la monarchie pour chercher les expédients qui lui puissent conserver pour toujours ce qui lui reste en Flandres et procurer un repos et une sûreté constante et inviolable à tous les États qui dépendent de cette Couronne, et, qui plus est, mettre la religion catholique dans toute l'Europe à couvert des mauvais desseins des protestants; qu'encore qu'il ne soit qu'un simple religieux il croirait pouvoir trouver des moyens

également agréables aux principales parties, s'il avait à se mêler d'une si importante affaire.

Cette première ouverture semble suffisante pour disposer le religieux auquel il parlera (au cas qu'il ait de l'entendement) à faire rapport de ce qui lui aura été dit à celui des conseillers d'État avec lequel il aura quelque habitude, et, si ce ministre entre bien dans cette vue et fait connaître audit Père qu'il serait bien aise de voir secrètement son ami, ledit .... ne manquera pas de profiter de cette occasion pour se servir auprès dudit ministre des réflexions ci-dessus expliquées, qu'il donnera comme venant de lui, et lui dira qu'elles lui ont fait penser qu'il ne serait pas impossible de concilier les intérêts de la France avec ceux de l'Espagne, surtout à présent que Sa Majesté donne des preuves si convaincantes de sa piété qu'on ne peut plus douter que les intérêts de la religion ne tiennent la première place dans son cœur, et, ayant ainsi que Sa Majesté catholique le même zèle et le même désir de la maintenir que ses prédécesseurs ont toujours fait paraître, elle fera le principal fondement d'une sincère réconciliation et d'une paix inviolable entre leurs personnes, leurs Couronnes et leurs sujets; que Sa Majesté très chrétienne et Sa Majesté catholique s'engageront réciproquement à défendre la religion catholique, apostolique et romaine envers et contre tous ceux qui la voudront attaquer et à ne souffrir dans toutes leurs dépendances l'exercice d'aucune autre religion; que, sans entrer dans la discussion des droits, raisons et prétentions de part et d'autre, et du juste sujet que Sa Majesté aurait de demander de grands dédommagements de ce qu'après les offres qu'elle a fait faire à Madrid au commencement de cette guerre, de demeurer de part et d'autre dans la bonne correspondance que le traité de trêve avait rétablie, même d'en convertir les articles en un traité de paix définitive, l'Espagne a voulu rompre avec la France sans aucune autre raison que celle d'une espérance mal fondée de pouvoir, avec l'aide de tant de princes protestants, remporter quelque avantage sur Sa Majesté, sans considérer le préjudice que notre religion en pourrait souffrir; on pourrait, dis-je, sans s'arrêter à toutes ces difficultés et embarras, demeurer, tant d'un côté que de l'autre, dans la possession où l'on est à présent, avec l'obligation réciproque de

n'en venir jamais à aucune voie de fait, et que, s'il survenait dans la suite du temps quelque nouveau différend entre la France et l'Espagne, les rois très chrétien et catholique feraient prier le Pape par leurs ambassadeurs et ministres d'interposer ses offices pour les régler et terminer amiablement, qu'au surplus tout ce qui a été stipulé par les traités de Nimègue et de Ratisbonne serait renouvelé.

Que, par ce moyen, les rois de France et d'Espagne, non seulement assureront le maintien de la religion catholique, apostolique et romaine dans toute l'Europe et empêcheront l'exécution des desseins que tous les princes et États protestants ont formés pour la détruire, mais que, de plus, la bonne intelligence entre ces Couronnes produirait aussi l'augmentation de notre religion, tant en Angleterre qu'en Hollande, et que d'ailleurs la monarchie d'Espagne n'aurait plus rien à craindre désormais, ni pour la Flandre, ni pour aucun autre pays ou États dépendant de sa domination.

Si ces propositions ne sont pas entièrement rejetées, il pourra bien arriver que les ministres les mieux intentionnés pour la paix ne laisseront pas de prétendre la restitution de Monts et des conditions en faveur des alliés de l'Espagne qui soient assez raisonnables pour être acceptées, ou au moins pour fournir au roi catholique un juste sujet ou prétexte assez plausible pour se détacher de leurs intérêts en facilitant une paix séparée.

Quant au premier point, ils pourront alléguer le traité de Nimègue par lequel le Roi leur a rendu beaucoup de places considérables.

On pourra répondre que, comme ce n'a été qu'en vue de faire rendre à la Suède des provinces entières que cette Couronne avait perdues en s'attachant au parti de la France, à présent qu'il n'y a plus la même raison, il ne serait pas juste de demander à Sa Majesté l'abandonnement d'une place qu'il lui importe beaucoup plus de retenir qu'à l'Espagne de la recouvrer.

Qu'il lui semble néanmoins que, comme l'Espagne veut procurer les avantages des alliés, elle pourrait demander une chose qui lui serait beaucoup plus avantageuse que la ville de Monts, qui est que, par le même traité de paix avec la France, Sa Majesté très chrétienne s'obligeât de rendre Suze et Montmélian et toute la Savoye au duc de ce nom, aussi bien que tout ce que les armes de

Sa Majesté auraient pu conquérir dans le Piémont, qu'ainsi Sa Majesté catholique aurait la gloire d'avoir fait rendre à un prince son allié la plus grande partie de ses États, ce qui serait bien plus avantageux à l'avenir à la Couronne d'Espagne qu'elle ne recevrait de préjudice de la perte d'une ville aux Pays-Bas, et, par le rétablissement de la paix en Italie, elle ferait aussi cesser tous les dangers dont l'entrée des troupes protestantes menacent notre religion.

D'ailleurs, elle s'assurerait la conservation du duché de Milan, dont elle voit bien que l'intention de l'Empereur est de s'emparer, sous le prétexte que le roi catholique n'a plus la force de le défendre.

Si cependant les Espagnols veulent rendre le bien pour le mal aux Impériaux et que, dans le temps que ceux-ci veulent porter leur domination jusques à Madrid et assujétir tout le Conseil d'Espagne à la direction despotique de celui de Vienne, Sa Majesté catholique témoigne avoir assez à cœur les intérêts de l'Empire pour vouloir qu'il soit aussi compris dans la paix qu'elle fera et qu'il soit libre à l'Empereur d'accepter les conditions qui seront stipulées en sa faveur ou de les rejeter, ledit... fera entendre qu'on pourrait encore sur ce point satisfaire Sa Majesté catholique et disposer le roi très chrétien à consentir au convertissement de la trêve en un traité de paix en lui laissant Philisbourg, et, si l'on insistait sur le rasement de cette place, il pourrait à toute extrémité, et s'il voyait qu'il ne tînt plus qu'à cet article qu'il ne réussît entièrement dans sa négociation, y engager Sa Majesté, et, enfin, si la place de Monts tenait si fort à cœur aux ministres d'Espagne qu'ils déclarassent ne vouloir entrer dans aucune négociation qu'ils ne fussent assurés d'y rentrer, ledit P. de la Blandinière leur pourra faire espérer qu'il ne serait pas impossible de trouver quelque expédient pour terminer ce différend.

Quant aux intérêts de l'Angleterre et de la Hollande, si le Conseil d'Espagne ouvre les yeux, il veoira bien qu'il doit tout appréhender de l'augmentation de la puissance du prince d'Orange, tant pour le Pays-Bas que pour les Indes Occidentales, qu'il convoite évidemment et dont il prétend bien se rendre maître aussitôt qu'il sera paisible

possesseur des pays qu'il a usurpés plutôt par trahison que par la force; mais, si, nonobstant toutes les raisons qui ont été dites, le Conseil d'Espagne s'opiniâtrait à vouloir aussi comprendre ou faire quelque mention dudit prince, on pourrait convenir que Sa Majesté très chrétienne et le roi catholique emploieront conjointement leurs plus pressants offices pour porter le roi d'Angleterre et ledit prince à quelque accommodement, et que, si l'on n'y pouvait pas réussir par tous les expédients et tempéraments qu'on pourra proposer pendant un an à commencer du jour de l'échange des ratifications du traité à faire, il sera libre, tant à Sa Majesté très chrétienne qu'à Sa Majesté catholique, de donner les secours que bon leur semblera tant par terre que par mer à l'une ou à l'autre des parties, sans que cette guerre auxiliaire puisse troubler l'amitié et la bonne intelligence qui doit être rétablie par ce traité entre la France et l'Espagne, qui continueront pendant le cours de cette même guerre à employer tous les moyens qui dépendront d'elles pour la faire cesser à la satisfaction commune des deux parties [1].

Sa Majesté veut bien confier aussi audit P. de la Blandinière les ordres qu'il (*sic*) a donnés le 5 août dernier au cardinal de Forbin touchant une négociation avec le cardinal de Salazar, et, comme il n'en a été fait aucune ouverture, Sa Majesté ne veut pas aussi que ledit P. de la Blandinière se serve des raisons que contient ce *Mémoire* instructif, à moins qu'il n'en trouve une occasion bien favorable [2]. »

Ces instructions données à Blandinières restèrent, ou peu s'en faut, à l'état de lettre morte. Une relation transmise par lui à la Cour nous apprend seulement qu'il attendit patiemment à Alcala le résultat des démarches que le « général » de son Ordre crut devoir tenter, et tenta en effet à

---

[1] En marge du passage précédent est écrit : « Deux choses à ajouter : 1° eschange des Pays-Bas, 2° affaire de la succession. » Toutefois on n'a rien ajouté sur ces deux points, pas plus du reste que dans une seconde pièce, de la même année, et qui porte également le titre de « Instruction au P. de la Blandinière ». — *Espagne*, t. 76, fol. 59-64.

[2] *Espagne*, t. 76, fol. 52-58.

Madrid, dans l'intérêt de la pacification européenne. Le « général » réussit même à mettre en mouvement le confesseur de Sa Majesté catholique, qui, malheureusement, trouva Charles II « prévenu et gâté par les grandes espérances sur la protection du prince d'Orange ». Le confesseur eut beau revenir par trois fois à la charge. Le roi « avait toujours tenu ferme ». Le supérieur du P. Blandinières, dans cette conjoncture, n'eut plus qu'à lui glisser en douceur le charitable conseil de se retirer aussi discrètement que promptement (1). Nous perdons en effet sa trace en Espagne, dans la correspondance écrite, à Saragosse, dès la fin de l'hiver 1691-1692 (2).

Nous le retrouvons en revanche quatre ans plus tard, en janvier 1696, à Bordeaux, au couvent de la Merci, sollicitant une fois de plus de Colbert-Croissy l'autorisation de se rendre en Espagne pour y semer le bon grain de la paix et de l'influence française. Cette fois la situation était tout particulièrement critique. Au mois de décembre précédent, des lettres d'Espagne parvenues à Versailles portaient « que les deux reines étaient extrêmement échauffées l'une contre l'autre pour faire réussir leurs desseins qui étaient bien opposés ; que la jeune avait, par ses brigues, fait tenir une junte, dans laquelle il avait été résolu de diviser les États et la Couronne d'Espagne dès le vivant du roi ; de donner l'Espagne au roi des Romains, avec le royaume de Naples, l'Amérique et les villes d'Afrique, à condition qu'il laisserait à ses frères les terres héréditaires de la maison d'Autriche, le Milanais, au duc de Savoie, la Flandre, au duc de Bavière, et la Bourgogne, à Mgr le Dauphin, en renonçant à ses droits ; qu'on prierait le prince d'Orange de faire signer aux Anglais et aux Hollandais un renoncement à l'Amérique ; mais que ces délibérations, qui étaient fort du

---

(1) *Mémoire* sur le voyage du P. Blandinières en Espagne. — *Espagne*, t. 80, fol. 229-233.

(2) Colbert-Croissy à Blandinières, 3 février 1692. — *Espagne*, t. 76, fol. 80-81.

goût de l'Empereur, n'étaient point du goût de la reine-mère et qu'elle les traversait de tout son pouvoir [1] ». Il n'y avait sans doute de vrai dans ces récits en l'air que l'extrême animosité des deux reines l'une contre l'autre. Néanmoins, Colbert-Croissy, le 16 février suivant, jugea à propos d'autoriser en principe le voyage désiré par Blandinières. Il aurait pour but apparent la réitération et la propagande des assurances pacifiques de Sa Majesté, qui, « n'ayant rien de plus à cœur que l'intérêt de la religion catholique, serait bien aise, par cette seule considération, de se réconcilier parfaitement avec la maison d'Autriche à des conditions justes et raisonnables [2] ». Le 3 avril, le bruit courut à Versailles que « le roi d'Espagne était dangereusement malade et qu'on ne lui parlait plus d'aucun office ». De plus, un Conseil de Régence de dix personnes avait été constitué, ajoutait-on, sous la présidence de Porto-Carrero, avec la participation de Monterey et de l'amirante [3]. Le 9, ces rumeurs persistaient à la Cour [4]. Aussi ce jour-là même une note fut-elle définitivement rédigée pour la gouverne de Blandinières, qui, tout bien considéré, se rendrait en Espagne afin de voir au juste quels périls y couraient les intérêts de la France. Ce « *Mémoire* sur l'état présent de la santé du roi d'Espagne », du 9 avril 1696, était ainsi conçu :

« Quoique le Roi souhaite avec d'autant plus de raison la conservation du roi catholique qu'il n'y a que trop de sujets de croire que sa mort apporterait de nouveaux obstacles au rétablissement de la tranquillité publique, il est néanmoins de la prudence de Sa Majesté, sur toutes les mauvaises nouvelles qu'elle reçoit de la santé de ce prince, de prendre ses résolutions sur ce qu'il y aurait à faire pour

---

(1) De Sourches, 12 décembre 1695, t. 5, p. 80.
(2) *Espagne*, t. 76, fol. 268-271.
(3) Dangeau, t. 5, p. 389.
(4) De Sourches, t. 5, p. 128.

le bien de son service en cas d'accident, soit d'abandonner entièrement le droit de Mgr le Dauphin sur cette succession, ou d'en poursuivre le recouvrement, tant par la négociation que par la voie des armes.

Premièrement, il est certain qu'il n'y a point aujourd'hui d'État dans l'Europe qui veuille aider Sa Majesté à se rendre maître de cette grande monarchie. Il y a même lieu de croire qu'ils demeureront tous unis pour l'empêcher et que la guerre ne finira point que Sa Majesté n'ait renoncé, tant pour elle que pour Mgr le Dauphin, Mgr le duc de Bourgogne et tous leurs descendants, à toutes prétentions sur la Couronne d'Espagne et sur les pays qui en dépendaient au commencement de cette guerre.

Que, comme elle a épuisé la France d'hommes et d'argent, ce nouvel embarras serait capable de l'affaiblir au point qu'elle ne serait plus en état de résister aux efforts du grand nombre d'ennemis qu'elle aurait sur les bras.

Que, Sa Majesté voulant bien procurer le repos de ses sujets et les soulager d'une partie des grandes charges que les dépenses immenses de la guerre présente l'a obligée de leur imposer, elle ne peut venir à bout d'un si louable dessein qu'elle n'ôte à toute l'Europe la juste jalousie qu'elle a d'une puissance si formidable que celle de Sa Majesté gouvernée par un roi qui a toutes les qualités nécessaires pour assujétir sous sa domination tout le reste de l'Europe.

Qu'il est de sa prudence, de sa justice, et de sa bonté naturelle pour tous ses peuples d'abandonner ces grands desseins et de préférer à tous les avantages qu'il en pourrait recueillir la gloire de donner encore une fois la paix à l'Europe.

Qu'il ne faut pas d'ailleurs espérer que le Conseil d'Espagne choisisse plutôt un prince français qu'un fils de l'Empereur, fortement appuyé par la reine d'Espage, ou un prince de Bavière, soutenu par la reine-mère, et par tous ceux qui ont quelque obligation à cette princesse.

Qu'il y aura d'ailleurs tant d'autres difficultés à essuyer par la contrariété d'humeur, d'inclinations et d'intérêt des deux nations qu'il serait moralement impossible de conduire cette affaire à une heureuse fin.

Il faudrait des volumes pour bien expliquer tous les inconvénients qu'on peut rencontrer dans l'exécution de ce dessein, mais, quelque grands qu'ils soient, il semble qu'on peut les surmonter plutôt par la douceur que par la force, et que, si tout le Conseil d'Espagne, et, à son exemple, tous les Grands, tous les prélats et tous les magistrats des villes pouvaient être disposés à prendre le parti qui convient le plus aux intérêts de la monarchie et à la conservation de leurs droits, privilèges et libertés, il ne serait pas difficile de faire comprendre aux plus raisonnables que tous ces avantages ne se peuvent rencontrer que dans la préférence de Monseigneur ou d'un de ses enfants à tout autre dont les prétentions ne sont pas si bien fondées, et, en ce cas, on pourrait conclure que le Roi ne se pourrait pas dispenser de faire toutes les diligences qui dépendent de Sa Majesté pour recueillir cette grande succession en faveur de Mgr le Dauphin ou de l'un de messeigneurs les princes ses enfants, d'autant plus que, si toute la nation espagnole concourait à ce dessein et reconnaissait unanimement ledit prince pour son roi, on trouverait, selon toutes les apparences, la même obéissance en Flandre, dans les royaumes de Naples et de Sicile, au duché de Milan, dans les places de Toscane, aux Indes Occidentales et généralement dans tous les pays où la domination d'Espagne s'étend, en sorte que la bonne intelligence serait rétablie entre la France et l'Espagne, et, quoique cette dernière ne fournisse pas beaucoup de troupes contre Sa Majesté, néanmoins elle donne à ses ennemis des commodités de lui faire la guerre qui cesseraient par cette union, tireraient Sa Majesté de la nécessité d'entretenir de grandes armées en Italie et en Catalogne, lui faciliteraient même les moyens de soutenir la guerre par le bon usage qu'on pourrait faire des revenus de ladite Couronne d'Espagne, et on pourrait trouver assez de moyens de détacher quelques-uns des États ligués et d'obliger tous les alliés à faire la paix.

Enfin il faut convenir que, ce projet réussissant, la France serait assez puissante pour, conjointement avec l'Espagne, repousser tous les efforts de ses ennemis, et, quand on trouverait de l'impossibilité de réussir dans ce dessein, on tâcherait au moins de tirer un avantage considérable d'une renonciation et obtenir par ce moyen une paix avantageuse à la France.

Ainsi le premier objet qu'on doit avoir, c'est de tâcher de gagner quelques uns des principaux seigneurs d'Espagne, comme le duc de Medina-Celi, l'amirante de Castille, ou d'autres semblables, en leur faisant connaître qu'on ne veut rien distraire de l'étendue de la monarchie d'Espagne, rien attenter contre les droits, privilèges et libertés de la nation, qu'on leur donnera pour roi un des fils de Monseigneur pour être élevé chez eux à leur manière et gouverner comme les rois d'Espagne ont toujours fait sans rien innover.

Que, bien loin d'avoir rien à craindre du côté de la France, dorénavant elle sera toujours prête à leur donner les secours dont ils pourraient avoir besoin contre quelque ennemi que ce puisse être. On pourra aussi faire espérer de grandes récompenses à celui de ces seigneurs qui se chargerait de former ce parti et qui donnerait ses conseils sur la conduite qu'il y aurait à tenir.

On se servirait encore des deux déclarations que Sa Majesté a ci-devant fait dresser pour ce même sujet et de tout ce qui était porté par l'instruction envoyée au feu comte de Rébenac [1], à la réserve de ce qui regardait la feue reine d'Espagne [2]. »

La malechance s'acharnait après Blandinières. Il n'eut pas cette fois plus que l'autre l'occasion de faire la preuve des talents de négociateur qu'il se supposait. Le « général » ne lui avait pas encore, au commencement d'avril, envoyé de passeport [3]. Lorsqu'il tint entre les mains les instructions du Roi, il ne reçut pas davantage le permis sollicité, car le 9 mai nous le voyons à Toulouse, où il se consolait de son mieux du silence de son supérieur hiérarchique en assistant à une assemblée provinciale. Dans son découragement, il offrait au ministre de renvoyer par la voie la plus sûre qu'il se pourrait les papiers dont il était porteur. Il priait

---

(1) Nous avons déjà donné ces modèles de proclamations dans notre t. 1, p. 317-322.

(2) *Espagne*, t. 76, fol. 291 et suiv.

(3) Blandinières à Colbert-Croissy, 27 mars et 7 avril 1696. — *Espagne*, t. 76, fol. 278 et 280.

néanmoins qu'on voulût bien lui laisser le soin de veiller sur eux, jusqu'à ce que des circonstances favorables, dont il ne fallait pas après tout désespérer, lui permissent d'en faire usage [1].

Le second officieux encapuchonné dont Louis XIV songea à utiliser les relations et le séjour en Espagne s'appelait le P. Duval. Ce fut seulement en avril 1697 qu'un *Mémoire* fut rédigé pour lui tracer sa ligne de conduite, ou plutôt, son champ d'observations. Le P. Duval, on va le voir, devait en effet, non pas entrer en action, ni même chercher à préparer les esprits, mais simplement reconnaître avec toute la perspicacité dont il était capable quelle direction ces esprits prenaient et en informer le gouvernement français avec le plus de sincérité possible.

« L'exacte observation du secret est le premier ordre qui soit à donner au P. Du V... Si le sujet de son voyage était pénétré, on ne pourrait en espérer aucun fruit, et lui-même courrait risque d'être arrêté sur sa route.

Les prétextes dont il se doit servir, et qu'il a lui-même trouvés, ont été approuvés, et il y a lieu de croire qu'ils suffiront pour lui faire obtenir la permission de demeurer à Madrid.

Il doit, pour prévenir les soupçons que son séjour y pourrait causer, ne témoigner d'abord aucun empressement d'apprendre des nouvelles, ni même de sortir du couvent où il sera reçu. Les religieux espagnols seront bientôt les premiers à vouloir raisonner avec lui sur les affaires générales et sur l'état présent de la monarchie.

Il est nécessaire, pour les exciter à parler, que le P. Du V... contredise quelquefois ce qu'ils lui diront, mais qu'il le fasse d'une manière à ne pouvoir les offenser, qu'il loue la nation, qu'il fasse paraître une inclination naturelle qui le porte à désirer les avantages de l'Espagne, qu'il témoigne, dans les occasions que ces conversations particulières lui en donneront, qu'il souhaiterait ardemment,

---

[1] Blandinières à Colbert-Croissy, 9 mai 1696. — *Espagne*, t. 76, fol. 295-296.

non-seulement comme religieux, mais par affection particulière pour les Espagnols, de voir une aussi puissante monarchie se rétablir par la paix.

Lorsqu'il croira avoir acquis quelque confiance, il sera bon d'insinuer que la France et l'Espagne seraient encore unies par les mêmes liaisons d'amitié qui étaient autrefois entre elles, si l'ambition de la maison d'Autriche n'avait rompu cette bonne intelligence.

Que les guerres excitées par les vastes projets de cette maison sont le seul fondement de la prétendue antipathie que l'on croit qui se trouve entre la nation française et l'espagnole; que, depuis que les Allemands sont à Madrid, on peut juger, par la connaissance particulière qu'ils ont donnée de leur caractère, combien leur domination serait insupportable à des peuples d'un esprit aussi délié que le sont les Espagnols.

Mais, comme le P. Du V.... n'est point envoyé pour négocier, il ne se servira de ces discours qu'autant qu'il le jugera nécessaire pour s'acquérir de la confiance et pour découvrir ensuite les choses qu'il est du service du Roi de savoir.

La première est l'état véritable de la santé du roi d'Espagne, le jugement que le public fait de sa maladie, celui de ceux qui approchent de ce prince, l'opinion des médecins, enfin celle que le roi catholique a lui-même de la durée de sa vie.

Il serait important de pénétrer, si cela se pouvait, quelles étaient les dispositions qu'il avait faites par son testament.

Comme les religieux, et particulièrement ceux de Saint-François, ont beaucoup de crédit en Espagne et qu'ils sont informés de ce qui se passe de plus secret, le P. Du V.... trouvera des facilités qui seraient impraticables à un homme du monde.

L'accès libre que ceux de son Ordre ont dans les maisons des grands et des particuliers lui pourra donner les moyens de s'y introduire, mais il ne doit témoigner aucun empressement d'y aller, et il est bon même qu'il s'en fasse solliciter, s'il est possible, en sorte cependant qu'il ne perde pas la bonne volonté de ceux qui voudraient l'y mener.

Ce qui est important à savoir, après l'état de la santé du roi d'Espagne, est la disposition du Conseil d'État, le crédit de ceux

qui paraissent les principaux, leurs partisans et leurs différentes inclinations, ou pour l'Empereur, ou pour l'Électeur de Bavière.

Il faut s'informer aussi des prétentions et des vues que chacun d'eux pourrait avoir pour ses intérêts particuliers en cas d'ouverture à la succession. Comme l'on parle fort d'un parti formé en Espagne en faveur d'un des enfants de Mgr le Dauphin, il est nécessaire d'approfondir ce qui peut donner lieu aux bruits qui s'en répandent.

Le P. Du V.... écrira exactement le détail de ce qu'il lui sera possible d'en apprendre, et, supposé qu'il y ait effectivement un parti pour la France, il rendra un compte fidèle du crédit de ceux qui le composent.

La dernière observation qu'il y ait à lui faire est que ce ne sera qu'en écrivant la vérité qu'il peut plaire à Sa Majesté et lui rendre des services utiles. Il doit par conséquent éviter avec un extrême soin de mander des nouvelles qui y soient contraires, ce qui arrive souvent, lorsqu'on se laisse entraîner au penchant d'écrire des choses agréables. Quand elles seront douteuses, il doit les mander comme douteuses. Enfin il est nécessaire qu'on puisse faire fonds solide sur ce qu'il écrira.

Il donnera de ses nouvelles tout le plus souvent qu'il lui sera possible, et se servira du jargon et des adresses pour ses lettres dont on est convenu avec lui [1] ».

Muni de ces instructions, le P. Duval se mit en route pour le midi de la France « par les carrosses de Mlle Blanct ». Parti de Paris le 7 mai [2], il était à Vittoria le 1er juin, et à Madrid, vers le milieu du même mois. A son arrivée, il faillit être expulsé, sinon même incarcéré [3]. Il fallut que le « général » de son Ordre allât en personne trouver le roi et le secrétaire des Dépêches Universelles pour annoncer sa présence et solliciter une autorisation de séjour. Le Conseil,

---

[1] *Espagne*, t. 77, fol. 5-7.

[2] Lettre à M. de l'Isle, avocat au Parlement de Paris. — *Espagne*, t. 77, fol. 81-84.

[3] Harrach, *Tagebuch*, 25 août 1697, p. 47.

qui en délibéra, l'accorda le 25 juin. L'intention du religieux était d'abord de revenir chez lui pour la fête de la Saint-Louis [1]. Néanmoins, nous le retrouvons encore à Madrid le 18 du même mois, mais à la veille de son départ. Durant ces quelques semaines de présence réelle chez l'ennemi, le P. Duval envoya à Paris, à des adresses de convention, une demi-douzaine de lettres qui nous ont été conservées, toutes écrites de sa main, revêtues même de sa signature, mais libellées dans un langage simulé et convenu, où, par exemple, « lieutenant-civil » signifie « roi d'Espagne ». Nous n'analyserons pas cette correspondance. Nous avons mieux en effet que des fragments épistolaires. Après avoir acquis et transmis la conviction qu'il existait un testament déshéritant Louis XIV [2], le P. Duval rentra en France et rédigea pour le Roi, en octobre ou novembre, un résumé des observations qu'il avait recueillies au jour le jour dans de nombreux entretiens avec les premiers personnages de l'État, Porto-Carrero, Montalto, Villafranca, Melgar, Monterey, le duc d'Albe, le duc de Giovinazzo, le marquis de Conflans et celui de Villanueva, sans parler des grandes dames et des autres révérends à l'affût des secrets politiques. On se déclara très satisfait à Versailles du « compte fort exact » que le P. Duval avait rendu « des dispositions de la Cour d'Espagne [3] ». On nous permettra donc d'en reproduire la plus grande partie. L'importance psychologique tout au moins en est indubitable, car ce rapport contient les premiers renseignements un peu sûrs que Louis XIV avait pu se procurer sur la Cour de Charles II depuis la mort de sa nièce et le départ précipité de Rébenac. Il dut par conséquent servir quelque temps d'aliment à ses réflexions, peut-être de base à ses décisions.

---

(1) Lettre à M. Frassen, 4 juillet 1697. — *Espagne,* t. 77, fol. 99.
(2) *Espagne,* t. 77, fol. 103 et 125.
(3) Instruction pour d'Harcourt. — *Espagne,* t. 78, fol. 41.

« Sa Majesté Impériale demande la Couronne comme un droit acquis à la maison d'Autriche, non seulement par le sang, mais par la disposition de Philippe IV. Il dit que l'Empire, les rois du nord, l'Angleterre et la Hollande ne souffriront jamais que la maison de France règne en Espagne, à cause qu'elle est déjà trop puissante, que vouloir le faire serait exposer la nation à un renversement général et à des guerres éternelles. Il fait passer les Français pour hérétiques, fauteurs des Turcs, opposés au génie espagnol d'une façon irréconciliable. Voilà les discours que le comte d'Harrach insinue dans toutes les occasions et qu'il élève avec toutes les circonstances que sa rhétorique peut lui fournir. La fin qu'il se propose est aisée de connaître.

Son Altesse électorale de Bavière prend un autre chemin. Il proteste qu'il devra la Couronne à la nation, si elle veut bien lui *(sic)* déférer, et lui promet une parfaite reconnaissance. Il témoigne désirer que Sa Majesté catholique ait des enfants, mais, à ce défaut, il assure que la France consentira plutôt qu'on le revêtisse des États de Castille que l'archiduc, et que l'Empereur aura moins d'opposition pour lui que pour un des enfants de France. Il ajoute que l'Empire, les rois du nord, l'Angleterre et les Hollandais y donneront les mains, et le sieur Bertier, envoyé de ce prince à Madrid, accompagne tous ces moyens de tant de révérences et de tant d'honnêtetés, dont les Espagnols sont fort amateurs, que je suis convaincu que son maître aurait incomparablement plus de part à l'affaire que l'archiduc, si elle était prête à se décider.

Nonobstant toutes ces sollicitations, la grandeur du Roi, ses actions éclatantes durant le cours de cette guerre, sa modération dans la paix qu'il vient d'accorder, sa prudence, sa justice, la police de ses États, une certaine confiance que ses petits-enfants marcheront sur ses traces, la proximité des deux Empires, les prompts secours qui *(sic)* peuvent mutuellement se donner, la passion de pouvoir réunir un jour le Portugal à la Castille, le sang de leur infante, malgré la renonciation des Pyrénées, qu'on traite maintenant de bagatelle, l'humeur brutale et féroce des Allemands, leur intérêt, l'inutilité et la charge dont ils sont à l'État, toutes ces réflexions que plusieurs personnes de qualité et de bon sens m'ont fait faire

à Madrid, font incliner les meilleurs et les plus zélés Castillans pour la France, et, pour peu qu'il plaise à Sa Majesté faire entretenir ces dispositions par les voies qu'elle jugera convenables, j'ose assurer qu'elle en doit attendre un heureux succès (1). »

A ces considérations politiques, le P. Duval avait joint une galerie de portraits où nous convierons le lecteur à faire quelques pas à notre suite, ne serait-ce que pour vérifier les ressemblances et contrôler l'exactitude des peintures déjà connues.

« Le roi est un prince d'une complexion très délicate et très sujette aux maladies, particulièrement aux fièvres tierces. Comme il mange avec avidité et presque sans mâcher les viandes, son estomac, fort débile d'ailleurs, a de la peine de les digérer, ce qui lui cause de temps en temps des dévoyements qui le dessèchent et le rendent pâle et languissant.

Il est d'une si profonde mélancolie qu'il ne prend plaisir à rien; il demeurerait même toujours dans l'inaction et l'indolence, si on le laissait abandonné à son humeur. Il a de la dévotion et de la piété; mais il manque de fermeté, de résolution, de secret et d'affection solide pour ceux qu'il honore de sa confiance ou qui le servent avec fidélité.

Il se gouverne assez par les inspirations de l'Empereur et de la reine son épouse, qui ont l'un et l'autre beaucoup d'ascendant sur son esprit. Il a été élevé dans un grand éloignement pour la maison de France. L'Empereur et la reine l'y confirment autant qu'ils peuvent, et j'ai ouï dire à l'admirante de Castille, parlant au P. de Cardona, son cousin, que, dans presque toutes les lettres que Sa Majesté Impériale lui écrivait, l'on y trouvait cet avertissement : « *Tenga por cierto Vuestra Magestad que la casa de Bourbon ennemiga fue siempre de la nuestra augustissima.* »

L'on est comme persuadé qu'il n'aura jamais d'enfants, et on le regarde comme un prince sur la vie duquel il y a très peu à compter.

---

(1) *Espagne*, t. 77, fol. 11-12.

Voilà l'idée que la reine, l'Empereur et les personnes les mieux sensées du royaume en forment. Cela est assez vérifié par les trésors que cette princesse amasse, par les sollicitations réitérées de Sa Majesté Impériale pour obliger le roi à déclarer l'archiduc son successeur en cas de mort sans postérité, et par le gouvernement pitoyable de la monarchie dont les principaux membres, peu exceptés, songent uniquement à leurs intérêts propres et nullement à ceux de l'État.

La reine est une princesse fière et hautaine, hardie et entreprenante, si intéressée qu'elle exige des présents de ceux qui ne lui en offrent point d'eux-mêmes, si avaricieuse qu'on remarque que, depuis qu'elle est sur le trône, elle n'a pas donné la valeur d'un sol à qui que ce soit, montrant par sa conduite peu d'amour pour le roi, qu'elle brusque assez souvent, beaucoup de mépris pour les Castillans, qu'elle traite de *cornudos*, et une tendre affection pour les Allemands, auxquels elle procure tous les avantages qu'elle peut, comme au prince d'Harmstat et à la Berlise, que le roi comble de bienfaits par son inspiration.

Ces mauvaises qualités, connues de tout le monde et pour lesquelles les Castillans ont un éloignement infini, leur donnent un fonds d'aversion incroyable pour cette princesse, et, par opposition, ils regrettent tous les jours la défunte reine Marie-Louise d'Orléans, laquelle, de leur aveu propre, n'avait des mains que pour donner, et qui traitait ses sujets avec une bonté et une honnêteté si grande que j'ai vu plusieurs dames de qualité en pleurer de reconnaissance, lorsque la conversation tombait sur cette matière.

Avec tout cela, la reine ne laisse pas d'avoir beaucoup d'autorité et de crédit. L'ascendant qu'elle a pris sur l'esprit du roi, la facilité de ce prince à donner les charges ou l'exil à sa prière, sa faiblesse, son irrésolution, son manque de secret, son mauvais cœur à l'égard de ceux mêmes qu'il paraît le plus aimer, l'ambition des grands, leur peu d'union entre eux, la crainte d'être éloignés de la Cour, toutes ces considérations sont les sources des ménagements qu'on a pour cette princesse, de sorte qu'on n'ose ouvertement s'opposer à elle, qu'on paraît s'attacher à elle, qu'on dissimule, qu'on la craint. C'est ce qui m'a été dit, et ce que j'ai entendu dire, par plusieurs personnes

du premier rang, qui même sont reconnues pour être dans ses intérêts.

Le Conseil d'État est composé de M. le cardinal Porto-Carrero, du comte d'Oropesa, de l'admirante de Castille, du duc de Montalte, du comte de Monterey, du marquis de Villafranca, du marquis de Mancera, du marquis de Los Balbàzes et du comte d'Aguilar le père.

Le cardinal est homme droit, honnête, ouvert, mais d'un esprit borné et timide. Il est attaché à son prince et à l'État, au bien duquel il concourt de tout son pouvoir, lorsqu'on le lui fait connaître. S'il avait de la résolution, il gouvernerait la monarchie. Sa dignité de cardinal et d'archevêque de Tolède le mettent hors des atteintes de la reine, outre qu'il est aimé du roi, respecté du peuple et considéré de toutes les honnêtes gens.

Il a naturellement de l'inclination pour la France. M. le cardinal d'Estrées est son héros. Je suis témoin que, dans plusieurs occasions, il en a élevé la gloire, et surtout celle du Roi, sa prudence, sa valeur, sa justice. C'est lui qui, avec M. de Montalte, fit ordonner dans le Conseil que Barcelone capitulât et qu'on signerait la paix indépendamment de l'Empereur aux conditions proposées par Sa Majesté, malgré toutes les oppositions de la reine et de son parti.

Si on veut ménager ce prélat, on peut le fixer par le moyen de don Francisco Ronquillo, ancien *corregidor* de Madrid, en qui il a une entière confiance. M. de Montalte, duquel il est intime, s'en sert à cet effet. Ce don Francisco a beaucoup de pénétration, de fermeté et d'honneur, d'amour pour sa patrie, d'opposition pour la reine. Il est très estimé du peuple et affectionné pour la France. Il est un de ceux qui, dans la grande maladie du roi d'Espagne, disait hautement qu'il était de la justice et du bien de l'État d'appeler à la Couronne un des enfants de Monseigneur en cas de mort. Comme il est assez mal dans ses affaires, on peut se l'attacher par de prudentes précautions.

Je n'ai point vu le comte d'Oropesa. Des personnes de discernement, qui le connaissent particulièrement, m'ont dit qu'il était consommé dans les affaires, qu'il avait une grande pénétration et beaucoup de fermeté. Il était président du Conseil de Castille,

privado, et très aimé du roi. La reine-régnante, en ayant pris ombrage, l'a fait exiler depuis quelques années. L'on est persuadé qu'il ne lui pardonnera jamais. Il était dans les intérêts de M. de Bavière. La feue reine-mère, qui les portait *(sic)* préférablement à ceux de l'archiduc et à laquelle il avait obligation, l'avait mis dans ce parti. Depuis son exil, l'on ignore lequel il prendrait, s'il revenait en place.

L'admirante est un esprit fin, délié, vif, fourbe, et qui se conduit par les règles de la plus subtile politique; sans contredit, il est le plus habile du Conseil. Le roi lui a donné la charge de *cavalerizzo mayor*, à la recommandation de la reine, quoiqu'il ait pour lui une antipathie naturelle. Il est le chef du parti de cette princesse, et, comme tel, il est fort haï du peuple, qui lui attribue les malheurs du gouvernement.

Gens de distinction qui prétendent le bien connaître m'ont assuré que son attachement à la reine n'était qu'un accommodement au temps, et que, dans le vrai, il était bien intentionné pour la France, quoiqu'ouvertement il parût le contraire. Ce que je sais certainement, c'est que je l'ai vu s'expliquer sur les avantages que l'Espagne trouverait en s'unissant avec la France, à l'exclusion de toute autre puissance, d'une manière aussi forte et aussi convainquante que le meilleur Français l'aurait pu faire.

Le duc de Montalte est président du Conseil d'Aragon, Valence et Catalogne. Il a un grand fonds d'honneur, de probité et d'attachement pour le roi et l'État. Il a un esprit doux, et cultivé par une grande lecture. Il a de la résolution et de la fermeté. Il est dans une estime et une approbation générale. Le roi même le considère comme l'un de ses meilleurs sujets; il est opposé à la reine et à son parti, et plein d'estime pour la France et la nation, qu'il élève autant qu'elle mérite de l'être, toutes les fois que l'occasion se présente d'en parler. Au mois de juin dernier, il esconduisit le comte d'Harrach, en lui demandant des lettres d'attache *(sic)* du roi très chrétien, lorsqu'il proposa de faire déclarer l'archiduc pour successeur du roi d'Espagne. Il fut exilé le 28 septembre dernier pour avoir parlé, dit-on, à Sa Majesté avec trop de chaleur sur une affaire qu'elle lui avait commis. L'on est convaincu que la reine a

part à cet exil, mais on m'écrit de Madrid qu'il y doit revenir incessamment.

Le comte de Monterey est président du Conseil de Flandres. Il a un esprit juste, mais timide et patlin *(sic)*, ne se déclarant ni pour ni contre la reine, embrassant tantôt son party, tantôt lui étant contraire. Dans le fond, il hait les Allemands. Il se souvient toujours des persécutions qui *(sic)* lui ont suscitées après la mort de don Jean d'Autriche, dans les intérêts duquel il était absolument. Le roi a de la considération pour lui, mais les officiers de Flandres, qui ont à faire à lui, s'en louent médiocrement. Il parle de la France comme un homme qui en aurait les intérêts à cœur sans s'expliquer davantage, et, dans le Conseil, il se liera une fois avec le cardinal et le duc de Montalte, et, une autre, avec l'admirante.

Le marquis de Villafranca est président du Conseil d'Italie. Il a l'âme droite et les sentiments nobles. Comme M. de Montalte, il aime le roi et l'État; il est opposé à la reine, et bien intentionné pour la France. Son génie n'est pas des plus clairs, mais sa probité le fait universellement estimer. Il est allié de M. de Montalte et son intime ami. Il est fort accrédité, parce qu'il oblige autant qu'il lui est possible.

Le marquis de Mancera est président du Conseil de *los Ordenes*. Son abord est sec et froid, son esprit dur, mais ayant du bon sens; il est très attaché à ses intérêts, quoiqu'il soit un des plus riches d'Espagne, raison pour laquelle il fuit la reine, qui demande toujours et ne donne jamais rien. Ayant été ambassadeur à Vienne, on le soupçonne être dans les intérêts de l'Empereur. Cependant il suit souvent les impressions du duc de Montalte, et quelquefois celles de la reine et de l'admirante. Je n'en puis rien dire de positif.

Le marquis de Los Balbazes est *mayordomo* de la reine. Pour cela, il n'en est pas davantage dans ses intérêts. Son humeur d'Harpagon lui donne de l'éloignement pour cette princesse, et il ne peut lui pardonner de ce qu'elle ne l'a pas fait élever à la pourpre. Il garde néanmoins tous les dehors qu'il faut, mais, dans une affaire essentielle, l'on ne doute pas qu'il ne lui fût opposé. Son esprit est médiocre, sa capacité bornée, le nombre de ses amis, succinct, et l'estime qu'il a parmi le monde, obscure, à cause qu'il est également

riche et avare. Il passe pour être beaucoup plus affectionné à la France qu'à l'Allemagne, ce que je n'ai pas de peine à croire. Il lie ordinairement avec M. le cardinal.

Le comte d'Aguilar le père a l'esprit bon, mais peu d'estudes en récompense. Il a beaucoup de jugement et de résolution. Il est bon ami et plein d'ardeur pour ceux qui le sont. C'est un des partisans déclarés de la reine et de l'Empereur, et l'on prétend que ce dévouement a valu la pourpre à son cousin dans la dernière promotion. Il est uni avec l'admirante dans le Conseil, et il a sa part de la haine publique qu'on a pour lui. Je me suis trouvé dans deux différentes compagnies où il était. Il me parut aussi sage que son fils, fou, et autant retenu que l'autre, étourdi.

Voilà l'idée la plus juste et la plus fidèle que je puisse donner des conseillers d'État. Ceux qui ne sont pas de ce Conseil et qui sont dévoués à la reine sont son confesseur et celui du roi, le président de Castille, le marquis d'Adanero, président du Conseil de *las Indias*, don Sebastien Cotes, président de l'*Hazienda*, la Berlise et le prince d'Harmstat.

Le confesseur du roi est un dominiquain qui a l'esprit très éclairé et très adroit, l'âme grande et intrépide; il est fort haï et le sait bien, mais, de peur que ses ennemis ne le fissent tomber, il s'est appuyé du crédit de la reine, de sorte que cette princesse et lui se soutiennent mutuellement dans l'esprit du roi. L'on ne sait véritablement pour qui, en décision d'affaire, il se déclarerait le plus, pour la France ou pour l'Allemagne.

Le président de Castille, ou plutôt le gouverneur de Castille, car, comme ces présidents étaient trop puissants, depuis la disgrâce du comte d'Oropesa, qui l'était, on a jugé à propos de supprimer cette charge; ce gouverneur, dis-je, est un simple gentilhomme, doux, honnête, de beaucoup d'esprit, d'une fermeté admirable, mais d'une ambition démesurée. La reine lui procura cette charge après la disgrâce dudit comte d'Oropesa; la reconnaissance et la crainte, à ce qu'il a dit à un de ses intimes qui me l'a redit, le tiennent attaché à cette princesse, quoiqu'il soit fort bon Castillan.

Le marquis d'Adanero a été ambassadeur en Angleterre auprès

du roi Jacques. Un cordelier irlandais, qui est à Madrid et qui y fait les affaires des religieux de sa nation, ce qui lui fournit les occasions de le voir souvent, m'a assuré qu'il avait un vrai mérite, que la seule politique, jointe à l'envie de se conserver dans son poste, lui faisait garder des mesures avec la reine, qu'il déplorait tous les jours la chute de Sa Majesté britannique, et invectivait fort contre l'Empereur et les autres qui avaient ourdi ou soutenu cette ligue. C'est lui qui, avec le gouverneur de la Castille et don Sébastien Cotes, administre les finances du royaume.

Ce don Sébastien Cotes est un ecclésiastique habile, mais très prévenu contre la France. La reine l'a fait mettre dans l'emploi qu'il a. Aussi le dit-on plus affectionné à son service qu'à celui de l'État.

La Berlise est une dame allemande, très adroite, très spirituelle, et qui, avec raison, regarde la reine comme son ange tutélaire. Elle est fort caressante et a de l'attention pour procurer au roi ce qui lui peut faire plaisir. Sa Majesté l'honore de sa confiance et la comble de ses bienfaits, ce qui donne une jalousie secrète à toutes les dames du palais qui n'y ont point de part, et fortifie la haine qu'elles ont, et pour la reine, et pour elle.

Le prince d'Harmstat est parent de la reine. L'opulence dans laquelle il se trouve depuis qu'il est en Espagne, les actions éclatantes que la reine, ses partisans et ceux d'Allemagne lui attribuaient pendant le siége de Barcelone, quoique dues aux Castillans, qui se voyent par là méprisés, les gratifications que le roi lui fait journellement, tout cela entretient, augmente et allume de plus en plus l'aversion que les Espagnols ont depuis longtemps contre les Allemands.

Il y a plusieurs secrétaires d'État dans la Cour d'Espagne. Le principal est celui *del despacho universal.*

Don Jean de Llera *(sic)* l'a été tant qu'il a paru être attaché à la reine. Mais, aimant sa patrie, et ayant favorisé dans le siége de Barcelone don Francisco Velasco, vice-roi de Catalogne, plus que le prince d'Harmstat, qui avaient quelques différends ensemble, la reine s'en piqua et le fit dépouiller de cet emploi, qui est un des plus importants de la monarchie. Ce don Jean a beaucoup de mérite

et de capacité. Outré qu'il est contre la reine et les Allemands, il serait facile de le ménager et très nécessaire de le faire, ayant en ses mains tout le secret de l'État.

Le marquis de Villanueva lui a succédé. C'est un homme de peu d'étude et de peu d'action, mais plein d'honneur, de probité, de piété. Son seul mérite l'a élevé à cette charge, et tout Madrid l'a vu sans envie. Comme son ambition est réglée, quoique pauvre, l'on est persuadé qu'il n'entrera dans aucun parti au préjudice du bien de l'État, pourvu qu'il le connaisse. J'ai eu l'honneur de le voir plusieurs fois devant et après son élévation, et, toutes les fois, il m'a parlé de France, du Roi et de la nation avec des éloges qui ne pouvaient venir que d'un grand fonds d'estime. Il est fort affectionné à la maison des cordeliers de Madrid, dont il est voisin, et j'y connais deux religieux pour lesquels il a tous les égards possibles (1). »

Durant la période de guerres qui ne se termina qu'en 1697, vers la fin surtout de cette période, Louis XIV eut encore à Madrid une autre source d'informations, presque un bureau de nouvelles, tenu, non pas par un ecclésiastique, mais bien par une femme, assez peu recommandable d'ailleurs, quoiqu'elle s'appelât la marquise de Gudaña. Une note du marquis de Sourches (2) nous apprend que cette femme d'État, née Saint-Paterne, était cousine germaine du premier écuyer Beringhen. Après avoir perdu son premier mari, un gentilhomme normand du nom de Barneville, elle avait convolé en secondes noces avec un « nommé Gudane, » dont elle était devenue veuve également, avant que de méchantes affaires, auxquelles elle avait été mêlée, l'obligeassent à se retirer en Espagne. Elle avait habité Rome, car Stanhope, non content de la traiter de *old intriguing french lady* (3), en fait un sorte de *pick-pocket* diplomatique,

---

(1) *Espagne*, t. 77, fol. 12-14.
(2) T. 6, p. 40, note 1.
(3) Stanhope à Portland, 23 mai 1698, p. 103.

prétendant qu'elle aurait, dans cette ville, et pour le compte de l'Espagne, volé des papiers importants que détenait un secrétaire de l'ambassade de France [1]. M. de Sourches nous permet de croire qu'elle avait au moins rendu des services au roi catholique, lequel d'ailleurs lui servait une pension, « en découvrant une conjuration qui s'était faite contre lui [2] ». Cette aventurière avait fondé et dirigeait à Madrid, non pas un salon, mais un jardin politique, d'accès très facile, où, surtout en été, de grandes dames et de grands seigneurs venaient prendre le frais tout en devisant du bien de l'État. « A présent que nous sommes dans la plus belle saison de l'année en ce pays-ci, mon jardin attire tout ce qu'il y a de plus considérable à la Cour, » écrivait-elle le 29 août 1697 [3]. On voyait en effet, dans cette oasis de bavardage, les envoyés de Portugal et de Savoie, une Flamande, Mme de Salcedo [4], enfin la connétable Colonna [5], la romanesque Marie Mancini, que les hasards de la vie avaient rejetée comme une épave sur les rives du Manzanarès, et qui, quoique n'étant pas devenue reine de France, allait causer avec la « marquise » des moyens de donner le trône d'Espagne à son royal amant. La proximité de la maison de l'amirante, qui s'élevait vis-à-vis de ce jardin et du logis y attenant [6], favorisait tout naturellement

---

[1] « *This lady has long had a considerable pension here for a service she did Spain at Rome, in the time of the war of Messina, by picking letters out of the french ambassador's secretary's pocket, wherein were secrets of great importance relating to Sicily, and betraying them to a spanish gallant.* » Lettre à Portland, 23 mai 1698, p. 103. — Le fait est, malgré cette dénonciation, que les fragments épistolaires d'Alexandre Stanhope ne valent pas beaucoup mieux pour l'histoire que les lettres de la Gudaña et qu'on les peut déclarer *ex-æquo* tous les deux en fait d'impartialité.

[2] T. 6, 11 juin 1698, p. 40.

[3] *Espagne*, t. 77, fol. 146-154.

[4] V. Gourville, t. 2, p. 89.

[5] D'Harcourt au Roi, 28 mai 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 56-64.

[6] Lettre du 1er août 1697. — *Espagne*, t. 77, fol. 122.

l'espionnage auquel on s'y livrait avec une assiduité continue. De cette agence en plein air sortit une correspondance assez active adressée à la Cour de France [1]. Les deux premières lettres, par ordre chronologique, que nous en ayons remarquées, portent la date du 27 septembre et du 11 octobre 1696 [2], mais il est probable que ce n'est pas là le bout de l'écheveau, car rien n'y indique une entrée en matière. Au reste, Louis XIV n'appréciait ces communications et celle qui les faisait qu'à leur juste valeur, c'est-à-dire assez médiocrement. « Il ne me paraît pas, » écrivait-il un jour à son ambassadeur, « que vous puissiez compter sur les amis de la marquise de Gudaña, ni qu'elle soit si bien instruite de ce qui se passe à Madrid [3]. » Aussi nous sommes-nous contenté de détacher et de fixer çà et là quelques parcelles de ces notes, laissant au lecteur l'embarras d'en retenir ce qui lui en conviendra.

Il y a cependant un cri réitéré, monotone, presque fastidieux, qui s'échappe sans interruption de ce rendez-vous de nouvellistes des deux sexes, qu'on serait tenté parfois d'appeler un nid de vipères, si l'on ne songeait à la qualité de certains courtisans, friands de commérages, qui daignaient parfois s'y mêler aux autres. Ce cri, c'est un appel pressant à Louis XIV pour qu'il envoie au plus vite un de ses petits-fils, que le peuple entier et l'aristocratie ne manqueront pas d'accueillir à bras ouverts, comme un sauveur inespéré. Dès le 31 janvier 1697, la Gudaña atteste que le parti français gagne sensiblement du terrain en Espagne [4].

---

(1) Cette correspondance ne porte pas, à la vérité, de signature, et, de plus, n'est pas de la même écriture, quoique le papier ait le même format. Mais l'auteur est une Française, âgée et pensionnée par l'Espagne. En outre, la description qu'on y trouve du jardin concorde avec celle que d'Harcourt donne de celui de la Gudaña. Enfin, la connétable Colonna, à qui on pourrait aussi attribuer ces lettres, écrit autrement.

(2) *Espagne*, t. 76, fol. 359-360 et 361-362.

(3) Le Roi à d'Harcourt, 16 mars 1698. — *Espagne*, t. 78, fol. 133-146.

(4) *Espagne*, t. 77, fol. 57.

A la fin de juillet, lorsque la Catalogne est envahie par nos armées, elle reproduit cette assertion et s'y étend avec complaisance. A l'en croire, les Espagnols ne cessent de répéter : « Nous sommes tous Français ». Les hommes ne veulent plus s'habiller qu'à la française, avec ce vêtement, imité de celui du maréchal de Schomberg, qui avait été qualifié injurieusement à l'origine de *vestido de chambergue* (1). Un mois plus tard, lorsque la place est perdue, le bruit court, raconte-t-elle, sans doute pour suggérer l'idée, que le Roi va envoyer le duc d'Anjou « tenir sa Cour à Barcelone, qu'il y sera couronné, qu'il y jouira de la Catalogne et des deux autres royaumes (Aragon et Valence) et qu'il fera trembler tout le reste de la monarchie espagnole (2) ». Quelques pages plus loin, dans la même lettre, elle reprend le même thème : « Il est certain que, s'il venait un des enfants de France à Barcelone dans la pompe et la grandeur française, il réussirait à tout ce qu'il voudrait. J'entends dire souvent qu'on en souhaite un avec ardeur, que, s'il venait, on le recevrait comme descendu du ciel. Ceux qui s'éloignent de ces sentiments sont des indépendants qui ne veulent reconnaître aucune autorité et font leurs affaires au milieu du désordre. »

On est fort tenté, au premier abord, de prendre ces affirmations pour de simples flatteries accumulées en vue de plaire au maître et de s'attirer une bonne récompense. Cependant, malgré l'optimisme qu'on doit au moins y suspecter, il semble qu'elles contenaient un fonds très réel de vérité. On est libre sans doute, il est prudent même de n'accepter que sous toute réserve, comme entachés du même péché originel, les propos du P. Duval, attestant qu'il existe bel et bien un parti français à Madrid, que ce parti comprend déjà Monterey, Villafranca, le duc d'Albe, plus

---

(1) Lettre du 28 et 30 juillet 1697. — *Espagne,* t. 77, fol. 106-112.
(2) Lettre du 29 août 1697. — *Espagne,* t. 77, fol. 146-154.

tous les officiers ayant servi en Flandre, en Italie ou en Catalogne, et, finalement, que ce parti est très près de l'emporter sur les deux autres [1]. Mais on est bien forcé d'admettre qu'en effet un mouvement d'opinion favorable à la France, restée décidément la plus forte, s'était déclaré au-delà des Pyrénées, lorsqu'on voit ce fait certifié, non plus seulement par un personnage interlope, mais par trois ambassadeurs, n'ayant rien de commun entre eux, ni les intérêts, ni la religion, ni même la race. A la vérité, Harrach manque à cette sorte de concert diplomatique, quoiqu'à deux reprises différentes [2] il se soit senti obligé de rapporter à sa Cour les discours très français de Monterey. Il était trop imbu des préjugés de l'Autriche pour se permettre d'en dire ou d'en pressentir davantage. En revanche, nous allons citer les agents de Venise et de Guillaume III, voire un barbare venu d'Afrique. Devant ce triple témoignage de gens indifférents, ou même malveillants, on aurait assez mauvaise grâce à ne pas se rendre un peu.

Nous donnerons d'abord la parole à l'ambassadeur de Venise, Pietro Venier, dont la « relation » fut lue au Sénat le 28 juin 1698.

« *Ad ogni modo la Francia, dall'osservata sterilità delle due regine, la Francese defunta e la presente regnante, rinforzando l'attenzione, non lascia di tenere nella Corte e molto più nell'aura del popolo di Madrid un grosso partito, che, stato alcun tempo secreto, pare ora che senza riguardo si vadi scoprendo, e che autorizza con discorsi assai liberi le raggioni del Delphino come le più legittime, e, misurando col proprio interesse le speranze di migliorar la sua sorte, va pubblicando che, seguendo l'elevazione del suo segundogenito, s'introdurrebbe, se non perpetua, almeno lunga riconciliazione tra queste due potenze, si accomunerebbe*

(1) *Espagne*, t. 77, fol. 11-14.
(2) *Tagebuch*, 25 juin et 2 juillet 1697, p. 27 et 29.

la felicità con amichevole consorzio, e, regnando un re dell'istessa casa, la voluntà di due sarebbe una sola (1). »

Stanhope partage et exprime une impression identique dans plusieurs passages de sa correspondance. Nous donnerons ici le premier, qui est du 14 mars, à titre de simple échantillon, quitte à reprendre en temps et lieu la suite de ses observations, d'autant plus précieuses que la vérité avait à s'y faire jour au travers de je ne sais quel cynisme inconscient.

« *The general inclination as to the succession is altogether french, their aversion to the Queen having set them against all her countrymen, and, if the french king will content himself that one of his younger grandchildren be king of Spain, without pretending to incorporate the two monarchies together, he will find no opposition either from Grandees or common people* (2). »

Le troisième témoin que nous ferons comparaître est l'ambassadeur marocain qui, sept ou huit ans plus tôt, il est vrai, était venu à Madrid et avait écrit son voyage à la fois en homme politique et en touriste naïf, aussi ignorant des artifices de la perspective narrative que d'une retenue insidieuse dans ses jugements.

« C'est par suite de l'hérédité des femmes dans cette forme que la

---

(1) P. 618. — Ruzzini, le prédécesseur de Pietro Venier, avait sur ce point pensé à peu près comme son successeur. « *Più di una volta si suscitarono in Madrid, e forse istigate, voci universali, che volevan dir intavolate le offerte di dar alla Spagna un secondogenito del Delfino, ma solo e spogliato d'ogni autorità della Corte paterna, per esser educato fra i costumi della Spagna; promettendosi in ricompensa larghe restituzioni di ciò che in varii tempi di guerra fu rapito alla Corona, ed alcune speranze di restituir alla soggezione i più vicini ribelli, e lusinghe ai Grandi di conservarli al possesso non men dei loro privilegi che della loro abusiva autorità. È veramente da confessarsi che generalmente non si disamava d'accoglier il discorso, entrar nell'esame d'affar tanto grave e delicato, pesar le raggioni, e non condannar quelle stesse della Corona più potente e più nemica.* » — P. 564-565.

(2) Stanhope à James Stanhope, 14 mars 1698, p. 101.

nation espagnole s'attend à être gouvernée par le roi de France, et cela pour l'un des deux motifs suivants : par droit d'héritage, si le roi d'Espagne n'a pas d'enfant. En effet, la fille de Philippe IV, sœur du roi actuel, ayant épousé le roi de France, a eu de lui un fils qu'on appelle le dauphin, que Dieu le jette dans le malheur! et qui montre plus de ruse et de méchanceté que n'en a son père, Dieu veuille les anéantir! Or si ce roi, Charles II, meurt sans laisser quelqu'un de sa lignée pour hériter du trône d'Espagne, ce trône écherra au fils du roi de France, par héritage du côté de sa mère. Le second motif est qu'il fait aujourd'hui la guerre aux Espagnols, qu'il se rend en personne aux armées et aux combats, tandis que leur roi est dans l'impossibilité de se porter lui-même au-devant de l'ennemi et que, pendant tout son règne, il n'a jamais assisté à une guerre, à une bataille. Pour ces deux raisons, et parce qu'ils s'attendent à avoir ce prince pour roi, ils se sont mis à apprendre le français et à le faire enseigner à leurs enfants, dans les lieux de réunion, sans se soucier ni se préoccuper de leur roi. Les massacres dont les Français ont été victimes, cette année, de la part des Espagnols, excitent entre les deux peuples une haine violente et attisent le feu de leur inimitié. Avant la mort du pape, défunt cette année, on disait qu'il cherchait à les réconcilier; puis il est mort (1) ».

La paix une fois rétablie en Europe par les stipulations de Ryswick, Louis XIV ne pouvait plus se contenter d'entretenir à Madrid des correspondants sans aveu, épiant dans une communauté, ou sous des bosquets, les on-dit du jour

(1) P. 190-191. — Nous nous permettrons de corroborer encore ces témoignages fort désintéressés par un quatrième, du même genre, mais qui, malheureusement, n'est pas de première main : « M. Archinto, nonce à Madrid, a écrit à plusieurs de ses amis. Ce nonce ajoute que le nom de la sacrée personne de Votre Majesté est dans une si grande vénération à Madrid que l'on n'en parle qu'avec des expressions qui font bien connaître l'inclination des Espagnols, ne vous nommant jamais, Sire, que leur libérateur, qui, par une générosité sans exemple, mettez vous-même des bornes à vos conquêtes. » Dupré au Roi, 16 novembre 1697. — *Florence*, t. 26.

et de la Cour. Mais ce n'était pas seulement sur la monarchie de Charles II, c'était sur le continent tout entier qu'il devait rétablir au plus vite son action officielle. L'espèce de chômage diplomatique (1), qui avait duré pour la France de 1689 à 1697, cessa donc dans les semaines finales de cette dernière année, grâce à une sorte de promotion générale, destinée à garnir tous les postes vacants. La ratification de l'Empereur était arrivée à La Haye le 11 décembre. Louis XIV, ayant préparé à l'avance le choix de ses apôtres, put déclarer leurs noms dès le 16 (2). Villars fut désigné pour Vienne, Tallard pour Londres, Chamilly pour Copenhague, à la place de Bonrepaus, qui passait à La Haye, Des Alleurs pour Berlin, Rousseau pour Ratisbonne, Frischmann pour Münster, Asfeldt pour le Holstein, Iberville pour Mayence, Phélippeaux pour Cologne, Du Héron pour Wolfenbüttel, Gergy pour le Würtemberg, De la Closure pour Genève (2). L'ambassade la plus importante avait d'abord été attribuée par certaines coteries, soit au cardinal de Forbin-Janson (3), soit au maréchal de Catinat (4). Néanmoins, au

---

(1) Voici quels étaient à la fin de l'année 1697 les postes déjà occupés par des représentants de la France. A Rome, le cardinal Forbin-Janson venait de céder la place au cardinal de Bouillon. A Venise, Louis XIV avait M. De la Haye; à Florence, M. Dupré; à Turin, mais depuis peu, le comte de Briord. Au mois de septembre, le président Rouillé avait été à Lisbonne relever de ses fonctions l'abbé d'Estrées. Le président Amelot était encore titulaire du poste de Suisse; mais il désirait mettre ordre à ses affaires personnelles, et le comte de Puysieulx lui fut substitué le 3 décembre. A Copenhague, nous trouvons M. de Bonrepaus. Le comte d'Avaux était chargé de l'ambassade en Suède. En Turquie enfin, le Roi, à ce moment, se trouvait avoir deux ministres, Castagnères et Ferriol, qu'assistaient le chevalier d'Aubert et le secrétaire Fabre. Une note qui se trouve dans *France,* t. 305, fol. 171, donne le chiffre de leurs appointements. Le maximum était de 72 mille livres.

(2) Les *Relations véritables* de Bruxelles annoncèrent tout ce mouvement, d'une façon à peu près exacte, par une lettre de Paris datée du 19 décembre 1697. V. Année 1698, p. 5.

(3) Gudaña, 26 septembre 1697. — *Espagne,* t. 77, fol. 161-162. — Cf. Harrach, *Tagebuch,* 18 septembre 1697, p. 51.

(4) De Sourches, 6 novembre 1697, t. 5, p. 355.

plus tard le 23 novembre, le Roi avait déjà donné la préférence au marquis d'Harcourt, que nous avons vu plus haut [1] quitter son gouvernement de Tournai et aller tenter un essai de négociation à l'abbaye d'Orval.

D'Harcourt, que Saint-Simon veut bien reconnaître pour un homme « d'infiniment d'esprit et de sens [2] », ne devait pas se présenter seul à Madrid sur le champ de bataille. En attendant que Mme d'Harcourt vint l'y rejoindre, il allait être accompagné par son propre frère, Louis-François d'Harcourt, comte de Sézanne, « le petit Sézanne [3] », comme Dangeau l'appelle familièrement, et qui avait déjà servi, avec le grade de colonel, sous les ordres de son aîné. M. d'Igulville, « major du régiment de Normandie [4] », était désigné pour l'aller bientôt retrouver et seconder à son poste. Le Roi, fidèle à ses anciennes idées sur l'influence exceptionnelle du clergé en Espagne, se proposait en outre de faire assister son ambassadeur par le P. Blandinières, qui « pourrait servir utilement à ménager les dispositions favorables qu'il remarquerait dans les religieux, et, par leur moyen, celles des peuples [5]. » Ce révérend, qui, d'ailleurs, devait prendre de d'Harcourt seul ses directions, se disposerait à partir, dès qu'il aurait pu imaginer pour son voyage un prétexte acceptable [6]. L'ambassadeur, pourvu du titre d'extraordinaire, reçut, le 2 janvier 1698, une ordonnance de dix-huit mille livres, pour un semestre d'appointements, à courir du 4 novembre, plus douze mille autres, pour son ameublement, et douze mille encore, à titre de gratification annuelle [7]. Sa lettre de

---

(1) V. notre t. 1, p. 394.

(2) T. 2, p. 382.

(3) Dangeau, 6 décembre 1695, t. 5, p. 318.

(4) De Sourches, 14 mars 1698, t. 6, p. 19.

(5) Le Roi à d'Harcourt, 6 avril 1698. — *Espagne*, t. 78, fol. 182-187.

(6) V. ses lettres du 8 et 15 février 1698. — *Espagne*, supplément, t. 8.

(7) *Espagne*, t. 78, fol. 61.

créance lui fut délivrée le 16 du même mois (1). Il ne partit toutefois que six jours après, le 22, et, le 31, il était à Bordeaux, d'où il écrivit pour se plaindre du mauvais temps et du retard qui en serait l'infaillible conséquence (2).

Les instructions fort détaillées qu'il emportait avec lui, et qui formaient un cahier de 46 feuillets, étaient datées du 23 décembre 1697 (3). Elles s'ouvraient par un résumé historique de ce qui s'était passé à la Cour de Madrid depuis plusieurs années. Puis, le ministre traçait à d'Harcourt la ligne de conduite qu'il aurait provisoirement à suivre, conduite essentiellement passive, car le Roi, avant et pardessus tout, tenait à être bien renseigné sur l'état des esprits et des affaires. A cause de cela, il avait cru devoir écarter jusqu'à nouvel ordre les instances assidues de l'Électeur de Bavière.

« Ainsi Sa Majesté a fait répondre que, la santé du roi catholique étant heureusement rétablie, nulle raison n'obligeait de prendre des mesures précipitées sur sa succession; qu'une interruption de neuf années de commerce avec la Cour d'Espagne et les grands changements arrivés pendant ce long intervalle avaient fort affaibli les notions que Sa Majesté en avait, qu'il était nécessaire de prendre de nouvelles connaissances de l'État et de la disposition de cette Cour, que Sa Majesté en serait informée, lorsque l'ambassadeur qu'elle y enverrait y aurait résidé pendant deux ou trois mois, et qu'alors on pourrait, sur des fondements certains, convenir de ce que Sa Majesté serait en état de faire en faveur de l'Électeur de Bavière.

Mais, quoique le parti de ce prince et celui de l'Empereur aient été regardés pendant la guerre comme les seuls qui pouvaient balancer la succession, si le roi d'Espagne venait à mourir avant la paix, il est cependant revenu de tous côtés à Sa Majesté que la

---

(1) *Espagne*, t. 78, fol. 63.

(2) *Espagne*, t. 78, fol. 67.

(3) On pourra lire l'ensemble de ces Instructions dans Hippeau, t. 1, p. XXVII-LXIV.

disposition des peuples était si favorable à Mgr le Dauphin et aux princes, ses enfants, que l'on était persuadé qu'il y avait un parti formé pour les légitimes héritiers (1).

Il paraît, en effet, que les Espagnols regardent présentement en cette qualité Monseigneur et les princes, ses fils; qu'ils sont persuadés que, quand même la renonciation de la reine aurait été valable, elle ne pouvait s'étendre jusqu'aux enfants à naître; que leurs jurisconsultes conviennent que, puisqu'un mineur peut revenir, lorsqu'il est en âge de majorité, contre ce qui a été fait à son préjudice, à plus forte raison, des enfants peuvent revenir contre un acte fait avant leur naissance, qui les prive d'une succession aussi considérable, et contre un testament dont la disposition est entièrement contraire aux lois.

Ces raisonnements seront fortifiés par la haine que toute la nation

---

(1) Il est certain que Louis XIV avait reçu divers avis de ce genre, d'autres correspondants que de la Gudaña. Un agent qu'il avait en Hollande, Daguerre, écrivait au ministre, le 8 juillet 1697 : « J'eus samedi à Ryswick un long entretien avec le gentilhomme espagnol de la suite de M. de Quiros, que j'ai eu l'honneur de mander à Votre Grandeur que j'avais fait connaissance. C'est un homme de quarante ans. Il me dit que M. l'Électeur de Bavière a beaucoup perdu de l'estime qu'on avait pour lui à la Cour de Madrid, qu'il est persuadé que le prince son fils aura le moins de part à la succession, si le roi d'Espagne meurt sans enfants, que cela roulera sur les enfants de France et l'archiduc, qu'on enverra après la paix à la Cour de Madrid des ambassadeurs pour faire décider cette affaire, qu'il y a un grand parti pour la France, que, par ce qu'il apprend, les ambassadeurs d'Espagne presseront la conclusion de la paix, que la Cour de Madrid n'est point contente que le prince d'Orange dispose des intérêts de l'Espagne sans sa participation, qu'il y a peu d'union entre les ambassadeurs de l'Empereur et ceux d'Espagne, que les derniers se plaignent que l'Empereur ne veut point finir la guerre, qui est si nuisible à l'Espagne. » — Le 19 août, Daguerre, après un nouvel entretien avec le même secrétaire de M. de Quiros, écrivait encore : « Il m'a fortement assuré que, suivant les nouvelles qu'il voit de la Cour d'Espagne, il est persuadé que l'ambassadeur que Sa Majesté enverra au roi d'Espagne trouvera beaucoup de disposition à faire déclarer la succession d'Espagne en faveur d'un prince de France. » — Le 3 octobre, il revenait sur le même sujet : « Le secrétaire de M. de Quiros m'étant venu voir m'a assuré qu'on continue d'écrire d'Espagne qu'on y demande un des princes de France pour succéder au roi, qu'il est persuadé qu'on réussira, si Sa Majesté envoie à la Cour de Madrid une personne connue. » — *Hollande*, t. 174.

a conçue contre les Allemands; elle les a toujours méprisés, leur domination lui est odieuse, et elle ne peut souffrir de les voir maîtres de toute la faveur et obtenir les postes les plus considérables.

Cette aversion paraît encore augmentée depuis le siége de Barcelone : le zèle et la valeur des Espagnols ont été cachés au roi, leur maître; les seuls Allemands ont profité par le crédit de la reine de toutes les récompenses que les premiers pouvaient espérer et qui leur étaient dues.

Il y a lieu de croire que cette haine est le principal et peut-être l'unique fondement du penchant que l'on découvre présentement dans la nation pour la France; car, enfin, il n'y a point de parti formé dont le Roi ait connaissance, et il est fort vraisemblable que l'on aurait peine à trouver présentement aucun Grand d'Espagne ou aucun de ceux qui sont dans les postes principaux de la monarchie, qui voulût aider cette disposition des peuples et travailler pour les intérêts de la France, en cas de la mort du roi d'Espagne.

Il sera cependant de l'habileté du marquis d'Harcourt d'approfondir davantage la réalité de ce parti, la véritable disposition des peuples, les sentiments de ceux qui ont le plus de part au gouvernement, et de se servir utilement de ce qu'il en apprendra pour faire comprendre aux Espagnols les malheurs qui les menacent, s'ils ont celui de perdre leur roi, et qu'ils se soumettent à la domination de l'Empereur, et, au contraire, le repos qu'ils doivent espérer, s'ils prennent dans cette triste conjoncture un prince de la main de Sa Majesté.

Il sera bon, pour attirer leur confiance, que le sieur marquis d'Harcourt fasse connaître, sans affectation et dans les occasions qui s'en présenteront naturellement, que le Roi estime la nation espagnole, que Sa Majesté a loué sa valeur dans toutes les actions où elle en a donné des marques, qu'il combatte l'opinion de l'antipathie naturelle entre la nation française et l'espagnole, qu'il fasse voir qu'elles étaient unies avant que les entreprises et les vastes desseins de la maison d'Autriche eussent rompu cette bonne intelligence.

Qu'elle deviendra plus étroite que jamais, si Sa Majesté peut regarder les intérêts d'un roi d'Espagne comme les siens propres;

mais qu'il est à craindre que le repos ne soit souvent troublé, si celui qui héritera de cette Couronne a des intérêts directement opposés à ceux de Sa Majesté.

Le marquis d'Harcourt évitera cependant de menacer de la puissance de Sa Majesté; il suffit que toute l'Europe la connaisse, et l'expérience qu'elle en vient de faire ne laisse pas lieu d'en douter.

Ainsi, le Roi veut que ses ambassadeurs dans les Cours étrangères parlent du désir sincère que Sa Majesté a de maintenir la paix que l'on doit à sa modération, plutôt que de ses forces, qu'elle ne veut employer qu'à conserver le repos de la Chrétienté.

Mais, si le marquis d'Harcourt juge qu'il soit utile, en de certaines occasions, de parler de celles qu'elle a sur pied, des lieux où elles seront, et même des facilités que ses armées ont trouvées pendant la dernière guerre à faire des conquêtes en Catalogne, elle laisse à sa prudence de faire ce qu'il estimera le plus convenable au bien de son service. Il doit cependant observer de ne point menacer, et, en racontant simplement des faits, il peut faire appréhender, s'il est nécessaire, le juste ressentiment de Sa Majesté, si le roi catholique prenait quelque résolution au préjudice des droits de Monseigneur.

Il est en même temps nécessaire que le marquis d'Harcourt s'informe des vues que les Grands d'Espagne peuvent avoir pour leurs intérêts particuliers, en cas d'ouverture à la succession; qu'il découvre, s'il est possible, quelles sont les récompenses de charges, de gouvernements ou d'autres établissements dont ils seraient le plus flattés.

Plusieurs ont des prétentions sur différentes parties de la monarchie d'Espagne; mais, comme il n'y en a pas un qui soit en état de les faire valoir, le marquis d'Harcourt ne se servira de cette connaissance qu'autant qu'elle lui donnera de facilité pour acquérir leur confiance, en témoignant s'intéresser à leurs avantages particuliers.

Si l'on considère l'autorité de la reine, le crédit des Allemands à la Cour de Madrid, on jugera d'abord qu'il sera très difficile à un ambassadeur de Sa Majesté d'avoir commerce avec les Espagnols dans les conjonctures présentes. Mais, si l'on fait en même temps réflexion sur la haine des Espagnols pour cette princesse et pour

les Allemands, ce sentiment général de toute la nation donne lieu de croire qu'il se trouvera assez de gens mécontents du gouvernement pour ouvrir leurs pensées les plus secrètes à l'ambassadeur du Roi ; et déjà, dans les lieux de la domination du roi catholique, dans l'intérieur même de l'Espagne, les principaux officiers des troupes de ce prince, les magistrats des villes, enfin les gens de toutes conditions s'expliquent ouvertement qu'ils regardent le Roi comme leur libérateur et comme seul capable de mettre fin aux malheurs dont ils sont accablés depuis si longtemps.

Ceux qui croient souffrir davantage viendront bientôt faire confidence de leurs sentiments au marquis d'Harcourt; il s'en est trouvé plusieurs qui ont tenu la même conduite à l'égard des ambassadeurs de Sa Majesté dans les temps mêmes où la domination des Allemands ne causait pas les plaintes qu'elle excite aujourd'hui.

Le désir de se plaindre l'emporte souvent sur la crainte du ressentiment de ceux qui ont le pouvoir en main; l'autorité de la reine n'empêchera pas les Espagnols, et même les plus considérables, de chercher la consolation de parler de leurs malheurs et de ceux de la monarchie au marquis d'Harcourt. La manière dont il entrera dans leurs chagrins lui attirera d'autres confidences semblables, et, pour les ménager, il ne trouvera point de ministère plus convenable que celui des religieux; leur crédit est grand en Espagne; ils entrent dans les secrets les plus intimes des familles, et ils sont très capables de servir utilement un ambassadeur de France, lorsqu'ils voudront le faire de bonne foi ......

Le plus grand embarras à prévoir est si le roi d'Espagne accorde aux instances de l'Empereur et de la reine d'appeler l'archiduc auprès de lui ou de le déclarer gouverneur perpétuel du Milanais, dans le temps même de l'arrivée du marquis d'Harcourt à Madrid.

Il y a peu d'apparence que le roi catholique se détermine au premier parti; quand même il le prendrait, il ne pourrait pas l'exécuter assez promptement pour en ôter la connaissance à Sa Majesté. Il serait nécessaire que l'Empereur fît précéder par un corps de troupes considérable l'arrivée de son fils en Espagne. On a déjà marqué dans ce Mémoire que, la paix étant faite, les moyens manqueraient pour les transporter et pour les y faire subsister; que le roi

d'Angleterre et les États-Généraux paraissent également éloignés de donner à Sa Majesté, dans les conjonctures présentes, un aussi juste sujet de plainte, que les Espagnols, effrayés encore des progrès des armes de Sa Majesté en Catalogne, croiraient voir ses armées nombreuses prêtes à fondre sur leur pays, dans le même instant que le roi, leur maître, aurait fait une déclaration aussi préjudiciable aux droits de Mgr le Dauphin. Ainsi le marquis d'Harcourt aurait tout le temps nécessaire de recevoir les ordres de Sa Majesté, s'il apprenait, en arrivant à Madrid (ce qui vraisemblablement ne sera pas), que l'archiduc eût été appelé par le roi d'Espagne. La conduite qu'il aurait à tenir dans une pareille occasion serait de déclarer qu'il ne peut prendre sa première audience du roi catholique avant que d'avoir reçu de nouveaux ordres du Roi; qu'une pareille résolution change entièrement ceux qu'il avait reçus avant son départ; et, sans s'expliquer davantage, il serait alors nécessaire de faire répandre dans le public, par d'autres que par lui, le détail des forces que Sa Majesté a sur pied, combien elles sont à portée d'entrer en Espagne, de faire remarquer l'éloignement de celles de l'Empereur, le manque de vaisseaux pour les transporter; enfin, de ne rien oublier de tout ce qui pourrait intimider davantage la nation espagnole, et lui faire envisager les horreurs d'une longue guerre dont leur propre pays serait le théâtre, sans qu'il parût néanmoins aucune menace de la part de l'ambassadeur de Sa Majesté.

Mais il convient de faire des démarches plus pressantes, si le roi d'Espagne donnait à l'archiduc le gouvernement perpétuel du Milanais. Il serait alors nécessaire d'en user de la même manière que le marquis de Feuquières eut ordre du Roi de faire en 1685, lorsque l'on proposait de donner à l'Électeur de Bavière la souveraineté des Pays-Bas.

Ainsi le Roi veut que, si le marquis d'Harcourt apprend que la résolution soit prise de donner à l'archiduc à perpétuité le gouvernement de Milan, ou que cette résolution se doive prendre assez promptement pour ne lui pas permettre d'attendre la réponse de Sa Majesté sur l'avis qu'il lui en donnera, il demande, en ce cas, une audience du roi catholique; qu'il déclare à ce prince que, l'intention de Sa Majesté ayant toujours été de maintenir inviolablement la

paix dont l'Europe jouit présentement, elle ne peut voir, sans une peine extrême, que le roi d'Espagne contribue à la troubler en donnant à l'Empereur les moyens infaillibles de se rendre maître de l'Italie; que les desseins que ce prince en a depuis longtemps ont éclaté pendant la dernière guerre; que Sa Majesté, ayant sacrifié ses propres avantages pour les prévenir, veut aussi conserver le repos qu'elle a procuré aux princes d'Italie; que, comme elle en est garante, elle ne pourra s'empêcher de leur donner les secours qu'ils lui demanderont, lorsqu'ils seront attaqués dans leurs droits et dans leur liberté; que la cession du Milanais à l'archiduc, ou la nomination de ce prince au gouvernement de cet État, ne peut se regarder que comme un premier pas pour attaquer le reste de l'Italie, et que, s'il s'exécute, Sa Majesté n'a point de temps à perdre à préparer les forces nécessaires pour la secourir; qu'elle espère cependant des bonnes intentions du roi catholique, de la piété de ce prince, et du désir qu'il a de maintenir le repos de la Chrétienté, qu'il fera de justes réflexions sur tout ce qui serait capable de le troubler, et qu'il rejettera toutes les instances qu'on lui pourrait faire pour le détourner d'un dessein aussi louable et aussi conforme au bonheur de ses peuples [1].

Il est bon même que le marquis d'Harcourt y prépare les esprits en faisant connaître, lorsqu'il sera arrivé à Madrid, et dans les occasions qui s'en présenteront naturellement, que Sa Majesté s'opposerait à la nomination de l'archiduc pour gouverneur de Milan, par les raisons qui viennent d'être dites; si, néanmoins, ce prince était nommé à ce gouvernement, le marquis d'Harcourt, après avoir pris l'audience du roi catholique, ferait aussi la même déclaration à ses ministres.......

La santé du roi d'Espagne paraît assez bien rétablie pour espérer que l'on ne doit présentement rien craindre pour la vie de ce prince. Ce malheur ne pourrait arriver dans une conjoncture plus fâcheuse que celle où l'on se trouve; car, enfin, Sa Majesté ne peut donner d'ordres positifs au marquis d'Harcourt avant qu'il l'ait

---

[1] Le paragraphe qui suit a été ajouté en marge par Torcy.

informée des véritables dispositions de l'Espagne, et avant qu'elle ait jugé, sur ce qu'il lui en écrira, s'il lui convient davantage de prendre des liaisons avec l'Empereur ou avec l'Électeur de Bavière pour le partage de la succession, ou de soutenir les droits de Mgr le Dauphin.

Le dernier parti rallumerait certainement la guerre dans toute l'Europe, et les puissances de la ligue se réuniraient bientôt pour empêcher Sa Majesté de recueillir une aussi grande succession.

Ainsi, le seul ordre qu'elle ait à donner au marquis d'Harcourt, en cas que le roi d'Espagne vînt à mourir, lorsqu'il arrivera à Madrid, et avant qu'il ait pris les connaissances que le Roi veut avoir, est de suspendre toutes ses démarches, de ne faire aucune déclaration qui puisse engager Sa Majesté, et de dire qu'il attend qu'elle lui fasse savoir ses intentions sur un événement aussi imprévu.

Ce sera cependant à elle à juger si elle doit faire promptement avancer ses troupes sur les frontières d'Espagne, en faveur de qui elle doit les employer; et, quelque résolution qu'elle prenne, elle ne perdra pas un moment de temps à la faire savoir au marquis d'Harcourt (1) ».

Ces instructions, en dépit de leur étendue, n'étaient donc qu'une base provisoire pour celles qui suivraient, le Roi ne se jugeant pas encore, à la fin de 1697, suffisamment au courant des choses d'Espagne, avec lesquelles il avait perdu tout contact régulier depuis neuf années environ. Aussi, tout en attendant que d'Harcourt, officiellement installé à Madrid, pût lui envoyer le résultat de ses observations personnelles, eut-il le plus grand soin de lui transmettre en hâte, au fur et à mesure, les renseignements complémentaires qui lui arrivèrent à lui-même par diverses voies. Une première dépêche de ce genre, écrite à Marly le 4 février 1698 (2),

(1) *Espagne*, t. 78, fol. 34-41, 42-44 et 50-51.
(2) *Espagne*, t. 78, fol. 70-80. V. Hippeau, t. 1, 1-4.

atteignit d'Harcourt au sud des Pyrénées, à Tolosa, le 12. Louis XIV y annonçait la confirmation de ses craintes relativement au Milanais et à l'archiduc, de même qu'en ce qui concernait l'introduction en Espagne de troupes impériales. Sa Majesté ajoutait que, d'après les avis reçus, on n'était pas satisfait à Madrid des faits et gestes de l'Électeur dans les Pays-Bas, qu'on n'hésitait plus guère qu'entre le fils cadet de l'Empereur et l'un de ses propres petits-fils, qu'enfin la haine que s'étaient attirée les Allemands avait accru sensiblement les sympathies publiques pour la France. Néanmoins, le Roi persistait à vouloir attendre les premiers rapports de son ambassadeur avant d'orienter d'une manière sûre sa politique. Jusque-là, il estimait qu'on avait le choix entre deux partis.

« Le premier serait de faire connaître que, souhaitant avec passion que le roi d'Espagne jouisse longtemps des États qu'il possède, je n'ai jamais songé à demander à ce prince une explication odieuse de la disposition qu'il ferait de sa succession après lui. Mais ce serait trop abandonner les droits de mon fils, si je gardais encore le même silence, lorsque le comte d'Harack négocie publiquement depuis plus d'un an à Madrid pour faire déclarer l'archiduc successeur du roi catholique, que je vois en même temps l'extrême autorité de la reine d'Espagne, les postes principaux de la monarchie confiés à des étrangers, et qu'enfin chaque jour on prend de nouvelles mesures pour faire tomber toute la succession entre les mains de l'Empereur, si Dieu disposait du roi catholique.

Que ces dispositions se font dans le temps même que je veux bien interrompre les progrès de mes armes pour rendre le repos à l'Europe, lorsque je donne à l'Espagne le plus de marques de mon affection et qu'elle reçoit de moi des avantages infiniment plus grands que ceux qu'elle pouvait attendre de ses alliés, qu'ils lui ont refusé les secours nécessaires pour sa défense, et que j'ai bien voulu lui abandonner des places qui me donnaient les moyens de me faire rendre justice, que je ne puis me contenter présentement de simples espérances, lorsque le roi et la reine d'Espagne paraissent aussi

favorablement disposés en faveur de ceux qui prétendent disputer à mon fils le droit de recueillir cette succession, que cependant je ne veux point troubler le repos de l'Europe ni me servir de mes forces pour me faire rendre la justice qui m'appartient, que je veux suivre toutes les règles qu'elle prescrit en Espagne, que je demande pour cet effet qu'une affaire où les peuples ont autant d'intérêt soit décidée par les États du royaume, qu'ils en jugent, et que je me rapporterai à ce qu'ils prononceront, après qu'ils auront examiné les avantages qui peuvent revenir à la nation d'avoir un de mes petits-fils pour leur roi. Voilà quel est le premier parti, que je crois être conforme au génie des Espagnols. Ils seraient fort sensibles à ce que vous diriez sur ce sujet dans un temps où la crainte de mes forces, l'aversion pour la reine et pour l'Empereur et le mécontentement des peuples seraient autant de moyens pour faire recevoir avec joie une proposition aussi conforme aux règles et à la justice.

Le second parti est de ne demander aucune décision, d'observer seulement les démarches du comte d'Harack, les mesures que la reine continuera de prendre en faveur de l'Empereur, les instances qu'elle fera au roi d'Espagne pour appeler l'archiduc auprès de lui, de m'en rendre compte et de suivre dans tout le reste les ordres que je vous ai déjà donnés.

On doit observer à l'égard du premier point que le roi et la reine d'Espagne craindront également cette proposition. Ce prince ne peut souffrir qu'on lui parle de successeur, et la reine appréhenderait que les États assemblés ne missent des bornes bien étroites à son autorité. Ainsi la demande de cette assemblée des États servirait à faire voir que je ne veux que la justice et que je ne prétends point employer mes forces pour l'obtenir, et, en même temps, le roi catholique se verrait obligé, pour l'éluder, de me donner des assurances certaines de ne rien faire en faveur de l'Empereur au préjudice des légitimes héritiers.

Vous examinerez l'usage que l'on peut faire de cette pensée, l'utilité qu'elle peut produire, et, comme rien ne presse encore de prendre le premier parti, vous aurez le temps de m'informer de ce que vous en jugerez, suivant les dispositions que vous aurez trouvées

à Madrid, et de recevoir mes ordres sur l'avis que vous m'en donnerez [1]. »

Une autre missive, contenant, en quelque sorte, les renseignements de la dernière heure, fut adressée le 19 février par le Roi à d'Harcourt, mais ne parvint entre les mains de celui-ci qu'à Madrid, le 2 mars. Après avoir accusé réception d'une lettre assez insignifiante que, chemin faisant, l'ambassadeur lui avait écrite, de Bayonne, le souverain continuait en ces termes :

« Quoique le comte d'Harack paraisse content du succès de sa négociation, je ne vois pas cependant qu'il ait encore obtenu de réponse bien positive sur les principaux points dont il a parlé.

Lorsqu'il propose de faire passer des troupes en Espagne, la reine et l'amirante lui répondent également qu'ils ne veulent point tromper l'Empereur; qu'ils sont obligés de lui avouer ingénument que l'Espagne est hors d'état de fournir à la subsistance de ses troupes; que cette sincérité à confesser les besoins de la monarchie doit persuader l'Empereur du désir que l'on aurait d'en assurer la succession à l'archiduc, mais que le trésor du roi d'Espagne est tellement épuisé qu'il est impossible de songer à de pareilles dépenses, jusqu'à ce que l'on trouve les moyens de le remplir. Ils assurent ensuite cet ambassadeur de la tendresse du roi d'Espagne pour l'archiduc; la reine le nomme son fils; elle promet de faire tout ce qui dépendra d'elle pour le faire venir au plus tôt en Espagne; mais, nonobstant toutes ces expressions, qui peuvent néanmoins être sincères, les frais pour le passage et pour la subsistance des troupes de l'Empereur forment un obstacle que jusqu'à présent on ne peut surmonter.

Si le comte d'Harack représente qu'il est de l'intérêt du roi d'Espagne d'armer par terre et par mer, on lui répond que ce prince a l'intention de le faire, que les ordres sont donnés pour en

---

[1] Le Roi à d'Harcourt, 4 février 1698. Passage omis par Hippeau. — *Espagne*, t. 78, fol. 77-80.

commencer actuellement les préparatifs; mais on ne voit pas que les effets y répondent, et ce que l'on peut amasser d'argent, sous prétexte de l'employer à la sûreté de la Catalogne, paraît plutôt destiné à l'usage que le prince Darmstadt en voudra faire qu'aux besoins de cette province. Le crédit qu'il avait auprès de la reine est encore augmenté, et les murmures qu'il excitait le sont aussi.

Toute l'Europe est persuadée que le choix du prince de Vaudemont pour gouverneur de Milan est un effet de la politique de l'Empereur; qu'il a voulu s'assurer de cet État en le faisant confier à un homme entièrement dans sa dépendance. Il est certain qu'il regarde de cette manière le prince de Vaudemont; mais son dessein n'était pas de lui faire remettre le gouvernement du Milanais pour l'exercer en chef. L'Empereur prétendait que l'archiduc en aurait le titre, qu'il passerait à Milan et que le prince de Vaudemont exercerait sous lui toutes les fonctions de gouverneur.

Ce projet a manqué pour n'être pas expliqué assez à temps, et, lorsque le comte d'Harack a voulu faire changer la résolution prise en faveur du prince de Vaudemont, on lui a répondu que le roi catholique désirerait avec passion de donner ce gouvernement à l'archiduc, mais qu'il était retenu par la crainte du juste sujet que j'aurais de me plaindre, des menaces que je ferais aussitôt et des résolutions que je pourrais prendre de rompre la paix; qu'il fallait absolument l'éviter, lorsqu'on ne savait pas comment on pourrait soutenir la guerre; que, si le roi d'Espagne était armé et que l'Empereur eût fait sa paix avec les Turcs, on donnerait à l'archiduc le gouvernement de Milan, ou qu'on l'appellerait en Espagne, mais que, dans les conjonctures présentes, c'était tout ce que l'on pouvait dire.

Ces avis me font voir que les dispositions sont à la vérité favorables pour l'archiduc, mais, en même temps, qu'il n'y a rien encore de décidé pour lui; que les promesses qu'on lui fait sont éloignées; que les résolutions peuvent changer; que l'Empereur ne compte point sur les secours de l'Angleterre ni de la Hollande. Il se peut faire aussi que, le comte d'Harack étant près de partir de Madrid, la reine est bien aise de lui laisser le plaisir de croire que son voyage a eu le succès qu'il en pouvait espérer; peut-être se flatte-t-il lui-même

par l'empressement qu'il a de retourner à Vienne. Enfin, il est certain qu'il n'y a point encore de mesures prises pour le passage des troupes de l'Empereur en Espagne; que le gouvernement de Milan est refusé à l'archiduc; et, dans cette situation des affaires, j'ai lieu de croire que vous pourrez trouver bien des conjonctures favorables pour traverser les desseins de l'Empereur.

La faiblesse et le mécontentement général du gouvernement vous en feront naître les occasions; vous trouverez moins d'obstacles, lorsque le comte d'Harack sera parti, et son fils, qui lui succède, sera bien moins considéré à la Cour d'Espagne.

L'envoyé de Portugal, qui réside à cette Cour, y fait extrêmement valoir les forces qu'il prétend que le roi, son maître, a présentement sur terre et sur mer. Vous apprendrez par le sieur Roullier le peu de fondement que l'on doit faire sur les armées de Portugal; mais, comme il paraît, depuis quelque temps, que ce prince a des vues sur la succession d'Espagne, il est nécessaire que vous en soyez informé, afin d'être attentif à ce que vous en pourrez découvrir. Il est nécessaire, pour cet effet, de pénétrer, s'il vous est possible, quelles sont les liaisons et la correspondance que les reines d'Espagne et de Portugal ont ensemble, celles que le roi de Portugal entretient avec le comte d'Oropesa, l'opinion générale ayant toujours été que ce comte, sorti de la famille royale de Portugal, espérait de monter sur ce trône en élevant le roi de Portugal sur celui d'Espagne, si le roi catholique venait à mourir; enfin, les sentiments de plusieurs des principales maisons d'Espagne sorties de celles du Portugal.

Il ne me paraît pas que le parti de l'Électeur de Bavière se fortifie à Madrid; je vois, au contraire, que les prétentions du prince, son fils, sont celles qui attirent le moins d'attention; ainsi je n'ai pas jugé à propos de prendre jusqu'à présent aucunes mesures avec lui, ne voyant pas le fruit que je pourrais retirer d'un semblable engagement. Le compte que vous me rendrez, après quelque temps de séjour à Madrid, me fera peut-être changer de sentiment; mais j'attendrai de vos nouvelles [1]. »

---

[1] *Espagne*, t. 78, fol. 84-95.

Cependant d'Harcourt, attardé de plus en plus par les rigueurs de la saison, n'était arrivé incognito à Madrid que le 24 février. Après avoir pris possession de la maison qu'on lui avait louée à l'avance pour trois mois, en attendant qu'il en choisît une, « la plus belle qu'il pourrait rencontrer (1) », dès le lendemain matin, il s'enquit auprès de l'introducteur des ambassadeurs des formalités à remplir pour avoir une audience de Sa Majesté catholique. Ce personnage le renvoya à don Antonio de Ubilla y Medina, ci-devant secrétaire du Conseil des Indes, qui, depuis dix jours, se trouvait devenu secrétaire des Dépêches Universelles. Ubilla, mis en demeure à son tour, répondit que le roi « venait de prendre médecine » et qu'il fallait patienter jusqu'au lendemain pour savoir quel jour aurait lieu l'audience. D'Harcourt n'y compta que pour la fin de la semaine. Mais, désireux d'employer utilement ses loisirs forcés, tout en se mettant au plus vite en relations avec Mme de Gudaña et le plus de courtisans possible, il s'empressa de communiquer au Roi ses premières impressions dans trois lettres successives, du 25, du 26 et du 27 février, lettres qui toutes furent expédiées en même temps. La première, après les quelques détails que nous venons de résumer, continuait ainsi :

.... « Il est certain qu'il y eut hier huit jours que le roi d'Espagne, revenant de la chasse, se trouva fort incommodé et que, depuis ce temps-là, il n'a point paru en public, et même il n'y eut point de chapelle hier, nonobstant la fête, ni avant-hier. J'ai été informé qu'il avait les jambes enflées jusqu'au-dessus du genou et le visage fort bouffi, et on m'a même assuré que les médecins, craignant une véritable hydropisie, lui avaient fait diminuer sa boisson, et, si cela est tel qu'on le dit, on ne peut point douter que l'hydropisie ne se forme incessamment, et, comme ce prince est fort faible et n'est point en état de soutenir les remèdes, il y a lieu de croire qu'il ne pourra point aller loin. On prétend même qu'un médecin indien,

(1) Harcourt à Tallard, 27 mars 1698. — *Espagne*, t. 81, fol. 12-15.

qui devait lui donner des remèdes, n'a pas voulu l'entreprendre, disant qu'il était trop tard.

Le bruit public est que l'on attendait un ambassadeur de France avec impatience, et surtout les Grands les plus mécontents. C'est ce que nous verrons bientôt par les démarches qu'ils feront pour me voir, soit en particulier, soit en public. Il est constant que la reine d'Espagne est fort haïe, et même l'on en parle fort librement.

Je viens d'envoyer un gentilhomme chez les ministres étrangers et j'enverrai demain chez les conseillers d'État, et, en cas que l'on retarde mon audience, je ne laisserai pas de voir les ministres, croyant que cela ne peut être qu'utile au service de Votre Majesté. J'envoyerai aussi chez les Grands pour leur faire part de mon arrivée en cette Cour, afin de leur donner occasion de me venir voir, et, pour peu que la santé du roi d'Espagne empirât, je dépêcherai courrier sur courrier à Votre Majesté par des voies différentes pour l'informer de l'état où il se trouvera. Je ne suis pas persuadé que cela aille bien vite, et, si ce que l'on m'a dit est véritable, on verra tous les jours augmenter le mal. Comme la poste ne part que jeudi, j'aurai encore le loisir d'ajouter à cette lettre ce que j'apprendrai dans la journée de demain.

L'on m'a dit, depuis ma lettre écrite, et il me paraît que cela vient de bon lieu, que le plus grand mal du roi d'Espagne n'était point seulement l'hydropisie qui se formait, mais qu'il venait outre cela une grosseur fort considérable au-dessous et joignant la rate, qui était beaucoup grossie depuis peu, et à laquelle les médecins n'osaient entreprendre d'appliquer aucuns remèdes, à cause de la faible constitution de ce prince.

Il a paru que le comte d'Harack depuis quelque temps n'était pas si bien avec la reine, ayant été près de deux mois sans avoir eu audience. Cependant l'on m'a assuré que, deux jours avant mon arrivée, la reine lui avait fait dire qu'il pouvait venir au palais et qu'il aurait une audience particulière du roi et d'elle, quoique le roi d'Espagne fût dans une faiblesse surprenante.

Outre le régiment de cavalerie de cinq cents chevaux dont est colonel le prince Darmstat, qui est logé aux environs de cette ville, il y a encore trois cents chevaux wallons qui sont venus de Catalogne,

il y a déjà quelque temps, et on parle de quelques troupes que l'on doit faire venir encore de ce même pays. L'on prétend que ces troupes ne sont ici que pour soutenir l'autorité de la reine d'Espagne du vivant du roi, et qu'en cas de mort elles sont destinées pour s'assurer *(sic)* et pour soutenir en même temps les intérêts de l'Empereur. Ce corps n'est point assez considérable pour intimider Madrid dont toute la bourgeoisie est armée, mais ce qui est de certain est que, si le roi d'Espagne venait à mourir, il y aurait assurément de grands désordres dans cette ville [1]. »

La lettre du lendemain était ainsi conçue :

« J'ai envoyé ce matin chez le secrétaire des Dépêches Universelles pour savoir le jour que je pourrais avoir audience. Il m'a fait réponse que la médecine que le roi avait prise hier l'avait beaucoup purgé, qu'il ne s'était point habillé aujourd'hui et qu'il ne s'habillerait pas encore demain, et que cependant je pourrais renvoyer demain pour recevoir la réponse.

J'ai appris que le duc de Montalte, qui est exilé à quarante lieues d'ici y avait envoyé un gentilhomme pour être informé du jour que j'arriverais, et le gentilhomme est parti aussitôt qu'il m'a vu arriver pour en donner avis à son maître.

Le nonce et l'ambassadeur de Savoye sont venus après-dîner me rendre visite, et l'ambassadeur de l'Empereur et celui de Venise y ont seulement envoyé me faire des compliments. Le premier m'a fait dire que, sans l'ordinaire d'Allemagne qui doit partir demain, il me serait venu voir. A l'égard des cardinaux de Tolède et de Cordoue, ils m'ont envoyé faire des compliments. Je me suis informé de la manière dont ces cardinaux avaient reçu l'ambassadeur de l'Empereur, et on m'a assuré qu'il y avait été sans qu'ils se fussent mis au lit, et sans lui donner la main. Comme mes instructions ne portent que l'expédient du lit, en cas qu'ils ne l'acceptent pas, je me dispenserai de les voir, à moins que Votre Majesté ne me donne de nouveaux ordres là-dessus.

---

[1] *Espagne*, t. 78, fol. 104-108.

Je joins ici une lettre que le cardinal de Cordoue m'a envoyé prier de faire rendre à Votre Majesté. Le marquis de Los Balbazes se dispose à se retirer incessamment en Italie, espérant que le repos et l'air de son pays lui prolongeront ses jours. Le comte d'Harack attend son fils avec impatience, ayant fort envie de s'en retourner en Allemagne.

La marquise de Gudaña a envoyé ici me faire un compliment et m'a fait en même temps présent de chocolat. J'attendrai quelques jours avant de l'aller voir. Madame la connétable m'a envoyé faire compliment par deux fois, et j'ai envoyé mon frère lui faire les miens et lui porter un paquet de M. le duc de Nevers.

En attendant si la journée de demain nous fournira quelque chose digne d'être mandé à Votre Majesté, j'aurai l'honneur de lui dire que l'opinion publique de ces pays-ci est que le roi d'Espagne ne peut passer l'automne prochain, et c'est ce que les médecins mêmes du palais en ont dit à quelques-uns de leurs amis. Votre Majesté ne peut donc prendre trop tôt les mesures nécessaires, en cas d'un pareil événement de ce côté icy, pour pénétrer les véritables sentiments des Grands et du public, et, supposé que l'Électeur de Bavière eût aussi peu de créatures et de partisans que Votre Majesté me fait l'honneur de me le mander et que les apparences y sont, cela ne peut regarder qu'un des petits-fils de Votre Majesté. Mais, soit qu'elle veuille soutenir les intérêts du prince électoral, ou ceux d'un de ses petits-fils, il me paraît toujours avantageux à son service de prendre toutes les mesures nécessaires, lesquelles pourront servir également au parti qu'elle voudra prendre, et, en cas que la mort du roi d'Espagne arrive même avant, je crois que, de mon côté, je dois de temps en temps laisser échapper à propos et succinctement que, supposé que ce malheur arrive à l'Espagne, l'intention de Votre Majesté n'est point de se servir de ses forces pour envahir le royaume d'Espagne, qu'elle remettra volontiers la décision de ses intérêts aux États du pays légitimement assemblés, et qu'ayant toute la justice et le bon droit de son côté, suivant les lois et les constitutions du royaume, elle en attendra la décision et ne se servira de ses puissantes armées qu'en cas que, du côté de l'Empereur, on voulût forcer la nation à prendre un prince qui n'aurait

aucun droit à la Couronne, que ces mêmes forces ne seront destinées que pour la conservation du peuple et des Grands. Voilà, ce me semble, ce qu'il est à propos d'insinuer afin que les troupes qui paraîtront sur la frontière ne puissent donner ombrage, et ne fassent appréhender qu'on voulût envahir le royaume et y établir un prince de France par la force.

Comme Votre Majesté m'ordonne de lui dire tout ce que je pense sur ses intérêts, je crois qu'il est à propos de gagner en ce pays, avec discrétion et sans témoigner d'empressement, ceux qui s'offriront volontairement à entrer dans les intérêts de la France. Votre Majesté sait que ce n'est que par de l'argent et des espérances que l'on gagne de pareilles gens. Je croirais donc à propos de prendre des mesures pour faire remettre ici secrètement des sommes considérables dont on puisse se servir, tant en attendant que Dieu dispose du roi d'Espagne que lorsqu'il ne sera plus. Ce sera surtout dans ce temps-là que l'argent sera nécessaire et qu'il ne sera plus facile à Votre Majesté de m'envoyer les sommes dont on pourra avoir besoin.

Si ce malheur arrive, la reine d'Espagne, ayant ramassé beaucoup d'argent et de pierreries, et ayant déjà des troupes allemandes à sa disposition, pourrait s'en servir avantageusement pour le service de l'Empereur, si elle est d'humeur à hasarder de n'en être point récompensée. Mais, comme, en tout cas, elle le peut faire, on ne peut s'opposer à cela que par des sommes considérables de votre côté, tant pour tâcher de débaucher les troupes qu'elle a déjà que pour le parti qui vous serait affectionné, qui assurément n'aura point d'argent, tous les Grands du royaume étant ruinés, et pour gagner en même temps ceux qui ne seraient point attachés à votre parti. Je suis persuadé que c'est une des premières choses à quoi Votre Majesté doit penser, et que cela sera également utile à son service, de quelque côté qu'elle penche. Je ne serais point d'avis d'employer beaucoup d'argent avant que l'on voye que la santé du roi d'Espagne dépérisse de jour en jour. Mais, lorsque l'on sera certain qu'il doive succomber à sa maladie, je crois que c'est dans ce moment qu'il ne faut rien épargner.

Après avoir pris ces mesures, je crois qu'il sera fort à propos que Votre Majesté fasse avancer insensiblement des troupes sur la

frontière pour être toujours en état de s'en servir en cas de besoin, et que, pour ne point donner d'ombrage à ces peuples d'une invasion, elles ne paraissent être sur la frontière que pour travailler aux fortifications des places, sans les faire camper, en un mot, pour en tirer le service nécessaire, sans qu'elles donnent aucune inquiétude. Je suis persuadé que, quoique le siège de Barcelone ait consommé beaucoup de munitions, on aura pourvu à y en remettre de nouvelles, et autant qu'il sera nécessaire pour une pareille affaire, à quoi on ne peut trop tôt se préparer, puisqu'elle est assurément inévitable. Voilà, ce me semble, tout ce qu'il y a à faire de ces côtés. Il ne m'appartient pas d'entrer dans les autres mesures que Votre Majesté prendra sans doute du côté d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie. Pour un nouveau politique, ce serait aller trop loin.

Quoique j'aie pris les choses sur un assez haut pied pour ma dépense particulière et pour soutenir le caractère dont Votre Majesté m'a honoré, j'aurai l'honneur de lui dire qu'il est du bien de son service que je la pousse aussi loin qu'elle pourra aller dans la conjoncture présente. La magnificence plaît fort à ces peuples icy, et met du moins les bourgeois et le peuple dans vos intérêts. Je suis dans le dessein de faire tous mes efforts pour cela. Elle en jugera de la nécessité. Il est même à propos que, dans les cas qui peuvent arriver, je me trouve assez fourni de domestiques et de gens attachés à moi pour être à couvert d'une première insulte. Lorsque tout mon équipage m'aura joint, je saurai l'état de mes affaires précisément, j'en rendrai compte à Votre Majesté, et je recevrai ses ordres sur ce que j'aurai à faire [1].... »

Venait enfin une dernière addition, du 27.

« J'ai envoyé ce matin chez le secrétaire des Dépêches Universelles, ainsi qu'il me l'avait mandé, pour savoir sa réponse. Il m'a fait dire que le roi d'Espagne était toujours au lit et que Sa Majesté lui avait dit qu'elle me ferait savoir au plus tôt le jour et l'heure qu'elle me donnerait audience; de manière qu'il me paraît que cela

---

[1] *Espagne*, t. 78, fol. 108-115.

retarde. Pour ne point perdre de temps, j'enverrai demain prier l'introducteur des ambassadeurs de venir ici, afin que je lui communique ma lettre de créance; et, en cas que l'on prenne le parti de reculer mon audience sur l'incommodité du roi, je verrai avec ce même introducteur si, en attendant que je puisse l'obtenir, on ne pourra pas me nommer un commissaire avec lequel je puisse travailler, afin d'être reconnu en qualité d'ambassadeur de Votre Majesté par quelqu'acte public, en cas qu'il arrivât quelque chose de pire à la santé du roi catholique.

On vient de me dire qu'un de ses gentilshommes de la chambre et le doyen de ses médecins avaient dit à une personne, à onze heures du matin, en revenant du Palais, que la médecine avait produit quelque diminution à la tumeur qui est sur la rate, que l'enflure des jambes continuait toujours et qu'elle *(sic)* ne pouvait pas sortir sitôt du lit; que, si on osait lui faire des remèdes, on pourrait espérer la guérison de ce mal, qui est d'autant plus dangereux qu'il est accompagné d'une grande mélancolie, mais que la faiblesse de ce prince ne le permettait point et qu'on devait seulement le purger encore une fois lundi; que la reine d'Espagne, son confesseur et l'amirante étaient assez en peine de me voir arrivé dans cette conjoncture, ne me pouvant cacher cette indisposition, puisqu'on était obligé de dire qu'elle est cause du retardement de mon audience.

J'aurai l'honneur d'écrire à Votre Majesté mercredi prochain par la voie de Pampelune. J'espère même trouver occasion de lui écrire dès samedi prochain, par la voie de Saragosse, où on me fait espérer un correspondant français. Je lui dépêcherai même un courrier, si je crois qu'il soit nécessaire [1]. »

Louis XIV, en même temps que ce paquet de lettres, reçut le 11 mars, par le retour du courrier chargé de sa

---

[1] *Espagne*, t. 78, fol. 115-116. M. Hippeau n'a donné que cette lettre du 27 (t. 1, p. 21-22). Elle se termine aux mots : *qu'il soit nécessaire*. Tout ce qui suit chez M. Hippeau jusqu'à la page 26 est une lettre du 2 mars, qui n'est ni séparée de la précédente, ni bien datée.

dépêche du 19 février, le rapport subséquent que d'Harcourt lui avait promis. Ce rapport était du 2. L'ambassadeur y donnait de nouveaux détails sur la maladie du roi. La veille au soir, il avait eu une faiblesse assez longue. Quoiqu'il y fût très sujet, un certain nombre de Grands s'étaient donné rendez-vous au palais. Les médecins parlaient de le faire changer d'air, de l'envoyer à Séville, à Grenade ou à Valence. Au sujet des intentions attribuées au roi de Portugal, d'Harcourt écrivait : « Il y a beaucoup d'apparence qu'il y a quelque chose de cela », et il appuyait ses soupçons sur la mise en circulation d'un second pamphlet portugais dont on lui avait promis une copie. Quant à la quantité de partisans que don Pedro II pouvait avoir à la Cour, il n'estimait pas qu'ils fussent beaucoup plus à redouter que ceux de M. de Bavière. Afin de prendre officiellement pied au palais et d'obtenir la désignation d'un commissaire, il avait, à midi, fait porter ses lettres de créance au secrétaire des Dépêches Universelles, qui lui avait redit, assez justement, que, sans la volonté du roi, on ne pouvait rien décider, et qu'en ce moment il n'y avait pas moyen de le consulter. « Je vois bien qu'il est fort mal, par ce qui m'en revient », concluait d'Harcourt, et il ajoutait en *post-scriptum* : « Je viens d'apprendre que le roi d'Espagne continue à être fort mal, et qu'on lui a appliqué ce matin les mouches cantharides aux jambes. Je tiens cela de bon endroit, et c'est ce qui m'oblige à renvoyer le courrier de Votre Majesté sur le champ [1]. »

Après avoir reçu cet ensemble de nouvelles, Louis XIV réfléchit cinq jours avant d'envoyer à d'Harcourt une réponse qui fixât bien nettement sa manière d'agir. Le 11 mars se trouvait être d'ailleurs le jour même où Louis XIV donnait sa première audience publique à l'ami et à l'envoyé du roi

---

[1] *Espagne*, t. 78, fol. 125-132. — M. Hippeau a donné le texte entier de cette lettre, moins le *post-scriptum* (t. 1, p. 22-26). Seulement elle se trouve cousue à un bout de lettre du 27 février.

d'Angleterre, lord Portland, en attendant que ses propres ministres eussent avec lui, le 14, une conférence d'où tout l'avenir dépendait. Le 16 seulement, de nouveaux ordres furent donc rédigés pour notre ambassadeur à Madrid. M. d'Igulville [1], qu'on avait gardé jusqu'à une occasion favorable, fut chargé de faire le service de courrier. On lui adjoignit un autre officier d'infanterie, M. de Blécourt, « brigadier des armées du Roi et lieutenant-colonel du régiment de la Couronne [2] ».

Voici ce que le Roi commandait à d'Harcourt :

« Je répondrai à chaque article de votre lettre. Je vous informerai ensuite de mes intentions sur ce que vous devez faire et de ce que je fais déjà de mon côté.

J'ai approuvé toutes les démarches que vous avez faites à l'égard des ministres étrangers, des conseillers d'État et des Grands d'Espagne. Il était très important dans une conjoncture aussi pressante de ne rien omettre pour vous faire reconnaître en qualité de mon ambassadeur, et, comme vous n'avez pu parvenir encore à communiquer votre lettre de créance, c'est y suppléer en quelque façon que de faire connaître votre caractère aux principaux du royaume et aux ministres étrangers qui sont à Madrid. On peut espérer d'ailleurs de tirer quelque utilité du commerce que vous aurez avec eux, et je ne puis croire que les Grands, qui avaient suspendu jusqu'alors leurs visites, ne vous l'aient enfin rendue, si quelque malheur arrivé depuis que vous m'avez écrit ne les a point empêchés de vous voir.

La considération du cardinal Porto-Carrero doit augmenter dans une pareille conjoncture, et, comme la qualité d'archevêque de Tolède lui donnerait vraisemblablement beaucoup de crédit dans un interrègne, je suis persuadé qu'il est du bien de mon service que

---

(1) M. de Sourches dit (t. 6, p. 19) que d'Igulville « était parti » le 14. Si on ouvre Dangeau à la même date, on peut conjecturer qu'il n'y eut ce jour-là qu'une simple désignation. En tout cas, la lettre du Roi est bien datée du 16.

(2) De Sourches, t. 6, p. 19.

vous le puissiez voir. Ainsi, dans une occasion aussi importante, il faut lever les difficultés du cérémonial et, à cet égard, il n'y a jamais d'inconvénient de suivre l'exemple de l'ambassadeur de l'Empereur. Puisqu'il voit les cardinaux à Madrid sans entrer dans aucun expédient et qu'il se contente de n'en pas recevoir la main, je veux bien que vous usiez comme lui et comme mes ambassadeurs en usent à Rome à l'égard des cardinaux.

Je serais moins inquiet de l'événement de la maladie du roi d'Espagne, si vous ne m'en expliquiez toutes les suites depuis son commencement; mais le compte que vous m'en rendez ne laisse plus lieu de croire qu'on puisse attribuer les accidents dont vous m'informez à la faiblesse ordinaire de son tempérament. On ne peut plus les regarder que comme des marques que la nature commence à manquer, et la crainte que les médecins ont de lui donner des remèdes ne le fait que trop voir. On ne doit attendre aucun bon effet de la proposition qu'ils lui font de changer d'air, et je doute même qu'il le puisse, dans l'état où vous m'écrivez qu'il est présentement.

Vous avez jugé, avec raison, que, si ce prince suit cet avis des médecins, il est très nécessaire que vous le suiviez dans son voyage. Mais je crains bien qu'il ne soit pas en état d'en délibérer.

Vous vous servirez de toutes les voies que vous jugerez les plus sûres pour m'informer promptement de la suite de cette maladie.

Quant aux troupes que la reine d'Espagne prétend avoir autour de Madrid, il me paraît qu'on ne peut juger de l'effet qu'elles produiront que selon que le parti de l'Empereur sera puissant ou faible. Si ce parti se trouve composé de personnes considérables et aidé par la disposition de la plus grande partie des peuples, le moindre corps de troupes aux environs de Madrid sera capable de le soutenir. Mais, si la haine que les peuples témoignent pour la reine d'Espagne l'emporte sur les mesures que l'Empereur a pu prendre, et si la crainte de la domination des Allemands est aussi forte dans le cœur des Espagnols qu'elle le doit être, il y a beaucoup d'apparence que les troupes que cette princesse fera venir aux environs de Madrid seront plus occupées du soin de leur propre sûreté que de maintenir les projets de la reine en faveur de l'Empereur.

De quelque manière que les choses tournent, il n'y a point à

délibérer sur le parti que vous avez à prendre, et je n'en vois qu'un seul qui puisse convenir au bien de mon service. Il est conforme à ce que je vous avais écrit par ma dépêche du 4 février et à ce que vous me proposez vous-même sur ce fondement. Mon intention est que, si Dieu dispose du roi catholique, vous déclariez publiquement mes sentiments à ceux à qui le gouvernement sera remis. Il y a lieu de croire que, ce malheur arrivant, il se formera une junte composée des principaux ministres; vous ne perdrez pas de temps à leur parler à tous ensemble. Vous établirez d'abord comme un principe certain, et qu'on ne peut révoquer en doute, la validité des droits de mon fils, fondés sur le droit commun, sur les lois, particulièrement d'Espagne, et sur les coutumes de tous les États qui composent cette monarchie.

Vous ferez voir que mon fils, étant le plus proche héritier, rien ne pourrait l'empêcher de prendre le titre de roi d'Espagne, de se servir de toutes mes forces pour recueillir cette grande succession, qu'elle lui est acquise suivant les lois confirmées par les fréquents exemples de translations *(sic)* des parties qui composent cette monarchie d'une maison dans une autre, que mes troupes sont sur les frontières, qu'elles sont en état de soutenir les droits du légitime héritier, qu'elles préviendront facilement les entreprises de ceux qui voudraient disputer à mon fils une Couronne qui doit lui appartenir.

Que, cependant, je comprends assez la jalousie que toute l'Europe concevrait de voir une aussi puissante monarchie réunie à ma Couronne; que je juge en même temps de la peine qu'une nation accoutumée à commander à tant de différents peuples aurait de se voir réduite à faire partie d'une autre monarchie, qu'il est juste que celle d'Espagne conserve toujours le rang qu'elle a présentement dans l'Europe, qu'elle soit gouvernée par ses rois indépendamment de toute autre puissance, qu'elle puisse tenir la balance égale entre celles qui voudraient s'élever aux dépens des autres, que le repos de la Chrétienté est attaché à cette espèce d'égalité, que je ne ferai pas moins pour le conserver que j'ai fait pour le rétablir, que les derniers traités de paix ont fait voir que la considération de mes avantages particuliers cédait dans mon esprit à celle du bonheur public, qu'on doit s'attendre encore

aux mêmes effets d'une pareille modération, que mon fils est dans les mêmes sentiments, que les troupes que j'ai sur les frontières ne seront employées qu'à maintenir la paix en Espagne, qu'elles n'y entreront point, si elles n'y sont appelées par les peuples mêmes pour leur propre sûreté, que mon intention est de conserver leurs droits et leurs libertés, qu'ils en usent pour assembler les États Généraux de tous les royaumes d'Espagne, que vous les demandez en mon nom, que c'est à cette assemblée, convoquée et formée suivant les usages et les priviléges de la nation, que je veux bien m'en rapporter, et que mon fils s'en rapporte aussi, pour transmettre tous ses droits sur la Couronne d'Espagne à celui de mes petits-fils que les États voudront choisir; que je ne propose que les ducs d'Anjou et de Berry, comme les plus éloignés de ma Couronne et afin d'ôter tout lieu de craindre que l'Espagne y puisse jamais être réunie, que celui des deux que les États choisiront se rendra incessamment en Espagne, qu'aucun de mes sujets n'y demeurera auprès de lui, que les Espagnols le formeront eux-mêmes suivant leurs maximes, qu'ils auront chez eux un roi jaloux de conserver les États unis à sa Couronne et qu'en même temps sa naissance établira une union ferme et constante entre la France et l'Espagne, que, la seule ambition de la maison d'Autriche ayant divisé deux nations auparavant unies, ce principe cessant, la bonne intelligence sera perpétuelle.

Qu'au contraire il naîtrait une nouvelle source de guerre, si les Espagnols, oubliant la justice qu'ils doivent aux légitimes héritiers de leurs rois, reconnaissaient un des fils de l'Empereur pour maître, que ce serait alors que je me verrais obligé de soutenir, malgré moi, par la force, la justice des droits de mon fils, qu'on peut bien croire que je ne souffrirais pas qu'un prince qui n'a aucun droit (quand même la renonciation de la feue reine ne serait pas nulle), l'emportât au préjudice de mes enfants; que, puisque je comprends que toute l'Europe serait alarmée de ma puissance, si je prétendais unir encore la monarchie d'Espagne à ma Couronne, on doit bien juger que je m'opposerais fortement à cette réunion de la même monarchie aux États que l'Empereur possède, que l'Europe est également intéressée à l'empêcher.

Vous y ajouterez toutes les circonstances que vous aurez remarquées, depuis votre arrivée à Madrid, les plus propres à faire comprendre aux Espagnols combien ils doivent craindre la domination des Allemands. Vous placerez en même temps tout ce qui peut flatter la nation espagnole, les louanges sur son courage, sa fidélité pour ses rois. Enfin, après vous avoir prescrit l'essentiel de ce que vous aurez à dire, je laisse à votre prudence d'ajouter tout ce qui pourra donner le plus de force à votre discours et faire mieux voir que je n'ai d'autre intention que de conserver la liberté et les priviléges de la nation, que c'est dans cette vue que je demande la convocation des États, pour me rapporter entièrement à la nation même de celui de mes petits-fils qu'elle voudra choisir pour son roi, mon fils étant prêt de lui remettre tous ses droits sur la Couronne d'Espagne.

Vous parlerez dans le même sens aux États, si vous pouvez obtenir qu'ils s'assemblent, et vous observerez avec soin d'établir toujours, comme un principe incontestable, le droit de mon fils sur la succession d'Espagne, et de ne pas laisser lieu de croire qu'il puisse seulement être révoqué en doute, ni que je remette la validité de ce droit à la décision des États.

Quelques sommes que vous puissiez me demander, je suis persuadé qu'elles n'égaleraient pas celles que la reine est en état de dépenser; il y aurait même de l'imprudence à risquer beaucoup d'argent dans des conjonctures aussi douteuses. Il n'y aurait pas d'apparence de gagner les troupes allemandes que cette princesse tiendrait à sa solde. Il ne conviendrait pas même de le tenter. Ainsi l'argent que je puis vous faire remettre ne peut être employé qu'à des gratifications particulières à ceux que vous jugerez nécessaire d'acquérir et que vous croyez pouvoir gagner par des sommes médiocres données à propos. Vous y ajouterez des promesses de charges et de dignités proportionnées au rang et à la naissance de ceux qui s'engageront à vous. Vous leur ferez voir qu'elles seront désormais uniquement conférées aux seuls Espagnols; qu'ils n'en peuvent pas avoir d'assurance plus certaine que la promesse que je fais de remettre un de mes fils entre leurs mains, sans qu'il y ait aucun de mes sujets auprès de lui.

Enfin je suis persuadé qu'avant de vous engager à aucune dépense

vous en connaîtrez parfaitement l'utilité, et, comme vous m'avez donné des preuves de votre sagesse en bien d'autres occasions, c'est à elle seule que je me rapporte de l'usage que vous ferez des sommes que je pourrai vous faire remettre.

Je vous envoie premièrement des lettres de change pour cent cinquante mille livres que le sieur Bernard vous fera toucher à Madrid, et j'ai donné des ordres pour une seconde remise d'une pareille somme que vous recevrez promptement, si elle vous est nécessaire.

Quant aux troupes, j'ai trente bataillons et trois mille chevaux disposés de manière que toutes ces troupes peuvent s'assembler incessamment, et au premier ordre que je leur donnerai de s'avancer sur les frontières d'Espagne. J'en augmenterai encore le nombre, s'il est nécessaire (1). Les magasins sont encore remplis du côté de la Catalogne et serviront, s'il convient d'entrer par cette province; et, s'il est plus à-propos d'entrer par la Navarre, il ne sera pas difficile de pourvoir en peu de temps cette frontière de toutes munitions et de toutes les provisions nécessaires.

J'attendrai, dans cette disposition, les nouvelles que vous me donnerez de la santé du roi d'Espagne. Le courrier que vous deviez faire partir quatre jours après avoir dépêché celui que je vous avais envoyé n'est pas encore arrivé, et voici cependant l'onzième jour depuis celui que vous le deviez expédier.

Ce retardement me donne un juste sujet d'être inquiet de l'événement de la maladie du roi catholique.

Le sieur d'Igulville vous portera cette lettre et, comme vous avez besoin d'avoir auprès de vous des gens de confiance, tant pour vous préserver des insultes du peuple que pour employer à parler à ceux avec qui vous pourrez traiter, ou enfin pour en envoyer quelqu'un me rendre compte de vive voix de plusieurs circonstances nécessaires à savoir et que vous ne pourriez pas m'écrire, dans la crainte que vos lettres ne fussent interceptées, vous n'avez qu'à choisir six officiers dans mes armées. Je vous enverrai ceux que vous croirez

(1) Cette phrase a été ajoutée en marge.

capables de se bien acquitter de ces emplois, et je leur ferai connaître qu'ils ne peuvent me rendre de service plus agréable que de bien exécuter ce que vous leur prescrirez (1).... »

Juste à l'instant où cette lettre venait d'être écrite, on reçut à Versailles celle que d'Harcourt avait commencée le 5 et terminée le 6. Elle était beaucoup plus rassurante en ce qui concernait la santé du roi catholique. Mais d'Harcourt faisait ressortir le danger des événements mystérieux dont le palais se trouvait le théâtre.

« Je rendis hier et avant-hier les visites au nonce et au comte d'Harack. Ils m'ont avoué tous deux que le roi d'Espagne avait été fort mal samedi et dimanche, et même qu'il y avait eu lieu de craindre pour sa vie. Le comte d'Harack me dit hier qu'il dépêchait un courrier à l'Empereur cette nuit, pour lui faire part en même temps de la maladie du roi d'Espagne et du rétablissement de sa santé, que, comme il devait passer par Paris, il le ferait attendre mes dépêches, si je voulais l'en charger, et qu'il me priait de lui donner un passe-port de peur qu'on ne l'arrêtât en France, sur le bruit de la maladie du roi d'Espagne. Je lui répondis que le rétablissement de la santé du roi d'Espagne serait une trop agréable nouvelle pour Votre Majesté pour que je n'eusse pas l'honneur de lui en faire part par un courrier exprès; qu'à l'égard du sien, il ne courait aucun risque de retardement, et qu'assurément il ne trouverait aucun obstacle, tandis que les miens n'en trouveraient point en Espagne.

Il est certain qu'il paraît que le roi catholique est un peu mieux. Mais la plupart des gens croient que cela ne peut aller loin; ainsi je crois toujours fort à propos que Votre Majesté prenne les mêmes mesures, sans éclat, que l'on prendrait, si on était certain du peu de vie de ce prince.

Quelques gens croient que l'on devait lui avoir fait faire un testament, lorsqu'il a été si mal. On change incessamment son

---

(1) *Espagne*, t. 78, fol. 133-146.

confesseur et on fait venir un religieux d'Alcala, nommé Ullova, docteur en lettres. On est persuadé aussi que le comte d'Oropesa et le duc de Montalto doivent revenir incessamment.

J'ai eu l'honneur de mander à Votre Majesté que le sieur Dini, envoyé de Modène, m'était venu voir. Il m'a paru fort attaché aux intérêts de Votre Majesté et j'ai su qu'il avait toujours été fort bien avec MM. de Feuquière et de Rébenac. Je le fis prier avant-hier de revenir ici, sous prétexte de m'informer de quelque chose sur le cérémonial. Il y vint et m'assura fort que la santé du roi d'Espagne était fort mauvaise et que, suivant le rapport qu'on lui avait fait, il ne pouvait croire que cela dût aller bien loin. Il me parla fort du changement d'inclination des Espagnols pour les Français, que la plus grande et la plus saine partie des seigneurs était bien disposée pour la France et qu'ils étaient fort contraires et opposés au parti d'Allemagne; que chacun se réjouissait de me voir arrivé; que, si les Grands ne m'avaient point encore rendu visite, ce n'était qu'à cause de l'incertitude de ce qui arriverait du roi d'Espagne, et que, dans cette occasion, personne n'avait voulu s'exposer au ressentiment de la reine d'Espagne; que, dans la dernière maladie de ce prince, il avait remarqué un abattement et une consternation générale, et que dans celle-ci ils n'avaient pas témoigné la même inquiétude; qu'ayant beaucoup de connaissances dans ce pays-ci, par un séjour de trente-deux ans qu'il y a fait, il avait remarqué que les droits de la France sur cette monarchie avaient toujours paru justes; que les Espagnols ne faisaient aucun cas de tous les testaments que l'on pouvait faire; qu'ils connaissaient bien que la tranquillité du royaume, en cas de succession, ne pouvait subsister qu'en recevant un prince de la maison de France; que la seule appréhension qu'ils avaient était qu'on ne voulût les réduire en province, changer leur gouvernement et leurs lois, et qu'en ce cas, de peur d'être assujétis, ils se porteraient aux dernières extrémités pour la conservation de leur liberté; mais que, s'ils étaient assurés qu'on leur donnât un prince qui ne dépendît point de la France et qui vînt seul, que cela était si conforme à leurs inclinations, et à leurs intérêts, et à la grandeur de leur monarchie, qu'ils l'accepteraient avec plaisir; que, pour l'Électeur de Bavière, on en faisait très peu de cas, qu'on ne

faisait pas seulement mention du prince électoral, et qu'ils ne se détermineraient jamais qu'à un prince de France ou de la maison d'Autriche. Je lui répondis que, lorsque j'étais parti d'auprès de Votre Majesté, la santé du roi d'Espagne paraissait si bien rétablie qu'elle ne m'avait donné aucun ordre sur ce sujet; que, si les choses changeaient, j'attendrais paisiblement les propositions que l'on me ferait; que j'en rendrais compte et que j'aurais le loisir de recevoir les ordres de Votre Majesté; que cependant je ne croyais point qu'il convînt à la France de vouloir réduire en province la monarchie d'Espagne; que cela épuiserait le royaume d'hommes et d'argent, et que, quoique je ne susse pas les sentiments de Votre Majesté, que je m'imaginais qu'elle entrerait dans les expédients qui conviendraient le plus pour rendre la France et l'Espagne unies à jamais, puisque cela assurerait un repos éternel par toute l'Europe, qui était ce que Votre Majesté désirait le plus, et dont elle venait de donner des marques indubitables par la paix qu'elle venait de faire.

Cette conversation finit par des protestations d'attachement aux intérêts de la France; que, comme il ne s'était jamais caché d'entretenir commerce avec les ambassadeurs mes prédécesseurs, il s'en cacherait encore moins que jamais et qu'il appréhendait bien moins que cela lui fît des affaires que du temps passé, et qu'il me dirait toutes les nouvelles qu'il pourrait apprendre.

Cet homme me paraît bien instruit de cette Cour, et j'en ferai l'usage que je dois, sans m'ouvrir davantage.

Il est certain que c'est la voix générale du pays, que j'espère avoir le loisir d'approfondir avec le temps, pour ensuite en informer Votre Majesté. Cependant, quoiqu'il paraisse que le roi d'Espagne se porte mieux, je crois pourtant qu'il est nécessaire que je sois informé au plus tôt des intentions de Votre Majesté, en cas que ce prince vînt à mourir tout d'un coup, comme il y a beaucoup à craindre que cela n'arrive.

Je continue à faire mes diligences pour que l'on me nomme un commissaire pour travailler avec lui; mais jusqu'ici on ne s'est point pressé de faire réponse; cependant je l'espère dans la journée de demain, la copie de mes lettres de créance ayant été remise au Conseil d'État.

J'ai su que le comte d'Harack avait fait beaucoup d'instance pour que l'on ne me donnât point d'audience avant que j'eusse fait mon entrée; mais le Conseil d'État a conclu tout d'une voix que l'on ne pouvait pas se dispenser de me la donner, aussitôt que la santé du roi le lui permettrait.

Les Grands d'Espagne ont paru fort sensibles à la civilité que je leur ai faite en leur donnant part de mon arrivée et le comte d'Aluadeliste vint hier me rendre visite : c'est un Grand de la première classe et oncle de l'Amirante, et, quoiqu'il n'ait point de charge, il ne laisse pas d'être considéré. Le comte de Montijo, nouvellement fait Grand d'Espagne, est venu ici pour me voir après dîner, mais j'étais sorti pour aller rendre mes visites aux ambassadeurs que je n'avais pas encore vus; ainsi j'espère qu'ils viendront les uns après les autres, et je ne sortirai pas exprès pour qu'ils me trouvent au logis.

Je me suis trompé au nom du confesseur; il s'appelle Antonio Fraylen, dominicain, et on ne doute pas que ce ne soit le cardinal de Tolède qui ne l'ait fait venir. J'ai appris aussi que le roi d'Espagne avait écrit une lettre pour faire revenir le comte d'Oropesa ou le duc de Montalte. Cela pourra se savoir demain, car, si c'est le comte d'Oropesa, il peut arriver dès ce soir ou demain; mais, en cas qu'il n'arrive pas, ce sera assurément le duc de Montalte, qui est plus éloigné. J'envoyerai demain faire compliment au nouveau confesseur. Le roi a pris médecine ce matin, mais fort légère, et on continue de dire qu'il se porte mieux; les médecins sont presque tous d'avis du changement d'air, et on croit que c'est à dessein de le séparer de la reine que l'on les fait agir. L'on m'a dit, mais je ne sais si c'est avec fondement, que samedi l'ordre avait été donné pour faire entrer dans Madrid le régiment de cavalerie qui est aux environs de cette ville, en cas d'accident.

Dans l'état où sont les choses, quoique la santé du roi d'Espagne paraisse meilleure, cependant il est fort à craindre, comme j'ai eu l'honneur de le dire à Votre Majesté, que cela aille bien loin; ainsi je la supplie de me donner ses ordres et de me marquer ses intentions en cas que cela arrive. »

6 mars 1698.

Le comte d'Oropesa arriva hier à cinq heures du soir et descendit au palais; il salua le roi, il a été tout ce matin avec lui et je lui ai envoyé faire un compliment; il a dit au gentilhomme, dans le compliment qu'il lui a fait, que Votre Majesté, étant très juste, ne serait pas fâchée que l'on eût fait un acte de justice en sa personne. L'introducteur des ambassadeurs m'a dit qu'on attendait aussi incessamment le duc de Montalte; ce changement en attirera sûrement quelqu'autre, dont Votre Majesté sera exactement informée (1). »

Au reçu de ce rapport, Louis XIV, pour ne pas retarder le départ de sa propre dépêche, ne prit que le temps d'annoncer à d'Harcourt qu'outre un duplicata de nouveaux ordres lui seraient expédiés deux jours plus tard. Il fit ajouter seulement ces mots : « J'ai appris avec beaucoup de plaisir par votre lettre du 5 et du 6 de ce mois que la santé du roi d'Espagne était beaucoup meilleure. » Conformément à la promesse envoyée, le courrier de d'Harcourt lui reporta, le 18, une dépêche, dont voici les principaux passages :

« J'ai reçu par le courrier que vous m'avez dépêché votre lettre du 5 et du 6 de ce mois, et vous ne pouviez pas me mander une nouvelle plus agréable que celle du rétablissement de la santé du roi catholique. J'espère qu'elle se sera confirmée de manière que vous aurez été admis à l'audience particulière de ce prince. Vous en demanderez une seconde pour lui témoigner de ma part le sensible intérêt que je prends au recouvrement de sa santé et de l'extrême inquiétude que la première nouvelle de sa maladie m'avait causée.

Vous verrez par la lettre que je vous écrivis hier que je n'omets aucune des mesures que l'on peut prendre, si Dieu dispose du roi catholique. Il paraît cependant qu'il y a lieu de croire que cet événement est encore éloigné, et vous savez combien il est à craindre par rapport à la conservation de la tranquillité générale......

Le comte d'Oropesa a passé jusqu'à présent pour être attaché aux

---

(1) *Espagne*, t. 78, fol. 147-154.

intérêts de l'Empereur. On a prétendu aussi qu'il favorisait ceux du roi de Portugal, dans l'espérance de succéder lui-même à la Couronne de Portugal, s'il pouvait élever ce prince sur le trône d'Espagne. C'est à vous présentement de démêler ses véritables intentions, et je ne doute pas que vous n'observiez avec beaucoup de soin le changement que son retour peut apporter à la disposition des affaires en Espagne (1). »

Le 12 et le 13 cependant, d'Harcourt, profitant du départ de la poste, avait déjà communiqué à son maître tout ce qu'il avait pu se procurer d'informations supplémentaires sur les péripéties à la fois médicales et politiques qui venaient de se dérouler, mais à huis-clos, si près de lui.

« J'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté et de lui dépêcher un courrier vendredi matin (2), pour lui mander que le roi d'Espagne se trouvait mieux depuis quelques jours. Cela continua le samedi, et le dimanche au soir, pendant que la reine d'Espagne était à Notre-Dame d'Atoche, le cardinal de Tolède proposa au roi de faire sortir de Madrid et des environs le régiment de cavalerie qui y était, que le roi d'Espagne confessa n'y être point par son ordre. La reine arriva dans ce moment, sur l'avis qu'elle eut dans sa promenade que cette question s'agitait chez le roi. Elle entra dans toutes les fureurs dont elle est capable; le cardinal de Tolède, de son côté, s'emporta, aussi bien que le comte de Monterey, le comte d'Oropesa se trouvant du côté de la reine, laquelle fut attaquée dans le moment d'un accident de mal caduc auquel on dit qu'elle est sujette, et fut reconduite dans son appartement, dont le roi d'Espagne donna la clef sur-le-champ pour la fermer à double tour, afin qu'elle ne pût revenir dans son appartement. Enfin il fut conclu que le régiment partirait et l'ordre en fut donné pour le lendemain matin, qui cependant n'a été exécuté qu'hier, ce régiment étant parti pour

(1) Le Roi à d'Harcourt, 18 mars 1698. — *Espagne,* t. 78, fol. 155-157.

(2) Le vendredi était le 7. Il est probable que d'Harcourt avait retardé d'une nuit le départ de ses lettres du 5 et du 6. Nous n'avons en tout cas retrouvé aucun billet du 7.

Andalousie. Le comte de Monterey, dans la chaleur de la dispute, ayant dit à la reine d'Espagne que, les lois d'Espagne ne permettant point qu'elle se mêlât d'affaires d'État, il la priait, avec le respect qu'il lui devait, de s'en abstenir, a eu ordre de se tenir dans sa maison jusqu'à nouvel ordre, et je lui ai envoyé faire compliment aujourd'hui sur cette disgrâce, qui apparemment ne durera pas longtemps.

On est persuadé que la reine et l'Amirante de Castille, voyant prendre le dessus au cardinal de Tolède dans le Conseil, ont engagé le roi d'Espagne à faire revenir d'Oropesa et à prendre un nouveau confesseur, et qu'ils ont trompé le cardinal, ce qui n'a fait que l'aigrir davantage. Ce qui se passa le dimanche au soir chagrina tellement le roi qu'il en a eu la fièvre, et ne dormit point toute la nuit, et défendit qu'on laissât entrer chez lui la reine ni aucuns seigneurs, et ne voulut que six valets de chambre pour le servir; depuis ce temps-là la reine n'est point sortie de colère et n'a fait que pleurer dans son appartement. Son confesseur et la Perleps sont dans un grand désordre et on ne sait pas comment tout cela se tournera. Aujourd'hui le comte de Benavente, chambellan, m'a fait dire que le roi se portait mieux et avait bien dormi cette nuit, dont je doute fort. Pour ce qui est du duc de Montalte, il n'est point revenu; on m'a dit seulement qu'hier il y avait ordre de le faire revenir.

Au milieu de tout ce désordre, Votre Majesté peut juger de l'embarras dans lequel je me trouve, n'ayant point eu encore d'audience. J'ai eu l'honneur de lui mander que je faisais tout mon possible, ou pour avoir audience, ou du moins pour que l'on me nommât un commissaire; je n'ai encore pu parvenir ni à l'un ni à l'autre. J'ai envoyé chercher l'introducteur des ambassadeurs ce matin. Je lui ai dit qu'après dix-sept jours de patience j'étais enfin résolu de savoir à quoi m'en tenir; qu'après avoir passé par toutes les formalités de la Cour d'Espagne je ne me voyais pas plus avancé que le premier jour; que, venant de la part de Votre Majesté, après dix ans d'interruption de commerce, il ne me paraissait pas juste que l'on me reçût aussi mal, me refusant et l'audience et le commissaire que je demandais; que les ministres étrangers et le

peuple de Madrid étaient surpris qu'on ne m'eût pas mieux traité; que Votre Majesté avait exécuté tous les articles du dernier traité de paix avec la dernière exactitude, et que l'Espagne manquait au premier qui rétablit la bonne correspondance, n'en usant pas comme elle doit à l'égard du premier ambassadeur qu'on lui envoye; qu'ayant l'honneur d'être celui de Votre Majesté, le plus proche parent du roi catholique, je m'attendais à un autre traitement; que je le priais d'informer, non-seulement le secrétaire des Dépêches Universelles de mon mécontentement, mais aussi M. le cardinal de Tolède et tous les autres membres du Conseil d'État. Sur ce qu'il m'a répondu que les médecins avaient ordonné qu'on ne parlât d'aucune affaire au roi d'Espagne, je me suis restreint à lui dire qu'en attendant l'entier rétablissement de sa santé je ne lui demandais autre chose, sinon de lui faire révérence, et lui présenter la lettre de Votre Majesté, sans lui faire aucun compliment ni demander aucune réponse; que je lui demandais un commissaire et qu'il me fût permis, comme aux autres ambassadeurs, de pouvoir aller dans son antichambre tous les jours lui témoigner mon respect et l'intérêt que Votre Majesté prend au mauvais état de sa santé, et que, si, dans la journée de demain, on ne me donnait pas une réponse positive, je ne pourrais pas me dispenser de rendre compte du mauvais accueil que l'on m'avait fait. J'ai écrit dans le même temps au secrétaire des Dépêches Universelles, qui ne s'est pas trouvé au palais sous prétexte d'indisposition, une lettre dont la copie sera ci-jointe.

J'envoie présentement chez le confesseur lui demander audience pour lui tenir le même discours, et en cas que je n'en puisse avoir raison, j'écrirai encore au cardinal de Tolède, comme chef du Conseil d'État, pour lui faire mes plaintes; en un mot, je ferai tout ce qui me sera possible pour pouvoir être admis.

Il n'est pas possible que, dans la confusion où les choses sont présentement à la Cour, il n'arrive point quelque changement considérable, et, quoique la santé du roi d'Espagne paraisse un peu meilleure, on doit tout craindre de la faiblesse, des maux et du chagrin dont il se trouve accablé; et je répéterai à Votre Majesté qu'elle doit compter sur la mort prochaine de ce prince. Je ne suis

point encore en état de lui mander le parti qu'elle peut avoir dans cette Cour, les Grands n'ayant encore eu aucun commerce avec moi, et n'ayant eu que des nouvelles seules du duc de Saint-Jean, ami et parent du duc de Montalte, qui m'a donné toutes sortes d'assurances d'amitié. Mais il me revient de tous côtés que le peuple est absolument disposé à recevoir un fils de France; que la plupart des Grands sont dans ce sentiment et qu'en un mot il n'y a que le parti de Votre Majesté que l'on compte pour le plus fort et celui de l'Empereur; qu'on n'a aucune attention pour l'Électeur de Bavière ni au roi de Portugal, dont l'envoyé se tourmente beaucoup et qui m'a fait faire des excuses sur ce qu'il ne me voyait pas, à cause du cérémonial, ce que cependant les autres envoyés et celui d'Angleterre ont fait, aussi bien que l'ambassadeur de Malte.

J'aurai l'honneur de mander par cette même lettre à Votre Majesté ce qui arrivera entre-ci et demain au soir que la poste partira [1].

13 mars, au soir.

Le roi d'Espagne se porte mieux, ayant bien dormi cette nuit et la précédente; le secrétaire des Dépêches Universelles ne s'est point trouvé aujourd'hui, non plus qu'hier, dans son bureau, étant malade. M. le Nonce m'a rendu visite après dîner, lequel m'a dit l'avoir vu hier au soir malade dans sa maison de la ville et qu'il lui avait dit les sujets de mon mécontentement, et l'a apparemment prié de me venir voir. Il m'a fort représenté que j'étais venu dans une conjoncture fort désagréable, tant à cause de la maladie du roi que des brouilleries de la Cour; que tout le monde était fort embarrassé et que le roi ne dépêchait rien, ne voyant personne du tout, et qu'il fallait bien que j'eusse un peu de patience, que dans deux ou trois jours on me satisferait assurément. Je lui ai répondu que, nonobstant toutes les démarches que j'avais faites, je n'avais pu obtenir aucune réponse sur tout ce que j'avais demandé et que même je n'avais reçu aucune civilité, ni de la part du roi, ni de la reine,

(1) *Espagne*, t. 78, fol. 164-170.

ni des Grands; qu'il savait bien que, l'ordinaire de France partant aujourd'hui, je devais rendre compte à Votre Majesté de toutes choses, que je ne pouvais pas lui cacher la mauvaise réception qu'on me faisait et qu'il savait bien qu'elle ne se payait point de toutes les mauvaises raisons que je pourrais alléguer. Je lui ai enfin dit que je le priais de se mettre à ma place pour un moment et de voir s'il serait content. Sur quoi il n'a rien eu à me dire, sinon de me prier d'adoucir les choses et d'excuser des gens aussi embarrassés qu'ils étaient, qu'il me répondait que l'on réparerait cela par toutes sortes de bons traitements. L'introducteur, de son côté, m'a mandé que j'aurais bientôt satisfaction : ainsi je n'envoyerai au secrétaire des Dépêches Universelles la lettre dont la copie [1] sera ci-jointe que lorsqu'il sera retourné à son bureau [2]. »

« L'ordinaire » ne remit ces dépêches à Versailles que le 29 mars, et, comme le Roi ne jugea pas qu'il y eût lieu de se presser pour y répondre, il laissa à une autre lettre de son ambassadeur, datée du 17 et du 19, le temps d'arriver, avant de prendre lui-même la plume pour l'encourager ou l'avertir. La lettre de d'Harcourt du 17 et du 19 contenait ce qu'on va lire :

« Comme je suis persuadé que dans cette occasion Votre Majesté est bien aise de recevoir souvent des nouvelles de ce pays-ci, je profite de la poste de Navarre pour avoir l'honneur de lui mander ce qui s'est passé depuis ma dernière dépêche. Je commencerai par la santé du roi d'Espagne, que l'on dit toujours être meilleure. Mais, selon les avis particuliers, il n'est pas bien assurément; sa faiblesse est si grande qu'il ne peut point se tenir plus d'une heure ou deux hors du lit; l'enflure surmonte toujours, et la crainte de mourir est si grande qu'elle lui a même affaibli l'esprit de manière qu'il tient souvent des discours hors de propos, et qui marquent une grande altération dans la tête; ceci me paraît fort assuré. Hier au matin

---

[1] M. Hippeau l'a donnée, t. 1, p. 34-35.
[2] *Espagne*, t. 78, fol, 170-171.

même le comte de Benavente ne put s'empêcher de dire à celui que j'avais envoyé savoir des nouvelles du roi d'Espagne que son plus grand mal était dans sa tête.

A l'égard de la disposition des esprits, je ne suis point encore en état d'en rendre un compte certain à Votre Majesté, ainsi qu'elle a prévu elle-même les difficultés que j'y trouverais. Les Grands d'Espagne ne m'ont point visité, hors quatre des moins considérables, et continuent à s'excuser sur la maladie de leur maître; personne ne m'a fait parler en particulier, et les ministres étrangers, ou sont fort réservés, ou savent fort peu de chose.

Il est certain que la division est fort grande dans le Conseil et parmi les Grands, et, quoiqu'ils voient le roi d'Espagne dans un grand péril, il paraît qu'ils songent plus aux affaires présentes qu'à l'avenir. A l'égard des dispositions du peuple, des religieux et des gens de lettres, il me paraît qu'elles sont fort favorables aux intérêts de Votre Majesté, et que cela va presque tout d'une voix. Je ne puis rien savoir des sentiments des autres provinces du royaume.

Quoiqu'il paraisse que le crédit de la reine dût tomber après ce qui s'est passé au sujet du régiment qui était dans cette ville, et que ses emportements n'ont produit aucun changement aux ordres qui avaient été donnés, il est pourtant assuré que son parti subsiste toujours et que c'est elle qui a fait revenir le comte d'Oropesa conjointement avec l'amirante, qui voyait le parti opposé s'élever de manière à les accabler. Le confesseur de la reine et la Perleps sont toujours au palais, et le comte de Monterey, retiré dans sa maison. Le cardinal de Tolède, qui avait accoutumé d'aller passer les fêtes dans son diocèse, y a envoyé à sa place un évêque suffragant, ne croyant pas devoir quitter la partie dans cette conjoncture. Oropesa a repris possession de la charge de président de Castille, et c'est la première chose que le roi ait dépêchée, aussi bien que de me nommer pour commissaire le cardinal de Cordoue, et je ne doute pas que le parti de la reine n'eût eu part à cette nomination, pour faire en sorte d'éloigner les affaires par les difficultés du cérémonial. Cependant je compte qu'il est fort avantageux au service de Votre Majesté qu'il y en ait un de nommé, puisque par ce moyen on ne peut plus, quoi qu'il arrive, se dispenser de me reconnaître pour votre ministre.

A l'égard du cérémonial, j'attends la réponse de Votre Majesté à la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire par son dernier courrier, dans laquelle je lui demandais ses ordres sur la manière dont j'en devais user avec le cardinal de Tolède, et, en cas que je n'en reçoive point sur cet article, je me conformerai à ce que fait l'ambassadeur de l'Empereur avec ce cardinal, qui est son commissaire. Plusieurs gens s'imaginent ici que je suis chargé de propositions touchant la succession d'Espagne, et cela fondé sur celles qui ont été faites de la part de l'Empereur. Cependant j'ai fort insinué que l'âge du roi d'Espagne, quoique d'une santé peu robuste, ne donnait pas lieu de croire que la succession dût être si tôt ouverte et qu'il ne paraissait pas à propos de lui donner de nouvelles inquiétudes dans l'état présent où il se trouvait, en lui parlant de succession, et que Votre Majesté regardait cela comme une chose si éloignée qu'elle ne m'avait donné aucuns ordres là-dessus, et que mes principales instructions consistaient à maintenir la tranquillité présente dont l'Europe jouissait.

Le retour du comte d'Oropesa, qu'il paraît devoir à la reine et à l'Amirante, le mettront sans doute dans leurs intérêts dans les commencements; mais, comme il a de l'esprit et de la dissimulation, il sera fort difficile de connaître ses véritables sentiments, et il est fort à craindre qu'il ne trompe le cardinal de Porto-Carrero, surtout pendant que Monterey est retiré chez lui, et qu'à la fin il ne s'élève au-dessus de ce parti-là. D'un autre côté, le comte d'Oropesa ne pouvant guère s'écarter des intérêts du roi de Portugal, il y a lieu de croire qu'il ne consentira jamais à faire venir l'archiduc en Espagne.

Dans l'état où sont les choses présentement, quoique tout le monde parle ouvertement de succession, quelque parti que Votre Majesté prenne, je crois qu'il est de son intérêt de tenir ses résolutions fort secrètes, de ne point entrer dans ces discours et de dire toujours que l'âge du roi d'Espagne ne permet point que l'on ait des vues si éloignées, et, sans se mêler d'aucune affaire, ni se donner de mouvement inutile, le parti de l'Empereur et de la reine d'Espagne s'affaiblira de lui-même par leur mauvaise conduite et continuera à s'attirer la haine publique, et toutes les brouilleries du Conseil et

des Grands, qui sont toujours à charge au peuple, avanceront plus les affaires de Votre Majesté, joint à la modération et à la circonspection avec laquelle on se conduira, que toutes les intrigues que l'on pourrait former, desquelles le parti contraire pourrait se servir avantageusement pour détourner l'affection publique qui paraît être favorable à Votre Majesté.

Ce 19 mars.

J'ai attendu à fermer ma lettre jusques à l'heure du départ de l'ordinaire. A ce moment, celui qui me parle souvent de la part du duc de Saint-Jean vient de me dire que ce duc me faisait savoir que la tête du roi d'Espagne s'embarrassait de plus en plus, quoiqu'on le publiait autrement, et qu'il était temps que j'agisse, puisque j'avais un commissaire nommé, et que le parti subsistait toujours. Je lui ai répondu qu'il fallait nécessairement que je visse M. le duc de Saint-Jean; qu'il vînt ici quelque nuit par une porte de derrière; qu'il m'informerait par ce moyen-là de toutes choses, qu'il me mettrait en état d'en rendre compte à Votre Majesté, et que je recevrais ses ordres par un courrier que je dépêcherais, s'il était nécessaire; que, ne connaissant personne ici, je ne pouvais me fier qu'aux personnes mêmes qui me parleraient clairement de leurs intérêts et qui me donneraient des lumières sur l'état présent des choses, et des assurances. Il m'a fait dire aussi qu'il pouvait me répondre que le comte d'Oropesa revenait à eux et qu'il jouait la reine et l'amirante. J'écouterai tout, je ne dirai que des paroles vagues et qui ne signifieront rien, et rendrai compte de tout à Votre Majesté [1]. »

Après avoir examiné ce monceau de nouvelles, le Roi répondit assez longuement le 6 avril. Le premier extrait que nous donnerons de sa réponse fut écrit après lecture des lettres du 12 et du 13 mars. Le second concerne certains passages des lettres du 17 et du 19.

« Je ne doute pas que vous n'ayez bientôt de plus grands

(1) *Espagne*, t. 78, fol. 175-181.

éclaircissements de ce que plusieurs des Grands du royaume d'Espagne pensent au sujet de la succession. Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'aucun d'eux n'ait osé encore s'ouvrir à vous, et il est très-apparent qu'ils attendent que la confusion où les choses sont présentement à Madrid soit passée, et que l'on puisse voir plus certainement quelle sera la forme assurée du gouvernement.

Il me revient cependant de tous côtés qu'il y aura un parti considérable en faveur d'un de mes petits-fils; on en paraît persuadé dans les pays étrangers, et l'ambassadeur du roi d'Angleterre auprès de moi s'en est ainsi expliqué. Vous connaissez déjà que les peuples d'Espagne y sont fort disposés, et je ne doute pas que les ordres que je vous ai donnés ne confirment encore ces dispositions, et que les Espagnols ne soient fort flattés d'apprendre que je ne prétends pas réunir leur monarchie à ma Couronne; qu'ils auront toujours leur roi chez eux, et que les charges et les emplois ne sortiront point des mains de la nation pour être donnés à des étrangers. Comme la politique de l'Empereur est présentement de les faire donner à ceux qu'il croit lui être les plus dévoués, il sera nécessaire, si vous pouvez avoir un parti considérable en Espagne, de prendre des mesures avec ceux qui le composeront pour empêcher principalement que le gouvernement de Cadix ne soit confié à quelqu'un qui dépende de ce prince, ou pour faire changer celui qui en est présentement gouverneur, si l'on ne peut pas être assuré de lui.... [1]

Il n'y a pas lieu de douter que la nomination du cardinal de Cordoue pour votre commissaire n'ait été procurée par la reine et par ceux de son parti : comme ils sont assurés de l'entière dépendance de ce cardinal, ils l'auront fait choisir préférablement aux autres conseillers d'État, craignant peut-être qu'en vous les nommant pour commissaire ils ne prissent avec vous des mesures contraires aux projets de cette princesse. La lettre que je vous ai écrite par le retour de votre courrier aura levé l'embarras où vous étiez sur la manière dont vous en deviez user avec ce cardinal pour le

---

[1] Ce qui suit a été écrit après la réception des lettres au Roi en date du 17 et 19 mars.

cérémonial, et la résolution que vous aviez prise par avance de suivre l'exemple de l'ambassadeur de l'Empereur est entièrement conforme aux ordres que je vous ai donnés depuis.

J'approuve fort les discours généraux que vous avez tenus au sujet de l'ouverture de la succession. Mais, si le duc de Saint-Jean ou quelqu'autre personne considérable vous parle sur les vues que je puis avoir, il est nécessaire de vous expliquer à eux de ce que je vous ai fait connaître de mes intentions; et, comme elles flattent la nation, que les Grands espéreront y trouver leurs avantages particuliers, il est du bien de mon service de ne pas les laisser dans le doute de ce que je prétends faire. Vous continuerez cependant à dire en public que j'espère que Dieu conservera longtemps la santé au roi d'Espagne et que personne ne le souhaite plus sincèrement que je fais (1). »

Les nouvelles que d'Harcourt ne tarda pas à envoyer, avant la fin du mois, — et même le 1er avril, car sa lettre du 29 mars se termine par un *P. S.* qui porte ce quantième, — donnèrent au Roi tout lieu de penser que la mort, cette fois encore, n'aurait fait que passer à deux pas de Charles II, sans le frapper, mais que, si la situation était redevenue moins alarmante à Madrid, les intérêts de la France y avaient couru de grands périls. Le 27, dans une première missive, l'ambassadeur mandait :

« Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté, la santé du roi d'Espagne a toujours été de mieux en mieux, et il est sorti déjà deux fois en carrosse, quoique très-faible, pour aller à la Casa del Campo, qui n'est pas loin du palais; cependant il expédie encore fort peu, ayant toujours la tête fort faible.

Sur les nouvelles qui furent portées au prince de Darmstat du mauvais état où était la santé du roi d'Espagne, il fut si persuadé

---

(1) Le Roi à d'Harcourt, 6 avril 1698. — *Espagne*, t. 78, fol. 182-187. C'est à tort que M. Hippeau donne la date du 7 à cette lettre, qu'il ne reproduit d'ailleurs, ni intégralement, ni exactement.

qu'il n'en pourrait revenir qu'il disposa toutes choses comme si ce prince était déjà mort, ou qu'il n'en attendît que la nouvelle. Il changea les garnisons des places, mit des Allemands dans les plus considérables, ôta même des commandants de châteaux et de postes pour les faire occuper par des capitaines allemands, paya ces mêmes troupes sans rien donner aux Espagnols. Cela a fort ému la province et les troupes espagnoles, et même il fut obligé de remettre une partie des choses dans leur état. La province a dépêché un courrier pour s'en plaindre et on attend deux députés qui doivent représenter au roi cette violence ; cela a produit une grande altercation dans le Conseil, et jusques ici il n'a été résolu autre chose, sinon de lui écrire, en attendant, qu'il avait outrepassé ses pouvoirs, en faisant des changements de cette nature; toute cette conduite violente ne fait qu'aigrir les esprits et craindre d'autant plus la domination allemande.

Votre Majesté a vu par ma dernière dépêche ce que j'avais fait dire au duc de Saint-Jean; il n'a point accepté le parti que je lui avais proposé. Il m'a fait dire seulement qu'il n'osait point se commettre à cela, mais que, dès qu'il pourra me voir ouvertement, il me parlerait à fond sur toutes choses.

Le comte de Monterey est toujours retiré dans sa maison, d'où il m'a fait faire force compliments. Le régiment de cavalerie est toujours à Tolède, où il est très mal; on ne sait pas ce qu'il doit devenir de là.

Je n'ai point encore reçu de réponse aux lettres que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté le 2me et le 6me de ce mois, par des courriers; mais, selon mon compte, il faut que le mien soit au plus tard de retour ici à la fin de la semaine. Je serai bien aise de savoir les intentions de Votre Majesté sur la manière dont je dois en user avec les cardinaux, afin que je puisse conférer avec le cardinal de Cordoue [1].

L'ambassadeur de Malte m'a rendu visite et, quoique l'ambassadeur de l'Empereur lui ait donné la main, j'ai cru devoir suivre les

---

[1] Il faut croire qu'on n'avait pas confié à d'Harcourt le *Mémoire sur le cérémonial des ambassadeurs de France en Espagne* qu'on trouve dans *Espagne*, t. 77, fol. 250-318.

ordres de Votre Majesté, qui m'ordonnera dans la suite, si elle désire que j'en use autrement [1]. »

Le 29, d'Harcourt compléta ses informations :

« J'ai reçu la réponse, dont Votre Majesté m'a honoré, à mes dépêches du 2e et du 6e de ce mois, aussi bien que ce qui s'est passé dans les conférences de MM. de Pomponne et de Torcy avec mylord Portland. J'ai vu avec plaisir ce qu'elle m'ordonne touchant la visite des cardinaux, et avais même résolu de le prendre sur moi au cas que les affaires fussent devenues plus pressantes, espérant que Votre Majesté l'aurait approuvé dans une pareille conjoncture.

J'ai été fort aise pareillement de voir qu'elle a pris le parti le plus juste, le plus convenable à son service et le seul qui me paraisse à prendre, en cas qu'il vînt faute du roi d'Espagne. C'était même celui que je m'étais proposé, en cas que ce malheur arrivât et en cas que les ordres de Votre Majesté n'eussent point pu venir jusqu'à moi par les difficultés que les courriers avaient pu rencontrer. Les derniers ordres dont elle m'a honoré ont achevé de me confirmer dans cette pensée, et il ne me reste rien à désirer touchant l'instruction nécessaire, supposé cet événement.

Il ne faut pas douter que, si le roi d'Espagne venait à mourir, les troubles de ce royaume, par tout ce que je vois et ce que j'apprends, n'allassent jusque dans l'excès. La meilleure partie du peuple et la plus saine est dans les intérêts de Votre Majesté, et en parle assez hautement. Les Grands, qui ont plus de mesures à garder, cachent leurs sentiments, et il est sans difficulté qu'ils seraient fort sensibles à la modération qu'elle témoignerait en déclarant qu'elle ne veut point se servir du droit légitime que Monseigneur le Dauphin a sur cette monarchie pour les réduire en provinces, sujettes à la France, et qu'elle se contente que la justice soit observée, en se dépouillant de son droit légitime en faveur d'un de ses petits-fils, en leur envoyant même sans être accompagné d'aucun de ses sujets et ne prétendant point que les vice-royautés ou gouvernements fussent

---

(1) *Espagne*, t. 78, fol. 198-200.

occupés par d'autres personnes que par les sujets de la nation espagnole. Il est donc à présumer aussi que la meilleure partie des Grands qui ne seraient point gagnés par la maison d'Autriche se réuniraient en ce cas au peuple, et que la reine d'Espagne, qui est fort entêtée et fort violente, serait absolument contraire à ce parti, aussi bien que ceux des ministres et des Grands qui sont dévoués à l'Empereur, joint aux troupes et aux commandants des provinces qui y sont mis de sa main. Ainsi il est bien difficile que les choses se puissent passer sans en venir aux extrémités d'une guerre civile et que les États-Généraux que l'on assemblerait en ce cas pussent avoir leurs délibérations libres dans un pareil bouleversement. Je vais même jusques à croire que, quand Votre Majesté se désisterait de ses prétentions légitimes, le peuple ne laisserait point de se déclarer toujours en faveur d'un de ses petits-fils, espérant un meilleur gouvernement et ne pouvant l'attendre d'un prince allemand, après tout ce qu'ils ont vu de violent dans le procédé de la reine jusqu'ici.

Ce n'est pas le plus difficile à gagner que l'esprit des Espagnols. Les autres nations qui composent l'Europe n'auront égard ni à la justice des droits de Votre Majesté, ni au désir et aux intérêts de l'Espagne. Ils jugeront, par la puissance qu'elle a fait voir dans cette dernière guerre, où tous les princes de l'Europe réunis ont eu peine à lui résister, combien elle augmenterait, si la monarchie d'Espagne y était jointe en la personne d'un de ses petits-fils, et sur cela je ne doute point que, conjointement, ils ne s'efforçassent d'élever tout autre prince que de la maison de France à la monarchie d'Espagne; et de là il s'en suivrait que la guerre recommencerait infailliblement, et Votre Majesté n'y trouverait d'autre avantage que d'avoir une bonne partie des Espagnols pour elle, qui, étant occupés au-dedans par les dissensions civiles, ne diviseraient point ses forces pour résister à ses autres ennemis. Mais, comme la monarchie d'Espagne contient des États fort éloignés et séparés d'elle, où ses ordres ne seraient point reconnus jusqu'à ce qu'il y eût eu un prince paisible, Votre Majesté aurait de la peine par l'éloignement et la situation des lieux à y pouvoir porter les forces nécessaires pour établir son droit.

Ce 1er avril.

J'envoyai, le jour de Pâques, mon frère au comte de Benavente et à la duchesse de Frias, pour les prier l'un et l'autre de témoigner au roi et à la reine combien j'étais fâché de me voir privé de pouvoir rendre les mêmes respects à Leurs Majestés que leur rendaient les autres ambassadeurs, et que je souhaitais avec impatience de pouvoir avoir audience pour leur témoigner combien Votre Majesté avait été sensible à la maladie du roi d'Espagne, et que j'avais reçu de nouveaux ordres pour le féliciter sur son rétablissement. Le compliment fut bien reçu, et mon frère reçut mille honnêtetés du comte de Benavente aussi bien que de la duchesse de Frias. J'ai rendu la visite à M. le nonce et lui demandai en conversation des nouvelles de ces deux régiments allemands que M. le marquis de Legañez avait reçu ordre de casser dans le Milanais, et que l'Empereur avait voulu entretenir à ses frais. Il me dit que les ordres étaient partis fort exprès pour les faire licencier; je l'ai su aussi par M. l'ambassadeur de Savoye, qui s'y intéresse de son côté, et qui doit en recevoir des nouvelles par la poste d'Italie, qui arrivera dans deux ou trois jours. Dans la même conversation, je demandai au nonce s'il ne savait rien de l'armement considérable que faisaient les Anglais et les Hollandais; il me dit que l'on n'en savait rien encore dans ce pays-ci, et qu'apparemment ces vaisseaux étaient destinés pour Cadix et la Méditerranée. Je lui dis qu'il me paraissait, par le nombre des bâtiments de charge, qu'elle était destinée pour un plus grand voyage, et que je ne doutais point que, lorsque l'on en serait informé dans cette Cour, on n'y donnât point quelque attention; je ne doute pas qu'il n'en ait parlé aux ministres.

Je vis hier matin le cardinal Porto-Carrero chez lui; il me témoigna tout le respect et la vénération dus à Votre Majesté. Il me fit espérer l'audience que je demandais, dès que le roi d'Espagne serait en état de pouvoir me la donner; et, sur ce que je le louai sur le zèle perpétuel avec lequel il servait sa patrie, il me dit qu'il était ami de la justice et de la vérité, et qu'après le roi, son maître, il n'y avait point de prince pour lequel il eût plus de respect et d'inclination que pour Votre Majesté; qu'il me priait de le lui mander dans les mêmes termes. Il me parut fort satisfait de me voir et me dit

que, comme nous avions de la difficulté à nous entendre, quand j'aurais quelque chose de particulier à lui dire, je pourrais lui écrire, ou en latin, ou en italien. Il doit me rendre visite incessamment, et peut-être s'ouvrira-t-il davantage dans une seconde conversation. J'ai vu aussi le cardinal de Cordoue, avec lequel je ne crois point qu'il soit nécessaire que j'aie de grandes conversations, ce ministre me paraissant très-simple et plus propre à demeurer dans un séminaire qu'à occuper une place dans le Conseil d'État.

J'ai aussi rendu visite au comte d'Harack, qui me paraît de plus en plus mal satisfait de cette Cour, et je crois que, n'approuvant point la conduite de la reine d'Espagne, ni la conduite de l'amirante, il est présentement assez mal avec eux. Son fils arrivera dans deux ou trois jours, et, pour lui, il n'a pas encore reçu l'ordre qu'il a demandé pour son retour. Presque tous les Grands sont venus me voir, et, dès que j'aurai eu mon audience, j'irai leur rendre la visite [1]. »

Il suffit à Louis XIV d'avoir pris connaissance du rapport envoyé le 27 mars, et reçu par lui le 11 avril, pour comprendre que sa cause l'avait échappé belle, puisque, sans l'intervention hardie de Porto-Carrero et de ses amis, un simple régiment de mercenaires hessois eût pu mettre la main sur la Couronne de Charles II. Il importait donc plus que jamais de veiller sur les entreprises des Allemands et de l'Empereur, en se bornant à attendre du progrès des événements que les sympathies des Espagnols se déclarassent ouvertement en faveur de la France. Le 13 avril, le Roi écrivit dans ce sens à d'Harcourt :

« L'extrémité de la maladie du roi d'Espagne a fait voir la différence de mes sentiments et de ceux de l'Empereur, et il ne sera peut-être pas inutile au bien de mon service d'engager sans affectation les Espagnols à faire d'eux-mêmes la comparaison de la conduite que vous avez tenue dans cette conjoncture et des démarches faites par les partisans de l'Empereur.

---

[1] *Espagne*, t. 78, fol. 213-228.

Vous avez gardé le silence sur tout ce qui avait rapport à la succession. Vos instances n'ont eu pour objet que de faire reconnaître le caractère que je vous ai donné, et vous vous êtes expliqué que c'était uniquement dans la vue d'être plus autorisé à marquer l'inquiétude personnelle que j'avais pour la santé du roi catholique, et combien j'étais sensible à l'intérêt général de la nation.

La reine, au contraire, qui ne se cache pas d'être à la tête du parti de l'Empereur, n'a pas plus tôt vu l'extrémité du roi son mari qu'elle a voulu s'assurer par des troupes du centre de la monarchie et de la résidence de tous les Conseils. Son premier soin a été de faire entrer dans Madrid le régiment qu'elle avait nouvellement fait lever, et, pour en disposer encore plus absolument, elle a changé les capitaines espagnols et a substitué des Allemands en leur place.

Le prince Darmstadt a passé toute sorte de bornes, et ce que vous m'écrivez des changements qu'il a faits, lorsqu'il a su la maladie du roi d'Espagne, découvre pleinement le dessein formé depuis longtemps de soumettre la monarchie d'Espagne à l'Empereur par le moyen des troupes allemandes que les Espagnols auront eux-mêmes introduit dans leur pays.

Ainsi, la crainte qu'ils témoignent de la domination allemande est certainement bien fondée; mais cette crainte ne sera pas suffisante, s'il ne se trouve des gens assez zélés pour le bien de leur patrie et assez accrédités pour empêcher le succès des desseins de l'Empereur.

Vous savez que sa principale vue est de faire passer un corps de troupes allemandes environ de dix mille hommes en Espagne, que le roi catholique y avait consenti, qu'on avait en même temps porté ce prince à promettre qu'il armerait aussi de son côté, et que l'exécution de ces projets a été retardée, premièrement par l'épuisement des finances de l'Empereur, qui ne lui permet pas de subvenir aux dépenses nécessaires pour la subsistance et pour le passage de ces troupes [en même temps qu'il est engagé à soutenir la guerre de Hongrie] (1), secondement par les difficultés du transport, enfin, parce qu'il est impossible au roi d'Espagne de contribuer lui-même

(1) Addition au texte primitif.

à l'entretien des troupes allemandes et d'armer par terre et par mer, comme on le lui demandait.

Il est cependant si important à l'Empereur de profiter de la condescendance du roi catholique, et d'avoir un corps de troupes en Espagne, qu'il n'y a pas lieu de douter qu'il ne fasse tous ses efforts, et pour les y faire passer, et pour les y entretenir, lorsqu'elles y seront.

La paix avec les Turcs lui paraît depuis longtemps la première démarche à faire pour donner ensuite toute son attention aux affaires d'Espagne. On peut juger par l'empressement qu'il témoigne de conclure cette paix que ce prince est persuadé que les dépenses qu'il est obligé de faire pour soutenir la guerre en Hongrie seraient bien plus utilement employées en Espagne pour y faire réussir ses desseins. Il espère beaucoup de la médiation du roi d'Angleterre. Un courrier dépêché par l'ambassadeur d'Angleterre auprès du Grand-Seigneur a porté au roi son maître une lettre du grand-vizir, qui le prie d'être médiateur de la paix entre les deux Empires.... »

Après avoir manifesté la crainte que l'Empereur n'envoyât quand même en Espagne des troupes, que Charles II solderait de son mieux, tant que durerait la guerre dite de Hongrie, Louis XIV poursuivait ainsi :

« Votre application vous pourra faire découvrir si l'Empereur a pensé en effet comme je suppose qu'il l'aura pu faire, et comme il est très vraisemblable qu'il l'ait fait. La conduite du prince d'Armstadt me paraît une des meilleures raisons dont vous puissiez vous servir pour redoubler la crainte de la domination des Allemands, et il ne faut pas chercher de preuves plus convaincantes que ce qui vient de se passer à Barcelone, pour faire voir qu'ils seraient bientôt les maîtres de toute l'Espagne, si le nombre des troupes qui y sont déjà était encore augmenté.

Je puis vous parler avec un peu plus de certitude sur les difficultés que l'Empereur trouve au transport de ses troupes en Espagne. Je sais qu'il n'a pris encore aucunes mesures avec le roi d'Angleterre et les États-Généraux. Mais il n'oubliera rien pour convenir avec eux

le plus tôt qu'il lui sera possible. Je compte être éclairci dans peu de jours de ce que je puis attendre du roi d'Angleterre, et, si ces deux puissances ne se joignent pas à l'Empereur pour le passage de ses troupes, il y a tout lieu de croire qu'il n'osera pas entreprendre de les envoyer en Espagne. Il n'a nulle force de mer. Il est informé de celles que j'ai dans la Méditerranée, et il peut aisément juger qu'elles ne demeureraient pas inutiles.

Le compte que vous m'avez rendu, depuis que vous êtes à Madrid, de l'état de l'Espagne me fait juger que c'est en vain qu'on presserait le roi catholique de s'armer par terre et par mer. Ainsi je ne vois pas que vous deviez combattre cette proposition autrement qu'en faisant voir sans affectation, et seulement quand vous en trouverez l'occasion, que mon amitié pour le roi catholique et le véritable désir que j'ai de conserver la paix doivent être considérées comme le fondement le plus solide du repos de l'Europe, que la bonne intelligence ne peut être conservée que par une confiance réciproque, et qu'elle est souvent altérée par les précautions que l'on croit apporter à la maintenir et qui produisent ordinairement un effet contraire.

L'Empereur pourrait faire une tentative dont il vous serait difficile d'être informé assez à temps pour en prévenir l'effet et même de l'empêcher, quand vous la sauriez d'assez bonne heure, à moins qu'il ne vous ait été fait quelques nouvelles ouvertures depuis que vous m'avez écrit, et que vous n'ayez commencé à connaître ceux qui pourraient former un parti dans la vue de procurer les avantages de la monarchie d'Espagne.

Cette tentative serait de porter le roi d'Espagne à faire un testament en faveur de l'archiduc et de le faire confirmer par le Conseil de Castille, si l'on ne jugeait pas à-propos d'assembler les États pour cet effet.

Voilà ce que l'on peut prévoir à peu près des desseins de l'Empereur. Je ne doute pas que vous n'apportiez tous vos soins à découvrir s'il y en aura quelqu'un de réel, et il suffit quelquefois de faire connaître de pareils projets, lorsqu'on les a pénétrés, pour en empêcher le succès.

Le prince de Vaudemont est en chemin pour se rendre dans le

Milanais [1]. Il me revient qu'il dépend beaucoup plus du roi d'Angleterre que de l'Empereur, et cette considération, jointe à de plus considérables, pourra peut-être porter l'Empereur à renouveler encore les instances qu'il a déjà faites pour obtenir le gouvernement de Milan en faveur de l'archiduc, son fils. Vous avez su que la crainte de me donner un juste sujet de plainte avait empêché le Conseil de Madrid d'accorder ce gouvernement à l'archiduc. Si vous avez occasion d'en parler, il est bon que vous fassiez connaître que cette appréhension était bien fondée, et que, si l'on veut maintenir la paix générale, il ne faut pas que le roi d'Espagne prenne une résolution aussi capable de troubler la tranquillité de l'Italie [2]. »

Cette dépêche, on le voit, marquait clairement que le Roi, tout danger immédiat ayant cessé à Madrid, en revenait, jusqu'à plus ample informé, à sa première politique de simple expectative. Il avait d'ailleurs, pour s'y renfermer désormais, une raison plus forte encore que le désir d'évaluer au juste le nombre et la force de ses partisans au-delà des Pyrénées, c'était le besoin de connaître la tournure des négociations qu'il venait de nouer en Angleterre pour résoudre le problème de la succession. Mais, avant d'aborder ce sujet, il importe d'ouvrir ici une parenthèse pour voir quels avaient été depuis 1694 les rapports de Louis XIV avec Max-Emmanuel, puisque c'était sur sa tête, ou, si l'on veut, sur celle de son jeune fils, qu'allaient porter les pourparlers récemment engagés avec Guillaume III.

---

(1) Il arriva à Milan le 17 mai au soir. — *Gazette de France,* année 1698, p. 292.

(2) Le Roi à d'Harcourt, 13 avril 1698. — *Espagne,* t. 78, fol. 207-210.

CHAPITRE QUATRIÈME.

L'ÉLECTEUR DE BAVIÈRE DEPUIS 1694.

Nous avons laissé l'Électeur de Bavière installé récemment à Bruxelles en qualité de gouverneur-général et sollicité assez vainement par les ministres de Louis XIV d'envoyer à Versailles un agent muni de pouvoirs suffisants (1). Depuis, il était survenu dans son existence privée une notable modification, qui ne pouvait manquer d'exercer un effet sur son avenir et sur ses conceptions politiques. Au mois de mai 1694, il avait signé son contrat de mariage avec Thérèse-Cunégonde-Caroline-Marie, fille unique du roi de Pologne, Jean Sobieski, et d'une Française, Marie-Casimire d'Arquien (2). Cet hyménée put, à divers titres, faire croire que l'ex-gendre de l'Empereur allait revenir du côté de la France. Il y eut d'abord un échange fort pompeux de cadeaux de noces entre lui et son beau-frère le Dauphin.

(1) V. notre tome 1er, p. 372.

(2) On trouvera une copie du contrat de mariage dans *Bavière*, t. 42, fol. 165.

Max-Emmanuel envoya au mari de sa sœur « cinq chevaux anglais parfaitement beaux », et en fit espérer deux autres au prince de Conti (1). Le Roi alla voir et admirer les chevaux déjà arrivés. Par un juste retour de générosité, Monseigneur « fit travailler à beaucoup d'ouvrages d'or par les plus habiles maîtres de Paris pour faire un présent magnifique à M. de Bavière (2) ». Néanmoins, aucune ouverture pacifique ne fut risquée, à l'occasion de ce mariage, par l'ancien époux de l'archiduchesse Marie-Antoinette. Il se contenta de présider à l'entrée solennelle dans Bruxelles, le 11 janvier 1695, de la nouvelle Électrice, qu'avait accompagnée une suite assez nombreuse. Mais, et ce résultat semblait gros d'arrière-conséquences, à peine allié à la famille des Sobieski, s'il ne se mit pas en tête de devenir, lui aussi, roi de Pologne, cette idée du moins lui fut suggérée, à l'instigation de Louis XIV, d'une manière assez vague, il est vrai.

Une insinuation hasardée jadis par Villars avait déjà eu pour but de lancer son imagination sur cette piste. « Je puis assurer Votre Majesté, » écrivait Villars le 26 juin 1688, « que l'offre de sa protection pour l'élection de la Couronne de Pologne l'a fort tenté, contre mon opinion (3). » La situation de la Pologne vers 1695 se prêtait mieux que jamais à de pareilles vues. Jean Sobieski, perclus d'infirmités, s'acheminait rapidement vers la tombe, et n'avait plus depuis longtemps la gloire pour compagne. Les Turcs bravaient à présent les « pospolites » et autres armées polonaises, conduites par ses fils au siège de l'irrecouvrable place de Kaminieç. De violents tiraillements dans la famille royale (4) semblaient rendre bien invraisemblable une

---

(1) De Sourches, 17 septembre 1694, t. 4, p. 384.

(2) Dangeau, 10 octobre 1694, t. 5, p. 90-91.

(3) Villars au Roi, 26 juin 1688. — *Bavière,* t. 40, fol. 381.

(4) V. le tableau qu'en trace M. Waliszewski, dans son 3e article sur Marie d'Arquien Sobieska. V. *Le Correspondant,* 25 avril 1884.

élection qui eût consacré le principe de l'hérédité, purement et simplement, dans la famille régnante. Il paraissait au contraire assez naturel de chercher à concilier la reconnaissance que la Pologne devait au libérateur de Vienne et le souci qu'elle avait justement de ses intérêts nationaux en décernant la Couronne, quand il en serait temps, à Max-Emmanuel, déjà illustre aux dépens des généraux de la Sublime-Porte. Cette manière de raisonner dut être encouragée chez l'Électeur par l'évêque de Plosk [1], qui, après avoir fait escorte à la nouvelle gouvernante des Pays-Bas, passa à Bruxelles le premier trimestre de 1695. L'évêque avait une mission du roi de Pologne [2], mais il ajouta à cette mission certaines intrigues complémentaires pour lesquelles il avait reçu et continua à recevoir le mot d'ordre de Versailles. Le 14 février, Colbert-Croissy lui écrivait en effet :

...... « Comme vous savez la parfaite intelligence qu'il y a présentement entre le roi mon maître et la Cour de Pologne, vous pouvez bien juger que, si, ce qu'à Dieu ne plaise, il arrivait faute du roi de Pologne, Sa Majesté n'omettrait rien de tout ce qui peut dépendre d'elle pour appuyer les desseins que la reine pourrait avoir formés de concert avec l'Électeur de Bavière, et avec tout ce qu'il y a de seigneurs polonais les mieux intentionnés pour le bien et l'avantage de leur patrie, et elle a même déjà donné ses ordres en cas de malheur à M. l'abbé de Polignac, son ambassadeur, en conformité de ce que je vous écris. Elle se promet aussi de votre zèle et de votre adresse que vous seconderiez parfaitement les bonnes intentions de la reine de Pologne, et qu'ainsi la perte qu'on aurait faite d'un roi fort estimable par toutes ses grandes qualités serait, en quelque façon, réparée à l'égard de M. l'Électeur de Bavière par les justes mesures qu'on prendrait avec les meilleures têtes de la République

---

(1) Aujourd'hui, en russe, Polotzke, ou mieux, Polotske.

(2) L'évêque de Plosk à Colbert-Croissy, 11 mars 1695. — *Bavière*, t. 42, fol. 269.

pour l'élection d'un successeur qui serait dans les mêmes intérêts et qui n'aurait pas moins à cœur ceux de M. l'Électeur de Bavière que les siens propres [1] „.

Par malheur, il ne devait sortir de cette intervention, ni traité d'alliance, ni candidature bien franche au trône de Jean Sobieski. Avant la fin du mois, le prélat polonais avait dû faire connaître à Sa Majesté très chrétienne « les raisons qu'avait M. l'Électeur de Bavière de ne pas entrer quant à présent dans des liaisons qui puissent le rendre suspect aux autres alliés, — et, comme il croit que son honneur le doit empêcher d'entrer dans les engagements proposés, vous jugez bien aussi », ajoutait le ministre en répondant à l'évêque, « qu'on ne peut faire présentement avec lui aucun traité solide [2]. » Le 7 avril, on devait considérer la partie comme perdue, jusqu'à nouvel ordre du moins, et Colbert-Croissy, de Choisy, mandait à son agent de seconde main : « Il ne se peut rien ajouter aux soins que vous avez pris pour former une bonne et secrète correspondance entre Sa Majesté et M. l'Électeur de Bavière...... Si votre négociation n'a pas eu un succès aussi étendu que vous et moi le pouvions souhaiter, elle a au moins fait le fondement d'une bonne amitié entre Sa Majesté et M. l'Électeur.... Sa Majesté ne laisse pas d'avoir toujours pour lui les mêmes sentiments dont M. l'abbé de Polignac vous a donné des assurances à votre départ de Pologne [3] ».

Pourquoi Louis XIV s'avisait-il d'encourager ou d'éveiller l'ambition de Max-Emmanuel à propos de la Couronne des Jagellons? Au premier abord, cette tactique surprend un peu, car, au moment où le Roi se déclarait officiellement

---

[1] Colbert-Croissy à l'évêque de Plosk, 14 février 1695, Versailles. Cf. l'évêque de Plosk à Colbert-Croissy, 10 février 1695. — *Bavière*, t. 42, fol. 243 et 241.

[2] Colbert-Croissy à l'évêque de Plosk, 4 mars 1695 — *Bavière*, t. 42, fol. 264-265. Cf. la lettre du même au même, 9 mars 1695, fol. 268.

[3] *Bavière*, t. 42, fol. 290-291.

disposé à renoncer, quant à lui et à ses descendants, aux droits d'hérédité qu'il tenait sur l'Espagne des lois espagnoles et de la nature, il n'était guère avantageux de désintéresser Max-Emmanuel d'une succession que ce prince allait se trouver seul à même de disputer à la maison d'Autriche. En y réfléchissant cependant, il y avait là pour Louis XIV un cas de force majeure plutôt qu'une imprudente contradiction. Le plus urgent pour la France, c'était alors de détacher de la coalition austro-orangiste le souverain de la Bavière, gouverneur des Pays-Bas, comme elle en avait détaché le duc de Savoie, comme elle cherchait à en détacher le roi d'Espagne. De là l'évident à-propos de caresser les faibles de Max-Emmanuel et d'attirer son attention versatile sur tous les pays enchantés où gisaient à terre des sceptres sans possesseurs futurs. Du reste, si Max-Emmanuel fût devenu roi de Pologne, ayant déjà des enfants mâles de sa seconde femme, il eût laissé ou pu laisser Ferdinand-Joseph aux Espagnols. Ceux-ci l'auraient acclamé d'autant plus volontiers qu'ils étaient assurés dans ce cas de lui façonner l'esprit et le cœur tout à fait à leur guise. Mais l'élection du gendre de Jean Sobieski pouvait être encore pour Louis XIV le meilleur moyen de prévenir celle de son fils aîné, Jacques, dont il ne voulait à aucun prix. Ce jeune prince manifestait en effet une dévotion illimitée envers la Cour de Vienne, qui lui avait fait épouser une sœur de l'Impératrice et de Marie-Anne de Neubourg. Louis XIV, en un mot, sans prétendre imposer sa volonté aux événements, s'appliquait à les suivre de près dans une question, après tout, secondaire, afin d'en tirer ce qu'ils pourraient contenir de plus utile pour ses intérêts.

C'est pour ces raisons que la politique, plus passive qu'entreprenante, de Louis XIV vis-à-vis de Max-Emmanuel persista un certain temps encore. Le 7 juillet 1695, le Roi écrivait à l'abbé de Polignac, son ambassadeur à Varsovie, après lui avoir déclaré qu'il n'élèverait aucune objection contre les princes Alexandre et Constantin, frères

cadets de Jacques : « Mais, si cette élection ne pouvait réussir, et que ceux qui auront le plus de pouvoir dans la Diète se portaient à préférer un prince étranger à ceux du pays, il n'y en aurait point auquel je désirasse plus procurer cet avantage que l'Électeur de Bavière, tant à cause de son alliance avec le roi et la reine de Pologne que parce qu'il a toutes les qualités nécessaires pour savoir gouverner et défendre un royaume si important à la Chrétienté, et qu'il n'aurait jamais assez de dévouement à la maison d'Autriche pour rien entreprendre contre les droits et libertés de la nation [1]. » Dans les instructions du 26 juillet 1696, envoyées après la mort de Sobieski (17 juin 1696) [2], il était dit encore : « Quoique l'Électeur de Bavière déclare qu'il n'a aucune vue sur la Couronne de Pologne, si néanmoins la reine juge à propos de favoriser son élection, Sa Majesté y consentira, et elle veut bien que l'abbé de Polignac s'en explique à l'abbé Scarlati, qui va de la part de cè prince en Pologne [3]. » Le même jour, le ministre mandait d'autre part à ce Pompeio Scarlati, lequel avait reçu le chiffre secret de l'évêque de Plosk à son départ de Bruxelles : « Je puis vous assurer que, si Son Altesse électorale avait eù quelques vues pour cette Couronne, elles n'auraient point été traversées par l'abbé de Polignac, et que les ordres qu'il a de Sa Majesté sur ce sujet marquent l'estime et l'amitié qu'elle a pour M. l'Électeur [4]. » Ces assertions sont confirmées par les nouveaux ordres rédigés à Versailles le 12 février 1697 pour M. de Forval, et qui furent confiés tels quels à l'abbé de Châteauneuf. On y reconnaissait en effet tout d'abord que, d'après les rapports de Polignac, les prétentions de

---

(1) *Pologne,* t. 91, fol. 178.

(2) M. Rossieeuw Saint-Hilaire s'est trompé en faisant régner simultanément Philippe V et Sobieski, afin d'écraser le petit-fils du tyran français sous la gloire et les grands talents, aujourd'hui un peu contestés d'ailleurs, du roi de Pologne.

(3) Louis Farges, *Recueil des Instructions des ambassadeurs de France en Pologne,* t. 1, p. 228.

(4) *Bavière,* t. 42, fol. 373.

Max-Emmanuel « n'étaient pas fort appuyées », sauf par quelques amis de la reine-veuve, et que d'ailleurs « il n'avait fait faire encore aucune remise dans ce royaume ». Mais on n'en prescrivait pas moins au nouvel agent de se mettre d'accord avec l'abbé Scarlati et Marie d'Arquien, dont cet abbé possédait toute la confiance, pour favoriser le succès d'un des fils de Sobieski, ou, à leur défaut, de son gendre, l'Électeur de Bavière (1).

Les historiens polonais ou bavarois nous apprendront sans doute un jour jusqu'à quel point Max-Emmanuel avait espéré ou tenté de mettre la main sur la Couronne de son second beau-père. Provisoirement, il serait téméraire de conclure à un dédain absolu de sa part. Forbin-Janson, le 2 octobre 1696, mandait au Roi : « Le baron Scarlati m'a fait dire qu'il avait reçu une lettre de son frère, qui lui écrit de Donauert avoir reçu l'ordre de l'Électeur de Bavière de travailler à lui procurer la Couronne de Pologne, au cas que les princes ses beaux-frères ne puissent pas y parvenir (2). » Le mois précédent, le cardinal avait présagé cette candidature, et fait remarquer que l'abbé Scarlati, déjà pensionnaire de l'Empereur et du prince d'Orange, venait de faire à Vienne et à Berlin un séjour « fort suspect » (3). La vérité paraît être que l'Électeur ne put pas ou ne voulut pas dépenser assez. Peut-être aussi craignit-il, une fois à Varsovie, de voir l'Autriche menacer ses États héréditaires, et d'avoir lâché la proie pour une ombre vaine (4). Il est fort

---

(1) Louis Farges, t. 1, p. 238, 240 et 242. Cf. le P. Faucher, *Histoire du cardinal de Polignac,* t. 1, p. 179-180, 199 et 337.

(2) *Rome,* t. 377.

(3) Forbin-Janson au Roi, 11 septembre 1696. — *Rome,* t. 377.

(4) « *Man drœngt mich auch von anderer Seite an die polnische Krone zu denken, und ich darf sogar sagen, dasz die Aussichten für mich sehr gut staenden, wenn ich mich bewerben wollte, allein ich glaube nicht dasz dies für uns vortheilhaft wœre : eine Wahlkrone ist etwas ganz anderes als ein Fürstenthum durch das Recht der Geburt.* » — Heigel, *Die Correspondenz des Kurfürsten Max-Emanuel von Bayern mit seiner zweiten Gemahlin Therese Kunegunde und ihren Eltern,* p. 600.

probable enfin qu'une considération d'un autre ordre avait coupé subitement court, dans les dernières semaines de 1696, aux illusions plus ou moins vives qu'il avait pu se créer, ou dont il s'était laissé bercer, du côté de la Vistule.

A cette époque, en effet, le testament du 14 septembre parvint à sa connaissance. Ce n'était guère la peine en vérité d'acheter ou de chercher à acheter un trône électif, aussi coûteux que mobile, quand Charles II en promettait un, le plus éblouissant du monde, à l'aîné de ses fils, encore enfant. L'appui prêté presque ouvertement vers cette époque à la candidature bavaroise par les puissances maritimes était bien fait pour fixer dorénavant au-delà des Pyrénées tous les appétits d'ambition de Max-Emmanuel. De jour en jour, Guillaume III se déclarait plus sensiblement en faveur du fils de Marie-Antoinette. Il y avait même eu un moment, avant la conclusion de la paix de Ryswick, où le roi d'Angleterre avait promis à l'Électeur des vaisseaux pour transporter en Espagne quelques régiments bavarois, destinés, sinon à en chasser les Français, du moins à y rendre leur maître à peu près inexpugnable. Le gouvernement espagnol avait du reste accordé son consentement à cet envoi (1). Malheureusement pour Max-Emmanuel, Harrach avait renversé ces beaux projets à Madrid. La Cour de Vienne, de son côté, au mois d'octobre 1696, avait délibéré solennellement, non point sur des droits d'hérédité, qu'elle n'aurait pas même daigné discuter, mais simplement sur les prétentions que Max-Emmanuel ne cessait d'élever à la « perpétuité » du gouvernement des Pays-Bas, conformément aux termes de ses conventions matrimoniales. La conclusion avait été qu'il serait impossible de faire admettre à Madrid l'idée d'un démembrement prématuré de la monarchie, dangereux même de le tenter (2). En

(1) Gædeke, t. 1, p. 147.

(2) " *In Spanien sowie so eine separation sehr odiœs, und der Kœnig geschrieben, man werde die Absondrung der Niederlande auf keine Weiss zulassen* „. Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 63.

conséquence, l'ordre avait été envoyé au comte de Kaunitz, l'un des ministres de l'Empereur au Congrès, de ne remettre aucun écrit à Max-Emmanuel, mais de lui donner cependant l'assurance orale que son beau-père tiendrait toutes ses promesses. Seulement, ajouterait Kaunitz, l'heure n'était guère propice pour agiter de pareilles questions dans l'entourage de Charles II. Le seul résultat qu'on obtiendrait, si on insistait auprès de lui, se réduirait à jeter l'Espagne dans les bras de la France et à compromettre les droits de la maison d'Autriche (1). Guillaume ne pouvait plus par conséquent songer à transporter par mer les guerriers de Max-Emmanuel. Autrement, il eût creusé entre lui et le principal de ses alliés un abîme qu'il importait de ne pas laisser s'ouvrir, au moins avant la fin des hostilités. Il ne persista donc pas dans ses premières promesses, et, si Max-Emmanuel trouva, malgré tout, le moyen de faire passer quelques unes de ses troupes en Catalogne (2), ce dut être sans doute par la voie d'Italie. Mais cette mauvaise foi de la Cour de Vienne et ce manque définitif d'empressement des puissances maritimes étaient bien faits pour l'amener à se demander de plus en plus si, décidément, ce ne serait pas grâce à la protection de Louis XIV qu'il pourrait, non plus s'insinuer lui-même jusqu'au trône de Pologne, mais asseoir solidement son fils bienaimé sur celui d'Espagne.

Fort vives étaient en somme, au commencement de 1697, l'anxiété et la colère de Max-Emmanuel contre ses alliés attitrés, lorsqu'à Delft, l'un des derniers jours de janvier, Callières vit apparaître dans son logis un personnage qui

(1) « *Der Kaiser werde alles versprochene halten, jetzt nicht sicher dran zu rühren, Gründé dazu : 4 und spes successionis, es würde gegen den Eid sein und sie mit Frankeich zu verhandeln und deswegen sich mit dem Feind verbinden.* » — Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 63.

(2) V. *Tagebuch*, 22 juillet 1697, p. 33-36. — Cf. Bombardo à Torcy, 29 mai 1697. — *Bavière*, t. 42, fol. 395.

arrivait de La Haye [1] pour causer en particulier avec lui : c'était Bombardo. Bombardo, après lui avoir, dans l'intimité d'un dîner, « renouvelé les assurances du désir que M. l'Électeur, son maître, avait de s'attacher aux intérêts du Roi », remarqua qu'il serait bon de se hâter et de s'entendre le plus vite possible. En effet le comte de Kaunitz était décidément attendu d'un jour à l'autre à Bruxelles, et, d'après ce qu'il avait déjà déclaré au baron de Prielmayr à La Haye, « ses propositions étaient si avantageuses qu'il ne doutait pas que l'Électeur ne les acceptât et ne consentît, moyennant ces avantages, aux demandes de l'Empereur ». Bombardo cependant ne savait pas en quoi ils consistaient. Il affirmait seulement que son maître était fort mécontent de s'être « trop livré à la maison d'Autriche » et qu'il n'avait point voulu approuver le testament par lequel l'Électrice, au détriment des droits de son fils, s'était si mal à propos avisée de vouloir confirmer sa renonciation générale. L'Électeur reconnaissait à présent que son véritable intérêt était de s'attacher à Sa Majesté très chrétienne, mais, avant d'aller plus loin, il désirait être informé de ses intentions sur ce qui le concernait, lui et son fils, en cas de mort du roi d'Espagne. Trois héritiers, continuait-il, étaient en présence, le Dauphin ou ses descendants, le roi des Romains ou l'archiduc Charles, et le prince électoral de Bavière. Si la candidature autrichienne l'emportait, ce qui pouvait bientôt arriver (on avait récemment fait courir le bruit que Charles II venait de désigner par un testament l'archiduc pour son héritier universel [2]), quelles mesures Sa Majesté voudrait-elle que l'Électeur prît avec elle? Si au contraire Sa Majesté avait le dessein d'établir en Espagne Mgr le duc d'Anjou, quelles compensations accorderait-elle à l'Électeur et à son fils? Si enfin la France consentait à appuyer les droits du prince électoral à la

[1] Callières à Torcy, 24 janvier 1697. — *Hollande*, t. 165.
[2] Callières au Roi, 6 janvier 1697. — *Hollande*, t. 165.

Couronne d'Espagne, à quelles conditions se ferait une pareille entente?

Malgré la modestie de cette attitude, presque suppliante, Callières se méfia, soupçonnant ces propositions « d'avoir pour but de découvrir quelles seraient les intentions du Roi sur la succession d'Espagne ». Il se contenta de répondre à Bombardo que c'était à l'Électeur à formuler des propositions, et à faire savoir tout d'abord s'il était disposé à traiter avant la paix, ou seulement après la paix. Bombardo répliqua sans hésiter « que son maître était disposé à faire dès à présent un traité conditionnel pour ces deux cas », mais il déclina l'honneur de s'expliquer le premier, quant aux conditions de l'accord. Tout ce que Callières put lui promettre, après lui avoir rappelé que la maison d'Autriche, non-contente des sacrifices qu'elle avait imposés en Hongrie à son maître, ne cherchait qu'à abaisser sa maison au profit de la branche palatine, ce fut de faire part à Sa Majesté de ses ouvertures et d'échanger un chiffre avec lui. Notre ministre concluait en ces termes son rapport sur cet incident : « Mon sentiment est que, M. l'Électeur de Bavière voyant la succession d'Espagne en état d'être bientôt ouverte et que l'Empereur travaille à se l'approprier, il cherche sincèrement à s'unir avec le Roi pour en avoir sa part moyennant la protection et l'appui de Sa Majesté, qu'il tâchera en ce cas de faire son fils souverain des Pays-Bas espagnols, suivant le contrat de mariage de la feue Électrice, et qu'il songerait volontiers à le faire roi d'Espagne, s'il y pouvait réussir avec le secours de Sa Majesté (1). »

Louis XIV, au fond, ne songeait guère alors qu'à détourner de l'Autriche la succession d'Espagne, sur laquelle il avait déjà prélevé la partie la plus indispensable à la sûreté de son royaume. Il se montra donc heureux de cette communication et fort désireux de profiter du zèle de Bombardo,

---

(1) Callières à Torcy, 31 janvier 1697, Delft. — *Hollande*, t. 165.

dût-il livrer à la Bavière presque toute la proie qu'elle convoitait. Toutefois, il ne pensa pas, comme Callières, qu'il fût bon de profiter des allées et venues fréquentes de l'émissaire bavarois en Hollande pour négocier avec plus de secret. Il prétendit se mettre en rapport à Paris même avec Bombardo, afin d'obliger son maître à moins nager entre deux eaux. Du reste, il laissa clairement lire dans sa pensée en mandant à Callières le 7 février 1697, de Marly :

« L'Électeur de Bavière peut juger aisément des sentiments que j'ai pour lui et combien je désire les solides avantages de sa maison. Je lui en ai donné des marques dans toutes les occasions qui se sont présentées, et il sait que les engagements qu'il a pris contre mes intérêts ne m'ont pas empêché d'être attentif aux siens. Vous pouvez assurer Bombardo que je suis toujours dans les mêmes dispositions qui lui ont été confiées autrefois, que je ne puis croire que son maître, qui en est bien informé, prenne avec l'Empereur les nouvelles liaisons qui lui doivent être proposées par le comte de Kaunitz. Son expérience lui doit avoir appris suffisamment que l'Empereur cherchait uniquement ses avantages particuliers dans tous les traités qu'il a faits avec ce prince. Les précautions qu'il a prises pour le faire renoncer à la succession d'Espagne dans le temps de son mariage avec l'archiduchesse et de la mort de cette princesse font assez connaître ce qu'il en doit attendre à l'avenir. Ainsi l'Électeur de Bavière ne peut fonder ses espérances que sur les mesures qu'il prendrait avec moi. Bombardo vous a exposé tout ce qui peut arriver, mais chaque article demande de grandes discussions, et il est impossible d'y entrer sans être précisément informé de ce que l'Électeur de Bavière veut faire. L'instruction que je vous enverrais demanderait chaque jour quelque nouvel éclaircissement. Cette affaire doit cependant être traitée fort promptement, afin d'en ôter toute la connaissance à ceux qui auraient intérêt d'y entrer. Ainsi vous devez proposer à Bombardo de se rendre auprès de moi bien instruit des intentions de son maître. Les prétextes ne lui manqueront pas pour faire ce voyage. Il l'a déjà fait depuis la guerre, et l'Électeur de Bavière peut lui donner aisément des commissions

pour venir à Paris. Vous lui proposerez de faire ce voyage, et vous lui rendrez la lettre qui est ci-jointe à cette dépêche (1). »

Ces avances furent stériles quelque temps encore. L'Électeur de Bavière était probablement sincère dans sa politique à deux faces, mais il avait une peur infinie de se compromettre. Un jour où Bombardo entendit annoncer chez Callières, avec qui il causait, l'envoyé de Suède, il se sauva, pour n'être pas vu, dans une autre chambre, où il attendit, trois heures durant, la fin de la conférence (2). Le 22 février, le Roi manda à Callières : « Je n'ai pas encore reçu des nouvelles de Bombardo, et il convient bien davantage aux intérêts de son maître de l'envoyer auprès de moi que de traiter ailleurs (3). » Toutefois il ne pouvait être question de traiter, tant que Max-Emmanuel n'aurait pas eu une entrevue décisive avec Kaunitz. L'abouchement convenu eut lieu dans les premiers jours de mars. Mais Kaunitz fut singulièrement, et fort désagréablement, surpris d'avoir, dès le début, à constater à quel point les progrès de la cause bavaroise à Madrid et l'appui des deux puissances maritimes avaient enflé l'ambition de sa dupe habituelle — en politique. L'Électeur avait de plus, et il s'en vanta, réussi à corrompre un employé subalterne de l'ambassade impériale à Madrid,

---

(1) Le Roi à Callières, 7 février 1697. — *Hollande,* t. 65. Voici la lettre dont il est question : « A M. Bombardo. Nous apprenons que vous voulez enfin régler nos comptes ensemble. Vous savez que, de notre côté, vous avez toujours trouvé toutes sortes de dispositions à sortir d'affaires, mais comment pourrons-nous convenir de tant d'articles, qui ne sont point arrêtés, sans nous parler ? Il est difficile d'envoyer nos registres à notre correspondant et quelques heures d'entrevue régleraient bien mieux nos affaires que plusieurs lettres que nous écririons. Prenez donc, si vous m'en croyez, la procuration de votre associé, sachez bien ses intentions, et venez, si cela se peut. J'emploierai mes amis pour vous faire avoir un passeport. On ne cherche que l'avantage de celui qui vous enverra. J'attends votre réponse. Donnez-la, s'il vous plaît, au même correspondant à qui vous avez parlé, qui vous rendra cette lettre, et me croyez, Monsieur, » etc. — *Hollande,* t. 165.

(2) Callières au Roi, 14 février 1697, Delft. — *Hollande,* t. 165.

(3) *Hollande,* t. 165.

qui l'avait tenu au courant des efforts prodigués par les deux Harrach pour lui enlever toute la succession. Aussi, lorsque Kaunitz, pris au dépourvu par ces révélations, s'avisa d'agiter encore sous les yeux de l'Électeur la fallacieuse promesse du gouvernement perpétuel des Pays-Bas, son interlocuteur, avec un dédaigneux sang-froid, lui fit comprendre qu'il n'en avait plus que faire, et que c'était de l'Espagne entière qu'il s'agissait désormais pour lui. Il s'imagine, écrivit Kaunitz à Léopold, le 9 mars, que Votre Majesté impériale ne peut rien sans lui; il y va de l'honneur de la maison d'Autriche de lui prouver le contraire (1). Le résultat négatif de ces conférences ne tarda pas à s'ébruiter. Boreel, quelques jours plus tard, confessa que Kaunitz avait quitté Bruxelles « sans avoir rien obtenu de M. l'Électeur de Bavière (2) ». Le 29 avril, Bombardo, à son tour, manda à Torcy que l'ambassadeur impérial avait complètement échoué (3). Torcy, en lui répondant le 16 mai, lui assura que Sa Majesté avait été fort satisfaite de cet échec, et que son voyage ne pressait plus (4).

De guerre lasse, cependant, le 10 juin, Louis XIV, à qui il ne convenait pas d'envoyer lui-même un agent auprès de l'Électeur, donna ordre de faire savoir à Bombardo que, puisqu'il avait déjà été à Delft, il ne tiendrait qu'à lui d'aller s'y adresser encore, soit aux trois plénipotentiaires français qui s'y trouvaient réunis, soit à un seul d'entre eux. « S'il fait ce voyage », ajoutait le Roi, « vous lui ferez connaître que vous savez en général que je suis très disposé à contribuer aux avantages de l'Électeur de Bavière, que je vous ai ordonné d'écouter les propositions qu'il aurait à vous faire, et qu'aussitôt après que vous m'en aurez rendu compte

---

(1) V. les deux rapports de Kaunitz à Léopold, du 9 mars 1697, analysés par Gædeke, t. 1, p. 123-124.

(2) Callières au Roi, 14 mars 1697. — *Hollande*, t. 165.

(3) Bombardo à Torcy, 29 avril 1697. — *Bavière*, t. 42, fol. 388.

(4) Torcy à Bombardo, 16 mai 1697. — *Bavière*, t. 42, fol. 392.

je vous ferai savoir plus particulièrement mes intentions sur ce qu'il vous aura dit [1] ». Mais Bombardo ne se rendit pas plus à Delft qu'à Paris. Vers le milieu de juillet, ayant fait un nouveau voyage à Amsterdam, il laissa seulement entrevoir à Callières la perspective d'une nouvelle visite [2]. Cette visite ne parut pas opportune, et Torcy insista de rechef sur la nécessité de sa venue à Paris, parce « qu'il était impossible de confier à des lettres ce qu'on avait à lui dire [3] ».

La gravité des circonstances devait bientôt l'emporter sur l'indécision étudiée de l'Électeur. Il semblait de plus en plus probable, d'une part, que la paix allait se conclure dans un délai assez rapproché, et, de l'autre, que la Cour de Vienne était maîtresse de faire débarquer, quand elle le voudrait, l'archiduc et ses troupes dans la Catalogne, qui ne tarderait pas à être évacuée par les Français. La conclusion de la paix rendait à l'Électeur toute sa liberté d'action; l'arrivée de l'archiduc en Espagne eût bouleversé tous ses projets. Il ne lui restait plus par conséquent qu'à combiner ses plans d'avenir avec Louis XIV, au moyen d'une défection bien rétribuée.

Bombardo vint donc enfin à Paris dans le courant de septembre 1697, avec un pouvoir daté du 12 août. Il avait déjà reçu des passeports français dans le courant de juillet. Les termes du pouvoir que son maître lui délivrait étaient à la fois fort élastiques et fort vagues. Après avoir constaté la communauté d'intérêts qui devait associer la Bavière à la France contre l'archiduc et l'Autriche, l'Électeur autorisait simplement son « conseiller des finances et trésorier général à faire le nécessaire pour concerter et conclure l'intelligence et union » qu'il jugeait nécessaire. Une note, d'origine bavaroise, indiquait les bases de cette « intelligence », et le but de la démarche. « Comme Votre Altesse électorale », y

---

(1) Le Roi aux plénipotentiaires, 10 juin 1697. — *Hollande,* t. 167.
(2) Callières à Torcy, 18 juillet 1697. — *Hollande,* t. 168.
(3) Torcy à Callières, 24 juillet 1697. — *Hollande,* t. 168.

était-il dit, « a eu des avis sûrs et secrets que le comte d'Harrach est allé à Madrid pour porter le roi d'Espagne à déclarer pour successeur de sa monarchie un des deux fils de l'Empereur, et même le faire passer au plus tôt en Espagne, l'obligation naturelle pousse Votre Altesse électorale à veiller en cette occasion aux intérêts de son prince électoral, et, puisqu'ils sont en quelque façon communs avec ceux de la B* (1), on a jugé de la convénience réciproque d'avertir de cette intention le Roi, et de voir s'il n'aurait pas pour agréable que l'on prît aussi des mesures ensemble pour empêcher ou du moins interrompre cette vue. Votre Altesse électorale est prête de seconder ce qu'en cela on trouvera de bon, même quand il s'agirait de passer en personne en Espagne, sous tel prétexte qu'on croirait bon, et tenir tête au comte d'Harrach (2) ».

Quant aux instructions, qui étaient fort longues, elles reposaient en somme sur les idées émises dans la note précédente, et avaient visiblement pour point de départ la nouvelle des intrigues passionnées du comte de Harrach à la Cour de Madrid. « L'on sait de bonne part, » y était-il dit, « que la reine d'Espagne et tout son parti poussent la chose avec une telle chaleur que l'on ne doute pas que le roi ne se rende, et, pour dire la chose comme elle est, n'ait ni la force ni la constance de soutenir sa première résolution contre la reine. » En résumé, ce que désirait l'Électeur, c'était que Louis XIV, soit dans le cas où Charles II désignerait un des fils de l'Empereur pour héritier, soit même dans celui où il viendrait à mourir sans avoir désigné d'héritier, reconnût immédiatement le prince Ferdinand-Joseph en qualité de successeur du roi d'Espagne, publiât un manifeste en sa faveur, et autorisât Max-Emmanuel à faire passer ses troupes au-delà des Pyrénées, où il se présenterait en personne avec son fils, quitte à laisser ce

---

(1) Il faut lire sans doute Bavière.

(2) *Bavière,* t. 42, fol. 419.

fils en Espagne et à retourner lui-même à son gouvernement des Pays-Bas, avec le titre de roi, « pour un de ses royaumes ». La France, en outre, verserait les subsides nécessaires à ce corps de troupes germanique que l'Électeur n'avait pas les moyens d'entretenir, à raison d'au moins cinquante mille écus par mois, sans préjudice des subsides arriérés dûs à son père, et d'une avance de deux millions d'écus à rembourser ultérieurement par le trésor espagnol. Enfin, elle ferait joindre ses forces à celles du duc de Savoie, qui simultanément menacerait ou envahirait le Milanais. L'Électeur affirmait que des vaisseaux anglais ou hollandais seraient à sa disposition pour le transporter, lui et son fils, en Espagne. Il se déclarait en effet « certain de l'assistance du roi de la Grande-Bretagne et des États-Généraux, aussi bien que du roi de Portugal, qui a assuré le roi d'Angleterre de se joindre à lui en faveur du successeur de la monarchie d'Espagne pour lequel il sera, et même d'entrer là-dedans si avant qu'il a spécifié le nombre de troupes et les assistances qu'il tiendrait prêtes pour cela [1]. »

Malgré la précision de ces détails, tout ne devait pas avoir été dit dans ce programme secret. En effet, il n'y était absolument question que des sacrifices imposés à la France, mais nullement des avantages qu'il était au moins de bon goût, sinon de bonne politique, de lui faire espérer. Il n'y avait qu'une explication possible à cette étrangeté. Bombardo devait ajouter de vive-voix les compléments nécessaires en fait d'indemnité. Autrement, le gendre de Léopold eût voulu faire accepter à Louis XIV une mystification qui n'entrait pas dans ses habitudes. Torcy, du reste, va nous raconter ce que le souverain bavarois entendait laisser à Louis XIV de l'héritage de Charles II.

---

[1] « Instruction pour celui qu'on veut envoyer en France pour ce qu'il doit communiquer à Sa Majesté très chrétienne sur l'état et la situation des affaires présentes touchant la succession d'Espagne et projet pour un traité à faire sur ce sujet. » — *Bavière,* t. 42, fol. 410-419.

« L'Électeur de Bavière a donné à Bombardo un pouvoir signé de sa main qu'il m'a remis; il m'a aussi laissé la copie des articles secrets du traité fait en 1689 entre l'Empereur et les Hollandais. Il avoue que l'Électeur est persuadé que Sa Majesté veut bien entrer dans ce qui peut convenir aux intérêts de Son Altesse électorale par rapport à la succession d'Espagne. Bombardo assure cependant que la seule instruction qu'il ait est que l'Électeur se remet entièrement à la générosité de Sa Majesté, que c'est à elle à dire ce qu'elle veut réserver et les avantages qu'elle veut accorder à ce prince. Il convient que l'Électeur n'a de secours à attendre que du Roi, que les Hollandais seront contre lui en vertu du traité de 1689, que le prince d'Orange avait conseillé à Son Altesse électorale de faire passer des troupes bavaroises en Espagne, qu'il lui avait promis des vaisseaux pour cet effet, que, lorsque les troupes avaient été en marche pour sortir de la Bavière, il avait changé de sentiment, et avait dit qu'il n'était plus en état de fournir les vaisseaux promis.

Bombardo a répondu à la question que je lui ai faite sur ceux qui forment le parti de M. l'Électeur à la Cour de Madrid que l'amirante en était le chef et que ce parti est composé de tous les amis de ce ministre. Il m'a dit que Berthier, envoyé de l'Électeur en Espagne, assurait ce prince de la force de son parti, mais que l'amirante, mieux instruit de ce qui se passe dans le Conseil, écrivait le contraire.

Je me suis servi de ce qu'il m'a dit pour lui faire voir bien clairement que, si le Roi veut soutenir les droits de Monseigneur, l'Empereur seul est en état de s'y opposer, et qu'il ne sera pas seulement question des prétentions du prince électoral, que Sa Majesté souhaite ardemment que la santé du roi d'Espagne se rétablisse, et qu'il puisse jouir d'une longue vie, mais que, si Dieu en disposait autrement, et que ce prince vînt à mourir pendant qu'elle est en possession de Barcelone, cette conquête lui ouvre l'entrée de l'Espagne et lui donne les moyens d'avoir une armée considérable en état de soutenir les droits de Monseigneur, avant que l'Empereur ait seulement fait marcher des troupes pour envoyer en Espagne, que sa modération peut l'empêcher de soutenir ces droits, que je ne croyais pas lui devoir cacher que Sa Majesté préférerait toujours de traiter sur ce sujet avec M. l'Électeur plutôt qu'avec la maison

d'Autriche, mais qu'il était nécessaire aussi de savoir ce que Son Altesse électorale voulait faire pour mériter les marques de l'affection de Sa Majesté, que le Roi était informé certainement du dessein qu'a l'Empereur de faire passer l'archiduc, son fils, en Espagne, avec douze ou quinze mille hommes. Il m'a dit que l'Électeur avait reçu le même avis, et, comme il insistait toujours à ne point s'ouvrir, disant que l'Électeur ne lui avait donné d'autres instructions que de se remettre à la générosité de Sa Majesté, je lui ai dit qu'il était peu vraisemblable que M. l'Électeur, lui donnant sa confiance et son plein-pouvoir pour une affaire aussi importante, ne l'eût pas en même temps instruit de ses intentions, que cependant, s'il les ignorait, comme il m'en assurait, il était facile d'en être bientôt éclairci, que l'affaire ne pressait pas encore assez pour empêcher d'attendre une réponse de Bruxelles, qu'il pourrait écrire pour demander d'être instruit plus particulièrement, que, si au contraire il avait des instructions, c'était à lui de former son projet et de le donner.

Il s'en est longtemps défendu, persistant toujours à dire que l'Électeur lui avait seulement dit qu'il s'en rapportait à lui, mais en même temps il n'a jamais voulu consentir d'écrire à Bruxelles pour faire venir des instructions, disant que ce serait jeter son maître dans de grands embarras, qu'il ne pourrait pas se déterminer, que, le Roi ayant la force en mains, c'était à Sa Majesté à donner la loi et à faire des conditions.

Je lui ai répondu que, si Sa Majesté ne consultait que ses forces, elle s'appliquerait uniquement à faire valoir les droits de Monseigneur, qu'elles sont suffisantes pour y réussir, mais que, lorsque sa modération lui sert de règle, et qu'elle veut bien que M. l'Électeur profite des favorables dispositions où elle se trouve pour lui, ces dispositions aussi avantageuses pour Son Altesse électorale méritent bien qu'elle fasse au moins la démarche de demander au Roi ce qu'elle croit pouvoir lui convenir.

Enfin, après beaucoup de discours inutiles à répéter, Bombardo s'est déterminé à me faire de lui-même, à ce qu'il dit, les propositions qu'il croit pouvoir convenir à Sa Majesté, savoir que, si elle veut bien transmettre à M. l'Électeur les droits de Monseigneur sur la

monarchie d'Espagne, en cas d'ouverture à la succession, Son Altesse électorale s'engagera de céder au Roi tous les Pays-Bas et les royaumes de Naples et de Sicile.

Dès le commencement de la conversation, Bombardo m'avait dit que les Hollandais avaient dessein de faire garder par leurs troupes les principales villes des Pays-Bas espagnols. Ainsi Son Altesse électorale demande que Sa Majesté veuille bien lui donner les subsides nécessaires pour payer des troupes à lui, qu'il fera venir de Bavière, assez nombreuses pour former les garnisons de ces places; que, comme l'Empereur ne manquera pas d'attaquer la Bavière aussitôt qu'il verra l'Électeur engagé avec Sa Majesté pour parvenir à la succession d'Espagne, elle veuille bien aussi lui donner les moyens, par les subsides qu'elle lui accordera, de défendre son pays; que les sommes qui lui sont dues par les Espagnols, et que Bombardo fait monter à sept ou huit millions, le mettent hors d'état de fournir à ces dépenses. Enfin, Bombardo demande que, si le prince électoral venait à mourir, Sa Majesté veuille bien s'engager de céder encore les droits de Monseigneur à M. l'Électeur de Bavière.

Quelque peine que Bombardo eût affecté de faire paraître à céder les Pays-Bas, la Sicile et enfin le royaume de Naples, je suis persuadé que ses instructions sont encore plus étendues et qu'on pourrait en obtenir davantage, si Sa Majesté le voulait.

Je dois encore ajouter que, lorsque je lui ai dit qu'il paraissait, par ce qu'il me disait, que le prince d'Orange s'opposera aux desseins de M. l'Électeur, il m'a répondu que ce prince avait promis de n'y être pas contraire, pourvu que le prince électoral fût appelé à la succession. Mais je lui ai fait voir l'inutilité de cet engagement et qu'aussitôt que l'archiduc serait passé en Espagne, avec des troupes, on ne devait pas compter que le prince électoral fût jamais appelé.

Bombardo témoigne un grand désir de contribuer à faire rentrer son maître dans les bonnes grâces de Sa Majesté. Il dit qu'il en a toujours parlé dans le temps que de pareils discours pouvaient lui porter le plus de préjudice. J'ai cru devoir répondre à ces discours par des espérances générales et éloignées, l'assurant que jamais on ne se repentait d'avoir servi son maître en lui faisant prendre des engagements avec Sa Majesté, et qu'elle avait vu avec plaisir que

l'Électeur l'eût choisi pour lui donner une aussi grande marque de sa confiance (1). »

Rien n'avait été conclu entre la France et la Bavière, on le voit, mais rien non plus n'avait annoncé une rupture. Bombardo, au contraire, ne tarda guère à recevoir de Torcy une lettre écrite à Fontainebleau, le 23 octobre 1697, sept jours avant la signature définitive de la paix.

« J'espère, Monsieur, que vous serez heureusement arrivé, et que vous aurez rendu un compte agréable de votre voyage. Je suis persuadé qu'il aura été bien reçu, si vous avez exprimé, comme je n'en doute point, les bonnes dispositions que vous avez reconnues par vous-même. Je puis vous assurer qu'elles sont telles que je vous les ai dites, et que l'on en recevra des marques essentielles, lorsque les occasions s'en présenteront (2). »

Bombardo, le jour où il reçut cette lettre, en écrivit deux autres, dont l'original est en italien (3), mais qui se trouvent fort bien résumées dans la pièce suivante :

« Le sieur Bombardo, le 2 novembre 1697, à Bruxelles, écrit qu'après l'arrivée de M. l'Électeur de Loo il lui a fait connaître les bonnes dispositions de Sa Majesté à lui être favorable dans l'occasion et qu'il se servit des expressions les plus convenables pour cet effet, que ce prince témoigna une satisfaction entière et lui donna ordre d'écrire pour en faire remercier Sa Majesté ; que, du jour qu'il écrit, M. l'Électeur lui a ordonné d'écrire qu'à présent que la paix est conclue avec l'Empereur il prie Sa Majesté de vouloir bien lui faire savoir quelque chose de positif, afin qu'il puisse régler ses intérêts de manière qu'il soit entièrement dépendant des volontés de Sa Majesté ; que, s'il était nécessaire pour cet effet que, lui, Bombardo, revînt ici, qu'il le ferait le plus tôt qu'il lui serait possible.

---

(1) *Bavière*, t. 42, fol. 420-425.
(2) *Bavière*, t. 42, fol. 426.
(3) *Bavière*, t. 42, fol. 427 et 428-429.

Autre lettre du même jour. Écrit que, l'affaire dont il s'agit lui tenant fort au cœur, il ne peut s'empêcher de faire connaître qu'on a représenté à M. l'Électeur qu'il n'y avait point de fondement à faire sur les bonnes espérances que lui, Bombardo, avait données de la part de Sa Majesté; que les lettres écrites de sa part, avant le dernier voyage qu'on a fait en France, contenaient beaucoup de choses et que, cependant, on est retourné avec un simple compliment et sans savoir rien de positif là-dessus; qu'il se servit pour répliquer à cela des raisons les plus propres pour faire connaître que, pendant le séjour qu'il a fait ici, on ne pouvait rien conclure de certain. On répondit que, si les avantages que Sa Majesté voulait faire à M. l'Électeur dépendaient de l'avenir, on pouvait d'autant moins y faire de fondement, et qu'on ne devait pas pour cela laisser le certain pour l'incertain, d'autant plus que les propositions avaient changé depuis qu'en Espagne les affaires ne tournaient pas comme l'Empereur l'avait cru (1); que lui, Bombardo, était trop attaché à un parti qui ne donnait que de bonnes espérances, et même moindres à présent qu'il n'avait fait auparavant, comme il pouvait lui-même le connaître; que, nonobstant ces raisons, Son Altesse électorale ne voulut écouter aucune proposition et qu'elle lui donna ordre d'écrire la lettre qui est ci-dessus; qu'il craint fort que la trop grande sincérité avec laquelle il a traité dans sa dernière commission n'ait fait tort à son maître, et qu'il s'aperçut bien que les discours qu'on lui tint la première fois qu'on lui a parlé étaient bien différents de ce qu'on lui a dit dans la suite; qu'il pourrait dire, pour se justifier, que Son Altesse électorale lui avait donné ordre de faire connaître le plus qu'il pourrait sa sincérité pour traiter avec Sa Majesté, que cependant l'opinion qu'il a sur ce sujet lui fait beaucoup de peine; qu'il a voulu donner tous ces éclaircissements, afin qu'on puisse être en état de lui faire écrire quelque chose de positif pour fermer la bouche au parti qui lui est contraire, pourvu néanmoins que Sa Majesté y trouve ses convenances; qu'autrement M. l'Électeur devra se contenter d'avoir fait connaître plusieurs

(1) « *Tantò più che le propositioni avevano mutato di faccia doppò che dalla parte di Spagna l'affari non andavano comè l'Imperatore l'aveva creso.* »

fois le grand désir qu'il avait, et qu'il a, de dépendre entièrement de la volonté de Sa Majesté [1]. »

La réponse aux deux lettres dont nous venons de reproduire le résumé, et qui, le 12 novembre, avaient été suivies d'une troisième, plus pressante que les autres, ne se fit pas attendre. Elle fut dictée à Versailles le 18 du même mois. « Je vois », y disait-on, « que vous êtes bien impatient depuis que vous êtes parti d'ici. Vous me demandez présentement des réponses plus positives que celles que je vous ai données, et vous conveniez alors qu'il fallait laisser prendre une assiette aux affaires, qu'un passage subit de la guerre à la paix générale les laissait encore dans un trop grand mouvement, et que, quand ce reste d'agitation serait calmé, Son Altesse électorale recevrait des marques essentielles des bonnes intentions qu'on a pour elle. Cependant la paix est faite à peine.... » Avant de prendre de justes mesures, poursuivait-on, il importait d'opérer une reconnaissance diplomatique à la Cour de Madrid. Lorsque le gouvernement français lui avait demandé un délai d'environ trois mois pour répondre d'une manière un peu plus précise, on avait compté « que dans ce terme un ambassadeur du Roi serait arrivé en Espagne, qu'il aurait alors informé Sa Majesté de toutes choses et que l'on pourrait parler, suivant ce que l'on saurait du véritable état des affaires. » Or, cette hypothèse ne s'était pas encore réalisée. Le ministre concluait de cette façon :

« Je ne vous remets pas cependant à ce terme pour vous parler positivement, comme vous le demandez. J'espère vous éclaircir auparavant et à votre satisfaction. Mais vous conviendrez que l'affaire est assez sérieuse pour ne pas faire des projets imaginaires et qu'il faut savoir auparavant quelles mesures on doit prendre pour

---

(1) « *Altramente S. A. E. si doveva contentare d'aver fatto conoscere reiteratamente il grande desiderio ch'aveva, et che ha, di dispendere intieramente dalla volontà de S. M. Cma.* » — *Bavière,* t. 42, fol. 430-432.

faire réussir ce que l'on souhaite. Je serais bien fâché que quelques bailliages offerts par l'Empereur, et peut-être quelques avantages, certainement au-dessous de ce que Son Altesse électorale peut espérer, fussent capables de lui faire prendre un parti précipité. Ce qu'elle apprendrait après lui ferait regretter toute sa vie de n'avoir pas suivi vos bons conseils. Pour moi, qui sais les bonnes dispositions où l'on est pour elle, je vous avoue que je ne comprends pas qu'elle regarde simplement comme un discours général les assurances que vous lui avez données. Il faut encore moins considérer les termes dont on se sert que ceux qui s'en servent. Je ne vous en dis pas davantage (1). »

Ces paroles encourageantes furent confirmées le 10 janvier 1698, de Marly (2). Après avoir accusé réception d'une nouvelle lettre du 11 décembre précédent, le ministre s'exprimait en ces termes :

« Je suis fort aise que Son Altesse électorale ait reconnu par celle de Sa Majesté une partie de ce que vous lui avez dit à votre retour. Je continue de vous assurer qu'elle en recevra des preuves encore plus essentielles, lorsque les occasions s'en présenteront. Vous aurez, je crois, jugé de vous-même que le choix qui a été fait par le Roi de M. Phelypeaux, maréchal de camp dans ses armées, pour envoyer auprès de M. l'Électeur de Cologne, regarde aussi Son Altesse électorale de Bavière, et, comme le séjour qu'elle fait à Bruxelles empêche Sa Majesté d'avoir un ministre auprès d'elle, lorsque M. Phelypeaux partira, il aura ordre d'écouter tout ce que M. l'Électeur de Bavière voudra lui faire dire (3). »

Si l'on veut avoir d'ailleurs une idée plus nette des dispositions que Louis XIV entretenait à ce moment pour

---

(1) *Bavière*, t. 42, fol. 433-435.

(2) C'est probablement cette lettre que le fils de Racine, se rendant à La Haye pour prendre possession de son poste auprès de M. de Bonrepaus, remit à Bombardo, après l'avoir « emportée à l'Opéra de Bruxelles » dans sa poche. — Racine à son fils, 26 janvier 1698.

(3) *Bavière*, t. 42, fol. 445.

Max-Emmanuel, il suffit de lire le passage suivant de ses instructions à d'Harcourt, passage qui le concerne tout spécialement.

« Une partie des mesures que l'Électeur de Bavière a prises à la Cour de Madrid ont été découvertes au Roi par ce prince; même il jugea, peu de temps avant la paix, que sa prochaine conclusion lui ôterait les moyens de passer en Espagne avec des troupes, que le parti de l'Empereur s'y fortifierait tous les jours par le crédit de la reine, qu'il était par conséquent nécessaire de rechercher une assez puissante protection pour faire valoir ses prétentions, et, comme on lui avait fait savoir que le Roi était favorablement disposé pour ses intérêts, il envoya secrètement auprès de Sa Majesté, pour savoir d'elle ce qu'elle demanderait de la succession du roi d'Espagne, et les avantages qu'il en pouvait espérer en son particulier. On aurait certainement obtenu de lui la promesse de ceux que Sa Majesté aurait pu désirer, si elle avait jugé de son service d'entrer alors dans quelque traité avec cet Électeur; mais il était contre sa prudence de s'engager, lorsqu'elle ne voyait aucune assurance d'un parti formé en Espagne en faveur de ce prince, et qu'elle savait en même temps l'engouement du roi d'Angleterre et des Hollandais en faveur de l'Empereur [1]. »

Tandis que le Roi se montrait de moins en moins empressé de répondre aux avances réservées et quelque peu insidieuses [2] de Max-Emmanuel, qui paraissait fort désireux de provoquer partout des surenchères pour sa coopération future, Bombardo, sans quitter Bruxelles, ne cessait pas d'y tendre, de près ou de loin, ses fils pour y surprendre quelque ouverture au profit de son maître. Dans le courant de janvier sans doute, il avait eu occasion de

---

(1) Instruction pour d'Harcourt. — *Espagne,* t. 78, fol. 34-35.

(2) A la fin de 1697, il faisait expédier encore à la reine d'Espagne « une cassette remplie de bijoux d'or ». V. le passeport délivré pour ces bijoux dans *Bavière,* t. 42, fol. 437.

revoir, dans la capitale des Pays-Bas espagnols, Callières [1], qui, avec M. de Crécy, venait de quitter Ryswick [2]. Après avoir mis son interlocuteur au fait de tout ce qui s'était passé entre lui et M. de Torcy, Bombardo ajouta que Max-Emmanuel conservait toujours un très vif désir de s'entendre avec la France. Il attesta que le roi d'Angleterre, les États-Généraux, voire l'Électeur de Brandebourg, le pressaient de plus en plus d'entrer dans la ligue qu'ils étaient en train d'organiser. Ils lui promettaient, en cas d'adhésion, le gouvernement viager des Pays-Bas et la souveraineté desdites provinces après la mort de Charles II. Mais l'Empereur était devenu de plus en plus suspect à Max-Emmanuel, qui le soupçonnait de vouloir le faire supplanter par l'Électeur Palatin, son beau-frère et celui du roi d'Espagne. Il avait vu notamment avec beaucoup de méfiance que le comte d'Autel, général des troupes palatines, eût été nommé gouverneur de Luxembourg. S'il allait passer seulement trois mois en Bavière, il était persuadé qu'on abuserait de son absence pour le révoquer. Plus jamais, il était donc disposé à se jeter dans les bras de la France. Il se plaignait même de ce que, la paix faite, Torcy eût abandonné la négociation commencée. Cependant, ce n'était pas à lui à proposer, mais simplement à recevoir les conditions qu'il plairait à Sa Majesté de lui prescrire. Bombardo « dit ensuite qu'il croyait nécessaire, pour mettre l'Électeur en repos et l'attacher entièrement à Sa Majesté, de l'assurer par un traité de ce qu'elle voudrait faire pour le prince électoral, son fils, en cas de vacance de la succession d'Espagne, et que, si Sa Majesté voulait remettre en un autre temps à s'en expliquer, et après qu'elle aurait été informée par l'ambassadeur qu'elle envoie à Madrid de la disposition des affaires, comme on le lui a déjà dit, il plût à Sa Majesté de lui promettre la souveraineté des Pays-Bas, en cas de mort

---

(1) Bombardo à Torcy, 21 mars 1698. — *Bavière,* t. 42, fol. 448.
(2) *Gazette de France,* La Haye, 16 janvier 1698, p. 47.

du roi d'Espagne, et de lui aider à s'y maintenir en cas que l'Empereur entreprît de l'en chasser, qui est l'offre que lui font l'Angleterre, la Hollande et l'Électeur de Brandebourg, et que ce n'est qu'une confirmation de la cession qui lui a été faite de ces provinces par son contrat de mariage avec la fille de l'Empereur, laquelle ne renonça à la succession de la Couronne d'Espagne qu'à condition que la souveraineté des Pays-Bas lui serait acquise et à sa postérité. » Si le Roi, concluait Bombardo, voulait lui prêter main-forte, il ne verrait plus rien à redouter du Palatin. Il avait déjà sous la main douze bataillons bavarois, et il pouvait en faire venir d'autres, pour remplacer ceux des Hollandais au nombre de vingt-cinq. Dès qu'on aurait manifesté l'intention de traiter, lui, Bombardo, se transporterait partout où l'on désirerait. A l'égard des conditions, il paraissait par les discours du même agent que l'Électeur avait plus d'attachement à conserver les Pays-Bas qu'à acquérir les autres États dépendant de la Couronne d'Espagne, et qu'il laisserait volontiers les royaumes de Naples, de Sicile et de Sardaigne, le duché de Milan et les places de Toscane à la disposition du Roi. Cependant, si Sa Majesté voulait établir le prince électoral roi d'Espagne et des Indes, il y avait lieu de croire qu'on pourrait obliger cet Électeur à abandonner en ce cas ses prétentions sur les Pays-Bas, sans parler des États d'Italie [1].

Ce fut probablement là le thème que le comte de Monasterol fut chargé de développer à Versailles, non pas peut-être le 11 février 1698, lorsqu'il parut devant le Roi pour le féliciter au sujet du mariage du duc de Bourgogne [2], mais un peu plus tard, lorsque le secret lui eut été communiqué, afin qu'il en conférât avec M. de Pomponne [3]. Toutefois, les efforts de M. de Monasterol ne réussirent pas mieux que

---

[1] *Mémoire sur ce qui regarde l'Électeur de Bavière,* sans date ni signature. — *Bavière,* t. 42, fol. 438-444.

[2] De Sourches, 11 février 1698, t. 6, p. 12.

[3] Bombardo à Torcy, 7 avril 1698. — *Bavière,* t. 42, fol. 451.

ceux de Bombardo à faire dévier Louis XIV de la politique, à la fois dilatoire et caressante, qu'il avait provisoirement adoptée. Certain passage d'une lettre à d'Harcourt en fait foi [1]. Aussi Bombardo, le 21 mars, crut-il devoir exprimer encore une fois l'impatience qu'avait son maître de s'entendre annoncer quelque chose de plus positif de la part de Sa Majesté [2]. Le 1er avril, le ministre lui répondit :

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 21 du mois passé. Il faudrait, pour répondre positivement, comme vous le demandez, être plus éclairé qu'on ne l'est encore ici sur les affaires dont il est question. Vous savez qu'il a été impossible d'entrer avec vous dans aucun détail, parce que la longue interruption du commerce avec la Cour d'Espagne avait fait perdre toutes les connaissances qu'il était nécessaire d'avoir. Il est vrai que l'ambassadeur du Roi est présentement à Madrid. Mais, depuis son arrivée, il n'a pu voir encore, ni Sa Majesté catholique, ni ses ministres. Ainsi l'on demeure dans la même incertitude sur les démarches que l'on pourrait faire en faveur de Son Altesse électorale. Si elle voulait, comme je vous l'ai déjà demandé, communiquer les mesures qu'elle a prises et faire savoir le crédit et la qualité de ceux qu'elle compte dans ses intérêts, on pourrait former un plan certain sur les lumières qu'elle donnerait. Mais, sans cette connaissance, on ne peut prendre des mesures justes dans une affaire aussi importante. M. de Monasterol en a parlé par ordre de Son Altesse électorale, et on lui a répondu les mêmes choses que je vous écris et que je vous avais déjà dites. Jusqu'à ce que l'on puisse entrer dans un plus grand détail, je vous dirai cependant, Monsieur, que les dispositions du Roi sont toujours également favorables à Son Altesse électorale et qu'il est de sa prudence de se conserver en état d'en profiter, en n'écoutant point les propositions qu'on pourrait lui faire de prendre des engagements contraires [3].

---

(1) V. plus haut, p. 177.

(2) .... « *D'altra parte, io vedo bene che desiderarebbe d'avere qualche novo di positivo da S. M. Chrma.* » — Bombardo à Torcy, 21 mars 1698. — *Bavière*, t. 42, fol. 448.

(3) Ce qui suit est écrit d'une autre main.

Je puis y ajouter quelque chose de plus positif. Vous vous souviendrez sans doute que vous m'avez parlé de l'attachement que Son Altesse électorale avait pour les Pays-Bas et de la peine qu'elle aurait à les quitter. Sa Majesté veut bien s'engager dès à présent, indépendamment de ce qui peut arriver d'ailleurs, à lui en conserver la souveraineté tout entière, et de même que le roi d'Espagne en jouit présentement, si par malheur Sa Majesté catholique venait à mourir. Vous connaissez assez les véritables intérêts de Son Altesse pour lui faire voir l'avantage qu'il y a pour elle dans cette assurance que le Roi veut bien lui donner. Mais, comme vous trouvez des gens opposés à vos sentiments et qu'on dira peut-être que l'Empereur ferait les mêmes offres, je ne doute point que vous ne fassiez voir la différence qu'il y aurait pour un prince souverain des Pays-Bas entre les assistances promptes et certaines qu'il recevrait de Sa Majesté et celles qu'il pourrait attendre de l'Empereur. Vous connaissez mieux que personne combien celles de Vienne sont faibles et douteuses, et le peu de fondement que Son Altesse électorale y pourrait faire, si elle était obligée d'y avoir recours, pour n'avoir pas profité des dispositions favorables de Sa Majesté. Il serait bien dangereux d'avoir pour ennemi un aussi puissant voisin et de ne pouvoir attendre que des secours éloignés et incertains. Mais l'appui sera bien solide, s'il se forme une bonne union avec Sa Majesté et Son Altesse. On peut commencer à l'établir sur le fondement de la cession des Pays-Bas et de l'assurance que Sa Majesté donnera d'en conserver la souveraineté à Son Altesse électorale. Il est nécessaire aussi pour cet effet que le Roi soit informé des troupes qu'elle a dans les Pays-Bas à sa disposition (1). »

La négociation tomba bientôt d'elle-même, parce que l'Électeur quitta Bruxelles pour Munich dès le 5 avril (2), et que Monasterol, de son côté, dit adieu aux magnificences

---

(1) Torcy à Bombardo, Versailles, 1er avril 1698. — *Bavière,* t. 42, fol. 449-450.

(2) Bombardo à Torcy (en italien), Bruxelles, 7 avril 1698. — *Bavière,* t. 42, fol. 451.

de Versailles durant la première quinzaine de mai. Mais, dès le 11 avril, dans les instructions qui furent enfin délivrées à Phelypeaux, les deux secrétaires d'État français marquèrent avec beaucoup de soin et de sincérité le point exact où la politique de leur maître en était restée, et voulait en rester, à l'égard de Max-Emmanuel.

« La maison de Bavière est de tout l'Empire celle qui a reçu les marques les plus distinguées de l'affection particulière du Roi, et, quoiqu'elles dussent l'attacher plus qu'aucune autre aux intérêts de Sa Majesté, on a vu cependant que, depuis que l'Électeur de Bavière a gouverné lui-même son État, il est entré dans des engagements entièrement contraires à ce que l'on devait attendre de l'alliance qu'il avait eu l'honneur de contracter avec elle. Cette conduite n'a pas été capable de changer les sentiments du Roi à l'égard de la maison de Bavière, et, si Sa Majesté a quelquefois appuyé les intérêts de ceux dont elle connaissait le sincère attachement pour elle au préjudice des princes de cette maison, elle a toujours préféré ces princes à tout autre, lorsque les choses ont été égales. L'Électeur de Bavière a reçu, depuis la guerre, en différentes occasions, des assurances des véritables sentiments que Sa Majesté conserve pour lui, et elle aurait nommé, après la conclusion de la paix, un envoyé pour résider auprès de ce prince, s'il avait fait son séjour à Munich. Mais la qualité de gouverneur des Pays-Bas est une raison qui ne permet pas à Sa Majesté d'avoir un ministre auprès de lui à Bruxelles. Il peut cependant arriver des événements si considérables, et l'Électeur de Bavière y pourrait avoir tant de part, qu'il est du service de Sa Majesté que celui qu'elle envoie auprès de l'Électeur de Cologne ait toutes les lumières et tout l'esprit nécessaires pour exécuter les ordres qu'elle aurait à lui donner à l'égard de l'Électeur de Bavière....... L'Électeur de Bavière a fait plusieurs tentatives, avant et depuis la conclusion de la paix, pour savoir ce qu'il pourrait espérer de Sa Majesté en faveur du prince électoral, son fils, si le roi d'Espagne venait à mourir. Comme elle ignore encore les dispositions des grands et des peuples d'Espagne, qu'elle sait seulement qu'ils sont persuadés de la validité des droits de

Mgr le Dauphin, seul et légitime héritier de la monarchie, suivant les lois confirmées par les différents exemples de succession aux Couronnes d'Espagne, Sa Majesté s'est contentée jusqu'à présent de faire assurer en général l'Électeur de Bavière de son affection et de la disposition qu'elle avait à lui en donner des marques dans les occasions. Elle y a depuis peu ajouté l'offre de promettre que Mgr le Dauphin donnerait à ce prince la souveraineté des Pays-Bas aussitôt que le droit d'en disposer lui serait acquis. On attend la réponse qu'il fera à cette proposition, et, s'il est nécessaire que Sa Majesté envoie auprès de ce prince pour une affaire aussi importante, elle donnera ses ordres sur ce sujet au sieur Phelypeaux. Elle lui enverra en même temps une lettre de créance pour l'Électeur de Bavière, et, quoiqu'elle ne lui en donne point présentement, il doit cependant suivre l'Électeur de Cologne à Bruxelles, lorsqu'il ira (1). »

Il n'entre pas évidemment dans le cadre de ces études sur la succession d'Espagne d'ébaucher le tableau de l'administration de Max-Emmanuel dans les Pays-Bas. Nous devons dire cependant que les débuts de l'Électeur sur ce nouveau champ d'activité avaient été heureux. Dès son arrivée, il avait mis un terme au brigandage chronique des troupes en campagne en subvenant à leurs besoins les plus urgents (2). Pendant le bombardement de Bruxelles par Villeroy, il avait prouvé que son humanité ne le cédait pas à son courage (3). Une fois le « Phénix bruxellois » tiré de ses cendres, il y multiplia les fêtes, et l'argent bavarois ne fut pas épargné. En pleine guerre, il fit venir de Paris une troupe de chanteurs et de danseuses (4). Quand il allait inspecter la garnison et les fortifications de Luxembourg, il

---

(1) *Mémoire pour servir d'Instruction au sieur Phelypaux*, Marly, 11 avril 1698. — *Cologne*, t. 46, fol. 11-25.

(2) Dr Coremans, *Miscellanées de l'époque de Maximilien-Emmanuel*, Bruxelles, 1846, p. 8. — *Bibliothèque royale de Bruxelles.*

(3) Gachard, *La Belgique au commencement du 18e siècle*, p. 5.

(4) Mérode-Westerloo, t. 1, p. 93.

passait sa soirée à écouter les comédiens français de Metz (1). Plus tard, il fit construire un théâtre sur l'emplacement de l'ancien Hôtel de la Monnaie (2). Le château de Ter-Vueren, à deux pas de Bruxelles, devint, par ses ordres, un petit Versailles. Il tirait volontiers à l'oiseau captif, et, le 1er mai 1698, la Société du « Serment de l'arquebuse » lui décerna les honneurs de la journée, ce qui donna lieu à de grandes réjouissances populaires (3). Il aimait aussi à recevoir avec pompe et affabilité les personnages de distinction qui traversaient sa capitale. Fénelon, dont l'archevêché s'étendait sur certaines parties du Hainaut espagnol, fut l'objet de sa part d'un accueil flatteur, auquel participa son collègue de Malines (4). Ces goûts de faste et de plaisir ne détournaient pas l'Électeur des affaires sérieuses. Il avait d'ailleurs pour le seconder dans cette partie de sa tâche un homme d'une grande valeur, le comte de Bergeyck, « trésorier-général des domaines et finances du roi d'Espagne pour les Pays-Bas (5). » Une fois la paix de Ryswick signée, Max-Emmanuel favorisa un mouvement, alors très vif, d'efforts publics, en vue de remédier à la situation déplorable que le traité de Münster avait imposée aux dix provinces catholiques, en les privant des moindres débouchés maritimes du bassin de l'Escaut. On désirait mettre l'intérieur du pays en communication avec la mer au moyen d'un canal qui, partant d'Ostende, irait à Gand se rattacher au réseau naturel des voies fluviales. Divers spéculateurs préparaient même l'organisation d'une Compagnie de navigation pour les Indes Orientales et la côte de Guinée. Cette Compagnie, qui se trouva bientôt à la tête d'un capital de deux millions

---

(1) *Relations véritables*, 11 juillet 1698, p. 441-442.

(2) *Max-Emmanuel gouverneur-général des Pays-Bas*, p. 127-148. — *Revue Nationale*, 1845. — *Bibliothèque royale de Bruxelles.*

(3) *Relations véritables*, 6 mai 1698, p. 288.

(4) *Relations véritables*, 15 septembre 1699, p. 602.

(5) *Relations véritables*, 2 décembre 1698, p. 770.

de florins, reçut son diplôme officiel le 7 juin 1698 (1). En somme, le succès qu'avait su s'assurer l'Électeur de Bavière, dans l'exercice de ses fonctions (2) pacifiques, ne pouvait manquer d'être pour lui la meilleure des recommandations, aussi bien auprès de Guillaume III que de Louis XIV. Il avait su se montrer brillant sans être gênant. Il y avait par conséquent lieu de présumer qu'il se conduirait de même, s'il devenait jamais le tuteur du roi d'Espagne.

---

(1) Gachard, p. 14.

(2) Les *Éphémérides* de Vœller contiennent ces deux vers, cités par M. Coremans, p. 1.

Sub Bavaro Belgis auri argentique pluebat
Coelum imbres, nomen Belgique potentia crevit.

CHAPITRE CINQUIÈME.

LOUIS XIV SE RAPPROCHE DE GUILLAUME III.

Il est temps maintenant d'abandonner l'Électeur de Bavière, qui n'aura plus guère à jouer qu'un rôle passif, quoique le plus avantageux de tous, dans la succession d'Espagne, et d'aborder résolûment, avec Louis XIV, le redoutable problème passé à l'état de cauchemar perpétuel d'un bout de l'Europe à l'autre [1]. La solution en devenait à tous les yeux plus urgente chaque jour. Depuis vingt ou vingt-cinq ans, le roi de France avait veillé surtout à ce que personne ne touchât au bien de l'Espagne, ou ne prît à Madrid trop d'avance sur lui-même. Charles II n'ayant pas eu plus d'enfants de sa seconde femme que de sa première, il

---

[1] On en aura une preuve à notre *Appendice*, dans une lettre confidentielle de Heinsius à Guillaume III, du 14 mars 1698. Puisque c'est la première fois que nous avons occasion de mentionner cette correspondance de Heinsius, saisissons cette occasion pour adresser nos profonds remerciements à M. le général Mansfeld, Conservateur des Archives royales de La Haye, ainsi qu'à M. Th. F. van Riemsdijk, Archiviste en chef du royaume des Pays-Bas, qui ont bien voulu mettre à notre disposition, avec la libéralité la plus courtoise, la partie la plus utile pour nous des précieux documents historiques confiés à leur garde.

fallait savoir désormais à qui sa monarchie appartiendrait décidément après lui. Le repos du monde chrétien était attaché à cet acte de haute prévoyance.

Recueillir directement pour la France l'héritage tout entier de son chétif beau-frère, Louis XIV n'y avait jamais sérieusement songé, pas plus qu'à se faire décerner la Couronne élective des Césars allemands. Sa raison sereine, aussi bien que certains préjugés personnels, lui interdisaient des rêves de cette ampleur. Visiblement, l'Espagne eût pesé d'un poids bien lourd sur lui. Loin de rendre son royaume plus puissant, elle lui aurait enlevé l'inappréciable mérite qu'il possédait d'être compacte et homogène plus qu'aucun autre. Là précisément se trouvait le secret de sa force exceptionnelle. A quoi bon prétendre y souder des possessions dispersées à peu près dans tous les mondes connus et rongées déjà plus ou moins par une décadence indéniable? Pour s'enorgueillir d'un développement illusoire, presque contre nature, le roi de France aurait compromis l'unité de son peuple, et, ce qui pis est, son génie propre. Sa dynastie elle-même lui eût paru sombrer, avec l'essence de notre nationalité, dans un pêle-mêle informe d'États, petits ou grands, Européens ou extrà-Européens. Devenir le maître d'une France agrandie, et agrandie par ses soins, c'était, dans sa pensée, amplifier vraiment le patrimoine et consommer la tâche de ses ancêtres. Se réveiller, au contraire, quelque matin, à la faveur d'un coup de dés, souverain par superfétation de l'Espagne juxtaposée tant bien que mal à la France, c'était presque abdiquer le titre de successeur des plus glorieux monarques de la terre, d'après ses convictions d'enfance, de Louis IX, de Henri IV, de Louis XIII. Roi en un mot de la moitié du monde chrétien, Louis XIV ne se serait pas aussi bien senti roi de France, de cette France qu'il personnifiait d'instinct et qu'il admirait par-dessus tout. Il y aurait eu par conséquent, à ses yeux, je ne sais quelle déchéance à laisser sa domination se gonfler aussi démesurément.

Au surplus, et cette réflexion seule tranchait tout, il lui aurait été absolument impossible de mener à bien un semblable dessein d'absorption, ou, pour mieux dire, d'agglutination politique. L'Europe entière s'y serait opposée avec toute l'énergie dont elle était capable, car l'immense Empire franco-hispanique qu'elle aurait vu se former lui aurait paru la plus directe des menaces contre son indépendance. Elle aurait donc repris en hâte les armes, si difficilement déposées par elle, et, après un court répit, se serait rouverte une série de guerres interminables. Or, était-il sûr à l'avance que la France en sortirait victorieuse? Louis XIV, qui, peu d'années auparavant, avait dû, ainsi que sa noblesse, faire battre monnaie avec sa vaisselle d'or, qui n'avait pu ramener la paix sur le continent qu'en sacrifiant la plupart de ses dernières conquêtes, qui n'ignorait pas enfin quelques uns des faits les plus affligeants consignés par les intendants dans leurs « Mémoires » à l'usage du Dauphin, Louis XIV, dis-je, savait mieux que personne à quel point ses sujets avaient besoin de reprendre haleine (1).

Venait ensuite une hypothèse moins brillante déjà, mais beaucoup plus pratique au premier abord : l'intronisation en Espagne d'un des petits-fils du Roi, qui en avait trois. L'un de ces jeunes gens aurait pu même être envoyé à Madrid afin d'y recevoir une éducation plus conforme aux mœurs du pays. Durant certaines périodes antérieures, ce plan avait paru prévaloir sur les autres dans l'esprit des Espagnols. Assurément, la France ne se fût point trouvée, par suite de cette combinaison, submergée, ou du moins

---

(1) Nous savons fort bien que M. Onno Klopp (t. 8, p. 36) est d'un avis diamétralement opposé au nôtre. Il nous est en tout cas impossible de considérer comme triomphal l'argument que M. Klopp tire du *nec pluribus impar*, en l'interprétant dans le sens de : « Je suis de force à porter plusieurs Couronnes. » On avait toujours admis jusqu'ici qu'il y avait là une allusion au nombre des ennemis de Louis XIV, et nullement au nombre de ses Couronnes.

enchevêtrée, au milieu des royaumes et des fragments de royaumes jusqu'ici gouvernés par Charles II. On aurait évité ainsi une création monstrueuse, bien plus incapable de subsister que ne l'aurait été un nouvel Empire carolingien, à cheval sur le Rhin, et reconstruit à peu près avec les mêmes éléments qu'autrefois. Bien des objections cependant se présentaient encore contre ce dualisme dynastique, maintenu, cela va de soi, à perpétuité. Si l'on considérait d'abord les intérêts de la France, et le souverain de la France n'en considérait jamais d'autres, non seulement elle se priverait d'un jeune prince dont elle pouvait avoir besoin elle-même à un moment donné, mais, par surcroît, elle serait probablement contrainte de sacrifier ses espérances séculaires d'élargissement aux dépens du Cercle de Bourgogne. Il paraissait en effet difficile d'assigner aux Espagnols un monarque d'origine française, et surtout de le leur faire conserver, si ce monarque, pour célébrer son avénement, commençait par démembrer au profit de son grand-père le dépôt sacré qui viendrait de lui être confié. On s'enfermait donc de gaieté de cœur dans un dilemme fatal. Ou bien la monarchie française ne recueillerait pas un pouce de terrain dans la succession de Charles II, et alors un fils de France pourrait continuer, selon toute vraisemblance, de régner sur l'Espagne, ou bien Louis XIV exigerait au contraire qu'une partie quelconque de l'héritage en fût détachée afin de se l'approprier, et, alors, on verrait, à peu près certainement, le fils de France abandonné, sinon expulsé par ses sujets indignés, après quoi le fléau de la guerre s'abattrait de rechef sur le continent. En dehors de ces considérations d'intérêt général, on était aussi en droit de se demander si Louis XIV aurait consenti, autrement que sous l'empire de la nécessité, à ce qu'un de ses petits-fils, un simple adolescent, devînt maître de toutes les Espagnes, c'est-à-dire presque l'égal de son aïeul. A côté du légitime orgueil de voir posséder par l'un des siens une Couronne auguste, devant laquelle ses prédécesseurs avaient, non pas tremblé sans

doute, mais tout au moins réfléchi, se placerait infailliblement l'involontaire déplaisir d'avoir à compter désormais en mainte circonstance avec son propre descendant. L'événement devait prouver que l'obstacle n'était pas insurmontable. Mais, pour un prince accoutumé à exercer une autorité absolue dans sa famille comme dans son État, il y avait là une raison de pencher vers un autre système. Les difficultés d'exécution, du reste, n'auraient guère été moindres que dans la première hypothèse, et l'avenir aussi le démontra surabondamment.

Restait, et vraiment hors de pair, la troisième solution : le partage. C'était aussi de ce côté que, depuis plus d'un tiers de siècle, s'étaient tournées toutes les vues de Louis XIV. Seule, en effet, cette solution ajoutait nécessairement et immédiatement à la grandeur de notre monarchie nationale, et cette grandeur là, l'héritier des Capétiens, qui n'était pas un parvenu comme Napoléon Ier, la préférait de beaucoup à celle de sa propre famille. Une circonstance imprévue rendait ce partage, si désirable par lui-même, plus facile que jamais : c'était la candidature de l'Électeur de Bavière, que l'Espagne semblait adopter, et que l'Europe ne répudiait pas. La survenance de ce tiers permettait tout d'abord d'éviter l'accroissement énorme et dangereux qui serait résulté pour les Habsbourg de Vienne de l'exécution intégrale du traité signé en janvier 1668. Sans doute Louis XIV aurait obtenu alors, au préjudice des Espagnols, les pièces, en quelque sorte, qui manquaient le plus à son domaine royal, et lui étaient indispensables pour avoir, selon le mot de Vauban, « son pré bien carré. » Par malheur, l'Autriche, de son côté, doublait au moins sa puissance par suite de cette transaction mal équilibrée. A présent, au contraire, le prince électoral pouvant recevoir le plus beau lot, l'Empereur ne prélèverait plus sur les dépouilles de Charles II qu'une fraction proportionnée à celle qui convenait à la France et qu'elle s'arrogerait. Le principal de la succession écherrait d'ailleurs à un prince passablement

mécontent de ses parents de Vienne, et qui, d'après ce qu'on pouvait conjecturer, se trouverait un jour le beau-frère du roi de France, puisqu'il était le frère de feu la Dauphine. Séparé par les mers et les monts de la race germanique, il deviendrait un ami fidèle pour la maison de Bourbon, qui, après avoir rectifié ses frontières à peu près comme elle l'entendait, n'aurait plus aucune occasion de brouille avec lui ou avec ses successeurs. Le partage à trois, depuis que Max-Emmanuel affichait la qualité de cohéritier, semblait donc encore plus fécond en avantages que l'ancien partage à deux.

La question était maintenant de savoir avec qui combiner et achever cette entreprise.

Le parti qui semblait le plus naturel, de prime abord, c'était une nouvelle entente avec l'Empereur. Non-seulement en effet Léopold avait des droits d'agnat ou d'allié qui justifiaient largement sa participation, mais, en outre, il pouvait seul donner à Louis XIV ce que Louis XIV désirait le plus, et ce que lui-même précisément devait désirer le moins : les Pays-Bas. Par malheur, en 1698, la situation des deux Cours était bien différente de celle qui leur avait permis de s'entendre trente ans auparavant. Ces trente années n'avaient fait qu'accumuler les griefs et les malentendus entre elles, si bien que la dernière paix avait été arrachée encore avec plus de peine à Vienne qu'à Londres ou qu'à La Haye. La conduite tenue par Léopold à l'égard de son gendre ne permettait pas d'ailleurs de supposer qu'il consentît à lui faire la part du lion, en même temps qu'à laisser la portion congrue au conquérant de l'Alsace. Il s'était aussi produit un autre changement dans la monarchie autrichienne. Depuis un certain nombre d'années, l'aire de domination des Habsbourg germaniques avait singulièrement augmenté vers l'est. S'ils avaient perdu quelques places de l'Empire dans le bassin du Rhin, ils avaient enchaîné sous leur joug la Bohême et la Hongrie, jusque-là indépendantes. De plus, la lutte incessante qu'ils poursuivaient contre la race

sémitique sur le bas Danube, comme leurs cousins de Madrid en Afrique, leur avait valu, à eux, de magnifiques espérances de développement territorial. Ce n'était guère pour Louis XIV le moment d'aller leur offrir, dans le démembrement de l'Espagne, un « partage », comme on disait alors, qu'on n'aurait eu chance de leur faire accepter que s'il avait comporté seulement d'insignifiantes restrictions sur l'ensemble. D'autres objections se présentaient encore d'elles-mêmes. Le caractère à la fois obstiné et incertain du chef de la maison d'Autriche s'était par trop bien révélé au Roi pour qu'il pût en attendre un concours utile. Sincèrement convaincu de son droit exclusif, Léopold était d'autant plus aveuglé qu'il était lui-même plus honnête. A tout prendre, il n'offrait à personne assez de fermeté intelligente pour qu'on pût chercher auprès de lui une alliance solide, à la veille de s'engager dans les grandes aventures de la politique internationale. Son plénipotentiaire Seiler n'avait d'ailleurs manifesté aucune inclination à comprendre le langage que Callières avait dû lui tenir à la fin de septembre 1697 (1). Enfin, l'Allemagne, sur laquelle il s'appuyait en la traînant à sa remorque, ne paraissait pas moins affaiblie que la France, à la suite de ses efforts désespérés pour lui reprendre Strasbourg et les positions perdues à l'est des Vosges.

Fallait-il donc s'adresser à Guillaume III, c'est-à-dire à la Hollande et à l'Angleterre? Recourir à une pareille extrémité, c'était pour Louis XIV imiter spontanément Coriolan allant demander asile aux Volsques, s'humilier presque. C'était de plus sacrifier les Pays-Bas, en même temps que de justes ressentiments d'amour-propre, disons mieux, que de fort louables scrupules d'honnêteté. C'était enfin, jusqu'à un certain point, aller contre la nature des choses et prétendre remonter le courant des passions humaines. Les haines religieuses étaient en effet venues envenimer les

(1) V. notre tome 1er, p. 411.

haines politiques dans les pays protestants, et leur force semblait dorénavant irrésistible. A vrai dire, l'homme que les « religionnaires » des Pays-Bas maudissaient et combattaient dans Louis XIV, ce n'était pas évidemment l'ennemi de la liberté de conscience, puisqu'ils versaient si largement leur sang au profit de Léopold, plus implacable encore contre les luthériens de la Hongrie et de la Transylvanie que Basville contre les Cévenols. Mais l'élan était donné et le propre de la colère est de ne pas raisonner. Bref, en 1698, les calvinistes français, chassés de France, ne se contentaient pas de former jusqu'à cinq régiments dévoués au service de la Hollande [1], et de fournir des équipages aux navires de guerre équipés à Rotterdam [2]. Ils cherchaient aussi à soulager leur cœur de sa frénésie en surexcitant l'Europe, à la manière de certains prophètes bibliques, contre le tyran réprouvé du Seigneur. Il était bien à craindre que l'opinion publique, fouettée, en quelque sorte, au jour le jour par les pamphlétaires de Hollande, ne ratifiât jamais la réconciliation que s'imposeraient les deux souverains dans une vue d'humanité. La fureur plus personnelle que théologique des expulsés fut toujours en effet la pierre d'achoppement d'une association franche et loyale entre la France et les puissances maritimes.

En dépit toutefois de cet irrémédiable défaut, une alliance active entre Louis XIV et Guillaume semblait, après tout, promettre à l'Europe des fruits prochains et salutaires, et, en somme, le roi de France avait bien des raisons pour se résigner au rôle de Coriolan, surtout dans la plénitude de sa puissance, comme de sa sagesse, et pour tendre, en vue de l'intérêt supérieur du monde civilisé, une main amie à son ancien rival. Maître de la Hollande, où il régnait en despote par la fidélité astucieuse de ses créatures, et de la Grande-Bretagne, où il s'entendait bien mieux encore que Jacques II

---

(1) Tallard au Roi, 22 juillet 1698. — *Angleterre*, t. 176, fol. 97.
(2) Daguerre à Torcy, 20 mai 1697. — *Hollande*, t. 174.

à se débarrasser de son Parlement, au besoin à le berner, Guillaume d'Orange était désormais en état de servir de contrepoids à la maison d'Autriche. Mais, outre qu'il apporterait à Louis XIV l'appoint de force nécessaire pour briser les velléités de résistance de cette dernière, pour a désarmer sans la combattre, il mettrait à sa disposition une intelligence de premier ordre, d'autant plus efficace dans son activité que, de très bonne heure, elle s'était allégée d'une infinité de ces vains scrupules qui entravent parfois les consciences humaines. A défaut de délicatesse, Guillaume possédait une rare clairvoyance avec un instinct effroyablement juste de son intérêt. Or, ce que Louis XIV avait à lui proposer ne renfermait rien qui ne s'accordât parfaitement avec cet intérêt. La guerre avait trop mal réussi au roi d'Angleterre pour qu'il ne regardât pas dorénavant une longue période d'accalmie comme le meilleur moyen de s'affermir sur un trône, en définitive, quelque peu chancelant. Les concessions dont la France devait lui faire payer ce précieux bienfait étaient trop raisonnables, — on pourrait dire trop modestes, — pour que son égoïsme ne lui en conseillât pas l'adoption, puisqu'en les accueillant il préviendrait, outre une guerre périlleuse, l'extension anormale de l'une des deux plus grandes puissances catholiques du continent. Louis XIV avait par conséquent bien des chances de ne pas faire en vain appel au sens pratique qui distinguait si éminemment Guillaume III.

L'idée du reste de résoudre la question d'Espagne avec le concours de l'Angleterre avait déjà traversé l'esprit du Roi, ou du moins séduit quelqu'un de ses ministres à une époque antérieure, lorsque Jacques II occupait encore son trône. Voici ce qu'on lit dans une pièce datée d'avril 1686 :

« La négociation de M. Barillon doit aussi avoir la même fin. Il ne doit point parler le premier au roi d'Angleterre ni à ses ministres sur cette matière, mais attendre patiemment que cette Cour, étant informée du mauvais état de la santé du roi d'Espagne,

ou même de sa mort, s'il arrive que Dieu en dispose, lui demande ses sentiments et le questionne sur les desseins du Roi, et pour lors il pourra répondre que Sa Majesté ne se pourrait pas dispenser de donner à Monseigneur toute l'assistance dont il aurait besoin pour recueillir une succession qui lui appartient si légitimement. Il pourra même entrer dans toutes les raisons qui lui seront suggérées dans la dépêche ou dans l'instruction de Sa Majesté pour faire voir que le droit de Monseigneur est incontestable, toutes les nullités de la renonciation, et que, quand même elle serait faite par une personne majeure, et que toutes les conditions en auraient été accomplies, ce qui n'est point, elle ne pourrait jamais donner la moindre atteinte à l'ordre des successions établi dans la monarchie d'Espagne, autorisé par un très long usage et par les lois et constitutions de ce royaume, qui ne peuvent jamais être renversées sans l'entier bouleversement de tous ses fondements.

Il ajoutera que Sa Majesté est bien persuadée que cette affaire, quelqu'importante qu'elle soit, ne troublera point le repos de la Chrétienté et qu'elle se terminera plutôt par des voies amiables que par les armes, et qu'elle prend une si grande confiance en l'amitié du roi d'Angleterre qu'il ne doute pas qu'il n'ôte aux ennemis de Sa Majesté toute espérance d'entrer dans l'intérêt qu'ils ont d'exciter une nouvelle guerre, que de sa part aussi elle emploiera toujours avec joie toute la puissance que Dieu lui a mis en mains pour appuyer les justes desseins dudit roi envers et contre tous ceux qui s'y voudront opposer (1). »

Les relations cordiales qui s'étaient établies très vite au petit village de Brucom (2), près de Hal, entre le maréchal de Boufflers et le Hollandais Bentinck, devenu comte de Portland, avaient favorisé un retour de Louis XIV vers ces anciennes velléités. Dans sa seconde entrevue du 15 juillet 1697, le ministre britannique avait assuré le maréchal, d'après l'ordre de son souverain, « de l'estime, de la vénération et du respect » que ce souverain professait pour le Roi. Il avait

---

(1) *Espagne*, t. 76, fol. 284.

(2) Dépendance de Leeuw Saint-Pierre. V. Grimblot, t. 1, p. 27.

ajouté que, « quand la propre inclination de M. le prince d'Orange ne le porterait pas à avoir tous ces sentiments pour Sa Majesté très chrétienne, son propre intérêt le porterait à chercher à être bien avec elle ». Sa Majesté, continua Portland, devait être « bien persuadée du véritable désir qu'il avait en son particulier de s'acquérir son amitié, en sorte qu'il pût compter sur elle, comme Sa Majesté pourra compter sûrement sur lui (1) ». Le 20, Guillaume fit répéter à Boufflers « qu'il serait, après la paix conclue, aussi fidèlement et aussi constamment attaché aux intérêts de Sa Majesté qu'il y avait été jusques à présent contraire (2) ». Ces paroles flatteuses, quelle qu'en fût la sincérité exacte, durent faire mûrir dans l'esprit de Louis XIV la pensée de transformer sa réconciliation officielle en alliance politique. La note qu'on va lire, du mois de septembre suivant, note qui ne fut pas envoyée, il est vrai, trahit jusque dans son entourage cette tendance nouvelle :

» Pour donner encore au prince (d'Orange) de plus grandes marques de la confiance que je veux bien prendre en lui, vous direz au sieur de Benthing que je suis si persuadé que son maître contribuera de tout son pouvoir à maintenir la paix, aussitôt qu'elle sera conclue, que j'ai cru qu'il était nécessaire de prévoir de bonne heure les ennemis qui la pourraient troubler et de convenir avec lui des mesures à prendre pour assurer la tranquillité générale.

Que l'Empereur fait des démarches presque publiques pour faire reconnaître pendant la vie du roi d'Espagne l'archiduc en qualité d'héritier de cette monarchie, qu'il n'y a point de puissance dans l'Europe qui ne soit intéressée à s'opposer au succès des desseins de l'Empereur et à cet agrandissement de sa maison, que j'ai des avis certains, et que le prince d'Orange en a de pareils, que l'Empereur veut faire passer son second fils avec des troupes en Espagne, que l'on prend des mesures pour le faire déclarer par les États héritier

(1) Boufflers au Roi, 15 juillet 1697. — *Hollande*, t. 172.
(2) Boufflers au Roi, 20 juillet 1697. — *Hollande*, t. 172.

de la Couronne, que cette entreprise exciterait une nouvelle guerre dans toute l'Europe, qu'ainsi j'ai lieu de croire que le prince d'Orange songera de bonne heure à la prévenir, que l'âge du roi d'Espagne n'exige pas qu'on le presse de nommer un successeur, et qu'il me paraît important d'empêcher qu'il ne soit fait aucune nouveauté dans ce royaume pendant la vie du roi catholique.

Vous ne vous expliquerez pas davantage de mes sentiments au sieur de Benthing sur ce sujet et vous vous chargerez seulement de m'informer de ce qu'il vous dira de ceux du prince d'Orange (1). »

La conclusion de la paix ne pouvait que confirmer le Roi dans cette tentation, jusque-là primesautière et instable. Seulement, ce fut en Hollande, où se trouvaient encore ses trois ambassadeurs au Congrès, qu'il lui parut le plus convenable de faire étudier délicatement le terrain. Le 9 novembre, du reste, MM. de Harlay, de Crécy et de Callières avaient été encouragés à ce jeu par la vivacité des protestations de bon vouloir qu'ils avaient reçues du roi d'Angleterre en allant le saluer au château de Ryswick, protestations qu'ils n'avaient pas omis de lui rendre avec usure (2). Callières, vis-à-vis du Pensionnaire, crut pouvoir se montrer encore plus explicite : « Il serait nécessaire », lui déclara-t-il, « qu'il se fît quelque chose entre son souverain, le roi d'Angleterre et les États-Généraux pour le maintien de la paix, parce que, si tous trois étaient d'accord, personne n'oserait la rompre (3) ». Ces bonnes semences n'étaient pas tombées sur un sol ingrat. Nos trois diplomates ne rentrèrent pas dans leurs foyers sans qu'on leur eût fait, de la part de la ville d'Amsterdam, « quelques propositions pour entrer dans une alliance plus particulière

---

(1) *Hollande*, t. 165.

(2) Les plénipotentiaires au Roi, 12 novembre 1697. – *Hollande*, t. 171.

(3) Heinsius à Guillaume III, 27 décembre 1697. — Cité par Grovestins, t. 7, p. 118.

avec la France [1] ». De pareilles avances n'avaient rien d'invraisemblable. Les Hollandais étaient transportés d'aise d'avoir amené Louis XIV à accepter des clauses douanières fort avantageuses pour eux. D'après ce qu'affirmait M. Boreel à M. de Crécy, ils allaient désormais borner leurs souhaits « à la liberté de pouvoir par le commerce profiter de ces grandes bénédictions dont le Ciel comble la France [2] ».

Au moment où Louis XIV se crut obligé de prendre un parti définitif et de faire sonder d'une main prudente, mais ferme, les dispositions intimes de Guillaume III, ce prince, de son côté, devait se trouver beaucoup plus enclin que jamais à se prêter à un essai loyal d'entente anglo-française. Nous ne ferons que passer sur les mobiles de politique intérieure, c'est-à-dire sur les rapports du roi d'Angleterre avec son Parlement et avec ses peuples. A vrai dire cependant, ces rapports étaient déplorables, et le devenaient sans cesse davantage. A force d'appeler des Hollandais au pouvoir et aux honneurs, Guillaume avait si bien fait qu'il n'avait plus qu'un seul Anglais parmi ses ministres, le Chancelier [3]. Lorsqu'il avait conféré à Bentinck, outre son titre, l'Ordre de la Jarretière, un pamphlétaire *in rebus* avait envoyé à la Chambre haute un gros paquet contenant des cartes à jouer, « où il n'y avait que des valets et un seul roi de cœur, pour leur faire connaître par cette espèce de pasquinade qu'ils étaient tous autant de valets du prince d'Orange [4]. » A la Chambre basse, il ne siégeait que 230 membres au lieu de 580. D'après ce qu'on racontait publiquement, « on avait répandu de l'argent pour engager la plus grande partie à s'éloigner et à aller à la campagne [5]. » La plèbe même de Londres, qui avait été au début le

---

(1) Le Roi à Bonrepaus, 13 janvier 1698. — *Hollande*, t. 175.
(2) Crécy au Roi, 11 avril 1697. — *Hollande*, t. 166.
(3) Tallard au Roi, 9 mai 1698. — *Angleterre*, t. 175, fol. 37-41.
(4) Callières au Roi, 10 mars 1698. — *Hollande*, t. 165.
(5) Tallard au Roi, 12 juin 1697. — *Angleterre*, t. 175, fol. 139.

meilleur soutien du nouveau trône, ne cachait plus ni sa déconvenue, ni son humeur frondeuse [1].

Pour continuer à régner tant bien que mal de cette façon peu glorieuse, Guillaume avait besoin, tout comme ses prédécesseurs catholiques, d'un point d'appui sur le continent. Sans doute, il disposait bien jusqu'ici de la Hollande, où il était stathouder. Mais l'amitié de Louis XIV valait beaucoup mieux, en fait de sécurité et de puissance, que celle de Heinsius, toujours en butte aux tempêtes d'opinion populaire. Le roi d'Angleterre n'avait d'ailleurs ni le choix ni l'espoir d'autres alliés sur le continent. En se retirant prématurément avec ses compatriotes de la guerre, et par conséquent de la Ligue d'Augsbourg, qu'il avait rompue, il avait profondément offensé, et l'Empereur, qu'il laissait seul exposé à nos coups, et l'Espagne, qu'il livrait à notre prévoyante générosité.

Avec la Cour de Madrid, en 1698, il se trouvait même en état de rupture diplomatique. Depuis longtemps, le gouvernement hollandais avait eu le mauvais goût de se faire représenter auprès du roi catholique par un Juif, plus ou moins baptisé, et répondant au nom de Schonenberg. Un pareil personnage devait médiocrement plaire dans le milieu où on l'avait envoyé. Vainement les Espagnols réclamèrent-ils un autre truchement que ce philosophe éclectique [2]. Heinsius persista à le maintenir dans son poste. L'audace de Schonenberg ne fit que s'accroître. Dans le cours de 1695, il prit chaudement fait et cause pour un de ses compatriotes, marchand de laine en faillite, qui lui servait de

---

[1] « Il s'en faut de beaucoup que le roi d'Angleterre ne soit le maître dans ce pays-ci. Il y est haï généralement de tous les seigneurs et de toute la noblesse, je n'oserais pas dire méprisé, car enfin ce mot-là ne lui convient point, mais c'est le sentiment où ceux que je viens de nommer sont pour lui. Il n'en est pas de même du peuple qui lui est très favorable, cependant qui l'est moins que dans les commencements. » — Tallard au Roi, 9 mai 1698. — *Angleterre,* t. 175, fol. 37-41.

[2] Gædeke, t. 1. p. 97. — Cf. A. Moncenigo, p. 695.

secrétaire, et à qui son négoce venait d'attirer une méchante affaire. Dans une requête adressée à Charles II lui-même, Schonenberg avait manqué lourdement au respect de rigueur envers tout prince. Il aurait été jusqu'à attaquer la bonne foi et la justice du monarque [1]. Une telle insolence ne pouvait demeurer sans châtiment. Vers la fin de septembre, l'introducteur des ambassadeurs vint avertir Schonenberg que le gouvernement ne voulait plus avoir de rapports avec lui et l'invitait à déguerpir de Madrid dans les six jours [2]. Sur son refus de s'éloigner, le 3 octobre, deux alcades de la Cour, renforcés d'une escouade d'alguazils, appréhendèrent le diplomate récalcitrant, et le conduisirent à trois lieues environ de la capitale [3]. De là, violentes récriminations des Hollandais, voire de Guillaume, qui crut aussi devoir suspendre toute relation avec le représentant de Charles II, le marquis de Cañales. Le gouvernement madrilène répliqua à cette procédure en signifiant également à Stanhope d'avoir, jusqu'à nouvel ordre, à s'abstenir de toute communication officielle, ainsi que de toute apparition au palais [4].

Mais l'amitié anglo-hispanique n'avait pas été seule à souffrir de cette algarade. La Cour de Vienne avait cru bien faire en offrant ses bons offices aux parties en litige. Son empressement eut pour unique résultat d'accroître l'irritation, tant à Madrid qu'à Londres. L'entourage de Léopold avait l'âme trop profondément catholique pour se sentir beaucoup d'indulgence envers un spéculateur qu'on accusait d'avoir conservé à Amsterdam des liaisons de cœur avec la colonie israélite. Quoique le *Hofrath* ne connût l'écrit de Schonenberg que par ouï-dire, il le jugea absolument

---

(1) Lobkowitz à Léopold, 22 décembre 1695. — Cité par Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 3-4.

(2) Stanhope à l'amiral Russel, 27 septembre 1695, p. 66.

(3) Stanhope à l'amiral Russel, 4 octobre 1695, p. 67.

(4) Stanhope à Lexington, 5 janvier 1696, p. 70.

irrespectueux [1], ce qui, vu l'auteur, n'avait rien de bien surprenant. Bref, au milieu de janvier 1696, la Cour de Vienne donna tort à ses alliés protestants, d'une part, parce que l'agent hollandais avait provoqué le conflit, de l'autre, parce que le monarque anglais l'avait sensiblement aggravé. En vain on rechercha des expédients pour mettre fin à ce fâcheux imbroglio. Le rappel simultané de tous les ambassadeurs et leur remplacement immédiat, le départ de Schonenberg après une audience de congé, son maintien à Madrid en sous-ordre, furent tour à tour proposés et rejetés [2]. Les conseillers de Charles II, las d'avoir eu si longtemps à tolérer parmi eux un hérétique plus ou moins taré, se refusèrent à toute espèce de transaction. Le Pensionnaire s'opiniâtra à jeter les hauts cris. Le monde, s'écriait-il avec amertume, voyait clairement à présent ce qu'à Vienne on faisait pour les puissances maritimes [3]! Guillaume consentit, il est vrai, à poursuivre son rôle de médiateur entre l'Autriche et la Sublime-Porte, parce que la paix devait rendre les forces de Léopold disponibles, et qu'en somme on pourrait en avoir besoin. Mais, si Cañales et Stanhope continuèrent à résider là où ils se trouvaient apostés, leurs gouvernements perdirent, pour ainsi dire, tout contact l'un avec l'autre. On s'aperçut plus d'une fois de cette mésintelligence pendant les discussions de Ryswick [4], et encore bien davantage, lorqu'il fut question de vaisseaux pour secourir Barcelone ou pour transporter l'archiduc par-delà la Méditerranée.

---

[1] « *Die Ministerconferenz betonte abermals dasz Schonenberg hæslich den respect verloren* ». — Gædeke, t. 1, p. 99.

[2] Gædeke, t. 1, p. 99.

[3] Gædeke, t. 1, p. 100.

[4] « Le prince d'Orange est aussi mécontent que les États-Généraux de la conduite de la Cour de Vienne. » Callières au Roi, 17 février 1697. — *Hollande,* t. 165. — « Il nous est revenu de plus d'un endroit qu'il y a de la division entre les Impériaux et leurs alliés. » Les plénipotentiaires au Roi, 20 mai 1697. — *Hollande,* t. 167.

D'autres incidents, à la suite de la paix, avaient achevé de mettre en lumière le désaccord croissant des ligueurs d'Augsbourg. Vers la mi-octobre 1697, Auersperg, que Kaunitz devait seconder, reçut l'ordre de suggérer à La Haye une proposition tendant à raviver, à fortifier même, l'article secret de 1689, au moyen de déclarations réciproques qu'on échangerait. Bien entendu, les ministres de l'Empereur se garderaient d'ailleurs de laisser percer le moindre doute sur la validité imprescriptible de cet article. Au gré du roi d'Angleterre, on concluerait l'affaire, soit à sa Cour, soit à Vienne. Malheureusement, Léopold, prétendant obtenir pour lui seul la succession tout entière, n'avait pas même fait allusion à Max-Emmanuel. D'autre part, il entendait que le renouvellement de l'alliance s'accomplît en cachette de l'Espagne, à qui on n'avait jamais rien laissé savoir de l'article secret, et qui devait continuer à l'ignorer. Les ambassadeurs impériaux assureraient au surplus Guillaume qu'il possédait toujours la pleine confiance de leur maître, trop heureux de remettre en de si bonnes mains les destinées ultérieures de l'*Erzhaus*. Pour conclure, ils proclameraient son intention formelle d'envoyer huit ou dix mille hommes de renfort à l'Espagne, avec laquelle il n'y aurait plus qu'à s'entendre pour le remboursement des frais de transport (1).

Heinsius, à qui Auersperg et Kaunitz communiquèrent en premier lieu le contenu de leurs dépêches, ne rejeta pas l'idée de refaire un nouveau traité d'alliance sur les mêmes bases que l'ancien. Il n'éleva pas même de critiques contre l'article secret (2), dont l'insertion était devenue maintenant le pivot de tout l'édifice, mais, en revanche, il les multiplia à propos des mesures immédiates qu'il importait de prendre. Le 13 novembre enfin, Kaunitz eut une audience du roi

---

(1) Léopold à Auersperg, 11 et 16 octobre 1697. — Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 75-78.

(2) Kaunitz à Léopold, 8 novembre 1697. — Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 79-80.

d'Angleterre à Loo, et le roi lui déclara que, pour le moment, il fallait se contenter d'une simple confirmation, en renvoyant le reste après l'exécution complète de la paix. Autrement, la France ne se déciderait peut-être pas à évacuer les places qu'elle était condamnée à restituer (1). Le lendemain, Heinsius répéta à peu près les mêmes discours au même ambassadeur. A son sens, on ne pouvait d'ailleurs rien concerter, tant que l'Empereur ne se serait pas arrangé avec Max-Emmanuel au sujet des Pays-Bas, et tant aussi que le roi d'Espagne n'aurait pas fait un testament en faveur de l'archiduc. Par exemple, une fois ces deux résultats obtenus, ce serait à la vie et à la mort entre eux tous, et on n'omettrait rien, pas plus en Hollande qu'en Angleterre, pour reconstituer la monarchie de Charles-Quint et l'opposer à la France (2). Afin sans doute de s'assurer si ces deux conditions suspensives étaient bien réellement irrévocables, Auersperg et Kaunitz eurent encore avec le Pensionnaire un nouvel entretien le 18. Ils lui exprimèrent le désir que Guillaume écrivît à Léopold pour prendre vis-à-vis de ce dernier l'engagement de transporter les troupes impériales sur le territoire espagnol, aussitôt que les forteresses auraient été remises à qui de droit par la France. Mais le Pensionnaire n'entendit pas de cette oreille, et, circonspect comme toujours, repoussa l'idée de toute espèce d'engagement écrit, fût-ce dans le cas où Charles II appellerait l'archiduc auprès de lui. Il eut même la malice d'ajouter qu'il serait nécessaire d'obtenir la signature de l'Espagne pour tous les articles, sans exception, du futur traité (3). Le roi d'Angleterre persista pareillement à ne

---

(1) Kaunitz à Harrach, 14 novembre 1697. — Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 103. — Cf. *Tagebuch*, 9 et 16 janvier 1698, p. 69 et 74.

(2) Kaunitz et Auersperg à Léopold, 15 novembre 1697. — Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 81-83. — Cf. Onno Klopp, t. 7, p. 492.

(3) Kaunitz et Auersperg à Léopold, 19 novembre 1697. — Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 83-86. M. Gædeke a très clairement résumé cette correspondance dans son texte, p. 150-154.

vouloir rien entreprendre avant l'évacuation [1], ce qui ressemblait tant soit peu à un ajournement indéterminé.

Guillaume III, au commencement de 1698, se trouvait donc, sinon tout à fait isolé, du moins libre d'attaches, au milieu de l'Europe épuisée, et il semblait disposé à tirer parti de cet isolement même pour exploiter à sa façon l'ouverture imminente de la succession d'Espagne. Ce n'était pas en effet à tort qu'il était soupçonné avec ses amis de La Haye d'en vouloir aux colonies espagnoles. Il y avait longtemps déjà que les Anglais, et, après eux, les Hollandais, avaient dû renoncer à pénétrer jusqu'aux Indes par les routes mystérieuses et glacées des mers septentrionales, les plus rapprochées de leur propre patrie. Malgré l'insuccès des expéditions britanniques de Pet et de Jackmann, l'intrépide Barentz, dans trois voyages consécutifs, avait bien pu entrevoir le Spitzberg; il n'avait pas découvert la route qui aurait mené directement ses concitoyens en Chine et au Japon. Encore en 1625, Cornélis Bosman s'était vu arrêter par les *iceberg* infranchissables de la mer de Kara [2]. Tout au contraire, en 1616, un marin de Hoorn, W. Schouten, était enfin parvenu à contourner la pointe méridionale du continent américain, à laquelle il s'était plu à donner le nom de sa ville natale. Son audacieuse entreprise avait changé du tout au tout la direction des visées commerciales dans son pays et dans la Grande-Bretagne. L'ambition maritime des deux peuples avait, en quelque sorte, viré de bord, et s'était élancée, sans regarder en arrière, vers ce

---

(1) « *I am sorry that the affair of the guarantee and the association makes so little progress. It will be proper, I think, to insist more strongly on this point after the evacuation of all the fortresses shall have taken place; for I consider this measure as the only security for peace.* » Guillaume III à Heinsius, Kensington, 23 novembre (3 décembre 1697). Grimblot, t. 1, p. 138. Nous donnons ce passage en anglais comme M. Grimblot, mais nous nous demandons si l'original des lettres de Guillaume III à Heinsius n'était pas en hollandais, et si l'éditeur ne les a pas traduites, de même que celles de Louis XIV.

(2) Nordenskiœld, *Voyage de la Véga*, éd. française, t. 1, p. 204-227.

« Nouveau Monde » où les Espagnols, et même les Portugais, laissaient aller à la dérive tant d'épaves chargées de trésors vivants ou métalliques. C'est ainsi que les Barbades et la Jamaïque étaient tombées au pouvoir de l'audace anglaise; Curaçao, Saint-Eustache et la Guyane, possession continentale, aux mains des corsaires hollandais [1].

Un assez grand nombre d'indices semblaient dénoter alors chez les Anglais comme chez les Hollandais, délivrés des soucis de la guerre européenne, l'intention de reprendre, fût-ce en pleine paix, cette politique aussi simple que lucrative. N'était-on pas juste assez mal avec l'Espagne pour se croire en droit de lui enlever quelque chose au-delà des mers, sans qu'elle eût trop à s'en plaindre, elle qui n'avait pas respecté le « caractère » de Schonenberg? On s'occupait donc fort activement, tant à Londres qu'à Amsterdam, soit de fonder, soit de reconstituer plusieurs de ces puissantes sociétés de navigation et de colonisation, nées de l'initiative privée, et qui, à cette époque, se substituaient à l'État, tout en restant sous sa protection, pour développer au loin la grandeur nationale. En Hollande, il s'agissait de renouveler « l'octroi de la Compagnie hollandaise des Indes Orientales. » [2] Au-delà de la Manche, la Compagnie anglaise qui portait le même titre, et qui n'avait reçu son monopole que du roi, mais non pas du Parlement, se voyait menacée par la rivalité éventuelle d'une association similaire. Le Chancelier de l'Échiquier, Montaigu, s'était mis en effet à la tête d'un groupe de spéculateurs qui offrait de prêter au gouvernement deux millions de livres sterling à 8 %, si la charte de l'autre était révoquée comme entachée d'irrégularité [3].

---

(1) V. sur cette question quelques pages remarquables de Noorden, t. 1, p. 46-50. Nous n'y regretterons qu'une accusation lancée à la France d'aspirer, sous prétexte de la succession d'Espagne, au « monopole du commerce universel » *(sic)*. Pourquoi?

(2) *Hollande*, t. 177, à la date du 11 août 1698.

(3) V. la note de Tallard au Roi, envoyée le 2 août 1698. — *Angleterre*, t. 176, fol. 137-139.

A Lisbonne, on était persuadé que Guillaume III cherchait à substituer une de ces sociétés britanniques à celle de Cacheo, afin de prendre plus commodément pied dans les colonies espagnoles (1). « Si le roi d'Espagne vient à mourir, et qu'on tourne la tête à ces peuples ici sur Cadiz ou sur les Indes, croyez, Sire, qu'ils se rembarqueront de nouveau, » mandait Tallard à son maître (2). On ne se contentait pas du reste d'instituer à distance des factoreries destinées à exploiter les côtes les plus lointaines. Le roi d'Angleterre ne dissimulait pas à Heinsius son intention de laisser stationner aux Indes Occidentales tous les navires de guerre qu'il y avait déjà envoyés et même de les renforcer d'une nouvelle flotte, chargée de quatre ou cinq régiments, qui seraient déposés à la Jamaïque en attendant l'instant propice (3). Il armait à cet effet, disait-on, trente vaisseaux de ligne et cinq frégates. Les États-Généraux se lançaient, à son instar et probablement à son instigation, dans la même voie. Leur contingent futur pour la conquête de la Nouvelle Espagne,

---

(1) « J'ai tous les jours de nouvelles raisons de croire que le roi d'Angleterre met en usage de ce côté-ci tout ce qu'il croit pouvoir contribuer au dessein qu'il forme sur les Indes. Son envoyé en cette Cour est si plein de la matière qu'il ne peut s'en taire. Il est jeune, vif, parlant quelquefois aisément, et, comme il est fort libre chez moi, je le vois très souvent. Depuis quelques jours, il a traité avec moi cette matière plus amplement qu'il n'a encore fait, me parlant de la grandeur de ce dessein, du droit que l'Angleterre a sur ce pays et de l'usage avantageux qu'elle en pourrait faire plus qu'aucune autre nation. Ce qui lui donne lieu de m'en parler si souvent est la négociation qu'il m'a dit qu'il suivait avec le secrétaire d'État, afin de faire entrer une Compagnie anglaise dans les droits de la Compagnie portugaise de Cacheo pour introduire des noirs dans les ports de la Nouvelle-Espagne. Il m'a fait entendre en dernier lieu qu'il attendait des nouvelles d'Angleterre par le premier ordinaire pour la décision de cette affaire. Cela me fait juger qu'elle est fort avancée. » Rouillé au Roi, 17 juin 1698. — *Portugal*, t. 33, fol. 170-171.

(2) Tallard au Roi, 29 mai 1698. — *Angleterre*, t. 175, fol. 102-103.

(3) « *I have also thoughts of sending four or five regiments to Jamaïca, under pretence of defending our possessions in those parts.* » — Guillaume III à Heinsius, 8 avril 1698. — Grimblot, t. 1, p. 349.

insulaire et continentale, aurait été de trente vaisseaux également et de dix frégates, avec cent vaisseaux dits « de charge [1] ». Ces préparatifs causaient même tant de bruit que Louis XIV crut à propos de faire demander à ce sujet des explications [2].

Cette nouvelle orientation des vues ambitieuses de Guillaume III et des Hollandais donnait à Louis XIV des moyens d'action inattendus et précieux sur les puissances maritimes. Non pas qu'il fût le moins du monde disposé à condescendre à l'abandon, sollicité par l'Angleterre, de la partie française de Saint-Christophe, encore moins à l'échange de La Grenade ou de Sainte-Croix contre la partie anglaise de Saint-Christophe. Le Roi avait déjà rejeté péremptoirement toute opération de ce genre, et il recommandait qu'on installât de bonnes garnisons dans nos Antilles [3]. Mais il disposait d'autres ressources pour forcer les Anglo-Hollandais à compter avec lui. Leur politique coloniale aux dépens des établissements espagnols n'avait chance de réussir qu'autant qu'il ne s'y opposerait point. Ses ports sur l'Océan et les flottes qu'il était le maître d'y déchaîner lui permettaient de gêner dans la mesure qui lui conviendrait les prétentions de conquête des deux marines qui devaient inévitablement passer devant les côtes de France pour se rendre dans l'Amérique méridionale. En revanche, les Antilles, le Mexique et le continent qui s'y rattachait renfermaient assez de baies et de plages sûres pour que le légataire universel de la monarchie espagnole, à supposer qu'il fût aussi généreux que Louis XIV, pût en détacher sans grand dommage quelque chose et payer les complaisances de voisins désireux de civiliser à leur tour les indigènes de Cuba ou du Potosi. Puisqu'il faudrait toujours

---

(1) Le Roi à Tallard, 3 avril 1698. — *Angleterre*, t. 174, fol. 93-102.

(2) Le Roi à Bonrepaus, 6, 10, 17 mars et 17 avril 1698. — *Hollande*, t. 175.

(3) Bonrepaus à Maurepas, 14 août et 1er septembre 1698. Cf. la réponse de Maurepas, en date du 25 septembre. — *Hollande*, t. 177.

s'arranger avec la France, devaient se dire ces voisins, mieux valait partager avec elle à l'amiable qu'à main armée.

Tel était, en dernière analyse, l'état de disponibilité favorable où se trouvait Guillaume III, lorsque l'année 1698 vint apporter à Louis XIV de nouveaux gages des bonnes dispositions de son ancien ennemi. Le roi d'Angleterre en effet, dans le cours de janvier, envoya à Versailles un fils naturel de son oncle et prédécesseur, le duc de Saint-Albans, présenter ses félicitations au sujet du mariage du duc de Bourgogne (1). Mais le duc de Saint-Albans ne devait que briller un instant et disparaître à la façon d'un météore. Dès la fin de novembre 1697, Guillaume, prenant les devants, avait désigné comme son ambassadeur extraordinaire en France le comte de Portland (2), c'est-à-dire le plus intime de ses confidents. On colportait même, relativement à cette amitié presque fraternelle, une anecdote à rendre jaloux Castor et Pollux (3). Un détail à bien noter, c'est que la mission de Portland ne devait durer que trois ou quatre mois, après quoi le titulaire véritable, le comte de Jersey, viendrait le relever de son poste (4). Le court séjour de Portland pouvait donc sembler, sinon précisément une invite, du moins une mise en demeure de s'expliquer. Il y avait en effet de la part du roi d'Angleterre une arrière-pensée dans cet acte de prévenance courtoise. Le 3 janvier, il écrivit à Heinsius qu'il comptait sur l'adresse de Portland pour pénétrer le plus vite possible le sens des paroles engageantes que les ambassadeurs de France avaient prononcées devant lui, le Pensionnaire (5). L'impression produite à Versailles fut, comme on pense, excellente.

---

(1) De Sourches, 16 et 19 janvier 1698, t. 6, p. 4 et 6.
(2) Dangeau, 29 novembre 1697, t. 6, p. 235.
(3) On la trouvera dans Hippeau, t. 1, p. 78, note 1.
(4) Dangeau, 2 décembre 1697, t. 6, p. 236-237.
(5) Guillaume III à Heinsius, 3 janvier 1698. — Grimblot, t. 1, p. 144.

D'Harcourt ne se mit pas en route pour l'Espagne sans avoir probablement reçu la confidence de ce qu'on pouvait attendre de la présence de Portland [1]. En outre, un brouillon fut préparé en hâte dans les bureaux des Affaires étrangères pour examiner jusqu'à quel point et de quelle façon il conviendrait de risquer des ouvertures [2].

« Comme, selon toutes les apparences, la première conférence du comte de Portland avec les ministres du Roi qui seront chargés de l'entendre se renfermeront *(sic)* dans les mêmes assurances qu'il aura données à Sa Majesté de la sincérité des intentions du roi son maître, non seulement pour maintenir une paix durable, mais encore pour acquérir l'amitié de Sa Majesté, qu'il a témoigné en toutes les occasions avoir désirée en toutes choses, les ministres du Roi ne pourront répondre par des manières trop honnêtes à ces sortes d'expressions. Ils n'oublieront rien pour lui faire connaître combien l'estime et l'affection de Sa Majesté sont sincères pour le roi son maître, combien les différends et les guerres passées doivent être dans un éternel oubli, ou que, si l'on en peut rappeler la mémoire, ce ne peut être que pour se souvenir de l'estime que le roi d'Angleterre s'y est acquise; que le Roi n'a rien de plus à cœur que de maintenir par la paix la tranquillité de l'Europe; qu'il est persuadé, par les assurances que le roi d'Angleterre lui a fait donner, qu'il est dans le même sentiment; qu'ainsi il s'établira aisément un concert entre eux pour affermir le repos public.....

Si milord Portland est chargé de quelque chose de particulier, ce sera dans la suite qu'il s'en ouvrira. Comme on ne peut douter que le roi son maître n'embrasse tous les intérêts de l'Europe, qu'il ne

---

[1] « Comme mylord Portland est arrivé depuis quelques jours à Paris, je ne doute pas que ce que vous avez fait avec lui ne donne lieu au Roi de prendre une résolution sur les affaires d'Espagne et de me donner ensuite ses ordres en conséquence. » D'Harcourt à Torcy, Bayonne, 9 février 1698. — *Espagne,* t. 78, fol. 81.

[2] Bien que la pièce qu'on va lire porte la date, inscrite sans doute après coup, car elle est d'une autre main, de mars 1698, elle doit être antérieure à la première audience de Portland, à en juger d'après les trois verbes au futur dans la phrase initiale.

demeure dans quelque liaison avec ses alliés pour la garantie de la paix, et qu'il ne leur fasse peut-être envisager, pour se rendre plus nécessaire, ce qu'ils ont à craindre de la puissance si supérieure de la France, il est hors de doute qu'il ne soit entré par lui-même et qu'il n'ait pris des mesures avec eux sur l'accident qui peut arriver de la mort du roi d'Espagne, ou sur la déclaration que ce prince ferait de son successeur.

De tels événements paraissent seuls capables d'apporter du changement dans la situation des affaires générales. Peut-être le comte de Portland s'en ouvrira-t-il le premier, et, sans s'expliquer de rien de semblable, ceux avec qui il conférera peuvent, par les seuls termes généraux des intentions sincères de Sa Majesté pour la paix, assurer qu'elle apportera également tous ses soins pour la maintenir et pour prévenir les accidents qui seraient capables de la troubler par là. Ils pourraient donner lieu au comte de Portland de s'ouvrir des sentiments du roi son maître sur ce sujet.

Peut-être que plus d'une conférence se renfermeront (*sic*) dans ces expressions générales sans que la sincérité des intentions de son maître pour la paix et du désir d'entretenir une alliance et une amitié sincère avec le Roi (*sic*).

S'il se renfermait en cette sorte (*sic*), plutôt que de le laisser repartir sans avoir touché avec lui un point si important pour la constitution générale de l'Europe, le Roi ne jugerait-il point que l'on lui en pût faire la première ouverture par son ordre? En ce cas, il serait peut-être plus naturel de le faire avec un air de sincérité et de franchise.

L'on lui pourrait dire que, Sa Majesté lui ayant fait assez connaître combien son estime et son affection sont véritables pour le roi d'Angleterre, elle ne peut lui en donner une meilleure marque qu'en entrant en confiance avec lui sur l'événement le plus grand qui puisse arriver en Europe, qu'il voit la faible santé du roi d'Espagne, qu'il est instruit de toutes les mesures qui se prennent à Vienne pour s'assurer la succession de la monarchie, qu'il sait quels sont les droits de Monseigneur, quels sont ceux du prince électoral de Bavière après Messeigneurs les princes, et qu'il n'a point besoin de lui faire considérer combien formidable serait la

puissance de la maison d'Autriche par tant d'États réunis dans l'ancien et le nouveau monde.

Qu'elle regardera comme une marque de l'amitié, dont le roi d'Angleterre lui a fait porter par lui les assurances, la communication qu'il voudra bien lui faire passer par lui de ses sentiments sur une affaire si importante, que Sa Majesté y répondra avec la même confiance, et dans tout l'esprit d'équité et d'affection pour le bien de l'Europe qu'il doit attendre d'elle.

Ces termes généraux, qui n'entrent dans aucun détail, semblent suffire pour une première ouverture. Le milord y répondra, s'il est déjà instruit sur ce sujet, mais au moins il se chargera d'en rendre compte au roi son maître. Il sera difficile que ce prince n'entre plus avant en matière, lorsqu'il aura à y répondre. Ce sera alors que l'on pourra venir dans la discussion des événements qui pourraient suivre la mort du roi d'Espagne, que l'on pourrait improuver les mesures que l'Empereur semble prendre sur la mort d'un roi vivant et jeune, et, soit que le roi d'Angleterre répondît en la manière qu'on le pourrait souhaiter à la confiance du Roi, soit que l'on le vît prévenu pour l'Empereur, on pourrait au moins lui faire connaître par cette voie que le Roi pourrait concevoir une juste défiance du passage des troupes de l'Empereur en Espagne, de celui de l'archiduc dans le duché de Milan et du corps de troupes dont il serait accompagné......

Ces sortes de considérations doivent être rapportées seulement à l'intérêt de conserver la paix et pour faire envisager au roi d'Angleterre que la conduite de l'Empereur serait capable de la troubler, plutôt que pour faire connaître la nécessité dans laquelle le Roi serait de s'y opposer.

L'utilité qui se pourrait tirer de cette communication à milord Portland serait de faire expliquer le roi son maître sur ce qu'il pense en faveur de l'Empereur ou du prince électoral de Bavière, ce qu'il croit ou ce qu'il craint des desseins du Roi, et par là lier une négociation avec lui capable de faire prendre des mesures sur la matière de toutes la plus importante au repos de la Chrétienté (1). »

---

(1) *Angleterre*, t. 178, fol. 160-162.

Par malheur, les bons procédés de Guillaume III n'avaient au fond qu'un motif et qu'un but fort égoïstes : obtenir que Louis XIV expulsât du château de Saint-Germain le fantôme royal qui hantait ses insomnies et qui, légalement, s'appelait toujours Jacques II. Aussi la première démarche de Portland devait-elle viser à un ordre d'exil. Peut-être du reste une circonstance toute fortuite contribua-t-elle à faire sortir l'ambassadeur britannique de sa réserve professionnelle. Le lundi 17 février, en venant à l'audience du Roi, il rencontra dans les appartements de Versailles lord Middleton [1], premier ministre *in partibus* du souverain détrôné, et qui, malencontreusement, était venu de Saint-Germain ce jour-là. Dans l'entrevue royale à laquelle il était convié, Portland n'en porta que plus vivement devant le monarque les récriminations dont il était chargé. Cette hardiesse amena un échange de paroles assez aigres entre le Roi et lui. Peu s'en fallut même qu'elle n'étouffât *ab ovo* les saines pensées de Louis XIV. Nous laisserons à ce prince même le soin de nous mettre au courant de cette scène.

« J'étais donc persuadé que le choix que le roi son maître avait fait de lui pour l'envoyer en qualité d'ambassadeur auprès de moi était une marque du véritable désir que ce prince avait de former avec moi d'étroites liaisons pour le maintien de la paix ; l'apparence y était tout entière par l'extrême confiance que le roi d'Angleterre a toujours prise en lui.

Mais il n'a pas longtemps laissé ignorer le principal sujet de son ambassade. A peine est-il arrivé qu'il a témoigné au maréchal de Boufflers qu'il ne s'attendait pas à trouver encore le roi d'Angleterre à Saint-Germain. S'il avait borné cette confidence à lui seul, je l'aurais considéré comme une suite de ce qui s'est passé entre eux dans les conférences de Flandres. Mais il a paru que son dessein était de publier les ordres qu'il avait du roi son maître. En effet, avant que de m'en parler, il s'en est ouvert à plusieurs personnes

---

(1) Dangeau, 17 février 1698, t. 6, p. 297.

de ma Cour, qu'il sait que je n'admets point à la connaissance de mes affaires, et sans en parler à ceux à qui je commets le soin des affaires étrangères. Il m'a demandé une audience dont le sujet m'était connu par bien des endroits différents.

Il m'a dit cependant qu'il avait voulu s'adresser à moi directement pour s'acquitter des ordres du roi son maître; que ce prince ne pouvait être tranquille en Angleterre pendant que le roi son ennemi demeurerait dans mon royaume, à portée d'entretenir toutes les cabales qui pouvaient s'élever en Angleterre en sa faveur, de recevoir tous les mécontents et de faire connaître par les bons traitements qu'il reçoit de moi qu'il peut en espérer toute sorte d'assistance, qu'il demande donc de la part du roi son maître que j'oblige le roi d'Angleterre, non-seulement à se retirer de Saint-Germain, mais encore à sortir de mon royaume, que je fasse arrêter ceux qui se trouvent avoir eu part à la dernière conspiration faite contre le roi d'Angleterre; il y comprend le duc de Berwick, prétendant qu'il en a été le chef. Il demande que je veuille bien me rapporter aux informations faites contre eux en Angleterre, qu'il offre de faire venir, et que j'assure par ce moyen au roi son maître la tranquillité dont il ne peut jouir en Angleterre, tant que ses ennemis trouveront un asile dans mon royaume, qu'enfin, s'il ne trouve pas cette sûreté de ma part, quelque bonne intention qu'il ait de maintenir la paix, il est à craindre qu'il ne soit pas maître des délibérations du Parlement.

Voilà l'essentiel de ce qu'il m'a dit dans une longue audience que je lui ai donnée. Il était de ma dignité de répondre avec fermeté et avec modération, et je puis dire que l'une et l'autre ont été telles qu'il me convenait. Je lui ai dit que j'exécutais ponctuellement les traités et que mon intention était de n'y manquer jamais, que j'ai promis de ne favoriser aucune entreprise ni aucun dessein contre le roi d'Angleterre, que je tiendrai fidèlement la parole que je lui ai donnée, qu'en même temps il est de mon honneur d'assurer un asile au roi qui l'est venu chercher auprès de moi, d'adoucir à mon cousin germain le malheur qui lui paraît moindre par le traitement que je lui fais, qu'il sait qu'il n'aura d'ailleurs aucune assistance de ma part, que le roi d'Angleterre est assez bien établi sur son trône pour

ne pas craindre les mécontents et pour être maître de la délibération de son Parlement.

Qu'à l'égard de ceux qu'il prétend avoir eu part à la dernière conspiration d'Angleterre, j'ignore ce qu'est devenu un particulier qu'il m'a nommé, qui était, à ce qu'il dit, dans les gardes du roi d'Angleterre, que ces gardes ont été cassés, que je n'ai jamais entendu parler d'un second qu'il prétend être moine, que ce n'est point avec des rois et dans les affaires qui les regardent qu'il faut avoir recours à des informations, que de pareils détails ne sont admis qu'avec des particuliers, que, si le duc de Berwick est passé en Angleterre (1), c'était pour le service du roi son père, qu'il se préparait à le suivre avec l'armée que je lui donnais alors, et non pas à attaquer le roi d'Angleterre par d'autres voies que par celles que la guerre permet, que ce prince pouvait s'assurer de mes bonnes intentions pour le maintien de la paix, que je veux bien croire que les siennes y répondent. Enfin, le comte de Portland continuant à tenir les mêmes discours, je lui ai dit que, comme je ne changerais point de résolution, il me paraissait qu'une plus longue audience était inutile, et j'ai fini de cette manière celle que je lui donnais (2). »

Un tel entretien ne pouvait manquer d'assombrir les espérances que Louis XIV avait caressées. Les instructions rédigées pour le comte de Tallard laissent percer, avec une tristesse un peu altière, ces mauvais pressentiments. Tallard avait été désigné dès le 5 novembre précédent pour le poste de Londres (3), mais ses instructions portent seulement la date du 2 mars 1698.

« Il y avait lieu de croire, lorsque le roi d'Angleterre a choisi le comte de Portland pour son ambassadeur, que sa commission ne serait

---

(1) V. Saint-Simon, t. 1, p. 302 (année 1696).

(2) Le Roi à Bonrepaus, 18 février 1698. — *Hollande,* t. 175. Cf. le récit du Roi à d'Harcourt, 19 février 1698, reproduit par Hippeau, t. 1, p. 10-14.

(3) De Sourches, t. 5, p. 355.

pas bornée seulement à ce qui regarde les intérêts personnels de ce prince; le comte de Portland avait donné dans les conférences de Flandre toutes les assurances les plus fortes du véritable désir que le roi son maître avait de mériter que Sa Majesté l'honorât désormais de son amitié, de former avec elle d'étroites liaisons, enfin d'établir pour toujours la parfaite intelligence que le bien de l'Europe demandait, et de prendre d'un commun concert toutes les mesures nécessaires pour le maintien de la paix générale.

Il paraissait donc que le roi d'Angleterre, prévoyant le plus considérable événement qui puisse faire craindre l'interruption de la paix, avait choisi le même ministre pour proposer à Sa Majesté les précautions que ce prince jugeait qu'il y avait à prendre pour prévenir les nouveaux troubles que la mort du roi d'Espagne pourrait un jour exciter dans l'Europe. Il était vraisemblable encore qu'il n'avait pas voulu confier à un Anglais ses intentions sur un point aussi important, et qu'il s'en était uniquement rapporté à un homme qui lui avait été attaché toute sa vie et dont il éprouvait depuis si longtemps la fidélité.

Mais on ne voit pas jusqu'à présent que ces conjectures soient véritables et tous les discours du comte de Portland ne donnent pas la moindre marque qu'il ait ordre du roi son maître de parler de l'ouverture à la succession d'Espagne.

Elle peut cependant apporter un tel changement aux affaires générales qu'un des premiers et des principaux soins du comte de Tallard doit être de pénétrer, s'il lui est possible, quelles peuvent être les intentions du roi d'Angleterre sur ce sujet, ses engagements et les moyens qu'il a de les soutenir.... »

Nous passerons l'historique des intrigues allemandes à Madrid en vue d'obtenir de Charles II, soit un testament, soit des gages immédiats [1]. Les mêmes communications avaient été faites à d'Harcourt à peu près dans les mêmes termes. Après avoir mentionné l'offre de vaisseaux, d'abord

---

[1] V. Reynald, t. 1, p. 58-72.

adressée, puis retirée, à Max-Emmanuel, le ministre continuait ainsi :

« On prétend que, depuis la paix, le roi d'Angleterre et les États-Généraux ont proposé à l'Électeur de Bavière qu'ils s'engageraient par un nouveau traité à lui assurer le gouvernement des Pays-Bas, pendant la vie du roi catholique, et la souveraineté, après la mort de ce prince, pourvu que cet Électeur promît en même temps de confirmer la renonciation de la défunte Électrice et de ne point troubler l'Empereur dans ses prétentions.

On ne voit pas que jusqu'à présent cette proposition ait eu de suites. Le jugement qu'on en peut faire est que le roi d'Angleterre et les États-Généraux sont persuadés qu'il est également de leur intérêt d'empêcher que le Roi ne devienne [1] maître des Pays-Bas; qu'ils croient que rien ne leur convient davantage que de faire passer cet État entre les mains d'un prince qui ait toujours besoin de leur secours; que cette nécessité retiendra perpétuellement l'Électeur de Bavière dans leur dépendance; qu'il n'en serait pas de même à l'égard de l'Empereur; que, si ce prince réunissait tous les États de la monarchie d'Espagne avec ceux qu'il possède déjà, il voudrait peut-être faire revivre les droits de souveraineté que la maison d'Autriche a perdus sur les Provinces-Unies.

Ces mêmes considérations devraient les porter à favoriser uniquement les prétentions de l'Électeur de Bavière et à s'opposer fortement à l'augmentation de la puissance de l'Empereur. Mais il n'est pas question d'insinuer présentement au roi d'Angleterre ce qu'il doit faire sur ce sujet, et l'unique vue du comte de Tallard, dans le commencement de son ambassade, doit être de pénétrer si ce prince a véritablement dessein de donner des vaisseaux à l'Empereur, en cas qu'il lui en demande encore pour transporter l'archiduc et des troupes en Espagne; s'il ne craint point d'attirer le ressentiment du Roi par une démarche aussi préjudiciable aux droits de Monseigneur; si la nation anglaise approuve de pareilles liaisons avec l'Empereur

---

[1] Et non *demeure*, comme l'a fait imprimer M. Reynald.

pour réunir autant d'États en la personne de ce prince; si le roi d'Angleterre n'appréhende point lui-même de donner aux princes d'Allemagne, et surtout aux protestants, un aussi juste sujet de se plaindre qu'il veuille contribuer à l'augmentation d'une puissance aussi dangereuse pour eux que celle de l'Empereur le sera toujours; enfin il sera très nécessaire que le comte de Tallard découvre autant qu'il lui sera possible si le roi d'Angleterre, favorisant les desseins de l'Empereur, n'en a point aussi de profiter des contestations qu'il s'attend bien que la succession d'Espagne fera naître pour s'emparer, soit par force ou par des traités secrets avec l'Empereur, de ce que les Espagnols possèdent dans les Indes, et quels sont les secours que la nation consent à lui donner pour faire réussir ces projets [1]. »

Au commencement de mars, Louis XIV ne songeait donc guère qu'à faire épier les dispositions réelles de Guillaume III. Mais, le mardi 11, quand il eut reçu les lettres de d'Harcourt des 25, 26, 27 février et du 2 mars, il jugea nécessaire d'accélérer le mouvement de son action diplomatique à Londres. Précisément, ce même jour, Portland, qui, le 9, avait fait son entrée solennelle dans Paris, devait avoir son audience de cérémonie à Versailles [2]. Le Roi profita par conséquent sur le champ des assurances que l'ambassadeur britannique ne pouvait guère manquer de lui donner, et lui donna en effet, « du désir que son maître avait d'entretenir une bonne intelligence avec lui. » Louis XIV lui répliqua « que, si son maître voulait, ils pourraient faire de grandes choses. » A ces mots, Portland « s'arrêta un moment, comme pensant à ce qu'il répondrait, et ensuite il dit que certainement le roi d'Angleterre le voulait et plus qu'il ne pouvait croire. » Si banales que fussent en définitive ces dernières paroles, Louis XIV se décida à pousser plus loin l'épreuve. Tallard, après avoir, l'après-dîner, conféré

---

[1] *Angleterre*, t. 174, fol. 56-64.
[2] Dangeau, t. 6, p. 309 et de Sourches, t. 6, p. 18.

longuement avec lui, partit en hâte pour son poste. La réponse de Portland, manda le Roi, cinq jours plus tard, à d'Harcourt, « cette réponse, et principalement la lettre que vous m'avez écrite (1), m'ont obligé de faire parler au comte de Portland, afin de juger sur ce qu'il me dirait des mesures qu'il y aurait à prendre avec le roi d'Angleterre dans une pareille conjoncture (2). »

Les deux ministres, qui, sous la haute direction du monarque, étaient chargés de nos rapports avec les puissances étrangères, avaient eu en effet le 14 avec l'ambassadeur d'Angleterre une longue conférence. Cette conférence, qui constitue le point initial du second traité de partage, nous est connue avec toute la précision désirable, grâce à une version anglaise, celle de Portland (3), et à une version française, celle de Pomponne et de Torcy. Nous mettrons sous les yeux du lecteur le récit qui émanait de notre diplomatie, et qui fut communiqué à Tallard ainsi qu'à d'Harcourt.

« La conférence avec mylord Portland a duré plus d'une heure et demie. On a commencé par lui rappeler tout ce qui lui avait été dit, depuis qu'il est ici, du désir sincère que le Roi a d'entretenir une bonne intelligence avec le roi d'Angleterre, de prendre avec ce prince toutes les liaisons nécessaires pour former une étroite union. On lui a parlé de la nécessité dont elle est pour le bien de l'Europe et pour le maintien de la paix qui vient d'être rétablie, de ce qu'il a dit lui-même des sentiments du roi son maître, du désir qu'il a de s'unir étroitement avec Sa Majesté. Après ces premiers discours, on l'a fait souvenir de celui que Sa Majesté lui a tenu dans sa dernière audience particulière, de ce qu'il a répondu lui-même. Enfin, on s'est ouvert davantage, et on lui a dit que, dans la situation présente des

---

(1) La lettre de d'Harcourt du 5 mars. V. p. 192.

(2) Le Roi à d'Harcourt, 16 mars 1698. — *Espagne*, t. 78, fol. 144-146.

(3) On la trouvera dans Grimblot, t. 1, p. 290-294. M. de Grovestins en a donné une traduction dans son t. 7, p. 128-130.

affaires de l'Europe, il pouvait bien comprendre que l'événement le plus considérable qui pouvait arriver, et en même temps le plus capable de troubler la tranquillité générale, était celui de la mort du roi d'Espagne; que, si Dieu disposait de ce prince avant qu'on eût pris de justes mesures pour prévenir les troubles que sa mort exciterait, il serait bien difficile que la paix pût se conserver, que Sa Majesté, persuadée des bonnes intentions du roi d'Angleterre, voulait bien, dans une occasion aussi importante, lui donner des marques d'une entière confiance, en concertant avec ce prince ce qu'il y aurait à faire dans une pareille conjoncture pour la conservation du repos public.

On a ajouté que le Roi était bien aise de s'en ouvrir au comte de Portland, préférablement à tout autre, non seulement à cause de la confiance que le roi, son maître, a pour lui, mais aussi par la satisfaction que Sa Majesté reçoit de sa conduite, et parce qu'elle est persuadée que personne ne désire davantage de contribuer à une étroite union entre elle et le roi d'Angleterre.

Mylord Portland a répondu qu'il avait bien jugé que le discours que Sa Majesté lui a fait l'honneur de lui tenir ne pouvait regarder que la succession d'Espagne; qu'il croyait inutile de répéter ce qu'il a dit plusieurs fois du désir véritable qu'a le roi, son maître, d'entretenir une parfaite intelligence avec Sa Majesté, que ce qu'il en a dit est conforme aux ordres qu'il en a et à la vérité. On lui a fait remarquer que la réponse que le Roi lui avait faite le jour de son audience publique avait rapport au discours précédent de l'audience particulière, et il a dit qu'il s'en était bien aperçu.

Entrant ensuite dans ce qui regarde la succession d'Espagne, il a dit qu'à la vérité la santé faible du roi catholique devait depuis longtemps avoir fait penser à ce qu'il y aurait à faire, si ce prince venait à mourir, mais que cependant il n'avait jamais su précisément quels seraient à cet égard les sentiments du roi, son maître, qu'il lui avait bien ouï dire à La Haye qu'il n'y avait que cet événement qui pût troubler la paix, qu'il paraissait assez que Sa Majesté la voulait de bonne foi par les conditions qu'elle offrait, et que l'on ne devait pas douter qu'elle ne l'entretînt, lorsqu'elle serait une fois faite, mais que personne ne pouvait juger de l'effet que produirait la mort

du roi d'Espagne, que les princes ne doivent pas se gouverner par leurs inclinations particulières, mais que leur seul intérêt doit être celui des peuples soumis à leur direction ou à leur gouvernement; que les Hollandais sont dans le premier cas à l'égard du roi d'Angleterre, et les Anglais, dans le second; qu'ainsi l'intérêt de ces deux nations doit être le seul objet de ce prince; que, s'il voulait quelque chose opposé aux anciennes maximes des Anglais, il n'en serait peut-être pas le maître; que la jalousie de la puissance de la France est aussi grande qu'elle l'ait jamais été. On lui a dit que le Roi ne prétendait point augmenter cette jalousie, et que, lorsque Sa Majesté voulait bien concerter avec le roi d'Angleterre ce qu'il aurait à faire en cas de mort du roi d'Espagne, cette marque de sa confiance pour ce prince faisait assez voir que Sa Majesté ne cherche point à donner de nouvelles jalousies aux princes et aux États, ses voisins, mais qu'ils en doivent concevoir une très légitime et très bien fondée des démarches que l'Empereur fait pour s'assurer de la succession d'Espagne, des négociations qu'il fait faire à Madrid par le comte d'Harack pour y faire appeler l'archiduc, que, si les États qui composent cette monarchie se joignaient un jour à ceux que l'Empereur possède, l'Europe verrait renaître cette même puissance qui lui a été si formidable sous le règne de Charles V, que le roi d'Angleterre est trop éclairé pour n'en pas voir le péril.

M. de Portland a répondu que les Anglais n'étaient touchés d'autres intérêts que de ceux de leur commerce et de la navigation, qu'ils considéreront que l'Empereur n'a point de vaisseaux, que, dans l'abattement où l'Espagne se trouve, il faudrait un temps bien considérable avant que les forces de mer y fussent rétablies; qu'ils regardent au contraire que la France est puissante en vaisseaux, qu'elle leur interdirait facilement le commerce des Indes et de la mer Méditerranée.

Il a cependant toujours assuré qu'il ne parlait que de son chef et sans ordre du roi son maître, mais qu'il connaissait assez le génie des Anglais pour savoir ce qu'ils penseraient, qu'il ne faut pas, en traitant avec eux, regarder seulement le présent, mais l'avenir, que, lorsque le roi d'Angleterre leur fait quelque proposition qui n'est pas de leur goût, ils savent bien la refuser, qu'ils disent qu'ils

accorderaient volontiers à un bon roi dont ils sont contents ce qu'il leur demande, mais que, ne sachant pas quel sera son successeur, ils ne veulent rien faire qui puisse, sous un autre règne, causer de préjudice à la nation.

Comme on a parlé pendant cette conversation du testament de Philippe IV, de la manière de succéder aux royaumes d'Espagne, le comte de Portland s'est informé, comme un homme effectivement ignorant, de ce que contenait le testament de Philippe IV, de ceux qui étaient appelés à sa succession, au défaut du roi d'Espagne d'aujourd'hui et de ses enfants. Il a demandé si la loi salique était observée en Espagne. On lui a expliqué ce que contenait ce testament, que les enfants de l'Empereur n'avaient aucun droit à la Couronne, que les États de la monarchie d'Espagne avaient passé plusieurs fois en différentes maisons par les mariages des Infantes, que c'était par ce moyen que toute la monarchie avait été réunie à la maison d'Autriche, qu'un testament ne pouvait pas changer les lois fondamentales d'un royaume. Il a été cité ce qu'avait fait Henri VIII, roi d'Angleterre, qui avait changé par plusieurs testaments différents l'ordre de sa succession. On lui a répondu que ce même ordre avait été néanmoins observé, que son fils lui avait succédé et ensuite ses deux filles, suivant l'ordre de leur naissance; que Ferdinand V, roi d'Aragon, avait fait ce qu'il avait pu pour troubler en Castille ce même ordre de succession; que, la reine Isabelle, sa femme, étant morte, il avait fait ses efforts pour demeurer roi de la Castille, dont la Couronne avait appartenu à cette princesse par le droit de succession, mais que, quoiqu'il y eût régné longtemps conjointement avec sa femme, les Castillans n'avaient jamais voulu le reconnaître pour leur roi après la mort de cette princesse; que cette Couronne avait été déférée à la reine Jeanne, sa fille, et que, Charles-Quint ayant succédé au roi Ferdinand, les Castillans ne lui avaient permis de régner sur eux que conjointement avec la reine, sa mère, malgré l'entière aliénation de l'esprit de cette princesse; que même le nom de la reine était toujours dans les actes publics avant celui du roi Charles, son fils; que c'était une marque certaine que la volonté des rois ne pouvait changer en Espagne l'ordre établi pour les successions.

Il a dit que, n'étant point instruit des intentions du roi, son

maître, sur cette matière, il demandait si Sa Majesté trouverait bon qu'il lui en écrivît pour recevoir ses ordres; que rien n'était plus important que de prévoir le cas de la mort du roi d'Espagne, mais qu'il lui paraissait qu'il serait nécessaire qu'on lui dît quelque chose de plus particulier des intentions de Sa Majesté; que, s'il ne faisait que des propositions générales au roi d'Angleterre, il embarrasserait ce prince et ne pourrait recevoir aucune réponse décisive.

On lui a répondu que Sa Majesté, ne voulant rien pour elle qui puisse donner de l'ombrage au reste de l'Europe, voulait bien s'engager, en cas de la mort du roi d'Espagne, à disposer de cette succession, en sorte qu'elle ne pût jamais être réunie à la Couronne de France; que l'intérêt des Anglais et des Hollandais, et particulièrement des derniers, était de conserver dans les Pays-Bas, entre Sa Majesté et eux, une barrière qui les séparât toujours, que Sa Majesté voulait bien aussi promettre de ne point toucher à cette barrière.

Il est à remarquer que, dans tout ce qu'on a dit sur ce sujet, on n'a point nommé à mylord Portland messeigneurs les ducs d'Anjou et de Berry. Il a dit cependant, en répondant à ces propositions, que, quoique le Roi ne réunît pas la monarchie d'Espagne à sa Couronne, l'Europe ne serait pas moins alarmée, quand elle verrait toute la succession du roi catholique entre les mains d'un de ces princes; que leur naissance les tiendrait toujours unis avec la France, et qu'ils donneraient la loi à tous les autres États; que le Roi deviendrait le maître de toutes les mers par ses flottes. Il a touché légèrement quelque chose d'une cession des Indes Occidentales aux Anglais; cela n'a pas été relevé. Il a continué de dire que, quand on céderait à l'Angleterre les places de la côte d'Afrique pour les assurer du commerce de la mer Méditerranée, ce commerce ne laisserait pas d'être interrompu toutes les fois qu'il plairait au Roi de le faire; que les sûretés qu'on pourrait prendre à cet égard sur la parole du Roi étaient bonnes pour le présent, mais qu'elles ne suffiraient pas pour un avenir bien éloigné; qu'il le fallait cependant pour satisfaire les Anglais; qu'ils n'auraient pas les mêmes craintes à l'égard de l'Empereur : premièrement, qu'il ne manquerait pas de dire, comme le Roi le dit, qu'il ne prétend point réunir la monarchie d'Espagne

à la Couronne impériale; que celle d'Espagne serait destinée à l'archiduc, qu'ainsi ce serait un gouvernement entièrement séparé, que l'Empereur n'a point de forces maritimes, qu'on sait le temps qu'il faut pour en établir, que les Espagnols ne sont pas propres à le faire, que le roi d'Angleterre connait mieux que personne la faiblesse présente de l'Empereur, l'épuisement de ses finances, que par conséquent on ne doit rien craindre de sa part.

On a répondu à tout ce que mylord Portland a dit sur cet article. Premièrement, on n'a pas manqué de lui citer l'exemple de la maison de Bourgogne, pour faire voir que les branches de la maison de France ne sont pas toujours unies, et que les liaisons du sang n'empêchent pas les princes de soutenir leurs intérêts; que, quoique l'Empereur n'eût pas maintenant de forces maritimes, il en aurait bientôt de considérables, lorsqu'il serait maître de tous les ports dépendants de la monarchie d'Espagne. Il a été question du temps que le Roi a employé à mettre ses forces de mer sur le pied qu'elles sont; on a fait voir au comte Portland que, quoique les finances de l'Empereur soient à présent en mauvais état, la monarchie d'Espagne a de si grandes ressources qu'elle reprendrait bientôt un nouveau lustre, si elle était bien gouvernée; on a rappelé le péril dont toute l'Europe était menacée vers le milieu de ce siècle par l'union des deux branches de la maison d'Autriche, qu'il avait fallu des miracles pour préserver l'Allemagne de l'esclavage qui la menaçait, qu'elle y tomberait bientôt, si l'Empereur réunissait autant d'États; qu'il se rendrait aussi souverain dans l'Empire que les rois le peuvent être dans leurs royaumes; qu'on pouvait pardonner aux Anglais de regarder avec l'indifférence que le comte de Portland dit qu'ils considèrent ce qui se passe hors de l'étendue de leur île, mais qu'on ne croirait jamais que les vues de leur roi y fussent bornées; qu'il avait donné des marques du contraire dans toutes les actions de sa vie, et qu'il n'était pas vraisemblable qu'il changeât de sentiment dans une occasion aussi importante.

Enfin, après avoir longtemps agité cette matière, le comte de Portland a dit que, suivant le testament de Philippe IV, le prince électoral de Bavière était le légitime héritier. Pourquoi donc, a-t-il ajouté, ne le pas prendre pour régner en Espagne, et faire cesser par

ce choix l'ombrage que toute l'Europe conçoit de la trop grande puissance du Roi, et l'inquiétude que la France témoigne de celle de l'Empereur ?

On lui a répondu qu'on lui avait fait voir la nullité du testament de Philippe IV; mais, comme il a dit qu'il ne faisait cette proposition que de lui-même, la conférence s'est terminée en convenant, de part et d'autre, qu'il dépêcherait un courrier au roi d'Angleterre pour lui rendre compte de ce qui s'est passé (1) ».

Guillaume III ne perdit pas une heure pour mettre Heinsius au courant de cette ouverture. Le 18, avant de connaître encore la maladie de Charles II, il envoya de Windsor à La Haye la lettre qu'il venait de recevoir de Portland. Il laissait à Heinsius le soin d'en apprécier la haute importance. J'ai ordonné à Portland, continuait-il, d'entretenir cette négociation, et de tâcher d'amener les Français à s'expliquer davantage, de façon que nous soyons plus à même de juger ce qu'il est possible de faire dans cette occurence (2). Il invitait en outre le Pensionnaire à faire savoir par voie directe ses réflexions personnelles à Portland. Afin qu'au surplus les pensées de Heinsius ne pussent pas trop s'éloigner des siennes, il lui rappelait les entretiens qu'ils avaient eu précédemment sur la même matière. Pour son propre compte, dès le lendemain, le roi d'Angleterre traça à Portland la ligne de conduite à suivre, conformément aux intentions qu'il venait de manifester à Heinsius. En principe, il acceptait volontiers l'idée de régler à l'avance, par des mesures prises en commun, la succession de Charles II.

---

(1) « Relation de ce qui s'est passé dans la visite que M. de Pomponne et M. de Torcy ont rendue à mylord Portland par ordre de Sa Majesté. » — *Angleterre*, t. 174, fol. 82-92.

(2) « *I have written to him to keep this important negotiation on foot, and to try to bring the French to particulars, so that we may be the better able to judge what is possible to be done in this business.* » Guillaume III à Heinsius, 18 mars 1698. On trouvera la lettre entière dans Grimblot, t. 1, p. 304-305.

Mais, avant tout, il fallait décider les fondés de pouvoirs de Louis XIV à entrer dans le plus de détails possible [1].

Dès la veille, Portland avait du reste devancé les intentions de son maître en se rendant à Versailles pour y réclamer des renseignements plus précis. Tant qu'on se contenterait, déclara-t-il aux deux ministres, de parler en termes généraux, il n'y aurait pas de réponse sérieuse à attendre. Le sujet était entièrement nouveau pour Sa Majesté britannique. Elle ne l'avait « jamais pris en considération, » et la surprise qu'elle éprouverait serait grande assurément. Portland croyait toutefois pouvoir pressentir que les nations anglaise et hollandaise tiendraient au moins à ce qu'on leur proposât des mesures capables de sauvegarder leurs intérêts commerciaux. Pomponne et Torcy se bornèrent à manifester quelque incrédulité à propos de la surprise attribuée à Guillaume III. Ils le savaient trop préoccupé du maintien de la paix pour pouvoir supposer qu'il n'avait jamais réfléchi à l'éventualité qui, seule désormais, était capable de la compromettre [2]. Ils n'en dirent pas beaucoup plus long. Le 15, on avait eu des nouvelles d'Espagne, par les lettres de d'Harcourt du 5 et 6 [3]. Il n'y avait donc plus péril en la demeure. On pouvait prendre son temps et négocier de sang-froid.

Une fois en possession des ordres envoyés le 19 de Windsor, Portland sollicita et obtint une audience du Roi, qui revenait de Marly. Cette circonstance avait même été la cause d'un léger retard pour l'entrevue. Louis XIV, le 27, en rendit compte à Tallard dans ces termes :

« Il m'a dit que le roi son maître avait été surpris de ce qui avait été dit de ma part au comte de Portland, que ce prince, ne s'y étant

---

[1] Guillaume III à Heinsius, 19 mars 1698. — Grimblot, t. 1, p. 306-307.

[2] Portland à Guillaume III, 19 mars 1698. — Grimblot, t. 1, p. 308.

[3] Dangeau, t. 6, p. 312, prétend à la date du 16 qu'il arriva « le matin » un valet de chambre de d'Harcourt parti le 3 de Madrid. La lettre elle-même, du 5 et du 6, aux Archives des Affaires étrangères, porte bien la mention : arrivée le 15.

point attendu, n'avait pas encore prévu ce qu'il avait à répondre à des propositions aussi importantes, que son intention était de contribuer de tout ce qui dépendrait de lui au maintien de la paix, qu'il voit certainement que je la veux conserver et qu'il désire sincèrement que j'aie lieu d'être satisfait de la conduite qu'il tiendra dans la même vue d'assurer la tranquillité générale, qu'il ne voit présentement que l'ouverture à la succession d'Espagne capable d'exciter une nouvelle guerre, qu'il est à souhaiter qu'on la puisse prévenir en prenant de bonne heure des mesures pour la conservation de la paix, si Dieu disposait du roi catholique, que le roi d'Angleterre, ne sachant pas ce que je pense ni ce qui me conviendrait, ne pouvait me faire aucune proposition, qu'il les attendait toutes de moi, et que, lorsque je me serais expliqué, il lui serait plus facile de dire aussi ce qu'il croirait le plus convenable et de concerter avec moi les mesures qu'il y aurait à prendre.

Le comte Portland a ensuite ajouté que je pouvais m'assurer du secret qui serait gardé dans cette affaire, qu'il se flattait d'y pouvoir mieux réussir que tout autre ministre, connaissant davantage les sentiments du roi son maître.

Comme il ne me convenait pas d'entrer avec lui dans aucun détail, j'ai cru qu'il suffisait de lui faire connaître que la seule vue du repos public m'avait obligé de consentir à la paix, que, lorsqu'elle a été signée, j'étais en état de soutenir longtemps la guerre, et que le nombre de places considérables que j'ai cédées était une preuve bien assurée du dessein que j'ai de la maintenir. Je lui ai dit ensuite que, connaissant la confiance que le roi son maître a pour lui, je n'avais pas douté, lorsque ce prince l'avait choisi pour son ambassadeur, qu'il ne l'eût regardé comme étant plus propre que tout autre à contribuer au renouvellement d'une parfaite intelligence. J'ai ajouté que j'étais très satisfait de la conduite qu'il avait tenue, et enfin je l'ai remis à ce que je lui ferais savoir de mes sentiments sur ce qu'il venait de me proposer.

Mon intention est de lui faire dire dans quelques jours que j'ai considéré que l'intérêt général de toute l'Europe est d'empêcher la réunion de la monarchie d'Espagne à ma Couronne, que l'on ne doit pas moins craindre que l'Empereur ne devienne maître de cette

monarchie, et qu'outre cet intérêt général celui de l'Angleterre et de la Hollande, dont le roi d'Angleterre paraît le plus touché, est de maintenir les Pays-Bas indépendants d'aucune Couronne et sous la domination d'un prince particulier.

Que, sur ce fondement, je veux bien assurer que la monarchie d'Espagne ne sera jamais réunie à ma Couronne, que je suis prêt à prendre des mesures pour conserver à l'Électeur de Bavière la souveraineté des Pays-Bas, que mon fils cédera au prince électoral tous les droits qu'il peut avoir sur ces provinces, qu'à l'égard du reste de la monarchie il ne serait pas juste de priver les légitimes héritiers des droits qui leur sont acquis, lorsqu'on peut trouver les moyens de lever l'ombrage que l'Europe pourrait concevoir de la réunion des Couronnes de France et d'Espagne.

Que la plus grande partie des Espagnols conviennent que, selon leurs lois et leurs coutumes, confirmées par différents exemples, la succession doit appartenir à mon fils, si Dieu dispose du roi catholique, que, pour ôter entièrement l'inquiétude qu'il causerait en soutenant la justice de ses droits, il veut bien les transmettre au plus jeune des princes ses enfants, que je le remettrais seul entre les mains des Espagnols pour être formé suivant leurs maximes, et sans avoir aucun de mes sujets auprès de lui, que cette éducation lui inspirerait bientôt les seuls sentiments qui peuvent convenir à un roi d'Espagne, que ceux de sa naissance ne l'empêcheraient jamais de veiller à la conservation des États acquis à la Couronne d'Espagne, qu'étant élevé dans ce pays il ne connaîtrait bientôt d'autres intérêts que ceux de cette monarchie, qu'enfin il ne serait pas plus étranger aux Espagnols que le second fils de l'Empereur, qui n'a aucun droit, et que celui de mes petits-fils est certain, lorsque mon fils veut bien céder les siens à celui qui conviendra davantage aux Espagnols.

Après cette ouverture, on verra si le comte de Portland fera quelque proposition de la part du roi son maître, et, comme je suis en état de soutenir tout ce que je lui aurai fait dire, c'est au roi d'Angleterre à s'expliquer sur ce qu'il croira de plus convenable dans une pareille conjoncture [1]. »

---

[1] Le Roi à Tallard, 27 mars 1698. — *Angleterre*, t. 174, fol. 77-81.

Louis XIV n'avait pas réussi à faire parler Portland. Ses ministres ne furent pas plus heureux dans leur entrevue du 1er avril, qui dura jusqu'au soir. L'ambassadeur anglais persista à ne rien laisser transpirer des secrets de son maître, et ses deux interlocuteurs s'étudièrent aussi à s'enfermer systématiquement dans un silence calqué sur le sien (1). Le Roi comprit alors qu'il ne ferait point un pas en avant, s'il ne se résignait à sortir hardiment le premier du clair-obscur des banalités et de ces premières exigences qui ne servent qu'à supputer le degré probable de résistance chez l'adversaire. A défaut de la lettre que d'Harcourt lui avait écrite le 7 (2), celle que le même agent lui avait adressée le 13 était du moins parvenue le 29 entre ses mains. Elle avait confirmé la nouvelle que, décidément, le roi d'Espagne « se portait mieux ». La santé de Charles II laissait donc à Louis XIV le répit indispensable pour procéder avec Guillaume III à la discussion approfondie des conditions d'un partage. Seulement, tout en consentant à découvrir le premier ses intentions provisoires, puisque le roi d'Angleterre paraissait irrévocablement décidé à ne rien trahir des siennes, le monarque français, par compensation, désirait transporter la négociation à Londres, afin qu'elle ne continuât pas à se perdre dans des fins de non-recevoir irritantes. Le 3 avril, il dévoila à Tallard son plan de campagne, après l'avoir mis au fait de ce qui s'était passé avec Portland.

« Il a premièrement demandé qu'on lui donnât par écrit ce qu'il venait d'entendre, sous prétexte d'en rendre un compte plus juste et plus exact au roi, son maître; qu'il oublierait peut-être une partie

(1) Portland à Guillaume III, 2 avril 1698. — Grimblot. t. 1, p. 327-332.

(2) D'Harcourt, d'après sa lettre au Roi du 12 mars (V. Hippeau, t. 1, p. 31), aurait envoyé un courrier le vendredi précédent, qui était le 7, « pour lui mander que le roi d'Espagne se trouvait mieux depuis quelques jours ». Nous n'avons pas retrouvé cette lettre à sa place chronologique, dans le t. 78 du fonds *Espagne*. Peut-être est-ce celle du 5 et du 6, un peu attardée au départ, ou celle qui serait arrivée le 16, d'après Dangeau.

des choses essentielles qu'on lui avait dites, et les raisons dont elles avaient été appuyées, et qu'un écrit suppléerait au défaut de sa mémoire; qu'il était absolument nécessaire de ne rien omettre dans le compte qu'il rendrait au roi d'Angleterre, parce que ce prince ne pouvait lui faire savoir ses intentions que suivant la connaissance qu'il aurait des miennes; qu'il n'avait d'autre instruction du roi, son maître, que de faire voir le désir qu'il a de contribuer au maintien de la paix autant qu'il dépendra de lui de le faire, en conservant toujours les intérêts de l'Angleterre et de la Hollande.

Le comte de Portland a ensuite ajouté que, n'étant point instruit, il ne pouvait raisonner que de lui-même; que, suivant son sentiment particulier, il est de l'intérêt de toute l'Europe que la succession d'Espagne ne soit point recueillie par un de mes petits-fils; que, quelque précaution qu'on puisse apporter pour lui faire prendre les seules maximes d'Espagne, quoiqu'on le remette uniquement entre les mains des Espagnols, qu'on ne lui laisse aucun de mes sujets auprès de lui, toutes ces précautions ne seront jamais capables d'effacer les sentiments de sa naissance et les impressions de sa première éducation; qu'ainsi l'on regarderait toujours ma Couronne et celle d'Espagne comme étroitement unies et par conséquent en état d'imposer la loi au reste de l'Europe; que le principal intérêt des Anglais et des Hollandais consiste dans le commerce; que le plus grand malheur pour eux serait de le voir interrompu, et qu'il ne serait pas possible de leur en ôter la crainte, lorsqu'ils verraient la France et l'Espagne dans des sentiments unanimes, et maîtresses de leur interdire celui de la Méditerranée et celui des Indes; que personne ne pourra persuader à ces deux nations que le danger n'en soit pas évident pour elles, si l'un de mes petits-fils parvenait à la Couronne d'Espagne et qu'il fût en même temps possesseur de toutes les parties dépendantes de cette monarchie.

Qu'à l'égard de la proposition de céder les Pays-Bas à l'Électeur de Bavière, il serait difficile de donner des sûretés suffisantes de la validité de cette cession pour l'avenir, quand même on pourrait en trouver qui parussent réelles et solides. Ce qui reste au roi d'Espagne dans les Pays-Bas est une barrière bien faible et peu capable de rassurer l'inquiétude des Hollandais.

Il s'est servi de toutes les raisons souvent employées pour contester la justice des droits de mon fils, et, comme on lui a fait voir pendant cette longue conversation ce que toute l'Europe aurait à craindre de la nouvelle puissance de la maison d'Autriche, si les États possédés par les deux branches se réunissaient dans la seule famille de l'Empereur par l'élévation de l'archiduc au trône d'Espagne, il a répété plusieurs fois qu'il ne proposait point aussi que l'archiduc recueillît cette succession, que le prince électoral de Bavière y avait un droit légitime, que sa puissance ne serait point à craindre pour le reste de l'Europe; qu'il y avait lieu de croire que, sous son règne, le gouvernement d'Espagne serait peu différent de ce qu'il est présentement; qu'ainsi les Anglais et les Hollandais n'auraient à rien craindre pour leur commerce dans la Méditerranée ni dans les Indes; que cependant il n'en parlait que de son chef, ne sachant point les intentions du roi d'Angleterre; que ce prince penserait peut-être d'une manière différente, lorsqu'il saurait mes intentions.

Le comte de Portland a dit qu'il s'était attendu, lorsqu'il a demandé à savoir mes sentiments sur la succession d'Espagne, qu'on lui ferait quelques propositions dont il serait plus facile de convenir; et, lorsqu'on l'a pressé pour savoir ce qu'il jugeait à peu près de ce que le roi, son maître, pourrait souhaiter, il a répondu qu'il lui serait impossible d'en parler, n'ayant jamais su les intentions de ce prince sur ce sujet, et que, quand même il les saurait, il serait inutile de s'en expliquer, qu'elles sont vraisemblablement fort différentes de ce qu'on lui a proposé de ma part, et qu'il est impossible de traiter, lorsqu'on est aussi éloigné de pouvoir convenir d'un milieu.

Enfin, il y a lieu de juger de tout ce que le comte de Portland a dit que le roi d'Angleterre serait assez porté à favoriser les prétentions du prince électoral de Bavière; qu'il voudrait peut-être obtenir les Indes pour être partagées entre l'Angleterre et la Hollande; que son dessein est de ne rien proposer, de m'engager, au contraire, à faire toutes les avances, de regarder comme des choses déjà accordées ou de peu de conséquence toutes les offres qu'il espère que je pourrai faire, et de gagner, s'il lui est possible, l'avantage que l'on a toujours sur celui qui fait les premières ouvertures.

Il est d'ailleurs certain que, cette affaire étant remise au seul comte de Portland, le roi d'Angleterre pourra différer de s'expliquer aussi longtemps qu'il croira qu'il peut lui convenir de cacher ses véritables desseins. Il suffira que son ambassadeur dise qu'il n'est pas instruit, qu'il attend de nouveaux ordres, ou qu'il fasse naître d'autres difficultés, qu'il dira n'avoir pas le pouvoir de terminer.

Il est cependant très-important que je sois au plus tôt informé de ce que je puis attendre du roi d'Angleterre, et, quoique la santé du roi d'Espagne soit présentement meilleure, elle est si faible qu'on doit regarder l'ouverture à la succession d'Espagne comme étant toujours prochaine.

Ainsi mon intention est que vous vous adressiez directement au roi d'Angleterre. Vous lui demanderez une audience particulière. Vous lui direz que je vous ai informé de tout ce que j'ai fait dire au comte de Portland; que, comme il a répondu qu'il n'était point encore instruit des intentions de ce prince, je vous ai ordonné de vous adresser à lui-même; que je suis si persuadé du désir qu'il a de contribuer à la conservation de la paix, et en même temps de la sincérité des assurances qu'il m'en a fait donner, que j'ai été bien aise de lui marquer la confiance que je prends en ses sentiments, en m'ouvrant à lui de ce que je pense sur un événement aussi capable de troubler la tranquillité générale que le serait celui de la mort du roi catholique. Vous lui parlerez ensuite conformément à ce que je vous ai écrit et au *Mémoire* que je fais encore joindre à cette lettre; et votre principal but doit être d'engager ce prince à me faire quelques propositions, quelqu'éloignées qu'elles puissent être de ce qui est contenu dans le *Mémoire* que je vous envoie.

Il y a lieu de croire que, si ce prince entre en matière avec vous, il s'expliquera de la même manière que le comte de Portland a parlé; [ainsi, pour vous conformer entièrement à ce qui a été dit à cet ambassadeur, (1)] vous devez principalement insister à faire voir qu'un de mes petits-fils élevé en Espagne ne connaîtrait bientôt d'autre intérêt que celui des États qui lui seraient soumis; que,

---

(1) A la marge.

n'ayant auprès de lui aucun Français, le même gouvernement subsisterait toujours, que l'Espagne se conduirait suivant ses propres maximes, indépendamment d'aucune Couronne étrangère; qu'ainsi cette monarchie ferait toujours un corps séparé et en état de maintenir la même balance entre les puissances de l'Europe.

Qu'il n'en serait pas de même, si le second fils de l'Empereur recueillait cette succession; que ce serait une source éternelle de guerres en Europe; que l'Espagne, accoutumée depuis longtemps à être conduite par les maximes de la maison d'Autriche plutôt que par le véritable intérêt de cette monarchie, serait entièrement soumise aux ordres de l'Empereur; qu'il ne lui serait pas difficile de la remettre en état de lui donner des assistances suffisantes pour relever encore l'autorité impériale, pour la faire reconnaître en Italie, pour réduire les princes d'Allemagne et peut-être pour causer un jour aux Provinces-Unies l'inquiétude qu'elles affectent de ne point avoir encore des desseins de l'Empereur; que d'ailleurs l'archiduc n'a aucun droit à la succession d'Espagne; et vous établirez toujours celui de mon fils comme étant certain, reconnu tel dans tous les temps, même par les jurisconsultes d'Espagne, appuyé peut-être dans ce royaume par un parti assez considérable pour soutenir les droits du légitime héritier.

A l'égard du commerce des Indes et de la mer Méditerranée, vous ferez voir que, l'Espagne ayant un roi chez elle élevé par les Espagnols et le gouvernement ne changeant point, les choses subsisteront sur le même pied, et vous éviterez [1] autant qu'il vous sera possible que le roi d'Angleterre ne vous propose la cession des Indes en faveur des Anglais et des Hollandais. S'il le fait, vous direz que, n'ayant point d'ordre de moi sur une proposition que je n'ai pas pu prévoir, vous ne pouvez parler que de vous-même; que vous savez que la monarchie d'Espagne ne peut pas être séparée des Indes et que vous m'informerez de cette nouvelle proposition.

Je ne vous prescris point les raisons dont vous vous servirez pour faire voir de quelle force serait la barrière que je veux bien accorder

---

[1] Et non : *insisterez*, comme le dit M. Hippeau.

aux Hollandais en assurant à l'Électeur de Bavière la souveraineté des Pays-Bas, tels que le roi d'Espagne les possède aujourd'hui. Vous connaissez l'importance et la bonté des places qui composent cette barrière. Ce que vous devez observer est de faire voir que mon fils ferait une donation de cette partie de la succession d'Espagne à l'Électeur de Bavière en vertu des droits acquis à mon fils après la mort du roi catholique, et non pas une renonciation de ces mêmes droits sur les Pays-Bas en faveur de cet Électeur (1). »

Tandis que Louis XIV se décidait à franchir ainsi le Rubicon, Guillaume III, informé par une lettre de Heinsius du 18 mars du danger de Charles II, livrait quelque chose de ses pensées à Portland et à Heinsius (2). Au fond, il redoutait par-dessus tout une nouvelle guerre européenne qui le prendrait au dépourvu, et où l'Angleterre ne lui paraissait pas appelée à faire sensiblement meilleure figure que l'Espagne. « *I shudder* », écrivait-il le 25 mars au Pensionnaire, « *when I think of the unprepared state of the allies to begin a war and the present dilapidated state of Spain* ». Il est certain, continuait-il, que « la France est à même de s'emparer de cette monarchie, avant que nous ne soyons capables de prendre les plus faibles mesures pour nous y opposer (3) ». La veille, il avait écrit à Portland, au sujet de la crise du roi d'Espagne : « *You will judge what an embarrassment would arise if he were to die suddenly at this juncture; for we should not have time to put ourselves in a position to take the part which we might judge most*

---

(1) *Angleterre*, t. 174, fol. 93-102. C'est tout à fait à tort que M. Hippeau, t. 1, p. 73, assigne à cette pièce la date du 27 avril.

(2) Heinsius avait été averti lui-même dans l'après-midi du 18, d'abord par Quiros, l'agent de l'Espagne à La Haye, puis par Stratmann, le ministre de l'Empereur. Il avait conseillé à Stratmann d'expédier en hâte son courrier à Vienne pour engager son maître à se tenir sur ses gardes, à s'arranger tant bien que mal avec la Turquie et à envoyer à Madrid comme en Italie les instructions nécessaires. Cette lettre de Heinsius, du 18 mars 1698, est aux Archives royales de La Haye.

(3) Grimblot, t. 1, p. 312-313.

expedient for our interests, nor to finish any negotiation, if it were begun (1) ». Cinq jours après, il accentuait encore ses craintes aux oreilles du même confident : « *We are at present so very far from being in a condition to make an effort, while France is prepared for every event, that you can fancy how much uneasiness this gives me whenever I think of it, especially if I contemplate the great difficulties of finding means to reconcile our conflicting interests; and, as France knows her own strength and our weakness, there is no likelihood that she will be disposed to make any considerable concessions* (2) ».

Sur ces entrefaites, la réponse de Heinsius était arrivée à Guillaume en même temps qu'à Portland. Le Pensionnaire, dans un premier billet écrit pour le monarque, se contentait de répéter que la question était grave et qu'on ne saurait trop y réfléchir (3). Avec Portland, il se montrait beaucoup plus explicite. Il commençait en témoignant la crainte de tomber dans un piège tendu par la France, qui, selon lui, visait sans doute, soit à endormir la vigilance des alliés d'Augsbourg afin d'abuser des circonstances en Espagne, soit à provoquer des enchères en colportant simultanément des offres analogues à Vienne, à Bruxelles et à Madrid, soit enfin à créer des sujets de discorde entre ses anciens ennemis. La prudence défendait donc d'écouter les propositions du Roi, tant qu'elles ne seraient pas sorties des généralités. Quant à assumer l'initiative des ouvertures, ni l'Angleterre ni les États-Généraux ne pouvaient y songer, puisque ce serait courir le risque de se brouiller avec l'Empereur en même temps qu'avec l'Espagne. Allant cependant au fond des choses, le Pensionnaire repoussait énergiquement l'idée d'attribuer à

---

(1) Guillaume III à Portland, 24 mars 1698. — Grimblot, t. 1, p. 309-311.

(2) Guillaume III à Portland, 29 mars 1698. — Grimblot, t. 1, p. 321-322.

(3) « *Het is een zeer importante materie en waarop dagelijksch dient te worden gedacht* ». Heinsius à Guillaume III, 25 mars 1698. — Archives royales de La Haye.

un des fils du Dauphin la péninsule et l'Amérique espagnoles. Avec une pareille combinaison, même en admettant la séparation permanente des deux Couronnes de France et d'Espagne, il n'y aurait plus de sécurité pour la marine et le négoce des autres puissances, pas plus dans la Méditerranée que dans les mers du Nouveau-Monde. L'œuvre à laquelle l'on devait par conséquent travailler surtout se réduisait à ramener l'un vers l'autre, au moyen d'une transaction équitable, Léopold et son gendre, l'Électeur (1). En résumé, deux idées maîtresses et pratiques se dégagaient de cette épître un peu confuse. D'abord, à supposer que la France fût reconnue sincère, et qu'on eût pris ses précautions contre elle, d'une part, « il n'y avait rien à faire, si ce n'est du consentement de tous les intéressés, auquel cas le rôle des puissances maritimes devait se réduire à aplanir les voies et à faire agréer par la persuasion les projets adoptés ». En second lieu, « il fallait assurer à l'Angleterre et aux États-Généraux toute la sécurité désirable aussi bien en ce qui concernait les Pays-Bas espagnols et la barrière qu'au sujet du commerce anglo-hollandais dans la Méditerranée et aux Indes Occidentales ». Comme c'était de la France que le Pensionnaire semblait attendre ces superbes avantages, il est permis de soupçonner que, par une juste réciprocité, il se sentait disposé à lui accorder beaucoup, si elle donnait l'exemple de la générosité en matière territoriale et économique. Ces deux points, et le sous-entendu qui les complète, méritent d'être bien notés. De 1698 jusqu'en 1702, Heinsius et ses amis n'auront pas d'autre programme.

---

(1) C'est surtout dans sa lettre à Guillaume que Heinsius insistait sur cet article : « *Ik meen dat voor eerst behoorde te werken, dat de Keizer en Churfurst eene gemeene lijn trokken tegen Frankrijk, bij provisie hunne particuliere sustenuen en pretentie wat aan een zijde stellende, en dat, gelijk de Churfurst alreeds zegt, ook de Keizer het beleid van hunne differenten stelde aan Uwe Majesteit en de Staten, opdat men door dat middel eviteerde dat Frankrijk den een of ander niet aanlokte.* »

Après avoir reçu cette lettre, le 1er avril, Guillaume reprit la plume pour y répondre. A la vérité, assurait-il, il n'avait pas plus de foi qu'auparavant dans la loyauté des Français, puisqu'ils n'avaient point encore voulu s'engager à fond. Ensuite, les intérêts à concilier étaient tellement divergents qu'il n'entrevoyait guère comment un rapprochement pourrait s'opérer. Mais enfin il fallait bien céder à l'évidence, et, comme la France se trouvait en état de prendre *ipso facto* possession de la monarchie espagnole, sans qu'on pût l'en empêcher, il convenait de voir au moins de quoi elle se contenterait. L'essentiel toutefois était d'amener, n'importe comment, l'Empereur et l'Électeur de Bavière à une entente, sans quoi il n'y aurait rien à faire pour les puissances maritimes (1). Le même jour, le roi d'Angleterre écrivit à Portland, et, naturellement, dans le même ordre d'idées (2). Il spécifiait cependant certains points particuliers qu'il s'agissait de transformer en autant d'articles. Sans un large accroissement de la barrière, on ne traiterait en aucun cas. La France, à sa pointe nord-est, devait en revenir à la paix des Pyrénées. On lui laisserait, à titre de don, la Franche-Comté, mais rien de plus. Elle aurait aussi à faire savoir par quelles garanties elle assurerait la liberté du commerce anglo-hollandais dans la Méditerranée, et si elle était disposée à partager les Indes Occidentales. En ce qui concernait Dunkerque, Guillaume estimait qu'avec certains « accommodements » il pourrait obtenir cette place. Il terminait du reste en se demandant à quoi bon tant de rêveries, puisque les Français ne prendraient jamais d'initiative sincère, et

---

(1) « *On the other hand, I do not see a possibility of preventing France from putting herself in immediate possession of the monarchy of Spain, in case the king should happen to die soon. However, nothing can be done but to take all those steps you mention ; and, above all, we must labour to bring the Emperor and the Elector of Bavaria to an agreement with respect to the succession, otherwise it will be impossible for us to take the proper measures.* » Grimblot, t. 1, p. 323-325.

(2) Grimblot a donné cette lettre, t. 1, p. 325-327.

déclarait nettement « que, pour lui, il était bien décidé à ne pas commencer [1]. »

Nous en savons encore un peu plus sur les véritables dispositions du roi d'Angleterre, grâce à deux lettres qu'au bout d'une semaine, après avoir sans doute reçu le rapport rédigé le 2 avril par Portland, il adressa par surcroît à ses deux confidents ordinaires. Le 7, à son ambassadeur, il avouait qu'il fallait renoncer à exiger Dunkerque. Mais ne pouvait-on mettre en avant quelque exigence moindre, une démolition, par exemple ? L'essentiel était d'augmenter la barrière des Pays-Bas et de leur procurer une frontière plus étendue que la frontière actuelle [2]. Quant au commerce dans la Méditerranée, il serait nécessaire d'obtenir des places maritimes sur la côte de Barbarie, entre autres, Ceuta ou Oran, aussi bien que quelques ports sur la côte d'Espagne, à leur défaut, Mahon, dans l'île de Minorque, excellent refuge, disait-on. Il faudrait ajouter à cela quelques villes intérieures dans les Indes. Mais Guillaume ne pouvait les désigner nominalement, n'étant pas suffisamment familiarisé avec la géographie de cette région. A ce prix, il est vrai, la France, quoique Guillaume n'en dît rien, semblait devoir rester libre de placer, à ses risques et périls, un des fils du Dauphin sur le trône de Charles II. Cette liberté semblait dériver de ce fait qu'on lui imposait l'obligation d'abandonner à l'Empereur tout ce que l'Espagne possédait en Italie. Guillaume autorisait Portland à communiquer cette ébauche de vive-voix, mais non pas

---

[1] On peut juger, d'après cela, combien Saint-Simon s'est fourvoyé en attribuant à Guillaume III, avec une assurance imperturbable, l'initiative entière du traité de 1698 : « Il (le roi Guillaume) songea donc à un partage, que l'appât de le recueillir en paix, et sous la garantie des puissances principales, pût faire accepter au Roi..... Ce fut pour cela qu'il s'en voulut assurer d'abord (de la France), comme la prévoyant la plus difficile à se contenter de ce qu'il lui voudrait offrir.... Le roi d'Angleterre fit donc d'abord cette proposition au Roi, qui, las de la guerre, et, dans un âge et une situation qui lui faisait goûter le repos, disputa peu et accepta. » T. 2, p. 320-322.

[2] « *It is absolutely essential to increase the barrier of the Netherlands, and to have more extensive frontiers than the present* ».

par écrit, aux ministres de Louis XIV. Il entrait ensuite dans un autre genre d'aveux. Quoiqu'il n'eût causé avec aucun Anglais de ce qu'il venait d'apprendre des affaires d'Espagne, il lui était impossible de se dissimuler que tout son entourage redoutait extrêmement la guerre et penchait pour un accommodement avec la France. La Hollande, elle, reprendrait sans nul doute les armes, et avec toute la vigueur dont elle était capable. Mais la nation anglaise serait beaucoup plus difficile à entraîner, et ce qu'il y avait le plus à craindre, c'était que, même les hostilités une fois engagées, elle ne laissât son prince succomber en lui refusant son concours [1]. Le lendemain, le roi répétait à Heinsius que l'opinion publique en Angleterre paraissait absolument réfractaire à toute lutte nouvelle, et que, pour peu que la France proposât un arrangement convenable, le Parlement, à supposer qu'il fût consulté, serait tout disposé à l'accepter. De là pour lui la nécessité évidente, si la guerre éclatait, d'y envelopper insensiblement la nation [2]. Il appartiendrait donc à la République de commencer et « de conduire la danse », encore bien que l'opposition des députés d'Amsterdam fût aussi probable et dût être aussi dangereuse que celle de la Chambre des Communes. Provisoirement, on enverrait flottes sur flottes dans la Méditerranée et aux Antilles, en recherchant le plus possible d'alliances dans le nord, en Suède surtout, ce qui n'empêcherait pas de s'entendre avec le Portugal [3]. Ces libres épanchements du roi d'Angleterre montrent, à n'en pouvoir douter, qu'il ne se prêtait aux plans de Louis XIV que parce que la raison d'État et une impérieuse nécessité exigeaient momentanément de lui une certaine condescendance.

Cependant Tallard, qui avait mis pied à terre à Londres le 29 mars, juste la veille de Pâques, avait sans retard fait

---

(1) Guillaume III à Portland, 7 avril 1698. — Grimblot, t. 1, p. 344-348.

(2) « *In case a war is to be the upshot of the business, I must take my measures so as to involve this nation insensibly in it* ».

(3) Guillaume III à Heinsius, 8 avril 1698. — Grimblot, t. 1, p. 348-350.

demander une audience à Guillaume, alors à Windsor. Sous prétexte de fêtes religieuses, entrecoupées de chasses fort divertissantes (1), le roi ne fut pas fâché sans doute de gagner encore un peu de temps, afin de mieux souligner son peu d'empressement. L'audience fut assignée pour le lundi 7 avril, à onze heures du matin, au château de Kensington (2). Tallard remit en effet, au jour et lieu indiqués, au successeur de Jacques II la lettre dont il était dépositaire, et lui débita son compliment officiel. En réponse, Guillaume « s'étendit sur les engagements où il s'était trouvé, qui l'avaient obligé à prendre des partis contraires aux intérêts de Sa Majesté », et « sur le plaisir qu'il avait de se trouver présentement en état de lui marquer les sentiments qu'il avait pour elle ». Il ajouta « qu'il serait très fâché qu'il arrivât quelque accident qui pût apporter de l'altération à la parfaite intelligence qu'il désirait d'entretenir ». Néanmoins, tout en comblant l'ambassadeur d'honnêtetés, « il ne parla d'aucune affaire ». Aussi Tallard, qui ne jugea pas à propos « d'entrer en matière », de peur de gâter un si beau début, en fut réduit à solliciter une nouvelle entrevue afin d'exécuter les ordres expédiés le 3, ordres qu'il n'avait du reste reçus qu'en se mettant en route pour Kensington (3). Enfin, le 11, il lui fut donné de s'acquitter de son mandat, et il raconta dans les termes suivants ce tête-à-tête historique, qui mettait pour la première fois la politique de Louis XIV et celle de Guillaume III aux prises sur la voie qui mène aux alliances (4).

« J'ai commencé, Sire, par lui dire que Votre Majesté m'avait fait l'honneur de m'informer de ce que le mauvais état de la santé

---

(1) Guillaume III à Portland, 1er avril 1698. — Grimblot, t. 1, p. 326-327.

(2) Tallard au Roi, 3 avril 1698. — *Angleterre*, t. 174, fol. 113.

(3) Tallard au Roi, 8 avril 1698. — *Angleterre*, t. 174, fol. 123-130.

(4) M. Hippeau (t. 1, p. 60-62) n'a donné que la fin de cette importante dépêche, et M. Reynald (t. 1, p. 87-90) s'est contenté de l'analyser.

du roi d'Espagne lui avait donné lieu de faire dire au mylord Portland, mais que, ce dernier ayant répondu qu'il parlait de son chef et qu'il ignorait les sentiments du roi son maître, Votre Majesté m'avait ordonné de m'adresser à lui-même et de lui dire qu'elle était si persuadée du désir qu'il avait de contribuer à la conservation de la paix et de la sincérité des assurances qu'il lui en avait données que Votre Majesté était bien aise de lui marquer en ce rencontre la confiance qu'elle prenait en ses sentiments, en lui faisant des ouvertures sur l'événement le plus capable de troubler la tranquillité générale, si le roi d'Espagne venait à mourir. J'ajoutai que j'étais prêt à lui répéter quelles étaient les dernières choses que M. de Pomponne et M. de Torcy avaient dites à son ambassadeur, mais que, comme j'étais persuadé que ce dernier avait eu l'honneur de lui en rendre compte, je lui éviterais la peine de l'entendre une seconde fois, à moins qu'il ne me l'ordonnât autrement.

Il a attendu un moment, quand j'ai eu fini, pour voir si je n'en dirais pas davantage, et, comme je me suis tû, il a repris la parole, et m'a dit qu'il croyait que ce que Votre Majesté proposait consistait en trois choses, savoir : à prendre des mesures pour assurer la souveraineté à M. l'Électeur de Bavière sur les Pays-Bas, à remettre le reste de la monarchie d'Espagne entre les mains d'un des fils de Monseigneur, et à faire un traité de commerce.

Je l'ai interrompu là-dessus et lui ai dit que j'avais connaissance des deux premiers articles dont il venait de me parler, que le troisième m'était inconnu, que cependant, si M. de Portland le lui avait mandé, je n'avais rien à dire, mais que Votre Majesté ne m'en avait rien écrit. Il a repris que le mylord Portland le lui avait pourtant mandé, il a passé de cela à s'étendre sur l'opinion la plus reçue dans l'Europe que la renonciation de la feue reine était bonne, que, à qui que fût le droit d'hériter du roi d'Espagne, c'était une chose qui ne serait point décidée par des avocats et des jurisconsultes, qu'il était fort à craindre qu'il ne fallût mettre l'épée à la main avant que d'en convenir, que, pour lui, il désirait la paix, qu'il contribuerait de tout ce qu'il dépendrait de lui pour la maintenir, qu'il était vieux, usé, qu'il serait bien aise d'être en repos, qu'il serait fâché de voir rallumer la guerre dans l'Europe, et surtout s'il était

obligé de ne pas suivre les intérêts de Votre Majesté, mais qu'il ne devait plus avoir pour règle que l'intérêt du royaume qu'il gouverne, et celui d'une République à la tête de laquelle il se trouve et qui défère à ses sentiments, que la puissance de la France est la seule puissance capable de l'Europe et la seule à craindre. Il a joint à cela un fort long discours rempli de digressions affectées et sans beaucoup de suite, afin d'éviter de s'expliquer.

J'ai eu l'honneur de lui répondre que les propositions que Votre Majesté a fait faire à M. de Portland concouraient toutes à lever la jalousie que l'on pouvait prendre de cette puissance dont il parlait, que les Pays-Bas entre les mains de M. l'Électeur de Bavière devaient ôter toute l'inquiétude que l'Angleterre et la Hollande pourraient avoir de la grandeur de Votre Majesté, que, cela fait, il paraissait bien plus naturel de disposer de l'Espagne en faveur d'un prince qui aurait le droit légitime pour lui qu'en faveur d'aucun autre, que la proposition que faisait Votre Majesté de faire transmettre par Monseigneur à un des princes, ses fils, le droit qu'il a à la monarchie d'Espagne, après la mort du roi catholique, était avantageux à toute l'Europe, parce que, ce prince étant remis à l'âge d'onze ou douze ans entre les mains des Espagnols sans aucun Français, c'était rendre pendant dix ans le Conseil d'Espagne maître du gouvernement, qu'avant ce temps-là ce jeune prince aurait oublié qu'il était né en France, et qu'il n'était que trop ordinaire à ceux de son rang de s'élever contre leur maître, même dans le temps qu'ils sont leurs sujets, que les histoires sont pleines des guerres que les ducs de Guienne et de Normandie ont voulu faire aux rois leurs frères, que la conduite de la maison de Bourgogne à l'égard de celle de France, dont elle était sortie, prouve encore bien que les princes suivent les intérêts du pays où ils gouvernent sans se ressouvenir de leur naissance, et que la France, n'ayant ni cabale ni autorité à Madrid, serait entièrement séparée et sans crédit sur le roi qui serait en Espagne.

Qu'il n'en serait pas de même de l'archiduc, que l'Empereur gouvernait tout dès à présent dans ces pays-là, quoiqu'il y eût un majeur et régnant depuis longtemps, que ce serait encore bien pis, si cette Couronne était entre les mains d'un de ses enfants, et

peut-être la régence entre les mains de la reine qui y est à cette heure.

Et qu'à l'égard du fils de M. l'Électeur de Bavière il ne pouvait jamais avoir aucun droit que par le testament de Philippe IV et que rien n'était si connu en Espagne que l'invalidité de pareils actes, y ayant plusieurs exemples qu'on n'y a jamais eu d'égard.

Il m'a répondu encore sur la nullité des droits de Monseigneur, au moins, dit-il, suivant l'opinion de ceux qui ont le plus examiné ce fait-là, marquant par là qu'il n'était pas du nombre. Ensuite il a mêlé dans une longue suite de paroles que, comme on a toujours regardé la mort du roi d'Espagne comme une chose qui pouvait arriver d'un moment à l'autre, il ne se cacherait point qu'au commencement de la dernière guerre il était entré en quelque traité avec l'Empereur là-dessus, que je pouvais savoir aussi qu'il y en avait un aussi entre l'archiduchesse et ce prince. De là il s'est rejeté encore sur une digression d'autre chose.

Comme j'ai jugé qu'il était temps de venir à conclusion, après avoir donné une dernière heure à voir ce que j'en pouvais tirer naturellement, j'ai repris la parole, et je lui ai dit : Sire, si je parlais à un prince moins éclairé et moins instruit des affaires du monde que vous, je m'attacherais à établir le droit de Monseigneur, dont il paraît que Votre Majesté n'est pas persuadée; mais, Sire, vous savez mieux que moi qu'une mineure ne saurait faire de renonciation valable; ce qu'il y a de pour et contre est connu de Votre Majesté; ainsi, Sire, je croirais abuser de sa patience inutilement que de m'amuser à parler là-dessus. J'ai ajouté que je ne cherchais point à déguiser mes sentiments, et qu'ayant passé ma vie dans un autre emploi que celui des affaires étrangères j'aurais tremblé d'avoir l'honneur de négocier avec lui sans que j'ay cru que tous les tours et détours qu'on baptise du nom d'habileté en un ambassadeur étaient inutiles devant lui, que j'étais persuadé qu'il laissait les paroles et qu'il allait au fait, et que c'était dans cette pensée que je prenais la liberté de lui dire avec franchise que je ne croirais jamais que ses véritables sentiments fussent de laisser recueillir au fils de l'Empereur tous les États qui deviendraient vacants par la mort du roi d'Espagne.

Il m'a dit qu'il voulait répondre à la manière dont je lui parlais, et qu'il me dirait, puisque je désirais le savoir, qu'il croyait que M. l'Électeur serait le prince qui conviendrait le mieux à toute l'Europe.

J'ai repris encore : Quoi, Sire, l'Espagne, les Indes, l'Italie et les Pays-Bas au fils de M. l'Électeur de Bavière! Il s'est encore rejeté dans des expressions incertaines, et longues, et embrouillées à dessein.

Je lui ai dit à la fin : Sire, c'est abuser de votre patience. Ayez la bonté de me dire ce que Votre Majesté veut que je réponde à ce que le Roi, mon maître, m'a ordonné de lui dire. Il m'a répliqué que c'était une matière délicate pour s'expliquer.

J'ai repris la parole; je l'ai assuré de la sincérité des intentions de Votre Majesté, qu'on ne cherchait point à le faire expliquer pour en tirer avantage sur les autres Cours, que Votre Majesté allait de bonne foi, qu'elle désirait agir de concert avec lui par l'estime qu'elle avait pour lui et pour le maintien de la paix; qu'il était trop éclairé pour penser que Votre Majesté en dît davantage qu'elle avait fait, quand même elle le penserait, jusqu'à ce que l'on vît de la correspondance de sa part; qu'enfin, pour marque de la sincérité des intentions de Votre Majesté et du secret qui serait gardé, je consentais qu'il désavouât ce qu'il m'aurait dit, si l'on venait à le répandre.

Il m'a répondu : Hé bien! Monsieur, je vais donc parler autrement que je ne devrais faire à un ambassadeur. C'est à M. de Tallard à qui je m'ouvre, et point à un homme à caractère. Je crois qu'il faudrait donner les Pays-Bas à M. l'Électeur de Bavière, en composant une barrière raisonnable pour la sûreté de la Hollande, car ce n'en est pas une que ce qui reste aux Espagnols; donner l'Espagne et les Indes à un fils de Monsieur le Dauphin; ce qu'il y a de considérable en Italie, ce qui est, je crois, a-t-il dit, le Milanais et le royaume de Naples, à l'archiduc; et faire un traité de commerce pour que l'Angleterre et la Hollande ne puissent être troublées, en donnant quelques places de sûreté pour le commerce de la Méditerranée et pour la sûreté du commerce des Indes. Il a coulé très légèrement sur ce dernier mot-là. Il a ajouté qu'il y avait trop longtemps qu'il se mêlait d'affaires pour n'avoir pas sçu me

dire que son ambassadeur en France était informé de ses intentions, mais qu'il ne voulait point avoir de retirade pour moi, et a ajouté en riant que, si cela venait à se savoir, qu'il me désavouerait, et que ce n'était point à l'ambassadeur de Votre Majesté qu'il avait parlé, parce que, dit-il en badinant, nous décidons bien hardiment de choses dont nous ne sommes point les maîtres.

Comme il y avait déjà une heure sonnée que j'étais dans son cabinet, je n'ai pas cru devoir rentrer en plus longues discussions sur ce fait, ni répondre sur la barrière. Je me suis donc contenté de lui dire que, quoique ce qu'il me faisait l'honneur de me dire fût bien éloigné de ce que Votre Majesté m'avait fait l'honneur de me mander, je ne laisserais pas d'avoir celui de lui en rendre compte. »

Après avoir subi un nouvel assaut de Guillaume relativement à l'expulsion de Jacques II, Tallard finit par se retirer, et conclut son rapport en ces termes.

« Voilà, Sire, ce que ma mémoire me peut fournir sur ce qui s'est passé de plus essentiel dans l'audience qu'il m'a donnée ce matin, qui a duré à la pendule plus de cinq quarts d'heure, et la conséquence que j'en tire, soit par les airs, soit par les gestes, soit par les discours embarrassés à dessein, c'est qu'il a eu beaucoup de peine à s'expliquer sur la succession d'Espagne, que, quand il a dit qu'il fallait donner à l'archiduc ce qu'il y a de meilleur et de plus considérable en Italie, et qu'il n'a nommé que le Milanais et le royaume de Naples, je n'ai point cru qu'il eût oublié la Sicile, mais que, la comprenant sous le nom d'autres choses moins considérables, j'ai cru qu'il pouvait avoir jeté les yeux sur le port de Messine pour la place de sûreté de la Méditerranée dont il parlait.

Il n'a rien dit qui m'ait pu faire juger de ce qu'il voudrait du côté des Indes, car il a tranché deux fois le mot de l'Espagne et des Indes au fils de Monseigneur [1]. »

---

[1] Tallard au Roi, 11 avril 1698. — *Angleterre,* t. 174, fol. 139-151. Guillaume III résuma pour Portland cette même audience le 11 également. V. Grimblot, t. 1, p. 360-363.

Ainsi, dès le début, Guillaume cherche à enfermer la France entre deux hypothèses : toute la succession au prince électoral de Bavière, ou bien une partie de la succession aux enfants du Dauphin, si la France en accorde aussi une partie aux Anglais et aux Hollandais, tant en Europe qu'en Amérique. Louis XIV fut enchanté d'avoir pu enfin arracher une réponse au mutisme implacable du roi d'Angleterre. Le 17 avril, il répondit à son ambassadeur.

« J'ai reçu votre lettre du 11 de ce mois par le courrier que vous m'avez dépêché. Vous ne pouviez donner un meilleur commencement à l'exécution de mes ordres que d'engager le roi d'Angleterre à s'ouvrir à vous autant qu'il a fait de ce qu'il croit pouvoir assurer le repos de l'Europe, si le roi d'Espagne venait à mourir.

Sa réponse est à la vérité bien éloignée du projet que je vous avais envoyé. Mais il n'est pas impossible de trouver un milieu entre mes sentiments et ceux de ce prince, et de former sur ce fondement un plan certain de ce qu'il y aurait à faire dans un pareil événement pour le maintien de la paix.

Il a regardé ce que vous lui avez dit comme une première proposition, et je considère de même ce qu'il vous a répondu. Ainsi l'on doit examiner s'il se peut trouver des expédients capables de concilier la différence de mes sentiments et de ceux du roi d'Angleterre. Il est certain que tous ceux que l'on proposera seront au préjudice des droits légitimes de mon fils et des princes ses enfants, que par conséquent tout ce que j'en abandonnerai sera un pur effet du désir que j'ai d'ôter à l'Europe tout sujet de jalousie et d'en assurer le repos. Je veux bien cependant répondre aux deux propositions que le roi d'Angleterre vous a faites.

La première a été d'élever le prince électoral de Bavière sur le trône d'Espagne; la deuxième, d'y faire monter un de mes petits-fils en partageant la monarchie.

Vous direz au roi d'Angleterre que vous m'avez rendu compte de ses deux propositions, qu'il peut voir par les ouvertures que je lui ai faites que je désire sincèrement de conserver la paix et qu'il m'avait paru qu'on ne pouvait en proposer de moyen plus assuré qu'en

abandonnant, comme je l'offrais, tout ce que mon fils avait droit de prétendre à la succession d'Espagne, qu'un des princes ses fils, élevé par les seuls Espagnols et dans un âge susceptible de toutes les maximes qu'ils voudront lui inspirer, ne devait causer aucun ombrage au reste de l'Europe, que le gouvernement d'Espagne n'aurait point changé, et qu'en rendant justice au véritable héritier cette monarchie aurait toujours été conduite par les mêmes intérêts et par les mêmes maximes qu'elle a suivis jusqu'à présent, que cependant je ne me suis pas tellement arrêté au premier projet que j'avais formé qu'il m'ait empêché d'examiner ceux que ce prince vous a communiqués.

Qu'à l'égard de sa première proposition, il peut bien comprendre qu'il ne serait pas juste de me demander en faveur du prince électoral de Bavière ce que je ferais pour un de mes petits-fils, et que, si mon fils, dans la seule vue du bien de l'Europe, transmettait au prince électoral ses droits sur le royaume d'Espagne et sur d'autres États de cette monarchie, il prétendrait avec justice retenir au moins quelque partie de cette succession.

Qu'ainsi je veux bien former une alternative suivant le projet même du roi d'Angleterre, laisser à ce prince le choix de la proposition qu'il croira le plus conforme au dessein que j'ai, et qu'il a pareillement, de maintenir la paix générale et en assurer la conservation par un traité éventuel avec lui, qui n'aurait son effet que si Dieu disposait du roi catholique.

La première partie de cette alternative serait de céder au prince électoral de Bavière l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas, les îles de Majorque et de Minorque, la Sardaigne, les Philippines et les autres pays et places dépendant présentement de cette monarchie, à l'exception des royaumes de Naples et de Sicile, et du duché de Luxembourg, que mon fils retiendrait pour les droits qui lui appartiennent.

Et, comme le roi d'Angleterre souhaitera, selon les apparences, que l'Empereur ait aussi quelque part à cette succession, l'on conviendrait de donner le duché de Milan à l'archiduc.

La seconde partie de l'alternative serait de donner à l'un de mes petits-fils ce qui appartient présentement à la monarchie d'Espagne qui ne sera point compris dans les exceptions suivantes, savoir :

Pour le prince électoral de Bavière, les Pays-Bas, tels que le roi catholique les possède présentement.

Pour l'archiduc, les royaumes de Naples et de Sicile et les places de la côte de Toscane.

Enfin le Milanais au duc de Savoye.

Suivant cette seconde partie de l'alternative, la monarchie d'Espagne serait partagée entre le légitime héritier [1] et ceux qui sont appelés à la succession par le testament de Philippe IV.

Il est facile de prévoir les principales objections que le roi d'Angleterre pourra faire à ce projet. Il dira sur la première partie de l'alternative que les Hollandais, se plaignant déjà que leur barrière est trop faible dans les Pays-Bas, seraient encore bien plus alarmés si le duché de Luxembourg était réuni à ma Couronne, que, l'intérêt de cette République étant une des règles qu'il doit suivre, il ne peut convenir d'un projet qu'il y croirait aussi contraire.

Vous pourrez répondre à cette objection que les Pays-Bas, étant conservés au prince électoral de Bavière, s'il devenait roi d'Espagne, seraient entre les mains d'un prince puissant, qu'il me serait très important alors d'assurer les frontières de mon royaume, que ce serait le seul usage que je pourrais faire du duché de Luxembourg, et qu'enfin on ne doit pas être surpris que je le demande pour la sûreté des provinces de mon royaume, lorsque je sacrifie à celle de l'Europe tant d'avantages considérables pour mes enfants.

A l'égard du royaume de Naples et de Sicile, le roi d'Angleterre objectera que les places de ces États entre mes mains me rendront maîtres du commerce de la Méditerranée. Vous pourrez en ce cas laisser entendre comme de vous-même qu'il serait si difficile de conserver ces royaumes unis à ma Couronne, que les dépenses nécessaires pour y envoyer des secours seraient si grandes, et qu'autrefois il a tant coûté à la France pour les maintenir dans son obéissance que, vraisemblablement, j'établirais un roi pour les gouverner, et que peut-être ce serait le partage d'un de mes petits-fils qui voudrait régner indépendamment. Mais vous ne direz sur ce sujet rien de positif et comme en ayant reçu mes ordres. Enfin, si les réponses que vous ferez aux objections du roi d'Angleterre ne le

---

[1] On avait d'abord écrit le pluriel. Les trois *s* ont été biffées.

satisfont pas, il lui sera libre de préférer la seconde partie de l'alternative à cette première.

Suivant ce que ce prince vous a dit, une des principales difficultés sera sur l'augmentation de barrière qu'il demande aux Pays-Bas. Je ne puis l'accorder en quelque manière que ce soit. Ainsi vous ferez connaître sur ce sujet qu'il est aussi de mon intérêt et de la sûreté des frontières de mon royaume d'avoir une barrière, que je ne puis céder aucune des places que je possède sans rompre celle que j'ai présentement, que non-seulement les places du roi catholique dans les Pays-Bas sont très fortes et très bonnes, mais encore que le pays se peut dire fortifié de lui-même par les rivières et par les canaux dont il est traversé, que la barrière, telle qu'elle est présentement a paru suffisante aux États-Généraux, puisque c'est par le traité de Nimègue qu'on en est convenu, que, bien loin qu'elle soit affaiblie depuis ce traité, les places de Namur et de Mons ont été considérablement augmentées, que le dernier traité de Ryswick a confirmé ce qui avait été fait à Nimègue à cet égard, et qu'en ces deux occasions les Hollandais ont trouvé leur barrière suffisante, qu'on peut bien juger par ce que je fais pour assurer le repos de l'Europe que mon intention ne sera jamais de troubler l'Électeur de Bavière dans la possession des Pays-Bas, si elle lui est un jour acquise, mais que, quand même les choses changeraient, l'appui de l'Angleterre et de la Hollande lui donnera toujours des secours suffisants pour se maintenir, et qu'il est essentiel pour l'intérêt de mon royaume d'avoir en tout temps une barrière du côté des Pays-Bas. Enfin je vous répète encore que je ne puis admettre aucune proposition sur cet article.

La seconde demande dont le roi d'Angleterre vous a déjà parlé est celle de la sûreté du commerce pour la Méditerranée. Je ne parle point de celui des Indes, car il a passé si légèrement, suivant ce que vous m'écrivez, sur ce dernier mot qu'il est à-propos de ne le pas relever.

Si ce prince se contentait de traités pour la sûreté du commerce de la Méditerranée, on pourrait lui donner sur ce sujet toutes les assurances qu'il croirait lui-même nécessaires et m'engager aux démarches qu'il jugerait convenables pour porter les Espagnols à

renouveler ceux qu'ils peuvent avoir avec les Anglais. Je consentirais aussi d'en faire de nouveaux pour le commerce. Mais, si les traités ne lui suffisent pas, et qu'il demande des places de sûreté dans la Méditerranée, vous lui ferez voir, premièrement, qu'il doit paraître extraordinaire que l'Angleterre, qui ne prétend aucun droit à la succession d'Espagne, veuille entrer en partage des États dépendant de cette monarchie. S'il persiste cependant à le demander, vous saurez quelles sont les places qu'il souhaiterait pour la sûreté du commerce des Anglais et des Hollandais dans la Méditerranée, et, s'il se réduisait aux seules places situées sur la côte d'Afrique, sans en demander aucune de celles qui sont dans le continent d'Espagne je consentirais à les lui promettre.

A l'égard des Indes, comme il ne vous en a point encore parlé positivement, je compte qu'il voit assez l'opposition que j'y apporterais, et le seul ordre que j'aie à vous donner sur cet article est de lui faire connaître, s'il vous en parle, que je ne vous ai point instruit de mes intentions, mais qu'il est aisé de comprendre que le royaume d'Espagne sans les Indes serait peu considérable, et que jamais le roi d'Espagne ne pourrait se dire maître de cette partie du Nouveau-Monde, s'il en partageait quelque chose avec les Anglais ou les Hollandais.

Si le roi d'Angleterre ne vous en parle point, vous garderez aussi le silence sur cet article.

Mon intention n'est pas d'insister fortement sur celui que j'ai mis dans la seconde partie de l'alternative qui regarde la cession du Milanais au duc de Savoye. Je consentirais, s'il n'y avait plus que cette difficulté capable d'empêcher l'acceptation des autres articles, à céder aussi l'État de Milan à l'archiduc. Mais il faut attendre, pour s'en ouvrir, que la négociation soit plus avancée, et vous direz au roi d'Angleterre que, comme l'Empereur a fait voir depuis quelque temps les desseins qu'il forme en Italie, il m'a paru que rien ne serait plus capable d'en avancer le succès que de donner à son fils tous les États que le roi d'Espagne possède en Italie, que, dans cette vue, j'ai cru que le seul moyen de prévenir ses desseins était de lui opposer un prince dont la puissance pût balancer celle de l'Empereur, et qu'on ne le pouvait faire qu'en rendant celle du duc de Savoye plus

considérable, que cependant vous me rendrez compte des vues différentes que le roi d'Angleterre pourrait avoir sur ce sujet.

Enfin, si ce prince demande que j'assure qu'en quelque cas que ce soit la monarchie d'Espagne ne pourra jamais être réunie à ma Couronne, vous lui direz que je ne vous ai point donné d'ordre positif sur ce sujet, que néanmoins vous êtes persuadé que je donnerai facilement cette assurance, pourvu que l'Empereur en donne une semblable que les États d'Italie qui seront donnés à l'archiduc ne seront jamais réunis à la Couronne impériale.

Le roi d'Angleterre a donné part au comte de Portland de tout ce qui s'est passé dans votre audience, et cet ambassadeur m'en a demandé une pour savoir mes intentions sur les propositions du roi son maître. Je la lui donnerai demain, et je lui parlerai conformément à ce que je vous écris sur l'alternative. Je lui dirai que je vous ai donné ordre d'en informer le roi d'Angleterre, et il me paraît beaucoup plus à propos que la négociation se fasse entre ce prince et vous qu'avec le comte de Portland. C'est dans cette vue qu'avant que de lui donner audience j'ai voulu faire partir votre courrier. Je vois par l'événement que le roi d'Angleterre s'explique bien davantage, lorsqu'on s'adresse à lui-même qu'en parlant à son ambassadeur.

J'ai donné les ordres nécessaires pour faire mettre les officiers de ce prince en possession des biens qu'il redemande en Franche-Comté.

J'approuve ce que vous avez répondu sur l'inquiétude qu'il vous a témoignée du séjour du roi d'Angleterre à Saint-Germain. Quand même ce prince aurait des desseins qu'il n'a point, il m'est bien plus aisé de les prévenir, pendant qu'il est auprès de moi que s'il était éloigné. Si le roi d'Angleterre vous en parle encore, vous lui répondrez comme vous avez déjà fait, et vous m'informerez de ce qu'il vous aura dit.

Vous pouvez assurer ce prince d'un profond secret sur ce qu'il vous a confié, et, comme il vous a dit qu'il vous désavouerait, si vous en parliez, je prendrai aussi les mêmes précautions à l'égard du comte de Portland (1) „.

---

(1) *Angleterre*, t, 174, fol. 157-166. L'« annexe », dont parle M. Reynald (t. 1, p. 93) et qui suit cette dépêche (fol. 167-170), n'en contient que le plan et fut envoyée simultanément à Tallard.

Le lecteur n'aura pas manqué de remarquer avec quelle facilité Louis XIV, dès la première indication du prince électoral de Bavière suggérée par Guillaume III, se ralliait à cette candidature. Nous nous hasarderons même à conjecturer que, s'il maintenait encore celle de l'un de ses petits-fils, c'était probablement pour amener peu à peu le roi d'Angleterre à se désister de ses prétentions bizarres sur l'héritage espagnol, prétentions enracinées de longue date chez les Anglais, puisque Tallard recevait, avant de quitter Paris, la preuve écrite que Charles II avait demandé à Colbert-Croissy la Sardaigne (1). Dans une dépêche du 20 avril, Louis XIV mettait, en quelque sorte, sa pensée tout entière à nu, et expliquait sans détour ce qui l'avait décidé à tenter un rapprochement avec l'instigateur et le vrai chef de la Ligue d'Augsbourg. « Quoi que l'on puisse connaître », disait-il à d'Harcourt, « de l'inclination des peuples et des Grands d'Espagne, ...on ne peut établir un fondement solide sur les sentiments qu'ils font paraître présentement... Ainsi vous jugez avec beaucoup de raison que c'est principalement avec les autres nations qu'il convient de prendre des mesures pour l'avenir... C'est aussi dans la vue de conserver la paix que j'ai voulu savoir les sentiments du roi d'Angleterre, aussitôt que j'ai été informé de l'état de la santé du roi d'Espagne ». Au surplus, le Roi se montrait assez sceptique au sujet de la bonne foi de Guillaume. « S'il exécute le traité », continuait-il, « je n'ai rien à désirer davantage, et, s'il y manque, je serai toujours également en état de soutenir les droits légitimes de mon fils (2) ».

Les offres, à la fois très fermes et suffisamment élastiques, développées dans la missive royale du 17 avril, devaient

---

(1) « ....L'île de Sardaigne, que le feu roi Charles second avait demandée à M. de Croissy, quand ce dernier lui proposa de la part de Votre Majesté d'entrer en traité sur la succession d'Espagne, suivant ce que j'ai vu dans des *Mémoires* qui m'ont été communiqués à Paris ».... Tallard au Roi, 13 avril 1698. — *Angleterre,* t. 174, fol. 171-173.

(2) Le Roi à d'Harcourt, 20 avril 1698. — *Espagne,* t. 78, fol. 242-244.

arriver à Londres on ne peut plus à propos pour trouver grâce devant le souverain anglais. A la vérité, Guillaume allait encore attendre près de trois semaines l'ordre, donné par Louis XIV le 8 mai, « de nommer des commissaires pour régler les affaires du prince d'Orange en France [1] ». Mais, le dimanche 13 avril, au moment où il sortait de la chapelle de Saint-James, on avait ramassé dans le lieu saint un pistolet chargé à balle. Or, le lendemain, un carme français était venu *incognito* remettre à Tallard une lettre qui pouvait déjouer « un projet formé contre la personne » de Sa Majesté britannique, et Tallard s'était hâté de faire parvenir au principal intéressé le papier propre à lui sauver la vie [2]. Aussi, le 23, ne pouvait-il être que fort bien accueilli, en raison de ce qu'il venait de faire comme par suite de ce qu'il avait mission de dire.

« J'arrivai avant-hier au matin à Neumarket, suivant l'ordre que j'en avais reçu de Votre Majesté. Je fus au lever du roi d'Angleterre. Je m'approchai auprès de son oreille, comme il achevait de s'habiller, et je lui dis que, quoique j'eusse peur de prendre mal mon temps, je ne laissais pas d'oser lui demander une audience. Il me dit qu'il avait un peu d'affaires tout le reste de la matinée, mais qu'il me parlerait au retour de la chasse.

Cependant, trois quarts d'heure après, un officier de sa Chambre vint me chercher et me dire qu'il m'attendait. J'y fus, et je commençai par lui dire que j'avais eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté le plus précisément qu'il m'avait été possible des ouvertures qu'il m'avait faites dans la dernière audience qu'il avait eu la bonté de me donner, et que, quoique Votre Majesté crût qu'on ne pût rien faire qui fût plus convenable pour le maintien de la paix et de la tranquillité générale de l'Europe que de placer la succession d'Espagne entre les mains d'un prince fils de Monseigneur, Votre Majesté ne s'était point si fort arrêtée à ses premiers sentiments

---

(1) *Hollande*, t. 177, et *Pays-Bas*, t. 53.
(2) *Angleterre*, t. 174, fol. 175-179 et 180-181.

qu'elle n'eût bien voulu examiner ce que j'avais eu l'honneur de lui mander de sa part.

Qu'il avait paru à Votre Majesté, sur mon exposé, qu'il avait eu deux opinions; l'une, qu'il convenait de placer le prince de Bavière sur le trône d'Espagne; l'autre, d'y mettre un fils de Monseigneur avec les exceptions en faveur de M. l'archiduc et du prince électoral de Bavière qu'il m'avait dites, que Votre Majesté avait formé une alternative sur ces deux principes-là, dont elle voulait bien lui laisser le choix, et assurer la conservation de la paix par un traité conditionnel, qui n'aurait son effet qu'en cas que le roi d'Espagne vînt à mourir.

La première, de donner au prince électoral de Bavière l'Espagne, les Indes, les îles de Majorque, de Minorque, la Sardaigne, les Philippines, les Pays-Bas et les autres pays dépendant de la monarchie d'Espagne, à l'exception du royaume de Naples, de la Sicile et du duché de Luxembourg pour Monseigneur, et j'y ajoutai que, comme il paraissait à Votre Majesté qu'il désirait que l'archiduc trouvât une place dans tout cela, elle consentait qu'on lui remît le Milanez.

La deuxième, de donner la succession d'Espagne à un des fils de Monseigneur, à la réserve du royaume de Naples et de Sicile, et des places qui sont le long de la côte de Toscane pour l'archiduc, les Pays-Bas, en l'état que les Espagnols les possèdent présentement, au prince électoral de Bavière, enfin le Milanez à M. de Savoye. Quand je nommai ce dernier, il se mit à sourire et ne répliqua autre chose, si ce n'est : Oh ! pour M. de Savoye ! Je lui répondis, pour entrer un peu dans ses sentiments, qu'il ne m'appartenait pas de pénétrer si c'était par amitié que Votre Majesté faisait cette proposition-là en faveur de ce prince, mais qu'on ne pouvait douter qu'il fût de l'intérêt de tout le monde qu'il y eût une puissance au-delà des monts capable de balancer celle de l'archiduc et de l'Empereur et d'arrêter les desseins que cette maison a formés si déclarément sur tous les princes d'Italie.

Il répliqua qu'il vaudrait mieux le donner à M. de Mantoue, et ajouta pour M. de Savoye : Je ne m'y attendais pas. Il continua en disant : Le Milanez convient mieux à M. l'archiduc. Je lui

répliquai : Sire, ce serait lui donner toute l'Italie. Il me répondit que Votre Majesté l'empêcherait bien de s'agrandir. Je lui dis que, pour cela, il faudrait que M. de Savoye en fût d'accord, parce que, depuis que Votre Majesté n'avait plus de place au-delà des monts, il lui était impossible de porter ses armes dans la plaine de Piémont.

Cela nous jeta dans une digression assez longue sur les difficultés d'entrer en Italie, dans laquelle il me parut toujours beaucoup d'animosité et d'indignation contre M. le duc de Savoye, sans cependant le marquer que par des demi-mots et par des gestes.

Après cela, il me fit encore répéter l'alternative que proposait Votre Majesté. Il ajouta que les droits de Monseigneur étaient bien contestés. J'ose dire que je les mis dans leur jour, lui faisant voir que les États qui composent cette monarchie étaient venus par des mariages et avec les mêmes circonstances, et, sur ce qu'il me dit que Philippe IV n'aurait pas donné l'infante à Votre Majesté, s'il avait cru que la renonciation n'eût pas été valable, que l'Empereur même s'y serait opposé, je lui répondis que Philippe IV l'avait donnée pour faire la paix, parce qu'elle lui était absolument nécessaire, qu'il avait pris les précautions qui dépendaient de lui pour éviter que la Couronne d'Espagne n'entrât dans la maison de France, mais qu'elles étaient nulles, et par la loi et par les exemples, qu'au reste tout le monde savait bien que, depuis la paix de Münster, l'Empereur n'avait nul crédit sur la Cour de Madrid, qu'il n'avait pas même pris de parti dans la guerre de 1667, que leur union n'avait recommencé qu'en 1672, et qu'ainsi il n'avait pas été consulté sur ce qui se passa à la paix des Pyrénées.

Ensuite, il revint à dire que, par les propositions de Votre Majesté, la barrière des Pays-Bas restait dans le même état, que Votre Majesté tenait toutes les rivières, que les Espagnols n'avaient plus de places ni sur l'Escaut ni sur la Lys, qu'en une campagne Votre Majesté pouvait se rendre maîtresse de ce qui restait, et qu'il prévoyait que ce serait là une grande difficulté dans les choses dont il était question de convenir.

Je lui répondis que la frontière de Flandres était bien plus couverte, et par bien plus de places, que n'étaient celles de l'ancien

royaume de Votre Majesté, que Namur se devait regarder comme une place imprenable depuis les dernières fortifications qui y avaient été faites, qu'on devait penser aussi avec raison la même chose de Mons.

Il m'interrompit pour me dire qu'il ne savait pas ce que nous y avions fait, mais qu'avant cela il n'estimait pas cette place-là.

Je lui répondis qu'on y avait fort travaillé et qu'au moins il devait convenir que la circonvallation la rendait bien difficile à attaquer, qu'il avait même fait des places de Liège et de Bruxelles par les lignes qu'il avait ménagées autour.

Il me répondit qu'il convenait que ce côté-là était plus en sûreté que l'autre, mais que, de celui de la mer, on était d'abord au fond du pays des Espagnols.

Je lui répliquai que c'était aussi celui qui nous était le plus impénétrable, à cause des canaux et du grand Escaut, et que Votre Majesté n'avait pas une seule place de ce côté-là qui ne fût absolument nécessaire à la sécurité de son royaume, que Menin, qui était regardée comme la moins considérable, l'était pourtant au dernier point, puisque c'était le seul passage que nous eussions sur la Lys à portée de nous être utile.

Il me répondit que Votre Majesté avait encore La Fère derrière.

Je lui répliquai que La Fère était sur la rivière d'Oise, derrière Guise.

Après quoi, il se reprit brusquement, et je finis par lui dire que, pour ne pas perdre de temps en choses inutiles, je l'assurais que Votre Majesté n'entrerait jamais dans aucune proposition qui allât à diminuer la sûreté de ses frontières de ce côté-là, que les Hollandais avaient marqué la barrière dont on était convenu par le traité de Nimègue, qui mettait les leurs en sûreté, qu'ils avaient paru dans les mêmes sentiments au traité de Ryswick, et que le dessein que les Espagnols avaient pris de fortifier Courtrai était encore une augmentation à leur sûreté.

Il me dit : Vous avez Dunkerque, qui a été à nous. Il ne vous sert qu'à nous faire du mal.

Je lui répondis qu'il y avait si longtemps que cela devait être oublié, qu'à la vérité, pendant la guerre, il avait pris beaucoup de

vaisseaux marchands, mais que, s'il était à lui, il pouvait nous faire un tort bien plus solide, puisqu'il n'y avait que neuf lieues de là à Calais.

Il me dit : N'avez-vous pas Gravelines entre deux ?

Je lui dis : Oui, Sire, mais vous trouveriez l'invention de faire porter vos vivres par mer, après avoir fait marcher votre armée par terre, si vous aviez cette place et que vous fussiez jamais en état de faire le siège de l'autre.

Il reprit la parole, et me dit que les propositions que je lui faisais de la part de Votre Majesté étaient d'une si grande conséquence qu'il était impossible d'y répondre sur le champ, et qu'il y ferait des réflexions nécessaires, mais qu'il comptait que le Milanez était pour M. l'archiduc.

Je lui dis que je croyais que Votre Majesté y consentirait, pourvu que le royaume de Naples et de Sicile fût entre les mains de Monseigneur, mais qu'il ne serait pas raisonnable que tous les États d'Italie fussent entre les mains de l'archiduc.

Il retomba de là sur le commerce, et, après avoir montré, par un assez long discours, combien il était nécessaire aux Anglais et aux Hollandais de prendre telle précaution dans ce changement ici qu'ils ne pussent être troublés à l'avenir, il se (*sic*) déclara qu'il espérait que Votre Majesté consentirait qu'ils eussent des places de sûreté pour celui de la Méditerranée et pour celui des Indes.

Je lui répondis sur ce qui regarde la Méditerranée conformément aux ordres que Votre Majesté m'a donnés, et, voyant qu'il insistait toujours, je lui dis qu'il fallait au moins qu'il s'expliquât des places qu'il croyait nécessaires, parce qu'il y a tant de différence d'une place à une autre que l'on ne pouvait répondre qu'après qu'on saurait de quoi il était question.

Il me dit qu'il avait mandé au comte de Portland d'informer Votre Majesté de ses sentiments là-dessus, et qu'il croit que le Port-Mahon, Ceuta et Oran étaient ce qui leur pouvait convenir.

Je lui dis que j'aurais l'honneur d'en informer Votre Majesté de mon côté, et que, quand il me faisait quelque proposition nouvelle sur laquelle je n'étais pas informé de vos intentions, je me contentais de la recevoir sans rien répliquer, quoique j'eusse de bonnes raisons à dire.

Il ajouta : Nous avons encore à parler des Indes.

Je lui dis que je ne pouvais parler là-dessus que de mon chef, parce qu'il m'avait touché cette corde-là si légèrement, dans la dernière conversation que j'eus l'honneur d'avoir avec lui, que je n'en avais rien mandé à Votre Majesté, mais que je voyais bien que, si l'Angleterre et la Hollande avaient un port et une place dans le continent de l'Amérique, le roi d'Espagne dépeuplerait ses États pour faire travailler aux mines, dont ils retireraient tout le profit, que cependant qu'il s'expliquât.

Il me dit qu'ayant été élevé en Hollande il était fort informé de l'intérêt de leur commerce, qu'il n'en était pas de même de celui des Anglais, et qu'il prendrait les lumières nécessaires pour cela, qu'il croyait que le port de la Havane pouvait leur convenir, mais qu'il ne disait rien de positif.

Ensuite il me demanda si Votre Majesté avait eu des nouvelles de la santé du roi d'Espagne.

Je lui répondis que Votre Majesté m'avait fait l'honneur de m'écrire que, le 6 de ce mois, il était en meilleure santé qu'il n'avait encore été. J'y ajoutai les circonstances que M. le marquis d'Harcourt m'écrit, et, entre autres choses, que M. Darmstadt, croyant le roi d'Espagne mort, avait changé la plupart des officiers des places de Catalogne, pour y mettre des Allemands, qu'un tel procédé faisait connaître ce qu'on devait attendre de la part de l'Empereur et montrait bien qu'il était temps de prendre des mesures.

Il me reparla encore un mot sur la barrière de Flandres à cette occasion-là.

Sur quoi, je lui répondis que, pour lever toute l'incertitude qui pourrait rester là-dessus, je croyais être obligé de lui dire, en honnête homme, qu'il n'y avait aucune raison qui pût engager Votre Majesté à rien changer à sa frontière de ce côté-là, et qu'en vérité il n'était pas juste que la France, qui ne gagne rien à tout ce qui se propose, et dont l'héritier présomptif cède une partie de ses droits pour ôter la jalousie que l'Europe pourrait concevoir, vît encore diminuer la sûreté de ses provinces. Cela fut suivi d'autres discours inutiles.

Comme je me retirais, il me cria encore de la cheminée : Au moins, Monsieur, je compte toujours le Milanez pour M. l'archiduc.

A quoi je répondis que je n'avais rien à changer à ce que je lui avais dit là-dessus de la part de Votre Majesté.

Au sortir de là, il fut au combat des coqs où je l'accompagnai. Il me fit asseoir auprès de lui. M. Douverkerque, son grand-écuyer, me fit trouver des chevaux pour moi et pour tous mes gens, avec un gentilhomme de son écurie, pour me mener aux courses où le roi d'Angleterre alla, et, comme il courut le lièvre après, il m'offrit encore lui-même des chevaux pour le suivre, et, sur ce que je l'en remerciai, il ordonna à M. le comte de Nassau de rester avec moi. En se retirant, il me fit dire par le capitaine de ses gardes de venir souper avec lui. Il poussa même l'honnêteté jusqu'à boire à ma santé, et je puis dire avec vérité à Votre Majesté qu'on ne saurait rien ajouter à la manière honnête dont j'en ai été traité.

Au sortir de table, il me tira au coin de la cheminée, et me demanda si, dans une des deux alternatives, il n'y avait que le Milanais pour M. l'archiduc.

Je lui dis qu'il n'y avait que cela, et je lui répétai encore à l'oreille les deux alternatives tout du long, finissant par celle où Votre Majesté propose le Milanez pour le duc de Savoye. Il me répliqua : Dites donc toujours pour l'archiduc.

Je lui redis toutes les raisons que j'ai employées ci-dessus, et il se rapprocha de la compagnie en riant, et en me disant : Bon, bon. Ce sont ses propres termes que je dis à Votre Majesté, pour qu'il n'y ait pas une syllabe d'omise.

Voilà, Sire, un fidèle récit de ce qui s'est passé. La matière s'ébauche beaucoup. Il me paraît, de la manière dont je lui ai parlé, qu'il doit être désabusé d'aucun changement du côté de Flandres, ce qui est l'article le plus considérable, et, à dire vrai, celui-là convenu, il n'y aurait plus qu'à se débattre sur les Indes.

Il n'a point relevé la proposition de laisser à Monseigneur le royaume de Naples, la Sicile et le duché de Luxembourg. Il a fort insisté sur le Milanez pour M. l'archiduc....

P. S. Je crois que je dois avoir l'honneur de dire à Votre Majesté que le roi d'Angleterre m'a dit une partie de ce qui est dans ma lettre au sujet de M. le duc de Savoye et de Dunkerque, moitié en badinant et moitié en riant, en sorte qu'il ne le faut pas prendre tout à fait au pied de la lettre [1]. »

---

[1] Tallard au Roi, 25 avril 1698. — *Angleterre*, t. 174, fol. 184-200.

Guillaume, dès le jour même, résuma pour Heinsius, dans le *post-scriptum* d'une lettre relative à d'autres sujets, les deux alternatives qui venaient de lui être si nettement posées. Il ne dissimula pas que sa préférence était pour celle qui attribuait l'Espagne et les Indes au Dauphin. « Si elle était adoptée », remarquait-il, « nous pourrions avoir quelques ports dans la Méditerranée, et aussi quelques îles dans les Indes Occidentales ». Malheureusement, il ne fallait pas s'attendre à un agrandissement territorial sur le continent, pas même au profit de « la barrière ». Néanmoins, il redisait encore qu'il était indispensable pour la sûreté des États-Généraux d'accroître leurs lignes de défense dans les Pays-Bas espagnols. Pour conclure, le monarque britannique avouait n'avoir jamais eu l'idée que les Français se seraient avancés aussi loin et qu'ils auraient offert autant, étant donné la situation du moment (1).

Le lendemain, le roi d'Angleterre écrivit plus explicitement à Portland, qui n'allait pas tarder à revenir, car il avait déjà demandé son audience de congé. Guillaume, de rechef, confessait qu'il avait été étonné des offres réellement faites. Cette fois, elles lui paraissaient valoir la peine qu'on les examinât sérieusement. Ce qui l'inquiétait pourtant, c'était la crainte qu'on ne pût amener l'Empereur à se rallier à l'une ou l'autre des deux alternatives. Il lui semblait plus avantageux pour l'Europe entière de donner l'Espagne au prince électoral. Seulement, dans ce cas, ni l'Angleterre ni la Hollande n'avaient rien à espérer pour elles-mêmes, ni ports lointains, ni accroissements européens. Elles se trouveraient même affaiblies par la perte du Luxembourg, et Guillaume allait jusqu'à soupçonner Louis XIV de ne tant insister sur le Luxembourg qu'afin de faire prévaloir l'autre combinaison. Mais, en vérité, il serait par trop dur de voir

---

(1) « *I confess I had no idea they would have advanced so far, nor have offered so much in these times* ». Guillaume à Heinsius, 23 avril 1698. — Grimblot, t. 1, p. 411-413.

un prince français devenir maître de toutes les Espagnes, et, par-dessus le marché, des Indes. Si, d'aventure, la France cependant consentait à laisser le Luxembourg suivre le sort du reste des Pays-Bas, il n'y aurait plus lieu d'hésiter à se prononcer en faveur du prince électoral, qui accorderait bien quelques privilèges commerciaux. Toutefois, il était fort douteux qu'on pût obtenir de Louis XIV cette concession. Ce serait à Portland de s'en assurer, avant son départ. Il s'efforcerait aussi d'arracher à la France son dernier mot au sujet des sacrifices qu'elle serait disposée à faire, soit en cédant des établissements maritimes dans les deux mondes, soit en consentant à l'extension de la barrière, bien entendu, pour le cas où l'on se résignerait à l'un des fils du Dauphin. De son côté, Guillaume ne rendrait aucune réponse à Tallard avant de connaître celle du Pensionnaire (1).

Une troisième missive, écrite à Heinsius le surlendemain de l'entrevue, nous permet de jeter un coup d'œil de plus dans l'esprit et les intentions du roi d'Angleterre. Elle était destinée à suppléer un peu au laconisme du premier billet, et se trouvait accompagnée de la copie des alternatives, telles que MM. de Pomponne et de Torcy en avaient lu le texte à Portland dans le cabinet de Louis XIV. Guillaume exprimait le désir d'en finir promptement, sans quoi on se trouverait bien embarrassé, si le roi d'Espagne venait à mourir tout à coup. D'après lui, l'Empereur n'accepterait jamais la solution bavaroise. Tout au plus pourrait-on lui imposer l'autre, en lui accordant aussi le Milanais. Malgré tout, la combinaison qui faisait succéder le prince électoral à Charles II était certainement la meilleure, quoique la réunion du Luxembourg à la France dût être extrêmement préjudiciable aux deux nations-sœurs. Heureusement, Tallard ne s'était pas trop récrié, lorsqu'il avait entendu réclamer Port-Mahon, Oran, Ceuta, en compagnie de quelques autres ports de sûreté dans les Antilles. Il s'était, il

(1) Guillaume à Portland, 24 avril 1698. — Grimblot, t. 1, p. 413-416.

est vrai, exprimé de manière à retirer tout espoir relativement à une extension de la barrière. Mais avait-il du premier coup épuisé jusqu'au bout les bonnes dispositions de son maître ? A tout bien considérer, il était très malaisé de savoir *(very questionable)* quelle était l'alternative à préférer. Le plus important était d'avoir pris un parti, avant que ces offres fussent devenues publiques en Hollande et en Angleterre, car personne dans ces deux pays ne voudrait plus s'exposer à une guerre, quand on saurait à quelles conditions on la pouvait éviter (1).

Louis XIV, pendant ce temps, avait reçu le rapport de Tallard. Il lui répondit le 5 mai :

« Votre lettre du 25e du mois dernier m'informe de ce qui s'est passé dans votre voyage de Neumarquet. Avant que de l'avoir reçue, le comte de Portland avait été instruit par le roi d'Angleterre de ce que vous avez dit à ce prince (2). Mais il avait rendu compte de ses réponses assez (3) différemment de ce que vous m'en écrivez. C'était apparemment dans la vue de me faire expliquer plus particulièrement encore sur quelques-unes des propositions qui vous ont été faites. Enfin, quel que soit le motif de sa conduite, il avait assuré, avant que je reçusse votre lettre, que, des deux alternatives que vous aviez proposées, le roi d'Angleterre en trouvait l'une impossible, et l'autre, impraticable; que les Hollandais, jaloux de leur barrière et la trouvant déjà trop faible, ne consentiraient jamais à me voir maître du Luxembourg, ainsi que je le propose dans la première alternative, que le commerce de la Méditerranée serait entièrement perdu pour eux et pour les Anglais, si les royaumes de Naples et de Sicile étaient entre mes mains, que toutes ces raisons rendaient l'exécution de cette première partie impossible.

---

(1) Guillaume III à Heinsius, 25 avril 1698. — Grimblot. t. 1, p. 417-418.

(2) La lettre de Guillaume à Portland avait vingt-quatre heures d'avance sur celle de Tallard, qui était revenu écrire la sienne à Londres et ne put la faire partir que le 25.

(3) On avait d'abord écrit *bien*. C'est Torcy qui a substitué le mot *assez*.

Qu'à l'égard de la seconde, elle était impraticable, parce qu'on ne pourrait jamais persuader à ces deux nations de regarder tranquillement l'augmentation de ma puissance, si elles n'y trouvaient en même temps leur intérêt, qu'elles ne pouvaient distinguer des miens ceux d'un de mes petits-fils qui aurait l'Espagne et les Indes pour son partage, et que ce serait s'abuser de croire que, dans cette disposition, je ne serais pas le maître d'interrompre, quand il me plairait, le commerce des deux nations aux Indes et dans la Méditerranée, que les Anglais et les Hollandais n'avaient pas le même sujet de craindre de la part de l'Empereur, que ce prince n'avait point de vaisseaux, et que l'Espagne, sous le gouvernement de l'archiduc, ne serait de longtemps en état d'en avoir, qu'il était par conséquent absolument nécessaire d'assurer le commerce des Anglais et des Hollandais par des places de sûreté qu'on leur donnerait, si la Couronne d'Espagne tombait dans le partage de l'un de mes petits-fils, que cette Couronne augmenterait si considérablement ma puissance qu'il était juste de rassurer en même temps le reste de l'Europe en fortifiant la barrière des Hollandais du côté des Pays-Bas. Enfin le comte de Portland, parlant sur ce sujet par ordre du roi son maître, avait répété presque les mêmes choses qu'il dit comme de lui-même, lorsqu'on lui fit de ma part la première ouverture de prendre des mesures en cas de la mort du roi d'Espagne. La seule différence est qu'il a nommé cette dernière fois les places de sûreté que le roi son maître demanderait pour le commerce de la Méditerranée. Il y a compris Gibraltar dans le continent même de l'Espagne, Ceuta et Oran sur la côte d'Afrique, et le Port-Mahon. Il ne s'est point expliqué de ce que le roi d'Angleterre prétendrait dans les Indes. Mais il a dit que ce prince avait été surpris que vous lui eussiez dit que je ne vous avais point instruit sur ce sujet. Enfin, il a fortement insisté sur l'article de Dunkerque.

Je ne vous répète point tout ce qui lui a été répondu. Vous en trouverez la plus grande partie dans les lettres que je vous ai déjà écrites et principalement dans celle du 17 du mois dernier, puisque, s'étant servi des mêmes raisons qu'il avait déjà employées, les réponses ont été semblables. Du reste, on s'est principalement attaché à lui faire voir que, sous le règne d'un de mes petits-fils, la

monarchie d'Espagne serait aussi séparée de ma Couronne qu'elle l'est présentement, le gouvernement restant entièrement entre les mains des Espagnols, que celui de mes petits-fils qui règnerait ne connaîtrait d'autres intérêts que ceux de ses États, que, par conséquent, je n'en retirerais d'autre avantage que celui de faire rendre à l'un de mes enfants une partie de ce qui devrait appartenir à mon fils, qu'il ne serait pas de la prudence d'affaiblir mes frontières par cette seule considération et de causer un préjudice aussi réel à ma Couronne que le serait celui de céder quelqu'une de mes places de Flandre, qu'ainsi la proposition d'augmenter la barrière ne pouvait être admise en quelque manière que ce soit, qu'à l'égard de celle de Dunkerque il n'y avait pas lieu de croire que le roi d'Angleterre l'eût faite dans la vue d'obtenir ce qu'il demandait, et que l'on connaissait trop de quelle importance il est pour mon royaume que cette place demeure toujours entre mes mains.

On lui a fait voir que le Port-Mahon, séparé de la monarchie d'Espagne et remis aux Anglais ou bien aux Hollandais, les rendrait maîtres de tout le commerce de la Méditerranée et l'interdirait absolument à toutes les autres nations, que l'Espagne même ne pourrait souffrir une domination étrangère aussi voisine des côtes de ce royaume, qu'il y avait encore moins d'apparence que les Espagnols consentissent à voir les Anglais maîtres d'une place dans le continent d'Espagne, telle que Gibraltar, qu'à l'égard des Indes l'intérêt commun de toutes les nations est que les choses y subsistent dans l'état qu'elles sont présentement et que le commerce n'y soit point troublé comme il le serait, si les Anglais ou les Hollandais possédaient quelqu'une des places qui appartiennent à la monarchie d'Espagne dans l'Amérique, qu'enfin, ces deux nations n'ayant aucun droit au partage de la succession du roi catholique, elles ne pouvaient demander autre chose que la sûreté de leur commerce, et que rien n'y convenait davantage que de laisser subsister le gouvernement d'Espagne tel qu'il est présentement, et comme il le serait sous le règne d'un roi remis dès son enfance entre les mains des Espagnols et élevé par eux-mêmes dans leurs maximes, sans avoir aucun de mes sujets auprès de lui.

Le comte de Portland a parlé sur la proposition de remettre le

Milanez au duc de Savoye de la même manière que j'ai vu depuis par votre lettre que le roi d'Angleterre s'en était expliqué à vous, et on lui a répondu sur cet article conformément à ce que je vous avais marqué de dire et à ce que vous avez dit dans votre audience.

Les choses étaient en cet état, et je m'attendais, sur le rapport que le comte de Portland avait fait, que le roi d'Angleterre aurait témoigné un extrême éloignement des deux alternatives, lorsque votre lettre m'a fait voir que ce prince entrait assez dans ce que vous lui avez proposé, et qu'il ne serait pas aussi difficile de conduire les choses à une heureuse conclusion que le comte de Portland l'avait assez fait entendre.

C'est encore ce qui me confirme dans l'opinion que j'ai toujours eue qu'il est nécessaire que cette affaire soit traitée à Londres. Je suis fort satisfait de la manière dont vous la conduisez, et il est certain que l'avantage sera grand en obligeant, comme vous avez fait, le roi d'Angleterre à s'expliquer, au lieu que le comte de Portland n'a d'autre vue que de pénétrer mes sentiments et de cacher ceux du roi son maître.

Mais vous n'avez présentement aucune démarche à faire, et, comme le roi d'Angleterre vous a dit qu'il ferait ses réflexions sur les propositions que vous lui avez faites, qu'elles sont d'une si grande conséquence qu'il est impossible d'y répondre sur le champ, vous attendrez qu'il y réponde plus particulièrement et vous m'en informerez aussitôt après..........

Il me reste à vous répéter encore qu'en quelque cas que ce soit je ne prétends céder ni Dunkerque ni aucune des places que j'ai dans les Pays-Bas, que je ne puis aussi m'engager à consentir que le Port-Mahon ni Gibraltar soit entre les mains des Anglais ni des Hollandais, qu'une place dans les Indes Occidentales occupée par l'une des deux nations me paraîtrait la ruine du commerce de toutes celles de l'Europe, qu'enfin je consentirais, s'il était nécessaire, à leur abandonner, comme je vous l'ai déjà marqué, les places situées sur la côte d'Afrique, et qu'à l'égard du Milanez pour le duc de Savoye cette difficulté n'empêcherait pas que l'on ne convînt des autres articles, si elle restait seule à terminer. Mais je confirme ce que je vous ai déjà écrit d'attendre la réponse du roi d'Angleterre

et que la négociation soit plus avancée pour vous ouvrir de ces facilités. Vous pouvez cependant continuer à faire connaître à ce prince que je propose le Milanez pour le duc de Savoye, principalement dans la vue d'empêcher l'effet des desseins de l'Empereur sur l'Italie, et que, s'il croit qu'on puisse y réussir par d'autres moyens, vous me rendrez compte de ceux qu'il vous proposera (1). »

Sur ces entrefaites, la réponse de Heinsius était parvenue à Guillaume (2). Tallard, le 8 mai, de bonne heure, se vit donc convoqué à une audience royale par lord Jersey (3), qui était sur le point de partir. L'audience dura une heure et demie, et eut lieu le jour même, à onze heures.

» Il m'a fait entrer dans son cabinet et m'a dit qu'il avait été bien aise de me parler avant d'aller à Windsor, pour me dire ce qu'il pensait sur les alternatives que je lui avais proposées de la part de Votre Majesté, que l'affaire était d'une si grande conséquence que je ne devais pas m'étonner qu'il eût pris quelque temps pour y rêver, qu'il m'avouerait encore, pour me parler franchement et en agir sincèrement avec Votre Majesté, qu'il était si fort lié avec la République de Hollande qu'il ne lui avait pas été possible de prendre son parti sur une affaire aussi importante sans s'en ouvrir, dans le dernier secret, au moins avec celui qui a la confiance des États-Généraux, c'est-à-dire avec le Pensionnaire Heinsius............

.... Il m'a témoigné être fort embarrassé et être bien aise d'avoir

(1) Le Roi à Tallard, 5 mai 1698. — *Angleterre*, t. 174, fol. 213-222. M. Reynald donne à tort la date du 7 mai.

(2) « ..... *Ten tweede is mede zeker dat het alternatif voor den Prins van Beyeren van Spanje enz... het convenabelste is voor Europa, zoo als Uwe Majesteit zegt, en ik in mijne missive mede heb gededuceerd, vooral zoo men Luxembourg of een equivalent kon behouden, maar daarentegen is ook waar dat de portie van den Keizer daar te klein is.* » Heinsius à Guillaume III, 2 mai 1698. — *Archives royales de La Haye.*

(3) « Il est homme assez avenant de sa personne, mais de très peu d'esprit. Sa femme en a beaucoup, et est catholique. Elle va avec lui. L'on trouve mauvais ici que le roi d'Angleterre envoie une personne de notre religion en France, mais il n'avait pas à choisir. » Tallard au Roi, 2 mai 1698. — *Angleterre*, t. 175, fol. 17-20.

les sentiments de Votre Majesté sur la manière dont il se devait conduire avec l'Empereur. Il m'a répété plusieurs fois qu'il avait un traité avec ce prince, qu'il voyait bien l'inconvénient qu'il y avait de vouloir agir de concert avec lui, mais que, d'un autre côté, c'était une résolution bien extrême de tout régler à son insu, et de lui déclarer à la mort du roi d'Espagne qu'on avait partagé sa succession et quelle serait la part qu'il y aurait, qu'il y avait encore un article qui lui faisait de la peine, c'était d'entrer dans le partage des royaumes d'un prince qui vivait.

J'ai répondu à la première de ces deux choses-là que je croyais qu'il était aussi assuré que moi de la réponse que ferait l'Empereur, si on le consultait, qu'il dirait que la succession de Sa Majesté catholique lui appartenait tout entière, que l'ambition de ce prince était si connue et toutes les démarches qu'il a faites depuis un certain temps si déclarées qu'il fallait perdre toute espérance de l'amener à un traité raisonnable, qu'il n'était donc question que d'une formalité de bienséance à son égard, puisque ce ne serait pas vouloir entrer véritablement en traité avec Votre Majesté que de ne le vouloir faire que de son consentement, et qu'ainsi je croyais qu'il fallait commencer par régler toutes choses, et, puis, que peut-être Votre Majesté conviendrait que le roi d'Angleterre fît ce qu'il jugerait à propos pour se tirer honnêtement d'affaire avec ce prince.

Ce premier m'a répondu qu'il avait accoutumé d'être plus net que cela dans son procédé, qu'il voyait les raisons de ne pas s'ouvrir à l'Empereur, qu'il convenait (*sic*) avec moi de la réponse qu'il ferait, mais qu'il était bien aise d'avoir les sentiments de Votre Majesté là-dessus et qu'il me chargeait de les savoir.

Je lui ai dit que, pour ce qui regardait le scrupule qu'il avait sur le roi d'Espagne, je convenais que, généralement parlant, il ne serait pas honnête de partager la succession d'un homme vivant, mais que, dans ce cas ici, on ne pouvait pas se dispenser de le faire, que chacun voulait profiter du démembrement de la monarchie d'Espagne, que l'on commencerait à entrer en action de tous côtés le jour que ce prince aurait les yeux fermés, qu'il ne serait plus temps alors de parler de négociations et de prendre des mesures, et que ce qu'il

devait au repos de ses peuples et à ceux d'une République qu'il protégeait l'engageait à prévenir ce qu'un tel cas pourrait produire de désordre dans l'Europe, qu'ainsi les règles de l'honnêteté n'étaient blessées en rien, et il en est convenu.

Cela fini, il m'a reparlé des deux alternatives proposées, et a dit que son sentiment serait de donner le royaume d'Espagne et les Indes à un des princes fils de Monseigneur, le royaume de Naples, le Milanais et la Sicile à M. l'archiduc (car il s'est rexpliqué (*sic*) sur la Sicile), et les Pays-Bas au prince électoral de Bavière, en fortifiant la barrière, dans l'explication de quoi je n'ai pas voulu entrer, comme étant inutile de le faire.

Ou le royaume d'Espagne, les Indes et les Pays-Bas espagnols, en l'état qu'ils sont, au prince électoral de Bavière, le royaume de Naples, la Sicile et les places de Toscane à Monseigneur, et le Milanez à M. l'archiduc.

J'ai reparlé de M. de Savoye à l'occasion de la première alternative, mais sans succès. Il y a une opposition qui me paraît invincible, et m'a même dit que, de l'humeur dont était ce prince, il ne vivrait jamais âge d'homme sans faire encore des sienes, de quelque manière que ce fût.

L'article principal sur lequel j'ai insisté, c'est sur le duché de Luxembourg pour M. le Dauphin, dans le cas de la dernière alternative. J'ai montré le mieux qu'il m'a été possible que la place de ce nom n'était utile que pour la défense de votre frontière. Il m'a paru bien persuadé du contraire. Il croit, ou fait semblant de croire, que Votre Majesté peut porter ses armes jusqu'à la vue de Nimègue, quand Luxembourg est entre ses mains. J'ai eu beau parler en homme qui connaît ce pays-là. Il s'est toujours opposé à mes sentiments, et s'est réduit à montrer qu'au moins elle domine et le pays de Juliers et le pays de Cologne, et qu'en un mot elle menace le bas Rhin.

Que, malgré tout cela, il n'avait pas toujours été de l'avis de ceux qui croyaient qu'on ne devait point entendre à aucune proposition d'équivalent, mais qu'il avait fallu se rendre aux clameurs de tous les princes d'Allemagne et des États-Généraux.

J'ai fini à mon ordinaire par dire que je ne contestais point, que

j'aurais l'honneur de rendre compte à Votre Majesté de ce qu'il me disait, et puis de lui faire savoir la réponse de Votre Majesté.

Il m'a ajouté une chose qui me paraît très essentielle, c'est de me dire que je voyais bien qu'en prenant ce parti-là il ne devait plus compter sur les alliances passées, qu'il n'était plus question de la maison d'Autriche pour lui, et qu'il ne pouvait plus faire de fonds que sur l'alliance de Votre Majesté.

Je lui ai répondu que ces sentiments-là me faisaient beaucoup de plaisir, que j'aurais l'honneur de vous en rendre compte, et que je l'assurais qu'il pouvait compter sur un désir véritable de la part de Votre Majesté de maintenir une bonne intelligence.

Il m'a ensuite parlé à l'ordinaire du commerce d'Angleterre et de Hollande; il m'a dit qu'il avait reçu des lettres de M. de Portland, que Votre Majesté lui avait fait part des mêmes propositions dont je lui avais rendu compte à Neumarquet, que même il les avait reçues sur un *Mémoire* par écrit, que ce ministre se louait au dernier point de toutes les bontés de Votre Majesté, qu'il en avait une reconnaissance sensible, que c'était la première fois qu'il s'était vu (*sic*) éloigné l'un de l'autre pour un aussi long temps, qu'il lui avait mandé de revenir, et qu'étant informé du secret dont il était question, nous traiterions ensemble à son retour les choses dont il ne serait pas toujours à propos qu'il me parlât, à cause du bruit que feraient de si fréquentes et de si longues conversations.

Il a ajouté qu'il demandait toujours Ceuta, Oran et le Port-Mahon pour ce qui regardait la Méditerranée. Il n'a point voulu s'expliquer sur le chapitre des Indes. C'est sur cela que je lui ai parlé à fond.

Je lui ai fait voir que l'on ne pouvait jamais consentir que les Anglais et les Hollandais eussent un port dans le continent d'Amérique, que cela leur serait beaucoup plus avantageux que s'ils avaient les Indes mêmes tout entières, que la seule chose qui soutenait le commerce d'Espagne aux Indes venait de ce que les nations étaient obligées de porter à Cadix les toiles et les autres denrées dont les Indiens avaient besoin, qu'ainsi, cela passant par leurs mains, et aucun étranger ne pouvant trafiquer en Amérique en droiture, l'argent revenait dans leurs royaumes, où le partage s'en faisait quasi entre tous les États de l'Europe.

Que ce système serait entièrement changé, si les Anglais et les Hollandais pouvaient porter leurs marchandises eux-mêmes dans le continent du Nouveaū-Monde, qu'il ne se ferait plus de commerce ni par Cadix ni par l'Espagne, que les autres États n'y auraient plus de part, et que c'était une chose à laquelle on ne pourrait jamais consentir.

J'ai ajouté que le port de la Havane, dont il m'avait fait l'honneur de me parler la dernière fois, ne pouvait se séparer non plus du royaume d'Espagne, que c'était un endroit où les galions mouillaient et se radoubaient pendant un mois, quand ils venaient des Indes, que cet entrepôt-là était d'une nécessité absolue.

Il m'a répondu à cela qu'à défaut de ce port il faudrait en chercher un autre là autour, qu'il ne pouvait me rien dire sur ce fait-là, parce qu'il n'en était pas instruit par lui-même, et qu'il avait voulu garder un si grand secret qu'il n'avait osé proférer ce nom-là à personne pour s'en informer........

Il m'a parlé avec une si grande force sur le duché de Luxembourg que j'ai peine à croire qu'il s'en relâche. Il a pourtant glissé un mot de l'opinion où il avait été d'accepter l'équivalent de cette place. Il n'a point fait de façons de me laisser entendre clairement que les États d'Hollande entreraient dans le même traité que lui........ (1). »

Le Roi répondit le 16 aux réflexions de Guillaume III. Il commençait par dissiper les scrupules que le monarque anglais éprouvait à l'idée de partager la succession d'un prince vivant, entreprise plus suspecte à ses yeux que d'usurper tout entière celle de son oncle et beau-père. Après avoir levé ces objections et rassuré une délicatesse facile parfois à s'effaroucher, Louis XIV poursuivait ainsi :

« J'en vois de plus considérables sur la seconde partie qui regarde les alternatives qu'il vous a proposées; vous lui direz qu'elles ne me paraissent nullement égales. Dans l'une, il donne au prince électoral de Bavière le royaume d'Espagne, les Indes et les Pays-Bas sans

---

(1) Tallard au Roi, 8 mai 1698. — *Angleterre*, t. 175, fol. 28-36.

aucune restriction. Il réduit le partage de mon fils aux royaumes de Naples et de Sicile, et aux places de Toscane, et, en destinant à l'archiduc le Milanais, il lui assure le meilleur et le plus considérable État d'Italie.

Quand il s'agit, au contraire, de donner le royaume d'Espagne à l'un de mes petits-fils, outre les Pays-Bas, que je conviens d'en retrancher, le roi d'Angleterre prétend en ôter encore les places d'Afrique, le Port-Mahon et une place dans les Indes Occidentales, en sorte qu'il réduit un roi d'Espagne à dépendre entièrement des Anglais et des Hollandais dans la Méditerranée et dans les Indes. Il assujétit les Espagnols à ne pouvoir y faire leur commerce sans l'aveu de ces deux nations, et, d'un autre côté, il rend l'archiduc, ou, pour mieux dire, l'Empereur, maître absolu de l'Italie, en lui assignant pour son partage les plus considérables États de cette partie de l'Europe. La communication facile des États héréditaires de la maison d'Autriche avec le Milanais d'ailleurs et le royaume de Naples et de Sicile, qu'elle posséderait encore, lui donnerait des moyens suffisants d'assujétir bientôt tous les princes d'Italie, et je suis persuadé que le roi d'Angleterre ne peut croire que cette disposition convienne au reste de l'Europe.

C'était dans la vue d'empêcher cette grande puissance de l'Empereur en Italie que j'avais proposé de donner le Milanais au duc de Savoie. Vous pouvez dire au roi d'Angleterre que je n'insiste plus sur cette proposition, voyant la répugnance qu'il y témoigne; que cependant je suis toujours persuadé qu'il convient que l'Empereur trouve en Italie une puissance capable de s'opposer à ses desseins et de l'empêcher d'en assujétir les autres princes; et, comme il me paraît que le roi d'Angleterre, en proposant de donner à l'Empereur les royaumes de Naples et de Sicile, et le Milanais, a principalement en vue de procurer à ce prince un équivalent du royaume d'Espagne et des Indes qui seraient en ce cas à l'un de mes petits-fils, on pourrait former un autre équivalent aussi avantageux à l'Empereur et moins dangereux pour l'Italie. Ce serait de donner par cette alternative, comme il a été dit, le royaume d'Espagne, les Indes et les autres pays et places dépendant de cette monarchie à l'un de mes petits-fils, à l'exception....... des royaumes de Naples et de

Sicile, qui seraient donnés à l'archiduc, avec les Pays-Bas....... et le Milanais au prince électoral de Bavière. Les Hollandais trouveraient également dans cette disposition la sûreté de leur barrière, et la puissance de l'Empereur en Italie n'y serait pas aussi à craindre qu'elle le serait, si la proposition que le roi d'Angleterre vous a faite était admise. Vous saurez le sentiment de ce prince sur ce que je vous écris et vous m'en informerez.

Quant à l'autre alternative, les royaumes de Naples et de Sicile avec les places de Toscane ne peuvent se regarder comme un partage dont mon fils puisse se contenter pour lui tenir lieu de tous ses droits. Les exemples du passé n'ont que trop appris combien ces États coûtent à la France, le peu d'utilité dont ils sont pour elle et la difficulté de les conserver. Si le duché de Luxembourg était joint à cette alternative, comme je l'avais proposé, l'acquisition m'en paraîtrait si importante pour la sûreté des frontières de mon royaume, et non pas pour porter inutilement la guerre sur le bas Rhin, que cette alternative mériterait fort d'être examinée; mais, dans l'état que le roi d'Angleterre les propose toutes deux, je n'en vois aucune que je puisse choisir, et je n'ai d'autre ordre à vous donner que de lui bien faire voir les inconvénients que je remarque dans l'une et dans l'autre, d'entrer avec lui dans les expédients capables de lever ces difficultés, enfin de lui expliquer mes sentiments avec la même sincérité qu'il témoigne et dont je veux user avec lui pour parvenir au but que je me propose, étant persuadé qu'il a le même dessein de concourir au maintien du repos de l'Europe.

Vous devez en cette occasion lui renouveler encore les assurances que vous lui avez déjà données du désir que j'ai d'entretenir avec lui une parfaite intelligence. Si elle s'établit une fois telle qu'elle le serait après un pareil traité, je puis dire qu'il verrait qu'il n'aurait rien perdu à préférer mon alliance à celle [1] de la maison d'Autriche, et, quoiqu'il soit bien maître dans son royaume, il arrive des conjonctures en Angleterre où de prompts secours peuvent être d'une grande utilité. J'espère qu'ils ne lui seront jamais nécessaires; mais

[1] M. Reynald dit : « proposer mon alliance à côté de la maison » etc.

(pour me servir de ses mêmes termes), s'il devient français, ses intérêts deviendront aussi les miens.......

Le seul ordre que j'aye à vous donner, pour finir cette lettre, est de confirmer encore ce que je vous ai marqué par la précédente, que je ne puis admettre dans l'une ni dans l'autre des alternatives la proposition de céder aucune des places que j'ai dans les Pays-Bas : que le Port-Mahon entre les mains des Anglais ou des Hollandais et la cession d'une place dans les Indes Occidentales à l'une de ces deux nations me paraît la ruine du commerce de toutes celles de l'Europe dans la Méditerranée et dans les Indes, et qu'enfin ce que vous avez à faire présentement est de proposer au roi d'Angleterre toutes les difficultés que je vous ai marquées dans cette lettre, les expédients qu'il me paraît que l'on pourrait trouver et de me rendre un compte exact des sentiments de ce prince sur une affaire aussi importante. Comme je suis persuadé qu'il y veut entrer de bonne foi et s'unir aussi étroitement avec moi qu'il vous en a assuré, je ne doute pas que ce motif ne serve de règle à ce qu'il vous dira (1) ».

Le 22 mai, Tallard rendit compte au roi d'Angleterre des dispositions de son maître, et transmit à ce dernier les réponses qu'il avait reçues.

« J'arrive de Kensington, où j'ai été plus d'une heure et demie dans le cabinet du roi d'Angleterre. J'ai rendu compte à ce prince, Sire, de ce que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me mander sur ce qui concernait la peine qu'il avait d'entrer avec Votre Majesté en traité sur la succession du roi catholique à l'insu de l'Empereur et la difficulté qu'il faisait de convenir du partage des États d'un prince vivant.

L'obstacle qu'apportait ce dernier article a été absolument levé, et, quant à l'autre, il m'a dit que, comme la Hollande devait entrer dans ceci, il serait fort difficile que la chose fût si absolument secrète qu'elle ne vînt tôt ou tard à la connaissance de l'Empereur,

---

(1) Le Roi à Tallard, 16 mai 1698. — *Angleterre*, t. 175, fol. 44-45 et 46-58. M. Reynald (t. 1, p. 100-103) a donné la première partie de cette lettre.

qu'ainsi il croyait être obligé de garder des mesures d'honnêteté avec lui, qu'il convenait qu'il serait impossible de terminer un traité, si l'on voulait agir de concert avec ce prince, mais que, quand les choses seraient un peu plus avancées et qu'on verrait clair dans la conclusion, il croyait qu'on pourrait lui donner part de ce qui se passait.

Je lui ai répondu que, comme les choses ne me paraissaient point encore en cet état, il me semblait qu'il était inutile de s'arrêter présentement sur ce qui regardait ce chef-là, et que, puisqu'il était persuadé qu'il ne fallait rien communiquer à l'Empereur que l'on ne fût à peu près d'accord, il n'y avait qu'à passer à ce que Votre Majesté m'ordonnait de lui dire au sujet des deux alternatives que j'avais eu l'honneur de vous proposer de sa part.

Je lui ai fait voir l'inégalité qu'il y avait entre l'une et l'autre.... (1), qu'il consentait que les Pays-Bas restassent joints à l'Espagne avec les Indes et les autres îles et places de cette monarchie, sauf les exceptions faites, quand il s'agissait du prince de Bavière, et qu'il en retranchait non seulement les Pays-Bas, quand il était question d'un fils de Monseigneur, mais qu'il insistait encore sur ce que la barrière de Flandres fût fortifiée, sur des places dans les Indes et sur le Port-Mahon, et que, quand il remettait les royaumes de Naples et de Sicile entre les mains de Monseigneur, il en retranchait le duché de Luxembourg, qui était le principal motif qui avait engagé Votre Majesté à se désister du royaume d'Espagne et des Indes en faveur d'un de ses petits-enfants.

Je remplirais deux rames de papier, Sire, si je rapportais à Votre Majesté mot à mot tout ce qui a été dit là-dessus. Je me renferme donc à trois choses principales : l'une, qu'il m'a témoigné croire que Votre Majesté n'avait demandé cette place que croyant que ce serait donner l'exclusion à l'alternative où elle était comprise; l'autre, qu'il ne me cachait point que les Hollandais et lui-même croyaient qu'il était tout à fait de l'intérêt de leur commerce que l'Espagne et les Indes fussent entre les mains du prince électoral de Bavière; l'autre,

(1) Il y a ici trois lignes non déchiffrées dans le texte.

qu'il ne regardait point Luxembourg comme une chose aussi importante pour la sûreté de nos frontières que nous le croyons.

J'ai répondu à ce premier article qu'il y avait beaucoup plus lieu de croire que ce qu'il demandait d'augmentation de barrière en Flandres était pour exclure un des petits-fils de Votre Majesté du royaume d'Espagne, et que je le priais de se souvenir du jour que les alliés avaient gagné la bataille de Taverne (*sic*) à M. le maréchal de Créquy, et qu'ils pouvaient venir à Verdun, pour juger de l'importance dont est Luxembourg pour la sûreté de nos frontières, que ce que je reprenais là-dessus n'était point pour lui rien apprendre, parce que je ne doutais point qu'il ne fût aussi persuadé que moi des choses que je lui disais, mais pour lui montrer que je les connaissais. Quoi que j'aie pu dire, Sire, il a toujours persisté aux mêmes alternatives que j'ai eu l'honneur de marquer à Votre Majesté par ma dernière lettre.

Je lui ai ensuite proposé les Pays-Bas, le royaume de Naples et la Sicile pour M. l'archiduc, et le Milanez pour M. l'Électeur de Bavières. J'ai joint à cette proposition les raisons qu'avait Votre Majesté de désirer que le Milanez ne se trouvât pas joint aux deux autres États ci-dessus nommés, entre les mains de M. l'archiduc, et que c'était ce qui l'avait obligé de parler de M. de Savoye et de proposer maintenant les Pays-Bas pour M. l'archiduc au lieu du Milanez.

Il m'a répondu que les Hollandais ne consentiraient jamais à voir l'Empereur maître de la Flandre espagnole, que cela ne convenait pas non plus aux Anglais.

Je lui ai là-dessus fait une proposition de mon chef, déclarant que je n'en avais point l'ordre de Votre Majesté. C'était de donner la Flandres, les royaumes de Naples et de Sicile au prince électoral de Bavières, et le Milanez à l'archiduc.

Il m'a répondu qu'à moins que la Flandres ne fût soutenue de l'Espagne, il était impossible que l'on pût regarder ce qu'on appelle la barrière comme une chose suffisante pour la sûreté des États-Généraux.

Je lui ai répliqué qu'en vérité Mgr le Dauphin serait bien mal partagé, si, étant fils de l'aînée, et l'héritier naturel, il se trouvait

ne profiter que d'une partie des États d'Espagne en Italie, quand l'autre, plus riche et plus considérable, restait entre les mains de M. l'archiduc.

Il m'a répliqué que l'on avait toujours beaucoup plus estimé le royaume de Naples que le Milanez, qu'il y avait la Sicile de plus. Je n'ai pas voulu parler de la Sardagne et de l'île de Corse [1], qui sont en-deçà de la Sicile, parce qu'il m'a paru que ç'aurait été entrer dans l'acceptation de l'alternative séparée du duché de Luxembourg.

Il s'est expliqué de la Havane, pour les Indes, et toujours du Port-Mahon, outre La Ceuta et Oran. J'ai dit tout ce qu'il y a à dire au sujet de la Havane, avec peut-être plus de connaissance du commerce des Indes que Votre Majesté ne voudra croire, mais c'est que je m'en étais fait instruire avant que de partir de Paris. Il m'a toujours répondu que, si un fils de France avait l'Espagne, il fallait rassurer les Anglais et les Hollandais sur ce qui pourrait regarder leur commerce, que c'était l'intérêt naturel de ces deux nations-là, que la Havane n'était pas dans le continent, dont les Espagnols étaient toujours les maîtres.

Je lui ai répliqué que cela était vrai, mais que, les Hollandais ou les Anglais étant les maîtres de cette place, les Espagnols ni aucune nation ne pourrait aller aux Indes qu'en prenant un de leurs passe-ports, puisque c'était un entrepôt où il fallait séjourner et un lieu qui était à l'issue du canal de Bahama, par conséquent un passage nécessaire, au surplus la plus belle place des Indes et la mieux fortifiée. Il est convenu de la beauté de la place et m'a dit que tout cela produirait de grandes difficultés.

Je suis revenu de là aux alternatives, lui demandant s'il n'avait rien de nouveau à me dire. Il m'a répondu que non....

De là je suis revenu, moité en plaisantant, au sujet de l'alternative. Je lui ai dit que Votre Majesté, qui ne pourrait croire qu'il ne consentît qu'à ce qu'il m'avait dit, aurait méchante opinion de moi, de n'avoir aucune proposition nouvelle à lui faire de sa part. Il m'a répondu en riant aussi, et je me trouve fort bien auprès de lui; mais

---

[1] « Il y a l'île de Corse dans le chiffre. » — Note du déchiffreur. — Cette île appartenait nominalement aux Génois.

il n'a rien dit de plus, en sorte, Sire, qu'on n'a fait que battre le fer de part et d'autre, dans toute la conversation que j'ai eue avec lui (1) »....

Tallard ajoutait, à titre de réflexion personnelle, que ce qui retardait l'adhésion de Guillaume, c'était l'irrésistible envie d'arracher pour lui ou les siens quelques bribes des dépouilles opimes de Charles II. L'Angleterre, suivant lui, « regardait le partage de la succession d'Espagne comme une chose où elle devait prendre part. Tout le monde en a parlé, » poursuivait-il, « sur le même ton en ce pays, quand on a vu ce prince mourant ». Néanmoins, Guillaume, dans son récit à Portland de cette audience du 22 mai (2), n'indique pour cause de ses hésitations que la crainte de subir le voisinage immédiat de l'Empereur. Le fait est que l'Empereur, à ce moment, jouait un assez grand rôle dans ses préoccupations et ses atermoiements. Nous verrons plus loin ce qu'il en était au juste. Louis XIV, soupçonnant d'instinct que les Hollandais marchandaient à Vienne, prit les devants sur les arrière-pensées de Guillaume III et de Heinsius. Il avait déjà abandonné les présides d'Afrique pour assurer la sécurité de leurs navires sur la Méditerranée. Le 29 mai, il crut opportun de jeter par surcroît dans la balance la partie espagnole de Saint-Domingue, afin de leur procurer les mêmes satisfactions d'amour-propre ou de mercantilisme au Nouveau-Monde.

« Pour concilier mes sentiments et les siens, j'ai fait un nouveau projet. J'ai toujours suivi le même principe de former deux alternatives, ma seule vue étant de proposer ce qui me paraît le plus capable de maintenir la paix de l'Europe, et, en même temps, de dédommager, autant qu'il est possible, les légitimes héritiers des justes prétentions qu'ils sacrifient à cette unique considération.

---

(1) Tallard au Roi, 22 mai 1698. — *Angleterre*, t. 175, fol. 69-84.
(2) Grimblot, t. 1, p. 498-499.

Je laisse même au roi d'Angleterre le choix de ces alternatives. Il décidera de celle qu'il croira le plus conforme à l'intérêt des Anglais et des Hollandais et, par conséquent, qui avancera davantage la conclusion du traité.

Par la première de ces alternatives, un des princes mes petits-fils aurait l'Espagne, les Indes, les îles, pays et places qui appartiennent présentement à cette monarchie, à l'exception des royaumes de Naples, de Sicile et du Milanez que l'archiduc aurait pour son partage, à condition de ne pouvoir jamais être réunies à la Couronne impériale. Les Pays-Bas, en l'état qu'ils sont présentement, seraient cédés au prince électoral de Bavière.

Quoique l'Angleterre et la Hollande ne puissent prétendre, par aucun titre, d'entrer dans ce partage, je consentirais néanmoins, à la considération du roi d'Angleterre, de laisser à ces deux nations, par cette première alternative, les places de Ceuta et d'Oran pour la sûreté de leur commerce. Enfin, quelque raison qu'il y ait de conserver à la Couronne d'Espagne tout ce qu'elle possède présentement dans les Indes, sans en séparer la moindre partie, vous pouvez encore ajouter à cette alternative que je consentirais que les Anglais et les Hollandais devinssent maîtres de la partie de l'isle de Saint-Domingue qui appartient à l'Espagne. La Jamaïque, que les Anglais possèdent déjà, jointe à cette partie de l'isle de Saint-Domingue, leur ferait un établissement très considérable dans les Indes, assurerait leur commerce, et les autres nations ne craindraient pas autant de voir le leur interrompu qu'elles l'appréhenderaient, si le port de la Havanna était entre les mains des Anglais et des Hollandais.

Quant au commerce de la Méditerranée, je ne vois pas ce que ces deux nations auraient à craindre; Ceuta et Oran leur en assurent l'entrée. Les royaumes de Naples et de Sicile seraient, par cette alternative, entre les mains de l'archiduc. Les Anglais et les Hollandais ne craignent pas la puissance que ce prince aurait par mer, et tous les ports de ces deux royaumes leur seraient ouverts. On ne peut leur en donner un dans la Méditerranée de ceux qui seraient réservés à la monarchie d'Espagne sans les rendre maîtres absolus de cette mer, et sans ôter aux autres nations la liberté de

faire le commerce et de naviguer sans leur aveu. Ainsi, je ne puis apporter aucun changement à ce que je vous ai écrit sur cet article, et je ne saurais croire que le roi d'Angleterre, en connaissant les justes raisons, veuille insister sur la demande d'un port dans la Méditerranée. Mais, s'il ne veut pas abandonner cette prétention, il pourrait se réserver ce port, ou dans le royaume de Naples, ou dans celui de Sicile, la monarchie d'Espagne, telle que je propose qu'elle soit donnée à l'un de mes petits-fils, n'étant déjà que trop réduite pour ajouter encore de nouvelles restrictions à ce partage.

A l'égard de la seconde alternative, vous avez déjà fait voir au roi d'Angleterre que les royaumes de Naples et de Sicile, avec les places de Toscane, étaient un partage trop inégal pour dédommager mon fils de ses droits légitimes sur toute la succession d'Espagne. Je considère la cession de ces royaumes comme une source continuelle de dépenses et d'embarras. Il n'en a que trop coûté à la France pour les conserver, et l'expérience a fait voir la nécessité indispensable d'y entretenir toujours des troupes, d'y envoyer incessamment des vaisseaux, et combien toutes ces peines ont été inutiles. Ainsi je ne ferai point entrer la demande des royaumes de Naples et de Sicile dans cette seconde partie de l'alternative.

Sur ce fondement, vous proposerez que le prince électoral de Bavière aura le royaume d'Espagne et tout ce qui dépend présentement de cette monarchie, à la réserve de ce qui est contenu dans les exceptions suivantes, savoir :

Le royaume de Navarre, les villes de Fontarabie, de Saint-Sébastien, et le duché de Luxembourg qui seront donnés à mon fils; les royaumes de Naples, de Sicile et le duché de Milan à l'archiduc.

Il ne me paraît pas que les droits de mon fils puissent être réduits à de moindres demandes. Je me contente de stipuler pour lui la restitution d'un royaume qui doit m'appartenir, que les Espagnols ont toujours injustement retenu, que les rois mes prédécesseurs n'ont jamais cédé. Je ne demande le duché de Luxembourg que pour la sûreté de mes frontières. Enfin, dans le même temps que je borne ainsi les justes prétentions de mon fils, je consens que l'archiduc jouisse de la plus grande partie de l'Italie et que peut-être

il en devienne bientôt le maître par la situation des États qu'il y possédera.

Mais, si le roi d'Angleterre forme encore les mêmes difficultés sur la cession du duché de Luxembourg, je veux bien que vous lui proposiez une nouvelle alternative. Le prince électoral de Bavière aurait la monarchie d'Espagne et ce qui en dépend présentement, à l'exception du royaume de Navarre qui serait cédé à mon fils avec le Milanez, Final et les places de Toscane.

L'archiduc aurait les royaumes de Naples et de Sicile.

Par cette dernière alternative je ne demande rien qui puisse causer la moindre jalousie à l'Angleterre et à la Hollande. La puissance de l'archiduc devient moins suspecte pour l'Italie, et cependant on lui laisse un partage considérable. De toutes ces alternatives je préférerai celle qui sera jugée le plus convenable pour maintenir la tranquillité générale. J'attendrai la réponse du roi d'Angleterre sur ces propositions, et elles doivent faire voir le désir que j'ai de prévenir tous les événements qui pourraient troubler la paix.

Je communiquerai aussi ces nouvelles alternatives au comte de Portland.....

Quoique toutes mes lettres vous aient assez fait connaître mes intentions sur la proposition de céder quelques-unes de mes places des Pays-Bas pour faire accepter la première alternative, je ne puis cependant vous répéter trop souvent que je ne prétends en céder aucune pour quelque raison que ce puisse être [1]. »

Dès le 4 juin, Tallard fut en état de faire connaître la réponse de Guillaume.

« J'ai été ce matin à Kensington, où le roi d'Angleterre m'a donné audience. Je lui ai proposé les dernières alternatives que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire, et les ai expliquées tout du long. Il aurait été inutile d'en supprimer la moindre chose, puisque le comte de Portland a lu la dépêche de Votre Majesté. Le roi

---

[1] Le Roi à Tallard, 29 mai 1698. — *Angleterre*, t. 175, fol. 89-96. On trouvera le début de cette lettre dans Reynald, t. 1, p. 111-113.

son maître m'a répondu qu'il pourrait dire qu'il ferait les réflexions nécessaires, mais que, pour parler franchement, il demandait le temps d'en communiquer avec le Pensionnaire Heinsius, ainsi qu'il avait fait des précédentes, et qu'ensuite il me rendrait réponse.

Nous n'avons pas laissé de les examiner. Je lui ai dit que je regardais ce que Votre Majesté offrait comme la dernière barrière où elle se puisse réduire, que l'affaire avait été examinée sous tant de formes qu'il semblait qu'il n'y en avait plus de nouvelle à y donner, que, par la dernière proposition, il ne restait plus aucune raison à alléguer sur la sûreté du commerce; enfin, Sire, il m'a paru par tout ce qui s'est dit qu'il croyait que celui des Hollandais pouvait être intéressé à voir Saint-Sébastien entre les mains de Votre Majesté, et que les places de Toscane, Final et le Milanais rendraient Votre Majesté maîtresse de toute l'Italie. Il a badiné un moment sur l'état où serait M. de Savoye en cas que Votre Majesté eût Milan, et s'est toujours remis à la réponse qu'il ferait après avoir eu celle d'Hollande [1]. »

Deux jours plus tard, nouvel entretien de l'ambassadeur avec Guillaume et nouvelle lettre à Louis XIV.

« J'ai été ce matin à Kensington à une heure qu'on a accoutumé de voir le roi d'Angleterre. Peu de temps après que j'ai été arrivé dans la chambre de ce prince, il m'a tiré dans un coin, il m'a dit qu'il allait écrire en Hollande, et que j'expliquasse si je savais en quoi consistaient les villes de la côte de Toscane. Je lui ai dit, de peur de me tromper, que je n'étais pas tout à fait assuré de ce qui était compris sous ce nom-là, mais que je croyais que c'était Piombin, Portologon *(sic)*, Orbitelle et Porto-Ercole. Il revint de même à explication à Neumarket la première fois que je lui proposai une alternative de la part de Votre Majesté, et, sans que je ne veux pas faire d'almanach, je croirais pouvoir dire sa réponse d'avance. Il m'a parlé avec un visage fort ouvert. Je vois bien qu'il croit que

---

[1] Tallard au Roi, 4 juin 1698. — *Angleterre*, t. 175, fol. 119-120

Votre Majesté ne propose toutes ces alternatives que pour le réduire à convenir que l'Espagne tombera entre les mains d'un des princes fils de Monseigneur [1]. »

Guillaume en effet écrivit à Heinsius le jour même [2]. Il lui révéla qu'il n'avait pas jugé à propos d'entrer tout de suite en discussion sérieuse sur des propositions ayant un caractère de nouveauté aussi prononcé. Il avait néanmoins obtenu de Tallard, quoique celui-ci s'en fût défendu, l'autorisation de prendre copie des dernières alternatives, afin de soulager sa mémoire. Il ne lui avait pas caché du reste que, plus il réfléchissait, et plus il s'affermissait dans la conviction qu'il n'y avait pas de candidat préférable au prince électoral. Tallard l'avait beaucoup pressé de déclarer un peu plus nettement ses intentions définitives. Il avait résisté, sous prétexte d'en référer en Hollande, mais en réalité dans l'espoir que Portland ne tarderait pas à lui apporter de vive-voix un supplément d'informations ou de pressentiments utiles. A l'instant où Guillaume terminait sa lettre, on lui en avait remis une de Heinsius, en date du 2, lettre qu'accompagnait l'ébauche d'un plan de partage, dressé suivant le désir du roi d'Angleterre [3]. Provisoirement, il manda au Pensionnaire qu'il se réservait d'examiner cette ébauche à loisir, rien ne pressant. Le 10, il lui renvoya le projet avec ses remarques, en l'engageant à le traduire du hollandais en français [4]. Le 16, après avoir reçu de La Haye une nouvelle lettre, où le chef attitré du gouvernement néerlandais admettait, à l'exemple de son protecteur, que le meilleur roi qu'on pût introniser à

---

(1) Tallard au Roi, 6 juin 1698. — *Angleterre*, t. 175, fol. 132-134.

(2) Guillaume III à Heinsius, 6 juin 1698. — Grimblot, t. 2, p. 21-23.

(3) Heinsius revint sur ce plan dans une autre lettre, du 6 juin 1698. Il y insistait beaucoup sur la nécessité d'une garantie collective des princes européens. — *Archives royales de La Haye.*

(4) Grimblot, t. 2, p. 25.

Madrid, c'était le prince de Bavière [1], Guillaume fit convier de nouveau l'ambassadeur de France à une discussion.

« Le roi d'Angleterre me dit hier à Kensington qu'il me voulait parler ce matin et que je me trouvasse à onze heures chez lui. J'en arrive, Sire. Il m'a dit qu'il avait reçu réponse de Hollande, que ce qu'on lui mandait et ce qu'il pensait concourait à l'obliger de me dire que, plus il examinait les alternatives que proposait Votre Majesté, et plus il voyait qu'il serait difficile de convenir de celle qui donnait l'Espagne à un des princes fils de Monseigneur, que les sûretés nécessaires pour leur commerce apporteraient tant d'obstacles [2] et que Votre Majesté et lui penseraient si différemment sur ce qui serait offert pour cela qu'il croyait qu'il fallait retomber sur les autres alternatives, et qu'il se rejetait sur examiner celle que je lui avais faite à Nieumarket des royaumes de Naples et de Sicile et du duché de Luxembourg, et la dernière, où sont compris les royaumes de Navarre, le duché de Milan, les villes de la côte de Toscane, de Final, de Saint-Sébastien et de Fontarabie.

Que, par cette dernière, Pampelune vous rendait maître du royaume d'Espagne, qu'il n'y avait ni place ni rivière qui empêchât

---

(1) « *Om te besluiten, zou ik, onder het welgevallen van Uwe Majesteit, nog van gevoelen wezen dat de oudste en eerste alternatiren, waarbij Spanje aan den Churfurst blijft, zouden behooren te worden geprefereerd voor alle anderen en aan de Franschen aangeboden, alleen met die verandering dat in plaats van Luxemburg zouden worden gecedeerd de Spaansche plaatsen op de kusten van Toskanen, en gereserveerd om tuschen den Keizer en Churfurst zoodanige nadere inschikking te doen, als men dienstig zou achten, waarvan ik nochtans meen dat men met de Franschen niet zal behoeven te spreken, maar hetgeen des noods daarna met den Churfurst zou kunnen geschieden.* » Heinsius à Guillaume III, 10 juin 1698. — *Archives royales de La Haye.*

(2) Le roi d'Angleterre atténuait l'objection soulevée par Heinsius dans sa lettre du 10, la crainte de voir la France nuire au grand commerce de laine dont les Hollandais avaient accaparé de fait le monopole en Espagne : « *Ingevalle Frankrijk aan den kroon hegt aan de eene zijde Navarre, Fontarabri en St-Sebastiaan, zoo heeft het daardoor occasie om Spanje zeer ligt te overvallen, en ook door die zeekusten de commercie van den wolhandel als anders te onttrekken, dat ons ook zeer nadeelig zou zijn* ».

de marcher jusques à Madrid, que l'Espagne entre les mains d'un prince particulier serait au pouvoir de la France, si elle avait un poste au-delà des monts.

Qu'il revenait donc sur la première, et ce que la puissance de Votre Majesté pouvait faire était si connu que, quelque envie qu'il eût d'entrer dans les sentiments de Votre Majesté, de faire un traité avec elle, il n'osait se laisser aller jusqu'où il voudrait, et qu'enfin il pensait toujours que les royaumes de Naples et de Sicile était *(sic)* ce qui pouvait naturellement le plus convenir, mais que, pour marquer l'envie qu'il avait d'aller aussi loin qui *(sic)* le pourrait, il croyait qu'on y pourrait joindre les cinq places de la côte de Toscane, dont il a fort exagéré la considération.

Je lui ai répondu, Sire, que, quant à la proposition de la deuxième partie de la première alternative faite à Nieumarket, il fallait regarder Luxembourg comme en étant le premier objet et le principal motif, que, dès qu'il en était retranché, les royaumes de Naples et de Sicile ne pouvaient plus être regardés que comme la moindre partie de la succession d'Espagne à l'égard de la France, que j'avais eu l'honneur de lui dire dans la dernière audience qu'il me donna que Votre Majesté n'y pensait plus, qu'elle regardait ces pays-là comme des lieux que l'expérience avait fait connaître qui seraient à charge à la France, et que les villes de la côte de Toscane ne pouvaient être regardées comme un juste équivalent du duché de Luxembourg.

Je suis retombé sur la dernière alternative. La raison de l'entrée que Pampelune donne en Espagne lui a toujours servi à n'y pas consentir. Je lui ai fait connaître que l'Empereur ne l'avait pas crue si périlleuse, quand il avait consenti que ce royaume fût entre les mains de Monseigneur, et qu'il fallait que nous n'en fussions pas bien persuadés non plus, puisque nous n'avions jamais songé à faire cette conquête, qui, si je l'ose dire, a toujours été entre les mains de Votre Majesté, puisque la nature n'y apporte point d'obstacle, y ayant un chemin par Roncevaux, et la puissance des Espagnols n'ayant pas été suffisante pour s'y opposer depuis un certain nombre d'années. Tous mes discours ont été inutiles, quoique j'aie représenté tout ce qu'il y avait à dire.

Je lui ai répondu que je n'étais chargé d'aucune négociation, mais simplement de rapporter les propositions de Votre Majesté, qu'ainsi je ne faisais aucune ouverture, que j'aurais l'honneur de rendre compte à Votre Majesté de ce qu'il m'avait dit, mais que, suivant les notions que je pouvais avoir des intentions de Votre Majesté, il me paraissait qu'elle était persuadée d'avoir donné les dernières marques de sa modération dans ce qu'elle avait proposé en dernier lieu, et que je doutais qu'elle convînt de ce que j'aurais l'honneur de lui mander.

J'ai demandé, comme pour m'éclaircir, si Final n'entrait pas dans la proposition. Il m'a dit qu'elle n'était pas des villes de Toscane [1]. J'ai répondu que je le savais bien, mais que ce serait une communication pour y aller. Il m'a répliqué en riant qu'il croyait que Votre Majesté n'aurait pas de jalousie de la puissance de mer de M. l'archiduc. De là nous avons reparlé de M. de Savoye. Cela serait inutile à rapporter à Votre Majesté.

Ensuite il m'a ajouté que, comme il espérait et souhaitait que ce traité ici avancerait et se conclurait, il croyait qu'il était à propos, pour abréger, que Votre Majesté m'envoyât ses ordres sur la manière dont il faudrait entrer dans l'exécution des choses dont on serait convenu, ce qui serait plein de beaucoup de détails. Je lui ai répondu que je désirais de tout mon cœur que les choses en fussent là, mais qu'elles ne m'y paraissaient pas encore, que cependant j'aurais l'honneur d'écrire ce qu'il me disait à Votre Majesté [2] »......

Louis XIV fut assez vivement déçu en reconnaissant que Guillaume, aussi bien en Toscane qu'au-delà des Pyrénées, lui contestait tout équivalent acceptable pour le Luxembourg, la seule parcelle de la monarchie de Charles II qui fût réellement à sa convenance, puisqu'il s'était condamné de lui-même à répudier jusqu'à la moindre visée d'ambition

---

[1] « Il ne destinait donc à celle-ci (la France), pour ainsi parler, que des rognures ». — Saint-Simon, t. 2, p. 321. Cette fois Saint-Simon a été bien informé, et sa flétrissure ne porte pas à faux.

[2] Tallard au Roi, 17 juin 1698. — *Angleterre*, t. 175, fol. 149-159.

sur le reste des Pays-Bas espagnols. Il ne pouvait trouver qu'une compensation toute platonique dans le récit des solennités qui venaient d'avoir lieu à l'occasion de l'entrée publique dans Londres et de la réception officielle à Windsor de son ambassadeur, escorté d'une suite où figurait l'abbé Dubois (1). En répondant aux lettres de Tallard qui contenaient ce récit (2), le Roi l'avait engagé à attendre la réponse de Guillaume « sans témoigner aucun empressement de savoir sa résolution (3) ». Le 26, il ne lui fit pas mystère de la désillusion qu'il éprouvait, tout en lui prescrivant de maintenir la négociation à flot, jusqu'à ce qu'il plût à un hasard favorable de la rapprocher du rivage.

« Je vois par la seconde lettre (4) que le roi d'Angleterre vous a répondu sur les alternatives que vous lui avez proposées. Mais les difficultés qu'il apporte à chacune ne marquent pas de sa part beaucoup d'envie de traiter, et, dans les premières propositions qu'il avait faites, il s'était bien plus approché de ce qui pouvait convenir qu'il ne le fait présentement.

Le partage qu'il compose pour mon fils des royaumes de Naples et Sicile et des places de la côte de Toscane n'a nul rapport à ceux qu'il prétend faire pour l'archiduc et pour le prince électoral de Bavière. Vous lui avez répondu avec beaucoup de raison que ce partage ne pouvait être accepté, lorsqu'on ôtait le duché de Luxembourg de cette alternative, et en effet l'acquisition des royaumes de Naples et de Sicile et des places de la côte de Toscane ne serait pour moi qu'une occasion de dépense et d'embarras, et ne produirait aucun avantage à ma Couronne.

Je m'étais particulièrement attaché à rendre égales les alternatives que vous avez proposées au roi d'Angleterre. Je laissais à son choix

---

(1) Auersperg le traite déjà de *gar arglistiger Mann.* V. Gædeke, t. 1. *Appendice*, p. 110.

(2) Tallard au Roi, 1er et 2 juin 1698. — *Angleterre*, t. 175, fol. 107-116.

(3) Le Roi à Tallard, 12 juin 1698. — *Angleterre*, t. 175, fol. 127-131.

(4) Lettre du 17 reçue avec celle du 16.

de préférer celle qu'il jugerait lui-même la plus capable de contribuer au maintien de la tranquillité générale. Ainsi j'avais lieu de croire qu'il n'en formerait pas une nouvelle aussi désavantageuse aux légitimes héritiers de toute la monarchie d'Espagne.

Mais, comme le rétablissement de la santé du roi catholique donnera vraisemblablement tout le temps nécessaire pour traiter, vous ferez encore une nouvelle proposition au roi d'Angleterre. Vous lui direz que, regardant mon fils comme le seul et le véritable héritier de la Couronne d'Espagne, j'avais lieu de prétendre que, lorsqu'il renonce à la plus grande partie de ses droits dans la vue du bien de toute l'Europe, son partage devait au moins être plus considérable que celui des princes auxquels il veut bien abandonner les autres États de cette monarchie, que cependant j'ai fait les alternatives si égales [1], lorsqu'il a été question de les former, que je veux bien présentement prendre pour le partage de mon fils ce que j'offrais de donner à l'archiduc, qu'ainsi je laisse au choix du roi d'Angleterre, ou de traiter sur le pied de l'une des alternatives que j'ai proposées, ou de convenir que mon fils aura pour son partage les États que je consentais que l'on donnât à l'archiduc, savoir les royaumes de Naples, de Sicile et le duché de Milan, qu'en ce cas je remettrais encore à son choix le partage des autres États de la monarchie d'Espagne entre l'archiduc et le prince électoral de Bavière et qu'il prendrait avec l'un ou l'autre telles sûretés qu'il jugerait à propos pour le commerce des Indes et de la Méditerranée.

Il ne me paraît pas que ce prince puisse demander de ma part de plus grandes facilités pour traiter que de prendre pour mon fils le partage que j'offrais de donner à l'archiduc, et, si la négociation avance de manière qu'on puisse prévoir une conclusion prochaine, je vous enverrai alors un projet de traité et de la manière dont il faudrait en exécuter les conditions. Avant que les affaires soient en cet état, il serait inutile d'entrer dans les détails dont le roi d'Angleterre vous a parlé.

Mais, si vous ne trouvez pas plus de disposition de la part de ce

---

[1] Louis XIV faisait évidemment entrer en ligne de compte, dans cette prétendue égalité, ses convenances personnelles.

prince à convenir de cette dernière proposition que de celles que vous lui avez faites jusqu'à présent, vous ne devez pas cependant rompre la négociation. Il est très important de l'entretenir le plus longtemps qu'il sera possible, quand même on ne pourrait conclure. Ainsi vous répondrez aux difficultés qu'il vous opposera suivant la connaissance que vous avez de mes intentions. Vous vous chargerez de me rendre compte de ce qu'il pourra vous dire de nouveau, vous attendrez mes ordres, et enfin vous n'omettrez rien de tout ce qui pourra lui faire voir que je crois qu'il convient au bien général de l'Europe que les mesures soient prises en sorte que le repos public ne soit point troublé, si le cas arrive de la mort du roi d'Espagne.

J'apprends par les dernières lettres de Madrid que la santé de ce prince est présentement rétablie dans son état ordinaire, et il y a lieu de croire que l'ouverture de la succession est encore éloignée. Je ne vois pas quel pourrait être le motif du roi d'Angleterre de lui donner part d'un traité pareil à celui dont il s'agit présentement, et j'approuve fort la réponse que vous lui avez faite sur ce sujet. Il est d'autant plus important de tenir cette négociation secrète qu'elle aliénerait entièrement les peuples d'Espagne, s'ils apprenaient qu'on prît des mesures pour diviser les États dépendant de cette monarchie.

Si vous suivez le roi d'Angleterre en Hollande, les affaires pourront peut-être avancer pendant ce voyage. J'approuve que vous y soyez sans aucun rang et sans autre équipage que celui qui vous sera absolument nécessaire (1). »

Tallard proposa donc à Guillaume III d'échanger les partages primitivement destinés à l'un des fils du Dauphin et à l'archiduc. Mais Guillaume prit assez mal cette nouvelle marque de bonne volonté. Il affecta de ne pas comprendre l'avantage qu'il aurait à répartir à son gré entre l'Empereur et l'Électeur tout ce que la France ne se réservait pas. Il s'attacha exclusivement à cette chicane qu'en réclamant le

---

(1) Le Roi à Tallard, 26 juin 1698, Marly. — *Angleterre*, t. 175, fol. 162-166.

Milanais, au lieu du Luxembourg, Louis XIV augmentait ses prétentions.

« Je viens de parler au roi d'Angleterre sur le contenu de la dernière dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je lui ai dit que j'avais rendu compte à Votre Majesté de ce qui s'était passé dans la dernière audience qu'il m'avait donnée, que je ne pouvais m'empêcher de lui dire que Votre Majesté ne trouvait nul rapport entre le partage dont il croyait qu'on pouvait convenir pour Monseigneur et ceux qui regarderaient l'archiduc et le prince électoral de Bavière, que, pour proposer la Sicile, le royaume de Naples et les places de Toscane pour l'héritier naturel sans le duché de Luxembourg, c'était proposer simplement l'ombre de l'alternative où cette dernière province était comprise par l'offre de Votre Majesté, qu'on ne pouvait choisir aucun État de la succession d'Espagne qui accommodât moins Mgr le Dauphin que ceux qu'il offrait de lui remettre, que, non seulement ces deux royaumes n'étaient d'aucune utilité à la France, mais qu'ils lui seraient à charge, et que ce n'était pas une opinion seulement fondée sur le raisonnement, mais prouvée par l'expérience.

Que, quand Votre Majesté avait fait des ouvertures, elle s'était appliquée à rendre les choses si égales qu'elle lui avait laissé le choix de celle qu'il croirait plus avantageuse pour le maintien de la tranquillité générale, que Votre Majesté désirait entrer en traité avec lui, qu'elle souhaitait aussi de prévenir les maux que pourrait produire la mort du roi catholique, mais qu'elle ne pouvait se résoudre à abandonner entièrement les intérêts de Monseigneur, et qu'elle croyait achever de marquer la droiture de ses sentiments sur ces deux premiers articles en ajoutant à tout ce qu'elle avait déjà proposé, et qu'elle laissait toujours subsister au choix du roi d'Angleterre, que l'on cédât à Mgr le Dauphin (quoique celui qui avait le plus de droit) le partage que Sa Majesté avait destiné elle-même pour M. l'archiduc, c'est-à-dire les royaumes de Naples et de Sicile et le Milanais, que, pour le surplus, Votre Majesté consentait qu'on en fît tel usage qu'on jugerait à propos entre les deux princes ci-dessus nommés, que l'Angleterre et la Hollande assurassent

leur commerce et aux Indes et dans la Méditerranée, par tel traité qu'ils croiraient être utile pour leur intérêt, avec M. l'archiduc ou avec M. le prince électoral de Bavière. J'ai dit tout ce qui pouvait servir de raison à l'offre dont Votre Majesté m'avait fait l'honneur de me charger.

Il m'a répondu qu'il souhaitait aussi extrêmement d'entrer en traité avec Votre Majesté, qu'il serait très affligé, s'il arrivait des choses qui pussent l'obliger par force à renouveler la guerre, qu'il était plus que jamais dans ces sentiments-là depuis qu'il avait entretenu mylord Portland et qu'il lui avait rendu compte de la manière dont Votre Majesté avait parlé sur son sujet, que cependant ce n'était point à lui à décider qui avait le droit le plus véritable de Monseigneur, du prince électoral de Bavière, de l'archiduc, fondé sur la renonciation de la feue reine et la cession du prince électoral de Bavière, mais qu'il ne pouvait jamais convenir à personne que toute l'Italie fût entre les mains de Votre Majesté, que l'on ne trouverait plus à placer l'archiduc et M. le prince électoral de Bavière dans ce qui restait, qu'on ne pouvait séparer l'Espagne, ni la donner à l'archiduc sans les Pays-Bas, parce qu'il n'y resterait que ces dernières provinces au prince électoral de Bavière, qui ne seraient pas suffisantes pour se soutenir, que l'Empereur, si on le voulait croire, prétendait tout et était persuadé que Monseigneur n'avait aucun droit.

Je lui ai répliqué qu'il n'y avait qu'à produire le traité que Votre Majesté avait fait avec ce prince, par lequel il donnait à Votre Majesté la Franche-Comté, les Pays-Bas, les royaumes de Naples, de Sicile et de Navarre, pour l'obliger à reconnaître le droit de Monseigneur le Dauphin ou sa faiblesse. La conversation s'est un peu échauffée.

Le roi d'Angleterre m'a répliqué qu'il ne pouvait s'empêcher de me dire qu'il était étonné de la proposition que je lui faisais, que d'ordinaire on commençait par demander plus qu'on ne voulait, parce qu'on se réservait de quoi rabattre, mais que, bien loin de cela, Votre Majesté augmentait ses prétentions.

Je lui ai répondu que ce n'était point les augmenter que de se contenter du partage d'un prince qu'on disait abandonner, et que

de laisser le choix de toutes les alternatives qu'on avait déjà proposées, qu'il n'avait qu'à convenir que le Milanez, Final, les places de Toscane, la Navarre, Saint-Sébastien et Fontarabie revinssent à Monseigneur et qu'il serait aisé d'ajuster le reste.

Il m'a dit que, si la France avait Pampelune, il faudrait que le roi d'Espagne en fût tributaire, qu'il serait ravi de consentir à l'agrandissement de Votre Majesté, pourvu que cela ne le (*sic*) mît point en état d'être le maître de tous ses voisins, et qu'encore une fois il ne s'était pas attendu à voir augmenter nos demandes dans le cours de cette négociation.

Je lui ai répliqué que Votre Majesté ne s'était point attendue non plus à le voir tenir ferme sur la première réponse qu'il avait faite à ma première alternative, et que, si j'osais le lui dire, que j'étais aussi surpris de cela qu'il le pourrait être du reste.

Il m'a dit : Vous me pressez si fort que vous me ferez dire qu'il faut augmenter d'une part et diminuer de l'autre, mais qu'il ne me permettait point de me servir de ce qu'il me disait.

Je lui ai dit : Sire, je le manderai pourtant au Roi mon maître. Il m'a répliqué : Non pas de ma part, ni par mon consentement. Je lui ai dit : Non, Sire, mais par votre ordre. Il m'a répondu : Je n'en donne point à l'ambassadeur de France. Je lui ai dit : Je reçois celui-là. Il m'a fait là-dessus une honnêteté en mon particulier. J'y ai répondu avec empressement. Il m'a distingué du caractère d'ambassadeur en ce qu'il me disait [1]. »

Avant que Louis XIV eût été mis au courant de ces nouveaux obstacles créés par l'humeur exigeante et irascible de Guillaume III, il avait adressé à son ambassadeur de nouvelles directions, soit que, par découragement et un peu par ambition, il songeât réellement à recouvrer sa liberté d'action, soit que, en habile politique, il visât à inquiéter son adversaire afin de l'amener enfin à composition.

---

(1) Tallard au Roi, 3 juillet 1698. — *Angleterre*, t. 176, fol. 13-23.

« Il y a lieu de croire que vous ne recevrez aucunes réponses positives sur les propositions que vous lui avez faites avant la séparation du Parlement, et qu'avant que de s'expliquer il voudra voir quels seront les subsides que la nation lui accordera et les troupes qu'il pourra conserver. Je vous ai marqué par ma dernière lettre que vous ne devez point le presser, et les nouvelles que j'ai reçues depuis de Madrid me font voir encore qu'il est à propos de suspendre cette négociation, si le roi d'Angleterre ne convient pas de lui-même de ce que vous lui avez proposé.

J'apprends par le marquis d'Harcourt que les ambassadeurs de l'Empereur n'ont obtenu aucunes des demandes qu'ils ont faites en faveur de l'archiduc, qu'ils ont inutilement renouvelé leurs instances pour lui procurer le gouvernement de Milan, que la haine des Espagnols contre les Allemands est toujours très forte, que le roi catholique ne veut pas souffrir qu'on lui parle ni de succession ni de nommer un premier ministre, que l'Empereur paraît mécontent de la reine[1] d'Espagne, que la confusion dans le gouvernement est plus grande qu'on ne le peut dire; enfin l'Empereur n'a pour lui dans [2] ce royaume ni troupes ni parti formé, et la disposition des peuples lui est entièrement contraire.

Elle paraît grande pour l'un de mes petits-fils. Quelques-uns des principaux du Conseil n'ont pas fait de difficulté de s'en expliquer au marquis d'Harcourt. Ils lui ont dit qu'ils seraient toujours contraires à tout ce que les Allemands pourraient proposer, que le roi d'Espagne était lui-même rebuté de toutes les instances pressantes que l'Empereur lui avait fait faire, que la reine ni personne n'oseraient présentement lui parler, ni de recevoir des troupes de l'Empereur, ni de la personne de l'archiduc. Le marquis d'Harcourt a d'ailleurs des avis que l'Aragon, la Navarre, l'Andalousie et la meilleure partie des autres provinces d'Espagne seraient disposés à recourir à moi, si le roi d'Espagne venait à mourir. Dans cette situation, l'empressement de conclure un traité avec le roi d'Angleterre pourrait porter d'autant plus de préjudice au bien de mes

---

[1] Et non pas la « ruine », comme le dit M. Reynald.

[2] Et non pas « donner ».

affaires que j'apprends encore que les Espagnols ne craignent rien davantage que le partage de leur monarchie, et que l'avis qu'ils auraient qu'on en serait convenu suffirait pour changer toutes les bonnes dispositions qui paraissent présentement dans l'esprit des peuples d'Espagne en faveur d'un de mes petits-fils.

Toutefois, si le roi d'Angleterre voulait sincèrement traiter sur le pied de l'une des alternatives que vous lui avez proposées, ces considérations ne devraient pas vous empêcher d'exécuter les premiers ordres que je vous ai donnés; et il comprendrait lui-même la nécessité dont il est de garder exactement le secret sur les choses dont je serais convenu avec lui. Mais, comme il y a lieu de croire qu'il ne s'en tiendra pas à ces alternatives et qu'il fera de nouvelles propositions, il est de mon service que vous entreteniez toujours la négociation sans la rompre, ainsi que je vous l'ai marqué par ma dernière dépêche. Je ne crois pas que le comte de Portland en facilite la conclusion. Comme il doit être présentement arrivé, vous le ferez souvenir que je lui ai dit que je désavouerais tout ce qui pourrait venir au public des propositions qui ont été faites, et vous chercherez aussi l'occasion de dire la même chose au roi d'Angleterre.

Ce prince n'a pris encore aucunes mesures avec l'Empereur ni avec l'Électeur de Bavière. Tant que la négociation dont vous êtes chargé subsistera, il y a beaucoup d'apparence qu'elle empêchera qu'il ne prenne d'autres engagements, et c'est toujours un service considérable que vous me rendrez de tenir les choses en suspens, l'Empereur ni l'Électeur de Bavière ne pouvant jamais soutenir leurs prétentions sans l'appui du roi d'Angleterre. Enfin, si la santé du roi d'Espagne se confirme, comme il y a beaucoup d'apparence, je pourrai former des liaisons dans l'Empire capables d'empêcher que l'Empereur ne reçoive des princes d'Allemagne toutes les assistances qu'ils lui ont données pendant la dernière guerre [1]. »

Le Roi, qui avait reçu sur ces entrefaites la lettre de Tallard du 3 juillet, lui répondit le 11 du même mois.

---

[1] Le Roi à Tallard, 4 juillet 1698. — *Angleterre,* t. 175, fol. 174-177.

« J'apprends par votre seconde [1] la réponse que le roi d'Angleterre a faite à la dernière alternative que vous lui avez proposée.

Je puis dire que, depuis le commencement de la négociation, ce prince s'est éloigné de la conclusion en diminuant les premières propositions qu'il avait faites. Mais il ne peut soutenir que les prétentions aient été augmentées de ma part. J'ai formé de nouvelles alternatives, selon les différentes difficultés qu'il vous a faites. Ma vue a toujours été de faire un partage égal. Je lui en ai laissé le choix, et rien ne prouve davantage que j'ai observé cette égalité que l'offre que je fais de prendre pour mon fils les États destinés pour l'archiduc. Mais, en même temps, je n'insiste point sur cette dernière proposition plus que sur les autres alternatives. Elles subsistent toujours, et le roi d'Angleterre peut voir sur laquelle des quatre que vous avez proposées il lui convient davantage de traiter. Ce n'est point augmenter mes prétentions que de m'en tenir aux premières propositions que j'ai faites, d'ajouter que, si ce prince croit voir de trop grands obstacles à l'acceptation de l'une des trois premières alternatives, mon fils prendra le partage de l'archiduc, et je ne vois pas qu'on puisse demander une plus grande marque de modération de la part du légitime héritier, à qui naturellement tous les États de la monarchie d'Espagne devraient appartenir en cas de la mort du roi catholique.

Vous avez pu voir par mes lettres précédentes que la dernière proposition que le roi d'Angleterre vous a faite ne me peut convenir, que la possession des royaumes de Naples et de Sicile ne serait pour moi d'aucune utilité et que leur éloignement serait une occasion perpétuelle de dépense qu'il faudrait nécessairement faire pour les conserver. Ainsi je ne prétends point traiter sur de pareilles conditions. Mais, comme je vous ai déjà marqué qu'il ne fallait pas rompre la négociation avec le roi d'Angleterre, vous continuerez à lui faire voir les justes raisons que j'ai de traiter sur le pied de l'une des quatre alternatives, et qu'on ne peut me demander de les faire plus égales, lorsque je consens de prendre pour mon fils le même partage

---

[1] Une lettre du 28 juin avait accompagné celle du 3 juillet.

que j'offre pour les autres prétendants à la succession, quoique je les regarde comme n'y ayant aucun droit.

Je vous ai informé par ma dernière lettre de l'inconvénient qu'il y aurait présentement à presser cette négociation. Les nouvelles que j'ai reçues de Madrid par un courrier que le marquis d'Harcourt m'a dépêché me confirment encore dans la résolution de ne point traiter avec le roi d'Angleterre sur le partage de la succession d'Espagne qu'à des conditions avantageuses. J'apprends que le roi catholique eut trois faiblesses le 25e du mois dernier, que la dernière lui fit perdre connaissance, et que, quoique sa santé ait paru meilleure depuis, elle est cependant si faible qu'il y a beaucoup de sujet de craindre qu'il ne puisse pas vivre longtemps.

La disposition des peuples d'Espagne est telle que je vous l'ai marquée par ma dernière lettre, et mes mesures sont prises de manière que je pourrais faire entrer une armée dans ce royaume longtemps avant qu'il y pût venir des troupes pour disputer les droits de mon fils. Ainsi, dans une pareille conjoncture, il ne conviendrait pas de céder pour de médiocres avantages ceux que je puis raisonnablement attendre de l'état de mes forces et de la disposition des peuples d'Espagne.

Dans cette vue, je ne juge pas à propos que vous vous rendiez auprès de moi, comme vous me le proposez, pour retourner ensuite trouver le roi d'Angleterre en Hollande. Ce prince aurait lieu de croire que je vous aurais fait venir pour vous donner de nouveaux ordres sur la négociation que vous avez commencée, et, si vous ne lui disiez après m'avoir vu que les mêmes choses que vous lui avez déjà dites, il se persuaderait bien plus facilement que je ne veux pas traiter, et se presserait peut-être davantage de prendre des mesures avec l'Empereur ou avec l'Électeur de Bavière.

Je ne doute pas que vous ne donniez toute votre attention à découvrir autant qu'il vous sera possible la conduite qu'il tiendra à leur égard, lorsqu'il sera informé du dernier accident arrivé au roi d'Espagne [1]. »

---

[1] Le Roi à Tallard, 11 juillet 1698, Versailles. — *Angleterre*, t. 176, fol. 26-29.

Tallard, qui, lui, estimait que le mieux était de combattre le roi d'Angleterre par ses propres armes, le mutisme systématique et l'indifférence simulée, ayant la conviction qu'une fois Portland revenu dans « l'île de l'incertitude », suivant la définition épigrammatique qu'on prêtait au chevalier Temple, le roi serait plus disposé à s'expliquer de lui-même[1], ne s'en empressa pas moins d'exécuter ponctuellement les ordres qui venaient de lui être transmis.

« J'ai eu audience du roi d'Angleterre ce matin. Je lui ai dit que j'avais reçu réponse de Votre Majesté à la lettre que j'avais eu l'honneur de lui écrire sur la dernière conversation que j'avais eue avec lui, que Votre Majesté m'ordonnait deux choses principalement, l'une, de lui faire connaître qu'elle n'avait point augmenté les propositions dans le cours de la négociation, l'autre, qu'elle avait toujours marqué que le royaume de Naples et de Sicile ne pouvait être regardé comme la base d'aucune alternative et qu'elle avait toujours dit qu'il n'y avait aucune portion de la succession d'Espagne qui lui convînt moins que ces deux royaumes-là.

Que le premier article se justifiait de lui-même, puisque toutes les propositions qui avaient été mises en avant subsistaient encore et étaient faites avec tant d'égalité qu'on lui avait toujours laissé le choix, que la dernière ne pouvait être regardée sur le pied d'une prétention trop forte, puisque c'était un des partages destinés à M. l'archiduc, lequel Votre Majesté ne comptait avoir nul droit à la succession, étant persuadée qu'il n'y avait que Monseigneur qui fût héritier légitime, qu'on pourrait croire avec bien plus de raison qu'il avait diminué ses offres, puisqu'on ne pouvait dire qu'il y eût de compétence entre l'Espagne et les Indes pour un prince de la maison de France, ou les royaumes de Naples et de Sicile pour Mgr le Dauphin.

Qu'enfin ces deux derniers États n'étaient de nul avantage à Votre Majesté, que, bien loin de cela, ils lui coûteraient de la peine et de

---

(1) Tallard au Roi, 4 juin 1698. — *Angleterre*, t. 175, fol. 119-125.

la dépense pour les soutenir, qu'en un mot elle ne pouvait penser qu'il ne fît point d'autres ouvertures, et même qu'elles ne fussent de nature à pouvoir faire espérer la conclusion d'un traité où tout le monde était intéressé.

Il m'a répondu qu'il regardait les alternatives que Votre Majesté avait proposées d'un œil bien différent, et qu'il ne pensait pas non plus comme vous sur les royaumes de Naples et de Sicile, que chaque alternative de Votre Majesté avait toujours été de plus avantageuse en plus avantageuse, qu'il ne parlait pas de la dernière, parce qu'elle nous rendait maîtres de toute l'Italie sans aucune dispute, que ces pays-là, soutenus d'une aussi grande puissance que celle de Votre Majesté, devaient être regardés tout différemment de ce qu'on les doit considérer quand ils sont entre les mains de M. l'archiduc, et que les royaumes de Naples et de Sicile et les places de Toscane jointes à la France en était (*sic*) déjà plus qu'il ne fallait pour que Votre Majesté fût la maîtresse de cette partie de l'Europe, qu'il souhaitait la continuation de la paix, qu'il était disposé à convenir de tout ce qui pourrait assurer le repos de tant de milliers d'âmes qui pourraient être troublés pour l'ouverture de la succession d'Espagne, mais qu'il y avait un intérêt général dont il ne se pouvait départir, qu'il croyait avoir été aussi loin qu'il lui était permis d'aller dans les choses dont il était convenu, qu'il ne pouvait cacher sa surprise de voir que nous étions plus éloignés de sentiments que nous n'avions encore été, qu'il aurait été très aise d'avoir su à quoi il se fallait attendre avant que de partir pour la Hollande, qu'encore une fois il avait espéré que les choses marcheraient en avant et qu'il les voyait entièrement arrêtées.

Je lui ai répondu : Sire, le Roi, mon maître, a cherché tous les expédients qui pourraient contribuer à faire conclure un traité. Quand Votre Majesté a trouvé des difficultés à ces propositions, il en a fait d'autres. Usez-en de même. Les royaumes de Naples et de Sicile ne nous accommodent point. Dès la troisième conversation que j'eus l'honneur d'avoir avec vous, j'eus celui de vous dire que, sans Luxembourg, le Roi mon maître n'y pensait plus. Cependant vous vous êtes toujours arrêtés sur ce point-là. Changez de projet, et proposez quelque chose, Sire, qui soit plus à notre bienséance.

Il m'a répliqué qu'il n'avait point d'ouverture à faire, qu'il n'avait nulle prétention sur la succession d'Espagne, qu'ainsi il n'avait qu'à attendre, que, quand ceux de Votre Majesté seraient de nature à ne pas intéresser toute l'Europe, qu'il se faisait un plaisir d'y entrer, mais encore une fois qu'il ne sortait point d'étonnement de ce qu'un traité comme celui-ci demeurait suspendu dans le temps qu'il croyait de le voir avancer, qu'il convenait de savoir à quoi s'en tenir.

Comme j'ai vu, Sire, qu'il parlait à plusieurs reprises de la (*sic*) surprise et de son étonnement, j'ai cru qu'il était à propos de lui retoucher un mot de l'Espagne, sur quoi je suis toujours convaincu qu'il croit que Votre Majesté a les yeux, afin, premièrement, de le tâter encore une fois sur ce point, et pour lui laisser croire que tout ce qui s'est dit pouvait avoir rapport au dessein de le ramener à cet article-là.

Je lui ai donc dit que je le suppliais d'agréer que je lui fisse examiner ce qui s'était passé de sa part sur le fait dont il était question, que d'abord il avait proposé l'Espagne et les Indes pour un des princes fils de Monseigneur, à la vérité, avec des restrictions auxquelles lui-même n'avait pu croire que nous voulussions consentir, mais lesquelles, étant levées, pouvaient fournir matière raisonnable à un traité, que là-dessus Votre Majesté avait répondu à sa proposition et en avait fait une nouvelle, lui donnant le choix de celle qu'il croirait la plus convenable, que, par sa réponse, il n'avait rien changé à l'article qui regardait l'Espagne et en avait retranché Luxembourg de l'alternative que proposait Votre Majesté, que, sur les obstacles que Votre Majesté avait vu qu'il formait à avoir (*sic*) cette dernière place entre nos mains, Votre Majesté en avait encore fait une entièrement nouvelle, et tâché de trouver des expédients sur ce qui regardait l'Espagne, et que, par la réponse qu'il avait faite à cette dernière ouverture, il s'était rabattu sur les royaumes de Naples et de Sicile, s'était tû sur ce qui regardait l'Espagne, sous le prétexte de la différence des opinions, et qu'il s'était tenu fixé à sa proposition, sans varier ni sans entrer dans aucun expédient.

Il m'a dit qu'il était vrai que nous avions donné plusieurs formes à nos propositions, mais qu'elles étaient toutes si fort à notre

avantage que l'on n'avait pu convenir d'aucunes. J'ai répliqué à cela ce que j'ai déjà répété plusieurs fois, et j'ai fini par lui dire que je me renfermais à lui demander s'il n'avait rien de nouveau à faire savoir à Votre Majesté. Il m'a dit qu'il était toujours dans les mêmes sentiments, et, comme j'ai récapitulé sa proposition, sans parler de ce qu'il m'avait dit la dernière fois, qu'il fallait hausser d'un côté et baisser de l'autre, il m'a dit un mot qui a rappelé cela, sans s'expliquer tout à fait clairement.

Je lui ai dit après cela que, puisque son voyage d'Hollande était déclaré, je le priais de me dire ma destinée. Il m'a répondu qu'il ne se voulait pas priver du plaisir de me voir et que je serais le maître de passer en Hollande.......... J'ai fait la révérence, et suis sorti de son cabinet.

Je ne porte nul jugement nouveau sur tout ce qu'il m'a dit. Si j'avais quelque chose à ajouter à mes précédentes, ce serait pour confirmer Votre Majesté dans l'opinion où elle me parait être que mylord Portland ne facilitera rien.

J'ai descendu chez lui au sortir de chez le roi son maître. Je ne l'ai pas trouvé. Mais il est venu ici cet après-dîné. Il a bien été trois heures dans mon cabinet, marquant toujours les regrets qu'il avait de ce qu'une chose qu'il souhaitait passionnément paraissait s'éloigner.

Je lui ai parlé dans les mêmes sentiments. Quand il a vu que je ne m'ouvrais pas davantage, il a parlé de la nécessité où était le roi son maître de savoir à quoi s'en tenir. Il m'a laissé entendre que l'offre que M. le marquis d'Harcourt faisait en Espagne de consentir au successeur que le roi catholique voudrait choisir, pourvu qu'il ne fût point de la maison d'Autriche, et qui aurait fait plaisir au roi d'Angleterre dans le cas d'un traité, ne pouvait être regardé sans jalousie, quand il s'éloignait, et que l'on pourrait croire que ce serait une voie de s'insinuer.

Il s'est fort étendu sur les différentes alternatives de Votre Majesté et, par tout son discours, j'ai bien vu qu'ils craignent les longueurs. Enfin, comme il me rebattait plusieurs fois qu'il y avait des intérêts qu'on ne pouvait s'empêcher de suivre, et qu'il y avait des mesures à prendre qui étaient toutes suspendues par l'attente

des réponses de Votre Majesté, que l'on serait un mois sans avoir celle de ma dernière audience, parce que le roi son maître part de samedi en huit, qu'il allait à La Haye, à Hontslaardyck, et qu'il ne serait de ce temps-là à Loo, où je lui pourrais faire savoir vos dernières intentions.

J'ai fait semblant d'avoir entendu qu'il m'avait dit qu'il rompait tout engagement pour voir ce qu'il dirait. Il s'est extrêmement récrié, et a dit que non, que je ne l'entendais pas bien, que les propositions qu'on avait faites subsistaient toujours, et que rien n'était plus éloigné de ce qu'il me voulait dire que ce que j'avais cru entendre........ (1) ».

Le Roi se borna, le 24 juillet, à accuser réception de cette lettre, qui n'apportait aucune modification à l'état des choses. « Je verrai bientôt », écrivait-il en terminant, « l'effet qu'auront produit les ordres que je vous ai donnés par ma lettre du 15e (2). » Le 15, en effet, le Roi, après lecture des lettres de Tallard du 7 et du 8, avait cru devoir ajouter de rechef une nouvelle combinaison aux précédentes, afin de donner encore plus de latitude au sphinx de Londres.

« J'ai encore examiné avec une extrême attention tous les inconvénients que l'on peut prévoir tant à suspendre la négociation commencée avec le roi d'Angleterre qu'à la conclure. Ceux du premier parti m'ont paru les plus grands. Je vois qu'en différant de traiter avec ce prince, c'est indirectement le presser de prendre des liaisons avec l'Empereur, avec l'Électeur de Bavière, et avec les autres princes de l'Empire, qu'il lui sera facile d'attirer dans ses sentiments, que ces traités pourraient se conclure pendant le séjour qu'il doit faire en Hollande, et que, la ligue étant formée avant la mort du roi d'Espagne, il serait impossible de soutenir les droits légitimes de mon fils sur cette succession, lorsqu'elle serait ouverte, sans exciter dans toute l'Europe une nouvelle guerre aussi forte que la dernière.

(1) Tallard au Roi, 17 juillet 1698. — *Angleterre*, t. 176, fol. 71-83.
(2) Le Roi à Tallard, 24 juillet 1698. - *Angleterre*, t. 176, fol. 89-92.

Il est certain que la disposition des peuples d'Espagne, l'état de mes forces et les mesures que j'ai prises me donneraient de justes espérances d'un heureux succès de cette guerre. Mais l'on sait quand on la commence et l'on en ignore la fin. Rien n'est plus assuré que les malheurs qu'elle entraîne avec elle et que la souffrance des peuples, et, après avoir sacrifié d'aussi grands avantages pour rendre le repos à mes sujets, nul intérêt ne me paraît plus pressant que celui de leur conserver la tranquillité dont ils jouissent.

Ainsi, toutes choses étant bien agitées de part et d'autre, ces considérations m'obligent à vous donner présentement de nouveaux ordres. Le partage que le roi d'Angleterre a formé est à la vérité peu considérable pour mon fils, que je regarde comme le seul héritier légitime de la monarchie d'Espagne. Je prévois également les dépenses qu'il faudra faire et les embarras qui se trouveront à conserver les royaumes de Naples et de Sicile et les places de Toscane, et que la Sardagne et Final produiront une médiocre utilité, qu'au contraire le Milanez donné à l'archiduc rendra l'Empereur maître de la Lombardie. Mais, comme il s'agit aussi d'empêcher que ce prince ne réunisse tous les États possédés par la maison d'Autriche et d'établir en Espagne un roi indépendant de cette maison, tel que le prince électoral de Bavière le serait, enfin de prévenir les mesures que le roi d'Angleterre pourrait prendre avec l'Empereur, s'il croyait que j'eusse dessein de recueillir toute la succession du roi d'Espagne, je trouve encore d'assez grands avantages pour ma Couronne pour traiter suivant ce que vous avez pénétré des dernières intentions du roi d'Angleterre, si vous ne pouvez conclure sur le pied d'une des alternatives que vous lui avez proposées.

Ainsi je consentirais que mon fils eût seulement pour son partage les royaumes de Naples et de Sicile, les places de Toscane, Final et la Sardagne, que l'archiduc eût le Milanez, et le prince électoral de Bavière posséderait le reste de la monarchie, savoir l'Espagne, les Indes, les Pays-Bas en l'état qu'ils sont, les îles de Majorque, Minorque et Iviça, les Philippines, et, généralement, tout ce qui dépend présentement de la monarchie d'Espagne, à l'exception des États qui formeraient le partage de mon fils et celui de l'archiduc.

Mais, quoique l'accident survenu au roi d'Espagne, le départ du roi d'Angleterre pour la Hollande, et les mesures qu'il y pourra prendre, soit avec l'Empereur, soit avec l'Électeur de Bavière, soient autant de raisons pour conclure le traité avant qu'il se soit formé quelque nouvelle ligue entre ces princes, la précipitation ne conviendrait cependant, ni au bien de l'affaire, ni à ma dignité. Je suis persuadé que vous en êtes bien convaincu, que vous voyez que le trop d'empressement que vous marqueriez au roi d'Angleterre de conclure le porterait à faire de nouvelles demandes pour ses intérêts et pour ceux des Provinces-Unies, qu'enfin, dans l'état où je suis, c'est aux autres puissances à craindre le renouvellement de la guerre, et qu'il doit paraître que la seule vue du bien de l'Europe m'oblige à donner tous mes soins au maintien de la tranquillité générale. Ainsi je m'assure entièrement sur votre sagesse que vous ne ferez aucune démarche précipitée.

La conduite que vous avez à tenir en cette occasion est de traiter encore avec le roi d'Angleterre la matière des alternatives que vous lui avez proposées. Il vous doit être facile de le faire, n'ayant point rompu la négociation, et ne regardant pas comme des réponses positives celles qu'il vous a faites jusqu'à présent sur ce sujet.

Vous vous servirez encore des mêmes raisons contenues dans mes précédentes dépêches pour le porter à choisir l'une des alternatives que vous lui avez proposées. Enfin, si ce que vous lui direz est inutile, et qu'il insiste toujours sur le partage qu'il a proposé pour mon fils, vous le ferez souvenir que Final et la Sardagne doivent être compris dans ce partage, suivant ce qu'il vous a dit lui-même. Vous ajouterez que, quoique je ne vous aie point donné d'ordre d'accepter cette proposition, et que toutes mes lettres précédentes ne contiennent que les quatre alternatives dont je laisse le choix à ce prince, vous êtes cependant si persuadé du désir que j'ai de maintenir la paix et de former avec lui les liaisons nécessaires pour cet effet que vous êtes prêt de dresser un projet de traité suivant ces conditions, savoir que les royaumes de Naples et de Sicile, les places de Toscane, Final et la Sardagne appartiendront à mon fils, le Milanez, à l'archiduc, le reste de la monarchie d'Espagne, en l'état qu'elle est présentement, au prince électoral de Bavière.

Comme ces conditions sont les mêmes qu'il a proposées, on verra s'il veut traiter de bonne foi, s'il convient de faire dresser un projet. Il demandera peut-être quelque place de sûreté dans les Indes pour le commerce des Anglais et des Hollandais, ou bien qu'ils puissent y trafiquer directement. Vous ferez voir que, le prince électoral de Bavière devenant roi d'Espagne, ces deux nations ne doivent avoir aucun sujet de jalousie sur le commerce des Indes, que la monarchie d'Espagne subsiste à cet égard telle qu'elle est présentement, que par conséquent il n'y a point de changement à faire, et que, si les Anglais et les Hollandais demandent ou des places ou le commerce direct dans les Indes, je demanderai la même chose pour mes sujets, qui auraient bien plus à craindre pour leur commerce, si ces deux nations obtenaient cet avantage.

Enfin, si le roi d'Angleterre convient de faire dresser un projet de traité pour me l'envoyer, vous lui direz que je vous avais ordonné, comme je l'ai fait effectivement, il y a déjà quelque temps, de savoir ses sentiments sur la manière dont il prétend en user à l'égard de l'Empereur à l'occasion de ce traité. Vous lui demanderez aussi quelle conduite il croit devoir tenir à l'égard de l'Électeur de Bavière. Mais, en même temps, vous le ferez souvenir que la négociation ne doit être communiquée ni à l'un ni à l'autre avant que le traité soit signé, et que vous lui avez déclaré que je désavouerais tout ce qui serait révélé de ce secret, comme il vous a fait la même déclaration de son côté (1). »

Tallard avait exécuté cet ordre dès le 22, en profitant de l'entrevue royale que lui avait value la présentation de M. d'Herbault, commissaire désigné par la France pour le règlement des intérêts particuliers du roi d'Angleterre. Mais, depuis quelque temps déjà, il n'était pas sans crainte pour la sûreté de ses courriers (2). Aussi ne rendit-il compte

---

(1) Le Roi à Tallard, 15 juillet 1698. — *Angleterre,* t. 176, fol. 50-59.

(2) Tallard au Roi, 22 juillet 1698. — *Angleterre,* t. 176, fol. 93-98. — De son côté, Bonrepaus écrivait le 25 juillet 1698 : « J'ai lieu de craindre que l'on n'ouvre mes lettres, et je ne puis pas douter que l'on n'ait ouvert celle que je reçus hier de M. le comte de Tallard; le cachet était tout frais fait, lorsqu'on me l'apporta. » — *Hollande,* t. 176.

de la conversation du 22 qu'après avoir mis pied à terre sur le sol français, à Calais, le 30 du même mois.

« Après avoir présenté M. d'Herbault au roi d'Angleterre dans son cabinet, je me rapprochai de lui avant que d'en sortir, et je lui dis que j'avais appris que les nouvelles qu'il avait de Madrid n'étaient que du 28 de juin, que M. le marquis d'Harcourt m'avait écrit le 30, et que le roi d'Espagne continuait à se mieux porter.

Il me répondit que je lui faisais plaisir et qu'il me priait de lui dire quand je croyais avoir réponse de Votre Majesté. Je lui dis que le courrier qui portait mes dépêches n'était parti que du jour d'auparavant et que le bruit de son départ pour samedi m'avait empêché de me presser, ne comptant pas de pouvoir l'informer de vos intentions qu'en Hollande.

Il me dit que, cela étant, il ne fallait pas s'attendre à les savoir avant son départ, parce qu'il avait remarqué que j'étais toujours dix ou douze jours à recevoir les ordres de Votre Majesté. Je lui dis que je ne perdrais pas de temps à l'informer de ceux qui m'arriveraient dans cette occasion.

Je sortis après cela, et, comme j'avais reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15, je crus que, soit pour marquer qu'on ne cherchait point à éloigner, soit pour faire expliquer ce qu'on entendait par hausser, il ne serait pas mal à propos que je visse M. de Portland (ce que je fis) pour lui dire que le roi son maître m'avait paru avoir supputé avec grande attention le temps que mon courrier pourrait être de retour, que je ne m'étonnais point qu'il eût envie de savoir à quoi s'en tenir dans une conjoncture qui paraissait pressante, que je ne pouvais pas pénétrer ce que Votre Majesté m'ordonnerait de dire au roi son maître, mais qu'ayant été informée de la maladie du roi d'Espagne, quand elle m'avait ordonné de rendre à ce premier la réponse qu'il savait que je lui avais faite il y avait deux jours, j'avais peine à croire que la première qui viendrait fût conforme à ce que ce prince désirait, que je serais mardi prochain à portée de Loo, qui est le jour que le roi d'Angleterre y arriverait, que je passais sur la lisière de France, par conséquent à portée d'envoyer un courrier à Versailles, et que, s'il

voulait expliquer précisément ce que le roi son maître entendait par le mot de hausser, je serais en état, la première fois que j'aurais l'honneur de le voir, de lui porter deux réponses au lieu d'une, qu'il voyait bien je parlais sans ordre, puisque je n'en pouvais avoir aucun depuis ma dernière audience; que je le laissais le maître de me rendre réponse, ou de ne m'en point rendre, mais qu'il était naturel de croire que celle de Votre Majesté roulerait sur l'explication de ce terme-là. J'y ajoutai tout ce qu'il fallait dire de plus sur le désir que j'avais d'avoir l'honneur de signer un tel traité, afin de rejeter ma visite là-dessus.

Il vint le lendemain chez moi. Il me dit que le roi son maître m'était obligé d'aller d'aussi bon pied que je faisais dans l'affaire qui était entre mes mains, mais qu'il ne savait que proposer. Après cela, parlant de lui, il ajouta qu'il m'avait ouï dire que j'estimais plus le Milanais que les royaumes de Naples et de Sicile, que, comme je parlais de moi, il ne relevait point cela.

J'avouai qu'il était vrai que je l'avais dit dans une conversation particulière pour lui marquer combien peu ses deux premiers États nous convenaient. Il me laissa entendre que, si Votre Majesté pensait la même chose, peut-être l'Empereur aimerait mieux aussi le royaume de Naples et la Sicile que le Milanais.

Je lui dis qu'on ne pouvait consulter l'Empereur là-dessus par deux raisons : La première, parce que l'on ne doit ni on ne lui peut rien communiquer présentement. La seconde, parce qu'il ne convient pas que M. le Dauphin, qui a le droit naturel, laisse le choix d'une alternative à M. l'archiduc qui n'en a point.

Ce qui regarde cet article en est demeuré là. Mais je crois que, si Votre Majesté préférait le Milanais, on les porterait à en convenir. Enfin, après une infinité de paroles, il me dit que, si les choses ne tenaient plus qu'aux îles de Sardagne et de Corse, il croyait qu'on pourrait s'accommoder.

Je lui répondis que l'île de Corse était aux Génois et que, pour la Sardagne, c'était un pays de si peu d'utilité qu'il ne pouvait contribuer, ni à conclure un marché, ni à le faire rompre. Il ne me fit nulle autre ouverture, mais j'ai vu, et par un redoublement de bons traitements, et par cette proposition, et par une visite que j'ai reçue

de M. d'Albermale, que les dernières nouvelles d'Espagne les ont ébranlés, je ne sais pas jusqu'à quel point, mais elles ont fait un effet en faveur du traité proposé.

Cela me fait prendre le parti de dépêcher ce courrier à Votre Majesté pour savoir ce qu'elle croit lui être le plus avantageux du Milanais, ou des royaumes de Naples, de Sicile et de Sardagne, en joignant à ce qu'elle choisira les places de Toscane. Je n'ai encore rien dit sur Final, et il ne l'a point offert.... J'attendrai la réponse de ce courrier à Anvers, où je souhaiterais fort qu'il pût être dimanche au soir, ou au plus tard dans lundi, car j'ai dit à M. de Portland que je serais mardi à Arnhem, et que je lui écrirais pour prendre l'heure du roi son maître. Il partit hier de Londres, et s'est embarqué ce matin à Margate, portant la joie de passer en Holllande peinte sur son visage.... (1) »

Il était évident désormais que l'entente, si elle se concluait, ne pouvait plus se conclure que sur le continent, après que Guillaume et Heinsius auraient conféré ensemble, surtout après qu'ils y auraient vu un peu plus clair dans les intentions de la Cour de Vienne. Un pas immmense vers l'accord final n'en avait pas moins été fait durant cette première campagne diplomatique de Tallard à Londres. Malgré le trop grand nombre d'alternatives proposées par Louis XIV, et qui trahissaient un peu plus que de raison peut-être son excès de bon vouloir, au risque de redoubler les exigences de Guillaume, le partage lui-même tenait à peine encore à un fil. Toutefois, ce ne fut pas seulement la condescendance de la France qui acheva d'opérer son rapprochement avec les deux États protestants, ce furent surtout les incidents qui s'étaient succédé à Madrid, depuis que d'Harcourt y disputait le terrain au comte de Harrach.

---

(1) Tallard au Roi, 30 juillet 1698. — *Angleterre*, t. 176. fol. 107-115.

CHAPITRE SIXIÈME.

PROGRÈS DE LA FRANCE EN ESPAGNE.

Louis XIV n'avait pas induit Tallard en erreur, en s'étendant avec un peu de complaisance sur le courant d'opinion qui, décidément, depuis quelques semaines, emportait vers la France et sa dynastie le peuple en même temps que la Cour de Madrid. Le mérite de ce revirement incontestable appartenait en grande partie à notre ambassadeur et à la conduite qui lui avait été prescrite. Le 17 avril [1] 1698, il avait eu enfin son audience de Charles II. Selon l'immuable tradition, il avait trouvé le monarque, vers sept heures et demie du soir, « dans une petite chambre où il était appuyé le dos contre une table et deux bougies placées derrière lui, de manière qu'on ne pût voir son visage ». Un interprète seul

---

[1] M. Rosseeuw Saint-Hilaire, d'après Dangeau et Voltaire, prétend (t. 11, p. 460) que Charles II avait « refusé » de recevoir d'Harcourt pendant trois mois. Le fait est que le roi d'Espagne avait été trop malade pour qu'il y eût eu vraiment « refus » de sa part. Ensuite, il ne s'était pas écoulé trois mois entre l'arrivée de d'Harcourt et sa première audience. Il est vrai que M. Hippeau le fait arriver à Madrid à la fin de l'année 1697 (t. 1, p. XVIII), quitte à donner plus loin (p. LXIV et LXXI) la date exacte.

l'assistait. D'Harcourt lui fit son compliment. Sa Majesté catholique répondit « qu'elle était persuadée de l'amitié de Sa Majesté très chrétienne, qui devait l'être du reste de la sienne, et qu'elle contribuerait en tout ce qui dépendait d'elle au maintien de la paix, comme le demandaient toutes les alliances ». Après s'être informé de la santé de ses parents de Versailles, Charles se retira sans avoir laissé rien voir de son visage au marquis. Mais le comte de Sézanne, qui avait accompagné son frère, « remarqua qu'il s'appuya les deux mains sur un homme qui l'aida à repasser dans une autre chambre ». Sans désemparer, l'ambassadeur alla saluer la reine et lui remettre ses lettres. Le lendemain, il retourna au palais pour y voir la *camarera mayor,* ainsi que le chambellan en chef, le comte de Benavente. L'un et l'autre se plurent à lui assurer que les deux souverains avaient été on ne peut plus satisfaits de lui la veille (1).

D'Harcourt n'avait pas attendu l'accomplissement de ces formalités pour ouvrir ses premières lignes d'attaque autour de la succession et de la Cour de Madrid. Le cardinal Porto-Carrero avait donné le signal des protestations de dévouement à la France. Avant le 10 avril, il avait attesté à notre ambassadeur « qu'il regardait, en premier lieu, le service de Dieu, en second lieu, le service de son maître, Charles II, et, en troisième, celui de Sa Majesté très chrétienne », à laquelle il priait d'Harcourt de ne le pas laisser ignorer (2). Le marquis vit surtout dans ses paroles un excès de courtoisie, destiné peut-être à lui faire supporter plus patiemment le retard de l'audience royale. Après le prélat-ministre, ce fut le tour de ceux des grands seigneurs, qui, investis déjà de hautes fonctions ou habitués à rôder

---

(1) D'Harcourt au Roi, *post-scriptum* de la lettre du 16 avril 1698, daté du 18. — *Espagne,* t. 78, fol. 270-272.

(2) D'Harcourt au Roi, 10 avril 1698. — *Espagne,* t. 78, fol. 245-249. M. Hippeau, dans le fragment qu'il a donné de cette lettre, t. 1, p. 59, a fait imprimer « regret » au lieu de « respect ».

aux approches du pouvoir, jugèrent sage de venir chez l'envoyé de Louis XIV flairer un peu la politique française, et qui sait? faire aussi peut-être quelques dévotions au soleil levant. Le duc de Caminia, l'un de ceux par qui d'Harcourt commença ses expériences de captation psychologique, lui parut toujours, comme à Feuquière, dans d'excellentes dispositions. Par malheur, il était fort timide et médiocrement intelligent. « Il m'a dit », raconta l'ambassadeur, « que, passé ces premières visites, il aurait de la peine à me voir, n'étant déjà que trop soupçonné de son penchant [1] ». Los Balbazes, dans un entretien prolongé, lui tint des discours tant soit peu décousus et lui fit l'effet d'un homme dont le crédit n'égalait pas les bonnes inclinations. Ce courtisan émérite lui affirma néanmoins, d'abord que les testaments royaux, dont on causait tant, n'étaient que des « chansons », puis, que le prince de Darmstadt continuait à faire beaucoup trop parler de lui. Il venait notamment de proposer l'installation de nouveaux commandants à Rosas, et dans d'autres places de la Catalogne, ainsi que la location de six régiments appartenant à l'évêque de Münster. Le Conseil avait du reste repoussé ces suggestions, « chacun ayant dit qu'il ne fallait pas se mettre à la discrétion des Allemands ». En somme, Los Balbazes estimait que, « si le prince de Darmstadt faisait son noviciat en Catalogne, il n'y ferait pas profession [2] ». Le duc de Saint-Jean ne fut pas moins expansif, et, ce qui valait mieux, il sembla à d'Harcourt en état de devenir plus utile. Selon ce duc, l'irritation contre la reine et sa bande austro-palatine était générale, « et, si les choses prenaient un autre train », l'ambassadeur de Louis XIV « trouverait bien vite des amis dans le pays ». On appréhendait seulement que la France ne voulût « réduire l'Espagne en province ». D'Harcourt s'éleva vivement contre cette vaine appréhension, et assura que Sa

---

[1] D'Harcourt au Roi, 16-18 avril 1698. — *Espagne,* t. 78, fol. 252-273.
[2] D'Harcourt au Roi, 16-18 avril 1698. — *Espagne,* t. 78, fol. 266.

Majesté saurait sacrifier tout ce qu'il faudrait de ses intérêts personnels, pour peu que les Espagnols préférassent à lui-même tout autre prince de sa maison. Saint-Jean avoua du reste qu'on n'osait parler de cette éventualité qu'en tête-à-tête, de peur des indiscrétions, mais il ajouta que tout le monde avait pris sa résolution en secret et que, aussitôt la vacance du trône bien avérée, lui, d'Harcourt, « trouverait de son côté, non seulement tous ceux qui ne s'étaient point déclarés, mais même ceux qui paraissaient avoir pris un parti contraire, aussi bien que les ministres ». L'entrevue se termina par la promesse que Saint-Jean donnerait des avis à d'Harcourt, et par l'assurance réitérée que personne en France ne songeait à réduire l'Espagne à un humiliant vasselage. Le résultat de ses premières visites officielles fut tel que d'Harcourt écrivit sans ambages : « Lorsque je suis parti d'auprès de Votre Majesté, j'étais persuadé qu'il n'y avait rien plus avantageux pour son service que de soutenir le prince électoral, au préjudice même de ses petits-fils, mais ce que je vois depuis que je suis ici me fait changer absolument de sentiment (1). »

A peine avait-il envoyé à Versailles ce premier aperçu de la situation qu'il reçut de son maître une dépêche destinée à lui donner le ton exact de la politique à suivre. « Après avoir examiné quels pouvaient être les sentiments et les prétentions de toutes les parties intéressées à la succession du roi catholique, Louis XIV déclarait que « l'Électeur de Bavière n'avait point de parti assez fort en Espagne, ni de puissance assez considérable par lui-même pour former avec lui un projet de partager la succession. » Avec l'Empereur, selon toutes les apparences, il n'y avait rien à tenter, pas plus qu'avec le duc de Savoie. Restait donc uniquement le roi d'Angleterre, qui entraînerait sans doute les États-Généraux. Le monarque envoyait en conséquence à d'Harcourt la

(1) D'Harcourt au Roi, 16-18 avril 1698. — *Espagne,* t. 78, fol. 252-273.

copie des dernières lettres reçues de Tallard ainsi que des derniers ordres adressés à Londres. « Cette négociation », concluait-il, « me paraît la seule qui se puisse faire présentement, et, comme elle ne me détourne d'aucune des précautions que j'ai à prendre pour faire valoir les droits de mon fils en cas de la mort du roi d'Espagne, il ne me paraît aucun inconvénient à la continuer, quand même je n'en retirerais aucun fruit. » En résumé, la France se réservait la liberté d'action qui lui était indispensable pour manœuvrer efficacement, en Angleterre de même qu'ailleurs, entre la cause du Dauphin et celle de l'Électeur de Bavière, aussi longtemps qu'il conviendrait de ne pas prendre un parti définitif, c'est-à-dire aussi longtemps que la partie adverse se refuserait à en adopter un.

Cette dépêche du 8 mai contenait en même temps une sorte de *post-scriptum,* qui devait empêcher la prescription des rapports diplomatiques, et surtout de l'amitié, entre la France et l'Espagne.

« J'apprends que les Maures ont dessein de faire de nouveaux efforts pour presser le siége de Ceuta, et qu'en même temps ils veulent faire celui d'Oran dans les formes. Je crois ne pouvoir donner présentement de plus fortes marques de mon amitié au roi d'Espagne qu'en contribuant à délivrer ces deux places. Ainsi, vous direz de ma part au cardinal de Cordoue, votre commissaire, que je vous ai ordonné d'offrir mes galères au roi, son maître, et que, s'il croit qu'elles puissent lui être utiles, je les enverrai aussitôt où il le désirera; que j'y joindrai même des vaisseaux, si le roi catholique le souhaite, en tel nombre qu'il le jugera à propos, soit avec mes galères ou séparément, au choix de ce prince et pour faire ce qu'il voudra, et que je verrais avec plaisir mes forces employées à délivrer après un aussi long siège les places de la monarchie d'Espagne des entreprises du roi de Maroc. Il y a lieu de croire que cette proposition ne sera pas acceptée; mais, comme elle ne saurait produire qu'un bon effet dans l'esprit de toute la nation, il sera du bien de mon service que le public soit informé de l'ordre que je

vous ai donné de faire cette offre, sans qu'il paraisse néanmoins d'affectation de votre part à le divulguer [1]. »

Il fut malheureusement assez difficile à d'Harcourt, après avoir reçu cet ordre, de l'exécuter avec promptitude. Le 25 avril, les deux souverains avaient pris dans le même carrosse la route de Tolède. Marie-Anne était sans doute bien aise d'y replacer son époux sous la protection du fameux régiment, qu'elle avait eu l'art d'y retenir sur la route d'Andalousie. Porto-Carrero, parti le même jour, devait devancer le couple royal, et lui faire les honneurs de la cité où il exerçait sa puissance spirituelle. Melgar, Benavente, Medina-Sidonia, Usseda, le marquis de Quintana, capitaine des gardes et gendre de Los Balbazes [2], étaient du voyage, en raison de leurs charges. Le corps diplomatique n'avait pas été admis à suivre Leurs Majestés, sauf le jeune Harrach, qu'on avait bien voulu considérer comme se trouvant temporairement « sans caractère [3] ». Benavente avait fait de son mieux pour amener d'Harcourt à prendre en patience cette espèce d'exil sur place. Il l'avait engagé à « envoyer à Tolède en particulier... et à y renvoyer toutes les semaines », afin de s'approvisionner de nouvelles fraîches et de faire sentir à distance son regard vigilant [4]. Cette absence de la Cour, qui dura en fait jusqu'au 12 juin, n'empêcha pas pourtant notre ambassadeur de se mettre aussitôt en campagne.

Il se hâta de rédiger une note pour informer du contenu de sa dépêche, d'abord, le cardinal de Cordoue, qui était demeuré à Madrid, puis le secrétaire du *Despacho,* qui se trouvait à Tolède [5]. Cette seconde lettre fut portée à son

---

[1] Le Roi à d'Harcourt, 8 mai 1698. — *Espagne,* t. 78, fol. 292-298.

[2] D'Harcourt au Roi, 18 mai 1698. — *Espagne,* t. 79, fol. 44-49.

[3] *Gazette de France,* Madrid, 19 Juin 1698, p. 330.

[4] D'Harcourt au Roi, 24 et 30 avril 1698. — *Espagne,* t. 78, fol. 284-288 et 299-306.

[5] « Monsieur, il me vint hier un courrier de France qui m'apporta

destinataire par un « gentilhomme », chargé de prévenir en même temps Porto-Carrero et Benavente des intentions gracieuses du Roi. L'ambassadeur se réserva pour lui-même le mérite d'en faire la confidence à Los Balbazes [1]. La nouvelle « fut reçue généralement de tout le monde avec agrément ». Monterey certifia à d'Harcourt que « son avis serait conforme au service du roi son maître et qu'il serait net ». Le Conseil d'État fut convoqué pour le mardi 20, et chaque conseiller, invité à donner son avis par écrit. « Los Balbazes opina qu'il fallait accepter », l'offre ne présentant pas « le moindre sujet d'inquiétude ». Tel fut aussi le vote de Monterey. « Mansera, Villafranca et, enfin, le cardinal de Cordoue, un peu pressé par le nonce », acceptèrent également.

---

ordre d'offrir au roi d'Espagne les galères et les vaisseaux du Roi, mon maître, pour aider à délivrer les places de Sa Majesté catholique que les Maures tiennent assiégées et menacent d'attaquer avec de plus grandes forces. Comme Votre Seigneurie pourra le voir par le *Mémoire* que j'ai mis entre les mains de M. le cardinal de Cordoue, j'aurais pris la liberté de demander une audience à Sa Majesté catholique sur ce sujet, et, quelque plaisir que je me fasse d'avoir cet honneur, cependant j'ai préféré de m'en priver pour ne lui donner aucun embarras, et d'en parler simplement au commissaire que Sa Majesté m'a donné. Jusqu'ici même je ne me suis point empressé de demander d'aller à Tolède dans le même esprit, et je supplie Votre Seigneurie de me mander lorsque vous pénétrerez que Sa Majesté pourra trouver bon que j'y aille l'assurer de mes très humbles respects, et en même temps de la joie que le Roi mon maître ressent du rétablissement de sa santé, si nécessaire au bien de son royaume et au repos de l'Europe; et je ne crois pas pouvoir mieux lui témoigner mon respect qu'en suivant ses volontés et ne faisant que ce qui pourra lui être agréable. J'attendrai la réponse de Sa Majesté sur l'offre que le Roi mon maître lui fait, qui part de la véritable amitié et tendresse qu'il a pour elle, afin que mon courrier, sans perdre de temps, puisse reporter en France ses intentions, et que l'on tarde moins à envoyer les ordres nécessaires dans les ports de mer, pour l'exécution de ce que Sa Majesté catholique pourrait souhaiter. » Harcourt à Ubilla, 17 mai 1698. — Cette pièce, que M. Hippeau a tirée des Archives du château d'Harcourt-Thury (V. t. 1, p. 92-93), manque dans les tomes 79 et 81 du fonds *Espagne,* ainsi que dans le tome 8 du supplément de ce fonds. Stanhope (Lettre à Yard, 21 mai 1698, p. 102-103) prétend à tort que Louis XIV avait fait la proposition par une lettre autographe et directe.

[1] D'Harcourt au Roi, 18 mai 1698. — *Espagne,* t. 79, fol. 44-49.

« Le comte d'Oropesa et le comte d'Aguilar cherchèrent à embarrasser l'affaire et opinèrent comme des gens qui ne le voulaient pas, et qui cependant ne voulaient pas se charger de ce qui en arriverait. » Quant au cardinal de Tolède, il accepta « hautement » la proposition. Mais l'amirante « se conforma au sentiment d'Oropesa et d'Aguilar (1) ».

L'adhésion, en somme, ne fut pas enlevée du premier coup. D'Harcourt, afin de ne pas laisser de prétexte aux méchantes interprétations qui s'étaient fait jour, crut devoir retoucher son *Mémoire,* et le présenta une seconde fois à son commissaire, sous le bénéfice de certaines modifications. De nouveau, le Conseil s'assembla, mais « ne changea rien à ses sentiments ». Le dossier reprit tristement le chemin de Tolède, pour en revenir à une époque que personne ne pouvait supputer. Ne voyant aucune réponse poindre à l'horizon, l'ambassadeur, le 28, se décida à se rendre chez le cardinal de Cordoue et à lui demander quand on le mettrait au courant de la décision prise. Le cardinal répliqua que le roi examinait avec soin l'offre déposée, et que, dès qu'il aurait résolu quelque chose, avis en serait donné au représentant de la France. « Je lui ai fait remarquer », poursuivait d'Harcourt, « qu'il y aurait après-demain quinze jours que je lui avais fait la proposition et que, dans une affaire aussi considérable, il n'y avait pas de temps à perdre ». Le marquis en était réduit à supposer que Charles avait envoyé la *consulta* à l'évêque de Saragosse, ce qu'il faisait quelquefois, lorsqu'une solution lui paraissait trop ardue pour lui-même. La réponse du reste fut peut-être remaniée, car, le 29, Ubilla écrivit à d'Harcourt qu'il avait déjà dû la recevoir, ce qui n'était pas le cas (2). Celle qui lui parvint était du 30. Elle l'obligea d'annoncer à

---

(1) D'Harcourt au Roi, 28 mai et 9 juin 1698. — *Espagne,* t. 79, fol. 56-64 et 94-99.

(2) D'Harcourt au Roi, 29 mai 1698. — *Espagne,* t. 79, fol. 63-64.

Versailles que « l'avis de la pluralité des voix pour le secours de Ceuta n'avait pas été suivi », et que le roi d'Espagne se contentait de remercier Sa Majesté très chrétienne de sa générosité. La réponse qui lui avait été remise était ainsi conçue :

« *Enterado el Rey mi señor por las dos memorias que en 16 y 21 del corriente ha pressentado el s^{or} embaxador de Francia de la jenerositad con que el Rey Xm^{o} atiende al resguardo y tranquilidad de todo lo que toca à S. M. cat^{a}, diciendo S. E. en la primera que haviendo entendido el Rey su amo que los Moros yntentan hacer nuevos esfuerzos en el sitio de Zeuta, y ejecutar al mismo tiempo el de Oran, y desseando su Mag^{d} Xm^{a} dar muestras de su amistad, le hà mandado ofrezca à S. M. cat^{a} sus galeras, y que, si juzgare le pueden ser de servicio, juntarà à ellas el numero de Baseles que S. M. gustare, y los mandarà passar adonde quisiere; y en la segunda añade Su Exª que, para que no quede duda alguna de las ofertas del Rey su s^{or}, deve repetir segunda vez que, ynformado S. M. Xm^{a} que los Moros estavan en hacer nuevos esfuerzos para estrechar el sitio de Zeuta, y comenzar al mismo tiempo el de Oran en toda forma, estava gustoso de hallar esta ocasion, en que dar à S. M. cat^{a} las mas vivas muestras de su amistad, contribuyendo de su parte à la liberacion de estas dos plazas, para lo qual ofrecia sus galeras, y que, si S. M. cat^{a} juzga le pueden ser utiles, las embiarà luego à la parte que desseare, y las accompañara assi mismo con el numero de Baseles que juzgare à propossito, ò, yendo estas fuerzas juntas, ò vien separadas, al arbitrio de Su Mag^{d} cat^{a}, para ejecutar lo que fuere su voluntad, y que sera de toda satisfaccion à S. M. Xm^{a} ver empleadas sus fuerzas en librar estas plazas de la monarchia de España de las empressas del rey de Marruecos : se ha servido el Rey mi s^{or} ressolver se dè à entender al s^{or} embajador el sumo aprecio y alborozo que le ha deudo el que el Rey Xm^{o} le ofrezca sus armas maritimas, para socorrer à Zeuta y à Oran, y quan propria ha juzgado S. M. cat^{a} esta demonstracion del zelo y sincera amistad de*

S. M. Xm^a, que todo es mui conforme à la que S. M. cat^a le professa, y à lo mucho que dessea manifestarla en todas ocasiones, pero que, haviendose discurrido antecedentemente los medios de apartar los Moros de la plaza de Zeuta, y halladose que conviene escusar por aora la aplicacion de nuevo esfuerzo para desalojarlos, porque ademas de que la vecindad destos Barbaros (aunque abrassen el sitio) les facilitarà el bolver, quando quissieren, à ynquietar esta plaza con sus tropas; todas sus operaciones, al pressente, se reducen solo à una ordinaria hostilidad, à que se les corresponde con daño conocido; y por lo que toca à la plaza de Oran, no se save que hasta aora emprendan aquellos Moros otra faccion, que la que acostumbran en todas sus provincias, para conseguir mayores exacciones de los Moros que estan debajo de la proteccion de aquella plaza, pero que en qualquiera urgencia de riesgo que amenace à uno y otro presidio, tendrà S. Mag^d cat^a mui à la vista los ymportantes socorros que ofrece S. M. Xm^a, y pide la union y buena correspondencia entre ambas Mag^des, no dudando que estas seguras circunstancias han de concurrir siempre, como deven, à la defensa del nombre Xn^o y conservacion de sus dominios. Madrid à 30 de Mayo de 1698. Cardinal de Cordova (1). »

Le Roi se consola assez facilement de l'insuccès honorable de ce ballon d'essai. Il l'avait à peu près prévu, et cherchait beaucoup plutôt un prétexte pour justifier l'arrivée de ses escadres sur les côtes d'Espagne qu'une occasion d'obliger purement et simplement Charles II. Aussi se contenta-t-il de la bonne impression qu'il crut avoir produite par cette prévenance amicale (2). Désormais, on ne

---

(1) *Espagne*, t. 79, fol. 73-74. – M. Hippeau a donné, t. 1, p. 108-109, une traduction fort abrégée de cette pièce.

(2) « Toutes vos lettres m'ont informé du bon effet qu'a produit l'offre de mes galères et de mes vaisseaux pour le secours de Ceuta et d'Oran. Je souhaite, et pour le bien de la religion, et pour celui de la monarchie d'Espagne, que le Roi catholique n'ait pas lieu de se repentir d'avoir refusé ce secours. Mais, si malheureusement il perdait l'une de ces deux

pourrait plus défigurer en Espagne la mission confiée à M. de Saint-Olon en 1693 auprès du sultan marocain Mullah-Ismael, mission qui n'avait eu d'autre but que le rachat des captifs, nullement une alliance perfide (1). Au reste, l'attention de Louis XIV ne tarda pas à se porter tout entière sur un point noir qui grossissait du côté de Madrid. On annonçait de divers côtés que l'Espagne se disposait à entrer dans cette garantie de la paix de Ryswick qu'on ébauchait tant bien que mal à La Haye et grâce à laquelle on aurait reconstitué la Ligue d'Augsbourg, à peine dispersée. Louis XIV ne pouvait pas, sans protester, laisser se reformer une aussi menaçante union. Le 27 mars, il prescrivit à d'Harcourt une démarche préventive et prohibitive à la fois.

« Vous devez dire au cardinal de Cordoue, votre commissaire, que j'apprends que le roi son maître sollicite les puissances engagées avec lui dans la dernière guerre de promettre par un nouveau traité la garantie de celui de Ryswick, que, s'il croit qu'elle lui soit nécessaire, je veux bien prendre avec lui tous les engagements qu'il pourra désirer pour garantir aussi ces traités, que leur exacte observation est l'unique but que je me propose, et que je suis prêt

---

places, il y a lieu de croire que ce triste événement augmenterait infiniment la haine des peuples contre la reine, et que les partisans de l'Empereur seraient considérés en Espagne comme les auteurs de la ruine de la monarchie, car enfin les Espagnols regardent encore les Maures comme des ennemis redoutables. Ils sont persuadés que cette nation n'a jamais perdu le désir de passer une autre fois la mer et de rentrer en Espagne; et j'apprends que .... le nombre des Maures s'augmente et qu'ils commencent même à menacer de passer en Espagne, aussitôt qu'ils se seront rendus maîtres de Ceuta et d'Oran.... Vous avez pris le seul parti qu'il y avait à prendre, attendant tranquillement la réponse du roi d'Espagne sur une offre avantageuse à ce prince, dont par conséquent il ne convenait pas de solliciter avec empressement la résolution. » Le Roi à d'Harcourt, 15 juin 1698. — *Espagne,* t. 79, fol. 77-82.

(1) « Nous ne l'avons pas trouvé revêtu de pouvoirs assez amples pour traiter avec nous d'autres affaires. » Le sultan du Maroc à Louis XIV, 18 août 1693. — *Maroc,* t. 1.

à faire de nouvelles alliances généralement avec toutes les puissances qui voudront traiter sur ce fondement, qu'enfin, étant déjà garant des traités de Ryswick, je demande d'être compris dans tous ceux que l'on pourrait proposer pour les assurer (1). »

Aussitôt ces ordres arrivés à Madrid, d'Harcourt remit à son commissaire le *Mémoire* que Sa Majesté lui avait prescrit de présenter, et garda le courrier du Roi, afin d'expédier plus promptement la réponse qui lui serait adressée (2). En attendant, il poursuivit son travail ordinaire d'observation directe et de séduction universelle. Familiariser officiellement le gouvernement madrilène avec l'image à deux faces de la France secourable et de la France vigilante n'était en effet que la partie impersonnelle, en quelque sorte, de sa tâche.

Depuis son audience publique, il n'avait pas cessé de s'insinuer de plus en plus avant dans l'intimité d'un certain nombre de personnes influentes, que le départ de la Cour avait livrées à Madrid au morne ennui d'une solitude inaccoutumée. Outre l'envoyé de Modène (3), « parent du secrétaire d'État Moralès », et si animé au service du Roi qu'il fallait le modérer, il fréquentait l'envoyé de Savoye, tout en regrettant que « le naturel un peu timide (4) » de cet agent ne lui permît pas de tirer de lui tout le parti désirable. Monterey et Los Balbazes furent pour lui une ressource précieuse, le second surtout, car Monterey se complaisait un peu trop dans le récit des choses mémorables qu'il avait faites en Flandre (5). Au contraire, Los Balbazes lui fournit des détails curieux sur les événements les plus récents, en particulier sur l'opposition que la reine avait faite « au secours de Ceuta ». A son avis, « si le roi venait à manquer,

---

(1) Le Roi à d'Harcourt, 27 mai 1698. – *Espagne*, t. 79, fol. 27-28.
(2) D'Harcourt au Roi, 14 juillet 1698. – *Espagne*, t. 79, fol. 180-189.
(3) D'Harcourt au Roi, 14 juillet 1698. — *Espagne*, t. 79. fol. 183-185.
(4) D'Harcourt au Roi, 18 et 28 mai 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 48 et 60.
(5) D'Harcourt au Roi, 28 mai 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 62.

il n'y aurait rien à faire pour elle, sinon de la laisser aller avec tout ce qu'elle pourrait emporter. » Le 9 juin, dans un nouvel entretien, Los Balbazes revint sur la succession et sur la crainte, indestructible chez beaucoup de ses compatriotes, que Sa Majesté très chrétienne ne fît gouverner l'Espagne par un simple vice-roi. D'Harcourt le rassura. Pourvu qu'on reçût un prince de France », dit-il, « les Espagnols ne verraient aucun changement dans leur gouvernement ». Son interlocuteur, en échange de cette bonne parole, l'assura « qu'on avait si fort pressé son maître en faveur de la maison d'Autriche qu'il en était dégoûté ». L'ambassadeur, en le quittant, alla voir son fils, le duc de Seste, qui, à peine débarqué du Milanais, s'était présenté chez lui [1]. Des négociants, trafiquant aux Indes Occidentales, le mirent également en rapport avec le nouveau « président et capitaine-général de Panama et de Porto-Bello », le marquis de La Rocha. Ce fonctionnaire affirma avec solennité qu'il regarderait comme un devoir inviolable « de maintenir ces places en faveur de celui qui serait élu roi d'Espagne par les Cortès [2] ». Notre diplomate trouva aussi moyen de faire dîner à sa table le gouverneur de Carthagène, Pimentel, sur le point d'aller prendre possession de son poste. Interrogé quelques jours plus tard, « dans un jardin, » sur la conduite qu'il tiendrait le jour où il recevrait la nouvelle du décès de Charles II, Pimentel répondit qu'il n'obéirait qu'aux Cortès, mais qu'il n'ignorait pas que la France avait un parti encore plus considérable que celui de l'Empereur [3].

Le monde des couvents occupait une trop grande place à Madrid pour que d'Harcourt n'essayât pas de s'y ménager

---

[1] D'Harcourt au Roi, 9 et 21 juin 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 94-99.

[2] D'Harcourt au Roi, 7 et 14 mai 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 6-14 et 29-33.

[3] D'Harcourt au Roi, 7 et 14 mai 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 6-14 et 29-33.

des accointances. Un oratorien français, le P. Martin, directeur de l'hôpital Saint-Louis, qui recevait les confidences d'une dame dévote et fort bien en Cour, surtout auprès de feu la reine-mère, Mme Daguerry, s'offrit à lui communiquer les nouvelles les plus intéressantes qu'il pourrait apprendre par cette dame, toujours logée au Retiro et fort visitée « par les seigneurs les plus considérables (1) ». Elle était notamment en relations suivies avec le cardinal de Tolède. L'ambassadeur l'invita à presser ses amis « de se déclarer à lui de leurs intentions », afin de pouvoir échanger avec eux d'utiles conseils « pour le bien commun de la monarchie ». Le P. Blandinières ne tarda guère à devenir le guide naturel et empressé de d'Harcourt au milieu de ces pieux labyrinthes dont il connaissait de longue date les détours. Il était arrivé à Madrid dans les derniers jours de mai, en proie à un enthousiasme qui débordait de son cœur : « Je n'ai jamais vu l'Espagne dans la situation où elle est présentement », écrivait-il le 29 mai. « Tout le monde y est Français, depuis la frontière jusqu'à Madrid; tous les peuples crient que l'on fasse venir un des enfants de Monseigneur (2). » Le comte de San-Estevan, avec qui Blandinières eut l'honneur de causer, « s'expliqua fort clairement en faveur de la France, ainsi que l'on le fait à Madrid (3) ». Le révérend ne se borna pas à se lier avec « le gazetier de Madrid », de manière à lui faire dire tout ce qu'il voudrait (4), il s'insinua aussi dans la familiarité d'un nain sexagénaire, qui n'avait pas quitté la Cour depuis la mort

(1) D'Harcourt au Roi, 30 avril et 7 mai 1698. -- *Espagne*, t. 78, fol. 299-306, et t. 79, fol. 6-14.

(2) Blandinières au « général » de la Merci, à Paris (le P. Aubert), 29 mai 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 66-67.

(3) Blandinières au « général » de la Merci, à Paris, 12 juin 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 114-115.

(4) Blandinières au « général » de la Merci, 23 juillet 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 232-235.

de don Juan, son ancien maître [1]. Il engagea bientôt d'Harcourt à faire une visite au « général » madrilène de son Ordre, qu'il lui dépeignit « comme un homme fort attaché aux intérêts de la France ». D'Harcourt se rendit donc au couvent avec son aide-de-camp en robe de bure. Le « général », après avoir fait sortir de sa chambre tous ses moines, sauf Blandinières, qui devait servir d'interprète, manifesta le plus sincère courroux contre les Allemands, et affirma que « tout l'Aragon, la Navarre, l'Andalousie et la meilleure partie des provinces d'Espagne étaient disposés à avoir recours à Sa Majesté très chrétienne, dès que leur roi aurait les yeux fermés. Il était si persuadé de cela », ajouta-t-il, « qu'il voulait qu'on lui coupât la tête sur la place, si, en quinze jours de temps, on ne recevait point ici un fils de France ». Notre ambassadeur ne prit acte que de sa proposition de se mettre en quête pour les renseignements, dès qu'il « aurait envie de savoir quelque chose [2] ».

L'ex-gouverneur de Tournai s'était même attaqué à la reine. Presque tout autant que sa cupidité légendaire, sa coquetterie luxueuse et jalouse donnait facilement prise sur elle à un Français beaucoup plus au courant que personne ne l'était à Madrid des toilettes inédites de Versailles, et surtout, de la filière à suivre pour se les procurer chez la bonne faiseuse. A peine la guerre terminée, la reine d'Espagne avait fait de fort belles emplettes à Paris [3]. Au courant de ce fait, d'Harcourt, qui estimait qu'en diplomatie les petites ressources ne sont pas à dédaigner, n'avait guère

---

(1) Blandinières au « général » de la Merci, 20 juin 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 124-126.

(2) D'Harcourt au Roi, 17 juin 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 99.

(3) Un passeport fut délivré le 15 février 1698 pour les « linges, hardes et autres objets que l'on envoye à Madrid pour la reine d'Espagne. » L'envoi se composait de cinq ballots, renfermant, outre une cassette de bijoux, plusieurs douzaines de chemises, de mouchoirs, de caleçons de dentelles, de bas d'Angleterre, deux « habits avec leurs assortiments, » trois pièces de brocard couleur de feu, bleu, rose ou vert, des pièces de toile fine, des dentelles, etc. — *Espagne*, supplément, t. 8.

tardé à mettre à la disposition de la reine, outre sa galanterie naturelle, les connaissances qu'il avait à la Cour de France pour lui faire venir les objets de mode qu'elle croirait le mieux convenir à son genre de beauté. Dès les premiers jours d'avril, à deux reprises au moins, il s'était vu chargé par elle de commissions aussi féminines que possible, et qui semblaient attester que la confiance commençait à s'éveiller (1). Par un raffinement un peu cruel, il eut soin de ne faire parvenir qu'à petites doses les articles Paris qu'il savait impatiemment convoités (2). Mais d'Harcourt n'était pas homme à s'en tenir à ce transport de colifichets et à ces fonctions de *cavaliere sirviente.* Il s'était aussi appliqué à flatter les goûts plus sérieux de son ennemie politique pour les objets d'art qui valaient des trésors en argent comptant. Il avait donc fait rechercher dans Madrid les « choses précieuses » propres à constituer des cadeaux princiers, et, la liste de ces ruineuses curiosités terminée, il l'avait envoyée à Paris. On y voyait figurer une imitation de la fontaine de la place Navone, du prix de

---

(1) « La reine m'a fait demander par la connétable sept ou huit pièces de ce ruban couleur de rose que je vous supplie de m'envoyer par le premier courrier,.... de toutes sortes de largeur. Elle souhaite aussi des perruques courtes à l'espagnole, fort légères, pour l'été, et qu'elle désire avec impatience. Le blond est du plus blond. Comme je serai fort aise d'entrer en quelque commerce avec elle, je vous prie de nous satisfaire l'un et l'autre. Nous voudrions aussi des bas de soye, couleur de rose et argent fort légers, de verts et or, bleus et argent, avec des jarretières qui accompagnent et quelques peignes d'écaille surfine. Faites en sorte de nous satisfaire, et je m'adresse à vous pour la diligence, car nous voulons avec empressement ce que nous souhaitons. » D'Harcourt à Torcy, 6 avril 1698. — « Je vous ai prié de m'adresser quelques ajustements que la reine désirait. Depuis ce temps-là, elle m'a envoyé par Madame la connétable un papier ci-joint, qui est la mesure de sa tête et un échantillon de cheveux dont elle voudrait bien avoir la quantité nécessaire pour faire ici deux perruques par son perruquier ordinaire. » D'Harcourt à Torcy, 11 avril 1698. — *Espagne,* t. 78, fol. 239 et 250.

(2) « Je n'ai pas laissé d'envoyer à la connétable une partie de ce que M. de Torcy m'a envoyé. Cela a été porté à la reine, qui en a été fort satisfaite. J'envoyerai peu à peu le reste pour entretenir commerce. » — D'Harcourt au Roi, 28 mai 1698. — *Espagne,* t. 79, fol. 60-61.

vingt-quatre mille écus, une tapisserie d'après es Actes des apôtres de Raphaël, évaluée à cinquante-deux mille, un « Mercure » du Corrège, qu'on laisserait probablement pour dix mille, etc. Les huit objets représentaient une dépense totale de 138 mille écus. Nous ne savons ce qui fut acheté au juste, mais la « Palatine » espagnole reçut, à n'en pas douter, des *Andenken* de d'Harcourt. Le 22 juin, en effet, il écrivit à Torcy : « Nos petits présents ont été assez bien reçus, quoiqu'on ait été de fort mauvaise humeur depuis le retour du roi à Madrid (1) ».

L'ambassade d'Allemagne n'était pas cependant restée oisive de son côté. C'était trop peu pour elle d'avoir fait fermer par ordre royal le jardin de la Gudaña, après que la propriétaire eut refusé de le louer au jeune comte de Harrach, revenu avec sa femme à Madrid. La correspondante secrète du roi de France fut même invitée à s'éloigner, et la connétable Colonna redouta le même sort pour elle-même (2). Mais cette première collision allait mener bientôt à une lutte plus sérieuse, où l'Empereur devait placer provisoirement son dernier enjeu. Vers le milieu de juin, à peu près au moment où la Cour revenait de Tolède, Harrach avait reçu de Vienne des ordres fort importants (3), qui lui commandaient de reprendre l'offensive. Le 11, il avait eu en conséquence un long entretien avec le secrétaire des Dépêches Universelles. Après avoir rappelé la demande de troupes faite en février par le roi d'Espagne, ses promesses à l'archiduc, enfin le désir récemment exprimé d'une alliance plus étroite avec ses cousins de Vienne,

---

(1) *Espagne*, t. 79, fol. 127-128. M. Hippeau a pris sur lui d'écrire « la reine » au lieu de « on, » qui est plus discret et tout aussi clair.

(2) D'Harcourt au Roi, 28 mai 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 56-64.

(3) Le *Tagebuch* est malheureusement interrompu du 3 au 12 juin. Mais, à la date du 1er, Harrach écrit qu'il attend de Vienne un courrier extraordinaire qui lui apportera son congé. La lettre adressée le 20 mai 1698 par Léopold à Harrach (Gædeke, t. 1, *Appendice*, 47-48) ne contient rien de bien intéressant.

l'ambassadeur impérial formula des propositions précises, les seules qui pussent servir de base à une pareille alliance. Il s'agissait pour Charles II de déclarer ses intentions au sujet de son héritier, en écrivant une lettre, soit, directement, au roi d'Angleterre, qui désirait vivement savoir à quoi s'en tenir, soit à l'Empereur, mais telle que ce dernier pût la faire passer sous les yeux de ses anciens alliés. Dans l'intérêt même de ses États et de son autorité propre, il importait aussi que le roi d'Espagne armât au plus tôt, et surtout qu'il confiât sans retard le gouvernement de Milan à l'archiduc. Remettre jusqu'à la fin de la guerre austro-turque pour prendre cette mesure serait une faute, car le duc de Savoye avait évidemment des projets sur le Milanais. D'Harrach ajouta à ces demandes celle du rappel de l'évêque de Solsoña, *persona ingrata,* et son remplacement par un ambassadeur extraordinaire, plus apte à conclure l'alliance, et nommé pour un an ou deux, tel, par exemple, que le marquis del Grillo. Dès qu'il aurait reçu une réponse, il prendrait congé de la Cour d'Espagne pour retourner auprès de son maître (1). Deux jours plus tard, il répéta au roi, dans une audience particulière, tout ce qu'il avait dit à Ubilla. Il joignit à ses déclarations un rare présent de Léopold. C'était un scapulaire de longue vie, porté jadis par un moine illustre, et auquel on attribuait, comme un miracle, la victoire de la Montagne-Blanche. Cette assertion décida Charles II à l'accepter avec gratitude (2), mais ne lui arracha aucune réponse, encore moins un engagement.

D'Harcourt avait eu vent de toutes ces menées. Le « général » de la Merci, sur sa demande, lui « fit dire par deux fois qu'il avait su, par des gens bien informés, que le comte d'Harrach avait proposé au roi d'Espagne de donner à l'archiduc le gouvernement du Milanais et que le roi d'Espagne l'avait absolument refusé, que la reine d'Espagne

---

(1) *Tagebuch,* 14 juin 1698, p. 99-100.
(2) *Tagebuch,* 16 juin 1698, p. 100.

avait fait ses derniers efforts en faveur de l'Empereur dans cette occasion, mais qu'elle n'avait pu rien obtenir ». Par d'autres voies, d'Harcourt avait appris de nouveaux détails. L'ambassadeur viennois s'était enfermé trois jours de suite après avoir reçu son courrier. Il avait en outre sollicité une nouvelle audience du roi, qui la lui avait assignée pour le 18. La reine avait reçu de son côté une lettre de l'Empereur, « qui lui parlait fort aigrement sur sa conduite ». Ce reproche « l'avait mise si fort en colère qu'elle avait dit qu'elle ne se mêlerait jamais d'aucune affaire ». Depuis son retour en effet, elle n'avait voulu voir personne. Le P. Gabriel, par compassion, l'avait imitée et « cessait de donner ses audiences ». Mais d'Harcourt désirait en savoir encore plus long. Le cardinal de Tolède n'était rentré dans la capitale que le 15, et, de plus, « accablé d'affaires », il avait fait répondre au marquis qu'il ne pourrait pas le recevoir avant le mercredi 18 (1). En réalité, il ne le reçut même que le 20. D'Harcourt en profita pour aller prendre langue le mercredi chez Froilan Diaz, et, le lendemain, causer avec Los Balbazes.

« J'allai avant-hier voir le confesseur du roi catholique sur son retour de Tolède. Je lui témoignai la satisfaction que Votre Majesté avait du rétablissement de sa santé, et qu'il devait être persuadé qu'il n'y avait aucun prince qui y fût plus sensible, que, pour moi, je ferais toujours mon possible, en suivant ses ordres, d'avoir une conduite qui lui fût agréable. Il m'assura que, dès le soir, il rendrait compte de notre conversation au roi son maître, qu'il était sûr qu'il la recevrait agréablement, puisque, s'étant trouvé, il n'y avait que deux jours, seul avec lui, il lui avait fort parlé des grandes qualités de Votre Majesté et de toutes les marques d'amitié qu'il en recevait journellement. Je lui répondis que cela allait encore plus loin qu'il ne pouvait s'imaginer, et que, même dans les guerres précédentes, Votre Majesté avait toujours offert la neutralité au roi d'Espagne,

---

(1) D'Harcourt au Roi, 17 juin 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 99-103.

ne voulant point être son ennemi, que l'Empereur seul l'avait toujours détourné, en sacrifiant le repos de l'Espagne à ses intérêts, que présentement même, si Sa Majesté catholique voulait faire réflexion à la conduite différente de Votre Majesté avec celle de l'Empereur, elle n'aurait pas de peine à découvrir les véritables sentiments de l'un et de l'autre, et que, quoique je fusse bien informé des vives sollicitations du comte d'Harack en faveur de l'archiduc, je me dispensais, quoique avec meilleur droit, de parler au roi catholique d'une chose qui ne pouvait lui être que désagréable, étant bien persuadé qu'il ne ferait rien qu'avec justice et qu'il n'écouterait pas des propositions si peu capables d'entretenir la bonne correspondance avec Votre Majesté. Il me répondit que, quoiqu'il ne voulût point se mêler d'affaires, il ne laissait point d'être informé que Sa Majesté catholique n'avait pas reçu agréablement les propositions qui lui avaient été faites, et qu'assurément les ambassadeurs d'Allemagne n'obtiendraient rien. Je le quittai là-dessus, en lui disant que je m'assurais fort sur la réputation de vertu qu'il avait, qui l'engagerait à maintenir le roi d'Espagne dans son esprit de justice et de piété, et que, tandis que cela serait, j'étais caution que Votre Majesté conserverait toujours à la Chrétienté la tranquillité dont elle jouissait....

J'oubliais à dire à Votre Majesté que le Père confesseur me dit que le roi son maître lui avait parlé de moi, quelques jours après que j'eus mon audience, qu'il lui en avait encore parlé plusieurs fois depuis, et que je devais être assuré, par les termes obligeants dont il s'était servi, que ma conduite lui était fort agréable. Ce religieux a la réputation d'être homme de bien, fort juste, peu empressé à se mêler d'affaires et incapable de tromper personne (1). »

Chez Los Balbazes, d'Harcourt n'apprit en somme que peu de chose.

« Hier au matin j'allai voir le marquis de Los Balbazes. Je lui demandai si je ne m'étais pas trompé dans la pensée que j'avais eue

(1) D'Harcourt au Roi, 20 juin 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 104-106 et 108.

touchant les ordres que le courrier de l'Empereur apportait. Il me dit que le comte d'Harrach avait eu une audience du roi, mais qu'elle avait été si courte qu'il n'avait pu faire des propositions bien considérables, que peut-être il avait fait courir le bruit qu'il avait des propositions à faire pour m'obliger à parler, mais qu'il pouvait bien m'assurer en tout cas qu'il n'obtiendrait rien, que ce courrier ici avait apporté des plaintes de ce qu'on n'avait pas restitué les places d'Allemagne, et qu'il pressait pour une nouvelle Ligue, que la réponse qu'on me devait faire à ce que j'ai proposé de la part de Votre Majesté était que, de la part du roi catholique, il y consentirait volontiers, qu'il fallait faire les mêmes instances auprès des autres princes et qu'il n'y avait pas encore de lieu déterminé pour cela [1]. »

La conversation avec Porto-Carrero, pour s'être trouvée différée, n'en fut pas moins fort instructive pour d'Harcourt.

« J'allai hier voir le cardinal Porto-Carrero; et, après les premiers compliments sur son retour du voyage, je lui dis que j'avais appris avec plaisir que la santé du roi catholique était fort rétablie; que Votre Majesté s'y intéressait d'autant plus qu'elle jugeait bien que le repos public était fondé sur la vie de ce prince; qu'il était inutile de répéter tout ce que Votre Majesté avait fait pour procurer cette tranquillité, puisque tout le monde en était convaincu. Après quoi, je lui dis qu'il avait pu remarquer, par la lettre que je lui avais écrite à Tolède, la confiance que je prenais en lui; que j'avais su son sentiment sur les offres de Votre Majesté, qu'ils (*sic*) étaient d'un véritable père de l'Église et d'un sage ministre, et que j'avais vu avec déplaisir que de si beaux sentiments, suivis de la plus saine et de la plus forte partie du Conseil d'État, avaient été rebutés par des esprits mal disposés et absolument gagnés par d'autres puissances. Il me répondit qu'il avait fait son devoir, et qu'il serait toujours du côté de la justice et de la raison, et qu'il y avait toujours auprès du roi son maître des esprits turbulents qui gâtaient tout.

---

[1] D'Harcourt au Roi, 20 juin 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 104-108.

Après cela, je lui dis que, puisque les choses se passaient ain si dans le Conseil, qu'il était bien à craindre que ces mêmes esprits gouvernés par l'Empereur, qui ne cherchaient qu'à brouiller les affaires, n'engageassent le roi d'Espagne à prendre les résolutions qui rejetteraient l'Europe dans un nouveau trouble, qui ne serait pas facile à calmer, comme celui d'où nous sortions, que l'on publiait à Madrid que le comte d'Harack avait reçu ordre, par le dernier courrier qui était arrivé de Vienne, de faire de nouveaux efforts en faveur de l'archiduc pour la succession d'Espagne, et que je savais positivement qu'il n'y avait que cela qui pût troubler la bonne intelligence qui était entre Votre Majesté et le roi catholique. Il me répondit qu'à la vérité on avait parlé de cela dans le monde, que le Conseil d'État n'en avait point été informé, et qu'en tout cas il le serait le dernier, que, s'il y avait quelque chose de cela, ce serait seulement entre le roi et la reine, mais qu'il était assuré que le roi son maître n'écouterait point de pareilles propositions, qui tendaient à troubler le repos présent, que je pouvais assurer Votre Majesté qu'il serait toujours porté pour le bien et pour la justice, et que le temps nous découvrirait beaucoup de choses, qu'il aurait l'œil à tout cela autant qu'il dépendrait de lui. Je lui dis que j'étais tellement informé de toute l'estime de Votre Majesté pour sa personne que je m'adresserais même à lui pour lui demander conseil des pas que j'aurais à faire auprès du roi d'Espagne en cas qu'il y eût de pareilles propositions sur le tapis, et que, comme il paraissait que nos intérêts étaient communs, puisque nous ne demandions les uns et les autres autre chose, sinon qu'elles demeurassent dans l'état présent, que je croyais que nous devions nous réunir pour cela. Il m'assura que le roi son maître m'estimait fort, et qu'il voyait bien par mes démarches que je ne songeais qu'à entretenir la bonne intelligence et de lui plaire, et enfin il me dit que je pouvais m'attendre de sa part à tout ce qui pourrait être utile au repos public.

Votre Majesté verra par tout le contenu de cette longue dépêche qu'il est fort incertain que le comte d'Harack ait proposé quelque chose au sujet de la succession, et que du moins le Conseil d'État n'en est point informé, que le dépit de la reine et le chagrin du

comte d'Harack font du moins connaître que, s'ils ont fait de nouvelles propositions, elles n'ont point été favorablement reçues, et que je me suis adressé en même temps au Père confesseur, au marquis de Los Balbazes et au cardinal Porto-Carrero, pour leur faire les insinuations que Votre Majesté m'a ordonné de faire en pareil cas... (1). »

Sur ces entrefaites, la réponse à la note du Roi, en date du 27 mai, réponse que d'Harcourt, le 19 juin, était allé réclamer au cardinal de Cordoue, lui fut enfin apportée le 21 par un de ses pages (2). Quoiqu'assez banale, cette réponse, en somme, était satisfaisante.

« *Haviendo visto S. Mag^d el oficio del s^r Embaxador de Francia en que propone que el Rey su amo dessea ser yncluido en el tratado de alianza y garantia de la paz de Riswick que supone solicita el Rey mi s^r con los principes sus aliados en esta ultima guerra, y que siendo el unico empeño de el Rey Xrtmo la puntual observancia de esta paz, declara estar prompto à entrar con S. Mag^d en todos los empeños que pueda dessear para el fin referido; se ha servido S. Mag^d resolver se responda à S. E. que S. Mag^d ha ohido este oficio con particular satisfazion, por la propension y buen animo que en el manifesta S. Mag^d Xrtma à la mayor estavilidad de la paz, y a una sinzera amistad y correspondenzia entre las dos Coronas, y que puede S. Mag^d Xrtma estar muy cierto (sic) de que por parte de S. Mag^d catholica se concurrira à este mismo fin en todo lo que las demas Potenzias solicitaren ò tubieren por combeniente à la mas firme duracion de la paz. Madrid à 21 de junio de 1698. — Cardinal de Cordova* (3). »

Un incident, trop ordinaire hélas ! vint pousser le conflit à l'état aigu entre l'influence autrichienne et l'influence

---

(1) D'Harcourt au Roi, 21 juin 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 90-113.
(2) D'Harcourt au Roi, 21 juin 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 113.
(3) *Espagne*, t. 79, fol. 116.

française. L'amélioration que la santé de Charles II avait ressentie à Tolède ne devait pas se prolonger bien longtemps après son retour. Le 25 juin, il s'était encore promené jusqu'à près de neuf heures du soir. Mais, « ayant soupé, il lui prit une vapeur, de laquelle il revint en fort peu de temps, et qui ne fut rien, et, ensuite, il fut pris de deux autres vapeurs consécutivement, que l'on nomme en ce pays-ci *flatos*. La dernière fut la plus forte et la plus longue. Il demeura sans connaissance, n'ayant point du tout de pouls. On le crut mort. On lui serra les cuisses et les mains fortement, pour le faire revenir, et il revint (1). » Le 2 juillet, on lui appliqua « des cautères qu'on lui pansa le lendemain ». Bref, avant le 9, il était en état de reprendre ses promenades en carrosse. La guérison avait donc été rapide, mais l'alerte n'en avait pas été moins vive, et elle eut pour résultat de mettre plus vivement aux prises, dans une partie qui devait être à la fois la première et la dernière, les deux représentants de la France et de l'Autriche.

La crise une fois terminée, Harrach insista pour savoir définitivement ce qu'on avait lieu d'espérer à Vienne. On le renvoya, non à son commissaire, mais à Oropesa, avec qui il eut, le 9 juillet, une longue entrevue. L'ambassadeur de Léopold s'attacha à dissiper la crainte d'une intervention armée de la France en Lombardie, dans le cas où l'archiduc y serait établi. La France avait voulu également s'opposer à ce que l'Électeur de Bavière fût institué gouverneur des Pays-Bas, et maintenant elle était la première à s'applaudir de ce régime. Oropesa n'eut pas de peine à rappeler que Feuquière, en 1685, était accouru à Madrid avec des menaces, auxquelles son maître n'avait plus envie de s'exposer. Quant à l'héritage, il s'en expliqua franchement, et — négativement. Il soutint qu'une pareille question ne pouvait être résolue que par les Cortès, et que, d'ailleurs, il s'élèverait

---

(1) D'Harcourt au Roi, 26 juin 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 140. Cf. Stanhope à James Stanhope, 29 juin 1698, p. 108-109.

de grandes difficultés à cause du prince électoral, la Cour de Madrid n'ayant jamais confirmé la renonciation de sa mère. Il émit même, en passant, le désir d'une réconciliation entre l'Empereur et Max-Emmanuel. Restaient les armements. Sans doute, il serait excellent d'en faire, mais les moyens financiers manquaient absolument. Il n'y avait de réalisable, en somme, parmi les vœux exprimés, que le traité d'alliance et de garantie, au sujet duquel le Conseil d'État allait envoyer des instructions à l'évêque de Solsoña [1]. D'Harcourt, cette fois encore, ne tarda guère à être informé du nouveau déboire de l'Autriche, et, le 13, il commença ainsi une longue lettre à son maître :

« J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté, par mes dernières dépêches, des diligences que le comte d'Harack avait faites depuis le courrier qui lui était arrivé. Il y a six ou sept jours qu'il lui en est arrivé un autre, et le lendemain il eut une audience secrète du roi d'Espagne; le jour d'après, il en eut une de la reine considérablement plus longue; le jour suivant, il fut quatre heures chez le comte d'Oropesa, lequel n'a point paru satisfait de cette audience. Le même comte d'Oropesa fut ensuite chez la reine assez longtemps, et de là chez le roi.

J'ai découvert enfin qu'il avait représenté trois choses au roi. La première, qu'il ne pouvait se dispenser d'exposer à Sa Majesté l'état présent des affaires et lui remontrer qu'il était nécessaire, pour le bien de la monarchie, qu'il prît des mesures pour régler la succession. Cette première proposition n'a point été écoutée.

La seconde a roulé non-seulement sur la garantie du traité de Ryswick, mais aussi pour faire une nouvelle union entre les alliés, où je soupçonne qu'on veut faire entrer le roi de Portugal. On a bien voulu entendre parler de la première partie de cette proposition, mais en même temps on a répondu qu'une nouvelle union était inutile dans l'état présent des affaires.

Dans sa troisième proposition, il a demandé que l'archiduc fût

---

[1] *Tagebuch*, 9 juillet 1698, p. 110-113.

revêtu du gouvernement du Milanais et que le prince de Vaudemont servît sous lui ou de lieutenant-général ou de gouverneur des armes; il a demandé, de la part de l'Empereur, une réponse décisive, soit en l'accordant, soit en la refusant; il a désiré en même temps que cette affaire ne fût point mise à la délibération du Conseil d'État, et n'en a rien communiqué au cardinal Porto-Carrero, son commissaire. Le comte d'Oropesa seul est chargé de rendre compte au roi d'Espagne du contenu de la proposition et de la réponse qu'il y aura à y faire. C'est du marquis de Los Balbazes que je sais ce détail, et il paraît que les conseillers d'État voient bien qu'en accordant de pareilles choses l'Espagne aurait à craindre dès à présent de retomber dans de nouveaux malheurs, et du moins ils seraient certains à la mort du roi catholique.

Je n'ai point manqué sur cela de faire les insinuations que Votre Majesté m'a ordonnées, ce cas arrivant. J'y ai ajouté qu'il était porté par le traité de paix d'Italie, non-seulement que l'Empereur et Votre Majesté en retireraient leurs troupes, mais même qu'on était engagé à n'en point envoyer de nouvelles, et qu'à plus forte raison l'Empereur ne pouvait y envoyer l'archiduc y commander, sans une manifeste infraction audit traité et sans altérer le repos d'Italie, dont Votre Majesté était demeurée garante envers tous les princes qui y possèdent des États. J'ai eu l'honneur aussi d'informer Votre Majesté de la visite que je rendis il y a quelque temps au Père confesseur sur ce même sujet. J'ai cru devoir faire plus dans un moment aussi pressant, où l'on se sert de la faiblesse du corps et de l'esprit du roi catholique pour lui faire de pareilles propositions, et pour tâcher à en obtenir quelque chose contre les formes ordinaires de cette Cour, et de manière cependant à ne point engager Votre Majesté qu'à ce qu'elle voudra. J'ai donc pris sur moi d'écrire une lettre au secrétaire des Dépêches Universelles, dont la copie sera ci-jointe, que je lui portai moi-même, afin qu'il pût la lire au roi catholique [1]. Je lui exposai en même temps que les propositions

---

[1] « Quoique, depuis que je suis arrivé ici, j'aie donné de la part du roi mon maître toutes sortes de marques d'amitié et de tendresse à Sa Majesté catholique et du désir sincère qu'il a de conserver

que le comte d'Harack faisait au roi étaient trop généralement répandues dans la ville pour que je n'en fusse pas informé; qu'en étant instruit je ne pouvais point absolument demeurer dans le silence, quoique je fusse persuadé que Sa Majesté catholique était trop juste pour accorder de pareilles demandes, qu'en justice ni en conscience elle ne pouvait écouter; que la forme de laquelle on se servait pour parvenir à cette fin m'était suspecte, puisqu'on en voulait ôter la connaissance aux conseillers d'État, ce qui ne tendait qu'à surprendre Sa Majesté catholique et à obtenir de lui une chose qui ne lui serait jamais conseillée par tout ce qu'il avait de bons et fidèles sujets; qu'il pénétrait bien tous les malheurs qui en pourraient arriver à l'Espagne, en troublant l'Italie premièrement, et ensuite tous les autres princes de l'Europe; que Votre Majesté, quoique fondée en droit, bien loin de faire de pareilles propositions, ne songeait et ne travaillait qu'à la satisfaction du roi d'Espagne, et même à la destruction de ses ennemis, tandis que l'Empereur se servait de toutes sortes de moyens pour parvenir à son but, en sacrifiant le repos du roi d'Espagne et de ses sujets à ses propres intérêts; que je ne savais point les intentions de Votre Majesté sur ce sujet, ni ce qu'elle ferait, mais que j'étais persuadé qu'une pareille nouveauté lui serait fort sensible, et qu'il n'y avait que cela qui pût altérer le repos général dont on jouissait présentement dans toute l'Europe. Après lui avoir expliqué cela, je lui remis en main la lettre. Il m'écouta avec attention, et me promit de rendre compte au roi du contenu de ma lettre, sur quoi il ne m'a pas encore répondu. J'ai pris d'autant plus ce parti-là que les insinuations que j'ai faites, ne parvenant point jusqu'aux oreilles du roi catholique, ne faisaient

---

inviolablement la paix, je crois ne pouvoir répéter trop souvent suivant mes ordres ces mêmes sentiments, de manière que Sa Majesté catholique en soit bien persuadée. Le roi mon maître espère aussi que Sa Majesté catholique contribuera de son côté à cette bonne union, maintenant les choses dans l'état présent où elles sont, les nouveautés, en quelque part qu'elles fussent, ne pouvant être que très-sensibles au roi mon maître. C'est ce que je prie Votre Seigneurie de dire à Sa Majesté catholique, que je ne veux point importuner par aucune audience particulière, sans une nécessité pressante, pour lui témoigner de plus en plus mon respect et mon attention. » — *Espagne*, t. 79, fol. 165.

point assez d'effet dans une pareille conjoncture, et que sûrement ma lettre lui serait lue. Je sais qu'en cela je vais plus loin que les ordres de Votre Majesté, mais je crois qu'en pareille occasion elle approuvera que je supplée au défaut de ses ordres, qui ne pourraient peut-être point venir à temps, et surtout lorsque, par là, elle ne se trouve engagée à rien.

On est toujours persuadé que cela ne réussira point, que le comte d'Oropesa seul ne voudra point se charger d'une pareille affaire, et que, nonobstant les vives instances de la reine, il s'en tirera en différant la réponse autant qu'il se pourra et par quelque défaite honnête, d'autant plus que c'est son caractère. On prétend même qu'il ait dit, après quelque conversation qu'il a eue avec elle, à quelqu'un de ses amis, qu'il ne serait point facile de le renvoyer sitôt au lieu où l'on l'avait tenu si longtemps.

Il est vrai cependant que cela peut être accordé sans la participation du Conseil d'État ni de celui d'Italie, mais, comme il faut que les provisions et patentes en soient vues et examinées par ces deux Conseils, on ne peut du moins leur ôter le droit de représentation.

Il y a longtemps que le cardinal Porto-Carrero, le marquis de Villafranca et le marquis de Los Balbazes insinuent qu'il serait à propos d'assembler les États-Généraux dans la conjoncture présente, et tout le Conseil d'État, à la réserve du comte d'Oropesa, de l'amirante de Castille et du comte d'Aguilar, y concourt, lesquels ne trouvent point que cette assemblée convînt à leurs intérêts. Le roi catholique lui-même ne peut se résoudre à y consentir, craignant les représentations que les États lui feraient sur la mauvaise administration des finances et sur le mauvais gouvernement. La reine, de son côté, s'y oppose ouvertement, jugeant bien que, s'étant servie de son crédit auprès avec excès *(sic)*, on pourrait prendre de fâcheuses résolutions contre elle, de manière que l'on y mît des bornes. Je suis même d'avis que l'assemblée des États-Généraux, dans le temps présent, ne serait point utile au service de Votre Majesté, quoique la disposition des esprits ne puisse être plus favorable, et ma raison est qu'il serait à craindre que, si une fois les États étaient assemblés, la reine à présent puissante n'engageât les membres par

l'argent qu'elle peut promettre et donner, aussi bien que par toutes les charges et dignités de la monarchie dont elle dispose absolument. Le crédit de l'amirante en cette occasion lui procurerait sans doute aussi bien des créatures, et le comte d'Aguilar, faisant les fonctions de président d'Aragon, y aurait pareillement du crédit, de manière que les uns, par l'espérance des récompenses, et les autres, par la crainte des violences, ne conserveraient point la liberté entière dans leurs suffrages, au lieu que, lorsqu'enfin le roi catholique ne sera plus, la reine n'aura plus de crédit, non plus que l'amirante, et, le duc de Montalte étant revenu à sa charge de président d'Aragon, dont il est propriétaire, le comte d'Aguilar se trouvera déchu de l'autorité que lui donne l'exercice de cette charge. Les suffrages seraient entièrement libres, et chacun se déclarerait sans peine selon son inclination et l'intérêt de la patrie, qui porte tous les Espagnols véritables, et qui aiment leur monarchie, à ne songer qu'à la conserver dans son entier et à n'avoir point de guerre avec la France, qui est tout ce que Votre Majesté peut désirer dans cette conjoncture, la crainte de se trouver en guerre avec elle leur suggérant toujours la pensée de songer plutôt à un de ses petits-fils qu'à tout autre prince.

Ce 14e juillet.

Il y a quelques jours que, le Conseil d'État étant assemblé, à ce que j'apprends aujourd'hui, composé seulement de Mancera, du cardinal Porto-Carrero, du comte d'Aguilar, de Villafranca, de Monterey et du cardinal de Cordoue, le marquis de Mancera, le plus ancien de tous, se leva et leur fit un discours fort éloquent, leur représentant avec beaucoup de force que les différentes alarmes que le roi leur avait données par ses fréquentes maladies et rechutes ne leur permettaient point, pour la conservation de leur monarchie, de différer davantage à représenter au roi catholique que, comme un grand roi est un véritable père de famille, il était obligé en conscience de prévenir tous les maux qui menaçaient cette monarchie, en examinant qui devait régner après lui, par la justice, et ce qui convenait à l'intérêt commun de la patrie; qu'il serait honteux à un

nombre de seigneurs qui composaient le Conseil d'État de demeurer dans le silence dans cette conjoncture, et qu'il était d'avis de représenter à Sa Majesté qu'elle ne pouvait trop tôt donner l'ordre pour assembler les États-Généraux, où on pouvait examiner la justice et la convenance; que, si on demeurait dans la léthargie où sont les choses à présent, tout était perdu; que personne ne pouvait savoir ce qu'il deviendrait, ni de posséder tranquillement les biens dont ils jouissaient, sans cette précaution. Le cardinal Porto-Carrero reprit le discours avec la même violence; les autres conseillers d'État furent tous du même avis, à la réserve du comte d'Aguilar, qui chercha tant qu'il put à biaiser. Mais enfin le marquis de Mancera le pressa de telle force qu'il fut obligé de se rendre malgré lui, de manière qu'il consentit à la proposition, et qu'unanimement ils l'ont résolu. Cela doit être mis dans les formes et ensuite proposé au roi.

M. Dina est venu ce matin me donner cet avis, et sortait de chez le marquis de Los Balbazes, où il a trouvé le comte de Monterey, qui l'a tiré à part, l'a questionné sur plusieurs choses et sur moi en particulier. Il lui a dit qu'il me voyait rarement; que cependant je lui avais dit que j'étais informé de la résolution qui s'était prise au Conseil d'État, que je lui avais apprise, et que je l'approuvais fort. Le comte de Monterey lui a paru surpris et lui a demandé ce que c'était que cette résolution. Il lui a répondu ce que je viens de dire à Votre Majesté. N'ayant pas voulu approfondir matière davantage, il lui a répliqué qu'il était vrai qu'on avait dit quelque chose de cela tant sur la succession que sur les États-Généraux. Il m'est venu trouver ensuite pour me rapporter le tout. Il prétend que, si les choses se passent de cette manière, tout sera en faveur de Votre Majesté. Je n'appréhende que la réflexion que j'ai faite ci-dessus sur le pouvoir présent de la reine, sur le crédit du comte d'Oropesa, de l'amirante et du comte d'Aguilar, à quoi je supplie Votre Majesté de faire attention.

En cas que les États-Généraux s'assemblent, Votre Majesté m'a déjà donné les ordres en gros de ce que je dois faire, mais je prends la liberté de les lui demander encore avec plus de détail, afin de suppléer à mon peu de capacité. Je ne me donne point pour un homme

instruit dans le droit, et, comme il serait discuté à fond dans cette assemblée, il serait fort à propos que Votre Majesté jetât les yeux sur quelque jurisconsulte sage, et instruit des droits de Votre Majesté, pour m'éclaircir le fait, ne présumant pas assez de moi-même pour pouvoir m'en passer dans une affaire qui lui est d'aussi grande importance. Si les États-Généraux sont rassemblés tous ensemble, j'y pourrai assister. Si chaque royaume assemble les siens en particulier, j'aurai besoin de plusieurs personnes pour y envoyer et pour y faire les démarches qui conviendront à votre service. Ainsi il est bon que Votre Majesté en soit avertie de bonne heure, afin de choisir les gens qu'elle y croira propres.

Quoique cette affaire soit sur le tapis, je suis pourtant persuadé que le roi d'Espagne répondra au Conseil d'État qu'il a vu avec plaisir les bons sentiments et les bonnes intentions de ces messieurs et qu'en temps et lieu il se servira de leurs avis. Mais, comme *(sic)* je ne puis croire qu'il consente à l'assemblée générale des États, étant conseillé par la reine, le comte d'Oropesa et l'amirante, qui ont des intérêts contraires. Votre Majesté remarquera que le cardinal de Cordoue, quoique créature de la reine et de l'amirante, dont il a reçu nouvellement une pension de dix-huit mille ducats, ne s'éloigne point de son devoir, et on m'a dit qu'il avait dit nettement à l'amirante que, dans les affaires où il s'agit de sa conscience et de son honneur, il ne pourra jamais avoir de complaisance. Je ne doute pas que ce qui s'est passé dans le Conseil d'État n'ait été concerté auparavant par le cardinal Porto-Carrero et le marquis de Mancera. Le marquis de Los Balbazes doit se rendre demain dans le Conseil....

Ce 17ᵉ juillet.

Votre Majesté aura vu par le commencement de cette dépêche que j'avais écrit une lettre au secrétaire des Dépêches Universelles. En voici la réponse en original qu'il m'a envoyée ce matin [1]. Le

---

[1] « *Haviendo referido al Rey mi sr el papel que V. E. se sirviò entregarme con fecha de once de este, me manda Su Magd diga à V. E. queda con toda estima y satisfaccion de el amor y union de el rey Christianissimo y que conservandole la misma deve Su Magd estar muy seguro de*

sieur Dina est venu me dire à midi qu'il avait su que j'avais écrit ce billet, qu'il avait fait le meilleur effet du monde dans le Conseil d'État, parce que cela leur avait donné occasion de parler d'une affaire dont on avait voulu leur ôter la connaissance (1). »

D'Harcourt, dans ses lettres subséquentes, continua à tenir sa Cour au fait des démarches de Harrach et des progrès croissants de son intimité avec le cardinal de Tolède.

« J'eus hier la conversation que j'ai eu l'honneur de mander à Votre Majesté que je devais avoir avec le cardinal Porto-Carrero. Je crus qu'il était bon d'entrer aussitôt en matière, et je lui dis qu'il savait encore mieux que moi le mauvais état de la santé du roi d'Espagne, que dans cette conjoncture il était temps que nous nous ouvrissions l'un à l'autre; que sa grande expérience dans les affaires lui faisait assez connaître tous les périls dont l'Espagne était menacée, si son roi mourait sans que l'on eût pris aucunes mesures; qu'il n'y avait que lui seul avec lequel j'en pusse prendre de bonnes; que le repos de l'Espagne ou sa perte était entre ses mains, et qu'ainsi, faisant la première figure de l'Espagne, il était obligé par toutes sortes de raisons de s'expliquer clairement; que, si les sentiments de Votre Majesté et les siens sur la succession étaient absolument contraires, il n'y avait rien à faire; que, s'ils s'approchaient les uns

---

que por parte de mi amo nunca se innovara en cosa que pueda oponerse à las paces ajustadas entre las dos Coronas y à su punctual observancia, y con esta ocasion (?) repito el manifestar à V. E. mi particular afecto à su servicio. Dios gude à V. E. muchos años. Palao à 16 de julio de 1698. Antonio de Ubilla y Medina. » — *Espagne*, supplément, t. 8.

(1) D'Harcourt au Roi, 13-17 juillet 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 172-192. — Il y avait eu un moment où Harrach crut tenir le succès, en vertu de rapports plus ou moins exacts. — « *Der Don Adam Sœlder ist kommen, der mir gesagt vom P. Gabriel vernohmen zu haben, das der Kœnig sein testament machet, und den Erzherzog zu seinen successor einsezet, der conde de Oropesa habe die minuta aufgesezet, und solle mutatis mutandis von dem tenor des Phil. 4ti seinem sein; die teutschen truppen wollen sie nit annehmen, die franzœsischen nit zu irritiren, das armament sie zwar versprochen, aber langsam vollziehen.* » — *Tagebuch*, 15 juillet 1698, p. 114.

des autres, il était aisé de s'accommoder, et que, s'ils étaient les mêmes, comme je n'en doutais pas, c'était un principe établi, sur lequel on pourrait fonder avec solidité les mesures qu'il y aurait à prendre. Je lui fis envisager combien toutes les parties éloignées de l'Espagne auraient à souffrir, si on n'y songeait point de bonne heure. Il me répondit qu'effectivement le roi catholique était fort mal, qu'on ne pouvait rien espérer de sa santé, et qu'il le savait encore mieux que moi; qu'il avait prévu tous les malheurs dont je lui parlais, qui regardaient l'Espagne; que, puisque je voulais savoir ses sentiments, qu'il avait assez de confiance en ma probité et en ma discrétion pour me les dire, puisque je croyais que cela serait si utile au bien public. Il me dit donc qu'après avoir examiné ce qu'il pouvait faire de plus convenable au service de Dieu et de sa patrie, et ce qu'il y avait de plus juste, il avait résolu de prendre le parti de Votre Majesté; qu'elle avait la raison de son côté et la force pour la soutenir; que tout autre prince ne convenait point à l'Espagne, et qu'elle ne pouvait jouir d'un parfait repos, comme je lui avais fait remarquer, que lorsqu'elle serait unie à la France pour jamais; que c'étaient là ses véritables sentiments, que je pouvais en assurer Votre Majesté et, en même temps, qu'il y serait inébranlable jusqu'à la mort. Je l'assurai que rien ne pouvait être plus agréable à Votre Majesté que cette déclaration, surtout venant d'une personne aussi zélée pour sa religion et sa patrie; qu'il avait paru désintéressé pour lui et pour sa maison; que ce n'était point encore assez; qu'il fallait savoir aussi si, en ce cas-là, il serait appuyé d'un parti considérable; que je voyais bien qu'enfin les Espagnols avaient reconnu la justice et leurs intérêts, mais qu'il voyait plus clair que moi. Il me dit à cela que tout ce qu'il y avait de meilleur dans le royaume et la plus grande partie était dans ces sentiments; que, lorsque le cas arriverait, il deviendrait encore plus considérable, et que, sans cinq ou six brouillons appuyés et émus par une reine que Dieu leur avait envoyée pour les punir, qui gâtaient seuls toutes choses, tout serait de même avis; mais que, le roi catholique mort, le crédit des uns et des autres ne serait plus rien.

Je lui dis sur cela que, dans cette disposition, nous n'avions plus qu'à prendre les mesures nécessaires pour le bien public, tant

pendant la vie du roi d'Espagne qu'après sa mort, que celles que l'on pouvait prendre présentement était *(sic)* d'empêcher que Sa Majesté catholique ne disposât de rien en faveur des Allemands, qui pourrait embrouiller les choses et partager les esprits après sa mort. Il me dit à cela que le comte d'Harack faisait ses propositions directement au roi et à la reine, que cela ne passait point par le Conseil d'État ni par lui-même, qui était son commissaire, parce qu'il n'y avait plus aucune confiance entre eux; que, tandis que la reine serait, elle perdrait l'Espagne, et que l'on ne pourrait rien espérer du roi catholique pour la France. Si elle n'était plus, lui et moi trouverions peut-être les moyens de faire faire au roi d'Espagne en faveur de la France ce qui conviendrait à ses sujets, et s'échappa ensuite avec beaucoup de violence contre cette reine, que le billet que j'avais donné avait fait des merveilles et qu'il croyait que l'on devait intimider le roi catholique et hazarder plutôt une rupture. Je lui dis que ce n'était point là mon sentiment, qu'une rupture ruinerait les esprits qui paraissent dans une bonne disposition, et que Votre Majesté s'attirerait en même temps tous les alliés, que cette hauteur donnerait les mains à l'union *(sic)* qu'ils prétendaient faire. Je lui demandai ensuite s'il croyait que le roi d'Espagne consentirait enfin à se laisser aller en faveur de l'Empereur. Il me dit que non, à moins qu'il ne fût surpris, mais que, s'il ne faisait que de simples dispositions à sa mort, cela ne servirait de rien.

Je revins aux mesures que nous devions prendre en second lieu après la mort du roi d'Espagne, que c'était à lui à me dire les choses dont on aurait besoin et que Votre Majesté les fournirait abondamment. Il me répondit qu'il fallait des troupes prêtes à entrer sur la frontière de Catalogne et sur celle de Navarre, avec tous les préparatifs nécessaires, tant de munitions de guerre que de bouche, et de l'artillerie; qu'il fallait des vaisseaux et des galères, pour nous en servir aussitôt que le temps et la nécessité le requéreraient. Je lui dis que nous avions de tout cela, mais que je croyais qu'il y avait encore quelque chose nécessaire que c'était à lui de me fournir, qui était la connaissance de la disposition des esprits de ceux qui commandent dans les principaux postes, tant du dehors que du dedans de ce royaume, et qu'il

fallait songer à les mettre dans nos intérêts; qu'il fallait que je fusse informé de même des seigneurs et prélats qui concourraient à la même fin que nous nous proposions, mais que, comme cela était de longue haleine, il fallait qu'il me donnât cette connaissance par le moyen de deux hommes que nous avions choisis, pour nous faire part réciproquement de ce que nous aurions à nous dire, dont il convint. Il me dit ensuite qu'il craignait que les forces que le roi de Portugal avait sur pied ne troublassent bien les affaires au moment de la mort du roi, dans le temps qu'ils n'avaient aucuns préparatifs et qu'ils n'en pouvaient faire. Je lui dis sur cela que, pourvu qu'on donnât l'entrée aux troupes de Votre Majesté, soit par la Catalogne, soit par la Navarre, que nous ne tarderions guère à renvoyer ces troupes-là chez elles avec le secours que les Espagnols pourraient nous donner. A quoi il me répondit que, n'ayant ni argent, ni magasin de vivres, cela serait fort difficile. Je lui fis connaître que nous remédierons à cela en peu de temps. Il me témoigna aussi de l'inquiétude sur ce régiment de cavalerie dont il craignait quelque violence. Je le rassurai là-dessus, lui disant que, si le peuple de Madrid était aussi bien disposé qu'il le disait, et que je le croyais, que nous nous mettrions bientôt en état de n'en rien craindre, et que nous trouverions facilement en peu de temps dans Madrid cinq cents chevaux à leur opposer, qu'à l'égard du prince d'Armstadt il ne pourrait venir de ces côtés-ci avec ses troupes allemandes, sans abandonner toute la Catalogne à Votre Majesté, qu'ainsi nous trouverions remède à tout, pourvu qu'il demeurât ferme dans de si bons sentiments. Il me répliqua qu'il ne pouvait se déclarer à présent publiquement par les raisons que je savais, mais que, du moment que le roi d'Espagne ne serait plus, il n'hésiterait pas un moment. Voilà, Sire, le détail de notre conversation (1).... »

A trois jours de distance, d'Harcourt adressait encore à Versailles des constatations du meilleur augure.

« J'ai été informé par plusieurs endroits que l'on avait répondu aux propositions du comte d'Harack, un ou deux jours après que j'eus

(1) D'Harcourt au Roi, 20 juillet 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 202-212.

reçu ma réponse; et, sans vouloir entrer en matière avec lui ni en longs discours, le roi d'Espagne dit que, dans la conjoncture présente, et dans le temps que Votre Majesté lui donne des marques de vouloir conserver le traité de paix fait à Ryswick, il n'est pas à propos de rien innover qui puisse le priver du repos dont ses États jouissent présentement; de manière qu'il a été généralement exclu de tout ce qu'il avait demandé, à la grande satisfaction de tout le monde, car on ne cesse de dire qu'il est venu ici pour le malheur de l'Espagne et qu'il ne peut pas se tenir en repos. Il prend soin présentement de publier qu'il est sur son départ, qu'il va prendre son audience de congé et faire ensuite ses visites pour partir dans le premier de septembre; mais je doute que, tandis que la santé du roi d'Espagne sera aussi chancelante, il veuille quitter la partie et en remettre la conduite à son fils, dont on ne fait point ici grand cas. Enfin, Sire, voilà une inquiétude de moins, qui ne laissait point de m'embarrasser et de me faire de la peine, car, si le roi catholique se fût laissé aller à quelque chose, cela n'aurait pas peu embarrassé Votre Majesté dans le parti qu'elle aurait eu à prendre. Il aurait été dangereux de laisser établir l'archiduc dans quelque partie que c'eût été des États de cette monarchie, et, en usant de forces, c'était rentrer dans une nouvelle guerre.

J'allai voir hier le marquis de Los Balbazes sous prétexte d'un compliment au sujet que son fils a été fait gentilhomme de la Chambre. Il me confirma la réponse qui avait été faite au comte d'Harack, que le billet que j'avais écrit à Ubilla avait déterminé le Conseil à représenter fortement au roi qu'il fallait lui répondre précisément et de manière qu'il n'y eût aucune réplique à faire, et que le roi y avait consenti, disant qu'il n'avait aucun lieu de craindre que Votre Majesté eût dessein de rompre la paix, qu'elle avait été de bonne foi en tout, et que, ne pouvant que se louer de la conduite de la France à son égard, il y voulait répondre de même, sans donner aucun sujet de plainte à Votre Majesté. Il me dit aussi qu'elle devait être contente de la réponse que le roi son maître m'avait faite et qu'il ne doutait pas que Votre Majesté ne m'ordonnât d'en faire une honnête au roi d'Espagne, et que, quand même je n'en recevrais pas l'ordre, je devais le faire de mon chef. Je lui dis que j'avais

trouvé la réponse que l'on m'avait faite un peu générale, sur ce que j'avais proposé que Votre Majesté entrât, non seulement dans tous les traités qui pourraient se faire pour la garantie de celui de Ryswick, mais aussi dans tous ceux qui pourraient se proposer. Il me répondit qu'on ne pouvait pas me répondre plus précisément, puisque le roi d'Espagne de sa part y consentait, que cela ne s'était point traité ici, et que même il n'y avait point encore de lieu marqué pour l'assemblée; que, pour ce qui était d'un nouveau traité d'union, je pouvais bien assurer Votre Majesté de sa part qu'on n'en avait pas seulement voulu écouter la proposition, et qu'on ne l'écouterait pas, à moins que les choses ne changeassent bien.....

J'allai hier chez le comte de Monterey. Je le trouvai en chemin, et il me dit qu'il viendrait chez moi. Il y est venu effectivement ce matin de fort bonne heure. La conversation s'est bientôt tournée sur les démarches du comte d'Harack, et, quoiqu'avec un air fort sage et fort affecté, il n'a pas laissé de se déchaîner un peu sur le procédé des Allemands. Il a fort déploré l'état présent du gouvernement d'Espagne, et rejeté tout le mal sur les Allemands et sur la reine. Il m'a dit qu'il n'était pas nécessaire que Votre Majesté envoyât ici un homme en qui elle avait autant de confiance qu'en moi, que la reine, les Allemands et les Espagnols suffisaient pour faire ses affaires, qu'ils demandaient des choses qu'ils ne pouvaient pas même exécuter, et les appela plusieurs fois : *Estos Alemanes son torpez*, et la reine, la plus disgraciée princesse du monde, qui ne plaisait à personne, et que l'Empereur ne faisait que leur procurer des inquiétudes, sans pouvoir leur être d'aucun secours, que les deux comtes d'Harack n'étaient point d'habiles gens, et que cependant les Espagnols souffraient de tout cela, que, pour lui, il était toujours inviolablement attaché à son maître et à sa patrie, qu'il lui dirait toujours avec fermeté tout ce qu'il pensait sur les choses qu'il lui demanderait, et que, quand il voudrait disposer de ses États, il n'en était point le maître, qu'ils étaient sujets et non point esclaves, et qu'on ne pouvait point disposer d'eux comme d'une paire de gants, qu'il y avait des lois et des coutumes en Espagne depuis longtemps, qu'il fallait les suivre, qu'il ne craignait point pour le dedans de l'Espagne et qu'il n'avait d'appréhension que pour le dehors, que je

devais m'attendre qu'il en userait toujours avec la probité et l'honneur dont il faisait profession, mais que je savais bien que le Conseil d'État n'avait que l'ombre d'un Conseil et n'en avait point la force, qu'il croyait que, si on pouvait prendre des précautions sans hasarder de se perdre, on pourrait prévenir bien des malheurs, et que, si l'Espagne était conduite, non point dans la perfection de la France, mais approchant, qu'il estimait que ces deux royaumes alliés ensemble ne pourraient jamais recevoir aucune atteinte de tout le reste du monde.... (1) »

Dans une lettre, commencée le 31 juillet et achevée le 5 août, Louis XIV communiqua à d'Harcourt les réflexions que ses renseignements lui avaient suggérées.

« J'avais bien cru que le comte d'Harack n'aurait pas plus tôt reçu la permission de partir de Madrid qu'il ferait de nouveaux efforts auprès du roi d'Espagne pour obtenir avant son départ l'un des principaux points de sa négociation, s'il ne pouvait les obtenir tous. Mon intention était de vous écrire encore d'apporter tous vos soins à les découvrir, lorsque j'ai vu par votre dernière lettre que vous n'aviez rien omis pour cet effet et que vous étiez informé des dernières instances que cet ambassadeur a faites.

Vous ne pouviez mieux exécuter mes ordres qu'en vous conduisant de la manière que vous avez fait en cette occasion. Vous en avez assez dit pour augmenter, sans user de menaces, la crainte que les Espagnols témoignent présentement de faire aucune démarche capable d'attirer mon ressentiment, et vos discours ni la lettre que vous avez écrite au secrétaire des Dépêches Universelles ne m'engagent à rien de plus qu'à ce que je jugerai à propos de faire.

Quoique la réponse que vous avez reçue soit générale, l'assurance qu'elle contient que le roi catholique n'innovera rien au préjudice de

---

(1) D'Harcourt au Roi, 23 juillet 1698. — *Espagne,* t. 79, fol. 220-229. On peut lire sur le même sujet la lettre de d'Harcourt au cardinal de Bouillon que M. Hippeau donne t. 1, p. 120-123, avec une erreur sans doute d'un mois quant à la date. Les Archives du château d'Harcourt-Thury contiennent aussi d'autres lettres de notre ambassadeur avec le duc du Maine, gouverneur-général du Languedoc.

la paix vous met en état de faire souvenir ce prince de sa parole, si vous appreniez dans la suite qu'il y eût quelque apparence de succès aux instances de l'Empereur. Vous remarquez aussi le bon effet que votre lettre a produit en donnant aux conseillers d'État occasion de parler d'une affaire dont le comte d'Harack prétendait leur ôter la connaissance.

Rien ne fait mieux voir le peu de disposition des Espagnols en faveur de l'Empereur que la crainte que son ambassadeur témoigne que ses propositions ne se rendent publiques, et c'est en même temps une preuve certaine pour toute la nation que ce prince est uniquement occupé de ses propres intérêts et nullement de ceux de la monarchie d'Espagne. Je n'ai point caché les offres que je vous ai ordonné de faire, soit de donner mes galères et mes vaisseaux pour le secours de Ceuta, soit d'entrer dans la garantie des derniers traités, parce que le bien de la monarchie d'Espagne était l'objet que je me proposais, quand j'ai fait de pareilles offres. Si les vues de l'Empereur étaient semblables, il ne ferait pas paraître autant de défiance de ceux qui doivent prendre le plus d'intérêt aux avantages de cette Couronne. Mais il est certain que ce qu'il propose en est si éloigné que je ne puis croire qu'aucun des conseillers d'État ose s'exposer à rendre compte un jour à toute la nation de la conduite qu'il aurait tenue pour favoriser les desseins de l'Empereur.

J'aurais eu peine à croire que le marquis de Los Balbazes vous eût parlé avec autant d'ouverture, si je n'en voyais la preuve par le compte que vous me rendez des conversations que vous avez avec lui. Sa liaison avec le cardinal de Tolède peut rendre ses bonnes intentions fort utiles, et, si vous pouvez vous assurer d'eux, et entrer avec le cardinal dans le commerce secret dont on vous a déjà parlé, il sera facile de faire connaître par la voix de ces deux ministres, et sans que vous paraissiez, que mes sentiments sont tels que les Espagnols le désirent pour la conservation de leurs privilèges et de la splendeur de leur monarchie.

Vous pourrez premièrement assurer positivement le cardinal Porto-Carrero et le marquis de Los Balbazes que je ne prétends point réduire l'Espagne en province ni la faire gouverner par des vice-rois.

Secondement, qu'aussitôt que les Espagnols me feront voir qu'un

de mes petits-fils y serait reçu comme le successeur légitime à la Couronne, je laisserai à leur choix d'appeler en Espagne, ou le duc d'Anjou, ou le duc de Berry; que celui des deux qui y passerait n'aurait auprès de lui qu'un ou deux Français pour le conseiller, ainsi que le marquis de Los Balbazes vous l'a dit lui-même, que je ne lui laisserais aussi qu'un si petit nombre de domestiques pour le servir qu'ils ne pourraient donner aucune jalousie à la nation, et qu'enfin, si ces domestiques, purement nécessaires, causaient quelque ombrage (1) aux Espagnols, je consentirais même à les retrancher.

Mais la disposition des peuples d'Espagne ne suffira pas toute seule pour empêcher le démembrement de la monarchie, et il serait absolument nécessaire pour l'éviter de s'assurer des principaux gouvernements, qui sont présentement entre les mains des étrangers. Le marquis de Los Balbazes pourrait se tromper sur ce qu'il vous a dit à l'égard du Milanais, et le prince de Vaudemont peut s'accréditer de manière dans ce gouvernement que les officiers subalternes auraient bien de la peine à l'empêcher de prendre le parti qu'il croirait lui convenir davantage. L'Électeur de Bavière, appuyé des Anglais et des Hollandais, se regardera comme maître des Pays-Bas et aura peu d'égard aux ordres que les États-Généraux du royaume pourraient lui envoyer.

Ces principaux gouvernements de la monarchie d'Espagne étant entre les mains des étrangers, il est d'une extrême importance que les bien intentionnés s'assurent de celui que l'on doit choisir incessamment pour la vice-royauté du Pérou, et qu'ils donnent la même attention sur les sujets que l'on proposera pour les vice-royautés et pour les gouvernements des Indes.

Je comprends aisément que la conduite du prince d'Armstadt en Catalogne ne donne pas lieu de craindre sa capacité, ni le crédit qu'il aurait pu s'acquérir dans cette province. Au défaut de l'un et de l'autre, il peut former des projets que des gens plus habiles n'imagineraient pas, ou qu'ils auraient la sagesse de rejeter, et cependant il peut arriver qu'en les entreprenant il causerait de grands troubles dans le royaume et beaucoup de préjudice à ceux qu'il aurait en vue de perdre.

(1) Et non pas « outrage ».

Tel est le dessein qu'il m'est revenu [1] que ce prince avait formé contre le cardinal Porto-Carrero, lorsque le roi d'Espagne fut surpris de l'accident dont vous m'informâtes le mois passé. On prétend que le prince d'Armstadt offrit à la reine de se rendre en diligence à Madrid, de faire monter à cheval le régiment des gardes qu'il commande, d'enlever le roi catholique et cette princesse, et de faire conduire le cardinal de Tolède prisonnier à Oran. Je suis persuadé que les ministres de l'Empereur auront caché le plus qu'il leur a été possible cette vue du prince d'Armstadt. Mais, puisqu'elle a été sçue dans les pays étrangers, il est très vraisemblable que le cardinal Porto-Carrero aura présentement connaissance de ce projet. Vous pouvez savoir de lui et du marquis de Los Balbazes s'ils en sont informés, et, s'ils l'ont appris, comme je n'en doute pas, il y a lieu de croire qu'ils seront encore plus convaincus par cet exemple des malheurs que la domination allemande attirerait à l'Espagne et de la nécessité dont il est de réduire le pouvoir des gouverneurs dépendant de l'Empereur, de manière que leur autorité ne puisse nuire à ceux qui s'intéressent davantage au bien de la monarchie.

Il n'y a pas d'apparence que la proposition d'assembler les États puisse être bien reçue du roi d'Espagne dans les conjonctures présentes, et je ne crois pas même qu'elle produise aucun effet. Le roi catholique consentirait difficilement à déclarer son successeur pendant sa vie, et, quand même il pourrait être porté à le faire, ce serait moins par cette voye que par toute autre. Il faut cependant attendre que la proposition du Conseil d'État soit faite et voir le succès qu'elle aura.

Quelque disposition favorable que vous trouviez présentement en Espagne, je ne puis croire que l'assemblée des États pendant la vie du roi catholique convînt à mes intérêts. Vos réflexions sur ce sujet sont très justes. On y peut encore ajouter que le penchant que les Espagnols pourraient témoigner en cette occasion pour un de mes petits-fils animerait encore davantage les autres puissances de

---

[1] Ou bien le prince Georges remit une seconde fois son idée sur le tapis, ou bien Louis XIV fut amené à reporter à la fin de juin ce qui devait être placé au commencement de mars.

l'Europe à former de nouvelles ligues, que, pendant la vie du roi d'Espagne, je ne pourrais faire entrer de troupes dans ce royaume, que ceux qui seraient entrés dans cette ligue auraient eu le temps de faire tous les préparatifs nécessaires pour recommencer la guerre, et je perdrais ainsi tout l'avantage que je dois attendre de prévenir ceux qui voudront s'opposer aux droits légitimes de mon fils, comme je le puis faire, si le roi d'Espagne vient à mourir avant qu'il y ait rien de décidé sur la succession.

Quant aux ordres que vous me demandez, en cas que les États s'assemblent, je ne vois pas que les conjonctures présentes en demandent de plus précis que ceux que je vous ai donnés.

Si le roi d'Espagne prend la résolution de convoquer cette assemblée, les formalités nécessaires à observer vous donneront assez de temps pour m'en rendre compte et pour recevoir de moi de nouveaux ordres; et il faudra peut-être vous en envoyer alors de différents, suivant la disposition des affaires. Je fais cependant chercher un homme habile dans le droit et tel que vous me le demandez pour l'envoyer auprès de vous. Je ne vois pas qu'il soit nécessaire de vous en envoyer plusieurs. Si les États s'assemblaient en différents endroits du royaume, vous pourrez y envoyer quelques-uns des officiers que vous avez emmenés, et je suis persuadé qu'en leur donnant vos instructions, ils seront très-capables de les suivre exactement et de se bien acquitter des ordres que vous leur confierez....

Addition du 5e août.

Après avoir écrit cette lettre, le courrier que vous m'avez dépêché le 20e du mois dernier est arrivé....

Je remarque à la vérité que, quoique les uns soient plus frappés que les autres de ce qu'ils auraient à craindre dans un pareil changement, tous conviennent également que l'Espagne ne peut rien par elle-même, qu'elle doit seulement s'assurer sur les secours de troupes et d'argent que je pourrais lui donner pour appuyer la disposition favorable des peuples, et qu'ainsi je ne dois pas compter de faire valoir les droits de mon fils sans entrer encore dans une nouvelle guerre.

Tout ce que je puis faire en cette occasion est d'entretenir mes troupes, comme elles sont présentement, disposées sur les frontières de mon royaume, de me préparer à les faire agir, s'il est nécessaire, pendant que de votre côté vous maintiendrez les principaux de la monarchie dans les sentiments qu'ils témoignent. Il est certain que je ne m'étais pas attendu qu'ils se découvrissent au point que vous me l'écrivez, et que les facilités me paraissent bien plus grandes que je ne l'aurais pu croire à conserver la Couronne d'Espagne pour l'un de mes petits-fils. Mais, en même temps, je ne vois pas que ceux qui vous parlent trouvent ces mêmes facilités à conserver toutes les parties de cette monarchie dans leur entier, et sans être démembrés, comme ils le craignent. C'est principalement sur cet article qu'il sera désormais nécessaire de les faire expliquer et de savoir d'eux les mesures qu'ils se proposent de prendre pour empêcher cette séparation.

Comme la lettre que je vous ai écrite avant l'arrivée de votre courrier répondait par avance aux principaux articles de celle qu'il m'a apportée, je n'ai pas d'autres ordres à vous donner que de continuer à faire connaître à ceux avec qui vous avez commerce le véritable intérêt de leur nation et de vous expliquer de mes intentions conformément à ce que je vous ai marqué.

Au reste, j'approuve fort l'avis dont vous êtes qu'il ne convient point d'intimider le roi d'Espagne, ni de le menacer de ma part d'une rupture. Vous devez au contraire continuer à vous conduire comme vous avez fait jusqu'à présent, et l'on en voit le bon effet par le refus que ce prince vient de faire d'accorder aucune des demandes du comte d'Harack, et par la reconnaissance qu'il témoigne de la manière dont j'en use à son égard.

Quoique la réponse qu'il vous a faite soit très générale, j'approuve cependant que vous suiviez le conseil que le marquis de Los Balbazes vous a donné de lui marquer que j'en ai été satisfait [1]. J'ai lieu de croire que cette démarche l'engagera encore davantage à n'en

---

[1] V. la réponse faite par d'Harcourt le 22 août dans Hippeau, t. 1, p. 168.

faire aucune à l'égard de l'Empereur dont je puisse être mécontent (1)...... »

Pendant que le roi de France et son ministre correspondaient ainsi, le comte de Harrach avait en effet achevé de subir une défaite suprême. Le Conseil s'était décidé à prendre le parti de résister aux instances de son maître, présentées par la reine au nom du roi d'Espagne. Le Conseil venait de marquer déjà sa fermeté en confirmant les ducs de Médina-Celi et de Veraguas dans les deux vice-royautés de Naples et de Sicile, « nouveau sujet de chagrin pour les Allemands », écrit le P. Blandinières (2), « car ils avaient encore bon appétit pour ces deux morceaux ». L'ambassadeur impérial ne tarda pas à avoir d'autres preuves, presque matérielles, de son échec définitif. Le 29 juillet, le roi le convia à une audience, et lui déclara qu'à son grand regret les circonstances présentes ne permettaient de rien brusquer. Il n'ignorait pas du reste que la perte de l'Empereur serait la sienne propre, et que le salut de l'un était lié étroitement au salut de l'autre. Après ce petit discours, relativement long, et fort sensé, le monarque remit au diplomate un pli cacheté (3). Ce pli contenait une lettre de lui à son cousin de Vienne, lettre conçue dans les termes les plus affectueux, bien qu'elle constituât simplement la réponse à une missive du 6 mai précédent. Après avoir donné à Léopold le sage conseil d'en finir avec les Turcs, Sa Majesté catholique s'excusait de n'avoir pas hâté la venue de l'archiduc, par crainte de précipiter ainsi les desseins des Français. Mais elle avait appris avec infiniment de satisfaction par Harrach

(1) Le Roi à d'Harcourt, 31 juillet-5 août 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 238-251. — La lettre du Roi à d'Harcourt, du 7 août, écrite tout entière par Torcy (fol. 254-255), n'est qu'une courte confirmation de celle-ci.

(2) Blandinières au « général » de la Merci, 23 juillet 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 234.

(3) *Tagebuch*, 29 juillet 1698, p. 116-117.

les efforts de Sa Majesté impériale pour prolonger l'ancienne entente avec leurs autres alliés, rien ne lui semblant plus propre à maintenir « l'harmonie et la bonne union de toutes les lignes autrichiennes », de même qu'à astreindre les Français au respect de la paix des Pyrénées (1).

A la bien considérer cependant, cette lettre ne renfermait que de simples banalités. Il n'y était pas dit un mot des armements futurs de l'Espagne, encore moins de la succession. Quant à la promesse d'envoyer des ordres favorables, lorsqu'on se réunirait en Congrès pour refaire l'ex-Ligue, la lettre avait aussi peu d'importance que le conseil relatif aux Turcs, le Congrès en question ne paraissant guère à la veille de se réunir. C'est ce que Harrach comprit du premier coup d'œil, dès qu'il eut parcouru ce texte équivoque, dont on lui avait aussi délivré une copie. Il supplia donc Marie de Neubourg de se remettre sans retard à l'ouvrage, afin qu'il pût emporter avec lui un testament, ou la copie d'un testament, en bonne et due forme. La reine, sur ce point, l'assura que son époux manifesterait sa résolution dans une lettre autographe que Harrach serait chargé de déposer à Vienne. Mais elle n'osa s'engager à rien, au sujet de l'armement, ou du Milanais, pas même en ce qui regardait le remplacement de l'évêque de Solsoña (2). Il y eut pis. L'ambassadeur, lorsqu'il prit le 7 août sa dernière audience du roi, eut beau lui signaler les graves lacunes de sa missive. Charles se contenta de le renvoyer à Oropesa et à l'amirante, sans même vouloir lui accorder le rappel de l'évêque (3). Le lendemain, Oropesa, à son tour, lui répéta qu'on armerait bien volontiers, si l'on ne craignait de créer un prétexte à la France pour rentrer en Espagne. L'argent aussi manquait plus que jamais. Nonobstant, la mesure était décidée en principe, et par le souverain lui-même. Le Conseil se

---

(1) M. Gædeke a donné cette lettre. V. t. 1, *Appendice*, p. 53-54.
(2) *Tagebuch*, 29 juillet 1698, p. 118.
(3) *Tagebuch*, 7 août 1698, p. 120.

proposait d'entretenir, rien qu'en Catalogne, vingt mille fantassins et cinq mille chevaux (1). Le 21 août, Ubilla vint confirmer toutes ces nouvelles par écrit, mais sans fournir aucun détail sur les voies et moyens. Le gouvernement espagnol, ajouta-t-il, serait toujours du reste fort heureux de recevoir les troupes auxiliaires de Léopold, aussitôt que les alliés auraient consenti à en opérer le transport (2). C'était retomber lourdement dans la vieille ornière. Le 6 octobre, Harrach, qui depuis longtemps s'avouait vaincu (3), prit congé de la reine (4). Le 9, il quitta Madrid et le champ de bataille, laissant le soin de couvrir sa retraite, ou de prendre sa revanche, à son fils, et aussi au marquis de Legañez, l'un des plus solides champions de la cause impériale, depuis le mois d'août arrivé du Milanais.

Si occupé qu'il eût été à paralyser l'action des Impériaux à la Cour de Madrid en opposant à une reine étrangère les sympathies de ministres indigènes et sincèrement soucieux de l'avenir, d'Harcourt n'avait pas omis de surveiller de près les agissements du roi Pierre II et de sa femme, Marie-Élisabeth. Les armements en effet se poursuivaient toujours sur les bords du Tage, si bien qu'à Madrid on avait songé à y demander le concours à main armée nécessaire pour délivrer Ceuta (5). Au mois de mai, avait eu lieu une promotion d'officiers généraux destinés à commander l'armée qu'on mobilisait après l'avoir notablement accrue (6). Le diplomate Pacheco, pour compléter ses intrigues politiques à Vienne et en Hollande, achetait dans ce dernier pays quantité d'armes et de munitions de guerre. Il avouait

---

(1) *Tagebuch*, 8 août 1698, p. 120.

(2) *Tagebuch*, 21 août 1698, p. 122.

(3) Harrach au comte Borromée, lettre sans date, envoyée le 12 juillet de Florence par M. Dupré. — *Espagne*, t. 79, fol. 166. V. Hippeau, t. 1, p. 125-126.

(4) *Tagebuch*, 6 et 9 octobre 1698, p. 127 et 128.

(5) D'Harcourt au Roi, 18 mai 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 48.

(6) *Gazette de France*, 27 mai 1698, p. 305.

l'emplette de huit mille mousquets, mais il demeurait, paraît-il, juste à mi-route de la vérité exacte (1). On racontait même à La Haye qu'il offrait à un groupe de capitalistes juifs l'abandon d'une des îles du Portugal contre une grosse somme d'argent (2). Guillaume III, de son côté, recevait des ouvertures de la Cour de Lisbonne (3). Le président Rouillé, avec tout le zèle imaginable, avait tenu son collègue de Madrid au courant de ces menées. Ce que voyait d'Harcourt à Madrid aurait suffi d'ailleurs pour lui ouvrir les yeux, et, le 16 juillet, alors qu'on attribuait à Oropesa l'intention de remplacer par des troupes portugaises les mercenaires germaniques de la Catalogne (4), il avait cru devoir avertir le Roi pour son propre compte.

« J'ai déjà eu l'honneur de toucher quelque chose à Votre Majesté du manège des Portugais avec cette Cour ici, et des fréquentes conversations du comte d'Oropesa, de l'envoyé de Portugal, du confesseur de la reine et du comte d'Harack. Je ne sais si je me trompe, mais je soupçonne le traité secret entre eux. M. l'ambassadeur de Portugal en juge de même. Je crois qu'il ne serait pas mal à propos de faire demander au roi de Portugal, qui est naturellement timide, ce qu'il veut faire de ce corps de troupes qu'il lève avec tant d'empressement dans le temps que toute l'Europe est en paix, lorsque, pendant que la guerre a été la plus échauffée, il n'a fait aucuns préparatifs de guerre. J'ai eu l'honneur de mander à Votre Majesté que j'avais écrit à M. Rouillé, son ambassadeur en Portugal, ce que je croyais qu'il y aurait à faire en cas de la mort du roi d'Espagne; mais, tandis que j'ai le loisir de recevoir vos ordres, je ne m'aviserai pas de faire aucun pas sans nécessité pressante, mais je suis obligé de l'avertir qu'assurément il y a de l'intelligence entre les gens que j'ai nommés ci-dessus (5). »

---

(1) Bonrepaus au Roi, 13 et 18 août 1698. — *Hollande,* t. 176.
(2) Bonrepaus au Roi, 13 octobre 1698. — *Hollande,* t. 176.
(3) Tallard au Roi, 9 septembre 1698. — *Angleterre,* t. 177, fol. 21-28.
(4) *Tagebuch,* 30 juin 1698, p. 106.
(5) D'Harcourt au Roi, 16 juillet 1698. — *Espagne,* t. 79, fol. 185-186.

De son côté, Rouillé, le 5 août, envoya à d'Harcourt quelques renseignements assez inquiétants.

« Depuis les deux conversations que j'ai eues avec le duc de Cadaval, dont j'ai eu l'honneur de vous informer par mes lettres des 15 et 29 juillet, j'ai trouvé ce ministre par occasion. Plus j'ai évité de parler d'affaires, plus il m'a paru qu'il cherchait à le faire. Il me demanda quand je voudrais rompre mon silence, que, de sa part, il était prêt à me répondre, et toujours dans des termes dont il était sûr que je serais content. Je lui dis que, comme il était toujours permis à un ministre d'écouter, je le priais de me dire en tout temps ce qu'il jugerait à propos, bien entendu que je ne serais tenu de répondre qu'autant que je le devais sur cela. Il me répéta tout ce qu'il m'avait dit touchant les convenances que cette Cour fût unie avec celle de France, et le peu de vraisemblance qu'il y avait qu'elle songeât à prendre un autre parti. Je le trouvai si éloquent sur la matière que je lui avouai que je n'imaginais rien de plus à dire dans cette conversation. Il me parut instruit de la disposition favorable de la Cour d'Espagne pour la France et très persuadé que l'on parviendrait à convertir la reine d'Espagne, si la chose n'était déjà faite. Par tout ce qu'il me dit, je compris que cette Cour était véritablement surprise qu'on la laissât cheminer si longtemps sans que j'eusse témoigné la moindre inquiétude de ses démarches. Ce qu'elle apprend tous les jours de la situation avantageuse où vous mettez les affaires du Roi lui donne lieu de faire des réflexions, qui rendront plus facile et apparemment plus agréable l'explication dans laquelle je compte toujours qu'on me donnera ordre d'entrer avec elle. Il y aurait une grande imprudence au roi de Portugal de prendre un parti contraire à une puissance qui lui est aussi nécessaire que la France, pour plaire à l'Empereur, qui lui est si inutile, et dont il connaît que le parti devient toujours moins considérable en Espagne [1]. »

Malgré ces mauvais pronostics qui lui arrivaient à la fois de Madrid et de Lisbonne, Louis XIV n'avait pas jugé à

---

[1] Rouillé à d'Harcourt, 5 août 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 301-302.

propos de réclamer des explications. « Le royaume de Portugal est si faible par lui-même », manda-t-il à d'Harcourt le 31 juillet, « qu'il ne me paraît pas que les levées que le roi de Portugal a faites depuis quelque temps doivent causer aucune inquiétude... Il ne convient point de faire demander à ce prince à quel usage il prétend employer les troupes qu'il a levées; il est le maître de le faire dans son royaume. Cette question faite dans un pays dont les peuples sont remplis de vanité suffirait pour presser la conclusion d'une alliance dont il n'y a peut-être encore rien de réel... Si le voisinage des troupes est capable de faire quelque impression sur l'esprit des Espagnols, le nombre de celles que j'ai sur leurs frontières fera vraisemblablement plus d'effet... » Dans son addition du 5 août, le Roi persistait à croire qu'il n'y avait pas lieu de concevoir la moindre crainte du côté du Portugal. Il laissait pourtant à son ambassadeur, quoique sans espérance de succès, la liberté de pousser le gouvernement espagnol à rechercher quel était le motif de ces démonstrations insolites (1). Mais ce fut en vain que d'Harcourt, qui avait déjà évoqué le spectre d'une annexion portugaise devant Los Balbazes, « fit inspirer au cardinal Porto-Carrero de faire quelques pas pour obliger le Conseil d'État à s'informer de l'armement du Portugal (2) ». Le cardinal avoua bien que, « tout en trouvant les esprits unanimement disposés pour la France, il appréhendait toujours les troupes de Portugal. » Il était persuadé que Pierre II avait un traité avec les Anglais et les Hollandais, et que leur flotte ne tarderait pas à apparaître dans les eaux de Cadiz. Mais il n'en agit pas plus pour cela. D'Harcourt, faute de mieux, envoya au Roi la dernière lettre de Rouillé, et supplia Sa Majesté de lui donner des ordres. Il courait sous main, dit-il, « des écrits en faveur des Portugais », et

(1) Le Roi à d'Harcourt, 31 juillet et 5 août 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 246 et 250-251.

(2) D'Harcourt au Roi, 23 juillet 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 224-226.

des écrits, non pas seulement contraires, « mais injurieux à la France ». L'envoyé de la Cour de Lisbonne « se donnait aussi beaucoup de mouvement et tâchait à insinuer secrètement dans les esprits que le dessein de la France était toujours de réduire ce royaume en province [1] ». Louis XIV ne se laissa pas plus ébranler dans son dédain que d'Harcourt dans ses alarmes. « Ces nouvelles levées », lui écrivit-il le 17, « ne sont composées que de gens qui n'ont jamais vu la guerre et n'ont à leur tête aucun officier capable de les conduire. Il y a même beaucoup d'apparence que, s'il était question de les faire entrer en Espagne, on trouverait de grandes difficultés à les faire sortir de leur pays. Je sais d'ailleurs qu'il n'y a nul traité secret entre le Portugal, l'Angleterre et la Hollande, et, si vous pouviez être assuré des ports de l'Espagne, et principalement de ceux qui sont dans la Biscaye, il n'y aurait certainement rien à craindre de la part de ces nations [2] ». L'ambassadeur se le tint cette fois pour dit, et, dans son rapport du 8 septembre, se contenta de saluer d'un simple *amen,* mitigé toutefois par une respectueuse insistance, la décision de son maître [3].

La correspondance de d'Harcourt, à la suite du grand succès remporté par lui vers la fin de juillet 1698, ne contient rien de particulièrement saillant. Toutefois les progrès de l'influence française se manifestent de plus en plus. Le 13 août, l'ambassadeur manda au Roi que La Rocha, avant de partir pour Panama, lui avait demandé un entretien secret. Dès le début, La Rocha lui avait déclaré « que les grandes qualités de Sa Majesté très chrétienne lui avaient tellement gagné le cœur qu'il se donnerait entièrement à elle, et qu'il lui promettait entre les mains » de son ambassadeur « toute sorte de fidélité, comme à celui qui avait droit à cette Couronne, aussitôt après que le roi son

---

(1) D'Harcourt au Roi, 30 juillet 1698. — *Espagne,* t. 79, fol. 259-265.
(2) Le Roi à d'Harcourt, 17 août 1698. — *Espagne,* t. 79, fol.266-267.
(3) D'Harcourt au Roi, 8 septembre 1698. — *Espagne,* t. 80, fol. 35-47.

maître ne serait plus, et cela d'autant plus facilement qu'il y croyait sa conscience engagée et l'amour de sa patrie ». Il annonça ensuite la ferme résolution « de mettre ses places en état de défense, ou *(sic)* de soutenir les premières insultes des Anglais et des Hollandais ». Il est vrai qu'en échange il sollicitait « plusieurs choses pour son secours ». D'Harcourt écrivit à ce sujet une lettre à Pontchartrain. D'après Los Balbazes, continuait-il en abordant un autre thème, la reine, l'amirante et jusqu'au Père capucin paraissaient fort peu satisfaits de l'Empereur, aussi bien que des deux Harrach. Quant à Porto-Carrero, le marquis n'avait pas eu de ses nouvelles depuis quelques jours, leur intermédiaire habituel souffrant de la goutte. D'Harcourt ajoutait qu'il avait eu soin jusqu'ici de n'avertir aucun de ces deux ministres « du commerce secret » qu'il avait avec l'autre. Du reste, « on ne parlait plus qu'en l'air de la proposition de l'assemblée des États (1). » Au bout de deux jours, il n'avait encore rien à mander à propos du cardinal (2). Le 20 seulement, il se trouva en état de donner de ses nouvelles.

« Il y a deux jours que je visitai le cardinal Porto-Carrero, qui fut fort aise de la confiance que Votre Majesté prenait en lui, me confirma toutes les mêmes choses qu'il m'avait déjà dites et me pria d'en assurer de nouveau Votre Majesté. Je lui recommandai de donner tous ses soins pour fortifier son parti, sur quoi il me répliqua qu'il y travaillait continuellement, et nous nous séparâmes fort satisfaits l'un de l'autre.

Comme j'ai reçu plusieurs compliments du duc de Montalte et force honnêtetés de Madame sa femme et de tout ce qui lui appartient, je fus demander à la duchesse si elle trouverait bon que j'écrivisse à son mari où il est. Elle me répondit que je lui ferais beaucoup d'honneur et qu'ils ne craignaient rien ni l'un ni l'autre. Je lui écrivis aussitôt et j'en ai reçu une réponse fort honnête.

(1) D'Harcourt au Roi, 13 août 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 285-295.
(2) D'Harcourt au Roi, 15 août 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 307-312.

Comme le confesseur du roi catholique s'applique uniquement à le faire revenir, il est bon de le ménager par le crédit qu'il a et surtout par son ascendant sur l'esprit du cardinal Porto-Carrero, aux sentiments duquel je le crois conforme.

Je vis hier le marquis de Los Balbazes, et, après lui avoir dit ce que Votre Majesté m'avait ordonné, il m'assura que, de la manière dont elle s'y prenait, il espérait qu'elle ne trouverait aucune difficulté dans ses projets, qu'il avait sondé bien des gens qui étaient de son sentiment, qu'il espérait que toutes choses iraient à la satisfaction de Votre Majesté. Il me dit ensuite qu'il avait vu le marquis de Legañez et que, sans s'être découvert à lui, il en savait assez pour croire qu'il était des partisans de l'Empereur, mais qu'il était persuadé que, lorsqu'il aurait reconnu la disposition des esprits de ce pays-ci, il changerait bientôt de parti. Il me confirma que la reine et l'amirante étaient fort mécontents des comtes d'Harak, qu'elle commençait à se lasser du prince d'Armstadt et que l'on disait que l'Empereur le redemandait, qu'il ne savait pas ce que cela voulait dire, mais qu'on le laisserait volontiers aller. Il me dit aussi que le marquis de Mancera demandait à se retirer du Conseil, qu'autrefois il était fort attaché aux sentiments et aux intérêts de la Reine-Mère, mais que présentement cela était changé, qu'à l'égard de la santé du roi d'Espagne il était un peu mieux sur ses jambes, mais qu'il appréhendait pour les premiers mois de l'hiver (1). »

Le régiment des reîtres à tout faire de Marie de Neubourg, dit « des gardes de cavalerie de la reine », fut licencié par le Conseil d'État le 28 août. Le même jour, et par le même arrêt, on « cassa » le colonel prince de Darmstadt, le lieutenant-colonel comte d'Hulst, le major et quatre compagnies. Le reste devait être envoyé vers la frontière. Le roi approuva et signa la « consulte », à laquelle la reine ne s'opposa pas. Malheureusement, cet acte d'autorité tourna bien vite à la confusion de ceux qui y avaient vu un moyen de désarmer l'influence allemande, et surtout celle de la

(1) D'Harcourt au Roi, 20 août 1698. — *Espagne,* t. 79, fol. 322-323.

souveraine. Si les prétoriens à cheval de qui dépendait l'avenir de l'Espagne cessèrent d'obéir à un aventurier du Palatinat, ils tombèrent immédiatement sous les ordres de Melgar, en sa qualité de lieutenant-général de Castille. Deux ou trois ans auparavant, en effet, Charles II « avait fait quatre lieutenants-généraux en Espagne, à savoir l'amirante, le feu connétable de Castille, le duc de Montalte et le comte de Monterey. Ce dernier ne voulut pas l'accepter. Le connétable mourut, et, le duc de Montalte étant disgracié, l'amirante était resté seul, et c'est par là qu'il avait le commandement du régiment ». Melgar projetait même d'en augmenter l'effectif, dût-il y employer une partie de ses « appointements » et retirer quelques détachements de la Catalogne [1]. L'augmentation méditée par lui paraît en effet avoir eu lieu [2].

Cet incident se trouva coïncider avec une nouvelle maladie du souverain. Presqu'au moment où il était question de le promener à Tolède, voire en Andalousie [3], Charles II « retomba dans un accident pareil à celui qui lui était arrivé à la Saint-Jean. Il resta plus d'une demi-heure sans connaissance, si bien qu'on le croyait mort. Il n'en revint qu'après lui avoir serré les jambes et les mains comme l'autre fois [4] ». On lui administra aussi, paraît-il, « une certaine eau de la composition du Grand-Duc [5] ». Au dire des nouvellistes anglo-allemands eux-mêmes, une foule hostile avait stationné pendant la crise aux abords du palais, lançant des imprécations contre Marie de Neubourg, et criant : « Vive le duc de Berry! [6] » On donna même,

---

[1] D'Harcourt au Roi, 17 septembre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 98.

[2] *Gazette de France*, 25 septembre 1698, p. 498-499.

[3] D'Harcourt au Roi, 13 août 1689. — *Espagne*, t. 79, fol. 299.

[4] D'Harcourt à Torcy, 29 août 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 365-366.

[5] D'Harcourt au Roi, 30 août 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 367.

[6] Hoffmann et Auersperg à Léopold, 23 septembre 1698. — Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 118 et 119.

ce qu'avoue Harrach, un charivari en règle, avec accompagnement de guitare, à Oropesa et à l'amirante, devant leurs maisons. La musique ne servait qu'à orner des couplets ultra-satiriques à l'adresse des deux ministres de la reine, du P. Gabriel et de la Berlepsch. Ces couplets furent de plus placardés sur les portes du palais royal (1).

Le Roi répondit en bloc, le 8 septembre, aux quatre dernières lettres de d'Harcourt. Regardant son action comme provisoirement terminée du côté de Madrid, il n'avait plus de direction à y envoyer. De là son long silence et le tour de sa nouvelle dépêche.

...... « Le premier article me fait voir le peu de fondement que l'on peut faire sur la santé du roi catholique, et les avis que vous recevez de ceux qui approchent le plus de sa personne ne confirment que trop le juste sujet qu'il y a de croire qu'il aura beaucoup de peine à passer l'hiver prochain.

Ainsi vous ne pouvez rien faire de plus utile au bien de mon service que d'entretenir comme vous faites le cardinal Porto-Carrero et le marquis de Los Balbazes dans les sentiments qu'ils vous font paraître. Mais, quelques bonnes intentions qu'ils ayent, il y aura toujours beaucoup de difficultés à former un parti considérable en Espagne, tant que les Grands continueront d'être divisés entre eux, que la reine sera seule maîtresse du gouvernement, et que personne n'aura de crédit que ceux qui sont attachés à elle et qui dépendent de ses volontés (2).

Il serait à souhaiter que ceux qui témoignent d'aussi bonnes intentions pour le bien de leur patrie fussent plus autorisés qu'ils ne

---

(1) *Tagebuch*, 28 août 1698, p. 123.

(2) Le premier paragraphe qu'on va lire, et le second, jusqu'aux mots : « elle a été agitée », proviennent d'une apostille de Torcy. Le texte des quatre pages biffées qui suivaient renfermait des réflexions sur le vague « des discours généraux » tenus par le cardinal, puis sur l'impossibilité d'empêcher le démembrement de l'Espagne. On invitait d'Harcourt à bien faire comprendre autour de lui que ce mécompte inéluctable ne serait pas évité, loin de là, par un recours à l'Empereur.

le sont et que les principaux gouvernements de la monarchie ne fussent pas entre les mains des étrangers.

Votre dernière conversation avec le cardinal Porto-Carrero me donne lieu de croire qu'il n'oubliera rien pour remédier à ces inconvénients, et ce que vous avez à faire présentement est de le maintenir dans les mêmes dispositions qu'il vous fait paraître, d'attirer par son moyen dans ses sentiments ceux qui seront le plus capables de former un parti considérable, enfin de leur faire voir que la domination de l'Empereur est le plus grand malheur qui puisse arriver à l'Espagne; qu'elle a vu de combien de guerres elle a été agitée depuis qu'elle est sous la domination de la maison d'Autriche, et que la puissance de cette maison n'en exciterait pas moins à l'avenir, si elle réunissait les États partagés entre les deux branches [1].... »

Les lettres ultérieures de d'Harcourt, qui s'entrecroisèrent avec celle du Roi, concernaient surtout ses rapports avec Porto-Carrero et montraient de plus en plus ce prélat comme tout disposé à devenir le pivot vivant de la politique française en Espagne. Parfois, il livrait même des secrets de la plus haute importance. Le 1er septembre, d'Harcourt écrivait à Versailles :

« J'ai pris occasion de la réforme du régiment pour faire dire au cardinal Porto-Carrero ce que ledit prince (de Darmstadt) avait projeté contre lui. Il m'a fait dire que ce n'était point là tout ce qu'on avait fait contre lui; que la reine s'était jetée aux pieds du roi, pour lui demander de l'exiler comme son plus cruel ennemi; à quoi il n'avait point voulu consentir. Il a dit sur cela qu'il se retirerait volontiers de la Cour pour satisfaire la reine, mais qu'en ce cas il emmènerait tout son clergé avec lui. Il est certain qu'il est fort appuyé et aimé du peuple, qu'il donnera toujours un grand branle aux affaires de cette monarchie, et qu'il est toujours disposé très favorablement pour les intérêts de Votre Majesté. Il m'a fait dire encore qu'il recevait de continuelles assurances, par les amis qu'il a dans les

---

(1) Le Roi à d'Harcourt, 8 septembre 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 343-346.

provinces de ce royaume, des dispositions les plus favorables à la France. Enfin, Sire, ou je me trompe moi-même, en me flattant trop du succès de cette affaire, ou je puis assurer Votre Majesté que, pour ce qui regarde le continent d'Espagne, elle n'aura point de peine d'y placer un des princes ses petits-fils. Je me confirme tous les jours de plus en plus dans cette pensée, et il n'est pas possible que toute l'Espagne à la fois ait conspiré pour me fasciner les yeux. C'est ce qui me fait en même temps représenter à Votre Majesté que, supposé qu'elle reçoive un courrier de moi qui lui porte la nouvelle de la mort du roi catholique, elle ne peut envoyer trop tôt celui des princes ses petits-fils (*sic*) sur la frontière, ne doutant point qu'aussitôt que le cas sera arrivé tout le monde ne le demande avec empressement. Je m'engage bien avant, Sire, en mandant ces choses à Votre Majesté; mais je les mande avec la même sincérité que je les vois, et, si je la trompe, ce n'est qu'après m'être trompé le premier. J'ose encore dire à Votre Majesté qu'elle ne peut prendre trop de précautions pour ce qui regarde les Indes, et que les Anglais et les Hollandais n'y arrivent point les premiers, qui ont toujours la vue sur ces pays [1]. »

Sept jours plus tard, l'ambassadeur faisait part d'une autre découverte.

« J'ai entamé aujourd'hui une question nouvelle avec le cardinal Porto-Carrero. Je lui ai fait dire que je savais qu'il était dépositaire du testament du roi d'Espagne; que les uns soutenaient qu'il subsistait encore, et que d'autres disaient qu'il était supprimé; que, s'il était obligé par serment et par honneur de n'en rien découvrir, je ne lui ferais aucune violence pour arracher son secret, mais que, si dans ce testament il y avait quelque chose qui pût être contraire aux intentions de Votre Majesté et aux siennes, c'était à lui à prendre des mesures pour y remédier, quoique je fusse bien informé qu'un pareil acte ne devait avoir aucune force contre les lois fondamentales du royaume et contre un droit aussi légitimement établi

---

[1] D'Harcourt au Roi, 1er septembre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 17-19.

qu'était celui de Votre Majesté; que, s'il y avait quelque chose dont il pût m'informer sans manquer à son obligation, il devait m'en avertir, afin que, de mon côté, je pusse y trouver le remède qu'il conviendrait y apporter. Son homme a répondu à cela qu'il était vrai qu'il y avait un testament dont il était dépositaire, et obligé, par serment et honneur, au secret, jusqu'à la mort du roi d'Espagne, qu'il travaillait de son côté à remédier à tout et qu'il en rendrait compte à son maître. Du moins, j'ai appris par là que le testament subsistait, dont Votre Majesté était incertaine, lorsqu'en partant j'eus l'honneur de recevoir ses ordres [1]. »

Le 10 enfin, il relatait encore ce que Porto-Carrero venait de lui apprendre.

« J'ai été ce matin chez lui, ainsi que nous en étions convenus, et il m'a dit qu'il avait désiré me parler tête à tête, pour me dire des choses importantes au service de Votre Majesté. En premier lieu, que le testament dont je lui avais parlé avait été rompu et brûlé devant le roi par le moyen de la reine, et qu'il y avait déjà longtemps. En second lieu, qu'il était bien informé et qu'il savait certainement une chose qui était très secrète et qu'on avait pris grand soin de lui cacher : c'était que la reine avait fait faire par violence au roi catholique une déclaration en faveur d'un des fils de l'Empereur pour succéder à tous ses royaumes, et que la reine était dépositaire de cette déclaration. En troisième lieu, qu'il savait que le roi d'Espagne avait nommé la reine sa femme pour gouverner ses royaumes par intérim, en attendant que le fils de l'Empereur pût arriver ici; qu'il ne m'assurait pourtant point cela de la même sorte que la déclaration, laquelle il n'avait point vue de ses deux yeux, mais dont il était aussi certain que s'il l'eût vu; que, nonobstant tout cela, il ne quitterait point le parti de la raison, mais qu'il était obligé de me donner cet avis-là par la confiance qu'il avait en moi et par notre amitié, comme aussi par devoir, s'étant engagé à Votre Majesté par la parole qu'il m'avait donnée et ne voulant manquer à rien;

---

[1] D'Harcourt au Roi, 7 septembre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 42-44.

qu'il prévoyait de grands désordres, lorsque le roi son maître viendra à manquer, non-seulement dans cette ville, mais même dans tout le royaume, qu'il était pourtant bien assuré qu'il serait suivi de beaucoup de monde, et qu'il croyait son parti bien fort, tant du côté des peuples et du clergé que des seigneurs, et qu'il était nécessaire que je donnasse avis de tout ceci à Votre Majesté en diligence, afin qu'elle prenne ses précautions selon l'importance de l'affaire.

J'ai cru sur cela devoir dépêcher ce courrier à Votre Majesté, afin qu'elle me donnât ses ordres sur cette nouvelle, à laquelle nous ne nous attendions pas (1). »

Ce n'était pas du reste exclusivement de la part de Porto-Carrero que les protestations ou les marques de dévouement s'accentuaient chaque jour. Sans parler du duc de Saint-Jean, qui avait révélé à d'Harcourt l'existence du dernier testament (2), le duc de Caminia vint le 5 au soir, « tout seul dans un carrosse à deux mules, lui rendre compte de la santé du roi catholique chez lequel il avait été deux jours de garde ». Il lui confirma la divergence profonde de vues qui séparait Oropesa de l'amirante. Quarante-huit heures plus tard, Montalte, avant de quitter Madrid pour Carthagène, envoya à l'ambassadeur un valet de chambre prendre ses ordres, ce qui lui fournit l'occasion de déconseiller cet éloignement, la présence du duc lui paraissant infiniment plus utile dans la capitale qu'au milieu de ses terres (3). A quelques jours de là, c'était le marquis de Mondejar, qui, sur le point de se retirer dans son domaine, à environ huit lieues de Madrid, assurait en personne à d'Harcourt qu'il venait de presser les ministres de prendre d'eux-mêmes le parti de la raison, pendant qu'il en était temps encore (4).

---

(1) D'Harcourt au Roi, 10 septembre 1698. — *Espagne,* t. 80, fol. 53-56. On trouvera les réflexions de d'Harcourt qui suivent dans Hippeau, t. 1, p. 187-188.

(2) D'Harcourt au Roi, 6-8 septembre 1698. — *Espagne,* t. 80, fol. 38.

(3) D'Harcourt au Roi, 6-8 septembre 1698. — *Espagne,* t. 80, fol. 39-40.

(4) D'Harcourt au Roi, 10-12 septembre 1698. — *Espagne,* t. 80, fol. 59-60.

Un épisode qui mérite également d'être relevé vers le milieu de ce mois provenait de l'initiative propre de d'Harcourt. Sur des nouvelles reçues de Cadiz, le Conseil d'État était alarmé des dangers qui pouvaient assaillir à son retour la flottille attendue des Indes. « On en était aux expédients pour chercher à envoyer quelques vaisseaux au-devant pour sa sûreté. » Désireux, dans cette conjoncture, « de tâcher de plus en plus à mettre les Espagnols dans les intérêts de Sa Majesté, » d'Harcourt avait adressé un gentilhomme au secrétaire des Dépêches Universelles pour lui faire savoir que, puisque « quelques vaisseaux algériens et autres turcs s'étaient joints ensemble pour aller au-devant de la dite flottille », il le priait « de dire à Sa Majesté catholique que nous avions des vaisseaux à Cadiz dont nous pouvions nous servir ». Ubilla était trop formaliste pour se contenter de simples paroles. Il réclama un écrit, selon la coutume, et, le 6, d'Harcourt lui adressa en effet ce billet [1] :

« Ayant appris par le consul de France qui réside à Cadix que les habitants de cette ville avaient quelque inquiétude sur la flotte qui revient des Indes, et n'en sachant rien d'ailleurs, je prie Votre Seigneurie, en cas que Sa Majesté catholique en ait reçu des nouvelles positives, de la faire souvenir que, si elle désirait quelque chose à ce sujet, elle n'a qu'à me faire l'honneur de me faire savoir ses intentions et ce qui pourrait lui être agréable, auquel cas je dépêcherais sur le champ un courrier au roi mon maître, pour lui faire part de ce que Sa Majesté catholique pourrait souhaiter, et je suis bien assuré qu'incessamment j'aurais réponse, telle qu'on la pourra désirer. C'est ce que je crois être obligé de faire dans cette occasion pour témoigner de plus en plus à Sa Majesté catholique les

---

(1) D'Harcourt au Roi, 11 septembre 1698. — *Espagne,* t. 80, fol. 60-73. — M. Hippeau altère ici le texte. Il faut lire, non pas : « Je lui écrivis le billet qui sera ci-joint, le mardi 9. Cela fut envoyé au Conseil d'État », mais bien : « Je lui écrivis le billet dont copie sera ci-jointe. Le mardi 9, cela fut envoyé au Conseil d'État. » V. t. 1, p. 191.

bonnes intentions du roi mon maître, et en même temps le respect que j'ai pour elle [1]. »

Le Conseil d'État délibéra le 9, et « opina qu'il fallait recevoir les propositions, et que, comme l'affaire pressait, il fallait savoir si d'Harcourt pouvait donner les ordres nécessaires aux vaisseaux de Sa Majesté ». Après quoi, « la consulte fut portée en haut chez le roi ». Los Balbazes engagea d'Harcourt à « prendre sur lui d'envoyer les ordres aux vaisseaux », puisqu'il devait connaître les intentions de Sa Majesté et qu'il avait déjà offert son assistance pour le secours de Ceuta et d'Oran. L'ambassadeur se refusa à endosser une pareille responsabilité. Il aurait tout le temps, répliqua-t-il, d'échanger une dépêche avec la Cour de Versailles, pendant que le chevalier de Coëtlogon rassemblerait et ravitaillerait ses dix navires. En dépit de ses dénégations, la réponse qui lui fut apportée le 12 au matin impliquait une offre réelle de sa part. Il courut sans perdre de temps chez Ubilla, et lui fit remarquer qu'il ne s'agissait plus ici de la proposition du mois de mai. « Sa Majesté, n'ayant pas pu prévoir le péril dans lequel était la flottille, n'avait pas pu par conséquent lui donner des ordres sur cette affaire. » Le roi d'Espagne, à présent, « désirait qu'il fît sortir les dix vaisseaux.... du chevalier de Coëtlogon pour déloger les Algériens du cap Saint-Vincent ». Or, « cela ne se pouvait faire sans déclarer la guerre aux Algériens, et il ne voulait en aucune façon prendre sur lui d'embarquer Sa Majesté dans une nouvelle guerre avec ces barbares [2] ». Après ces explications, vers trois heures de l'après-midi, d'Harcourt reçut une réponse plus correcte et plus conforme à la situation qu'il avait entendu créer.

---

(1) D'Harcourt à Ubilla, 6 septembre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 48, et t. 81, fol. 33.

(2) D'Harcourt au Roi, 12 septembre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 68-72.

« *Haviendo dado quenta al Rey mi señr de lo que V. E. me dijò esta mañana de (?) que, para executar lo que S. Magd havia gustado, era preciso à V. E. el despachar correo al Rey Christianissimo participandole esta noticia, y esperando la orden de Su Magd por que V. E. solo la tiene para darsela à los cavos de navios y galeras, de que sirvan à mi amo en pasar à Zeuta la gente, viveres, municiones y demas que toque à la defensa de aquella plaza, però no tiene V. E. facultad para prevenir por si otras disposiciones, aunque no duda que S. Magd Xrtma aprovaria à V. E. lo que executare en servicio de mi amo, pero que al mismo tiempo que V. E. despechare à Paris, prevendria al sor de Cologon V. E. cogiere los navios de su cargo, y se volviese con ellos à Cadiz y previniese diez para lo que se le avisaria y los abasteciese, para lo qual seria preciso que mi amo diese las ordenes convenientes afin de que, pagandose por este cavo los vastimentos de que necesitase, se le diesen; y, referido à S. Mg d juntamente todo lo demas que V. E. me insinuò, me manda el Rey mi sr diga à V. E. disponga esta materia como mejor le pareciere, que, por lo que toca à los vastimentos, darà S. Mgd las ordenes convenientes como V. E. lo pide. Dios ge à V. E. Md a Palazo 12 de 7bre 1698. Antonio de Ubilla y Medina.* » (1)

Le jour même, d'Harcourt écrivit, non seulement au chevalier de Coëtlogon, mais encore au comte d'Estrées, son supérieur (2). Il les invitait à se mettre en état de prendre la mer, dès que les ordres qu'il venait de solliciter par un courrier lui seraient arrivés. « Si on pouvait trouver moyen d'assurer la flottille », confiait-il à d'Estrées, « sans nous embarquer dans une guerre avec les Algériens, je suis persuadé que ce serait rendre un grand service ». Mais « il n'était pas docteur en fait de mer ». Le Roi envoya sa réponse de Compiègne le 21 du même mois. En dépit

(1) L'original espagnol des deux réponses d'Ubilla se trouve dans *Espagne*, t. 80, fol. 78 et 79-80, et t. 81, fol. 10.

(2) On trouvera ces deux lettres dans Hippeau, t. 1, p. 193-195 et 196-197.

de la saison avancée, et au risque d'une ennuyeuse querelle avec les Barbaresques, Louis XIV accordait le secours, d'abord, parce que son ministre l'avait offert, puis, parce que son refus produirait un très mauvais effet en Espagne, et, enfin, parce qu'il croyait « l'intérêt de ses sujets aussi grand que celui des Espagnols à prévenir la perte de cette flotte [1] ». Son bon vouloir resta stérile. Dès la veille au soir, douze vaisseaux espagnols, partis le 29 juillet de la Havane sous le commandement de don Juan Guttierez Calçadilla [2], avaient mouillé dans la baie de Cadiz [3]. La réponse obligeante du Roi n'en fut pas moins communiquée par d'Harcourt aussi bien au cardinal de Cordoue qu'au simple public [4]. Aussi, le 21 octobre, le gouvernement espagnol remercia-t-il officiellement l'ambassadeur de France de ses bons offices, encore bien qu'il n'eût pas eu occasion d'en profiter [5]. C'en était fait cette fois. L'Espagne, après avoir ajourné d'elle-même, ou laissé s'ajourner indéfiniment l'intervention à main armée de l'Autriche, avait cessé de décliner le protectorat maritime de la France.

Il ne restait plus à d'Harcourt qu'à consacrer, en quelque sorte, la supériorité bel et bien établie de son souverain par une entrée solennelle dans Madrid. Ses carrosses avaient été débarqués à Alicante dès la fin de juin [6]. Son entrée eut lieu le 15 septembre et prit les apparences d'un triomphe.

---

(1) Le Roi à d'Harcourt, 21 septembre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 81-88.

(2) *Gazette de France*, Madrid, 9 octobre 1698, p. 521-522.

(3) D'Estrées à d'Harcourt, 21 septembre 1698. — Hippeau, t. 1, p. 231.

(4) D'Harcourt au Roi, 3 octobre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 149.

(5) « *En vista de una Memoria del s^{r} embax^{or} de Francia en que participò las ordenes que Sa Mag^{d} Xrma embiava para que el conde de Étré o el cav^{ro} Coetlogon saliesen con diez navios à encontrar la flota que se esperava, ha resuelto el rey mi S^{or} se den gracias à Su Exª por haver dispuesto con sus buenos oficios que Su Mag^{d} Xrma diese estas ordenes que se deseavan, las quales han sido para Su Mag^{d} de toda estimacion, no obstante haver Dios traydo antès felizm^{te} la flota. — Madrid, à 21 de octubre de 1698.* Car. Cor^{va}. » — *Espagne*, t. 80, fol. 221.

(6) D'Harcourt à Torcy, 1er juillet 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 141-144.

Toute la population de la ville et des campagnes voisines affluait dans les rues où le chargé d'affaires de la France devait passer. Les balcons regorgeaient de curieux, « comme si c'eût été une course de taureaux », remarque avec ou sans ironie le héros de la fête. La foule était si dense que le cortège dut modifier brusquement son itinéraire pour arriver jusqu'à destination, c'est-à-dire jusqu'au palais. Des esprits chagrins prétendirent que cet encombrement un peu tumultueux était le fait de la cabale allemande, qui avait organisé une véritable barricade de carrosses arrêtés à la *Puerta del Sol.* Il résulta de tout cela, non pas une bagarre, mais un retard, qui obligea le roi à différer lui-même son dîner. Après avoir pris un biscuit trempé dans du vin, il attendit patiemment, en compagnie de la reine, sur son balcon. Le grand-chambellan, Benavente, à l'aide de son chapeau, abritait son visage contre les rayons trop ardents du soleil. Le palais était absolument plein au-dedans, et de vieux courtisans s'imaginèrent n'avoir jamais vu « un pareil concours de peuple, même aux entrées des reines ». Pendant qu'on épuisait en grande cérémonie les banalités de commande, le chocolat et le vin coulaient à pleins bords devant le logis de l'ambassadeur, et la populace hurlait : « Vive la France ! » dans la grande rue (1). Au sortir du palais, d'Harcourt fut reconduit avec la plus grande pompe jusqu'à l'*Hospedaje,* qui lui avait été offert pour huit jours, mais où il n'en demeura que trois, trouvant que c'était déjà beaucoup (2). « Je ne serai pas fâché de souper ce soir chez moi », avouait-il dans une lettre particulière à Torcy, au moment d'en finir avec ses repas de gala (3). La pauvreté de l'entrée du jeune Harrach ne tarda pas à former un contraste peu

(1) De Flassan, t. 4, p. 191. Cf. *Mercure galant,* octobre 1698, p. 221-229.

(2) D'Harcourt au Roi et à Torcy, 17 septembre 1698. Cf. Blandinières au P. « général » de la Merci, 20 septembre 1698. — *Espagne,* t. 79, fol. 89-100, 101-102 et 119-120. Cf. Stanhope à Yard, 3 septembre 1698, p. 115-116.

(3) D'Harcourt à Torcy, 17 septembre 1698. — *Espagne,* t. 80, fol. 102.

flatteur avec la magnificence française, d'autant plus que cette seconde entrée raviva le souvenir de celle que son père avait faite quatorze mois auparavant dans « un seul carrosse neuf uni, avec trois autres si vieux et si effacés qu'ils ne valaient pas quarante pistoles pièce (1) ».

On a souvent incriminé la loyauté de Louis XIV à propos de la conduite tenue à cette époque par sa diplomatie en Espagne. Le premier, Louville, ou du moins le rédacteur de ses *Mémoires,* écrivit que, probablement, « le traité de partage avait préparé et masqué le testament (2) ». L'Anglais Coxe, en rédigeant sa compilation sur les rois espagnols de la maison de Bourbon, dénonça chez Louis XIV « un dessein systématique d'élever un prince de son sang sur le trône d'Espagne (3) ». Macaulay, qui qualifie Louis XIV *the most faithless of politicians,* affirme que de pareilles conventions n'avaient pas la moindre chance d'être exécutées (4). Heureusement, l'exploitation des Indes et la polémique courante étaient plus familières à Macaulay que l'étude impartiale des sources historiques. M. de Flassan lui-même traite les partages de simples « pis-aller », bons pour le cas où ils auraient été plus favorables à Louis XIV que le testament de Charles II, et il déclare le Roi incapable de rester aussi modéré jusqu'au bout (5). A son tour, M. de Grovestins, qui était fort honnête homme, et qui, malgré son engouement patriotique pour Guillaume III, n'a pas craint d'insérer dans son ouvrage cette phrase : « Il est incontestable que, de tous les prétendants à la succession de Charles II, les droits du Dauphin, du chef de feu la reine de France, sa mère, étaient les mieux établis », M. de Grovestins, dis-je, semble

---

(1) Gudaña, 1er août 1697. — *Espagne,* t. 77, fol. 113-122.

(2) T. 1, p. 87.

(3) *Memoirs of the Kings of Spain* etc..., t. 1, p. 69.

(4) *Essays,* t. 1, p. 242.

(5) T. 4, p. 206-207. M. de Flassan se rapproche beaucoup plus de la vérité, selon nous, dans le cours de sa page 184.

aussi incliner vers cette suspicion, sans cependant se montrer très sévère [1]. Tel n'est pas le cas de M. Hippeau, qui, bien que Français, a pris comme plaisir à dénoncer, à prouver même, il l'a cru du moins, la duplicité du souverain de la France, partageant avec Guillaume III et les Hollandais la succession de Charles II, tout en la faisant escamoter intégralement à Madrid [2]. Bien que ce système, admis avec tout l'empressement imaginable par M. Onno Klopp [3] et plusieurs de ses compatriotes [4], n'ait reçu l'adhésion ni de M. L. de Ranke, ni de M. de Noorden, ni de M. Mignet, encore moins de M. de Vogüé, qui l'a même fort judicieusement combattu [5], il importe de dire tout de suite pourquoi le reproche de M. Hippeau, qui intéresse notre honneur national, ne nous paraît nullement fondé.

Il est parfaitement certain que Louis XIV désirait que d'Harcourt acquît à Madrid (et d'Harcourt le désirait encore

---

(1) T. 7, p. 54 et t. 1, p. 170.

(2) « Si le parti que le marquis d'Harcourt a pour mission de réunir en faveur de la France n'est pas prépondérant à la mort du roi d'Espagne, il (le Roi) opposera aux prétentions de la Bavière et de l'Autriche le traité de partage conclu avec l'Angleterre et les Hollandais. Il s'y tiendra comme à un pis-aller. Mais, si le parti français est assez nombreux pour triompher de la résistance de Charles II, poussé par la reine, tantôt du côté de l'Autriche, tantôt du côté de la Bavière, il renoncera à un traité qu'il sait devoir être repoussé comme trop avantageux pour la France par les principaux États de l'Europe, et il acceptera sans hésiter un testament en faveur de son petit-fils. Dans toutes ces hypothèses, il devra s'attendre à la guerre, et probablement à une guerre européenne; mais, si cette guerre est inévitable, lorsqu'il s'agira de faire respecter par l'Italie et par l'Électeur, par l'Empereur et même par l'Espagne, le fameux traité de partage, il aimera certainement mieux la faire pour soutenir, avec l'appui de l'Espagne et de l'Italie, les droits de sa maison, consacrés par un testament dicté au roi mourant par les grands et les peuples gagnés à la cause de la France par son habile négociateur. » Hippeau, t. 1, p. 275.

(3) T. 8, p. 217.

(4) ..... « *So oft bewiesene Doppelzüngigkeit.* » — Gædeke, t. 1, p. 259. Cf. t. 2, p. 86. Malgré ce mot un peu dur, M. Gædeke ne peut pas être considéré comme ayant adopté la thèse de M. Hippeau.

(5) *Villars*, t. 1, p. 77.

plus que lui) autant de crédit que possible, qu'il y rendît la France et sa dynastie sympathiques dans toutes les classes du peuple, qu'il y fît en un mot sa cause la meilleure entre toutes. Ce fait est incontestable [1], et assurément n'avait rien que de fort naturel. Tant en effet qu'aucune signature n'était échangée avec ses futurs alliés, il va de soi que Louis XIV gardait toute sa liberté d'action à Madrid. Aussi longtemps que Guillaume III et Heinsius n'avaient pas contracté d'obligation envers lui, il demeurait le maître, le plus loyalement du monde, de tirer des circonstances propices qui s'offriraient tout le bénéfice qui lui paraîtrait convenable. En d'autres termes, si Charles II fût venu à mourir avant que le roi d'Angleterre et ses amis de Hollande se fussent décidés à signer, il n'aurait tenu qu'au Roi de s'emparer de ce qu'il eût jugé bon dans la monarchie vacante. Les deux puissances avec lesquelles il avait vainement cherché à lier partie n'eussent eu à s'en prendre qu'à elles seules des conséquences de leurs tergiversations. Au surplus, rien ne prouve, il s'en faut, que Louis XIV ait visé à profiter de cet état d'incertitude en le prolongeant, car l'empressement encore plus que l'initiative sont toujours venus de son côté. Enfin, ni à Londres, ni à La Haye, on ne se plaignit, que nous sachions, de ce que d'Harcourt menait les choses trop rondement à Madrid, au risque de faire échouer les projets en train de prendre corps. Mais, si le Roi avait le droit indéniable d'agir au mieux de ses intérêts

---

[1] Torcy (t. 1, p. 53) parle fort bien de la négociation confiée à Tallard au printemps de 1698. « Le succès en était incertain, et par conséquent il aurait été contre la prudence d'abandonner les dispositions que le marquis d'Harcourt trouvait en Espagne en faveur des princes de la famille royale. L'intention du Roi n'était pas d'en abuser pendant que Sa Majesté traitait dans un esprit différent avec le roi d'Angleterre, mais il était de sa sagesse de les cultiver, en sorte que, si la négociation de Londres ne réussissait pas, il dépendît d'elle de prendre tel parti qu'elle jugerait le plus convenable au bien de son royaume. Dans cette vue, elle eut soin d'avertir régulièrement le marquis d'Harcourt des circonstances et des suites de la négociation du comte de Tallard. »

durant toute la période de préparation, il est évident que la meilleure arme dont il pût user pour vaincre la résistance du souverain britannique, aussi bien que l'égoïsme à courte vue des États-Généraux, c'était l'accroissement et l'éclat donnés à son influence au-delà des Pyrénées. Le jour où il serait bien établi en Europe que l'influence française éclipsait décidément toutes les autres en Espagne, les derniers refus tomberaient en Angleterre et en Hollande, pour laisser la carrière ouverte aux idées de transaction. Le travail ardent, presque passionné, de d'Harcourt, qui d'ailleurs semble parfois avoir été sur le point de dépasser les intentions de son maître, était par conséquent destiné à rendre celui de Tallard plus facile. Bref, les deux tâches que Louis XIV poursuivait simultanément à Londres et à Madrid, quoiqu'au premier abord elles puissent paraître différentes, sinon contradictoires, n'en faisaient qu'une seule et unique en réalité. Ajoutons que les précautions indispensables se trouvaient ainsi prises en cas de mauvaise foi [1].

---

[1] Nous ne pouvons pas discuter ici une à une les réflexions que M. Hippeau a consignées dans des notes éparses çà et là au bas de certaines de ses pages (V., entre autres, t. 1, p. 62, 130, 136, 156, 240, 274). M. Hippeau du reste a été plus d'une fois victime des erreurs de date qu'il a multipliées comme à la tâche. M. de Vogüé (*Villars*, t. 1, p. 105, note 1) a déjà relevé une argumentation vicieuse dûe à ce que M. Hippeau donne comme étant de 1699 une lettre de 1698. Pour ne citer qu'une autre erreur du même genre, l'ancien professeur de Caen constate chez Louis XIV (V. t. 1, p. 62, note 1) « dès le principe le parti-pris d'assurer la Couronne d'Espagne à un prince de sa maison. » Cette remarque vise une dépêche royale du 13 avril 1698 (et n'est même venue à M. Hippeau qu'au moment où il reproduisait pour la seconde fois cette dépêche, sans s'en apercevoir. Cf. t. 1, p. 39-41). Mais, le 13 avril 1698, Louis XIV n'avait pas entamé de pourparlers sérieux avec Guillaume III, et Charles II était dans un état tel qu'il fallait bien, à tout prix, se décider à n'importe quoi. Aucun « parti-pris » ne ressort donc de ce texte. Répétons-le, car il y va un peu de la bonne réputation de notre passé historique : M. Hippeau a abordé son travail sans aucune préparation et l'a accompli avec une hâte des plus fâcheuses. Il croit, par exemple, que le duc de Berry est devenu plus tard Louis XV (V. t. 1, p. XXXII, note). Il marie le roi des Romains, le futur Joseph 1er, à Mademoiselle d'Harcourt (il a lu Harcourt au lieu de Hanovre), et il

Les événements prouvèrent à brève échéance que le calcul était juste. Guillaume, s'il n'était pas aussi influent à Madrid que le supposait le pape Innocent XII (1), y avait du moins des émissaires qui, grâce au *packet-boat* et au service postal de la Corogne, le renseignaient très fréquemment sur tout ce qui s'y faisait (2). A la rigueur, il eût pu se passer pour le savoir des deux ambassadeurs impériaux qui, vivant, l'un à ses côtés, et l'autre, en Hollande, auprès de son *alter ego,* lui renvoyaient l'écho presque quotidien des doléances de Harrach et des perplexités de Léopold. La vigilance de Stanhope aurait déjà suffi pour tenir la sienne en éveil. Le 11 juin, l'observateur anglais mandait encore à son fils James que les chances décidément tournaient à l'avantage de la France, pourvu qu'elle ne s'avisât pas de vouloir annexer l'Espagne (3). Le 23 juillet, il constatait le progrès

---

explique savamment cette sorte de mésalliance par la raison que « Mlle d'Harcourt était de la maison d'Harcourt-Lorraine, » c'est-à-dire presque de la famille de l'Empereur. (V. t. 1, p. 237.) Il appelle la trêve de Ratisbonne de 1684 « le traité de Trèves. » (V. t. 1, p. XXXVIII) Il donne à Charles II quarante ans en 1698, quoiqu'il le fasse bien naître en 1661. (V. t. 1, p. XXVII.) Il enseigne que Marie-Anne de Neubourg était la sœur, et non la belle-sœur, de l'Empereur. (V. t. 1, p. XXVII, note 3.) Nous n'en finirions pas avec les noms propres défigurés : Liouville, pour Louville; Esquiros, pour Quiros; Alboni, pour Albani; Pakenna pour Panama; Sinal, pour Final, etc.

(1) Le cardinal de Bouillon au Roi, 2 décembre 1698. — *Rome,* t. 389.

(2) « Je sais que le roi d'Angleterre reçoit tous les ordinaires de fort grands paquets de lettres de Madrid, qu'il les fait prendre à Anvers, d'où l'on les lui porte à Loo par des courriers exprès. Le sieur Schomberg, qui est le seul ministre que le roi d'Angleterre et les États-Généraux aient en Espagne (!) n'a aucun commerce.... avec la Cour de Madrid, d'où l'on peut juger qu'il faut que le roi d'Angleterre ait quelque autre personne à Madrid qui lui rende un compte plus particulier de ce qui s'y passe.... Je sais aussi positivement qu'il y fait solliciter la permission de pouvoir mettre ses vaisseaux dans le port de Mahon, dans l'île de Minorque. » Bonrepaus au Roi, 11 septembre 1698. Cf. Bonrepaus à Torcy, 18 septembre 1698. — *Hollande,* t. 176.

(3) « *What I can discover of this people's inclination is for a french prince, provided they can be assured the same shall never be king of France. By that choice they think they shall secure peace and quietness at home, but they would rather have the devil than see France and Spain*

de cette tendance (1). Aussi, dès le mois de mai précédent, le roi d'Angleterre avait-il pu dire, en connaissance de cause, à Auersperg, que, décidément, les affaires de son maître allaient mal auprès de Charles II (2). On a vu plus haut ce que Tallard en pensait le 30 juillet.

Mais Louis XIV ne devait pas se contenter de donner à réfléchir à Guillaume III et à Heinsius en gagnant du terrain à la Cour de Madrid, grâce à la dextérité de son mandataire. A cette pression réflexe, en quelque sorte, il en avait joint une autre, qui ne devait pas moins agir sur les Espagnols eux-mêmes que sur le stathouder-roi et les États-Généraux : des démonstrations militaires. Nous avons déjà eu occasion de mentionner la plus apparente peut-être, sinon la plus efficace; c'était la présence d'une division navale dans les eaux de Cadiz, sous le commandement du comte d'Estrées et du chevalier de Coëtlogon. Coëtlogon, qui montait la frégate l'*Éclatant*, disposait encore de six autres, le *Triton,* le *Favori,* la *Gaillarde,* l'*Hercule,* la *Dauphine* et l'*Oiseau.* Ses ordres étaient datés du 28 mai (3). Il devait être rallié par le capitaine Pallas, à qui, sept jours auparavant, il avait été enjoint de quitter le port de Toulon avec les vaisseaux le *Content,* le *Trident* et l'*Hirondelle* pour

---

united. It is scarce conceivable the abhorrence they have for Vienna, most of which is owing to the Queen's very impudent conduct... They have much kinder thoughts for the Bavarian, but still rather desire a french prince... » Stanhope à James Stanhope, 11 juin 1698, p. 106.

(1) « *The French gain and the Germans visibly lose ground every day. The french ambassador's lady is huzzaed as she passes the Plaza and Calle mayor : Ah ! che linda ! Ah ! que hermosa que esta ! Dios la bendiga !, and to the ambassador : Viva el Señor ambajador de Francia ! These I look on as artifices industriated, yet their being well received shows the people's inclination.* » Stanhope à James Stanhope, 23 juillet 1698, p. 111. Le bruit de ces déclarations de l'ambassadeur anglais à Madrid se répercutait de Londres à Vienne. V. Gædeke, t. 1, *Appendice,* p. 118.

(2) ... « *Dasz des Kaysers Sachen in Madrid schlecht stehen, und er nicht glaube dasz Karl sich declariren werde...* » Auersperg à Léopold, 20 mai 1698. — Gædeke, t. 1, *Appendice,* p. 115.

(3) *Archives du Ministère de la Marine,* t. 19, fol. 54-58 ou 63-69.

aller croiser avec l'escadre du chevalier, jusque vers la mi-septembre, sur les côtes sud-ouest de l'Espagne, afin d'y surveiller « les pirates de Salé (1) ». Le vice-amiral d'Estrées viendrait prendre à Brest le commandement en chef. D'après ses instructions en date du 23 juillet, il était chargé officiellement de faire passer treize navires (2) à Toulon, qui se trouvait un peu trop dégarni, prétendait-on. Le chevalier d'Infreville lui en amènerait trois de Rochefort. La flotte française destinée à évoluer dans les parages du Maroc, en somme, comprenait vingt-trois vaisseaux. Il était prescrit d'ailleurs à d'Estrées « d'exécuter ce que lui manderait le sieur d'Harcourt comme il ferait les ordres de Sa Majesté même, voulant qu'il prenne confiance en ceux en qui il lui mandera de la prendre, qu'il attaque ceux qu'il lui écrira d'attaquer, et qu'il fasse généralement tout ce qu'il lui prescrira, Sa Majesté ne pouvant lui expliquer autrement ses intentions, ce qu'il y aura à faire dépendant des conjonctures, que Sa Majesté ne peut prévoir ». Seulement, dans les cas graves, pour l'exécution, il lui était ordonné « de prendre les avis des officiers généraux et des capitaines (3) ».

Cette flotte de combat ne composait cependant pas à elle seule toutes les forces navales que Louis XIV avait mises en campagne pour intimider du même coup l'Espagne et l'Europe. Plusieurs détachements de galères avaient appareillé durant le cours de l'été. Le chevalier de Roanez était parti de Bordeaux pour aller visiter les côtes de la Biscaye et des Asturies. Au mois de mai, nous le voyons à la

---

(1) *Archives du Ministère de la Marine,* t. 19, fol. 34-38.

(2) D'après le *Mercure galant* (juillet 1698, p. 192-196), d'Estrées, outre le vaisseau-amiral le *Tonnant,* emmenait avec lui le *Saint-Philippe, l'Admirable, le Lis, le Superbe, le Bizarre, le Saint-Louis, le Laurier, le Téméraire* et *la Perle.*

(3) *Archives du Ministère de la Marine,* t. 19, fol. 24-28. Cf. la relation de la campagne, 28 octobre 1698, fol. 205-217. D'Estrées ramena ses navires par Carthagène et Alicante jusqu'à La Ciotat (25 octobre).

Corogne, en juillet et en août, dans les ports du Passage, de Portugalete et de Bilbao, recueillant partout, assurait-il, les marques d'une sympathie expansive, en même temps que d'utiles informations (1). Un autre chef d'escadre, M. de Montolieu (2), avait eu pour mission de conduire les galères de Marseille, à peu près vers la même époque, jusqu'à Alicante, et au-delà. Il toucha au moins Valence et les Baléares. Enfin, le chevalier de Noailles quitta les côtes de Provence pour longer celles de l'Italie, notamment de la Toscane et du pays de Naples. Aux fêtes qui lui furent données à Gênes succéda bientôt l'ovation que lui prépara l'enthousiasme napolitain, dès qu'il eût quitté la rade de Civita-Vecchia pour le golfe de Baies (3). L'Italie espagnole, on le voit, n'avait pas plus été oubliée que l'Espagne aragonaise, andalouse ou asturienne dans ce déploiement de la marine française, qui ressemblait fort à un blocus effectif.

On peut penser que Louis XIV n'avait pas négligé de faire jouer à son armée de terre le rôle qui lui revenait naturellement dans ce grand branle-bas militaire organisé pour soutenir sa diplomatie de près comme à distance. Le 31 juillet, outre les trente bataillons et les cinquante escadrons du Roussillon, il existait dans la Navarre française trente bataillons et trente escadrons. Le Dauphiné contenait une réserve de vingt bataillons et d'autant d'escadrons (4). C'était beaucoup plus qu'il n'en fallait pour escorter un des fils du Dauphin jusqu'à Madrid. Sans doute, afin d'avoir

---

(1) *Archives du Ministère de la Marine*, t. 19, fol. 275-303.

(2) *Archives du Ministère de la Marine*, t. 19, fol. 87-94.

(3) « Les Français amenés à Naples par le bailli de Noailles se font très bien voir du peuple en achetant presque sans marchander une infinité d'étoffes et d'ouvrages de soie. » Le cardinal de Bouillon au Roi, 9 septembre 1698. — *Rome*, t. 389. V., au sujet des fêtes, dans la *Gazette de France*, des lettres de Naples du 26 août et du 2 septembre 1698, p. 451 et 475-476, le *Mercure galant*, octobre 1698, p. 99-103, et de Sourches, 23 octobre 1698, t. 6, p. 83.

(4) Le Roi à d'Harcourt, 31 juillet 1698. — *Espagne*, t. 78, fol. 133-146.

réponse aux plaintes internationales qui pourraient se produire, on avait recommandé au comte de Broglie, commandant en Languedoc, de ne pas ménager les garnisaires « chez les gens qui ne se conduisent pas bien [1] ». Le régiment de Morangis, par exemple, était à Castres, soi-disant à l'intention des protestants, mais aussi afin d'être à portée du théâtre des événements. Le président d'Albaret, intendant du Roussillon, donnait un soin tout particulier aux magasins, et M. de Navelas, en sa qualité d'inspecteur, surveillait les futurs combattants, dispersés à Perpignan, Collioures, Salces, bref sur les points les plus rapprochés de la frontière. On avait même recueilli et admis à la solde un certain nombre de « baratins » ou « fusiliers de montagne », réfugiés jadis en France sur la parole du duc de Noailles et du feu intendant Trobat. C'était un corps d'éclaireurs excellent pour guider nos soldats à travers les *puertos* des Pyrénées catalanes ou navarraises [2]. En résumé, si l'Espagne, pendant l'été de 1698, n'avait pas été enfermée par la France dans un cercle de fer, elle s'était du moins trouvée comme enguirlandée d'un bout à l'autre d'uniformes français.

Le Roi cependant ne s'était pas moins appliqué à éblouir l'Europe de l'appareil de sa puissance matérielle qu'à en inquiéter les Espagnols. Au moment où l'Angleterre, accablée, disait-on, d'une dette de deux cent millions, licenciait le plus de soldats possible, ce n'était pas une vaine fanfaronnade que d'étaler aux yeux des ennemis de la France les ressources qui lui restaient, tant en hommes qu'en argent, et qui la rendaient encore capable de grandes choses. Louis XIV s'était donc plu, dans l'année qui suivit la paix de Ryswick, à multiplier les revues de gala, plus propres

---

[1] Barbezieux au comte de Broglie, 22 juin 1698. Cf. 25 mai 1698. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1431.

[2] On trouvera de plus nombreux détails dans les t. 1431, 1432, 1445 et 1446 du *Dépôt de la Guerre*, tomes qui renferment les minutes des dépêches envoyées pendant les deux étés de 1698 et 1699.

que tout autre genre de pompe à attester du même coup la fécondité de ses États et la feinte insouciance de son esprit [1]. Le vendredi 6 juin, la Cour avait assisté, dans la plaine du Grésillon, par-delà Poissy, à une inspection brillante des gardes, des mousquetaires et des grenadiers à cheval du Roi. Portland et son fils avaient pris part au spectacle, ainsi que le Hollandais Wassenaer, un autre des confidents de Guillaume. Le lendemain, une cérémonie du même genre eut lieu à Marly. Depuis longtemps, il avait été décidé qu'au mois d'août une grande concentration de troupes se ferait à Compiègne. Louis XIV avait même cru devoir faire avertir Guillaume III, uniquement pour le rassurer, cela allait de soi, mais non pas peut-être aussi sans l'espoir de provoquer de sa part une comparaison entre l'armée qui défilerait sur la bruyère de Dieren et celle qui s'amuserait aux jeux d'une guerre simulée au confluent de l'Aisne et de l'Oise. La réunion se trouva différée, à cause de la saison « fort tardive », mais le nombre des régiments qui devaient y figurer fut accru, si bien qu'il fallut jusqu'à quatorze maréchaux de camp pour y faire le service, lorsque « tout Versailles » se fut transporté à Compiègne au commencement de septembre. Le concert bruyant de trompettes et de cymbales qui s'y répéta chaque jour ne put manquer d'aller, d'écho en écho, faire dresser à La Haye les oreilles des gallophobes, et les efforts diplomatiques de d'Harcourt à Madrid se trouvèrent ainsi admirablement secondés par cette attitude martiale, affectée à dessein dans l'intérêt même de la paix.

---

[1] V. Dangeau, 23-26 mars, 19-23 mai, 22 juin, 9 septembre 1698. Cf. de Sourches, 23-26 mars et 1er juillet 1698.

CHAPITRE SEPTIÈME.

LE TRAITÉ DU 11 OCTOBRE 1698.

Le débarquement de Guillaume III en Hollande et son séjour à Loo [1] devaient avoir pour résultat immanquable

---

[1] Le domaine de Loo *(het Loo)*, placé en dehors des grands courants de la circulation européenne, se trouve juxtaposé à la petite ville d'Apeldoorn, à peu de distance de Zutphen. Il avait été créé par Guillaume III sur des landes de terre de bruyère et sous la protection de dunes boisées, qui, au nord et à l'est, y arrêtent les vents glacés et dominants de la région. Le château lui-même, peint tout en blanc et plaqué de volets verts, reste encore aujourd'hui fort modeste, car le corps de logis principal ne compte que sept fenêtres, et les deux premières ailes en retour d'équerre, cinq chacune. Mais le parc, tout entier dans le style dit anglais, peut justement passer pour l'une des beautés de la Hollande et l'un des chefs d'œuvre de l'art du jardinier paysagiste. Une grande abondance d'eaux a permis d'y creuser de petits lacs artificiels, dont le plus vaste est abrité dans le fond par un rideau de vieux sapins, au bas et au centre duquel s'échappe une cascade comprimée entre deux rives de cailloux. On rencontre dans ce parc des bosquets touffus, souvent de longues haies de rhododendrons, qui, grâce à la nature du sol, y atteignent des proportions presque arborescentes. Le plus rare peut-être de tous ces enchantements du regard, ce sont des hêtres et des chênes, plusieurs fois centenaires, où bondissent les écureuils, et sous la jeune ombre desquels se sont promenés sans doute Guillaume III, Heinsius, Tallard et Bonrepaus, devisant des plus grands intérêts du monde chrétien.

de faire tomber d'une façon plus directe le règlement de la succession espagnole sous l'influence des intérêts ou des passions à l'ordre du jour dans ce pays. Il importe donc pour nous de connaître avec quelque précision ce qu'on souhaitait à cette époque, aussi bien dans l'oligarchie mercantile d'Amsterdam que dans l'entourage immédiat du Pensionnaire. Mais, pour bien déterminer « l'objectif » de la politique néerlandaise en 1698, il est indispensable de jeter un coup d'œil en arrière.

Hâtons-nous de le dire : le rêve diplomatique des Hollandais n'avait pas varié depuis un demi-siècle. C'était toujours « l'augmentation de la barrière », en termes plus francs, la Belgique, même wallonne, qu'ils convoitaient, sous prétexte d'assurer leur repos, en réalité, pour compléter leur unité nationale. Deux lettres de Dykvelt à Heinsius, du 31 août et du 21 septembre 1693, nous édifient à cet égard. On venait d'apprendre à ce moment quels étaient les préliminaires de paix communiqués au roi de Suède par d'Avaux. Ces préliminaires, Dykvelt se hâtait de les déclarer inacceptables, par cette raison surtout qu'il n'y était pas fait mention d'une barrière « plus considérable, plus forte et plus sûre » que celle du traité de Nimègue. Dans la ligne de forteresses qu'il prétendait constituer pour les Provinces-Unies, il faisait entrer, quitte du reste à se relâcher un peu, Menin, Ypres, Tournai, Condé, Maubeuge, Valenciennes, Lille, voire Saint-Omer. A quoi un diplomate français avait répliqué fort justement : « Ce n'est pas une barrière qu'on demande pour la sûreté des Hollandais, mais plutôt l'ouverture et le renversement de celle qui doit garantir la France [1]. » A la fin de l'année, il est vrai, Guillaume III, de quatre villes, avait rabaissé ses prétentions à deux. Il ne s'agissait plus que de lui abandonner Tournai, et de lui laisser le choix entre Ypres, Menin, Condé et Maubeuge [2]. Il aurait

---

[1] *Het Archief van Heinsius,* t. 3, p. 19-21 et 22-23.

[2] Guillaume III à Heinsius, 17 et 28 novembre et 18 décembre 1693. — *Het Archief van Heinsius,* t. 3, p. 36, 38 et 39.

alors accordé à Louis XIV, aux dépens des Espagnols, le Luxembourg, afin d'obtenir de lui, au profit des Hollandais, un soi-disant « équivalent » dans le nord, c'est-à-dire une fraction du territoire français [1]. Un an plus tard, lorsque Dykvelt négociait à Maestricht avec Harlay et Callières, le roi d'Angleterre posait encore, dans son *ultimatum,* comme condition de la cession du Luxembourg, le don de quatre villes de la frontière franco-belge, d'abord Ypres, Menin et Condé, puis, soit Tournai, soit Maubeuge [2]. On était presque en droit de se demander si, comme Louis XIV le disait au P. Blandinières, l'intention secrète de Guillaume n'était pas de conquérir les dix provinces catholiques et de les réunir à sa patrie pour s'en faire un royaume de consolation, dans le cas où il serait à son tour détrôné par ses sujets. A Ryswick, il est vrai, les Hollandais n'obtinrent pas la satisfaction qu'ils avaient poursuivie. Mais les avantages commerciaux arrachés par eux à la France furent loin d'éteindre leur désir invétéré de s'accroître en enveloppant les Pays-Bas espagnols dans une envahissante et insidieuse protection.

Ils s'étaient dédommagés au moyen d'une occupation de fait, qui, pour rester partielle, n'en était pas moins hardie. Pendant la guerre, ils avaient réussi à pousser quelques unes de leurs troupes jusque dans les places belges les plus voisines des confins de la France. Après la paix, ils s'évertuèrent à en éloigner les auxiliaires étrangers qui auraient pu leur faire concurrence pour, y installer des garnisons à leur solde. Cette combinaison n'avait pas été du goût de la Cour de Madrid, d'autant plus que les théologiens espagnols faisaient remarquer que c'était à des hérétiques qu'allait se trouver confiée la garde des forteresses de Sa Majesté

(1) Heinsius à Dykvelt, 27 janvier 1694. — *Het Archief van Heinsius,* t. 3, p. 69.

(2) Guillaume III à Heinsius, 3 et 17 décembre 1694. — *Het Archief van Heinsius,* t. 3, p. 123-125.

catholique [1]. Ces répugnances politiques et religieuses n'avaient nullement détourné les Hollandais du coup d'État militaire projeté par eux. A peine l'armée française avait-elle évacué Luxembourg, à la fin de janvier 1698, que six de leurs bataillons sortaient de Maestricht [2], et, par Stavelot, allaient s'établir à poste fixe sur l'Alzette, en compagnie de quelques détachements bavarois et espagnols partis de Namur [3]. Dans Mons également, quatre bataillons hollandais réussirent à s'imposer aux habitants, à côté de trois bataillons venus de Bavière [4]. Plusieurs autres places de la frontière, notamment, Ath et Courtrai, tombèrent non moins indûment au pouvoir des mercenaires soudoyés par les Provinces-Unies. Bref, un cordon de troupes hollandaises, comprenant vingt-deux bataillons [5], s'insinua sans retard entre la monarchie française et ce qui restait encore de possessions espagnoles aux Pays-Bas, tandis que le célèbre ingénieur Coehorn se constituait l'inspecteur officiel des fortifications qu'il élevait à nos portes [6].

---

[1] « *The Court is not at all inclined to admit the offer of the dutch troops to garnison their places in Flanders.* » — Stanhope à Lexington, 2 janvier 1698, p. 98.

[2] Par l'article 8 du traité conclu à Nimègue le 10 août 1678, la France, encore en guerre avec l'Espagne, s'était engagée à remettre Maestricht et toutes ses dépendances aux Hollandais qui n'y avaient aucun droit particulier. Voici, d'après Basnage, la façon, plus que cavalière, dont les Hollandais se dérobèrent aux revendications de leurs anciens alliés, qui, seuls, en étaient les légitimes maîtres : « Les ratifications de la paix de Hollande avec la France ne furent pas plutôt *(sic)* échangées que Dom *(sic)* Manuel de Lira demanda aux États la restitution de Maestricht qu'on avait promise à l'Espagne. Mais Leurs Hautes Puissances représentèrent que la paix s'était faite à des conditions bien différentes de celles qu'on avait projetées dans le traité d'alliance, et que d'ailleurs elles avaient un grand nombre de comptes et d'affaires à régler avec la Cour de Madrid avant que de se dessaisir d'un poste si important. » — *Annales des Provinces-Unies,* t. 2, p. 953.

[3] *Relations véritables,* 7 et 28 janvier, et 8 février 1698, p. 12, 64 et 103-104.

[4] *Relations véritables,* 12 avril 1698, p. 240.

[5] Ulveling, *Une garnison hollandaise à Luxembourg en 1698,* dans le t. 12 des « Publications de la Société des monuments historiques du grand-duché de Luxembourg », 1856, p. 158.

[6] *Gazette de France,* avril 1698, p. 192 et 215.

Louis XIV voulut bien considérer cette intrusion militaire, que rien ne justifiait, comme une simple location de troupes faite par l'Espagne pour suppléer à l'insuffisance de son armée, et, lorsque M. de Bonrepaus[1] reçut ses instructions le 13 janvier 1698, pour aller occuper son poste à La Haye, il n'y trouva pas l'ordre de demander satisfaction au sujet d'un acte incorrect, presque blessant, à coup sûr dommageable. Ces instructions ne contenaient que quelques remarques relatives à la succession d'Espagne et au rôle que les États-Généraux pouvaient raisonnablement y prétendre. Après avoir parlé des instances de l'Empereur auprès des puissances maritimes, Louis XIV poursuivait ainsi :

« Elles sont fondées sur les articles secrets du traité fait en 1689 entre l'Empereur et les États-Généraux. Je vous en envoie la copie. Vous jugerez du trouble que l'exécution du premier de ces articles apporterait à la tranquillité générale, et j'ai lieu de croire que, la paix étant faite, les Hollandais feront d'assez sérieuses réflexions sur les droits de mon fils pour ne pas s'engager légèrement à soutenir à leur préjudice les prétentions de l'Empereur.

Vous devez cependant éviter de parler positivement de mes instructions sur ce sujet. Il est à la vérité de mon service de faire entendre qu'il n'est pas vraisemblable qu'ayant autant de forces que j'en ai je souffre que l'on dispose sans ma participation de tous les États de la monarchie d'Espagne en faveur de l'Empereur, mais il est aussi nécessaire de ne rien dire qui puisse faire croire que, si Dieu disposait du roi d'Espagne, mon intention fût de me rendre maître des Pays-Bas et d'ôter par conséquent cette barrière que les Hollandais ont toujours cru qu'il est si important pour eux de conserver entre mon royaume et leurs provinces....

Vous saurez cependant faire connaître à ceux qui voudront s'attacher particulièrement à moi que je suis entièrement disposé à contribuer aux avantages des Provinces-Unies en général et des villes,

---

[1] M. de Boislisle a publié une excellente notice sur ce diplomate. V. *Bulletin de la Société de l'histoire de France,* années 1877 et 1882.

en particulier, qui croiront pouvoir prendre de plus étroites liaisons avec moi. Celle d'Amsterdam y a toujours paru plus portée qu'aucune. Elle a donné des marques de ses bonnes intentions dans toutes les occasions qui s'en sont présentées. Ce fut elle qui s'opposa le plus fortement à la levée de seize mille hommes en l'année 1684 et qui par sa fermeté fit conclure les États-Généraux à consentir à la trève. Elle a souhaité la paix en dernier lieu et a plus contribué qu'aucune autre ville à son avancement. On a fait même de sa part quelques propositions à mes ambassadeurs depuis la signature des traités pour entrer dans une alliance plus particulière avec moi. Mais, comme il ne me paraît pas que des villes aient ce pouvoir par les constitutions du gouvernement des États-Généraux, j'attendrai que vous m'informiez plus exactement, et de la disposition de cette ville, et de ce qu'elle est en pouvoir de faire.... (1) »

Le roi de France, en envoyant un représentant à La Haye, entendait donc le tenir en dehors de tout ce qu'il allait entreprendre, soit à Madrid, soit à Londres, et il l'y tint en effet, jusqu'à l'achèvement de ses desseins. Mais cette mise à l'écart systématique ne pouvait plaire, ni à Heinsius, qui y sentait, fort justement d'ailleurs, une marque de dédain, ni à Guillaume III, qui se voyait menacé de perdre une source d'informations des plus utiles pour pénétrer les intentions de son futur allié et contrôler ses dires. La discrétion professionnelle de Bonrepaus eut donc très vite à subir l'assaut, non pas d'abord du Pensionnaire lui-même, beaucoup trop réservé pour livrer cet assaut en personne, mais d'un intermédiaire officieux qu'il avait eu la précaution d'y envoyer à sa place. Cet officieux se nommait Norf, et était accrédité à La Haye par cinq princes de l'Empire, entre autres, les souverains ecclésiastiques de Cologne, de Liège et de Münster (2). Dès la fin de février, Norf vint procéder chez Bonrepaus à sa première enquête psychologique. « Les États-Généraux », raconta-t-il, « étaient entièrement satisfaits

(1) Le Roi à Bonrepaus, 13 janvier 1698. — *Hollande,* t. 175.
(2) Bonrepaus au Roi, 16 et 30 janvier 1698. — *Hollande,* t. 176.

des bonnes intentions qu'ils connaissaient à Sa Majesté très chrétienne pour le maintien de la paix, et, dans cette assurance, ils n'étaient point inquiets d'un avis qu'on leur avait donné que Sa Majesté faisait négocier à Madrid pour s'assurer la succession de la monarchie d'Espagne ». Le Pensionnaire, en lui faisant cette communication, avait même ajouté « que les États-Généraux ne pouvaient pas se plaindre que Sa Majesté fît négocier sur toutes les choses qui pouvaient être de son intérêt, mais qu'ils espéraient qu'elle voudrait bien ne point toucher à leur barrière, d'où dépendait toute leur sûreté », et qui les avait obligés déjà de prendre les armes contre elle (1). A quelques jours de là, un nouvel échange d'idées eut lieu sur le même sujet entre les mêmes interlocuteurs. Norf attesta « que, certainement, le Pensionnaire ne l'avait point chargé de parler de cela, » mais, néanmoins, il ne se refusa pas à faire connaître le fond de la pensée du premier magistrat de la Hollande. « En général », dit-il, « le roi d'Angleterre et les États-Généraux mettraient toute leur attention à empêcher que la monarchie d'Espagne entière avec les Indes ne tombe entre les mains d'une puissance qui sût faire valoir ce que l'on peut retirer des Indes.... et rétablir dans la plus grande perfection les choses les plus négligées (2). »

Le Roi ne se formalisa pas de ce *veto,* que Norf avait du reste eu la courtoisie de lancer en apparence contre l'Empereur. « On doit regarder les discours que M. Norf vous tient », écrivit-il à Bonrepaus, « comme l'exécution des ordres qu'il reçoit du Pensionnaire Heinsius, et il n'y a pas lieu de douter que son intention ne soit de découvrir vos sentiments... Vous pouvez néanmoins vous en servir utilement en différentes occasions, et la principale qui s'offre présentement est l'ouverture qu'il vous a faite au sujet de la succession d'Espagne... Il serait à souhaiter que vous

(1) Bonrepaus au Roi, 27 février 1698. — *Hollande,* t. 176.
(2) Bonrepaus au Roi, 3 mars 1698. — *Hollande,* t. 176.

pussiez encore pénétrer plus avant dans les sentiments du Pensionnaire Heinsius sur ce sujet, car on jugerait facilement par ce moyen des intentions du roi d'Angleterre, et par conséquent de celles des États-Généraux... Il se peut faire que ce ministre cherche une ouverture pour s'expliquer sur une matière aussi importante, et qu'il profitera de la première que vous lui donnerez. » Louis XIV commandait donc à son ambassadeur de « remettre encore le sieur Norf sur le même discours ». Il l'amènerait de nouveau à lui parler des dangers que l'établissement d'un prince d'Autriche en Espagne ferait courir à l'indépendance de l'Europe, et, quand ses raisonnements seraient finis, il lui ferait remarquer seulement « qu'il lui avait bien fait voir quelles étaient les craintes du roi d'Angleterre et des États-Généraux au sujet de l'ouverture de la succession d'Espagne, mais qu'il ne lui avait point encore expliqué ce qu'ils désiraient ». Cela suffirait pour frayer le chemin au Pensionnaire, s'il avait le dessein de faire un pas en avant, et, dans le cas où ce dessein n'existerait pas, la France se trouverait aussi libre qu'auparavant [1].

Norf ne tarda pas à revenir causer avec Bonrepaus. C'était le moment où Louis XIV se plaignait doucement en Hollande des armements maritimes qui s'y faisaient sans cause connue, et le « résident » de Cologne servait d'agent de transmission pour les méfiances réciproques, mais courtoises, qu'on était en train d'échanger. Cette fois, Norf, afin de forcer l'ambassadeur de France à se trahir, feignit, comme l'autre fois, de grandes inquiétudes au sujet de la prépondérance que les Impériaux prenaient en Espagne, et jusqu'aux extrémités de la monarchie. Le prince Georges en Catalogne, Vaudemont dans le Milanais, Jacques Sobieski et Charles de Neubourg à Naples et en Sicile ! Tous ces symptômes étaient bien alarmants, d'autant plus que le prince de

---

[1] Le Roi à Bonrepaus, 10 mars 1698. — *Hollande*, t. 175.

Neubourg allait peut-être épouser une archiduchesse. Bonrepaus se borna à lui redire « qu'il voyait bien quelle était la crainte des États-Généraux et celle du roi d'Angleterre », mais « qu'il ne lui avait pas encore expliqué ce qu'ils désiraient là-dessus ». Norf répliqua que « le Pensionnaire n'avait garde de s'expliquer sur une affaire aussi délicate, qu'il la regardait comme une affaire domestique entre deux grandes puissances, que le roi d'Angleterre et les États-Généraux les laisseraient faire et s'appliqueraient uniquement à veiller sur les inconvénients qui pourraient arriver dans les suites ». Bonrepaus voulait « laisser tomber là ce discours ». Mais son visiteur « revint bientôt de lui-même à la charge, lui disant que, s'il avait envie de savoir ce que le Pensionnaire pensait là-dessus, il pouvait s'en expliquer directement avec lui, Heinsius, qui était de ses amis ». — « Ma curiosité ne va pas jusque-là », repartit l'ambassadeur. Cette déclaration un peu ironique n'empêcha pas Norf de jeter encore dans l'entretien une réflexion au sujet des Indes Occidentales, où l'Empereur ne réussirait pas à se maintenir, et une sorte d'invite « au grand roi toujours victorieux, qui de son cabinet savait conduire les choses les plus éloignées (1) ».

Quelques jours plus tard, le 21, Bonrepaus s'abouchait avec Heinsius, toujours à propos des armements. Bonrepaus protesta des intentions pacifiques de son maître. « Je vous répète », lui répondit Heinsius, « que j'en suis persuadé, mais qu'il se pourrait faire que le Roi, ayant les mêmes avis que nous avons que le roi d'Espagne est hydropique et qu'il ne saurait vivre longtemps, songe à soutenir par la force des armes les droits de Mgr le Dauphin sur la Couronne d'Espagne, et je vous avoue que c'est ce qui fait toute notre attention ». L'ambassadeur fit observer que le roi d'Espagne allait mieux, que son maître ne ferait rien tant que la succession ne serait pas ouverte, et qu'il n'était

(1) Bonrepaus au Roi, 20 mars 1698. Cf. 3 mars. — *Hollande*, t. 176.

pas équitable de tourner contre lui seul des soupçons dont l'Empereur méritait tout au moins une bonne part. A cela Heinsius répondit qu'il n'avait pas ouï parler des préparatifs de l'Empereur, qu'on n'avait point d'ailleurs à redouter qu'un de ses enfants remplaçât Charles II, parce que, au pis-aller, les choses demeureraient en l'état actuel. Il n'en serait pas de même, si Sa Majesté très chrétienne devenait maître de la monarchie d'Espagne avec les Indes Occidentales. « L'état auquel elle avait mis sa marine lui faciliterait les moyens de s'y maintenir et de faire seule tout ce commerce. » Bientôt elle commanderait à l'Europe entière. La modération du Roi, que lui rappela Bonrepaus, n'était qu'une garantie viagère. Donc, « Sa Majesté ne devait pas trouver étrange que, dans une affaire de si grande importance, les États-Généraux prissent des précautions pour leur sûreté ». Le ministre de Louis XIV tâcha de mettre Heinsius sur la voie où il s'était en vain efforcé d'attirer Norf. Il dit que ces craintes ne lui révélaient rien des désirs que pourraient avoir les États-Généraux. « Ce n'est pas à eux », reprit le Pensionnaire, « à s'ingérer dans une affaire qui ne les regarde qu'indirectement. » Et il ajouta qu'il avait toujours redouté que la succession d'Espagne ne fît éclater une nouvelle guerre, et qu'il était bien fâcheux que les plénipotentiaires français eussent repoussé, comme prématurées, certaines insinuations qu'il avait risquées pour qu'on réglât cette affaire en même temps que les conditions de la paix [1].

---

[1] Bonrepaus au Roi, 25 mars 1698. — *Hollande,* t. 176. Dans le même rapport, Bonrepaus résume un nouvel entretien qu'il avait eu avec Norf le 22. Norf, à titre de confidence, avait affecté de lui réitérer les pressentiments, pour ne pas dire les menaces, de Heinsius. Selon Heinsius, « Sa Majesté très chrétienne songeait à se saisir des Indes Occidentales, et le roi d'Angleterre ne laisserait pas échapper cette occasion de recommencer la guerre qui lui était absolument nécessaire, d'autant plus que son Parlement le traitait plus mal qu'aucun de ses prédécesseurs ». Williamson avait dit récemment à lui, Norf, que « les Anglais regardaient les Indes Occidentales comme leur domaine ». Les

Le Roi, le 2 avril, accusa réception de cette lettre et y joignit ses remarques pour Bonrepaus. Son impression n'avait pas été bonne. Il relevait dans les discours de Heinsius l'aveu implicite des armements, « l'ignorance affectée des démarches publiques que l'Empereur a faites pour faire appeler à Madrid son second fils », l'intention de lui interdire les préparatifs belliqueux dont on lui donnait l'exemple et qu'on entendait bien poursuivre. « Ces conversations », continuait le souverain, « et en même temps les avis précis que vous recevez du nombre et de la force des vaisseaux que les Hollandais font armer ne permettent pas d'ajouter foi aux assurances que le Pensionnaire vous donne du contraire; ainsi je donne les ordres nécessaires pour n'être pas surpris, lorsque cette flotte sera mise en mer. » Néanmoins, désireux de fournir aux États-Généraux une nouvelle marque de son désir sincère de conserver la paix, et « connaissant l'inquiétude qu'ils avaient pour leur barrière et de le voir un jour maître des Pays-Pas, » il prescrivait à Bonrepaus de rassurer sur ses intentions, non seulement le Pensionnaire, lequel aurait pu garder la confidence pour lui seul, mais aussi « ceux de la ville d'Amsterdam qui avaient le plus de crédit et qui étaient les mieux intentionnés ». Vous leur apprendrez, disait-il, « que j'ai fait savoir au roi d'Angleterre par le comte Portland que je suis prêt à prendre des mesures pour conserver, en cas de mort du roi d'Espagne, la souveraineté des Pays-Bas à l'Électeur de Bavière, de la même manière que le roi catholique en jouit présentement, et sans former de prétention sur aucune des villes comprises dans ces provinces [1] ». La communication ne plut pas trop à Heinsius, qui voyait

---

États-Généraux, eux, « voudraient qu'elles pussent être partagées entre la France, l'Angleterre et la Hollande ». Norf, du reste, expliqua « qu'il n'entendait point le partage des terres ou des places, mais seulement le partage du commerce ».

[1] Le Roi à Bonrepaus, 2 avril 1698. — *Hollande,* t. 175.

non sans dépit la négociation se détourner de lui, avec tout ce qu'elle promettait d'heureuses découvertes et d'intrigues occultes à sa subtilité astucieuse. Il ne se gêna guère pour marquer à Bonrepaus son désappointement.

« Le Pensionnaire parut embarrassé en apprenant que Votre Majesté avait fait passer cette ouverture par le comte de Portland, et, occupé de cette pensée, il me fit plusieurs questions qui n'avaient point de suite, jusqu'à me demander si le comte de Portland avait envoyé un courrier au roi d'Angleterre pour lui rendre compte de cette ouverture, et il m'expliqua assez clairement que le roi d'Angleterre l'avait chargé de cette négociation, à quoi il ajouta que l'affaire dont il était question regardait également les Anglais et les Hollandais, et qu'ils étaient à présent si unis que rien ne pouvait les séparer. Comme il me répéta cela jusques à trois fois, je lui dis que Votre Majesté n'ignorait point les liaisons qui étaient entre le roi d'Angleterre et cet État, qu'elle était bien aise que cela fût ainsi, et que, pour témoigner qu'elle ne voulait point agir séparément avec l'Angleterre et la Hollande, elle m'avait commandé de lui confier à lui, Pensionnaire de cet État, les mêmes choses qu'elle avait fait dire à l'ambassadeur d'Angleterre, que j'avais lieu d'être surpris qu'il reçût si froidement une chose qui devait, selon qu'il me l'avait témoigné lui-même, calmer toutes les inquiétudes que pouvait avoir eues cette République au sujet de sa barrière et qui pouvait aussi satisfaire les Anglais; à quoi il me répondit que cela était fort bon, pour ce qui regardait ce point-là, mais que l'ouverture de la succession d'Espagne les regardait encore en autre chose en leur particulier et toute l'Europe en général, étant certain qu'il n'y aurait aucune puissance en sûreté, si Votre Majesté joignait à sa Couronne la monarchie d'Espagne tout entière, que l'Empereur y avait des prétentions, que l'Électeur de Bavière y en avait aussi, et même le duc de Savoie, traitant pourtant celle-ci de bagatelle; il voulut ensuite entrer dans le détail de la renonciation prétendue de la feue reine et de celle que l'Électeur de Bavière avait faite, en épousant la fille de l'Empereur, et, disait-il, si la renonciation a lieu, l'Empereur a la première prétention, mais, si elle n'a point lieu,

Mgr le Dauphin a la première, M. le duc de Bavière, la seconde, et l'Empereur, la troisième. Il voulut me faire comprendre par là que, de quelque manière que la chose fût, l'Empereur serait toujours un des prétendants, et cela dans la vue que la monarchie d'Espagne doit être partagée entre plusieurs puissances, non seulement par le droit de succession, mais principalement par l'intérêt que toute l'Europe a que cette monarchie tout entière ne tombe point entre les mains d'une seule puissance. Je lui fis connaître que j'étais surpris qu'il voulût entrer dans la discussion du droit que Mgr le Dauphin avait à cette succession, qu'il me paraissait que cela n'était point de sa compétence, et qu'à mon égard je ne pouvais entrer dans aucune discussion avec lui sur cette matière, qu'il m'avait fait paraître ci-devant leur crainte au sujet de leur barrière, en cas de mort du roi d'Espagne, et que Votre Majesté offrait généreusement de prendre sur cela des mesures qui devaient entièrement satisfaire les Anglais et les Hollandais, et que je n'avais pas autre chose à lui dire là-dessus.

Il reprit encore le discours qu'il avait déjà entamé de la sûreté de toute l'Europe et de celle du commerce des Anglais et des Hollandais en particulier, que celui qu'ils faisaient aux Indes Occidentales était le plus considérable qu'ils pussent faire, et que, cette partie du Nouveau-Monde venant à tomber entre les mains de Votre Majesté, quelle assurance pouvaient-ils espérer pour la liberté du commerce qu'ils ont accoutumé d'y faire? Je lui dis que je n'étais point instruit sur ce point-là, que je ne savais pas même les vues que Votre Majesté pouvait avoir au sujet des Indes Occidentales, mais qu'il était aisé de comprendre que, si, par le droit de succession, elles tombaient entre les mains de Mgr le Dauphin, Votre Majesté ne ferait point de difficulté de maintenir les choses à l'égard des étrangers sur le pied qu'elles sont à présent, et que, s'il avait quelque doute là-dessus, il n'avait qu'à me le proposer, et que, bientôt après, je serais en état de l'en éclaircir. A quoi il répondit que ce n'était pas au roi d'Angleterre et aux États-Généraux à faire aucune proposition là-dessus, mais que, si Votre Majesté en voulait faire quelqu'une dans la vue que l'ouverture de la succession d'Espagne ne fût pas une occasion de troubler la paix de l'Europe,

il se chargerait de la faire passer au roi d'Angleterre et de m'en faire savoir au plus tôt la réponse. Je lui répétai que je n'avais point de proposition à lui faire là-dessus, que j'étais même persuadé que Votre Majesté n'en voudrait pas faire, et que je ne comprenais pas même pourquoi il me demandait de nouvelles propositions touchant une affaire qui ne pouvait tout au plus les regarder que par rapport à la barrière que Votre Majesté offrait de leur accorder, que j'étais surpris de voir que toute son attention roulât sur ce que Votre Majesté pouvait faire à cet égard, et qu'il ne s'embarrassait point des démarches publiques que l'Empereur faisait pour assurer la succession d'Espagne aux princes ses enfants, et qu'il semblait même qu'il voulût ignorer ces démarches.

Il me dit qu'il voyait bien à peu près ce que l'Empereur faisait et ce qu'il pouvait faire, mais que le roi d'Angleterre et les États-Généraux comptaient toutes ces démarches-là pour rien, sachant que l'Empereur, déjà trop embarrassé de la guerre qu'il a avec le Turc, n'est pas assez fort pour pouvoir résister un moment à Votre Majesté, lorsque les autres puissances de l'Europe ne se mettront pas de son côté pour le soutenir, et il me répéta encore que c'était une chose qui deviendrait indispensable, et qu'on ne pouvait pas même bien s'assurer que toutes ces puissances jointes ensemble puissent empêcher Votre Majesté de se rendre maître de la monarchie d'Espagne, et, en même temps, seul arbitre de toutes les puissances de l'Europe, que c'était par cette raison, et dans la vue du maintien de la paix, qu'il désirait toujours que Votre Majesté voulût proposer elle-même quelque accommodement avant l'ouverture de la succession d'Espagne, qui pût, en quelque manière, satisfaire toutes les parties et éviter par là le renouvellement d'une guerre à laquelle il ne prévoyait point de fin, quand elle serait commencée; et, comme je continuai à lui témoigner que Votre Majesté ne serait point cause de cette guerre, quoi qu'il pût arriver, puisqu'elle faisait à l'Angleterre et à la Hollande une ouverture pour leur sûreté qui devait les satisfaire entièrement, et que cela lui fit juger que je n'avais pas autre chose à lui dire, il reprit le discours de mylord Portland en disant que, puisque Votre Majesté lui avait fait faire cette ouverture au sujet des Provinces-Unies des Pays-Bas, il était vraisemblable

qu'elle lui avait fait parler de toutes les autres choses qui pouvaient être mises en question au sujet de l'ouverture de la succession d'Espagne.

Je lui dis que j'étais persuadé que Votre Majesté n'avait fait parler à cet ambassadeur que des mêmes choses dont elle m'avait ordonné de lui parler ici, et qu'il pouvait être assuré que, dans l'intention où Votre Majesté était d'agir uniformément avec l'Angleterre et la Hollande, elle m'avait commandé de lui dire les mêmes choses qu'elle avait fait dire à mylord Portland. Mais, dit-il, il me semble qu'on m'a dit, ou écrit, qu'il avait été parlé avec mylord Portland que la Couronne d'Espagne ne serait point unie à celle de France, mais seulement possédée par un des enfants de Mgr le Dauphin, séparément et indépendamment de celle de France, comme cela s'était pratiqué dans la maison d'Autriche. J'éludai cette question en lui disant que je n'avais pas entendu parler de cela. Il parla ensuite des royaumes de Sicile et de Naples, il mêla à cela le nom du roi Jacques, et embrouilla ce discours qu'il me fit, sans doute pour pénétrer si Votre Majesté n'aurait point en vue d'envoyer le roi Jacques de ce côté-là, pour ôter au roi Guillaume les inquiétudes que lui donne l'assiduité de ce roi auprès de Votre Majesté. Mais, sans lui nommer le roi Jacques, ni les royaumes de Naples et de Sicile, je lui fis comprendre que les tentatives qu'il pouvait faire pour découvrir quelque chose au-delà de ce que j'avais ordre de lui dire étaient fort inutiles, et cette conversation finit par me dire qu'il écrirait au roi d'Angleterre et qu'il me ferait part de la réponse que ce roi lui ferait, qu'il espérait que, de mon côté, je lui ferais savoir ce qui se traiterait en France avec mylord Portland, que cela était nécessaire, puisque cet État devait agir conjointement avec l'Angleterre, et il me renouvela les assurances des bonnes intentions qu'il avait pour le maintien de la paix, et qu'il ne s'en départirait jamais, que, dans cette vue, il souhaitait que le roi d'Espagne vécût encore quelque temps, pour pouvoir prendre les véritables mesures qu'il y avait à prendre pendant sa vie, afin que la tranquillité publique ne fût pas troublée après sa mort (2). »

---

(1) Bonrepaus au Roi, 7 avril 1698. — *Hollande*, t. 176.

Louis XIV, dans deux lettres consécutives, du 17 et du 24 avril, envoya des instructions de nature à détruire chez le Pensionnaire toute velléité d'ingérence dans une négociation où il n'aurait pu apporter que des complications dangereuses.

« On remarque aisément dans les discours que le Pensionnaire Heinsius a tenus au sujet de la succession d'Espagne le même esprit que le comte de Portland a suivi dans ce qu'il a dit sur la même matière. Tous deux, dépendant également du roi d'Angleterre, n'ont eu d'autre objet que de découvrir mes sentiments et de cacher ceux de ce prince. Ainsi j'ai jugé que ce que l'on pourrait dire à l'un et à l'autre ne servirait qu'à m'engager sans en pouvoir retirer aucun avantage. Il y a lieu de croire que le Pensionnaire Heinsius vous en parlera encore; mais vous lui direz que vous ne savez de mes intentions à cet égard que ce que vous lui en avez déjà communiqué sur la cession des Pays-Bas à l'Électeur de Bavière. Vous pourrez ajouter que, la santé du roi d'Espagne étant devenue meilleure, vous croyez qu'il serait inutile de faire présentement des projets en cas de la mort de ce prince [1].... Il est déjà certain que le sieur Norf ne vous parle que de l'aveu et par l'ordre du Pensionnaire Heinsius, et il y a beaucoup d'apparence que c'est aussi de concert avec ce ministre que l'on vous a fait des propositions sous le nom de la ville d'Amsterdam... Vous devez fort observer ce que vous direz au sujet de la barrière. Il paraît que le roi d'Angleterre et les États-Généraux sont persuadés qu'ils pourraient m'en demander une augmentation. Je suis bien éloigné d'admettre aucune proposition sur ce sujet, et c'est par cette raison que vous en devez parler avec beaucoup de retenue, afin de ne pas donner par vos discours la moindre espérance de cette augmentation [2]. »

Ce combat d'avant-poste entre le Pensionnaire et Bonrepaus ne produisit donc aucun résultat, en dépit de la

(1) Le Roi à Bonrepaus, 17 avril 1698. — *Hollande*, t. 175.
(2) Le Roi à Bonrepaus, 24 avril 1698. — *Hollande*, t. 175.

ténacité que l'on y mit à La Haye [1]. Louis XIV persista à laisser Guillaume III discuter seul avec le représentant officiel des États-Généraux les diverses alternatives qu'il imagina successivement, et dont la première, la plus naturelle et la plus pratique, au dire même du roi d'Angleterre, puisqu'elle donnait l'Espagne au prince électoral, ne fut repoussée que pour ne pas attribuer aussi le Luxembourg à la monarchie française. Le Luxembourg cependant s'étendait dans le bassin de la Moselle, et l'épais massif des Ardennes belges le séparait de la Meuse, où Maestricht et le pays dit « de rédemption » formaient un rempart solide aux Hollandais. Mais un intervalle de vingt ou trente lieues dans une région montagneuse n'était pas capable de rassurer des populations qui bravaient comme à plaisir tous les périls de la mer, aussi bien sous leur toit domestique que dans les deux mondes !

Les choses allaient ainsi en Hollande, lorsque Guillaume III, après avoir congédié son Parlement, vint y transporter, par son arrivée, le théâtre des négociations. Le vendredi 1er août, de très bonne heure, il débarquait en chaloupe à Oranjepolder [2] avec Portland, et allait coucher à Hontslaardyk,

---

[1] « Votre Majesté a raison d'être persuadée que tout ce que le Pensionnaire me dit touchant l'ouverture de la succession d'Espagne lui est prescrit par le roi d'Angleterre, ce prince ayant un désir extrême, et qu'il ne saurait cacher, d'entrer par quelque voie que ce puisse être dans tout ce qui peut survenir à cette occasion, et de peur que cela ne lui échappe. Je remarque clairement par tout ce que le Pensionnaire me dit qu'il ne voudrait point attendre la mort du roi catholique pour entrer dans la discussion de tout ce qui peut regarder sa succession. Votre Majesté peut compter certainement que le Pensionnaire, quelque adroit qu'il soit, ne découvrira rien dans mes discours que ce qu'il plaira à Votre Majesté que je lui dise, et, comme sa curiosité est extrême, à force de me vouloir faire parler, je découvre assez ce qu'il pense sur ce sujet. Comme il ne trouve pas son compte avec moi, il tâche à me faire insinuer que le roi d'Angleterre pourrait bien réussir à former une ligue avec les rois du nord, l'Électeur de Brandebourg et quelques autres princes de l'Empire... » Bonrepaus au Roi, 23 mai 1698. — *Hollande*, t. 176.

[2] *Oranien* ou *Oranje-polder* était un *polder*, c'est-à-dire un marais

où se trouvaient Heinsius et Dykvelt [1]. Aussitôt qu'il fut à La Haye, Bonrepaus alla le saluer avec son secrétaire, le jeune Racine [2], ce qui donna au roi occasion de louer les ouvrages de son père et « de s'étendre sur d'autres sujets de littérature », après avoir parlé du « tarif » et des jardins qu'il projetait à Windsor [3]. De son côté, Tallard atterrissait le 30 à Calais, « fort maltraité par la mer [4] ». Il arriva à Anvers dans la soirée du 3 août, très pressé d'en partir, pour tenir la promesse faite par lui à Portland. Il espérait que son courrier atteindrait Anvers le 4 au plus tard, mais le Roi n'écrivit que le 5, et ce fut seulement le jeudi 7, au point du jour, que l'ambassadeur se vit en possession des ordres qui allaient enfin lever les dernières difficultés.

« Il est arrivé un courrier du marquis d'Harcourt le même jour que le dernier que vous m'avez dépêché. Il m'informe des dispositions qu'il trouve en Espagne en faveur d'un de mes petits-fils. Ce n'est pas seulement la plus grande partie des peuples qui rend justice aux droits du légitime héritier, ce sont présentement les principaux du royaume.....

Ainsi toutes choses favorisent les justes droits de mon fils. Je suis en état de les soutenir en faisant entrer en Espagne, si le roi catholique venait à mourir, les troupes que j'ai sur les frontières de ce royaume. Je puis prévenir toutes les entreprises de l'Empereur et de ceux qui lui donneraient des secours. Mais, à la vérité, je ne le puis faire sans renouveler une guerre aussi sanglante que celle dont l'Europe vient d'être délivrée. Le désir de maintenir la tranquillité

---

desséché, situé sur la rive droite de la Meuse, à quelque distance de son embouchure, à peu près en face de Briel. De là le stathouder-roi se rendait à un château nommé Hontslaardyk, à l'est de Delft et au sud de La Haye. On voit un carré, piqué de points verts, en figurer le parc sur la carte 46 de l'atlas publié à Amsterdam en 1744 chez Isaak Tirion.

(1) *Relations véritables*, 2 août 1698, La Haye, p. 490.

(2) Ce secrétaire de Bonrepaus n'était pas Louis Racine, l'auteur du poème *La Religion*, mais bien son aîné, Jean-Baptiste, âgé alors de vingt ans à peine.

(3) Bonrepaus au Roi, 4 août 1698. — *Hollande*, t. 176.

(4) Tallard à Torcy, 30 août 1698. — *Angleterre*, t. 176, fol. 116-117.

générale est le premier motif qui m'a porté à prendre des mesures avec le roi d'Angleterre pour empêcher que la paix ne fût altérée à l'occasion de la mort du roi d'Espagne. Il est certain que, lorsque les premières propositions en ont été faites, je ne voyais pas autant de facilité qu'il en paraît présentement à faire reconnaître un de mes petits-fils en qualité de successeur de cette Couronne. Mais, comme le repos de la Chrétienté est toujours le principal objet que je me propose, plus il y a d'apparence que je pourrais assurer la succession d'Espagne à l'un de mes petits-fils, et plus je crois donner de marques de modération, et de ce même désir de la paix, en me contentant d'une partie de cette succession et en sacrifiant d'aussi grands intérêts au repos de mes sujets et à la tranquillité de toute l'Europe.

Ainsi les derniers avis que j'ai reçus de Madrid n'apportent aucun changement à la résolution que j'ai prise de traiter avec le roi d'Angleterre. Le mauvais état de la santé du roi catholique me porte, au contraire, à conclure ce traité le plus promptement qu'il sera possible, et toutefois en sorte que le trop d'empressement n'apporte aucun préjudice à la négociation.

Sur ce fondement, j'approuve qu'aussitôt après l'arrivée du courrier que je vous renvoie vous fassiez savoir au comte de Portland, comme vous en êtes convenu avec lui, que vous avez reçu mes ordres, et, lorsque vous serez admis à l'audience du roi d'Angleterre, vous lui direz que vous pourriez lui proposer encore de stipuler pour le partage de mon fils les royaumes de Naples et de Sicile, les places de Toscane et le duché de Luxembourg, mais que ce prince, ayant toujours témoigné un égal éloignement, et de sa part, et de celle des Hollandais, à me voir maître de cette place, vous ne proposez point cette alternative. Qu'à la vérité la considération de Luxembourg aurait été assez forte pour me porter à consentir que les royaumes de Naples et de Sicile feraient partie des États réservés pour le partage de mon fils, que, lorsque Luxembourg n'y est point compris, je ne puis regarder les royaumes de Naples et de Sicile que comme un partage, non seulement inutile, mais encore fort à charge à ma Couronne, par les dépenses absolument nécessaires que je serai obligé de faire pour en conserver la possession. Que, pour me

porter à l'accepter, on pourrait fortifier l'alternative composée des royaumes de Naples et de Sicile, des places de Toscane, de Final et de la Sardagne, et y ajouter encore la province de Guipuscoa, où sont situées les villes de Fontarabie et de Saint-Sébastien. Vous laisserez même au roi d'Angleterre, ainsi que vous le proposez, le choix de convenir que j'aurai dans le partage de mon fils, ou cette province, avec les deux places de Fontarabie et de Saint-Sébastien, ou la Navarre avec Pampelune rasé. Mais, comme il y a peu d'apparence qu'il consente à cette alternative, plus forte que celle dont vous lui avez parlé jusqu'à présent, vous proposerez les deux suivantes, savoir : Le Milanais, Final, la province de Guispuscoa, contenant les villes de Fontarabie et Saint-Sébastien [et cette alternative est celle que je préférerais à toutes], ou bien le Milanais, Final et la Navarre, en m'obligeant de raser Pampelune.

Je ne répète point toutes les raisons contenues dans mes dépêches précédentes pour faire voir que je ne puis me contenter d'un moindre partage pour tenir lieu des droits légitimes de mon fils sur toute la succession d'Espagne. Je suis persuadé que vous saurez les employer à propos et faire voir par des preuves aussi réelles avec quelle sincérité je désire le maintien de la tranquillité générale. Mais, si ce que vous direz ne peut obliger encore le roi d'Angleterre à se désister de la dernière alternative qu'il a formée, je vous permets à toute extrémité de vous conformer entièrement à ma lettre du 15e et d'accepter le projet de traité aux conditions qu'elle contient, savoir : que les royaumes de Naples et de Sicile, les places de Toscane, Final et la Sardagne appartiendront à mon fils, le Milanais à l'archiduc, le reste de la monarchie d'Espagne, en l'état qu'elle est présentement, au prince électoral de Bavière.

Sur quelque alternative que ce soit que vous traitiez de celles qui sont exprimées dans cette lettre, vous observerez toujours que l'Espagne, en l'état qu'elle est présentement, doit composer le partage du prince électoral de Bavière, à l'exception de ce qui en sera distrait pour former le partage de mon fils et celui de l'archiduc.

J'ajouterai encore que je préférerai le Milanais aux royaumes de Naples et de Sicile, mais que les places de Toscane et Final ne

doivent pas être séparées des royaumes de Naples et de Sicile, si ces deux royaumes entrent dans le partage de mon fils, et que Final doit être joint de même au Milanez, si le roi d'Angleterre convient que j'aie cette alternative, cette place m'étant absolument nécessaire pour la communication avec le duché de Milan.

Si la cession de la Sardagne formait le seul obstacle au traité, cette difficulté ne n'empêcherait pas de le conclure, pourvu toutefois que cette île fût toujours unie à la monarchie d'Espagne, et qu'elle n'entrât point dans le partage de l'archiduc. Mais ce que je vous dis à cet égard est seulement pour votre instruction particulière, et, comme l'article de la Sardagne n'est pas assez important pour empêcher un pareil traité, il ne convient pas encore de vous expliquer de mes intentions sur ce sujet.

Les ordres que je vous donne doivent vous mettre en état de conclure, si les intentions du roi d'Angleterre sont aussi sincères que j'ai lieu de le croire, et que sa vue soit effectivement d'empêcher que l'événement de la mort du roi catholique ne trouble la tranquillité de l'Europe.

Il ne suffira pas encore pour y réussir que je sois d'accord avec ce prince des États qui doivent former le partage de mon fils, de ceux qui composeront celui de l'archiduc, enfin des avantages que l'on fera au prince électoral de Bavière. Il faut, pour maintenir la paix, concerter les moyens de me mettre en possession des États que mon fils se réserve de la succession d'Espagne et convenir des mesures à prendre avec l'Empereur.

A l'égard du premier article, toutes les apparences sont que le duc de Savoye, la République de Venise et les autres princes d'Italie, s'ils ont assez de force pour se joindre à ces deux puissances, feront tous leurs efforts pour empêcher que je ne me rende maître du Milanais. Quand même je préférerais les royaumes de Naples et de Sicile, je trouverais encore les mêmes obstacles, et de la part du Pape, et de celle des Espagnols, qui ne souffriraient pas que, sans leur aveu, on eût traité pour séparer cet État de leur monarchie. Ainsi la guerre que l'on veut éviter se renouvellerait en Italie. Je serais obligé d'y envoyer des armées et de faire la conquête des États dont je me serais contenté pour tenir lieu de tous les droits

légitimes de mon fils, pendant que l'archiduc et le prince électoral de Bavière jouiraient paisiblement de ceux qu'ils auraient eu en partage. Je crois que les succès de cette guerre me seraient heureux. Mais ils sont toujours incertains [je sais quels sont les embarras et les dépenses nécessaires pour la soutenir], et il ne s'agit pas présentement de s'exposer aux événements douteux de la guerre, puisque l'objet que l'on se propose par ce traité est de la prévenir.

Il faut donc savoir ce que le roi d'Angleterre prétend faire de son côté, pour empêcher que le partage dont je me serai contenté ne m'engage dans une nouvelle guerre, si ce prince joindra des vaisseaux aux miens, s'il pourra faire agir ses troupes pour mes intérêts, s'il peut répondre de la conduite du duc de Savoye, enfin s'il est assez assuré du prince de Vaudemont, et si ce dernier est assez autorisé dans son gouvernement pour me conserver le duché de Milan, en cas qu'il entre dans le partage de mon fils.

Il est presque certain que, lorsque quelque État d'Italie y sera compris, je trouverai toutes les difficultés que je prévois à m'en rendre le maître. Il est par conséquent absolument nécessaire que le roi d'Angleterre s'explique de ce qu'il prétend faire pour me garantir l'exécution du traité. Si elle n'était bien assurée, il ne serait pas de la prudence d'abandonner toutes les dispositions favorables que je vois du côté d'Espagne pour me contenter d'un partage médiocre dont je ne pourrais jouir sans faire la guerre.

Ces difficultés seraient levées, si le roi d'Angleterre revenait aux premières alternatives qu'il a proposées lui-même, et que l'on convînt de donner l'Espagne et les Indes pour le partage d'un de mes petits-fils. La disposition des peuples me donnerait alors les facilités que je ne trouve pas du côté de l'Italie. Vous le direz à ce prince, et que le parti que j'ai en Espagne est présentement assez considérable pour y faire recevoir un de mes petits-fils sans exciter de guerre, quand je serais auparavant convenu de toutes choses avec le roi d'Angleterre et que par son moyen l'Empereur aurait souscrit au même traité.

Je vous informai par ma lettre du 29e de mai des avantages que j'accorderais en ce cas à l'Angleterre et à la Hollande. Je consentirais encore aux mêmes conditions, savoir de laisser à ces deux

nations les places de Ceuta et d'Oran pour la sûreté de leur commerce dans la Méditerranée et de leur donner, dans les Indes Occidentales, la partie de l'île de Saint-Domingue qui appartient à l'Espagne. Je confirme aussi tout ce qui est contenu dans cette lettre sur le reste de cette première alternative (1). »

Le 10, Tallard, muni de ces instructions, vit le roi d'Angleterre à Loo dans la matinée, et eut avec lui un entretien dont il s'empressa de rendre compte à Versailles.

« La peur que j'ai que Votre Majesté n'ait de l'inquiétude d'être longtemps sans recevoir de mes nouvelles dans une conjoncture comme celle-ci fait que je prends la liberté de lui envoyer ce courrier pour avoir l'honneur de lui dire que celui que j'avais dépêché de Calais ne me joignit que jeudi dernier à Anvers au point du jour. J'en partis sur le champ pour me rendre à Arnheim. Immédiatement après y être arrivé, j'écrivis à M. le comte de Portland, ainsi que j'en étais convenu avec lui. Il m'a mandé de me trouver aujourd'hui à neuf heures du matin à Loo. J'y ai été, et, un instant après, j'ai été admis à l'audience du roi son maître.

Je ne répéterai point à Votre Majesté tout ce qui s'est dit, parce qu'il n'est plus question d'en tirer de conséquence. J'aurai simplement l'honneur de lui dire que je compte pour assuré que le roi d'Angleterre convient que le partage de Monseigneur sera composé du duché de Milan, de la province de Guipuscoa, où les villes de Saint-Sébastien et Fontarabie sont comprises, de Final et ses dépendances, en l'état que les Espagnols les tiennent, de Piombin, auquel je me suis opiniâtré, parce qu'il me paraît qu'il est important à Votre Majesté d'avoir une seconde communication, quoique éloignée, pour regagner le Milanez en cas qu'il se trouvât quelque obstacle du côté de Final.

Pour ce qui regarde les autres places de la côte de Toscane, rien n'est encore décidé. Je tâcherai d'avoir encore Portolongon, et les autres me paraissent être plutôt à charge qu'utiles à Votre Majesté.

---

(1) Le Roi à Tallard, 5 août 1698. — *Angleterre*, t. 176, fol. 118-129.

Je me contenterai, si je puis, d'empêcher qu'elles ne soient remises entre les mains de M. l'archiduc, avec Naples et la Sicile, et j'inclinerai plutôt à les faire raser et remettre le territoire au prince à qui il appartient.

Les choses sont demeurées en cet état-là, parce que le roi d'Angleterre m'a dit qu'étant en Hollande il ne voulait point passer outre sans parler au Pensionnaire, auquel il a dépêché un courrier pour le faire venir en diligence à Loo. Je compte qu'il y sera mardi, qu'on m'envoyera chercher mercredi, que dans jeudi on sera convenu de tout, et que vendredi je remettrai un projet de traité.

Votre Majesté peut être assurée que ce ne sera qu'aux mêmes conditions portées par celui qui m'a été envoyé par M. de Torcy [1], et qu'après avoir rendu l'exécution dudit traité la plus sûre qu'il sera possible de l'imaginer.

J'ajouterai simplement, Sire, qu'avant d'en venir à convenir des moyens je formerai une infinité de difficultés, dont la plupart ne seront que trop bien fondées, afin d'avoir lieu de reproposer l'Espagne pour Mgr le duc de Berry, sous le prétexte de la facilité que chacun aurait d'entrer en possession de son partage. Je n'oublierai rien pour suivre en cela les intentions de Votre Majesté, mais j'ai bien de la peine à croire que j'y puisse réussir.......... [2] »

Louis XIV, après lecture de cette lettre, répondit à Tallard le 18 :

« J'apprends avec plaisir les dispositions que vous trouvez à la conclure (la négociation) sur le pied de celle des alternatives que je préfère aux autres. Vous l'avez même rendue plus avantageuse en y faisant ajouter Piombin. Mais, comme cette place, peu considérable par elle-même, serait assez inutile, si celle de Portolongon n'y était jointe, j'ai lieu de croire que vous réussirez encore à la faire comprendre dans l'alternative. Toutefois cette augmentation ne doit pas

---

[1] On trouvera ce projet à l'*Appendice*.

[2] Tallard au Roi, 10 août 1698, Utrecht. — *Angleterre*, t. 176, fol. 144-147.

30

être un obstacle à la conclusion du traité, et, si la cession de ces places formait trop de difficulté, j'approuverais l'expédient que vous proposez à l'égard des autres qui sont situées sur la côte de Toscane, savoir de les faire raser toutes, et d'en remettre le territoire aux princes à qui il appartient.

Enfin, si vous ne pouviez convenir encore de cette condition, il serait plus avantageux que ces places fussent soumises à la monarchie d'Espagne que de les laisser unies aux royaumes de Naples et de Sicile possédés par l'archiduc.

Suivant ce que vous m'écrivez, j'ai lieu de croire que le traité sera conclu avant que cette lettre vous soit rendue. Mais, comme il y sera peut-être survenu quelque difficulté que vous n'avez pu prévoir, qui en aurait encore retardé la signature, je vous dirai qu'après avoir examiné toutes les alternatives, celle qui comprend le duché de Milan me paraît préférable même au royaume d'Espagne cédé au duc de Berry aux conditions que je vous ai marquées. Il est plus avantageux à ma Couronne d'acquérir le Milanais, Final, Fontarabie, Saint-Sébastien, la province de Guipuzcoa et les places de Toscane, s'il est possible, que de mettre un de mes petits-fils sur le trône d'Espagne, en abandonnant toute l'Italie à l'Empereur, et accordant des places aux Anglais et aux Hollandais dans les Indes et sur la mer Méditerranée.

L'intérêt de toute l'Europe s'accorde même en cette occasion à ce que je juge de plus conforme aux miens. L'essentiel sera d'être assuré des moyens d'exécuter le traité sans renouveler la guerre, et je suis persuadé qu'ils ne seront pas difficiles à trouver, lorsque le roi d'Angleterre y entrera d'aussi bonne foi qu'il témoigne le désirer.

Je ne doute pas que tous ces articles n'aient été présentement discutés, et la proposition que vous aurez renouvelée du royaume d'Espagne pour le duc de Berry aura pu vous servir pour faire augmenter l'alternative dont il paraît que le roi d'Angleterre a dessein de convenir.

Il n'y a plus de temps à perdre pour prendre des mesures en cas de la mort du roi d'Espagne, et j'apprends encore par les dernières lettres de Madrid, du 30 juillet, que l'on n'espère pas que ce prince puisse passer l'automne. Le roi d'Angleterre a certainement les

mêmes nouvelles. Elles doivent d'autant plus le presser de conclure qu'il n'a pris encore aucunes mesures avec l'Empereur ni avec l'Électeur de Bavière, qu'ils n'ont point de troupes à portée d'entrer en Espagne, que les miennes au contraire sont sur les frontières et mes vaisseaux dans les ports ou sur les côtes de ce royaume.

Vous pourrez promettre que, lorsque je serai maître de Saint-Sébastien, les Hollandais y seront traités de la même manière qu'ils le sont présentement par les Espagnols [1]. »

De son côté, Guillaume III, le 10, après avoir retenu Tallard à dîner et avoir commandé qu'on le reconduisît à Utrecht dans un de ses carrosses à six chevaux, écrivit aussitôt à Heinsius qu'il avait besoin de lui à Loo, et qu'il vînt l'y rejoindre, en compagnie de Dykvelt, le surlendemain mardi. « *I think they come near to the point* », s'écriait-il dans son billet [2]. La glace était en effet rompue, et on peut supposer que ce qui avait le plus contribué à la rompre, ce n'était pas les nouvelles concessions de Louis XIV, ni même ses préparatifs de fêtes militaires à Compiègne, mais bien la certitude que Charles II, cette fois, se trouvait bel et bien mourant. Dykvelt avait écrit de Bruxelles qu'il ne passerait pas l'été, et Quiros avait avoué à Heinsius qu'il était à l'extrémité [3]. Néanmoins, tout en se décidant à traiter avec la France, Guillaume III, sans doute sous la pression des Hollandais, jugea indispensable de retrancher encore quelque chose du peu de compensations qu'il voulait bien laisser entrevoir à Louis XIV. Disons mieux, il modifia complètement la combinaison qu'il avait paru adopter le 10.

---

(1) Le Roi à Tallard, Versailles, 18 août 1698. — *Angleterre*, t. 176, fol. 153-155.

(2) Guillaume III à Heinsius, 10 août 1698. — Grimblot, t. 2, p. 104.

(3) « *De Heer Quiros had mede laten blijken dat ten uitterste over het leven van den Koning bekommen was.* » Heinsius à Guillaume III, 10 juillet 1698. — *Archives royales de La Haye.*

« J'eus l'honneur d'écrire à Votre Majesté il y a trois jours [1] ce qui s'était passé au voyage que j'avais fait ici [2] en allant à Utrecht. Je lui mandais que le roi d'Angleterre avait remis à me rendre réponse jusqu'à ce qu'il eût parlé à M. le Pensionnaire Heinsius, qu'il avait pourtant débattu chaque article de ma proposition en particulier et que je comptais la chose pour acceptée.

Outre que je ne croyais point me tromper dans le jugement que j'en portais, qui certainement était juste dans ce moment-là, j'aurai l'honneur de dire à Votre Majesté que mylord Portland me dit en descendant de chez le roi son maître, où il était entré après moi, que la chose était faite. Ainsi, Sire, je l'avais donnée pour telle à Votre Majesté.

Depuis ce temps-là, le Pensionnaire est venu ici, et on me manda de m'y rendre hier. Quand j'y ai été, mylord Portland m'a tenu tout un autre langage que la dernière fois, et j'ai commencé à connaître qu'ils avaient changé de résolution et qu'ils n'étaient plus dans le dessein de faire entrer le Milanez dans le partage de Monseigneur.

J'ai toujours cru jusqu'à la fin que c'était pour me tâter, mais, le roi d'Angleterre m'ayant envoyé chercher, il m'a dit qu'après avoir conféré avec M. le Pensionnaire sur la dernière proposition que j'avais faite, il trouvait que le Milanez entre les mains de Votre Majesté la rendait la maîtresse absolue de toute l'Italie, que M. l'archiduc à Naples et en Sicile était entièrement déplacé, qu'il n'avait pas un vaisseau ni une galère, et que ce n'était point une situation que celle-là, que, pour marquer à Votre Majesté la sincérité de ses intentions et l'envie de conclure un traité qui mît l'Europe en repos, il consentait de joindre la province de Guipuscoa, où les villes de Saint-Sébastien et Fontarabie sont comprises, à Naples, la Sicile et les villes de Toscane qui avaient déjà été offertes.

Croyez, Sire, que j'ai répondu là-dessus avec plus de force que je n'aurais osé l'espérer de mon peu d'habileté. J'en épargnerai le détail à Votre Majesté, car il est inutile et ne ferait que l'importuner. J'ai toujours dit que j'étais prêt à signer la dernière proposition que

---

[1] Il n'y a dans *Angleterre*, t. 176, aucune lettre de Tallard du 12.
[2] A Loo.

j'avais faite, mais que je n'avais point d'ordre d'accepter celle qu'on me faisait.

Le roi d'Angleterre m'a répondu que j'eusse l'honneur d'en rendre compte à Votre Majesté, afin de savoir ses dernières intentions. Quand j'ai vu que je n'avançais rien par ma fermeté, laquelle j'ai soutenue jusqu'au bout, espérant de les ramener à donner le Milanez, parce qu'il est certain qu'ils y ont été résolus pendant deux jours, j'ai songé à arrondir le partage qui doit revenir à Monseigneur, et j'ai dit au roi d'Angleterre que, puisqu'il désirait que j'eusse l'honneur de vous faire cette proposition de sa part, je le priais d'y joindre tout ce qui pouvait nous porter à l'accepter, afin de n'avoir plus à y revenir, et j'ai demandé Final, qu'il a accordé après quelques disputes. J'ai, malgré tout cela, paru très incertain de la résolution que Votre Majesté prendra là-dessus, et cependant, afin de gagner du temps, j'ai offert de faire un projet de traité, où j'insérerais ce qu'on venait de me proposer, et dans lequel il n'y aurait qu'à ajouter ou changer les choses dont on conviendrait à l'avenir.

J'ai demandé au roi d'Angleterre s'il ne se chargeait point de donner part à l'Empereur du traité, quand il serait signé, et de le lui faire agréer.

Il m'a répondu qu'il se chargeait de lui communiquer, non de lui faire souscrire, mais qu'il convenait de faire une ligue offensive et défensive avec Votre Majesté et la Hollande pour assurer l'exécution des choses dont on serait convenu contre ceux qui ne l'accepteraient pas, qu'il croyait même qu'il faudrait laisser un article dans le traité par où il fût dit que ceux qui voudraient entrer dans la ligue fussent reçus, que plusieurs princes d'Allemagne seraient du nombre, et qu'il serait à propos aussi que les Couronnes du nord s'y pussent joindre.

J'ai voulu m'étendre sur les difficultés qu'aurait Votre Majesté de se mettre en possession des États d'Italie qui lui seraient donnés pour le partage de Monseigneur et qu'il faudrait que Votre Majesté en fît la conquête. Il n'a jamais voulu tomber d'accord qu'il pût y avoir la moindre difficulté à l'exécution d'une chose qui serait autorisée par une aussi puissante ligue. J'ai voulu à cette occasion-là revenir sur l'Espagne. Il m'a fermé la bouche entièrement. Enfin,

nous sommes convenus que, si, contre toute apparence, il y avait quelque prince qui voulût entrer en mouvement pour s'opposer à la prise de possession du partage qui serait fait, il sera regardé comme perturbateur de la paix et déchu de la garantie où il pourrait être compris dans le traité de Ryswick. C'est au sujet de M. de Savoye que cet article-là a été fait.

Cela fini, Sire, j'ai rejoint mylord Portland. Je lui ai toujours témoigné que je doutais que Votre Majesté acceptât ces propositions-là, et que, pour les rendre plus plausibles, j'y ajouterais encore la Sardagne. Il m'a dit de ne le pas faire sans le communiquer au roi son maître. Je lui ai dit que cela ne valait pas la peine que j'eusse l'honneur de lui en parler, qu'il prît la peine de lui demander si je ne le pouvais pas faire.

J'ai oublié de dire à Votre Majesté qu'en sortant du cabinet du roi d'Angleterre, j'ai récapitulé avec lui la séparation de la succession dans les termes suivants, afin qu'il ne pût y avoir de méprise. Le partage de Monseigneur sera composé des royaumes de Naples, Sicile, de toutes les places que les Espagnols occupent sur la côte de Toscane, de Final et ses dépendances, de la province de Guipuscoa, où sont comprises les villes de Fontarabie et Saint-Sébastien. M. l'archiduc aura Milan. Le prince électoral de Bavière possèdera le reste de toute la monarchie d'Espagne en l'état où elle est présentement. Le roi d'Angleterre a dit que cela était conforme à ses sentiments. Il ne me reste, Sire, qu'à ajouter à cela ce qui me sera répondu ce matin pour la Sardagne.

Deux raisons, Sire, m'ont empêché de conclure aujourd'hui. La première, parce que j'ai trop affirmé que je n'avais pas de pouvoir d'accepter cette proposition-là, afin de voir le bout de leurs sentiments sur le Milanez, et qu'il faut qu'il paraisse pour la bienséance que j'ai demandé de nouveaux ordres. La seconde, pour que Votre Majesté, qui verra par le compte que j'ai l'honneur de lui rendre le bransle où ils ont été pour céder le Milanez, juge elle-même si elle veut refuser ce qu'on lui offre et de risquer de tout rompre pour les amener à son point, ou accepter des conditions qu'il m'a paru par ses dernières dépêches qu'elle croyait elle-même plus fortes que les premières alternatives qu'elle avait déjà proposées.

Le roi d'Angleterre a désiré que, pour ne pas perdre de temps, on remît le projet du traité, qui peut recevoir de la contradiction, à être examiné après le départ de ce courrier, comptant qu'une lettre simple sera plus tôt faite qu'un projet. Il m'a donné un logement ici, dès que j'ai été arrivé. J'eus l'honneur de souper hier avec lui, et on ne peut rien ajouter à ses honnêtetés à mon égard.

Ce 16e août.

Depuis ma lettre écrite, Sire, j'ai été chez le roi d'Angleterre pour prendre congé de lui et m'en revenir ici [1]. Il m'a extrêmement pressé de ne pas perdre de temps à lui rendre réponse sur la dernière proposition qu'il m'a faite.

Je l'ai assuré qu'il la recevrait avec diligence. Ensuite, nous sommes rentrés en matière sur le Milanez. Il m'a parlé là-dessus si décisivement que je crois, Sire, qu'il faut accepter l'offre qu'il fait présentement, et que c'est avoir donné tout le temps et toute l'opiniâtreté qu'il se peut que de ne l'avoir pas déjà fait.

Ainsi, Sire, dès que j'aurai laissé passer cinq ou six jours qu'il faut pour le retour [2] qu'il croit parti d'hier....., j'accepterai au nom de Votre Majesté ce qui est contenu ci-dessus dans cette lettre, ce que je n'ai pu faire avec bienséance,..... parce que j'ai toujours dit, pour voir le fond de leur intention, que je n'avais d'ordre que pour la proposition que je faisais, car ils veulent que je fasse voir mes pouvoirs, ceux de Monseigneur, et que l'on dresse les articles dans l'instant que je lui rendrai réponse. Le roi d'Angleterre veut aller à Zell, et il veut savoir à quoi s'en tenir avant que de partir.

Ils disent qu'il ne peut y avoir que deux difficultés de chaque côté dans le traité.

De leur part, elles roulent (*sic*) sur la manière dont Monseigneur renoncera et sur rendre tous ceux qui signeront dans ce traité garants de la renonciation.

De la nôtre, ils croient que nous n'en pouvons faire que pour bien

---

(1) A Utrecht.
(2) Du courrier, sans doute.

assurer l'exécution du partage et la garantie de la possession contre qui voudrait la troubler.

Ils disent que, si nous sommes de bonne foi, nous ne devons apporter aucune difficulté à tous les termes qu'on croira nécessaire d'insérer pour rendre la renonciation solide et que la garantie n'est qu'une suite des sûretés qu'on veut prendre, et qu'ils consentent de se lier autant que nous voudrons pour rendre l'exécution du traité immanquable, et que tous les mêmes qui seront garants de la renonciation le seront de l'exécution et de la possession du partage de Monseigneur.

Faites-moi l'honneur de me mander, Sire, s'il y a quelques bornes où il faille s'arrêter sur le fait de la renonciation, si la garantie de cette renonciation blesse vos intérêts. Mais vous ne sauriez apporter de tempérament là-dessus sans leur donner de l'ombrage, et ayez la bonté de m'envoyer un modèle de ce que vous désirez qui soit mis pour la sûreté de l'exécution du traité, et j'aurai soin que cela soit fait.

Mais, Sire, je crois que Votre Majesté ne doit point différer de m'envoyer son plein pouvoir et celui de Monseigneur, car le temps est venu de consommer sans retour (1). »

La réponse du Roi ne se fit pas attendre.

« M. le comte de Tallard, le premier courrier que vous m'avez dépêché partait à peine lorsque j'ai reçu, par le second, la lettre que vous m'avez écrite, du 15e et du 16e de ce mois. Elle m'a fait voir que la disposition des affaires était changée depuis le compte que vous m'en aviez rendu et que les conseils du Pensionnaire Heinsius avaient déterminé le roi d'Angleterre à traiter sur le pied d'une alternative différente de celle qu'il paraissait accepter avant l'arrivée du Pensionnaire.

Vous en connaissez la différence, et vous savez le jugement que j'en fais. La dernière me produit, à la vérité, une plus grande étendue de pays, mais l'acquisition du duché de Milan était un

(1) Tallard au Roi, 15 et 16 août 1698. — *Angleterre*, t. 176, fol. 156-166.

avantage bien plus solide. Je vois, d'un côté, les embarras, les peines et les dépenses que coûtera la conservation des royaumes de Naples et de Sicile, pendant que le partage de l'Empereur le rend facilement maître de l'Italie. Ses États héréditaires deviennent presque contigus, et il sera difficile de l'empêcher, avec une pareille puissance, de soutenir les droits prétendus de la Couronne impériale en Italie; on ne peut même répondre qu'il ne fasse bientôt revivre ceux de la maison d'Autriche au préjudice de la liberté des cantons suisses.

Le roi d'Angleterre et les États-Généraux se proposent certainement pour objet principal, ou le maintien de la tranquillité de l'Europe, ou leur intérêt particulier. Si la première considération est celle qui les conduit, rien n'est plus contraire à cette vue que d'établir à l'Empereur une nouvelle domination au milieu de l'Italie. Ses desseins ont trop éclaté depuis quelques années pour supposer qu'il voulût laisser en repos les princes et les États faibles que leur malheur aurait rendu ses voisins.

Si l'on regarde uniquement l'intérêt particulier de l'Angleterre et des Provinces-Unies, et que l'on raisonne suivant leurs propres principes, rien ne convenait davantage au commerce de leurs sujets dans la Méditerranée que de voir les royaumes de Naples et de Sicile gouvernés par un prince dont elles ne peuvent craindre les forces maritimes.

C'est principalement sur cette raison que le roi d'Angleterre s'est toujours fondé pour éloigner les propositions que vous lui avez faites de convenir du royaume d'Espagne pour le partage d'un de mes petits-fils; ainsi la même raison devrait encore lui faire appréhender de me voir en possession des royaumes de Naples et de Sicile plutôt que du duché de Milan. Lorsque je serai maître de ces royaumes, les Anglais et les Hollandais s'assureront uniquement sur ma parole de la liberté de leur commerce dans la Méditerranée [et, si j'avais dessein de l'interrompre, les ports de ces deux États, les flottes qu'on y peut entretenir m'en donneraient de grandes facilités]. Si le Milanais entrait, au contraire, dans le partage de mon fils, cet État ne me donnerait aucune facilité nouvelle de troubler leur navigation, quand même (ce qui, à la vérité, n'est pas à supposer) je serais capable de manquer aux engagements que j'aurais pris.

Ainsi, j'avais lieu de croire que le roi d'Angleterre persisterait dans la résolution de traiter sur le pied de l'alternative dont vous m'aviez rendu compte par votre lettre du 10e. Le choix que j'avais fait du Milanais était une preuve du désir sincère que j'ai de maintenir exactement la tranquillité générale et de ne donner pas le moindre sujet de jalousie aux Anglais et aux Hollandais pour la sûreté de leur commerce.

Mais, quoique cet État me convînt bien davantage que les royaumes de Naples et de Sicile par toutes les raisons que je vous ai expliquées, j'aime mieux cependant traiter sur le pied de la dernière alternative que le roi d'Angleterre vous a proposée que de rompre la négociation. [Vous essayerez cependant encore de traiter sur l'alternative du Milanais, mais, comme je n'ai pas lieu de croire que vous y fassiez revenir ce prince], vous ferez ajouter, s'il est possible, la Sardagne à l'alternative des royaumes de Naples et de Sicile. Je vous permets même à toute extrémité de l'abandonner, pourvu qu'elle soit jointe au royaume d'Espagne.

Je vous envoie pour cet effet un pouvoir signé de moi et un de mon fils, et, comme mon intention est de traiter de bonne foi, je ne ferai point de difficulté sur les termes nécessaires pour assurer la tranquillité de l'Europe dans les temps à venir. Mais il ne serait pas juste que, mon fils renonçant dans cette vue à ses droits légitimes, l'Empereur pût profiter un jour de cette renonciation et revenir dans la suite à soutenir les mêmes prétentions qu'il forme aujourd'hui sur la succession d'Espagne. Ainsi, mon intention est qu'il soit énoncé dans le traité que mon fils renonce pour lui, pour ses héritiers et pour ses successeurs nés et à naître, à tous ses droits sur la Couronne d'Espagne en faveur du prince électoral de Bavière, qu'il s'engage de même pour lui, ses héritiers et successeurs à ne jamais troubler ce prince et ses descendants dans la possession des États qui lui seront tombés en partage.

Quoique cette renonciation doive suffire pour assurer le maintien de la paix en cas de la mort du roi d'Espagne, le roi d'Angleterre vous dira peut-être qu'il faut encore une renonciation plus ample, que le prince électoral de Bavière peut mourir avant que d'avoir des enfants, qu'on retomberait alors dans les mêmes inconvénients qu'on

veut présentement éviter. Vous lui répondrez que je suis également disposé à convenir des moyens d'y remédier; qu'il faut en même temps trouver ceux d'empêcher l'Empereur de recueillir la succession d'Espagne, si ce dernier cas arrivait; qu'une renonciation générale que mon fils donnerait présentement établirait certainement le droit des fils de l'Empereur, en cas de la mort du prince électoral de Bavière sans enfants, qu'ils seraient sans contestation les légitimes héritiers; qu'il ne serait pas juste que, mon fils ayant abandonné ses droits pour le bien de l'Europe, cette modération servît à l'agrandissement de l'Empereur que l'on veut empêcher avec tant de raison; que c'est pour cet effet que mon fils renonce à ses droits, seulement en faveur du prince électoral de Bavière; que, si le roi d'Angleterre juge qu'il soit nécessaire d'entrer dans quelque engagement plus particulier, vous avez pouvoir de convenir qu'en cas de mort du prince électoral sans enfants il sera fait un nouveau traité pour régler à qui sa succession doit appartenir, à l'exclusion toutefois des enfants de l'Empereur, et que mon fils renoncera semblablement à ses droits en faveur de celui dont on conviendra pour succéder au prince électoral.

Si le roi d'Angleterre trouve cet engagement trop général, vous lui proposerez de convenir dès à présent que l'ordre établi par le testament de Philippe IVe sera suivi, et que, le prince électoral de Bavière mourant sans enfants, le duc de Savoye serait appelé à la Couronne d'Espagne.

Enfin, s'il y a quelque opposition dans son esprit contre le duc de Savoye, ou que quelque autre raison l'empêche de l'admettre, vous pourrez proposer que l'Électeur de Bavière hériterait de la Couronne de son fils, [et après cet Électeur ses descendants. Si, dans la suite, il est nécessaire que vous ayez pour cet effet un nouveau pouvoir de mon fils, il vous sera envoyé aussitôt.]

Mais vous ne ferez ces différentes propositions que l'une après l'autre, dans l'ordre que je vous le marque, et seulement en cas que le roi d'Angleterre trouve que la renonciation que vous stipulerez pour mon fils soit restreinte dans des bornes trop étroites.

Il sera nécessaire aussi que, prévoyant le cas de la mort du prince électoral de Bavière, le roi d'Angleterre s'oblige à faire

entrer l'Empereur dans les mêmes engagements que je prendrai sur ce sujet.

Enfin, le bien de l'Europe demande que ce prince ni ses enfants ne puissent jamais recueillir la succession d'Espagne, lorsque je veux bien dans cette vue me contenter du partage dont vous conviendrez dans le traité.

Quant à la garantie de l'Angleterre et de la Hollande, non seulement elle n'est pas contraire à mes intérêts, mais vous devez nécessairement la stipuler aussi bien pour les renonciations que pour l'exécution du traité.

A l'égard de ce dernier article, il faut convenir, ainsi que le roi d'Angleterre en demeure d'accord, d'une ligue offensive et défensive entre moi, ce prince et les États-Généraux pour l'exécution des conditions du traité, et que ces deux puissances joindront leurs forces de terre et de mer aux miennes, si je le juge nécessaire pour me mettre en possession du partage dont on sera convenu.

Enfin, toute l'Europe étant intéressée à cette disposition, il est très à propos de faire entrer dans ce traité le plus grand nombre de princes de l'Empire qu'il sera possible, et d'y admettre aussi les Couronnes du Nord. Je suis persuadé que ce ne sera pas une chose difficile, lorsque le roi d'Angleterre s'y employera. Cette ligue étant faite, et le roi d'Angleterre et la Hollande joignant leurs forces aux miennes, il n'y a pas d'apparence que l'Empereur refuse d'y souscrire, et, s'il prenait ce parti, l'opposition qu'il apporterait à l'exécution du traité serait peu considérable.

Quoiqu'il n'y ait pas lieu de douter du consentement de l'Électeur de Bavière, vous devez cependant convenir avec le roi d'Angleterre des mesures qu'il prendra pour communiquer le traité à cet Électeur et examiner en quoi il peut contribuer à son exécution.

Enfin, je ne vois nul obstacle à conclure présentement, si le roi d'Angleterre vous a parlé jusqu'à présent d'aussi bonne foi que j'ai lieu de le croire.

Je vous envoie un nouveau projet de ce que vous pourrez ajouter à celui que vous avez déjà reçu avec ma lettre du 5e de ce mois (1). »

---

(1) Le Roi à Tallard, 19 août 1698, Versailles. — *Angleterre,* t. 176,

Le 25, Tallard fut en mesure de répondre au Roi.

« J'arrive de Loo, où j'ai couché deux nuits. Je fus descendre chez mylord Portland à mon ordinaire. Il me fit donner le même logement. Je trouvai un homme froid. Je lui en fis des reproches en badinant, et je lui dis que l'austérité de son visage ne m'alarmait en nulle façon. Le fait est pourtant, Sire, que la force et la fermeté avec laquelle je parlai au roi d'Angleterre dans la dernière conversation, au sujet du Milanez, les a fait un peu changer de conduite à mon égard. Cependant, Sire, il me fit des excuses. Je rentrai avec lui à l'accoutumée. Je lui dis les ordres que j'avais de Votre Majesté. Après quoi, il monta chez le roi son maître pour savoir quand je pourrais avoir l'honneur de le voir. En descendant, il me dit d'y aller. J'y fus, et, quoique je trouvasse ses honnêtetés ordinaires, il me parut du changement dans la manière de traiter.

Après un préambule conforme à ce que vous m'aviez fait l'honneur de m'ordonner, j'acceptai les propositions qu'il m'avait faites la dernière fois, en y ajoutant la Sardagne.

Il se récria en disant que c'était un royaume. Je vis bien qu'il croyait que j'avais pénétré qu'il souhaitait de faire un traité et qu'il voulait me dépayser. Ainsi je ne m'alarmai point et j'allai mon chemin, disant que Votre Majesté avait prévenu le *Mémoire* que M. de Portland m'avait donné au sujet de la forme dont il désirait que fût la renonciation de Monseigneur sur le royaume d'Espagne, et je commençai par étaler la manière sincère dont en agissait Votre Majesté, qui convenait qu'on se servît de tous les termes qui n'iraient qu'à expliquer une chose qu'elle voulait faire.

Et, comme Votre Majesté sait bien qu'ils avaient déjà demandé une seconde renonciation, en cas que le prince électoral de Bavière vînt à mourir sans enfants, j'ajoutai que même Votre Majesté consentait que la Couronne d'Espagne ne pût revenir à Mgr le Dauphin dans ce dernier cas, pourvu toutefois que sa modération ne fût point cause qu'elle tombât dans la maison d'Autriche, chose qui

---

fol. 168-175. On trouvera ce projet dans Reynald, t. 1, p. 325-330, et l'original, à la suite de la précédente lettre, fol. 176-182.

serait autant contre l'intérêt de l'Europe en général que contre l'intérêt de Votre Majesté en particulier.

Le roi d'Angleterre répondit que la sincérité des intentions de Votre Majesté paraissait bien clairement, mais qu'il ne voyait pas comment, Mgr le Dauphin renonçant et le prince électoral de Bavière venant à mourir, il serait possible d'empêcher que la succession d'Espagne ne retombât à l'Empereur.

Je lui dis que Monseigneur ne ferait jamais cette renonciation ultérieure-là, car c'est ainsi qu'ils l'appellent, que les mêmes puissances qui doivent garantir le traité qui se propose n'eussent pris des mesures incontestables pour empêcher que ce cas-là n'arrivât, qu'il me paraissait que c'était un expédient que de convenir par un traité de choisir un prince suivant les intérêts de l'Europe, hors de la maison de France et de la maison d'Autriche, pour monter sur le trône d'Espagne, s'il venait à être vacant une seconde fois. Cela lui parut trop incertain. Je lui dis qu'il y avait encore un autre moyen, qui était de se conformer au testament de Philippe IV, à l'exclusion de l'Empereur, c'est-à-dire passer directement à M. de Savoye. Il me répliqua avec raison : De quel droit on pouvait prendre la moitié du testament et invalider ce qui ne convenait pas? Et il est vrai, Sire, que, toutes les fois que l'on voudra reconnaître cet article-là en particulier, il faut tomber d'accord que l'Empereur y est le premier nommé, et c'est une chose qui paraît très violente que de vouloir faire passer M. le duc de Savoye devant, parce qu'il est de l'intérêt des plus forts d'empêcher que la succession n'aille à la maison d'Autriche.

Comme j'étais frappé de ces raisons-là avant que de parler au roi d'Angleterre, j'avoue que j'ai passé légèrement sur l'article de M. de Savoye, pour lequel ce prince a toujours de la répugnance, et j'ai pris le parti de dire qu'il n'y avait qu'à convenir tous de la vérité, c'est-à-dire que Monseigneur avait le droit légitime, que, s'il le transportait à M. l'Électeur de Bavière, la Couronne d'Espagne lui appartiendrait légitimement, en cas que M. le prince son fils vînt à manquer, et que, ces justes prétentions étant alors soutenues de la ligue qui se doit former, il n'y aurait plus de difficulté pour rien. Le roi d'Angleterre me répondit que cela méritait bien quelques réflexions et qu'il me rendrait réponse.

Effectivement, je vis le lendemain M. le comte Portland qui me dit avec un visage ouvert qu'il voulait me parler. Je passai dans sa chambre, où nous fûmes bien trois heures. Il me témoigna qu'il était ravi de voir qu'on ne pouvait plus douter d'en venir à un traité, que, dès que Votre Majesté était d'aussi bonne foi qu'elle le paraissait sur la renonciation de Monseigneur, il était de leur intérêt comme du nôtre d'empêcher l'agrandissement de l'Empereur, mais qu'il fallait trouver quelque expédient sur la délicatesse du roi son maître, qui doutait qu'on pût transporter les droits d'hérédité d'une Couronne, qu'il lui était venu une pensée dans l'esprit dont il était bien aise de me parler, et que c'était de faire cette cession par un traité particulier entre Monseigneur et M. l'Électeur de Bavière, sans que cela fût énoncé dans le traité général. Je lui répondis que, pour Votre Majesté, elle n'avait nul scrupule, qu'elle croyait le droit de Mgr le Dauphin incontestable, qu'ainsi la Couronne d'Espagne lui appartiendrait à la mort du roi catholique, et qu'étant à lui il en pouvait disposer comme de son bien, qu'au surplus, bien loin que Votre Majesté eût de la répugnance pour M. l'Électeur de Bavière, il lui était agréable, que par conséquent cet expédient-là me paraissait bon, à une condition, c'est que la garantie générale de toute la ligue fût comprise dans le même acte où serait la renonciation ultérieure et la cession en faveur de M. l'Électeur de Bavière. J'ai voulu dire que l'on pourrait jeter les yeux sur M. le duc de Berry aux clauses que Votre Majesté m'avait ordonné d'offrir, mais cela ne leur est *(sic)* pas convenu.

Nous sommes ensuite tombés dans la discussion des articles qui doivent former le traité. Pour couper court, j'ai tiré le projet que j'avais dans ma poche. Il m'a prié de lui *(sic)* laisser. Je l'ai fait. Il l'a lu deux heures après, Sire, au roi son maître, et le résultat de toutes choses est que le comte Portland va demain à La Haye, pour le communiquer au Pensionnaire Heinsius, que, jeudi ou vendredi, au plus tard, il viendra dîner céans, et qu'il me rapportera ledit projet apostillé, qu'en attendant on a écrit en Angleterre pour faire expédier le pouvoir de celui qui le doit signer avec moi, parce qu'il faut qu'il soit scellé, que, quand même le vent serait bon, il ne pourrait être arrivé de dix ou douze jours, que le roi son maître, pour assurer

toutes choses, convient de signer les conventions quand elles seront réglées, c'est-à-dire à son retour de La Haye, mais il dispute toujours la Sardagne en faveur du prince électoral, et je ne sais ce qui en sera. Votre Majesté a paru s'en soucier si peu dans ses dernières dépêches que je ne risquerai pas de rompre pour cela.

Il ne m'a pas paru qu'ils aient trouvé rien de considérable à réformer dans le projet que je lui ai donné, mais on ne peut porter de jugement certain qu'il n'ait passé par l'étamine du Pensionnaire Heinsius. On a résolu d'y ajouter encore une clause qui ne sera pas désagréable à Votre Majesté, c'est qu'il sera dit que, si l'Empereur refuse de souscrire, on empêchera qu'il n'entre en possession du Milanez, lequel en ce cas sera mis en séquestre. La question est de savoir en quelles mains, des Vénitiens ou des Suisses, car on ne veut pas entendre parler de M. de Savoye.

Le roi d'Angleterre désire savoir les sentiments de Votre Majesté là-dessus. Il penche du côté des Vénitiens, parce qu'il croit que, l'Empereur étant plus voisin des Suisses, ils pourraient déférer plus volontiers à ses volontés, et, s'il m'est permis d'avoir une opinion, je pense de même.

Il a agréé l'article 13 du projet [1]. Il propose même de l'étendre

---

[1] Cet article était ainsi conçu : « Et pour assurer encore davantage le repos de l'Europe, les dits rois et États seront non seulement garants de la dite exécution du présent traité et de la validité desdites renonciations, mais encore, si quelqu'un des princes en faveur desquels les partages sont faits voulait dans la suite troubler l'ordre établi par ce traité, faire de nouvelles entreprises et s'agrandir aux dépens de ses voisins sous quelque prétexte que ce soit, la même garantie du traité sera censée devoir s'étendre aussi en ce cas, en sorte que les rois, princes et États qui la promettent seraient tenus d'employer leurs forces pour s'opposer aux dites entreprises et pour maintenir toutes choses dans l'état convenu par les dits articles. » Une apostille expliquait le sens de cette clause : « Cet article est mis à cause des prétentions que l'Empereur forme depuis quelques années sur l'Italie, et il n'y a pas à douter qu'étant maître du Milanais, par conséquent en état de les soutenir, il n'attaque bientôt les Vénitiens, les Génois, tous les princes d'Italie et les Suisses, s'il n'y est pourvu par quelque condition du traité. Sa Majesté, ne voulant point faire d'entreprise, quand elle sera en possession du royaume de Naples et de Sicile et des autres places qu'elle possédera sur les côtes de l'Italie, veut bien que la garantie stipulée par cet article la regarde de même que l'Empereur. » — *Angleterre,* t. 176, fol. 181.

plus loin. Ainsi, Sire, à la Sardagne près, qu'il faut disputer, il me semble qu'on est en état de finir incessamment après le retour de M. le comte de Portland, à moins qu'il ne survienne des difficultés que je ne prévois pas.

Le roi d'Angleterre compte que le duc de Bavière ira régenter en Espagne, et je vois bien qu'il ménagera le gouvernement des Pays-Bas pour M. de Vaudemont. Ce qu'il y a d'incroyable, Sire, et dont ce prince est étonné lui-même, c'est qu'il ne lui est pas revenu aucun mot d'inquiétude sur ce qui se passe, de la part d'aucun prince ni d'aucun ministre étrangers, en sorte que jusques à présent il n'y a personne qui ait le moindre soupçon de ce que l'on peut dire, qui doit éclore un de ces jours au grand étonnement de tout l'univers.

Ce prince me fit encore appeler hier au soir, et, après avoir récapitulé toutes choses, il ajouta que Votre Majesté ne pouvait plus douter qu'il ne comptât entièrement sur son alliance, qu'au moins il ne devait plus faire de fonds sur celle de la maison d'Autriche.

Il me dit encore qu'il y avait une chose, quoique petite pour un roi d'Angleterre, qu'il affectionnait fort, c'était la fin de tout ce qui le regardait comme prince d'Orange, et qu'il serait très obligé à Votre Majesté d'ordonner qu'on expédiât ses commissaires le plus promptement qu'il serait possible.

Il me témoigna désirer que le Milanez fût mis sous le nom de l'Empereur, parce que le partage de Monseigneur se réunissait à la Couronne de France.

Je lui répondis que Votre Majesté aurait bien de la peine à y consentir et que, l'archiduc étant appelé par le testament de Philippe IVe, il était juste que ce qu'on lui donnait pour le dédommager de ses prétentions sur le royaume d'Espagne restât entre ses mains [1]. »

A la date du 2 septembre, Louis XIV acquiesça, à peu près purement et simplement, aux conditions énoncées dans

---

[1] Tallard au Roi, 25 août 1698, Utrecht. — *Angleterre*, t. 176, fol. 188-199.

cette lettre, ne se réservant guère que le droit d'émettre ses réflexions sur divers points de second ordre, quoiqu'encore d'une grande portée.

« J'ai reçu votre lettre du 25e de ce mois par le courrier que vous m'avez dépêché. Le compte que vous me rendez de l'état de votre négociation me donne lieu de croire qu'elle sera consommée avant que vous receviez ma réponse, et d'ailleurs il y a peu de choses que je puisse ajouter aux ordres que je vous ai déjà donnés. Une des principales conditions à stipuler est que la renonciation de l'Empereur et celle de l'archiduc soient conformes à celle que fera mon fils, et j'ai vu par votre lettre du 21e que vous en aviez déjà fait connaître la nécessité au comte de Portland. Ce n'est pas seulement comme père de l'archiduc que l'Empereur doit renoncer, mais comme ayant des prétentions par lui-même et étant appelé avant ses enfants par le testament de Philippe IVe à la succession d'Espagne, au défaut des enfants de l'infante Marguerite.

Lorsque j'ai proposé de se conformer à ce testament et d'élever le duc de Savoye sur le trône d'Espagne, si le prince électoral mourait sans enfants, mon intention n'était pas de rendre valable un acte que je ne puis reconnaître comme bon, mais seulement de suivre les vues que Philippe IVe avait eues, sans autoriser les dispositions qu'il avait faites, et, comme c'est mon fils qui transporte les droits qu'il a, il lui est libre de les céder au duc Savoye aussi bien qu'à l'Électeur de Bavière. Dans la vérité, si la répugnance du roi d'Angleterre pour le duc de Savoye ne paraissait bien clairement, on ne verrait pas quel est le fondement de la crainte scrupuleuse qu'il témoigne de faire pour ce prince ce qu'il fait sans hésiter pour l'Électeur de Bavière.

Comme ce dernier me conviendrait autant, et peut-être davantage, que le duc de Savoye sur le trône d'Espagne, je veux bien consentir au traité particulier dont le comte de Portland vous a parlé pour assurer à l'Électeur de Bavière la Couronne d'Espagne, en cas que le prince électoral son fils meure sans enfants, mais il faut en même temps que, non-seulement la même ligue soit garante du traité particulier aussi bien que du général, mais encore qu'il soit énoncé,

dans la renonciation de l'Empereur et dans celle des princes ses enfants, que cette même renonciation subsistera, si le prince électoral vient à mourir sans enfants. C'est le seul moyen d'empêcher que les mêmes événements que l'on veut prévenir n'excitent un jour la guerre dans toute l'Europe. Enfin, il ne serait pas juste que mon fils fût engagé à renoncer à ses droits après la mort de celui en faveur de qui il veut bien les céder, pendant que l'Empereur se serait réservé l'entière liberté de soutenir ses prétentions.

Je suis persuadé que le roi d'Angleterre comprendra parfaitement la justice de ce que vous lui direz sur cet article. Je vois qu'il connaît de quelle conséquence il est pour le bien de l'Europe d'empêcher l'agrandissement de l'Empereur, et je ne puis en demander [1] de plus forte preuve que la proposition qu'il fait de mettre le Milanais en séquestre, si l'Empereur refuse de souscrire au traité. J'approuve fort les raisons que le roi d'Angleterre a de croire qu'il convient davantage de remettre ce séquestre entre les mains des Vénitiens que de le confier aux Suisses. La paix du Turc étant faite, la République de Venise aura vraisemblablement des troupes suffisantes pour conserver cet État, et il est si important pour elle que l'Empereur ne prétende rien au-delà de ce qui sera porté par le traité qu'il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne garde fidèlement ce séquestre et qu'elle n'attende pour le remettre à ce prince qu'il soit convenu du partage qui aura été réglé.

Comme ce traité est fait en vue du bien général de toute l'Europe, et que, pour y maintenir le repos, il faut aussi que la tranquillité de l'Italie soit conservée, le moyen d'y réussir est certainement de mettre le partage de l'archiduc sous son nom, et non pas sous celui de l'Empereur. Les droits de la Couronne impériale fourniront toujours des prétextes à l'Empereur pour former de nouvelles prétentions. L'archiduc, étant en possession du Milanais, n'aura pas les mêmes prétextes ni les mêmes facilités de s'agrandir. La clause stipulée par l'article 13e du projet que je vous ai envoyé suffira pour contenir l'archiduc dans les bornes de son partage, et la garantie de toute la

---

(1) Il y a à tort « donner » dans le texte de M. Reynald.

ligue dont il est parlé dans le même article ne serait peut-être pas capable d'empêcher l'Empereur de s'étendre aux dépens de ses voisins. On voit depuis quelque temps l'usage qu'il fait, même dans Rome, des droits prétendus de [1] la Couronne impériale. S'il possédait l'État de Milan, on verrait bientôt des titres pour prouver que les États d'Italie le plus à sa bienséance seraient fiefs impériaux. Les plus faibles seraient les premiers attaqués et, n'ayant pas la force de résister, ils se soumettraient plutôt que d'implorer l'assistance des garants du traité; si d'autres y avaient recours, l'Empereur ferait voir que ce n'est point le cas de la garantie, que l'on n'est pas en droit d'empêcher qu'il n'exerce une autorité qui lui a toujours appartenu et qu'il n'a point en conséquence du traité, cette garantie ne devant s'étendre qu'aux droits acquis par le traité.

C'est en quoi la différence est très grande entre le partage que mon fils se réserve et celui qui serait cédé à l'Empereur. Tout ce qui est dans le partage de mon fils est sans contestation sujet à la garantie; il ne peut prétendre d'autres droits que ceux des États mêmes qui lui seront réservés; l'Empereur, au contraire, ne laisse que trop juger par sa conduite à l'égard du pape et des princes d'Italie qu'il joindrait aux droits dont l'État de Milan jouit présentement les prétentions de la Couronne impériale et qu'il soutiendrait, comme je vous l'ai déjà marqué, que la garantie ne peut avoir lieu à cet égard.

Comme cet inconvénient n'arrivera point, lorsque le Milanais sera cédé nommément à l'archiduc, pour en jouir, lui et ses descendants, à perpétuité, mon intention est que vous fassiez connaître bien clairement toutes ces raisons au roi d'Angleterre, que vous y ajoutiez toutes celles que vous croirez le plus capables de lui faire voir la nécessité de nommer l'archiduc, et non pas l'Empereur, pour posséder le Milanais.

Que, s'il insiste, nonobstant tout ce que vous lui pourrez dire, à faire mettre sous le nom de l'Empereur la cession du Milanais, comme celle des royaumes de Naples et de Sicile sera sous le nom

---

(1) « De », et non pas « à ». Reynald, t. 1, p. 145.

de mon fils, vous lui proposerez encore un expédient pour maintenir les choses dans cette espèce d'égalité qu'il a en vue d'établir, sans s'exposer aux inconvénients qu'on doit prévoir en donnant à l'Empereur une aussi grande puissance en Italie. Ce serait de convenir par le traité qu'aussitôt après que mon fils serait entré en possession de son partage, il cèderait les royaumes de Naples et de Sicile à l'un des princes mes [1] petits-fils, cadets du duc de Bourgogne, que celui qu'il choisirait irait s'établir à Naples, que, moyennant cette condition, il serait spécifié que l'État de Milan appartiendrait à l'archiduc. De cette manière, l'égalité serait observée en ce que mon fils ne jouirait point pour lui des royaumes de Naples et de Sicile, de même que l'Empereur ne jouirait point de l'État de Milan, que la même chose que mon fils ferait pour son second ou pour son troisième fils serait aussi faite pour le second fils de l'Empereur. Ainsi l'égalité serait entière dans l'essentiel. Dans la forme, il y aurait, à la vérité, de la différence, et, si le roi d'Angleterre s'y attache dans une affaire où il est si important pour le bien de l'Europe d'empêcher que l'Empereur ne devienne par lui-même maître du Milanais, il est aisé de voir qu'il vous dira.....

Si ce prince vous propose qu'il soit stipulé que les royaumes de Naples et de Sicile ne puissent être réunis à ma Couronne, vous lui ferez voir le peu de justice qu'il y aurait de me demander cette condition, lorsqu'on n'oblige pas l'Empereur à promettre que le Milanais ne pourra jamais être réuni à la Couronne impériale, quand même l'archiduc mourrait sans enfants, ou que ses descendants viendraient à manquer. Que s'il vous propose d'obliger l'Empereur à faire cette renonciation pour toujours, pourvu que mon fils en fasse une pareille, vous ne l'accepterez pas, cette condition étant entièrement différente de ce qu'on a traité jusqu'à présent.

Enfin, si le roi d'Angleterre ne convient ni de l'un ni de l'autre de ces expédients, et que ce que vous lui direz ne le persuade pas de ce qui est véritablement le plus conforme au maintien de la tranquillité générale, je veux bien qu'après avoir épuisé toutes vos

---

[1] M. Reynald a lu à tort « premiers ».

raisons vous consentiez, à la dernière extrémité, que le Milanais sera cédé nommément à l'Empereur; mais je ne puis croire que cette condition convienne au but que je me propose et à celui que le roi d'Angleterre envisage aussi.

Comme ce prince avait paru, dans les commencements, peu éloigné de comprendre la Sardagne dans le partage de mon fils, je suis persuadé que, si vous vous en êtes désisté, vous ne l'avez fait qu'à la dernière extrémité.

Je ne m'opposerai point à la régence qu'il veut procurer à l'Électeur de Bavière du royaume d'Espagne (1) ».

Évidemment, après cette lettre, l'accord était fait, au prix, il est vrai, des concessions indéfinies de Louis XIV. Le 19 août, on l'a vu, le Roi avait expédié à Tallard un modèle du futur traité, avec son plein pouvoir, plus « sa permission à Mgr le Dauphin de donner des pouvoirs à M. de Tallard » touchant la même succession, enfin les propres pouvoirs du Dauphin au mandataire de son père (2). Le souverain de l'Angleterre était loin de se trouver investi d'autorisations analogues, soit de la part des Hollandais, soit de la part de ses propres ministres. Il n'était pas fâché cependant de prendre Louis XIV au mot, dans l'état où il savait le roi d'Espagne. Aussi, le 8 septembre, vers dix heures du matin, se décida-t-il à signer un engagement provisoire et purement personnel, cependant dans toutes les formes nécessaires pour que la validité de l'acte ne pût être révoquée en doute. Il apposa en effet sa signature, William R., au bas de chacun des articles convenus, et, par surcroît, écrivit et signa une déclaration revêtue du cachet de ses armes. Cette déclaration, placée à la fin de l'article 15, promettait que le traité définitif serait solennellement achevé le 29 du mois en cours, pour être ratifié le 20 octobre, au plus tard, et que, si Sa Majesté catholique venait à décéder auparavant

(1) Le Roi à Tallard, 2 septembre 1698. — *Angleterre*, t. 176, fol. 201-208.
(2) Nous donnerons ces pièces à l'*Appendice*.

le projet actuel et les deux paragraphes de l'article secret feraient loi entre les parties [1]. Le partage, ce jour-là, se trouva donc chose entendue. Notre ambassadeur rapporta, tout triomphant, à Utrecht, sa première œuvre de maîtrise diplomatique, et envoya par un exprès, mais en hâte, car les portes de la ville allaient être fermées, la bonne nouvelle au Roi. Il demandait à Sa Majesté un délai de vingt-quatre heures pour lui adresser une relation détaillée [2], et il tint parole le lendemain.

« Votre Majesté trouvera ci-joint la copie du projet de traité qui a été résolu et signé à chaque article par le roi d'Angleterre, avec un écrit au bas de la propre main de ce prince, par lequel il le déclare converti en traité muni de toutes ses formes, si le roi d'Espagne vient à mourir avant l'échange des ratifications dont le terme est pris au 20e d'octobre, parce que le traité ne sera signé que le 29e de ce mois. Deux raisons, Sire, sont cause de ce retardement.

L'une, de ce que Sa Majesté britannique a désiré que les Hollandais entrassent dans le même traité où Votre Majesté et lui doivent signer. Comme cela ne produit aucune difficulté pour le cérémonial et que la ligue n'en paraît que plus forte, j'y ai consenti avec plaisir. Or, il faut le temps d'assembler les États-Généraux. A quoi l'on n'en a point perdu, car ils s'assemblent aujourd'hui, et celui de renvoyer dans les provinces. En un mot, les formalités emportent le délai dont on est convenu. Le roi d'Angleterre a pris les mesures nécessaires pour le secret.

L'autre, c'est que le Chancelier d'Angleterre s'est trouvé aux eaux de Tunbridge et que les pleins pouvoirs ne sont pas encore arrivés.

Mais la raison que je crois la plus essentielle, et qui n'a pas été dite, c'est que ce prince n'a pas voulu qu'on pût connaître par une date, ni en Angleterre, ni à La Haye, qu'il y eût eu un traité signé avant qu'il les eût consultés, et que, ce qui fut écrit hier devant être

---

(1) V. à l'*Appendice*.
(2) Tallard au Roi, 8 septembre 1698. — *Angleterre*, t. 177, fol. 18-19.

supprimé à l'échange des ratifications, il ne restera plus rien que de postérieur aux délibérations des États et au conseil qu'il aura fait demander à un ou deux des chefs de parti des cabales d'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, ce qui est écrit est encore, s'il me semble, aussi sûr, pour un aussi petit espace de temps, qu'un traité, et un raisonnement indubitable, c'est qu'un prince qui manquerait à une déclaration écrite de sa main n'aurait pas beaucoup de scrupule de manquer à un traité, si cela lui convenait. Votre Majesté verra par l'écrit que j'ai signé, dont elle trouvera la copie au bout de celle du double que j'ai donné au roi d'Angleterre (que j'ai l'honneur de lui envoyer aussi), que je me suis fait fort de rapporter avant le 20 de ce mois une déclaration de Votre Majesté pareille mot pour mot à celle que le roi d'Angleterre a écrite de sa main au bas du double qu'il m'a remis. Je supplie très humblement Votre Majesté de vouloir bien me mettre en état de tenir l'engagement où je suis là-dessus. Il faut aussi au bas de ce qu'aura écrit et signé Votre Majesté une approbation de Monseigneur en ce qui le concerne.

Je suis très fâché que Votre Majesté n'y trouve pas la Sardagne comprise, car, quoiqu'elle ne soit de nulle conséquence à Votre Majesté,, c'est un nom de plus. Mais, Sire, le roi d'Angleterre a bien vu qu'elle ne romprait pas pour cela. J'en pensais de même à son égard, mais il y avait cette différence entre lui et moi, c'est qu'il était le maître de revenir à la donner, quand il aurait cru avoir assez opiniâtré, et que, pour moi, qui, après être revenu de Loo, [où je ne vais que de quinze en quinze jours] ne savais plus quand il partait pour Zell, où je l'aurais perdu de vue, et où il est vraisemblable de croire qu'il pouvait prendre des mesures contre les intérêts de Votre Majesté, je risquais le succès de l'affaire, si je ne m'étais pas relâché.

Il est certain qu'il attendait la conclusion de ceci pour décider de l'emploi du séjour qu'il fera en-deçà de la mer. Il a déclaré, depuis qu'on est d'accord, qu'il n'irait encore de quelque temps en Allemagne, et il a réglé que la revue qu'il fait des troupes hollandaises qui s'assemblent entre Arnhem et Dornet (*sic*) au nombre de 31 bataillons et de 30 et quelques escadrons, le 15, le 16 et le 17

de ce mois, se fera le 18, le 19 et le 20, après quoi le camp se séparera.

J'ai à rendre compte à Votre Majesté de tant de choses, et je suis si pressé par la matière que je passerai par-dessus beaucoup de détails. J'aurai pourtant l'honneur de lui dire que les principaux changements qui se sont faits au projet de traité que Votre Majesté m'avait fait l'honneur de m'envoyer consistent en quelques termes et en quelque formalité sur la renonciation de Monseigneur, auxquels j'ai consenti, parce qu'ils ont consenti de leur côté à ce que j'ai voulu insérer sur l'exclusion de l'Empereur et de l'archiduc. Ce qui regarde ce dernier est avec de telles clauses que je ne serais pas étonné quand il n'entrerait de longtemps en possession de son partage.

Les difficultés qu'on a trouvées à mettre le Milanais entre les mains des Vénitiens, l'embarras de ne pas rendre la clause du séquestre générale entre tous les princes qui partagent la succession d'Espagne et de désigner l'archiduc et le Milanais en particulier, et l'avantage que j'ai trouvé à en laisser M. de Vaudemont le maître, qui, par le peu d'envie que Votre Majesté aura de l'en tirer, et par l'amitié que le roi d'Angleterre a pour lui, pourrait fort bien rester pendant plusieurs années à gouverner ce pays-là, sont cause que j'ai consenti à ce qu'on m'a proposé là-dessus, aux conditions que Votre Majesté verra par l'article 9 du traité.

Quant à M. de Savoye, Sire, j'ai suivi les ordres de Votre Majesté sur son sujet; je l'ai proposé, mais je ne cacherai point que c'est avec plaisir que j'ai vu que l'on retombait sur M. de Bavière, car, Sire, ce premier est remuant, économe, habile, capable de rétablir les finances d'Espagne, de bâtir des places où il en faut, ayant le Piémont situé dans un endroit très dangereux, qui aurait agi de même branle que son royaume [ainsi que Votre Majesté m'a fait voir qu'elle le trouvait par la dernière lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire], au lieu que M. de Bavière ne songe qu'à son plaisir, abandonne tout, et nous fait voir par l'état où est la Flandre, que je viens de traverser, que l'Espagne restera entre ses mains sur le pied qu'elle est depuis un certain nombre d'années.

Les Hollandais désiraient fort que ce premier prince arrivât à la

succession du roi catholique, en cas que le prince électoral vînt à mourir sans enfants. J'écoutai ce que mylord Portland me dit là-dessus à son retour de La Haye, sans me déclarer; mais, dès qu'il eut été à Loo, je connus par une lettre qu'il m'écrivit que le roi son maître l'avait fait changer de sentiment, et j'en suis très aise par le zèle que j'ai pour le service de Votre Majesté.

J'ai proposé au roi d'Angleterre de commencer à prendre des mesures en cas d'une mort précipitée du roi d'Espagne, c'est-à-dire d'écrire à M. de Vaudemont sur la conduite qu'il doit tenir, d'envoyer des paquets cachetés aux ambassadeurs de Lisbonne et de Madrid qui ne puissent être ouverts que dans le cas qu'on marquerait, afin qu'ils pussent empêcher, en déclarant la convention qui vient de se signer, que le roi de Portugal ne fît aucun mouvement et que les Espagnols ne formassent point de cabales.

Il a répliqué que cela ne pressait point encore, et il m'a paru qu'il attend ce que je lui dirai. Après ceci, il a ajouté simplement que le roi de Portugal lui avait fait faire des ouvertures, qu'il avait tenu sa réponse en suspens, mais qu'à l'heure qu'il est elle ne serait pas conforme à ce qu'il souhaitait.

J'avais oublié de dire à Votre Majesté que je n'ai point l'honneur de lui envoyer l'original de ce qu'a signé le roi d'Angleterre, parce que celui que m'envoyera Votre Majesté et celui que j'ai doivent être remis de part et d'autre après l'échange des ratifications. Ainsi, ç'aurait été l'exposer mal à propos en chemin, et celui que je lui ai donné hier me sera rendu en remettant celui de Votre Majesté avant le 20 de ce mois (1)...... »

Nous ne rechercherons pas de quelle façon Heinsius enleva le consentement des États-Généraux, par les voies légales, sans doute. Mais c'est un spectacle tout particulièrement instructif, quoiqu'affligeant, de voir comment le roi d'Angleterre se mit en règle avec les représentants officiels de son Parlement et de son peuple. Depuis cinq mois, il leur laissait absolument ignorer avec qui et dans quelle vue

(1) Tallard au Roi, 9 septembre 1698. - *Angleterre*, t. 177, fol. 21-26.

il travaillait seul à engager leur avenir. Le 24 août enfin, Portland écrivit de Loo au secrétaire d'État Vernon que, « lorsque, lui, Portland, était en Angleterre, il avait souvent entendu dire que le comte de Tallard avait prétendu qu'on pourrait trouver un accommodement » pour régler la succession d'Espagne. Les mêmes propos lui étaient revenus durant son séjour en France. Sa Majesté britannique avait en conséquence fait sonder les intentions de Louis XIV. Elle les estimait favorables, mais ne voulait pas entrer plus avant dans cette affaire sans connaître quelque chose de l'opinion qu'on en avait en Angleterre. On voit par là à quel point Guillaume III se montrait respectueux du *selfgovernment* si cher à ses sujets. Portland engageait donc Vernon à en conférer avec le Chancelier Somers, à qui du reste le souverain envoya le lendemain une lettre, à peu près dans les mêmes termes, mais sans lui retracer le plan du partage, comme avait fait Portland pour Vernon [2]. Par contre, Guillaume, paraît-il, avant de s'embarquer pour la Hollande, avait déjà confié à Somers les bruits rapportés de France par son ambassadeur. Le plus grand secret était recommandé aux deux ministres, quoiqu'on leur laissât la latitude de communiquer l'affaire, s'ils le jugeaient indispensable, à un petit nombre d'amis. « Il n'y a pas de temps à perdre », concluait le roi, « et vous m'enverrez des pleins pouvoirs sous le grand sceau, avec les noms en blanc, pour traiter avec le comte Tallard ». Les commis qui délivreraient le *warrant* pour apposer le sceau et les pleins pouvoirs devraient en ignorer l'usage.

Les deux lettres arrivèrent le 29 août entre les mains de Vernon, mais, par une fatalité malencontreuse, Somers était parti le matin pour les eaux de Tunbridge Wells, tandis que le comte Shrewsbury avait pris la route des courses de Quarrendon, dans le comté de Buckingham [3]. Vernon

(1) Grimblot, t. 2, p. 119-120.
(2) Grimblot, t. 2, p. 121-122.
(3) Vernon à Portland, 29 août 1698. — Grimblot, t. 2, p. 129-131,

s'empressa de faire parvenir la missive royale au Chancelier, et se décida à faire partager la confidence, par suite la responsabilité, à lord Oxford, à lord Montague, ainsi qu'à Shrewsbury, qui fut prévenu par lettre. Un conciliabule se tint à Tunbridge Wells. Il y fut reconnu tout d'abord, et sans aucun amour-propre, que le peuple anglais était absolument las de n'importe quelle guerre, et qu'on ne l'engagerait pas aisément dans un nouveau conflit européen (1). Il était cependant désolant de voir la France s'étendre d'une manière menaçante sur les rivages de la Toscane et de la Sicile. Tout le commerce du Levant serait perdu pour les Anglais. L'abandon de Final à Louis XIV priverait le Milanais d'un contact direct avec la Méditerranée. La possession du Guipuscoa lui livrerait une seconde porte sur l'Espagne, et permettrait à ses armées d'y entrer à l'ouest des Pyrénées aussi facilement qu'à l'est. Il semblait, en somme, aux ministres anglais que le pays de Naples eût été plus que suffisant pour désintéresser le Dauphin (2). Mais, enfin, il fallait bien passer sous les fourches caudines du tyran de l'Europe, si Guillaume III était d'avis qu'il n'y eût pas d'autre remède. Il importait seulement de bien se méfier jusqu'au bout de la sincérité française, et de redouter les conséquences du décès de Charles II, si rien n'était résolu auparavant. Avec ces réflexions, où l'effronterie de l'égoïsme le plus pur le disputait sans pudeur à l'étroitesse d'esprit, le Chancelier envoya une « commission » en blanc, non datée, écrite de la main de Vernon, et valable, soit pour un seul, soit pour deux mandataires. Quant au sceau, Vernon avait eu soin

---

(1) « *There is a deadness and want of spirit in the nation, universally so, as not at all to be disposed to the thought of entering into a new war, and they seem to be tired out with taxes to a degree beyond what was discerned till it appeared upon the occasion of the late elections.* » — Somers à Guillaume III, 8 septembre 1698. — Grimblot, t. 2, p. 143-146.

(2) Deux jours après, Vernon exprima à Portland le désir qu'on etirât à la France la Sicile, les places de Toscane et le Guipuscoa. V. Grimblot, t. 2, p. 154-156.

de l'apposer de façon que nul être humain ne pût en avoir le moindre soupçon. Guillaume, en vérité, s'en était tiré à bon compte avec la Constitution anglaise [1].

Rien ne retardait donc plus la rédaction et la signature définitive, du moins, avec le roi d'Angleterre, car Heinsius n'était pas encore prêt. Pour Louis XIV, il avait, le 14 septembre, accusé réception à Tallard de son rapport du 9, et y avait joint de nombreuses observations, mais qui ne portaient que sur des points de détail, parfois de style [2]. Il renvoyait en même temps le double de la déclaration signée par Guillaume III, double écrit de sa main et entre les articles duquel il avait également inséré son prénom. Le Dauphin, d'une écriture peu virile, avait, le même jour, formulé son adhésion sous cette forme : « Je soussigné, Dauphin de France, consens à ce qui est porté dans lesdits articles ci-dessus, signés de la main du Roi, mon très cher et très honoré seigneur et père, promettant de signer et de ratifier le traité qui doit être fait conformément à ces articles [3]. » Le 24, il fut possible de procéder aux dernières formalités avec l'Angleterre.

« L'on signa enfin avant-hier à neuf heures du soir, à Loo, dans les formes ordinaires, le plus célèbre traité qui ait été fait depuis plusieurs siècles. M. le comte de Portland a signé pour le roi d'Angleterre. Les États-Généraux ne seront en état d'en faire de même que du 3 au 5 d'octobre, le temps qu'il y a d'ici là leur ayant été nécessaire pour avoir le consentement des provinces; mais ils ont demandé la ratification en même temps; ainsi ils en pourront faire les échanges, même avant le 20e d'octobre, si on le veut.

Comme une si grande affaire ne se peut terminer sans qu'il se présente beaucoup de difficultés, M. le Pensionnaire et moi avons

---

(1) « *What had been gained by the revolution ?* » s'écrie à ce propos lord Campbell. — *Lifes of the Chancellors*, t. 4.

(2) *Angleterre*, t. 177, fol. 65-72. M. Reynald a donné tout au long cette lettre dans son t. 1, p. 151-155.

(3) *Angleterre*, t. 177, fol. 71-72.

été enfermés chez M. de Portland depuis dimanche jusqu'au mercredi soir, sans en sortir que pour dormir ou pour manger. Immédiatement après que les Hollandais auront signé, je ferai partir mon secrétaire pour porter l'original du traité à Votre Majesté.

J'ai l'honneur de lui envoyer une copie en attendant, par laquelle elle verra, ou que l'Empereur, le roi des Romains et tous ses autres enfants renonceront mot pour mot à la succession d'Espagne dans les mêmes termes que la maison de France, ou que l'archiduc n'entrera jamais en possession du Milanais. Je crois que tout cela est expliqué de sorte qu'il n'importe plus à Votre Majesté que l'article secret devienne public, cet acte n'étant plus nécessaire que pour désigner un successeur au prince électoral de Bavière, s'il mourait sans enfants, et pour empêcher que la succession ne passât au duc de Savoye. Je ne puis trop marquer à Votre Majesté combien le roi d'Angleterre désire qu'on n'en ait pas de connaissance. Cela est au point qu'il n'a pas voulu que les États-Généraux demandassent à leurs provinces le consentement nécessaire pour y entrer, quoiqu'ils soient en qualité dans le dit article.

Je sais même qu'il n'en fera point de part à M. de Bavière, et j'ai l'honneur de rendre compte de cela à Votre Majesté, afin qu'elle ait la bonté de le tenir secret de son côté, pour le bien de la correspondance. Je crois que ce ménagement-là du roi d'Angleterre pour l'Empereur vient de ce qu'il est actuellement médiateur de ce prince avec les Turcs, et de ce qu'il espère que l'Empereur lui donnera lieu par sa conduite, peu de temps après la notification du traité, de ne plus garder de ménagement avec lui. Avant que de finir ce chapitre, il faut que j'aie l'honneur de dire à Votre Majesté que le roi d'Angleterre et le Pensionnaire sont convenus avec moi que l'acte de Monseigneur que je leur dois remettre en exécution dudit traité restera en dépôt entre leurs mains, jusqu'à ce que l'Empereur, le roi des Romains, etc..., d'une part, l'Électeur et le prince électoral, de l'autre, en aient remis de pareils, et qu'on puisse les échanger les uns contre les autres, sans quoi ils ne pourront s'en dessaisir, et qu'ils me remettront une déclaration par écrit dans le temps que je leur donnerai le dit acte, par où ils s'engageront à ce que je viens de dire.

Sa Majesté britannique et les États-Généraux doivent envoyer incessamment aux ambassadeurs qu'ils ont à Lisbonne et à Madrid un paquet cacheté pour être ouvert à la mort du roi d'Espagne, dans lequel ils trouveront un ordre de déclarer, soit au roi du Portugal, soit aux Conseils d'Espagne, suivant le lieu où ils se trouveront, avant qu'il puisse être fait aucun mouvement à l'occasion de l'ouverture de la succession d'Espagne, que le partage de la dite succession a été réglé par une convention faite entre Votre Majesté, le roi d'Angleterre et les États-Généraux, en vertu de laquelle les royaumes de Naples et de Sicile, la province de Guipuscoa, le marquisat de Final et les places de la côte de Toscane reviennent à Monseigneur le Dauphin, tout le reste des États de la Couronne d'Espagne au prince électoral de Bavière, à l'exception du duché de Milan, qui doit être remis à l'archiduc, sous les clauses portées dans le traité qui a été fait, et que Votre Majesté, le roi d'Angleterre et les États-Généraux sont engagés d'employer toutes leurs forces par terre et par mer pour le faire exécuter.

J'ai promis que Votre Majesté en ferait de même sans perdre de temps, et M. le Pensionnaire, qui est resté à Loo, m'a assuré qu'il n'en partirait point que le roi d'Angleterre n'eût envoyé ses dépêches en conformité. Ce prince m'a promis positivement d'écrire aussi à M. de Vaudemont pour lui communiquer la convention qui a été faite, et même de lui envoyer un courrier exprès, s'il venait à apprendre la mort du roi d'Espagne, avant que d'avoir réponse de lui.

Votre Majesté verra, par le second article secret qui est joint au traité que j'ai l'honneur de lui envoyer, qu'on a pris une nouvelle précaution pour la continuation du séquestre du Milanais, en cas que M. le prince de Vaudemont vînt à mourir. Sa Majesté britannique m'a dit qu'elle avait reçu une lettre de lui depuis deux jours par laquelle il ne lui mandait rien des bruits que je lui avais dit qui couraient en Italie sur le dessein qu'avait l'Empereur de l'engager à prendre une commission de lui, pour s'en servir en cas de la mort de Sa Majesté catholique.....

Nous avons fort examiné, M. le Pensionnaire, M. de Portland et moi, quels sont ceux qu'il est important de mettre dans nos intérêts.

Je ne parle, ni de M. l'Électeur de Bavière, ni de M. l'Électeur de Cologne, car ils sont intéressés à se lier à nous. Les plus considérables de ceux dont il est question sont l'Électeur de Saxe, l'Électeur de Brandebourg, la maison de Brunswick, l'évêque de Münster, le landgrave de Hesse et le duc de Virtemberg. L'on ne peut douter que l'Électeur de Saxe ne suive les intérêts de l'Empereur. On espère que M. de Brandebourg, le landgrave de Hesse et le duc de Virtemberg pourront se joindre à nous, mais ce n'est point une chose assez sûre pour qu'on en puisse répondre. On compte sur l'évêque de Münster, et le roi d'Angleterre est persuadé que, si Votre Majesté voulait reconnaître le duc d'Hanover pour Électeur, toute sa maison entrerait jusqu'où l'on voudrait dans toutes les garanties du traité dont il est question. Le Pensionnaire ajoute que, si on ne trouve le moyen de les attirer dans nos intérêts, il est certain qu'ils se joindront à l'Empereur, surtout étant sur le point de faire le mariage d'une princesse de leur maison avec le roi des Romains. Enfin, le roi d'Angleterre m'a chargé de prendre la liberté de demander à Votre Majesté quels sont ses sentiments là-dessus, parce qu'il se ferait fort de faire entrer cette maison dans la ligue aux conditions qu'on voudrait, si Votre Majesté voulait bien reconnaître leur chef pour Électeur, et qu'il croit que c'est une chose essentielle au bien de l'affaire commune.

Je lui ai dit que Votre Majesté avait grand lieu de se plaindre du feu duc de Hanover. Il m'a répondu qu'il en était très mal satisfait aussi, quand il était mort (1).... »

Le 13 octobre enfin, Tallard, sur l'invitation du Pensionnaire, se rendit d'Utrecht à La Haye, et y trouva les huit (2) députés des États-Généraux accrédités pour apposer leur signature et leur cachet sur le traité anglo-français. L'instrument définitif porta la date du 11 octobre (3). Il n'y eut plus dès lors qu'à préparer les pièces annexes et les ratifications.

---

(1) Tallard au Roi, 26 septembre 1698. — *Angleterre*, t. 177, fol. 87-93.
(2) Et non pas trois, comme le dit M. Reynald, t. 1, p. 163.
(3) Tallard au Roi, 14 octobre 1698. — *Angleterre*, t. 177, fol. 148-154.

Avant la fin du mois, le Dauphin, à Fontainebleau, fit, à l'instar du Roi, une renonciation en règle. On libella également à La Haye, ou à Loo, celle qui devait être en temps et lieu présentée à l'Empereur [1]. Enfin, le dernier jour du mois, les ratifications furent échangées au château du roi d'Angleterre, et le modèle des renonciations paraphé *ne varietur*. Guillaume délivra de plus une nouvelle déclaration portant engagement de conserver, sans les divulguer, la double renonciation du Roi et de son fils [2]. Quant aux ratifications elles-mêmes, « elles tenaient un si grand volume avec les sceaux d'Angleterre et de Hollande [3] » que Tallard, redoutant qu'on ne prît d'aussi gros paquets « pour des dentelles de Flandre ou quelque marchandise sujette à douane, et qu'on ne les voulût visiter », se réserva de les porter lui-même à Versailles. Il se contenta pour le moment de faire savoir « qu'il avait entre les mains la ratification du roi d'Angleterre pour le traité, deux autres ratifications de ce prince pour les articles secrets, l'exemplaire du traité des États-Généraux, où Sa Majesté très chrétienne était nommée la première, leur ratification et le plein pouvoir des États pour les huit députés qui avaient servi de plénipotentiaires ». Naturellement, il avait retiré le traité provisoire signé par son maître [4], ainsi que la copie de la déclaration remise par Sa Majesté britannique, et le modèle de la renonciation qu'on chercherait à obtenir de l'Empereur [5].

Le traité était désormais parachevé. Il n'y avait plus qu'à le mettre en œuvre, ou plutôt à savoir ce qu'on en ferait. Et tout d'abord, le communiquerait-on réellement à d'autres

---

(1) On trouvera ces trois renonciations à notre *Appendice*.

(2) V. l'*Appendice*.

(3) Ces cachets ont en effet une épaisseur et une largeur considérables.

(4) C'est cet original que nous avons eu sous les yeux.

(5) Tallard au Roi, 3 novembre 1698, Utrecht. — *Angleterre*, t. 177, fol. 178-180.

princes, comme le portaient ses derniers articles, notamment au roi d'Espagne, à l'Électeur de Bavière, voire à l'Empereur ? Telle était la première difficulté qui se posait, et qui va nous ramener à la Cour de Vienne, abandonnée par nous depuis assez longtemps. Mais, avant de nous engager dans un nouveau chapitre, une courte halte est nécessaire pour discuter rapidement un problème historique qui se lie de très près au traité de Loo.

Il s'agit d'une convention qui aurait été signée le 28 août 1698, à Bruxelles, par le baron de Prielmayr, au nom de Max-Emmanuel, et par Dykvelt, mandataire des États-Généraux. Cet acte, intitulé « traité d'alliance entre les États-Généraux et Son Altesse électorale de Bavière touchant la conservation des Pays-Bas espagnols » se composait de quinze articles. Le préambule attestait qu'on n'avait eu pour mobile « qu'un mouvement d'équité et l'amour du bien public ». Les États-Généraux déclaraient de plus qu'ils n'entendaient pas se mêler autrement de la succession d'Espagne, n'y ayant pas d'autre intérêt en jeu que celui de leur barrière. Néanmoins, dès l'article 1er, ils « prenaient toutes les provinces du Pays-Bas espagnol en leur garantie et protection, en faveur de Son Altesse sérénissime le prince électoral de Bavière contre tous ceux qui y pourraient prétendre ou qui voudront s'en emparer ». Ils s'engageaient toutefois à retirer leurs troupes trois mois après que le prince électoral de Bavière aurait jugé et déclaré inutile un plus long séjour de leur part. Néanmoins, l'Électeur payait assez chèrement « la généreuse protection » accordée à son fils. Aussitôt après le décès de Sa Majesté catholique, il s'engageait à céder à perpétuité aux Hollandais le fort Sainte-Marie sur l'Escaut, à une lieue environ en aval d'Anvers [1], avec le droit d'y percevoir les péages et d'y établir un poste militaire pour y faire respecter le « comptoir de visite ». Il s'obligeait également à ne laisser transporter

---

[1] Sur l'emplacement du fort actuel de Calloo.

par le canal d'Ostende aucune marchandise à Anvers, et à ne jamais faire creuser l'Escaut entre cette dernière ville et Gand. Il consentait, en un mot, à rendre impraticables les routes d'eau artificielles que les Pays-Bas espagnols avaient commencé à créer, afin de remédier à l'interdit mis sur les bouches du grand fleuve flamand ainsi que sur le canal, dit du Sas de Gand, et le Zwyn [1]. Ce traité était en latin, et, naturellement, devait demeurer secret. Il resta même à peu près tout à fait inconnu pendant environ une année, car il ne s'ébruita guère que durant l'été de 1699, au moment où, par suite de circonstances imprévues, on l'aurait renouvelé en l'appropriant aux nécessités du présent [2].

La portée de ce pacte apparaît à première vue. D'une part, Max-Emmanuel s'assurait l'amitié puissante des Hollandais et se mettait en mesure de soutenir au moins le premier choc d'une armée française. S'il sacrifiait beaucoup, il gagnait bien davantage. Sans l'appui de Guillaume III et de Heinsius, il pouvait craindre en effet de ne pas rester le maître à Bruxelles et de retourner piteusement à Munich. Pour les États-Généraux, l'intérêt était bien plus considérable encore. Par le bénéfice d'une pareille convention, ils obtenaient de la succession de Charles II tout ce qu'ils en pouvaient décemment attendre, n'ayant pas qualité d'héritiers. La promesse de couvrir l'indépendance de leurs voisins catholiques leur permettait *ipso facto* d'inonder à à leur gré les dix provinces de mercenaires dociles, et, une fois bien campés sur tous les points stratégiques du pays, il n'eût pas été aisé de les en déloger pacifiquement. Le

---

(1) Le canal se nomme aujourd'hui canal de Terneuzen; quant au Zwyn, il va de Bruges à Damme, puis à Sluys ou l'Écluse. V. Nény, *Mémoires,* t. 2, p. 39-40. Cf. Koch, t. 1, p. 117.

(2) On trouve ce traité, ou pseudo-traité, dans le t. 42 du fonds *Bavière,* fol. 458-460, et dans le t. 177 du fonds *Hollande,* où il en existe même plusieurs exemplaires, avec quelques variantes de style. Ce ne sont d'ailleurs que des traductions. C'est aussi sous forme de traduction que Lamberty avait fait connaître cette pièce. V. t. 1, p. 115.

gouvernement espagnol, à leurs yeux, aurait toujours eu à prendre des précautions contre l'ambition de la France, et ils se seraient fait un point d'honneur de se montrer à cet égard encore plus vigilants que lui-même. Bref, cette convention préalable aurait suffi pour devenir la cause déterminante et immédiate de leur assentiment au partage préparé entre Guillaume III et Tallard.

L'esprit du traité le rend donc singulièrement vraisemblable. La date qui lui est assignée et une foule de circonstances concomitantes ajoutent à cette vraisemblance. Les allées et venues de Dykvelt à Bruxelles pendant l'été de 1698 sont tout à fait hors de doute. Au printemps, Dykvelt s'était déjà employé à attacher le frère de Max-Emmanuel, l'Électeur de Cologne, à la cause de ses compatriotes, au moyen d'une alliance étroite *(nauwe alliantie)* qui aurait été payée d'une subvention annuelle de 150 à 200 mille rixdalers (1). Au mois de juin, il avait été à Bruxelles. Le 1er août, il se trouvait, revenant de cette ville, à Hontslaardyck, à l'arrivée du roi d'Angleterre (2). Le 25 du même mois, un publiciste de La Haye écrivait à une gazette bruxelloise : « Le sieur de Dycffeldt est revenu ici d'Utrecht et est sur son départ pour la Cour de Bruxelles (3). » Le diplomate hollandais, muni des récentes instructions de Guillaume III, devait donc bien se trouver à la Cour de Max-Emmanuel le 28 août. Ce ne sont pas les seuls indices de négociations particulières que nous puissions surprendre à ce moment. Le Pensionnaire, dans le commencement de juillet, se préparait à aller inspecter les fortifications de Berg-op-Zoom, et l'on supposait que c'était un prétexte pour se rapprocher d'Anvers et s'entretenir furtivement avec l'Électeur en personne (4). En

---

(1) Heinsius à Guillaume III, 28 mars 1698. — *Archives royales de La Haye.*

(2) *Relations véritables,* La Haye, 2 août 1698, p. 490.

(3) *Relations véritables,* La Haye, 25 août 1698, p. 546.

(4) Bonrepaus au Roi, 9 juillet 1698. — *Hollande,* t. 176.

fait cependant, Heinsius ne s'avança que jusqu'à Moerdyk, mais il s'y rencontra réellement avec Dykvelt [1]. D'un autre côté, le baron Simeoni [2], arrivé à Londres en même temps que Tallard, et qui, le 7 avril, avait eu une longue audience du roi d'Angleterre, n'avait cessé d'intriguer auprès de ce monarque jusqu'à son embarquement. Dans la nuit du 1er août, il arrivait en poste au château de Ter-Vueren, pour y rendre compte de l'état actuel des affaires. Le bruit courait même que l'Électeur devait aller passer cinq ou six jours à Loo [3].

Malheureusement pour les besoins de la certitude historique, ce traité, qui s'accorde si bien avec la politique traditionnelle des États-Généraux, a été l'objet, ainsi que celui qui l'aurait suivi un an après, de démentis, parfois énergiques. Vers le milieu d'octobre 1699, Max-Emmanuel affirma, tant à son Conseil privé qu'au Conseil de Brabant, qu'ils étaient « faux et supposés », et il les fit brûler par le bourreau, qui les déclara « séditieux, malicieux, faussement controuvés, fort contre le service royal et contre l'honneur et la réputation de Son Altesse l'Électeur ». En même temps, des placards firent entrevoir une récompense « de trois mille pistoles » à quiconque en dénoncerait l'auteur [4]. Le mois suivant, le baron de Lancier sollicita par surcroît une répudiation analogue de la part des États-Généraux [5]. Une délibération eut lieu à cet effet le 5 novembre sur le rapport du député van Essen, et il en sortit un arrêt déclarant que jamais des actes pareils à ceux qu'on mentionnait n'avaient été conclus entre Leurs Hautes Puissances et Son Altesse électorale [6]. Déjà, du reste, par une lettre du 8 octobre

---

(1) Bonrepaus au Roi, 17 et 28 juillet 1698. — *Hollande*, t. 176.
(2) Il était d'origine piémontaise.
(3) Bonrepaus au Roi, 7 août 1698. — *Hollande*, t. 176.
(4) Coremans, *Miscellanées*, p. 45-46.
(5) On trouvera cette pièce inédite à notre *Appendice*.
(6) *Archives royales de La Haye*.

adressée au Pensionnaire, Dyckvelt avait pris les devants en ce qui le concernait [1]. Restait à expliquer les apparences d'authenticité et la vraisemblance extérieure, en quelque sorte, du document stigmatisé. Il semblait clair en effet qu'il avait été rédigé par un homme au courant des affaires locales et de la phraséologie usitée en pareille matière. On n'hésita pas à l'attribuer à Quiros, ambassadeur d'Espagne auprès des États-Généraux [2]. Quiros était fort jaloux de voir un prince allemand commander sans contrôle dans une des plus belles dépendances de sa patrie. Quantité de menues querelles ou de conflits silencieux trahissaient l'antagonisme profond qui les mettait sans cesse aux prises [3]. L'ambassadeur, prétendit-on, avait voulu perdre un usurpateur, infidèle à ses devoirs de fonctionnaire espagnol, en le rendant d'un même coup odieux à Bruxelles et à Madrid. Or, rien n'était certes plus propre à cette fin que de faire circuler la preuve matérielle de sa double trahison envers le roi qui l'avait investi de sa confiance et envers des administrés dont il sacrifiait outrageusement les intérêts. Lamberty, ultérieurement, lança par écrit l'accusation [4], à une époque où Quiros n'était plus là pour lui répondre [5].

A coup sûr, les dénégations de Max-Emmanuel et de ses prétendus complices sont à considérer, et semblent même

---

(1) *Archives royales de La Haye.* V. à l'*Appendice.*

(2) Tallard au Roi, 13 mai et 8 juin 1699. — *Angleterre,* t. 181, fol. 59-61 et 177.

(3) V. Gædeke, t. 1, p. 151 et Mérode-Westerloo, t. 1, p. 143-144. Cf. Le Roi à Bonrepaus, 10 juillet 1698. — *Hollande,* t. 175.

(4) T. 1, p. 114-115.

(5) Nous nous sommes adressé aux Archives royales de La Haye comme au *Geheimes Staats-Archiv* de Munich pour savoir si l'on n'y posséderait pas quelque renseignement nouveau sur ce traité, à défaut de l'original lui-même. L'honorable et obligeant M. de Riemsdijk n'a pu nous envoyer que les démentis dont nous venons de faire usage, et M. le Dr von Rumpler a bien voulu nous répondre *dasz über den fraglichen Vertrag vom 28 August 1698 sich hierorts kein Material vorgefunden hat.* Nous n'en tenons pas moins à exprimer ici nos justes remerciements à qui de droit.

au premier abord mériter toute créance. Il y aurait cependant quelques objections à y faire. La disparition de l'original, en premier lieu, ne prouverait rien, en la supposant certaine. Rien ne disparaît plus aisément que deux minces cahiers de papier, quand les possesseurs sont convenus de les lacérer, puis de les brûler. Ce ne serait pas d'ailleurs la première fois que des hommes d'État dans l'embarras auraient cru pouvoir, sans trop de dommage pour leur conscience, renier le front haut ce que quelque collègue, voire quelque subordonné, sinon eux-mêmes, avait réellement accompli dans des temps plus propices. Tout mauvais cas est niable, prétendent certains casuistes. Or, au moment où le désaveu eut lieu, il était devenu nécessaire. La population bruxelloise, en 1699, comme en 1830, se révoltait à l'idée que ses intérêts politiques et commerciaux étaient immolés à ceux de la Hollande. Il est positif que l'émotion populaire avait sa raison d'être, car, non-seulement les travaux de canalisation avaient été suspendus, mais encore on faisait espérer des avantages aux ouvriers et fabricants étrangers qui viendraient fonder des manufactures dans les dix provinces. Aussi le démenti ne suffit-il pas, personne n'y ajouta foi, et, dans la nuit du 17 au 18 décembre 1699, le chef-lieu des Pays-Bas espagnols voyait sa garnison de 400 hommes passer à dix mille, après quoi des arrestations étaient opérées parmi les chefs des mécontents [1]. On pourrait d'ailleurs épiloguer tant soit peu sur le mérite des démentis donnés. Celui de Lancier paraît fort net, mais il n'émane pas de Prielmayr lui-même. Quant à celui de Dykvelt, il ne nous semble pas absolument topique. Le diplomate hollandais se borne en définitive à reproduire l'épithète de « supposé » appliquée au traité, et à l'accuser d'être d'autant plus « malicieux » *(van te grooter malitie)* qu'il est plus habilement rédigé. Le vote enfin des États-Généraux est formel sans doute, mais il ne signifie rien, si l'on

---

(1) Coremans, p. 38-48. Cf. Lamberty, t. 1, p. 119-120.

suppose que ce corps politique n'avait pas connu les engagements pris ou projetés, ce qui n'aurait pas de quoi nous étonner. Il resterait en tout cas à expliquer certains passages mystérieux de la correspondance échangée, d'une part, entre Auersperg et l'Empereur [1], de l'autre, entre Guillaume III et Heinsius [2], passages d'où il résulte que les rapports de l'Électeur de Bavière avec les États-Généraux recèlent beaucoup d'éléments inconnus [3].

Ce qui, en revanche, ne saurait être sujet à contestation, et le point en définitive qui nous intéresse le plus, c'est que, durant tout cet été, même aussi en automne, après comme avant l'accession des Hollandais au traité de Loo, ils avaient obtenu de Max-Emmanuel des promesses écrites qui mettaient les Pays-Bas espagnols à peu près à leur discrétion. Ni leurs efforts ni leurs succès n'avaient échappé à Bonrepaus. Le 16 juin, il écrivait au Roi :

« Je n'ai rien voulu mander à Votre Majesté de l'emprunt de 1400 mille florins que le roi d'Espagne a fait faire aux États-Généraux que je n'eusse vu cette affaire entièrement terminée. Elle l'est à présent, moyennant l'obligation du roi d'Espagne, dans laquelle est intervenu l'Empereur, et la cession que le roi d'Espagne fait de la douane du port Sainte-Marie sur l'Escaut, jusqu'au paiement de cette somme. Les Hollandais exigeront à l'avenir cette

---

(1) « *Der Bedmar habe eben diese Nachrichten und dass grosse Geheimbniss und union zwischen dem Churfuersten, Bergeick und Dickfeldt seie...* » Auersperg à Léopold, 14 octobre 1698. — Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 124.

(2) « *I think the interview you propose to have with M. van Dyckwelt at Moerdyk will be of use in taking measures against an unexpected accident; and you consider, very justly, that they must be such as are not adverse to the great negociation we have now in hand.* » Guillaume III à Heinsius, 3 juillet 1698. — Grimblot, t. 2, p. 43. Cf. p. 71-72.

(3) Encore le 14 septembre 1698, Guillaume écrivit à Heinsius : « *I am entirely of your opinion that we ought to stipulate, with respect to the electoral prince of Bavaria, whatever we judge most tending to our own convenience and advantage.* » — Grimblot, t. 2, p. 163.

douane à Lillo [1], conjointement à celle qu'ils ont accoutumé d'y exiger. Comme les Espagnols ont emprunté cette somme pour garnir les magasins de leurs places en Flandre, les Hollandais, au lieu d'argent, fourniront en espèces les munitions de bouche et de guerre pour la valeur de cette somme. C'est ainsi que M. l'Électeur de Bavière est convenu avec M. Dickwelt [2]. »

Le Roi répondit à Bonrepaus le 26 du même mois :

« La première lettre m'informe de l'emprunt que le roi d'Espagne a fait aux États-Généraux et des sûretés qu'il leur donne, et, comme le sieur Dickvelt demeure encore à Bruxelles après la conclusion de cette affaire, je serai bien aise de savoir quel est le motif du séjour qu'il y fait, et s'il y a quelque apparence que les Hollandais prennent des mesures avec l'Électeur de Bavière pour appuyer les prétentions du prince électoral en cas de mort du roi d'Espagne [3]. »

Louis XIV fut aussi averti par une lettre de Phelypeaux, du 27 juin, « de ce que l'Électeur de Cologne lui avait dit au sujet de l'engagement de l'Électeur de Bavière avec les Hollandais [4] », et Bonrepaus ne manqua pas de lui signaler au fur et à mesure les progrès de plus en plus marqués de cette liaison suspecte. Le 3 juillet, notre ministre à La Haye confirmait et complétait les renseignements déjà envoyés. L'intérêt des 1400 mille florins devait être servi à raison de 5 %. De plus, « le roi d'Espagne n'ayant point assez de troupes dans ses provinces des Pays-Bas pour la sûreté des places qui y sont, les États-Généraux y tiendront vingt-cinq bataillons des leurs ». L'argent serait effectivement employé en fortifications, réparations, achats de canons et armes,

---

(1) Sur la rive droite de l'Escaut, un peu au-dessous du fort de Sainte-Marie, qui commandait l'autre rive.

(2) Bonrepaus au Roi, 16 juin 1698. — *Hollande*, t. 176.

(3) Le Roi à Bonrepaus, 26 juin 1698. — *Hollande*, t. 175.

(4) Le Roi à Phelypeaux, 14 juillet et 15 octobre 1698. — *Cologne*, t. 46, fol. 114 et 173.

munitions de guerre, etc... Dykvelt était resté à Bruxelles pour l'exécution de ce traité (1). « Il n'y a aucun lieu de douter », écrivait le même ambassadeur à Torcy, « que le roi d'Angleterre et les États-Généraux ne mettent tout en usage pour faire conclure à cet Électeur quelque traité éventuel (2) ». A la suite de ce premier prêt et des premières fournitures de poudre et autres engins de guerre, Bonrepaus signala même un nouveau projet, d'après lequel les Pays-Bas espagnols, avec des subsides hollandais, mettraient sur pied une armée de trente mille hommes (3). A en croire la *Gazette de France* (4), la présence de Dykvelt à Bruxelles, dans les derniers jours d'août 1698, avait pour but de conférer au sujet des travaux de réparation à effectuer dans les forteresses belges. Les feuilles publiques, on le voit, aussi bien que notre diplomatie, dénonçaient à l'Europe entière l'alliance secrète qui se formait aux dépens de l'Espagne, grâce à la connivence de Max-Emmanuel. Avant la fin de l'année du reste, ce prince permit de la soupçonner encore davantage, non pas seulement en allant séjourner à Loo du 31 octobre jusqu'au 12 novembre (5), mais surtout en accréditant dans le courant du même mois son confident Lancier en qualité d'envoyé auprès des États-Généraux, qui avaient déjà Quiros pour représenter l'Espagne (6).

Concluons. Il nous est tout à fait impossible de garantir l'authenticité du traité prétendu du 28 août 1698, auquel cependant Louis XIV ne fut pas sans ajouter foi un moment (7), et dont il jugea plus tard oiseux, peut-être périlleux,

---

(1) Bonrepaus au Roi, 3 juillet 1698. — *Hollande*, t. 176.

(2) Lettre non datée à Torcy. — *Hollande*, t. 176.

(3) Bonrepaus au Roi, 28 juillet et 25 septembre 1698. - *Hollande*, t. 176.

(4) Lettre de La Haye du 28 août 1698. Cf. lettre de La Haye du 26 juin. P. 430-431 et 325.

(5) *Relations véritables*, Bruxelles, 31 octobre et 18 novembre 1698, p. 690 et 738.

(6) *Relations véritables*, La Haye, 21 novembre 1698, p. 746.

(7) Le Roi à Tallard, 29 mai 1699. — *Angleterre*, t. 181, fol. 112-113.

de rechercher les origines. Mais, si la prudence ne nous permet pas de l'accepter tel quel, le même instinct de défiance raisonnée s'oppose aussi à ce que nous le rejetions absolument, jusqu'ici du moins. Peu nous importe au surplus. Quand bien même Dykvelt n'aurait rien conclu, ni même rien préparé, avec Prielmayr, le prince bavarois, en fait, acceptait la tutelle, en vertu de stipulations positives, du roi d'Angleterre et surtout des États-Généraux. Il endettait les dix provinces pour armer et défrayer de tout les régiments hollandais qui s'en étaient déjà fait un gage. Par là, il avait donné sur leur insolvabilité, par conséquent sur elles-mêmes, prise légale à un État qui n'en possédait auparavant aucune, et qui avait le talent de mettre les frais de ses conquêtes à la charge de ses victimes. L'espèce de vasselage volontaire et indéfini, auquel l'Électeur s'était condamné pour le compte d'autrui, avait donc, d'une façon ou d'une autre, contribué à faire accepter à La Haye les propositions de Louis XIV [1].

---

[1] Heinsius avait même eu au mois de juin l'idée d'exiger de l'Électeur si son fils devenait roi à la place de Charles II, une sorte de monopole commercial dans l'Amérique espagnole. « *Ingevalle Uwe Majesteit mogt resolveren tot de partage van Spanje voor den Churfurst, moet ik dezelve in bedenken geven, of men.... niet eenige voordeelen in de West-Indien en Middellandsche zee behoorde te bedingen van den Churfurst.* » Heinsius à Guillaume III, 2 juin 1698. — *Archives royales de La Haye.*

CHAPITRE HUITIÈME.

ISOLEMENT DE L'AUTRICHE.

Au printemps de 1698, avant de s'engager dans ses pourparlers avec Guillaume III, Louis XIV n'aurait pas été éloigné, en somme, de s'entendre avec la seule grande puissance de l'Europe qui pût lui permettre d'acquérir les Pays-Bas, déjà écornés, mais non pas épuisés, pour couvrir les vallées françaises de l'Oise et de l'Aisne. Quoique, d'une manière générale, la Cour de Vienne eût depuis bien longtemps découragé son bon vouloir, cependant, en avril 1697, une lueur de raison et d'espoir avait traversé les épais nuages de haine qui, depuis les Vosges jusqu'en Hollande, s'interposaient entre elle et la France. En traversant Venise, Ferdinand de Harrach avait paru rechercher une entrevue avec M. de la Haye, d'abord par l'intermédiaire du nonce, puis au moyen du comte de Velo. Ce personnage, après être venu affirmer à notre agent qu'il était désolé de ne pas lui avoir jadis exhibé ses pleins pouvoirs, d'autant plus que sa réserve l'avait fait tomber en disgrâce, avait terminé la

conversation en insinuant qu'une paix particulière entre l'Empereur et le Roi n'était nullement impossible [1]. Louis XIV, toutefois, n'avait plus voulu accepter de liaisons avec Velo, le considérant comme un simple intrigant. D'ailleurs, cette intervention aurait pu troubler les débats ouverts à Ryswick. Malgré tout, il lui avait été loisible de soupçonner que Harrach n'était peut-être pas aussi réfractaire que beaucoup d'autres conseillers auliques à une réconciliation complète et féconde. Aussi ne fut-ce pas à Vienne, mais à Madrid, qu'il eut, vers le mois d'avril 1698, la pensée de faire sonder le terrain à cet égard. Il ne pouvait guère d'ailleurs s'y prendre autrement. Bien que désigné depuis le 11 décembre 1697 pour représenter la monarchie française auprès du chef de l'Empire, Villars « le fils », comme on l'appelait, n'avait pas encore reçu l'ordre de partir [2]. Au contraire, d'Harcourt se trouvait sur le théâtre même de l'action, en mesure de discerner le possible de l'impossible, et il coudoyait chaque jour « le vieil Harrach ». Dans la lettre qu'il adressa le 6 avril à Madrid, le Roi fit en conséquence insérer cette prescription conditionnelle :

« Si vous jugez que le parti de l'Empereur soit toujours le plus fort et que, quelque soin que vous apportiez, il soit impossible de rendre le mien supérieur, ce que l'on pourrait faire en ce cas de plus avantageux pour mon service serait de profiter de l'opinion que l'on a présentement de la force de mon parti pour traiter avec l'Empereur du partage de la monarchie d'Espagne.

Il ne peut même nuire de sonder sur ce sujet les sentiments du comte d'Harack. Il est informé de la disposition des peuples ; il sait même mieux que vous ne le pouvez savoir encore celle des Grands,

---

(1) De la Haye au Roi, 6 et 13 avril 1697. — *Venise,* t. 122, fol. 90-91 et 97-100.

(2) Dangeau, t. 6, p. 247. Cf. de Sourches, t. 5, p. 371. M. de Vogüé (*Villars,* t. 1, p. 78) a un peu antidaté le départ de Villars en le plaçant à la fin de 1697.

et par conséquent il doit connaître qu'il serait avantageux à l'Empereur de s'unir avec moi pour le partage de la succession d'Espagne. Mais, comme cette négociation, si elle se faisait à Madrid, pourrait éloigner de vous les Grands qui sont bien intentionnés, vous devez attendre que le comte d'Harack soit prêt à partir, et, en lui disant adieu, vous pourriez insinuer, comme de vous-même, que le parti que j'ai en Espagne est très-capable de nuire aux prétentions de l'Empereur; que, réciproquement, celui de l'Empereur peut traverser considérablement la poursuite des droits légitimes de mon fils; qu'il serait peut-être plus avantageux, et pour moi, et pour l'Empereur, de nous entendre tous deux pour le partage de la succession; que vous avez ouï dire qu'il y avait eu autrefois un projet formé dans cette vue, et même un traité signé; que le comte d'Harack, connaissant la disposition présente de l'Espagne, est plus en état que personne de juger s'il ne conviendrait pas à l'Empereur de reprendre ce traité; qu'il peut y faire ses réflexions pendant son voyage, et, s'il les trouve justes, les proposer à l'Empereur; que, du reste, vous remettez entièrement à sa prudence de faire de cette vue l'usage qu'il croira le plus convenable; que vous seriez trop éloigné pour vous en mêler, quand même elle aurait quelques suites, et qu'il faudrait s'adresser à l'envoyé que j'aurai à Vienne.

Enfin, vous devez lui parler assez indifféremment sur cette matière pour lui donner lieu de croire que la proposition vient de vous seul, sans en avoir d'ordre de moi; et il sera difficile en même temps que vous ne pénétriez à peu près ce qu'il pense sur cette vue [1]. »

Le marquis toutefois ne fut pas de l'avis de son maître, et, avec une parfaite franchise, il se permit de faire passer sous ses yeux les raisons très graves qui, selon lui, rendaient un abouchement avec Harrach à tout le moins intempestif. « Si », répondit-il le 16 avril, « l'exécution de l'ancien traité fait à Vienne par le commandeur de Grémonville avec l'Empereur, en cas de la mort du roi d'Espagne,

---

[1] Le Roi à d'Harcourt, 6 avril 1698. — *Espagne*, t. 78, fol. 182-187.

était facile et sûre, il ne faut point douter que ce parti ne fût très avantageux à Votre Majesté, et je ferais bien plus de cas de voir la Flandre entière réunie au royaume de France que si un prince de la maison était en possession de toute la monarchie d'Espagne, dont certainement les intérêts, quand il les aura une fois reconnus, lui feront bientôt oublier les impressions de sa naissance ». Mais d'Harcourt était persuadé « que les Anglais et les Hollandais verraient avec plus de peine la Flandre réunie à la Couronne que de voir tomber entre les mains d'un fils de France toute la monarchie d'Espagne, laissant au duc de Bavière les Pays-Bas ». Bref, il regardait « l'opposition des Anglais et des Hollandais comme un obstacle invincible pour se mettre en possession du partage qui serait échu » à la France. Ce partage, continuait-il en parlant au Roi, « dépendrait en même temps de la bonne foi de l'Empereur dans l'exécution, dont on doit toujours douter, et, quand même cette bonne foi serait entière, il n'a point les forces nécessaires ni convenables pour vous aider à vous mettre les Pays-Bas entre les mains, non plus que les royaumes de Naples et de Sicile, et ce serait simplement condescendre de sa part à la conquête que Votre Majesté devrait faire.... Comme Votre Majesté ne m'ordonne de faire cette ouverture au comte d'Harack que lorsqu'il partira d'ici et qu'en cas que je voie la supériorité du parti de l'Empereur au sien, je ne me servirai point de la liberté qu'elle me donne sur ce sujet, jusqu'à ce que je reçoive de nouveaux ordres, ne doutant point que, dès que je me serais ouvert à ce ministre sur cette matière, quoique je ne lui eusse parlé que comme de moi, il ne s'en expliquât à la reine sur le champ et à ceux de son parti, ce qui ne pourrait faire qu'un très mauvais effet aux affaires de Votre Majesté,.... et l'Empereur pourrait se servir de cette même ouverture pour se lier plus fortement avec les Anglais et les Hollandais ». D'Harcourt, comme conclusion, faisait remarquer que Harrach passerait par Paris, lorsqu'il aurait reçu son ordre de rappel, et

« qu'il serait plus à propos de lui insinuer cela, lorsqu'il y passerait, que de le faire ici (1) ».

Le Roi, dès le 8 mai, approuva la conduite que d'Harcourt avait pris sur lui de tenir provisoirement.

« Lorsque je vous ai écrit de parler au comte d'Harack, je vous ai marqué de ne le faire que supposé que le parti de l'Empereur fût le plus fort et qu'il fût impossible de rendre le mien supérieur, nonobstant les soins que vous y apporteriez. Ainsi, les choses heureusement ne se trouvant point dans cette disposition, j'approuve fort la résolution que vous prenez de ne point faire cette ouverture, et tout ce que je vois me persuade que le seul parti qu'il y ait à prendre est de cultiver, comme vous faites, les dispositions favorables que vous trouverez parmi les Grands et le peuple d'Espagne, pendant que je donnerai mes ordres au comte de Tallard pour continuer la négociation qu'il a commencée avec le roi d'Angleterre (2). »

Malgré ce changement de directions, une occasion propice, et probablement recherchée, amena d'Harcourt à suivre en réalité celles du 6 avril. Le 3 juin, au cours d'une visite officielle qu'il rendit à Harrach, visite qui ne dura pas moins de deux heures, il jugea à propos de lui assurer que, si l'Empereur et son roi s'entendaient l'un avec l'autre, ils feraient la loi au monde entier, mais que les ministres impériaux se défiaient trop du gouvernement français. Harrach répliqua que la paix qu'on venait de signer serait de longue durée. A quoi d'Harcourt répondit : « Il n'y a que la mort du roi d'Espagne qui la peut troubler (3). » Et aussitôt, afin d'ouvrir l'arène à son interlocuteur, il lui demanda s'il n'avait pas ouï parler d'un traité qui jadis aurait été conclu au sujet de la succession entre Leurs Majestés impériale et très chrétienne. L'ambassadeur autrichien, qui ne paraît pas du reste avoir bien saisi la portée

---

(1) D'Harcourt au Roi, 16 avril 1698. — *Espagne,* t. 78, fol. 254 et suiv.

(2) Le Roi à d'Harcourt, 8 mai 1698. — *Espagne,* t. 78, fol. 292-298.

(3) Ces mots sont en français dans le *Tagebuch* de Harrach.

de cette interrogation, se borna à dire qu'il lui en était bien revenu quelques bruits, mais que, comme il ne faisait pas, à cette époque-là, partie du ministère, il n'en savait aucun détail particulier (1). En fin de compte, il n'était rien sorti des velléités que Louis XIV avait caressées quelque temps de négocier à Madrid avec la Cour de Vienne (2).

Au mois de juin 1698, Louis XIV, du reste, pouvait déjà augurer assez bien de ses tentatives de rapprochement avec Guillaume III pour ne plus voir d'inconvénient à envoyer enfin Villars prendre position à Vienne. La France, par suite, allait avoir aussi en Autriche sa politique, politique toute platonique, il est vrai, mais qui n'en complique pas moins désormais le système de ses rouages diplomatiques d'un troisième grand ressort, destiné, par son inertie même, à donner plus de stabilité aux deux autres. Tandis en effet que Tallard poursuit et conclut l'alliance désirée et que d'Harcourt s'applique essentiellement à capter en Espagne les sympathies propres à la faire signer, peut-être même à y suppléer au besoin, à Villars incombera le simple devoir d'épier ce qui se passe autour de lui et de le faire connaître, de manière à rendre plus efficace et plus sûr le jeu de la machine. Quoique divergentes, en apparence, si l'on ne

(1) *Tagebuch,* 3 juin 1698, p. 98. — Il est à remarquer que d'Harcourt omit de rendre compte à Louis XIV de cet incident, sans doute parce que l'ordre avait été retiré. Le 22 juin, il écrivit même à Torcy quelques lignes assez singulières : « On dit toujours que M. le comte d'Harack père s'en retournera bientôt à Vienne par Paris. J'en sais moins de nouvelles qu'un autre, parce qu'il est fort retiré et qu'il ne voit presque personne ici, et moi surtout; de manière qu'après lui avoir fait les premières avances d'honnêteté, je m'en tiens là. » — *Espagne,* t. 79, fol. 127. — Cependant, on lit, dans une note sans signature, qui doit être de l'été de 1698 : « Le comte de Harrach a parlé à M. le marquis d'Harcourt du renouvellement de ce traité (celui de 1668), et en a écrit à l'Empereur. » — *Espagne,* t. 79, fol. 75.

(2) M. Onno Klopp (t. 8, p. 108) n'a pas perdu cette magnifique occasion de montrer que Louis XIV trahissait Guillaume III et voulait signer un traité avec l'Empereur en même temps qu'un autre avec les puissances maritimes. M. Klopp aurait fait sagement en réfléchissant un peu aux dates.

considère que la route suivie, les trois missions en définitive restent parallèles, quant au but à atteindre. Les instructions délivrées à Villars, le 16 juin 1698, débutaient comme il suit :

« Le rétablissement de la paix dans le temps que le Roi pouvait se promettre les plus grands avantages de la continuation de la guerre, les places que Sa Majesté a bien voulu céder pour le procurer, sont des preuves incontestables du désir sincère qu'elle a eu de rendre un repos solide à l'Europe et des assurances certaines de l'application que Sa Majesté veut donner désormais à maintenir la tranquillité générale.

Dans l'état présent des affaires, elle paraît ne pouvoir être troublée que par l'événement de la mort du roi d'Espagne. L'Empereur a fait connaître par avance ses desseins sur cette monarchie, et pendant la dernière guerre, et depuis la conclusion de la paix. Le Roi n'a pas jugé qu'il convînt de parler des droits légitimes de Mgr le Dauphin pendant la vie du roi catholique. Mais, quoique Sa Majesté n'ait fait aucunes démarches pour traverser celles de l'Empereur, cet effet de sa modération n'empêche pas de croire qu'elle n'abandonnerait pas des droits dont la justice est reconnue de ceux même qui les contestent.

Ainsi, l'ouverture de la succession d'Espagne étant regardée comme le point fatal dont la tranquillité de l'Europe dépend entièrement, et Sa Majesté voulant maintenir la paix, il est de sa profonde sagesse de prévenir toutes les causes d'une nouvelle guerre que cet événement paraît devoir produire.

De toutes les mesures qu'elle peut prendre pour cet effet, l'une des principales est de découvrir les moyens que l'Empereur met en usage pour avancer le succès de ses desseins, de pénétrer le fondement des espérances de ce prince, de reconnaître quelle en est la solidité ou la faiblesse, de régler sur cette connaissance les démarches qu'il sera du service de Sa Majesté de faire, enfin d'examiner s'il conviendrait davantage à ses intérêts et au maintien de la paix, ou de traverser les vues de l'Empereur, ou d'établir avec lui une étroite intelligence et de former de nouvelles liaisons, à peu près

semblables à celles qui ont autrefois été entre Sa Majesté et ce prince. „

Venait ensuite un exposé, d'une clarté et d'une exactitude également remarquables, de ce qui s'était passé entre la Cour de Vienne et celle de Madrid depuis une dizaine d'années. Après avoir montré les heureux résultats qu'avait eus pour la cause française la conduite de Marie-Anne, le ministre abordait les dernières tentatives de l'Empereur auprès des puissances maritimes.

“ Ce prince fait en même temps de fortes instances au roi d'Angleterre et aux États-Généraux des Provinces-Unies pour s'assurer de leur secours, si le roi d'Espagne vient à mourir; ses ministres pressent ces deux puissances d'entrer dans une nouvelle ligue sous prétexte de maintenir la tranquillité générale et d'empêcher la trop grande puissance de la France; l'exécution du traité fait le 12 mai 1689 entre l'Empereur, le roi d'Angleterre et les États-Généraux est proposée comme un des principaux articles de cette ligue; ce traité, fait au commencement de la dernière guerre, porte que, si le roi d'Espagne vient à mourir, l'Angleterre et la Hollande assisteront l'Empereur de tous les secours nécessaires pour soutenir ses prétentions sur cette succession. Mais, jusqu'à présent, le roi d'Angleterre ne s'explique pas précisément de ce qu'il ferait en ce cas pour les intérêts de l'Empereur, et il n'a fait encore que des réponses générales sur ce sujet, tant pour lui que pour les États-Généraux. Il doit cependant envoyer incessamment un ministre à Vienne. Les Hollandais ont déjà fait passer le sieur Hop à la Cour de l'Empereur [1], et, comme le projet est d'y traiter cette nouvelle alliance, le marquis de Villars peut rendre des services très considérables au Roi en découvrant ce qui se passera dans cette négociation.

S'il y avait plus d'apparence que l'on n'en voit effectivement au succès des desseins de l'Empereur sur la monarchie d'Espagne, il conviendrait alors de chercher les moyens de traiter avec ce prince

[1] Hop n'arriva à Vienne que le 7 septembre.

et de lui faire voir qu'il n'a point de plus grands obstacles à craindre que de la part de Sa Majesté; qu'en s'accommodant avec elle tout lui deviendrait facile, et d'examiner ensuite quel serait le partage que l'on pourrait proposer pour l'utilité commune.

Mais, dans l'état où sont les choses, il ne convient point au Roi de prendre cette voie; l'ancienne jalousie de la maison d'Autriche contre celle de France est trop augmentée, depuis que la puissance du Roi a paru avec autant d'éclat, pour croire que l'Empereur consente jamais à accroître cette puissance par un partage volontaire; s'il l'a fait autrefois, on ne doit pas en tirer la conséquence qu'il le ferait encore présentement. Il ne croyait pas alors pouvoir allier autant de princes, dont les intérêts sont différents, pour les opposer à Sa Majesté. L'expérience de la dernière Ligue lui fait espérer d'en former aisément une nouvelle, toutes les fois qu'il s'agira d'empêcher que le Roi n'acquière de nouveaux États. Ainsi, la proposition d'un traité de partage ne pourrait que produire de mauvais effets pour le service du Roi dans les conjonctures présentes.

Premièrement, elle changerait l'inclination que les Espagnols témoignent présentement pour un des princes de France, cette nation ne craignant rien davantage que de voir démembrer la monarchie après la mort du roi d'Espagne. Secondement, cette conduite donnerait lieu de croire, ou que Sa Majesté doute de la validité des droits de Monseigneur, ou qu'elle ne veut pas employer ses forces pour les soutenir.

Toutefois, si les ministres de l'Empereur proposent au marquis de Villars de prévenir par un traité les troubles que l'ouverture à la succession d'Espagne pourrait exciter, il se chargera d'en rendre compte à Sa Majesté. Il peut même dire, sans craindre de se trop avancer, qu'ils savent à quelles conditions un pareil traité pourrait se faire, et que celui de 1668 servirait de modèle.

Il recevra des ordres plus précis du Roi sur le compte qu'il en rendra à Sa Majesté. Cependant sa principale application doit être présentement d'observer, comme il a été dit, les mesures que l'Empereur prendra pour l'exécution de ses projets (1)... »

---

(1) *Vienne*, t. 69, fol. 2-3 et 12-15. Le document a été reproduit en entier dans le *Recueil des instructions* etc. par M. A. Sorel. M. Sorel,

Au moment où ces instructions étaient préparées à Versailles pour Villars, il s'y trouvait le baron de Wiser, l'ancien *factotum* de Marie de Neubourg, rentré au service immédiat de l'Électeur Palatin [1]. C'était lui que ce prince avait chargé de revendiquer auprès du Roi certains districts septentrionaux de l'Alsace qui lui convenaient fort. Mais Wiser se croyait doué d'un trop grand talent d'observation pour rester muet, et, tout en fatiguant Barbezieux de ses doléances [2], il envoya à Vienne, le 30 juin, en langue française, le fruit de ses études quotidiennes. Nous donnerons ici une partie de cette esquisse, non pas uniquement pour marquer la mesure des services que l'intelligence de cet homme d'État allemand avait pu rendre jadis à l'Espagne, mais surtout afin de montrer au milieu de quelles idées fausses on s'agitait à Vienne dans les cercles dirigeants, au moment où allait y apparaître un agent attitré de la France.

« Je ne saurais m'empêcher de dire à Votre Excellence que j'aie (*sic*) trouvé la Cour de France toute différente de l'idée qu'on en a ailleurs et qui la fait craindre et admirer par tout le monde. Le Roi, après les dernières maladies, ne cherche que son aise et du repos, n'ayant pas d'autre soing que celui de sa conservation, n'y s'occupant à d'autres plans qu'à ceux de ses jardins, dans lesquels il ordonne chaque jour des nouvelles allées et de nouveaux jets d'eau de son invention, se plaisant fort de voir admirer par les étrangers et par les sujets les efforts qu'il fait à la nature. Madame de Maintenon, bien qu'elle soit laide et âgée de 60 ans, possède entièrement l'esprit du Roi et donne le branle à toutes les affaires, tant au-dehors qu'au dedans du royaume..... M. de Torcy, fils de M. de Colbert-Croissy, fait

---

disons-le en passant, a commis une erreur (p. 132, note 1) en faisant de l'archiduchesse Marie-Anne, seconde femme de Philippe IV, la mère de Marie-Thérèse. La jeune reine de France avait pour mère une des trois sœurs de Louis XIII. Le testament de Philippe IV n'est pas non plus de 1662.

[1] De Sourches, 29 avril 1698, t. 6, p. 26.

[2] Barbezieux à Torcy, 26 juillet 1698. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1432, p. 190.

le secrétaire d'État des affaires étrangères sous la direction et la tutelle de M. de Pomponne, son beau-père, avec lequel néanmoins il se pique de la sorte qu'il suffit qu'un ministre étranger s'adresse à M. de Pomponne le premier pour s'attirer la haine et la persécution de M. de Torcy, lequel, s'il n'est pas si violent et emporté que son père, il n'est pas moins dangereux pour être plus couvert. Il est si piquant dans ses expressions que les ministres étrangers s'en plaignent universellement.... Le grand affaire qu'il y a maintenant sur le tapis, c'est la succession d'Espagne, laquelle fait trembler la France plutôt que d'en souhaiter l'ouverture. Le Roy et son ministère ne sçavent où se tourner et où donner de la tette pour prendre leurs mesures justes, en cas que cette succession venait à échoir. Il est aisé à prévoir que, la puissance de la France s'étant déjà rendu trop formidable, l'intérêt des autres princes ne permettra pas qu'elle unisse ces deux vastes monarchies, qui luy franchiraient entièrement le pas à la monarchie universelle. On croit que les caresses extraordinaires qu'on a faites à milord Portland n'avaient eu d'autres vues que d'engager le roi d'Angleterre dans les intérêts de la France, mais le mal que les Français disaient du dit milord, après qu'il avait pris son congé, et le peu d'estime qu'il a laissé de sa personne, fait assez voir que la France n'a pas trouvé son compte dans ces caresses. J'ai sondé l'ambassadeur de Portugal et ceux de Venise et de Hollande sur les intentions de leurs maîtres, en cas que cette succession vient à échoir. Je les ai trouvés si éloignés de permettre ou de contribuer que la France fasse une acquisition de cette nature qu'ils employeraient plutôt toutes leurs forces pour l'en empêcher. Et, si la République de Venise a été autrefois dans les intérêts de la France, les rigueurs avec lesquelles elle s'en voit traiter aujourd'hui l'en doit rebuter entièrement à l'occasion, que le Roy a envoyé au-devant de l'ambassadeur de Savoye un prince du sang pour le recevoir à son entrée, comme il s'use avec les ambassadeurs des tettes couronnées etc.... Pourvu que la France ne trouve le moyen de tirer le roi catholique même dans son party, et de former des partys avec les Grands et ministres d'Espagne, il semble qu'il n'y aura pas beaucoup à craindre du côté de France, Portugal étant à portée pour lui faire tette en Espagne, les Anglais et les Hollandais disposés d'éluder les

efforts que elle pourrait faire par mer, et l'Italie inclinée, tant que j'ai pu pénétrer, à se liguer pour la conservation de son repos en ce cas-là et se défendre contre les voyes de fait qu'on pourrait attenter, de sorte que, si les affaires et les puissances qui s'y intéressent sont bien ménagées, Sa Majesté impériale en aura toujours plus à espérer pour sa très glorieuse maison qu'à craindre, étant constant que, les Espagnols ne voulant point permettre la division, mais que tous les royaumes et pays demeurent unis, toutes les puissances, dans la nécessité inévitable de permettre, ou que cette monarchie soit continuée dans la très auguste maison d'Autriche, ou qu'elle soit unie à celle de France, donneront toujours les mains au premier party, comme moins dangereux, pour éviter le dernier, qui les menace trop ouvertement de leur ruine. J'envoye ce brouillon à Votre Excellence, etc (1)..... »

Les instructions de Villars ne contenaient rien qui l'obligeât à gagner Vienne en hâte. Il prit donc son temps pour faire le voyage, et se permit de légers détours en rendant visite au duc de Lorraine ainsi qu'au prince Louis de Bade. Son but était de recueillir dans leur conversation une première moisson de renseignements instructifs sur la Cour auprès de laquelle il se voyait de nouveau accrédité. Le 15 juillet, il se trouvait seulement à Strasbourg. Les hautes eaux le retardèrent encore dans la vallée du Danube. Bref, il n'arriva à son poste qu'au commencement d'août. Le jour même, le comte de Waldstein vint le prendre au débotté pour le conduire à une fête qui se donnait dans les jardins de la *Favorite,* et où la belle-sœur du comte lui avait réservé des places. Presque toute la Cour le combla de civilités. Il obtint même sans retard sa première audience de l'Empereur, audience qui du reste se borna à un simple échange de compliments (2).

---

(1) Wiser à Kinsky, 30 juin 1698. — Gædeke, t. 1, *Appendice,* p. 152-155,

(2) Villars au Roi, 8 août 1698. — *Vienne,* t. 69, fol. 45-51. Cf. Villars. *Mémoires,* t. 1, p. 200-201. Waldstein, ou Wallenstein, venait d'être désigné comme envoyé impérial à Paris.

Au bout de quelques jours cependant, Villars, à son grand étonnement, vit se calmer presque subitement cette effervescence de courtoisie. Bien qu'il se fût logé dans la maison occupée l'année précédente par l'Électeur de Saxe, roi de Pologne, l'aristocratie viennoise ne lui fournit pas tous les jours l'occasion de s'y montrer aussi somptueux qu'il l'aurait voulu. Le grand-maître des postes et le comte Corbelli, qui avaient pris rendez-vous avec lui pour une visite, omirent même de la lui faire à l'heure convenue (1). Le plus grave, ce fut la difficulté d'étiquette qui l'empêcha quelque temps d'aller saluer l'archiduc Charles. Le jeune prince finit cependant par le recevoir, mais sans aucun cérémonial, « en robe et en bonnet de nuit d'enfant attaché (2). » Les affaires sérieuses se ressentirent de ces prodromes de mauvais augure. Lorsque Villars s'avisa de parler de la médiation du Roi pour mettre fin à la guerre turco-autrichienne, suivant le désir exprimé par la Sublime-Porte (3), le comte Kinsky lui répondit que l'Empereur était fort reconnaissant à Sa Majesté très chrétienne de ses bonnes intentions, mais qu'il lui était impossible d'en profiter, d'abord, parce que, la paix étant à peu près faite, une nouvelle intervention ne pourrait qu'en reculer l'achèvement, et ensuite, parce que, ayant des alliés, il s'exposait à les blesser, s'il acceptait une pareille offre sans leur assentiment. On rapporta même à Villars des paroles plus fâcheuses de Kinsky. Le premier ministre autrichien aurait déclaré publiquement qu'un représentant de la France, sans affaire particulière à traiter à Vienne, « avait pour unique mission de pénétrer tous leurs desseins et qu'ainsi on devait être fort réservé avec lui (4). » Villars se vit donc réduit, pour occuper tant bien que mal les heures de loisir

(1) Villars au Roi, 23 août 1698. — *Vienne*, t. 69, fol. 81-92.
(2) Villars au Roi, 23 août 1698. — *Vienne*, t. 69, fol. 81-92.
(3) Villars au Roi, 13 août 1698. — *Vienne*, t. 69, fol. 57-64.
(4) Villars au Roi, 23 août 1698. — *Vienne*, t. 69, fol. 81-92.

qu'on lui imposait, à crayonner des portraits de Cour quelque peu satiriques, et, comme il était assez mauvaise langue, il se vengeait plus qu'amplement par ses médisances spirituelles du vide qu'on faisait autour de lui, et qui, suivant une métaphore chère aux joueurs de paume, le condamnait à « peloter », en attendant partie.

Pour peu cependant qu'on eût pu lire au fond des cœurs, on aurait reconnu bien vite qu'il y avait avant tout du désappointement dans la diminution d'égards qui était devenue comme un mot d'ordre vis-à-vis de l'ancien favori de Max-Emmanuel. Tout d'abord, on s'était leurré de cette conviction que, si Villars revenait à Vienne, ce n'était pas sans être initié à de grands projets, et de grands projets à deux parties, cela allait de soi, au sujet de l'Espagne, pour l'Empereur, qui aurait la part du lion, et pour son maître, qui se contenterait des restes, à supposer qu'on lui en laissât. En un mot, on s'était imaginé que Villars apportait à Léopold la Couronne de Charles II dans sa valise, quitte à solliciter ensuite une récompense honnête [1]. Tout au contraire, on se trouvait en présence d'un diplomate fort jovial, tout disposé à tenir table ouverte et à se divertir en soldat, *an der schœnen blauen Donau,* mais ne desserrant pas les dents pour causer d'affaires. Or, il devenait urgent d'en causer, puisque Harrach allait abandonner Madrid et s'avouait battu. On se décida donc, non sans avoir lancé le nonce en éclaireur [2], à rompre enfin

---

[1] « M. le nonce m'a dit qu'on s'était fort attendu ici que je venais pour travailler à un partage de la succession d'Espagne et qu'ils ont cru depuis que les espérances que Votre Majesté avait des négociations de M. d'Harcourt l'avaient portée à m'ordonner de me taire et de laisser expliquer les ministres de l'Empereur. » Villars au Roi, 20 septembre 1698. — *Vienne,* t. 69, fol. 142.

[2] « M. le nonce m'a fort parlé aussi des vues qu'il avait eues pour le mariage de Mademoiselle avec le roi des Romains, que cette princesse si aimable aurait pu dissiper les aigreurs qui subsistent encore, et consolider la paix entre les plus grands monarques de la Chrétienté. » Villars au Roi, 23 août 1698. — *Vienne,* t. 69, fol. 89.

la glace, la bouderie affectée n'ayant pas mieux servi que l'empressement des premiers jours à provoquer des confidences.

« Le prince de Schwartzenberg, conseiller d'État, grand-maître de la maison de l'Impératrice, ci-devant grand-maréchal, un des premiers et des plus riches de cette Cour, me vint voir hier, et, avec un discours très préparé, me tint les propos dont j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté : que ce n'était pas sa faute, s'il ne m'avait pas encore visité, — il est vrai qu'il y était venu deux fois — qu'il conservait une vive reconnaissance des grâces que ses ancêtres avaient reçues des prédécesseurs de Votre Majesté; que son grand'père, qui était premier ministre à la Cour de Brandebourg, avait été toujours très attaché à la France, et, ayant souffert par cette considération des pertes considérables, il avait eu longtemps une pension de dix mille écus; que son père avait accompagné feu M. le maréchal de Créqui à son ambassade de Rome; que ses terres dans l'Empire avaient été conservées du temps des Suédois par l'unique protection de Louis XIII, et qu'enfin, plus il relisait les *Mémoires* de sa famille, plus il trouvait qu'il était lié d'obligation et de reconnaissance à Votre Majesté; qu'il me priait de lui faire connaître ses sentiments, qu'il avait un fils unique à Angers qu'il me priait de recommander à quelqu'un de cette ville-là, et qu'il lui avait ordonné de n'en pas partir, quand même il apprendrait que, la mort du roi d'Espagne arrivant, il y eût des actes d'hostilité entre Votre Majesté et l'Empereur, et qu'il me demandait mon conseil sur cela. Je lui ai dit que je ne prévoyais, ni la mort du roi d'Espagne si prochaine, ni une rupture, quand même elle arriverait, à moins qu'elle ne fût causée par ceux qui voudraient s'opposer aux légitimes droits de Monseigneur et des princes ses enfants. J'ai bien vu qu'il n'avait montré cette inquiétude pour son fils que pour passer promptement à un autre discours, que, pour lui, par les obligations qu'il avait à la Couronne de France, et, par de plus étroits attachements encore à la maison d'Autriche, il souhaitait véritablement que l'on pût prévenir les malheurs d'une nouvelle guerre, que cela ne se pouvait que par une transaction entre Vos Majestés, qu'il ne croyait pas que

l'Empereur eût jamais compté que la Reine ne dût rien prétendre à la succession d'Espagne, que toutes sortes de lois étaient opposées à cette pensée, qu'encore fallait-il que les héritiers présomptifs eussent une portion telle quelle de l'héritage de leurs pères, qu'une marque de cette vérité est que, quand on avait obligé l'Électrice de Bavière à renoncer, on avait en même temps consenti à lui donner les Pays-Bas, par quelle raison donc votre reine serait-elle exclue? qu'enfin une transaction pouvait uniquement empêcher le retour de la guerre et lui paraissait entièrement nécessaire; que le Pape en pouvait être le médiateur, ou le roi d'Angleterre, ou les Hollandais, que peut-être en aurait-on parlé dans ces lieux-là; que c'était de lui-même qu'il m'expliquait ce qui paraissait approcher de la raison et de l'équité. Je lui ai répondu que, s'il était chargé de la part de l'Empereur d'entamer cette conversation, j'aurais d'honneur d'en rendre compte à Votre Majesté, que ce que j'aurais à lui répondre par avance était qu'il était clair et connu à toute l'Europe que Votre Majesté en voulait le repos et la tranquillité perpétuelle... Il m'a ensuite parlé de la joie qu'on avait eue de me voir arriver ici, et que l'on s'était flatté que je travaillerais à prévenir tout ce que la mort du roi d'Espagne pouvait attirer de malheurs. Je lui ai répondu que j'étais fort sensible à l'honneur qu'il me faisait.

Je ne sais, Sire, si c'est une première ouverture faite par ordre, ou de lui-même. Il n'est pas de la Conférence, mais, hors cela, il est dans les premiers postes et avec considération. Si un ministre de la Conférence m'avait tenu pareil discours, je ne pourrais douter que ce ne fût de la part de l'Empereur, au lieu qu'étant fait par un des premiers de la Cour, mais qui n'est pas dans le ministère, je la *(sic)* puis présumer avec ordre de l'Empereur, mais qui n'engage à rien, et qui peut, et commencer à entamer la matière, et être aussi désavoué, selon les occurrences....

J'ai écrit ceci hier au matin, et hier au soir je fus prié à un souper avec deux ou trois dames et autant d'hommes, parmi lesquels était M. l'évêque de Passau. Je ne puis douter que ce prince [1] n'y

---

[1] De la maison de Saxe.

fût venu à dessein de m'entretenir, puisqu'il commença d'abord à me faire mille honnêtetés sur l'envie qu'il avait de me connaître, tout cela suivi de discours très polis ; il est homme d'esprit et de mérite, chargé jusqu'ici des plus importantes affaires. Il doit aller en Portugal, mais passer par Madrid et aider à son beau-frère et son neveu, ambassadeurs en Espagne, à fortifier leur parti de tout ce que le Portugal peut avoir de créatures à Madrid. Après donc des discours fort obligeants, il en commença de très conformes à ceux que m'avait tenus le prince de Schwartzenberg : que tous les bons serviteurs de l'Empereur, qui avaient aussi pour Votre Majesté la plus parfaite et la plus respectueuse vénération désiraient ardemment qu'on pût prévenir les malheurs que pouvait apporter la mort du roi d'Espagne ; que, sur le choix dont il avait plu à Votre Majesté de m'honorer, on avait espéré qu'elle ne m'envoyait auprès de l'Empereur que pour travailler à un si grand ouvrage, qu'on avait compté que je parlerais et qu'on était étonné, et ceux qui désiraient une paix perpétuelle étaient affligés de mon silence ; tout cela mêlé de tant de choses honnêtes pour moi qu'il me siérait mal d'en rendre un compte fidèle. Comme ses discours approchaient fort de ceux du prince de Schwartzenberg, je lui ai répondu à peu près dans les mêmes termes. Je ne passerai pas mes instructions....

Il me semble, Sire, qu'ils paraissent inquiets sur les cabales de Madrid ; peut-être serait-ce une conjoncture favorable pour entrer en matière avec eux. Je crois bien, Sire, selon mes médiocres lumières, que, sur la succession d'Espagne, il serait plus solide de traiter avec l'Empereur qu'avec ceux qui se promettront de forcer ce prince à suivre la loi qu'ils lui prescriraient. J'ai fait une réflexion sur l'opinion que j'avais que l'on croyait que j'entrerais en négociation en arrivant, que les honnêtetés qu'on m'a faites les deux premiers jours de mon arrivée, si elles continuaient, seraient propres à me faire croire que l'on m'attendait ici avec impatience et qu'ils désiraient ardemment d'entrer en matière. La crainte que ces honnêtetés ne me rendissent trop difficile les a portés à faire connaître qu'on ne devait pas marquer tant d'empressement. Comme ces changements n'en ont produit aucun en moi, et que j'ai continué dans ma conduite ordinaire, je vois les principaux de cette Cour qui entament

des propos très sérieux. Votre Majesté démêlera mieux la cause de ces changements [1]. »

Par malheur, ce rapport n'arriva guère à Versailles avant le milieu de septembre, c'est-à-dire alors que Louis XIV achevait de s'entendre avec le roi d'Angleterre et les États-Généraux. Les engagements étaient donc pris moralement de part et d'autre, bien que Tallard ne dût donner sa première signature que le 24. Tout au plus, le Roi aurait-il pu encore tenter de rompre, en profitant des atermoiements de Heinsius, et se retourner alors du côté de Vienne. Mais il aurait fallu, pour hasarder avec chances de succès ce revirement, qu'il eût pleine et entière confiance dans Léopold, dont les ministres étaient fort capables de lui tendre un piège. Aussi n'hésita-t-il pas à demeurer fidèle aux nouvelles et invraisemblables amitiés dont la force des choses et sa haute raison l'avaient amené à faire l'essai. Il répondit à Villars, le 19 septembre, en prenant note, simplement et un peu dédaigneusement, des ouvertures risquées par les deux hommes d'État autrichiens :

« Il n'y a pas d'apparence qu'ils se fussent avancés à vous parler de cette manière, ayant tous deux part à la confiance de l'Empereur, s'ils n'avaient reçu de ce prince des ordres de le faire. Ce qui doit confirmer encore davantage dans cette pensée est que les affaires de l'Empereur paraissent dans un très mauvais état à Madrid, et il est fort vraisemblable qu'il espérerait de trouver un plus grand avantage en traitant avec moi qu'en attendant l'événement de la mort du roi d'Espagne. Mais, comme il ne convient ni à ma dignité, ni à mes intérêts, de faire des propositions sur cet article, j'ai approuvé ce que vous avez répondu, et vous devez continuer de tenir la même conduite. Le silence que vous garderez pressera encore davantage les ministres de l'Empereur de vous faire des propositions. Lorsqu'ils vous parleront plus clairement, et que ce sera de la part de ce prince,

---

[1] Villars au Roi, 27 août 1698. — *Vienne*, t. 69, fol. 96-104.

vous vous chargerez de m'en rendre compte, mais sans entrer dans aucune discussion sur les propositions qui vous seront faites (1). »

Il y aurait quelque injustice à voir dans la dernière recommandation un premier pas fait par Louis XIV en dehors de la loyauté et de sa future alliance. Le traité soumis en ce moment même à l'approbation définitive des contractants comportait précisément des démarches à l'effet d'obtenir l'accession ultérieure de Léopold. Bien que Louis XIV n'en fût pas personnellement chargé, il ne lui était pas à coup sûr interdit de pénétrer de son côté les conditions auxquelles on la pourrait obtenir. Au reste, ce ne devait pas être le dernier effort qu'il allait avoir à repousser de la part des Impériaux, désireux, soit de s'entendre réellement avec lui, soit de trahir au bon endroit ses nouvelles dispositions. Le comte Jœrger (2), dans les premiers jours de septembre, reprit auprès de notre ambassadeur presque le même thème que Schwarzenberg (3). Villars éluda de rechef toute conversation sérieuse. Il en usa pareillement à la fin du mois avec le nonce, qui, cette fois, ne se contenta pas de rôder aux alentours de la question, mais alla franchement au but (4). Lorsqu'en octobre le prince de Schwarzenberg

---

(1) Le Roi à Villars, 19 septembre 1698, Compiègne. — *Vienne*, t. 69, fol. 108-109.

(2) C'est à tort que Villars, qui d'ailleurs défigure son nom, le fait *Statthalter* de Vienne. Cet emploi n'existait pas. Johann Quentin Jœrger était président du gouvernement de la Basse-Autriche.

(3) « Il m'a fort parlé sur le partage de la succession d'Espagne. Il sait ce que le commandeur de Grémonville avait traité avec le prince d'Auersperg. Il m'a sollicité de parler à l'Empereur. Il m'a dit que j'avais *(sic)* dû lui parler en arrivant ici de Mademoiselle et que j'aurais pu lui faire ouvrir les yeux sur la faute qu'il faisait. » Villars au Roi, 6 septembre 1698. — *Vienne*, t. 69, fol. 121-122.

(4) « M. le nonce, dans une visite qu'il m'a rendue, m'a fort entretenu des craintes de voir finir bientôt la bonne intelligence qui est présentement entre Votre Majesté et l'Empereur, qu'il faudrait prévenir tous les désordres que causera sans doute la mort du roi d'Espagne par un partage de cette monarchie et y travailler plus tôt que plus tard, que

vint lui redemander « s'il n'avait rien de nouveau », Villars s'appliqua à l'entretenir exclusivement de ses intérêts personnels, afin d'acquérir ainsi le droit de se montrer « plus réservé sur le reste [1] ». Une troisième tentative risquée au début de novembre par le nonce ne lui arracha pas plus d'explications [2], et ce fut également en vain que le comte Jœrger engagea, paraît-il, de nouveau les hommes d'État en faveur auprès de Sa Majesté impériale à s'aventurer un peu plus nettement dans un essai de transaction amiable avec la France [3]. Villars, au surplus, ne savait rien encore, à cette époque, du traité signé par les puissances maritimes, et il commençait même à se demander, non sans une espèce de découragement, ce qu'il était venu faire à Vienne. Malheureusement pour lui, il avait été décidé en fin de compte entre les nouveaux alliés qu'aucune communication ne serait faite à l'Empereur avant le 1er janvier 1699.

M. l'évêque de Passau lui avait dit qu'il m'avait pressenti d'entamer cette matière. Votre Majesté jugera si le prince de Passau, homme d'esprit assurément, et dans les affaires, aura tenu de tels propos, au nonce et à moi, sans aucune connaissance de l'Empereur. Le prince de Schwartzenberg me demanda aussi, il y a deux jours, si je n'avais pas de réponse à ce qu'il m'avait dit sur pareille matière. » Villars au Roi, 27 septembre 1698. — *Vienne*, t. 69, fol. 154-155.

(1) Villars au Roi, 11 octobre 1698. — *Vienne*, t. 69, fol. 176.

(2) « Le nonce, m'ayant dit depuis deux jours que son ministère, qui l'obligeait à désirer une paix perpétuelle de la Chrétienté, le portait aussi à me parler sur le silence que je gardais, qu'il voyait avec douleur qu'on s'obstinait à le garder de tous côtés, je le laissai parler... Je crus que la réponse la plus convenable était de n'en faire aucune. » Villars au Roi, 5 novembre 1698. — *Vienne*, t. 69, fol. 220-226.

(3) « Le comte Jerar *(sic)* a représenté qu'il croyait convenable de traiter avec Votre Majesté sur tout ce qui regarde la succession d'Espagne; que, pour l'Espagne, outre les cabales que Votre Majesté avait à Madrid, ayant ses troupes disposées sur les frontières, elle pouvait l'occuper très aisément; qu'il n'y avait que l'Italie à quoi l'Empereur dût songer, et que, si l'on ne s'accommodait pas avec Votre Majesté, il n'y avait pas de temps à perdre pour s'en assurer l'entrée et la possession. Je ne vois plus l'apparence qu'on entame encore cette matière avec moi. » Villars au Roi, 12 novembre 1698. — *Vienne*, t. 69, fol. 238.

Cette résolution n'avait pas été prise d'emblée. A l'origine des pourparlers de Versailles et de Londres, le roi d'Angleterre avait essayé de faire prévaloir la tactique opposée, en alléguant les engagements sacrés qui, depuis 1698, l'unissaient à l'Empereur (1). Subsidiairement, il avait exprimé le vœu de mettre au moins ce dernier potentat au courant de ce qui se préparait, si on ne l'invitait pas à y participer. Mais Louis XIV avait compris que cette manière de manœuvrer mènerait bien vite à une impasse, voire à une brouille. On a déjà, plus haut, pu remarquer certains indices de ce désaccord. Le 16 mai, le Roi avait déclaré à Tallard que « ce serait rendre les mesures absolument inutiles que d'en communiquer la moindre chose à l'Empereur (2) ». Six jours après, nous avons montré Guillaume III, au contraire, persistant dans l'intention de communiquer au chef de la branche allemande des Habsbourg le projet de traité, aussitôt que les bases essentielles en seraient convenues. Et Tallard aussitôt de faire observer que rien ne pressait de discuter sur ce point, que l'essentiel était de s'entendre sur les autres (3). Afin de prévenir tout malentendu, le Roi, le 29, avait fait toucher du doigt à son ministre les inconvénients d'une intervention que Guillaume souhaitait uniquement, ou affectait de souhaiter, pour ne pas être trop taxé de félonie par ses anciens alliés.

« Il y a lieu de croire que, quand les choses seront en cet état, le roi d'Angleterre connaîtra lui-même combien il serait dangereux pour le succès de communiquer ce projet à l'Empereur. Il paraît assez que ses vues ne vont point à partager la monarchie d'Espagne, qu'il prétend la réunir tout entière. Si le projet de partage lui était communiqué, on ne peut presque douter qu'il ne se servît de cette connaissance pour obliger le roi d'Espagne à prévenir la désunion

(1) Guillaume III à Heinsius, 6 mai 1698. — Grimblot, t. 1, p. 452.
(2) *Angleterre*, t. 175, fol. 44-58.
(3) V. plus haut, p. 335-336.

de cette monarchie, en appelant l'archiduc à Madrid et en le déclarant son successeur. La haine que les Espagnols ont présentement pour les Allemands ne les empêcherait pas d'approuver en ce cas la résolution du roi catholique, et toute la nation, jalouse de conserver autant d'États dans la dépendance de cette Couronne, concourrait unanimement au choix de l'archiduc plutôt que de les voir passer sous d'autres dominations. Voilà ce que produirait vraisemblablement la communication que l'on pourrait donner de ce projet à l'Empereur pendant la vie du roi d'Espagne. Elle assurerait à l'archiduc la possession entière de cette monarchie, et la guerre, que l'on prétend éviter, deviendrait nécessaire pour empêcher la trop grande puissance de l'Empereur et pour maintenir les droits des légitimes héritiers. Je ne doute pas que le roi d'Angleterre n'y fasse les réflexions convenables. Quant au secret, on sait qu'il peut faire prendre des résolutions en Hollande, sans craindre qu'elles soient révélées (1). »

Le complément nécessaire et la garantie du secret à Vienne devait être naturellement un mystère non moins impénétrable à Madrid, puisque c'était précisément pour cacher aux Espagnols le démembrement éventuel de leur monarchie qu'il paraissait à propos de dissimuler à Léopold les mesures prises (2). Aussi, le roi d'Angleterre ayant

---

(1) Le Roi à Tallard, 29 mai 1698. — *Angleterre*, t. 175, fol. 89-96.

(2) Louis XIV avait en effet reçu le 27 juin une longue dépêche de d'Harcourt, écrite du 9 au 21. D'Harcourt y disait, au sujet de la négociation de Tallard : « Je n'ai sur cela à dire à Votre Majesté autre chose sinon que le secret de cette négociation est de la dernière importance, d'autant que les véritables Espagnols, ne craignant autre chose que de voir démembrer cette monarchie, apprenant le partage provisionnel que Votre Majesté en fait avec le roi d'Angleterre, deviendraient autant ennemis de la France que présentement ils en paraissent amis, et je suis persuadé que, si cette négociation se découvre, que ce ne sera pas de la part de Votre Majesté. L'Empereur ne manquerait pas d'en profiter pour faire connaître à ceux qui sont dans vos intérêts le but de la France. Il ne faut pas que Votre Majesté doute un moment que, si le cas de la mort du roi d'Espagne arrivait sans peine et sans violence, elle ne vît un des princes ses petits-enfants en possession de la Couronne d'Espagne. Tout m'y paraît absolument disposé, et le peu de gens qui pourraient y être contraires ne sont point en état de s'y opposer, de

dit, au mois de juin, à Tallard « qu'il y aurait quelques mesures d'honnêteté à prendre, dont il croyait que Sa Majesté très chrétienne serait bien aise elle-même, comme de donner part du traité au roi d'Espagne, quand il serait fait », Tallard n'avait pas hésité à répliquer « que ce serait lui signifier une sentence de mort, et que, ce traité étant secret, ce serait une précaution inutile ». Guillaume III, assez sagement, conclut en remarquant « qu'il le fallait cacher autant qu'on pourrait, mais qu'il serait bien difficile qu'il le fût à la longue [1] ». Le 26, le Roi félicita son ambassadeur de la riposte dont il avait pris l'initiative, et lui avoua qu'il ne comprenait pas par quel motif Sa Majesté britannique tenait tant à publier en Espagne des conventions dont l'effet serait de porter la population tout entière à chercher les moyens les plus énergiques d'en empêcher l'exécution [2].

Le roi d'Angleterre avait l'esprit trop pratique pour ne pas reconnaître ce qu'il y avait de raisonnable dans ce désir opiniâtre de négocier portes closes du côté de Madrid. Aussi cette question demeura-t-elle en suspens, suivant la proposition de notre ambassadeur. Par réciprocité, Louis XIV tout en maintenant ses objections contre la communication du traité à Vienne, n'y insista plus, une fois qu'il aurait été parachevé. Le 5 août, il disait à Tallard :

« Quant aux mesures à prendre avec l'Empereur, il est absolument nécessaire de suspendre toutes sortes d'ouvertures à son égard, jusqu'à ce que j'aye signé le traité avec le roi d'Angleterre. Je vous ai déjà marqué que la communication qu'on lui en donnerait porterait un extrême préjudice au bien de mes affaires en Espagne, qu'une des plus grandes craintes de la nation est de voir démembrer leur

---

manière que je crois qu'il est absolument convenable à votre service de maintenir cette disposition dans les esprits et de cacher avec le dernier secret ce que Votre Majesté traite actuellement avec le roi d'Angleterre. » D'Harcourt au Roi, 9-21 juin 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 90-113.

[1] Tallard au Roi, 17 juin 1698. — *Angleterre*, t. 175, fol. 154.

[2] Le Roi à Tallard, 26 juin 1698. — *Angleterre*, t. 175, fol. 162-166.

monarchie et qu'il suffirait à l'Empereur de faire connaître que je traite dans cette vue pour faire appeler par le roi catholique, et même par les États du royaume, l'archiduc et le reconnaître comme héritier de la Couronne. Vous saurez cependant du roi d'Angleterre de quelle manière il prétend communiquer le traité à l'Empereur, lorsqu'il sera signé, le faire agréer par ce prince, et s'assurer qu'il ne contreviendra pas à son exécution. Mais vous continuerez de dire que je désavouerai tout ce qui sera révélé de cette négociation avant son entière conclusion..... (1) »

La promesse de ne rien communiquer à Léopold avant la ratification constitue en effet le 5e article du projet de traité envoyé à Tallard le même jour. Tallard réussit à faire agréer cet article au roi d'Angleterre, simultanément avec l'obligation pour ce prince de présenter l'acte tant à l'Empereur qu'à l'Électeur. Ce ne fut pas toutefois sans quelque résistance qu'il enleva ce dernier point.

« Je ne suis point entré en matière sur les démarches que feront le roi d'Angleterre et les Hollandais. Je me suis contenté seulement d'une nouvelle parole du roi d'Angleterre qu'on ne fera aucune part de rien à l'Empereur que le traité ne soit signé. Je lui ai ajouté que Votre Majesté croyait qu'après cela il serait à propos que ce fût lui qui se chargeât de le faire souscrire. Il m'a répondu en riant que Votre Majesté lui donnait là une belle commission (2). »

Nous retrouvons la même clause sous le même numéro dans le second projet expédié à notre ambassadeur le 19 août; et, le mois suivant, à Loo, il fut entendu qu'elle serait insérée dans le traité définitif (3). Mais, la veille même

---

(1) Le Roi à Tallard, 5 août 1698. — *Angleterre,* t. 176, fol. 128-129.

(2) Tallard au Roi, 10 août 1698. — *Angleterre,* t. 176, fol. 149-150.

(3) « On est aussi tombé d'accord que l'on ne donnerait part à l'Empereur du traité qui a été fait qu'après l'échange des ratifications, à moins que le roi d'Espagne ne vînt à mourir auparavant, auquel cas on le lui communiquerait sur le champ; que, huit jours après que la

du jour où les signatures devaient être apposées sur l'instrument définitif, le Roi, revenant à ses anciennes préférences, ne put s'empêcher de les manifester de nouveau à son agent en même temps qu'à ses nouveaux alliés, sans toutefois attacher sa ratification à l'octroi de cette concession.

« Les inconvénients que je prévois de cette communication sont très considérables. Il y a bien de l'apparence que l'Empereur, qui a toujours eu en vue de recueillir toute la succession d'Espagne, ne sera point content de son partage; il fera part du traité au roi catholique; aussitôt qu'il sera devenu public, les Grands d'Espagne et les peuples, également touchés par l'intérêt d'empêcher la division de la monarchie, se réuniront et favoriseront plutôt toutes les prétentions de l'Empereur que de consentir au partage des États qui dépendent de la Couronne d'Espagne. Les Grands ne voudront point perdre pour jamais l'espérance d'obtenir les vice-royautés de Naples, de Sicile et le gouvernement de Milan. Ainsi, l'intérêt public et celui des particuliers se trouvant joints ensemble, il ne sera pas difficile à l'Empereur de porter le roi d'Espagne à appeler l'archiduc et à le faire reconnaître pour son successeur par tous les États de la monarchie. Mon intention est que vous fassiez faire ces réflexions au roi d'Angleterre, mais seulement pour concerter avec lui les mesures qu'il y aurait à prendre pour lever cette difficulté. [Il a la même vue que moi d'empêcher la guerre, et c'est sur ce fondement qu'il faut examiner si le moyen le plus sûr de conserver la paix n'est pas de tenir le traité secret à l'égard de l'Empereur, afin qu'il ne puisse prendre de mesures pour en traverser l'exécution. Mon sentiment est d'en user de cette manière et de cacher le traité à l'Empereur autant qu'il sera possible, jusqu'au temps de la mort du roi d'Espagne. Il est encore à remarquer que, selon les nouvelles que je reçois de Madrid, le roi catholique peut vivre plus que l'on

---

notification dudit traité en aurait été faite à Sadite Majesté impériale, on commencerait à négocier, et auprès des Couronnes du nord et auprès de tous les princes d'Allemagne pour les engager à y entrer. » Tallard au Roi, 26 septembre 1698. — *Angleterre*, t. 177, fol. 90.

n'a cru jusqu'à présent, et par conséquent l'Empereur aurait encore plus de facilité à réussir en faveur de l'archiduc.]

La seule difficulté qui pourrait retenir le roi d'Angleterre serait peut-être qu'il croirait que, l'Empereur n'ayant point eu de communication du traité avant cet événement, je prétendrais aussi être libre et en état de soutenir les droits de mon fils, si l'un de mes petits-fils était appelé par les Espagnols.

Si vous croyez que cette considération l'empêche de prendre les mesures que j'estime nécessaires pour l'exécution du traité, vous l'assurerez en mon nom que, si la communication qu'on en doit donner à l'Empereur est différée par les raisons que je viens de vous expliquer, je ne m'en tiendrai pas moins engagé à la ponctuelle exécution de toutes les conditions dont je suis convenu, et vous lui ferez connaître que ce que je vous ordonne de lui proposer est seulement dans la vue de parvenir plus sûrement à l'effet du traité.

[Je veux bien même, si le roi d'Angleterre entre dans cette vue, qu'il en soit dressé un nouvel article, que vous signerez et dont je vous enverrai la ratification. Enfin, je n'ai d'autre but que d'assurer l'exécution d'un traité fait pour le maintien de la paix, et, comme c'est aussi l'objet du roi d'Angleterre, je lui propose ce que je crois y être le plus convenable (1).] »

Tallard se hâta d'en conférer, le roi d'Angleterre se trouvant alors en Allemagne, avec Portland d'abord, et puis avec Heinsius.

« J'ai trouvé ici (2), à mon retour, le courrier que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me dépêcher le 10 de ce mois. J'ose dire que j'avais déjà prévu tout ce qu'elle me fait l'honneur de me mander. Mais j'ai suivi ses ordres. Je ne suis pas à dire à M. de Portland que je ne comprends pas pourquoi l'on veut de côté et d'autre donner part à l'Empereur du traité qui a été fait par les mêmes raisons que

---

(1) Le Roi à Tallard, 10 octobre 1698. — *Angleterre,* t. 177, fol. 130-132. Le dernier paragraphe forme apostille.

(2) A Utrecht.

Votre Majesté marque dans sa lettre. Comme je parlais sans ordre et que je ne pressais point, il me répondit simplement qu'il était de l'honnêteté du procédé, que le roi son maître doit avoir avec l'Empereur, de le lui communiquer et de tâcher de lui faire souscrire. Or, par parenthèse, je sais positivement que ce prince espère d'en venir à bout.

Et c'est pour remédier aux inconvénients que peut produire la durée de la vie du roi d'Espagne que j'ai pris la liberté de proposer à Votre Majesté de prendre un parti à l'égard de la Cour de Madrid. Le Pensionnaire, à qui je les représentais dans la conférence dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté, est persuadé qu'en déclarant au roi d'Espagne, s'il ne veut pas convenir de ce qui est réglé par la convention, après lui en avoir expliqué les motifs, que, s'il fait des démarches qui y soient contraires, on s'y opposera de toutes ses forces ; il est persuadé, dis-je, qu'il n'oserait prendre des mesures contre ce qui est réglé, ni l'Empereur songer à y envoyer l'archiduc, et c'est pour cela, Sire, qu'il n'y a pas un moment à perdre à négocier dans toutes les Cours, et à attirer autant de princes qu'on pourra dans l'alliance, si on ne prend point le parti de garder le secret, ce qui sera désormais bien difficile.

Cependant, Sire, pour obéir à vos ordres, dès que le roi d'Angleterre sera de retour à Loo, ce qui sera dimanche prochain, à ce qu'il a mandé à M. Heinsius, je ferai savoir à M. de Portland ce que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me mander pour qu'il en donne part au roi son maître, et pour tâcher de faire que le traité ne soit point communiqué.

Mais il commence à être su de bien des gens pour pouvoir être tout à fait secret, et, dès qu'il ne le sera pas tout à fait, il me semble qu'il vaut mieux aller la tête levée, et prendre des mesures ouvertement que de rester dans l'inaction sans rien faire, dans le temps que l'Empereur, ou saura ce qui s'est passé tout de même, ou au moins en aura assez de soupçon pour prendre les mêmes mesures que s'il lui était communiqué (1) ».

---

(1) Tallard au Roi, 14 octobre 1698. — *Angleterre,* t. 177, fol. 152-154.

Le Pensionnaire, par bonheur, accueillit favorablement l'idée du Roi. Nous le savons de science certaine, grâce à un billet en français écrit de sa main, à La Haye, le 20 octobre, et destiné à Tallard.

« Je tiens votre pensée au sujet de la notification du traité à l'Empereur assez juste pour mon particulier. J'appréhens *(sic)* seulement que le secret n'en soit pas guardé assez exactement si longtemps. J'en écrirai au roi qui sera jeudi soir à Loo, et je ferai savoir à Votre Excellence son sentiment, ou je prierai mylord Portland de le vouloir faire. Je suis très passionnément, Monsieur, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur, Heinsius (1) ».

Le Roi, tout en attendant une réponse, n'avait pas cessé de se préoccuper de cette difficulté d'où pouvait dépendre, non plus la signature du traité, mais la bonne ou la mauvaise fortune qu'il aurait. Il s'en expliqua longuement avec son ministre, de Fontainebleau, le 25 octobre. Nous omettrons les points secondaires de sa lettre relatifs aux actes de renonciation et à la ratification du traité.

« Je persiste toujours à croire qu'il serait nécessaire de ne le point communiquer à l'Empereur pendant la vie du roi d'Espagne. Je vous en ai marqué les inconvénients par ma dernière lettre; celles que je reçois de Madrid me confirment encore dans ce sentiment, et je ne vois nulle utilité de cette communication. Quoique le bruit commence à se répandre de ce traité, les conditions en sont ignorées, et, lorsqu'il ne sera point communiqué en forme à l'Empereur, il sera bien plus aisé d'empêcher l'usage que ce prince en voudrait faire en Espagne qu'il ne sera facile d'y réussir, lorsque le traité lui aura été communiqué et que les Espagnols ne pourront douter de la vérité de toutes les circonstances que l'Empereur leur en apprendra. Tant qu'ils seront dans l'incertitude, ils n'oseront prendre des mesures pour prévenir l'effet du traité; ils verront une guerre

(1) *Hollande*, t. 177.

assurée, s'ils appellent un des fils de l'Empereur, sans avoir de sujet de causer un aussi grand préjudice aux légitimes héritiers. Mais cette crainte ne les retiendra plus, lorsqu'ils sauront certainement que la division de leur monarchie est résolue, et, plutôt que d'en souffrir le partage, il y a lieu de croire qu'ils se porteront à toutes sortes d'extrémités.

C'est par cette même raison que je suis persuadé qu'il est très important de ne point communiquer ce traité au roi d'Espagne, et même la bienséance que le roi d'Angleterre veut observer avec tant d'exactitude ne serait point gardée à faire part à un prince des projets que l'on fait pendant sa vie pour la division de ses États après sa mort.

Ce silence à l'égard de l'Empereur et du roi d'Espagne ne doit pas cependant empêcher de prendre toutes les mesures nécessaires pour fortifier l'alliance en y faisant entrer les princes d'Allemagne et ceux d'Italie aussitôt après l'échange des ratifications. Comme le roi d'Angleterre doit être présentement de retour, suivant ce que vous m'écrivez, vous saurez de lui sur quels princes de l'Empire il croit pouvoir compter, les ordres qu'il donnera à ce sujet à ses ministres auprès d'eux. Je puis en même temps faire parler aux deux rois du nord, au roi de Pologne, aux Électeurs ecclésiastiques, à celui de Brandebourg, à l'évêque de Münster, aux ducs de Wolfenbüttel, au landgrave de Hesse-Cassel et à tous les princes d'Italie, aux cantons suisses et au roi du Portugal. Lorsqu'ils apprendront que le roi d'Angleterre et les États-Généraux sont unis avec moi, et que nulle crainte ne doit les empêcher de suivre leurs véritables intérêts, ils demanderont bientôt d'être compris dans cette alliance. Je ne vois pas la même sûreté à l'égard du duc de Savoye....

Quant à l'Électeur de Bavière, je laisse au roi d'Angleterre à prendre avec lui toutes les mesures pour l'accomplissement du traité. Les avantages qu'il en reçoit ne laissent pas lieu de douter du prompt consentement qu'il y donnera. J'approuve la proposition que vous faites de voir ce prince en passant à Bruxelles, de lui faire connaître les dispositions favorables où j'ai toujours été pour lui, et les facilités que j'ai apportées à tout ce qui regardait ses avantages. Mais, pour ne faire aucune démarche qui soit suspecte au roi

d'Angleterre, vous communiquerez à ce prince l'ordre que je vous donne de passer à Bruxelles, et, si vous voyez même que ce voyage lui fasse de la peine, [ce que je ne puis croire,] vous ne verrez point l'Électeur de Bavière (1) ».

Louis XIV, finalement, obtint gain de cause, non pas pour toujours, mais jusqu'à la fin de l'année. Dans son rapport du 3 novembre, Tallard l'informa que, suivant les circonstances, « on prendrait un nouveau parti » à ce sujet après le 1er janvier 1699. En même temps, il proposa d'instruire le Portugal, afin d'essayer de l'entraîner dans les eaux politiques de la France et des puissances maritimes (2). Le Roi se récria aussitôt contre cette prétention.

« Je vois avec plaisir que le roi d'Angleterre convienne d'attendre encore quelque temps, avant que de communiquer le traité à l'Empereur, et, comme j'apprends que la santé du roi d'Espagne se confirme tous les jours, je suis persuadé que ce délai est plus nécessaire que jamais. Quoique les bruits de cette négociation soient assez répandus, l'ignorance où l'on est jusqu'à présent du détail les fera regarder dans la suite comme la plus grande partie des nouvelles qui se publient sans fondement, et le secret sera plus facile à conserver après un intervalle de quelque temps qu'il ne l'est présentement. Ainsi, l'Empereur n'en pourra faire de mauvais usage, et il pouvait certainement embarrasser le succès du traité, s'il lui avait été confié et qu'il eût refusé d'y souscrire.

Cette même raison me persuade qu'il ne conviendrait pas d'en donner part au roi de Portugal dans la conjoncture présente, et avant que de le communiquer aux autres princes que l'on jugera nécessaire d'y faire entrer. Je ne vois nulle utilité à faire cette démarche, et j'y trouve au contraire des inconvénients très considérables. Si l'Empereur avait un parti formé en Espagne, qu'il y eût dans ce royaume des troupes pour le soutenir, des chefs capables de se mettre à la

(1) Le Roi à Tallard, 25 octobre 1698. — *Angleterre*, t. 177, fol. 159-161.
(2) Tallard au Roi, 3 novembre 1698. — *Angleterre*, t. 177, fol. 182 et 184.

tête, qu'enfin l'Espagne pût quelque chose par elle-même, que d'ailleurs le roi de Portugal fût armé, qu'on pût compter sur ses forces et sur la diversion qu'il ferait de son côté de celles du parti de l'Empereur, il serait nécessaire alors de l'engager de bonne heure à souscrire au traité, et de former avec lui les projets de ce qu'il aurait à faire en cas de mort du roi catholique, pour assurer l'exécution du traité et pour empêcher l'Empereur de la traverser. Mais les affaires ne sont point dans cette situation....

Il reste présentement à examiner les inconvénients que l'on peut prévoir de la communication qu'on lui donnerait du traité. Ce prince, et l'on peut dire même la plus grande partie de la nation, oubliant les mauvais traitements que la maison qui règne aujourd'hui a reçus de celle d'Autriche et l'intérêt qui les oblige à craindre sa puissance, regarde les alliances avec l'Empereur comme ce qu'il y a de plus honorable pour le Portugal. Cette considération a été la cause du mariage du roi de Portugal avec la sœur de l'Impératrice, et ce prince songe, depuis quelques années, dans cette même vue, au mariage de son fils avec une des filles de l'Empereur.... Si l'on communique le traité à ce prince, il y a lieu de croire qu'il sera bien aise de voir que je ne prétends pas réunir la Couronne d'Espagne à la mienne. Mais, en même temps, ses espérances et les idées de la nation portugaise ne seront point satisfaites de voir que la Couronne de Portugal ne retire aucun avantage de ce traité. Il sera bien difficile qu'il n'en donne part à l'Empereur, et vraisemblablement il le communiquera au comte d'Oropesa. Ainsi le traité deviendra public, et, si, dans le mois de janvier, on jugeait nécessaire de le cacher encore à l'Empereur, on ne sera plus en état de le faire.

Toutes ces raisons me persuadent qu'il serait beaucoup plus à propos de ne le point communiquer au roi de Portugal dans la conjoncture présente. Quand même le roi d'Espagne mourrait avant cette communication, les Portugais seraient hors d'état de s'opposer à l'exécution.....

Vous ferez connaître mes sentiments sur ce sujet au roi d'Angleterre, s'il n'a pas encore envoyé ses ordres à son ministre et à celui des États-Généraux à Lisbonne. Mais, s'ils sont envoyés, vous m'en informerez par un courrier exprès, afin que j'instruise mon

ambassadeur auprès du roi de Portugal. Enfin, le roi d'Angleterre, croyant qu'il ne faut pas encore négocier auprès des princes d'Allemagne pour les attirer dans l'alliance, parce qu'il serait impossible que l'Empereur n'en eût connaissance, cette même raison doit empêcher, s'il en est encore temps, de confier le traité au roi de Portugal, puisque ce prince ne manquerait pas, selon les apparences, d'en faire part, et à l'Empereur, et à la Cour d'Espagne (1). »

L'avis de Louis XIV ne rencontra pas d'objection, par des motifs qu'on verra bientôt, et, de plus en plus, le vide sembla se faire autour de l'Autriche, malgré tous les efforts de sa diplomatie pour écarter çà ou là les voiles qui lui cachaient l'état des relations entre la France et les puissances maritimes.

Le gouvernement impérial ne paraît pas du reste avoir fait faire des recherches bien sérieuses pour pénétrer à Madrid ce qu'on lui dérobait ailleurs. Nous savons déjà que le principe de la non-communication du traité avait été adopté par les cosignataires aussi bien en ce qui concernait l'Espagne qu'au regard de l'Empereur. De leur côté, les conseillers ordinaires de Charles II ne semblent guère s'être alarmés des allées et venues de Loo. Il n'y avait que d'Harcourt, en somme, au sud des Pyrénées, qui connût la vérité. Mais, naturellement, il n'était pas homme à lever par quelque imprudence de langage l'espèce d'interdit dont s'était trouvée frappée à son insu la dynastie des Habsbourg. De plus, Harrach, témoin quotidien et jaloux des succès obtenus par l'ambassadeur du Roi, avait fini par lancer sa méfiance sur une fausse piste. Il suspectait quelque complot tramé en faveur de la France, à Madrid même (2), et était, par suite, à cent lieues de se douter que la solution, qui flottait

---

(1) Le Roi à Tallard, 11 novembre 1698. — *Angleterre*, t. 177, fol. 198-202.

(2) « *Wie sehr zu fürchten seie, das hier heimbliche tractaten und gute correspondenz mit Frankreich gefliegt worden.... Mir kommet dieses etwas suspect vor.* » — *Tagebuch*, 27 juillet et 16 août 1698, p. 116 et 121.

dans l'air, s'ébauchait en Hollande sous les auspices de Louis XIV.

A Turin, pendant l'automne, il est possible que les Impériaux aient voulu faire opérer une reconnaissance par l'entremise du duc de Savoie. A peine le comte de Briord y était-il arrivé pour prendre possession de son emploi que, le 24 octobre, après avoir battu quelque peu les broussailles, Victor-Amédée se mit à lui parler « de l'inquiétude où étaient les Espagnols des liaisons étroites qui paraissaient entre le roi d'Angleterre, la Hollande et l'Électeur de Bavière ». Il est permis de conjecturer qu'ici les « Espagnols » signifiaient certains amis de Vienne. Briord crut comprendre en outre « que le duc soupçonnait que toutes ces mesures se prenaient de concert » avec son maître. Il eut donc grand soin, suivant son expression, « de rompre les chiens », et, en rendant compte de cet incident à Versailles, il put attester qu'il ne s'était pas livré davantage à M. de Saint-Thomas, le premier ministre du duc, qui l'était venu voir quelques heures après (1).

Une révélation involontaire était beaucoup plus à redouter au Vatican ou aux environs, dans la ville éternelle, car le pape, visiblement, s'intéressait beaucoup à ce qui allait se passer en Espagne. Aussi, dès le 26 mai, le Roi avait-il écrit au cardinal de Bouillon, son ambassadeur :

« Lorsque vous entendrez parler des mesures que je pourrais prendre en cas d'ouverture à la succession d'Espagne, vous direz seulement en général que, la santé du roi catholique se rétablissant tous les jours, il y a lieu d'espérer que cet événement est encore éloigné pour longtemps et qu'il serait inutile de former des projets par avance (2). »

Le cardinal en resta là en fait de renseignements pendant tout l'été. Il lui eût été par conséquent bien difficile de

(1) Briord au Roi, 25 octobre 1698. — *Turin*, t. 102, fol. 550-551.
(2) Le Roi au cardinal de Bouillon, 26 mai 1698. — *Rome*, t. 388.

trahir un secret, que le saint-père aurait pu laisser parvenir jusqu'aux oreilles de l'ambassadeur impérial. A la suite cependant du péril qu'avait couru Charles II vers la fin d'août, Innocent XII crut devoir exprimer au représentant de Louis XIV l'extrême préoccupation que lui causait la santé précaire d'un prince aussi indispensable à la paix de l'univers. Le prélat diplomate lui répondit tout à fait de lui-même, et un peu au hasard, qu'il fallait choisir un successeur convenable et ne point diviser la monarchie d'Espagne [1]. Il importait à Louis XIV de prévenir un langage compromettant de la part de son agent, et il en profita pour lui expliquer du même coup les mobiles de sa conduite.

.... « Les nouvelles que je reçois de Madrid du 4e de ce mois confirment celles du rétablissement de la santé du roi catholique. Mais il paraît en même temps qu'elle est si faible que c'est avec beaucoup de raison que le Pape craint pour la vie de ce prince. Comme l'on voit clairement qu'il n'y a point de mesures à prendre avec Sa Sainteté sur cet événement, vous n'avez point d'autre conduite à tenir que de recourir aux discours généraux sans entrer jamais dans le détail de ce qu'il y aurait à faire dans cette conjoncture. Il y a lieu de croire que, par une pareille conduite, vous suivrez le génie du Pape, et il fait voir un si grand désir de passer en repos le reste de ses jours que, vraisemblablement, il ne me pressera jamais de prendre des mesures sur les événements que l'on peut prévoir.

Mais, pour vous faire entrer dans les véritables raisons que j'ai de vous prescrire cette conduite, je vous confierai que les dispositions que je vois en Espagne en faveur d'un de mes petits-fils ne me paraissent point assez solides pour croire que celui qui serait destiné à cette succession pût conserver tous les États dépendant de cette monarchie, sans replonger toute l'Europe dans une nouvelle guerre.

---

[1] Le cardinal de Bouillon au Roi, 30 septembre 1698. — *Rome*, t. 389.

J'ai considéré que je ne devais uniquement compter que sur mes forces, que l'Espagne, étant divisée par de différents partis, n'était pas en état de se défendre elle-même, qu'à l'égard des États dépendant de cette monarchie les principaux gouvernements sont entre les mains des étrangers, que les Espagnols ne peuvent se dire les maîtres de ces États, que toute l'Europe se réunirait pour empêcher l'augmentation de ma puissance, qu'ainsi l'acclamation des peuples d'Espagne, quand même elle se pourrait faire en faveur d'un de mes petits-fils, n'empêcherait pas une guerre plus sanglante et plus longue que celle dont l'Europe vient d'être délivrée.

Ces considérations, fondées principalement sur le désir que j'ai de maintenir le repos de la Chrétienté, m'ont fait penser aux moyens les plus assurés de le conserver aux dépens même des avantages que m'aurait pu produire la résolution de soutenir les droits de mon fils dans leur entier.

Comme l'Empereur ne peut rien faire par lui-même et qu'il espérait de soutenir ses prétentions seulement par les secours du roi d'Angleterre et des États-Généraux, j'ai jugé qu'en lui ôtant l'appui qu'il en peut attendre, j'assurais pour toujours la tranquillité générale. J'ai commencé, dans cette vue, et pendant le séjour que le comte de Portland a fait auprès de moi, d'agiter avec le roi d'Angleterre les expédients qu'il y aurait à prendre pour prévenir la guerre, quelque événement qui puisse arriver, et pour empêcher la trop grande puissance de l'Empereur. La négociation a été suivie, et les projets de traité sont assez avancés pour croire qu'ils pourront se conclure et que la monarchie d'Espagne sortira de la maison d'Autriche. Si elle n'était divisée, vous jugez bien que j'y trouverais peu d'avantages pour moi. Ainsi, vous devez bien prendre garde de parler présentement contre cette division et de dire qu'il faut empêcher que les États d'Italie ne reconnaissent d'autre maître que celui de Madrid. Toutefois, ce que je vous confie étant pour votre instruction particulière et devant demeurer très secret, il faut seulement que vous vous en serviez pour régler sur cette connaissance la conduite que vous aurez à tenir désormais (1). »

---

(1) Le Roi au cardinal de Bouillon, 15 octobre 1698. — *Rome*, t. 389.

Il était en somme assez facile aux agents de Louis XIV de barrer partout la route à la curiosité indiscrète des Impériaux, avec qui la France ne s'était reconciliée à Ryswick que juste assez pour ne pas continuer à échanger des coups de canon. Mais, à Londres et à La Haye, il en était tout autrement, puisqu'on venait de faire campagne ensemble. Ce n'était pas que l'obligation contractée en 1689 d'assurer l'héritage de Charles II à Léopold gênât beaucoup le roi d'Angleterre (1), quoique rien n'en eût limité la durée. Mais Guillaume aurait été bien aise en réalité de préparer la Cour de Vienne à adhérer au partage; subsidiairement, de connaître ses dernières dispositions à cet égard. Le mieux, pour lui comme pour Heinsius, consistait, et cette politique lui ferait honneur, si elle n'avait reposé sur une méconnaissance absolue du caractère de son ex-allié, à ne rien faire encore cette fois les uns sans les autres. Aussi, dès le 21 mars, dans une conversation, le secrétaire d'État Vernon montrait-il à Auersperg un orage prêt à s'élever au sud des Pyrénées et à détruire les illusions de l'Empereur (2). Quelques jours plus tard, Guillaume III en personne prenait la peine d'éveiller les alarmes du même ambassadeur (3). Il faut bien dire encore qu'un mobile moins pur, mais non moins puissant, venait renforcer ce désir de conciliation universelle. Les puissances maritimes désiraient beaucoup savoir, avant de s'engager avec Louis XIV, quels abandons coloniaux elles auraient chance d'obtenir de l'archiduc, devenu roi de toutes les Espagnes. Au commencement de juin, Heinsius à son tour accablait de ses instances le secrétaire de Wild pour savoir si, en rédigeant les

---

(1) « *I think it lucky that we have no further engagement with the Emperor, in regard to the succession, and that is questionable whether the Grand Alliance subsists or not.* » Guillaume III à Heinsius, 16 avril 1698. — Grimblot, t. 1, p. 374.

(2) Auersperg à Léopold, 21 mars 1698. — Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 109.

(3) Auersperg à Léopold, 25 mars 1698. — Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 109.

instructions du futur ministre des États-Généraux à Vienne, M. Hop, il n'y aurait pas lieu de prévoir le cas où l'Empereur, obligé de faire appel aux navires des Anglais et des Hollandais pour se mettre en possession des Indes, pourrait leur abandonner Cuba et Hispaniola, par exemple, à défaut de Porto-Bello et de la Vera-Cruz (1). Que l'Empereur voulût bien leur confier ses intentions, et elles serviraient de base pour le renouvellement de l'alliance comme de fil d'Ariane pour leur propre politique (2). Léopold avait décliné toute explication. Aussi les États-Généraux ne se souciaient-ils pas trop que M. Hop allât prendre possession de son poste, quoiqu'il y fût convié par les Impériaux (3). Il suffisait au roi d'Angleterre d'avoir sous la main Hoffmann, Auersperg et Goes pour surveiller ce qu'on méditait à Vienne, et de leur prodiguer les avertissements de nature à tirer leur gouvernement de son apathie (4).

Quelle était au juste l'arrière-pensée de Guillaume III en appelant alors l'attention de l'Autriche sur les dangers qui compromettaient ses intérêts à Madrid? A coup sûr, il désirait tout d'abord réconcilier Max-Emmanuel avec son beau-père et lui assurer la possession perpétuelle des Pays-Bas, afin que les dix provinces, détachées pour toujours de la monarchie espagnole, et confiées à un prince d'une puissance médiocre, entrassent plus facilement dans

---

(1) M. de Grovestins a traduit ce passage de la lettre du Pensionnaire à Guillaume III, du 20 mai 1698. V. t. 7, p. 147, note 1.

(2) « *Engell und Holland hat an I. K. M. begehrt, sie wollen ihnen vertrauen, was in der Successionssach gehandlet werde, denn dieses nit allein das fundament dieser alianz sein würde, sondern sie sich darnach rüchten müssen....; I. K. M. hetten sich in nüchts erkleren wollen...* » Harrach, *Tagebuch*, 14 juin 1698, p. 99. — Cf. dans Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 109-117, les lettres d'Auersperg à Léopold, de mars à juin 1698. Nous ne pouvons pas, à notre grand regret, profiter, autant que nous le souhaiterions, de cette correspondance ni de celle de Heinsius.

(3) Heinsius à Guillaume III, 24 juin 1698, et Guillaume III à Heinsius, 3 juin et 3 juillet 1698. — Grimblot, t. 2, p. 14 et 44.

(4) Auersperg à Léopold, 11 et 29 avril, 20 mai et 13 juin 1698. — V. Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 110, 112, 115 et 116-117.

l'orbite des États-Généraux. Mais, une fois ce résultat obtenu, qu'eût fait ou que prétendait faire le monarque anglais ? Était-il réellement disposé à reprendre au besoin les armes pour obliger Léopold à désintéresser la France, ou ne se proposait-il que de laisser les adversaires se tirer d'embarras du mieux qu'ils le pourraient ? Les Habsbourg de Vienne ne lui donnèrent en tout cas aucune prise sur eux. A la suite des rapports de Londres qui lui transmettaient les insinuations charitables de Guillaume III, Léopold, le 19 juillet, écrivait à « son cher Kinsky » qu'il venait de recevoir « *litteras C. ab Auersperg vana in se continentes* [1] ». On ne pouvait passer avec plus d'aveuglement à côté des vérités utiles. Le 22 août encore, Auersperg assurait à son maître que le prochain Parlement anglais ne manquerait pas de prendre des mesures favorables avec Sa Majesté impériale au sujet de la succession d'Espagne [2].

Il ne restait plus évidemment au roi d'Angleterre et aux Hollandais qu'à donner de leur mieux le change à la diplomatie impériale, et qu'à lui cacher ce qui était en train de se faire, avant d'avoir à lui dissimuler ce qui avait été fait. La loyauté anglo-batave dut parfois se résigner à de pénibles sacrifices pour rester fidèle à ses nouveaux devoirs. Vers le milieu d'octobre, tandis que Vernon traitait de « bagatelle » le bruit d'un règlement éventuel de la succession d'Espagne [3], Heinsius, sans doute pour mieux détourner les soupçons, ne craignait pas de se plaindre à Auersperg de ce qu'à Vienne M. Hop et le projet de renouveler l'alliance n'avaient pas été accueillis avec tout l'empressement désirable [4]. A la fin du mois, Portland avouait à Auersperg les

---

[1] Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 158.

[2] Auersperg à Léopold, 22 août 1698. — Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 117. Cf. p. 148 et 149, Hoffmann à Kinsky et Auersperg à Léopold, 13 janvier 1699.

[3] Hoffmann à Léopold, 14 octobre 1698. — Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 124.

[4] Auersperg à Léopold, 17 octobre 1698. — Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 125-126.

conférences de Loo, mais il affirmait en même temps qu'il en ignorait absolument le résultat. Pour sa part, il aurait souhaité que la France acceptât un « projet », mais elle avait à la fois trop de force et de prétentions pour s'y résoudre(1). Ces dénégations furent du reste encore dépassées par Heinsius dans les premiers jours de décembre. Auersperg l'interrogeant à propos de ce qui avait été négocié, il lui répondit à deux reprises « qu'il ne pouvait rien lui dire d'une chose qui n'existait pas (2) ». On conçoit après cela que Guillaume III ait écrit quelques jours plus tard à Heinsius : « Il ne peut être que très embarrassant pour vous d'être pressé avec tant d'instances par l'envoyé impérial pour savoir ce qui en est de la négociation avec la France (3) ». Heureusement pour lui, l'aplomb du Pensionnaire était à la hauteur de toutes les dissimulations. *Nec pluribus impar.*

---

(1) Auersperg à Léopold, 28 octobre 1698. — Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 127-128.

(2) « *Er kœnne mir nichts sagen von einer sach, wo nichts seie.... Er antwortete wiederumb das er eine sach welche sich in rerum naturâ nicht befinde, nicht versichern künne.* » Auersperg à Léopold, 5 décembre 1698. — Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 138.

(3) Guillaume III à Heinsius, 23 décembre 1698. — Cité par Grovestins, t. 7, p. 190.

CHAPITRE NEUVIÈME.

LA RÉPLIQUE DE L'ESPAGNE.

Avant de voir ce qu'il advint à Madrid du traité de La Haye, qui y fut connu beaucoup plus vite qu'à Vienne, il importe de dire quelque chose des suites qu'y avait eues l'entrée solennelle de notre ambassadeur. On peut en résumer d'un mot le caractère général : il en était résulté une recrudescence du mouvement instinctif et presque universel qui emportait de plus en plus la masse des bons esprits vers la maison de France, pourvu, bien entendu, qu'elle ne rêvât pas une annexion pure et simple de l'Espagne. Le zèle de Porto-Carrero était fort loin de se démentir[1]. Une adhésion

[1] « Je vis avant-hier le cardinal Porto-Carrero, et, dans toute notre conversation, il me pria toujours de bien assurer Votre Majesté de ses respects et qu'il était toujours inviolablement à elle; que les choses allaient fort bien et qu'il en espérait un heureux événement; qu'il fallait regarder le roi catholique comme un homme mort, qui était sur le point de finir à toute heure, et que je travaillasse avec le même soin qu'il faisait de son côté. Je ne puis assez dire à Votre Majesté combien de jour en jour je trouve les dispositions favorables, surtout pour le continent d'Espagne. Je ne puis point l'assurer de la même chose des

des plus précieuses fut celle du duc de Montalto, qui, du fond de sa retraite, envoya offrir ses services à d'Harcourt [1]. Cette démarche avait d'autant plus d'intérêt qu'Oropesa, à ce moment, « désirait fort son retour pour se fortifier un peu contre l'amirante ». Néanmoins, le plus grave des événements qui se produisirent à Madrid pendant cette période, au point de vue de l'influence française, ce fut, sans contredit, une tentative fort nette, réitérée sous plusieurs formes, dans l'intérêt tout au moins, et, plus que probablement, de la part de la reine d'Espagne, pour amener un rapprochement entre elle et Louis XIV.

Les premières insinuations dans ce sens avaient été risquées par le marquis d'Ariberti quelque temps même avant que d'Harcourt donnât à la population madrilène le spectacle pompeux de sa première audience publique. Ce marquis, arrivé à Madrid vers les premiers jours de juillet, s'y présentait au nom de l'Électeur palatin [2]. Il pouvait donc passer à juste titre pour l'homme de confiance par excellence de Marie de Neubourg, puisqu'il était celui de son frère. A peine à son poste, d'Ariberti avait eu soin de se mettre sur le meilleur pied qu'il avait pu avec l'ambassadeur de France, et, vers le commencement d'août, il lui avait tenu le langage qu'on va voir.

États séparés, n'étant point sur les lieux. J'ai encore vu le marquis de Los Balbazes ce matin, qui est bien persuadé qu'à la mort du roi d'Espagne la reine et l'amirante demeureront seuls de leur parti. » D'Harcourt au Roi, 20 septembre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 107-108.

[1] « Le duc de Montalte m'a écrit une lettre fort honnête, et il a envoyé ici un P. de la Merci qui connaît le P. de la Blandinière, qui m'a demandé audience demain pour lui. Il me veut parler sur les sentiments de Votre Majesté touchant la succession, et s'ouvrir ensuite à moi sur ce qu'il pense et sur les services qu'il peut rendre à Votre Majesté. J'éviterai d'entrer bien avant en matière... » D'Harcourt au Roi, 9 octobre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 161-162. Cf. Hippeau, t. 1, p. 247-249.

[2] D'après des « Nouvelles » adressées de Hollande au Roi le 9 juin 1698, le marquis d'Alberti *(sic)*, envoyé à Madrid par l'Électeur palatin pour appuyer les prétentions de Sa Majesté impériale, était alors retenu par la maladie à Amsterdam. — *Hollande*, t. 177. Cf. *Gazette de France*, lettre de Madrid, 17 juillet 1698, p. 378.

« Le marquis d'Ariberti, envoyé de l'Électeur palatin, me vint rendre visite; il me témoigna, comme à son ordinaire, beaucoup de confiance de la part de son maître, et qu'il avait ordre de me voir souvent; que les ambassadeurs d'Allemagne auraient beau y trouver à redire, qu'il ne changerait pas de conduite. Il me dit qu'il avait ordre aussi de son maître de dire à la reine, sa sœur, qu'elle avait déjà assez et même trop témoigné son zèle pour l'Empereur, sans que cela eût réussi; que, dans l'état où les choses étaient, elle devait employer le temps qui lui restait à songer à ses propres intérêts; qu'il lui avait dit, qu'elle en était convenue et qu'elle avait répondu que sa conduite passée l'avait fait haïr mortellement des Espagnols, qu'elle était devenue suspecte aux Allemands, et qu'elle n'avait rien mérité auprès de la France, qu'elle s'était même aliénée de l'esprit du roi son mari en le sollicitant en faveur de l'Empereur, et que, dorénavant, elle était résolue à n'y prendre plus aucun intérêt; qu'elle était la plus malheureuse créature du monde et qu'elle ne savait point le moyen de se mettre à couvert des insultes du peuple à la mort du roi son mari; que cependant il fallait tâcher de trouver quelque remède à tout cela, et qu'elle y songerait. Il me dit ensuite qu'elle avait été très mal conseillée, tant par les ambassadeurs de l'Empereur que par la dame Perlips et le P. capucin; que l'un et l'autre n'étaient pas non plus contents d'elle; et me demanda plusieurs fois s'il ne serait pas possible de trouver quelque remède à tout cela, que l'Empereur ne lui avait point encore offert le moindre secours en cas de la mort du roi d'Espagne, et qu'elle était bien persuadée de l'ingratitude à laquelle elle devait s'attendre. Je lui dis qu'effectivement la reine était malheureuse, que tout lui tournait à mal, et qu'on la chargeait de l'iniquité de tout ce qui se faisait; qu'elle s'était sacrifiée inutilement pour les intérêts de l'Empereur sans ménager personne; que Votre Majesté ne pouvait pas trouver à redire qu'elle eût embrassé ce parti-là par l'étroite alliance qu'elle avait avec lui; qu'en se tenant dans des bornes honnêtes, et n'outrant point les choses contre la France, Votre Majesté ne se plaindrait pas d'elle, et que je croyais que, quand on ne la voulait point avoir pour amie, du moins il n'en fallait point faire son ennemie; que, pour des conseils, je ne croyais pas qu'elle m'en

demandât, que sans doute ils lui seraient suspects, et que je n'avais point ordre non plus de lui en donner; que, cependant, la liaison que j'avais avec M. l'Électeur palatin et les honnêtetés qu'elle faisait tous les jours à ma femme me mettaient assez dans ses intérêts pour souhaiter de trouver une occasion de lui rendre service; et, comme il me dit que le jour précédent il avait vu l'amirante, le confesseur et la dame Perlips, je jugeai qu'il pourrait y avoir du dessein à cela et que sa visite était concertée. Mais c'est ce que nous verrons par la suite, et je lui rendrai sa visite demain, ce que je n'ai pas encore fait jusqu'à présent [1] ».

D'Harcourt ne fut pas en effet sans revoir d'Ariberti, quelques semaines plus tard, et « la question de la reine » fut remise bien vite sur le tapis.

« J'eus l'autre jour une assez longue conversation avec le marquis d'Ariberti, envoyé de l'Électeur palatin. Elle tourna entièrement sur la reine. Je lui dis que je ne pouvais croire qu'elle fût brouillée, comme il me l'avait dit, avec les Allemands; que je leur voyais une conduite tout à fait différente de gens qui ne sont point bien ensemble; que l'on pouvait donner cela au dehors, pour mieux faire leurs affaires, et qu'il aurait bien de la peine à me persuader que la reine se détachât des intérêts de l'Empereur; que j'étais assez nouveau dans ce métier-ci pour que l'on pût me tromper, mais qu'on ne devait point s'attendre que ce fût grossièrement. Il me répondit qu'il lui paraissait que j'avais assez négligé le canal de la reine et qu'il m'en avait dit assez, il y avait quelque temps, pour que j'y fisse réflexion avec un peu plus de chaleur. Je lui dis à cela qu'il était vrai, et que je me souvenais bien de cette conversation, mais que j'avais regardé tout cela comme des paroles en l'air, ne pouvant ajouter foi à tout ce que l'on me dirait que lorsque la reine lui aurait donné des pouvoirs suffisants, et qu'elle m'aurait fait l'honneur de m'en parler elle-même; que je ne savais point négocier d'autre manière.

---

[1] D'Harcourt au Roi, 5 août 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 277-281.

Il me dit que j'aurais pu faire quelque ouverture après les choses qu'il m'avait dites.

Je lui répondis qu'il y avait si loin de la reine à moi que c'était à elle à se déclarer la première et me faire savoir ses propositions ; que j'en rendrais compte à Votre Majesté et qu'ensuite elle me donnerait ses ordres pour ce que j'aurais à répondre; qu'elle devait bien croire que je n'avais aucune instruction là-dessus de Votre Majesté, voyant que de tout temps elle avait pris tant à cœur les intérêts de la maison d'Autriche qu'elle lui avait même sacrifié ses propres intérêts. Il me demanda si, quelqu'un des jours que j'allais me promener à cheval, il pourrait bien me suivre, et qu'en ce temps là il aurait peut-être quelque chose à me dire et que nous pourrions parler plus librement. Je lui dis que ce serait toutes fois et quantes qu'il voudrait.

Quelques jours après cette conversation, un P. jésuite, nommé Cienfuegos, témoigna à un P. augustin qu'il désirerait fort de voir mon aumônier, qui est aussi augustin ; ils se virent au couvent de Saint-Philippe. Ce P. jésuite est grand prédicateur, homme fort vif et grand ami de l'amirante. Ces deux Pères s'allèrent promener ensemble, et le jésuite ne l'entretint que du grand crédit de l'amirante sur l'esprit de la reine, de la grande autorité qu'il avait en Espagne, du commandement qu'il avait sur les troupes de terre et de mer. Il s'étendit ensuite sur les louanges de Votre Majesté, et que toute sa compagnie était fort reconnaissante des obligations qu'elle lui avait, et prirent rendez-vous pour aller se promener un autre jour. J'ordonnai à mon augustin d'écouter toujours et de ne rien dire ; que, la première ni la seconde fois, le jésuite ne lui parlerait de rien, mais qu'assurément, s'il avait quelque chose à dire, il entrerait en matière à la troisième. Cela est arrivé de même, et, après avoir rebattu ce qu'il avait dit dans les premières entrevues, il dit que la reine, en dernier lieu, s'était absolument abandonnée à la conduite de l'amirante, et que l'un et l'autre voyaient bien qu'ils ne pouvaient rien attendre du côté de l'Empereur, qu'il n'y avait que le parti de France qui pût leur procurer de grands avantages, et qu'ils étaient tellement les maîtres de l'esprit du roi catholique qu'avant sa mort ils lui feraient faire tout ce qu'ils voudraient pour un fils de France.

Le P. augustin m'ayant rendu compte de tout cela, je lui dis de dire au P. jésuite que j'étais persuadé du crédit de l'amirante sur l'esprit de la reine, et de celui de la reine sur l'esprit du roi; que, tant que Sa Majesté catholique vivrait, je ne doutais point qu'ils fussent en pouvoir de faire beaucoup de choses; que je voulais savoir premièrement s'il avait ordre de me parler, qu'il fallait qu'il en eût un par écrit, et qu'outre cela je désirais que l'amirante, soit au palais, soit dans une visite, me dît que je pouvais prendre confiance à ce que me dirait le jésuite, et qu'il serait encore plus à propos qu'il me parlât ouvertement tête à tête, et que de pareilles choses se traitaient mieux *(sic)*; que, ne voulant abuser de personne, j'étais obligé de lui dire que je n'avais aucune instruction de Votre Majesté là-dessus; mais qu'il fallait qu'il me fît les propositions bien claires et bien nettes, que j'aurais ensuite l'honneur d'en informer Votre Majesté. Hier le jésuite vint prendre mon aumônier et le mena promener en carrosse. Il lui dit qu'il lui avait parlé par ordre de l'amirante; qu'il ne doutait point qu'il ne lui donnât encore un pouvoir par écrit et que même il ne me parlât en personne. J'attendrai sur cela qu'il vienne, et je ne ferai qu'écouter jusqu'à ce que j'aie reçu les ordres de Votre Majesté.

J'ai compris de tout cela, par l'ouverture de l'envoyé de l'Électeur palatin aussi bien que par celle du jésuite, que la reine et l'amirante avaient bien reconnu le sentiment général du pays, et que, leur pouvoir finissant avec la vie du roi d'Espagne, ils étaient bien aises de se maintenir dans la même autorité tant que ce prince vivra, et en même temps prendre leurs précautions pour l'avenir. Quand on viendra à la discussion de la matière, je m'apercevrai facilement s'ils ont envie de me tromper, sachant ce que je sais de la déclaration, que la reine a entre ses mains, du roi d'Espagne en faveur du fils de l'Empereur; et il me semble que dans cette occasion il est inutile de recevoir aucune proposition, à moins qu'elle ne porte que, du vivant du roi d'Espagne, l'amirante et la reine ne lui fassent faire une déclaration en faveur d'un des petits-fils de Votre Majesté, et qu'en même temps ils ne l'obligent aussi à assembler les États-Généraux du royaume pour la confirmer authentiquement. Ce sont là les ordres que j'espère que Votre Majesté me donnera : en suite

de quoi nous verrons la proposition qu'ils feront à Votre Majesté sur leurs propres intérêts (1). »

Alléché sans doute par ces apparences favorables, d'Ariberti ne tarda guère à rentrer personnellement en campagne et à battre lui-même les buissons auprès de d'Harcourt.

« Le marquis d'Ariberti vint dîner avec moi le 18e, et, après dîner, il me tint de longs discours à l'italienne pour voir si je ne parlerais point; et, après m'avoir exposé l'état présent de la santé du roi catholique et la situation de la reine, de laquelle je pourrais me servir pour lui faire quelque proposition, je lui dis que je croyais avoir moins besoin de la reine d'Espagne et de l'amirante qu'ils ne pouvaient avoir de moi, et qu'ainsi il pouvait, s'il le jugeait à propos, me faire des propositions, mais que, pour moi, je n'en avais aucune à lui faire; qu'ils ne pouvaient m'être bons que du vivant du roi d'Espagne; que, de son vivant, je n'avais rien à demander et qu'il pouvait faire un fonds certain que je ne parlerais jamais le premier; que je n'étais point accoutumé à toute la délicatesse des négociations, et que, si on me parlait bon français, je répondrais de même. Il se retira ensuite, et me dit qu'il me reviendrait voir un autre jour.

Le P. Cienfuegos était venu secrètement dès le matin, qui me redit les mêmes choses qu'il avait dites les jours précédents à mon aumônier. Il m'assura fort que la reine et l'amirante étaient disposés à se tourner du côté de la France, mais que jamais il n'avait pu les résoudre à parler les premiers. Je lui dis que j'avais de trop bonnes raisons pour n'être pas dans les mêmes sentiments, et que je croyais qu'ils devaient passer par-dessus cette délicatesse; qu'à la vérité ils avaient du pouvoir présentement, mais que, comme il en convenait lui-même, cela ne serait pas de durée, car il me dit positivement qu'ils étaient dans une alarme continuelle pour la vie du roi d'Espagne. Je conclus enfin que tout ce que je pouvais faire était qu'à la première visite que je rendrais à l'amirante je lui dirais que le P. Cienfuegos

---

(1) D'Harcourt au Roi, 17 septembre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 89-97.

m'était venu voir, qu'il m'avait parlé de bien des choses, que je ne savais point si c'était par son ordre ou non, et qu'en cas que ce fût par son ordre nous étions tête à tête et qu'il pouvait s'expliquer, et qu'après cela nous entrerions en matière. Le P. jésuite s'en alla fort satisfait, et passa toute la journée avec l'amirante, lequel alla chez la reine le soir, avec laquelle il eut une grande conférence. Il retrouva le jésuite, avec lequel il fut encore tout le soir, et, hier matin, après y avoir été plus de deux heures, il revint ici. Il me dit qu'enfin l'amirante avait résolu de me parler, mais que l'affaire pressait extrêmement. Je lui dis que je le savais bien; que, depuis mon entrée, j'avais des visites à faire avant lui, mais qu'en attendant cela j'accepterais toute sorte de rendez-vous. Il convint que ce serait le meilleur et de le dire à l'amirante, et qu'aussitôt après il m'en avertirait. Je n'ai pas encore entendu parler de lui, et j'attends de ses nouvelles (1) ».

Notre ambassadeur eut enfin le 23 septembre l'entrevue projetée avec le favori de la reine.

« Hier j'allai voir l'amirante, et, après les premiers compliments faits, je lui dis ce dont j'étais convenu avec le P. Cienfuegos. Sur cela, il s'approcha de moi, afin que nous pussions parler secrètement, et me fit un long discours sur l'état présent des choses et sur ses propres sentiments, qui n'étaient autres que ceux d'un bon vassal du roi d'Espagne et d'un bon Espagnol qui était fort attaché à sa patrie; que, sans entrer dans le droit de Votre Majesté sur ce royaume, il voyait que la convenance était tout entière en faveur d'un prince français; que, dans ces sentiments, il avait quelquefois discouru avec la reine, et que, sans lui témoigner ce qu'il pensait, elle avait paru ne point s'éloigner de ses sentiments, et, par le respect et l'attachement particulier qu'il avait pour Votre Majesté, il avait été bien aise de se communiquer avec moi, pour me donner de grandes vues dans lesquelles il pourrait contribuer beaucoup;

(1) D'Harcourt au Roi, 20 septembre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 104-107.

que son dessein était, non-seulement de retirer la reine des intérêts de l'Empereur, mais même de la porter à obliger le roi catholique à faire une déclaration en faveur d'un fils de France et de le faire venir même du vivant du roi d'Espagne en ces pays-ci, et qu'il fallait expliquer les expédients pour y parvenir, qui étaient, premièrement, que, dans une audience secrète que j'aurais avec la reine d'Espagne, de lui insinuer que Votre Majesté espérait que, reconnaissant ses intérêts, elle pouvait abandonner le parti de l'Empereur aussi bien que celui de Bavière et s'attacher au sien, et que, si elle désirait me nommer quelqu'un avec qui je pusse traiter cette matière, j'y entrerais volontiers; qu'il ne fallait pas que je parlasse de lui, peur de le rendre suspect, et qu'il espérait que la reine lui en parlerait, auquel cas il me servirait mieux, et que, quand même elle ne lui en parlerait point, il ne laisserait point de me servir; qu'après cela je devais insinuer au roi catholique de la part de Votre Majesté que, pour le bien de ses États et de la cause publique et le bien de ses propres sujets, il devait nommer un successeur; qu'on devait lui offrir toute sorte de secours en cette occasion, comme on avait fait jusqu'à présent, et, dans le même temps, faire mouvoir des troupes sur la frontière pour donner occasion à la reine de pouvoir faire ses propositions au roi son mari; qu'il croyait parvenir à notre but; que, quoique les seigneurs et le peuple me donnassent des marques extérieures d'une bonne volonté pour la France, que je devais m'en méfier, et qu'il les connaissait dans des sentiments contraires.

Après l'avoir laissé expliquer tout au long avec plus d'éloquence et de vivacité que de jugement, je lui dis que le discours qu'il venait de me faire était fort différent de celui que m'avait fait le P. Cienfuegos, et qu'il ne me paraissait point que la matière fût aussi bien disposée qu'il me l'avait dit; qu'il m'avait clairement assuré qu'il s'ouvrirait davantage et que je pourrais mander quelque chose de positif à Votre Majesté; que je n'avais point d'ordre de faire aucune proposition ni insinuation à la reine; que, si l'un et l'autre avaient quelque chose à me dire, je les écouterais volontiers, et qu'en peu de temps j'aurais une réponse positive de Votre Majesté à leur faire; que je croyais qu'il avait une plus étroite confidence avec la reine, et que, puisque, lui-même, il me disait qu'il avait quelquefois traité

cette matière avec elle, qu'il ne me paraissait point nécessaire d'un nouveau prétexte pour lui en parler; que, pour moi, j'étais bien aise de lui parler franchement, et que j'étais sûr que Votre Majesté ne me donnerait aucuns nouveaux ordres sur ce sujet; qu'à l'égard de l'insinuation qu'il me conseillait de faire au roi d'Espagne dans le temps qu'on ferait mouvoir des troupes sur les frontières, cela était tellement contraire aux intentions de Votre Majesté que jamais elle n'y consentirait; que la raison et la justice étaient les seuls moyens dont elle voulait se servir, et que ses forces ne seraient employées que quand on lui dénierait cette sorte de justice; que ce serait un mauvais prétexte dont la reine se servirait pour faire faire une déclaration au roi d'Espagne en faveur de la France, lorsque des prétextes naturels et de continuelles occasions se présentaient tous les jours; que, comme le roi d'Espagne paraissait toujours affectionné à la justice et à la piété et qu'on ne pouvait rien tirer de lui que par force, lorsque les choses étaient contraires à ces principes, que la reine n'avait besoin d'autre prétexte que de celui de la conscience et de son repos; qu'elle lui voulait donner une marque de son amitié en se désistant de tous autres intérêts et en examinant la justice; que ce prétexte était le plus naturel et qu'il n'en fallait point chercher d'autre; qu'en un mot je m'en tenais à ce que j'avais dit au P. Cienfuegos, qui était qu'il fallait me dire positivement ce que la reine et lui pouvaient faire en faveur de la France et en même temps ce qu'ils pouvaient désirer de Votre Majesté; que toute autre manière de traiter que celle-là serait trop longue et ne me convenait point; qu'à l'égard de la force ou de la faiblesse du parti de Votre Majesté, je n'y entrerais point; que je comptais sur la justice et sur tous les bons Espagnols; que je ne faisais aucun fonds sur les autres, et qu'enfin, lorsque le temps serait venu, nous verrions clairement ce que nous ne voyons présentement qu'avec beaucoup d'obscurité. Il me dit à cela que, de cette manière, il voyait la chose impraticable, qu'il m'avait fait cette ouverture pour satisfaire à son devoir qui l'engageait à sa patrie, et que du moins il me priait de rendre compte à Votre Majesté de cette conversation. Je lui dis que je le ferais, mais qu'il ne devait point espérer d'autres ordres ni d'autre réponse que celle que je lui avais faite. Votre Majesté jugera

par le détail de cette conversation qu'on ne cherche qu'à me tromper et à l'embarquer dans de mauvaises affaires, et, à moins qu'elle ne me donne de nouveaux ordres, je ne changerai rien aux principes sur lesquels je me conduis. La reine et l'amirante ont grand peur; il faut leur laisser tout entière *(sic)*. Je ne doute pas que l'envoyé de l'Électeur palatin ne revienne à la charge, et je m'en tiendrai à ce que je lui ai dit dans ma dernière conversation (1). »

L'envoyé palatin revint effectivement à la charge, mais toujours en vain.

« Le marquis d'Ariberti est revenu encore ici et m'a mis sur le même chapitre, sans que je lui aye répondu autre chose, et je crois qu'il convient au service de Votre Majesté plus que jamais d'éloigner cette négociation, les amusant toujours de cette manière (2). »

Ce nouvel échec de son intermédiaire ne découragea pas Melgar, qui se présenta encore chez d'Harcourt pour essayer de mieux engager l'affaire.

« Hier au soir, l'amirante vint me rendre la visite de cérémonie, et, aussitôt qu'il fut arrivé, il me mit sur la même matière de notre dernière conférence, et me demanda l'usage que j'avais fait de ce qu'il m'avait dit. Je lui répondis que j'en avais informé Votre Majesté, sans pourtant espérer d'autres ordres que d'écouter et de l'en informer, étant nécessaire qu'il sût jusqu'où allait le pouvoir de la reine auprès du roi catholique, ce qu'elle voulait faire, et en même temps ce qu'elle pouvait désirer pour elle. Il me répéta tout ce qu'il m'avait dit dans l'autre conversation, m'assurant que la reine voudrait toujours que cette affaire passât par le canal de la dame de Perlips, et qu'il ne croyait point que la reine d'Espagne le lui communiquât; mais que, faisant semblant d'ignorer ce qui se passera, il ne laisserait point d'agir fort utilement; que son unique but était de faire venir ici un fils de France, de le faire reconnaître comme légitime

(1) D'Harcourt au Roi, 24 septembre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 108-117.
(2) D'Harcourt au Roi, 3 octobre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 152-153.

héritier, et en même temps prendre toutes les précautions nécessaires pour lui assurer les royaumes séparés de celui-ci; que c'était le bien de sa patrie, et qu'il ne désirait que cela. Je lui répondis que ses intentions ne pouvaient être que louables, mais que ce n'était point assez, et que Votre Majesté ne pouvait point entrer en aucune négociation sans savoir auparavant ce que pouvait la reine et ce qu'elle voulait. Nous en demeurâmes là, et je crois que de cette manière-là la négociation tirera en longueur, comme je crois qu'il convient que cela soit à présent (1). »

Le P. Cienfuegos vint à son tour jeter l'appoint de ses tentations et de sa rhétorique dans la balance.

« Le P. Cienfuegos a eu hier une conversation qu'il a demandée au P. Gilbert, mon aumônier, dans laquelle il lui a témoigné que l'amirante désirait plus passionnément que personne d'acheminer les choses à s'entendre avec la France, et je crois qu'il est de bonne foi, d'autant plus qu'il voit bien, et mieux qu'un autre, le peu de fonds qu'il y a à faire sur les autres partis. Je ne romps point la négociation, mais je la laisse languir (2). »

En faisant ainsi solliciter par ses affidés les plus sûrs la protection de la France, Marie de Neubourg était-elle sincère, ou cherchait-elle simplement à compromettre Louis XIV auprès des puissances maritimes? Nous n'hésiterons pas à nous prononcer en faveur de sa sincérité. La reine d'Espagne ne pouvait guère s'occuper de rompre des négociations dont le secret n'était pas parvenu à Madrid en août 1698. Sa brusque volte-face s'explique par ce fait que Harrach, qui allait bientôt l'abandonner, avait signalé depuis longtemps à Vienne le préjudice qu'elle portait à la cause impériale et que Léopold ne lui avait pas caché son ressentiment. Rien n'aigrit plus les Allemands les uns

---

(1) D'Harcourt au Roi, 4 octobre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 153-155.
(2) D'Harcourt au Roi, 9 octobre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 162-163.

contre les autres que la mauvaise fortune, dont ils se rejettent la responsabilité avec une amertume bilieuse. Le 26 juin, l'ambassadeur impérial avait eu avec la Berlepsch une querelle de ce genre, la Berlepsch attribuant au rappel d'Oropesa tout le recul subi par l'Autriche (1). Le 3 juillet, Harrach recevait, en outre, de son ancienne amie politique, un billet contenant des reproches indirects de la souveraine, reproches auxquels il répondit d'une façon respectueuse, mais assez aigre, en somme (2). Pourtant, une entrevue eut lieu trois jours après, et Marie-Anne y laissa percer le secret de son cœur. Lorsque Harrach, en effet, lui eut présenté ses excuses au sujet de la rareté de ses visites, elle lui avoua que la dernière lettre reçue par elle de l'Empereur était si sèche *(so truckene Brief)* qu'elle avait dû se croire abandonnée complètement par lui (3). Le ministre de Léopold eut beau prodiguer les paroles atténuantes et rassurantes. L'imagination de Marie de Neubourg ne cessa de hanter, malgré elle, les sombres et mystérieuses voûtes de ce couvent de *las descalzas* de Tolède, où l'étiquette voulait qu'on enfermât les veuves des rois d'Espagne jusqu'à leur mort.

Cette mésintelligence entre la reine d'Espagne et l'Empereur s'était trouvée d'ailleurs, sinon précisément exploitée, du moins accrue encore, par suite du concours précieux que le marquis d'Harcourt, depuis quelques semaines, recevait de sa femme. La marquise d'Harcourt, née de Genlis, était, par sa mère, une petite-fille du maréchal Fabert (4). D'après Harrach, elle avait une trentaine d'années, et infiniment de politesse; toutefois, ajoute-t-il, « on voit bien qu'elle n'a pas beaucoup été à la Cour de France (5). » En dépit de ce

(1) *Tagebuch*, 26 juin 1698, p. 102.
(2) *Tagebuch*, 3 juillet 1698, p. 107.
(3) *Tagebuch*, 6 juillet 1698, p. 107-109.
(4) De Sourches, 27 avril 1698, t. 6, p. 26, note 2.
(5) *Tagebuch*, 9 juillet 1698, p. 113.

trait satirique, la marquise possédait mieux que Harrach l'art de séduire, même les femmes, et elle le fit voir. Ayant abandonné Paris, à la fin d'avril, elle aurait dû arriver au printemps à Madrid. Mais, en dépit des pronostics savants fournis par les médecins, une grossesse interrompue la retint quelque temps à Burgos (1), et elle ne rejoignit son mari que le 5 juillet. Dès le soir, si l'on en croit la *Gazette de France* (2), elle eut audience de la reine, dans la chambre de laquelle vint le roi. A quelques jours de là, l'épouse de Charles II et l'ambassadrice « troquèrent toutes deux d'éventails », et la dernière ne tarda pas à recevoir, sous le couvert de la Berlepsch, « un cabaret de vermeil fort grand, fait à la Chine, avec une cassette de même, remplie d'éventails des Indes (3) ». Ces libéralités, tout à fait insolites de la part de Marie de Neubourg, se multiplièrent de façon à piquer la curiosité de notre ambassadeur (4). Bientôt, souveraine et marquise dansaient ensemble, au grand ébahissement de la Cour, de la ville et des couvents (5). Le 16 août,

(1) D'Harcourt à Torcy, 22 juin 1698. – *Espagne*, t. 79, fol. 127-128.

(2) Madrid, 17 juillet 1698, p. 377.

(3) Le P. Blandinières au « général » de la Merci, 16 juillet 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 197-200.

(4) « La reine continue à faire force amitiés à ma femme, et la prie de plus en plus de la voir souvent. Cependant je ne désire point qu'elle y aille plus fréquemment qu'une fois par semaine; quand elle est au palais, il n'y a guère que la connétable de Colonne et la dame de Perlips qui y soient, c'est-à-dire dans l'appartement où elle la mène. La dernière fois, elle lui fit présent d'une rose de diamants qui vaut bien deux cents pistoles, lui disant qu'elle la priait de la prendre comme de son amie; et, comme elles étaient seules, ma femme se présenta pour lui baiser la main, et la reine aussitôt l'embrassa, ce qu'elle n'a jamais fait à personne. Je ne sais pas bien ce que tout cela veut dire. J'ai cependant dit à la connétable que j'appréhendais qu'enfin ma femme ne devînt à charge à la reine par les présents qu'elle lui faisait. Elle me dit qu'elle en avait aussi donné à l'ambassadrice d'Allemagne; et je lui ai fait entendre que cela la mettrait encore plus mal avec les Impériaux. Je ne sais si elle voudrait par toutes ces manières m'engager à lui faire quelque ouverture; mais je crois qu'il vaut mieux la laisser venir. » D'Harcourt au Roi, 20 août 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 323-325.

(5) Le P. Blandinières au « général » de la Merci, 23 juillet 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 232-235. On trouvera bien d'autres détails curieux

Mme d'Harcourt fut officiellement présentée à Sa Majesté (1), et, peu à peu, trouva moyen de devenir, ainsi que son mari, suivant l'expression de Stanhope, « l'idole du bas peuple (2) », en même temps que l'amie intime de la reine. Naturellement, elle ne se contenta pas de reprendre les fonctions de commissionnaire en toilettes et bijoux, dont M. d'Harcourt s'était jadis acquitté par *interim*. Si l'on en croit certains témoignages, elle aurait dépassé de beaucoup le mérite de ces complaisances féminines (3), en éveillant ou

---

dans cette correspondance, dont M. Hippeau a du reste donné une partie, plus ou moins altérée, il est vrai. Elle figure à peu près au complet, par ordre chronologique, dans les portefeuilles des Affaires étrangères, où elle alterne avec celle de d'Harcourt.

(1) « Ma femme eut audience de la reine samedi. Le roi s'y trouva, et elle leur fit la révérence à tous deux ensemble, et peu après le roi se retira. Elle resta avec la reine. Ce fut la connétable qui la présenta et qui prend grand soin de lui procurer des amies au palais, la *camarera mayor* étant incommodée, qui lui a fait, et à moi, mille honnêtetés et m'a bien assuré qu'elle ne souffrirait pas qu'il y eût la moindre distinction entre elle et l'ambassadrice d'Allemagne. Ce qui est le plus à remarquer, c'est qu'en allant au palais, quoiqu'incognito, le peuple s'assemblait dans les rues et aux fenêtres pour la voir passer. Toutes les dames du palais lui firent mille caresses, et la reine en usa le plus honnêtement du monde avec elle, Mme de Berleps aussi, qui lui envoya le lendemain un présent que je crois venir de la part de la reine. Nous avons heureusement de quoi rendre ». D'Harcourt à Torcy, 17 août 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 316-318.

(2) « *Both he and his lady behave themselves with great popularity and squandering of money in all occasions, so that they are the idols of the common people* ». — Stanhope à Yard, 3 septembre 1698, p. 116.

(3) « La reine d'Espagne voudrait avoir un habit pour monter à cheval, d'un ras de Sainte-Maure, de soie, vert d'un beau vert d'émeraude, doublé de ce qui y viendra mieux, avec la veste de même et des galons d'or légers dessus. Il ne faut pas clair de Paris, mais un beau surdoré de Lyon, parce qu'il se passe moins à Madrid que celui de Paris. Elle en a essayé un de Mme de d'Harcourt, qu'elle a trouvé fort bien; elle le voudrait de même. Il faut seulement le justaucorps et reste d'un pouce plus large de carrure d'en haut par-derrière, et d'un pouce plus étroit par en bas, la jupe de même longueur, mais une demi-aune de tour de plus que les plus larges que l'on fait. C'est Lemer, tailleur, qui a fait celui de Mme d'Harcourt; il en a gardé le patron. Ainsi, l'on n'aura qu'à lui faire faire. Il faut la ceinture de la jupe plus étroite de trois doigts, et envoyer ledit habit le plus diligemment qu'il se pourra

en entretenant chez Marie-Anne la pensée qu'une fois veuve de Charles II elle pourrait demeurer reine d'Espagne, grâce à un mariage avec le prince français qui en serait devenu le maître (1). Une variante circulait parallèlement. Harrach racontait déjà un mois plus tôt que Marie de Neubourg avait reçu la proposition d'épouser en temps et lieu le Dauphin, à la condition de soutenir la candidature du duc de Berry. Dans ce cas, la France restituerait à l'Espagne le Roussillon et contribuerait à faire rentrer le Portugal dans le devoir (2). Louville, de son côté, associe d'Harcourt à cette politique de *fata morgana* dirigée par la marquise et la connétable, quand il écrit : « Il montra de loin à la reine, près de son époux mourant, la couche du Dauphin vacante (3). » Il est assez malaisé de prouver que ces propos n'ont pas été tenus. Mais, à coup sûr, ils n'étaient pas autorisés. Au reste, bientôt Harrach lui-même ne parla plus, et toujours par ouï-dire, que d'un collier de perles, d'une valeur de vingt-cinq mille doublons, que la marquise aurait apporté à la reine de la part de Monseigneur, en même temps qu'une perruque blonde (4). Il ne tarda même pas à se rabattre sur de simples cadeaux, de *gran precio*, il est vrai (5). C'était sans doute ce qu'il y avait encore de plus exact dans tous ces on-dit.

---

par la poste, s'il n'y a pas d'autre voie plus prompte. Il faudrait un chapeau bordé d'or, une plume verte et une autre incarnat et blanc, un couple de cravates de mineste (?) jolie et un devant de chemise pour quand on ne veut pas mettre de veste. » Pièce sans signature ni date, mais placée avant le 23 août 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 331.

(1) « *Here is a report that our new french lady has sweetened Her Majesty by a proposal that she may still continue Queen of Spain by a second marriage in France. It is not impossible, and our holy father the Pope will not be difficult to grant a dispensation.* » Stanhope à Yard, 23 juillet 1698, p. 111-112. — Cf. Briord au Roi, 25 octobre 1698. — *Turin*, t. 102, fol. 249-251.

(2) *Tagebuch*, 26 juin 1698, p. 103.

(3) *Mémoires*, t. 1, p. 86.

(4) *Tagebuch*, 29 juillet 1698, p. 118.

(5) *Tagebuch*, 1er septembre 1698, p. 124.

Indépendamment de son aversion croissante pour l'Empereur et de son penchant, non moins en progrès, pour Mme d'Harcourt, la reine d'Espagne avait une troisième raison pour se tourner à cette époque du côté de la France, c'était l'intérêt de son frère l'Électeur. Ce prince désirait vivement que Louis XIV lui abandonnât Seltz, Hagenbach et autres lieux du bailliage de Germersheim [1], considérés par la France comme des dépendances de la Préfecture de Haguenau. Il existait d'ailleurs des litiges beaucoup plus graves entre lui et la monarchie française, depuis l'extinction de l'ancienne branche palatine, c'est-à-dire depuis 1685. Marie-Anne pouvait penser qu'on lui paierait à Versailles son concours éventuel en Espagne au moyen de concessions faites dans le bassin du Rhin à sa famille. « La reine », manda d'Harcourt le 13 août, « a prié ma femme de me solliciter pour écrire à Votre Majesté en faveur de M. l'Électeur palatin, son frère, touchant son différend avec Monsieur. Je lui ai fait répondre que les dispositions de Votre Majesté lui étaient fort favorables, mais qu'il me paraissait que cette affaire était en arbitrage [2]. » Assurément, ce mobile, chez Marie de Neubourg, n'avait qu'une importance accessoire, mais il s'ajoutait à d'autres et les fortifiait de sa valeur propre.

Les avances de la reine d'Espagne, pendant l'automne de 1698, étaient donc, à notre avis, tout à fait sérieuses, et il n'eût peut-être tenu qu'à Louis XIV de s'assurer son crédit pour recueillir toute la succession de Charles II au profit d'un de ses petits-fils. Mais ce concours ne devait pas être gratuit, et il aurait fallu bien du temps pour en débattre les conditions. Puis, si sa dynastie eût gagné à cette combinaison, son royaume y aurait infiniment perdu. Enfin, il se trouvait sur le point de contracter des

---

(1) Barbezieux à Torcy, 26 juillet 1698. — *Dépôt de la Guerre*, t. 1432, p. 190.

(2) D'Harcourt au Roi, 13 août 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 300.

engagements solennels, pour lesquels il s'était déjà résigné à de cruels sacrifices d'amour-propre et d'intérêt. Aussi, dès que le Roi avait connu la première ouverture de l'envoyé palatin, il n'avait pas hésité, dès le 8 septembre, à écrire à son ambassadeur : « Il n'y a pas lieu de croire que vous puissiez prendre aucunes mesures avec la reine d'Espagne, et, quand même le mécontentement qu'elle témoigne des traitements qu'elle reçoit de l'Empereur l'éloignerait assez des intérêts de ce prince pour lui faire écouter des propositions de votre part, je ne vois pas qu'il y en eût aucune à lui faire présentement [1]. » Lorsque d'Harcourt eut transmis la substance de ses entretiens ultérieurs avec les mandataires de la reine, le traité approchait de plus en plus de son achèvement, si bien que, le 15, le Roi se décida à faucher d'un seul coup ces espérances naissantes, en répondant en bloc aux dernières lettres de son ambassadeur, qui l'avait informé « du nouvel accident » et de la mort possible du roi d'Espagne.

« Vous savez que, ma principale vue étant de maintenir, lors de cet événement, le repos de la Chrétienté, j'ai cherché depuis la conclusion de la paix générale les moyens les plus assurés de prévenir les nouveaux troubles que l'ouverture à la succession d'Espagne était capable d'exciter. Je vous ai informé de ce qui s'était passé sur ce sujet avec le comte de Portland, et de ce que j'ai fait dire par le comte de Tallard au roi d'Angleterre. Enfin, vous avez été instruit de toutes les alternatives qui ont été proposées et des difficultés qui m'avaient empêché jusqu'à présent de prendre des mesures avec ce prince. La négociation était cependant suivie, et, comme vous me rendiez compte des dispositions que vous trouviez en Espagne à faire admettre un de mes petits-fils à la succession de cette Couronne, j'ai longtemps balancé toutes les raisons que je voyais, ou de profiter de l'inclination présente des Espagnols, ou de

---

(1) Le Roi à d'Harcourt, 8 septembre 1698. — *Espagne*, t. 79, fol. 343-348.

me contenter d'un avantage moindre en apparence, mais bien plus solide en effet, et d'assurer par ce moyen le repos de l'Europe, quelque événement qui puisse arriver.

Avant que de décider sur un point aussi important, j'ai fort examiné quel fondement je pouvais faire sur les dispositions présentes de l'Espagne. J'ai vu par toutes vos lettres, par les différents avis que j'ai reçus d'ailleurs, par la réception faite à mes vaisseaux et à mes galères dans les ports de ce royaume [1], que les peuples paraissent effectivement souhaiter un de mes petits-fils pour régner après la mort du roi leur maître; mais ce désir des peuples n'est appuyé d'aucunes forces. On ne voit point de chef capable de conduire ces dispositions à une heureuse fin.

Le cardinal Porto-Carrero vous a paru le mieux intentionné, et il est certain que sa dignité peut lui donner beaucoup de crédit en Espagne. Mais, jusqu'à présent, sa bonne volonté se réduit à des assurances générales, et il ne vous a donné aucune connaissance de ce qu'il pourrait faire à l'égard des peuples, du crédit de ses amis et des facilités qu'il pourrait procurer à mes troupes pour entrer en Espagne. Je vois au contraire beaucoup de timidité dans toute sa conduite. [Il me revient d'ailleurs qu'il pourrait bien avoir des intelligences secrètes avec l'Électeur de Bavière.] Quand même il pourrait former un parti considérable, il est certain que ceux qui lui sont présentement opposés, ou par leurs intérêts particuliers, ou par leur attachement à l'Empereur, persisteront dans la même opposition, et leur division exciterait vraisemblablement une guerre civile en Espagne. Il faudrait soutenir le parti de mon fils, et par des troupes, et par de l'argent.

Mais enfin, quand on pourrait supposer que ces inconvénients n'arriveraient point, que tous les Espagnols concourraient unanimement à recevoir un de mes petits-fils pour régner en Espagne, vous croyez vous-même avec beaucoup de raison que je ne pourrais m'assurer que du continent de l'Espagne. Il faudrait donc conquérir les royaumes de Naples et de Sicile, les Indes, le Millanez, les Pays-Bas, enfin, tous les autres États soumis présentement à la

---

[1] V. le t. 19 aux *Archives du Ministère de la Marine.*

monarchie d'Espagne, car il n'y a pas lieu de douter qu'aussitôt que l'on verrait un de mes petits-fils appelé à cette succession les autres princes, jaloux de l'augmentation de ma puissance, n'eussent bientôt formé une nouvelle ligue, plus forte encore que la dernière, pour s'opposer à mes desseins, et, dans la vérité, il ne serait pas possible d'empêcher le démembrement de la monarchie d'Espagne, lorsqu'il faudrait envoyer des flottes et des troupes en tant de différents endroits, que l'Espagne ne contribuerait rien d'elle-même à sa propre défense, et toute l'Europe se trouverait engagée dans une nouvelle guerre, plus forte et plus longue que la dernière.

Ces justes considérations m'ont porté à traiter avec le roi d'Angleterre et à prendre avec lui les mesures nécessaires pour le maintien de la paix. J'ai jugé que rien ne convenait davantage au bien général de toute l'Europe que d'abaisser encore la puissance de la maison d'Autriche. Vous verrez, par la copie que je vous envoie des articles que j'ai signés, ce que j'ai fait dans cette vue en faveur du prince électoral de Bavière, et vous trouverez en même temps que le partage que j'ai stipulé pour mon fils est très-avantageux pour le bien de mon royaume.

Comme ce traité ne doit être publié qu'après la mort du roi d'Espagne, je vous l'envoie seulement pour votre instruction particulière, et afin que la connaissance que vous en aurez serve à régler les démarches que vous aurez à faire désormais à Madrid.

Vous continuerez, pendant la vie de ce prince, à tenir la même conduite que vous avez tenue jusqu'à présent. Il est également nécessaire de maintenir les bien intentionnés dans les sentiments qu'ils vous ont fait paraître et de les empêcher de recourir à l'Empereur, comme ils pourraient le faire, s'ils croyaient que j'eusse formé des projets pour le démembrement de cette monarchie.

Mais, si le roi catholique vient à mourir, il ne conviendrait plus de tenir la conduite que je vous ai prescrite dans cette conjoncture. Si le cardinal Porto-Carrero et quelques autres de ceux que vous pourrez regarder comme bien intentionnés venaient alors vous demander quels ordres vous avez de ma part, et s'ils peuvent compter que je veuille envoyer un de mes petits-fils en Espagne, vous leur répondriez que les seules mesures que j'aie pu prendre jusqu'à présent

ont été de faire avancer mes troupes vers les frontières d'Espagne, de les tenir prêtes pour les y faire entrer, lorsqu'elles y seraient appelées par toute la nation; que, n'ayant vu jusqu'à cette heure que la simple disposition des peuples, sans savoir même si elle était unanime, ne recevant aucune assurance de la part des Grands et des plus considérables du royaume, il n'aurait pas été prudent de me déterminer encore à faire passer un de mes petits-fils en Espagne; qu'il faut auparavant que vous me rendiez compte de toutes choses; qu'en peu de jours vous serez informé de mes intentions; que la principale affaire et qui demanderait le plus de temps est déjà faite, puisque mes troupes sont à portée de marcher; mais qu'avant que de les faire entrer en Espagne il faut nécessairement que vous m'informiez des facilités qu'elles y trouveront, des assistances qu'elles recevront de la part de la nation, de la subsistance qu'on pourra leur fournir, des assurances qu'on leur donnera pour leur passage, aussi bien que des places de sûreté qui leur seront remises; que toutes ces précautions se doivent prendre dans un pays où tous les peuples ne seront peut-être pas du même avis; qu'il faut savoir encore ce que les bien intentionnés ont dessein de faire pour conserver la monarchie dans son entier, quelle est la confiance qu'ils peuvent prendre aux vice-rois et aux gouverneurs; que, lorsque vous serez informé sur tous ces articles, vous me ferez savoir ce que vous en aurez appris, et que vous recevrez incessamment mes ordres; mais qu'on peut bien juger qu'il m'était impossible de vous les donner, avant que d'avoir des éclaircissements aussi nécessaires pour régler les mesures que j'aurai à prendre.

Enfin, dans l'état où sont les choses, vous ne devez rien oublier pour faire voir à ceux qui vous parleront alors les difficultés insurmontables qui se trouveraient à conserver sous la domination d'Espagne les États dépendants présentement de cette Couronne; et même je vous permets, si vous en trouvez l'occasion favorable, d'insinuer, [en cas que cet événement arrive,] que le prince électoral de Bavière, n'étant ni de ma maison, ni de celle d'Autriche, serait plus capable qu'aucun autre de maintenir longtemps l'Espagne en paix, si je consentais à son élévation et que l'Empereur y consentît pareillement; que les cessions que l'Espagne pourrait faire pour

obtenir ce consentement réciproque lui seraient infiniment plus avantageuses que la conservation de plusieurs États dépendants de cette Couronne. Mais, comme cette insinuation ne doit être faite que fort à propos, je remets à votre prudence d'en user de la manière que vous jugerez le plus convenable [1]. »

L'important était de familiariser peu à peu les Espagnols avec l'éventualité d'un démembrement. Louis XIV cherchait donc, en ce qui le concernait, à préparer l'exécution du prochain traité. Le 21, il écrivait, à propos de la déclaration royale en faveur de l'archiduc, dont Porto-Carrero avait révélé le secret à d'Harcourt :

« Quelque faible que soit un tel acte, on doit bien s'attendre, comme vous le remarquez vous-même, qu'il pourrait donner occasion, après la mort du roi d'Espagne, à de grands troubles dans cette monarchie; que ce prétexte, quelque léger qu'il soit, suffirait pour exciter une guerre civile, et que, si l'Empereur pouvait réunir encore dans une même ligue les princes qui étaient entrés dans la dernière, l'Europe se verrait bientôt enveloppée dans une nouvelle guerre. Il y réussirait certainement par la crainte générale que tous les princes auraient de l'augmentation de ma puissance, si je n'avais pris des mesures pour l'empêcher, et ce que vous m'écrivez achève de me faire voir qu'il était nécessaire de former les liaisons dont je vous ai instruit par ma dernière lettre. Je remarque dans celle que vous m'avez écrite que ceux qui paraissent le mieux intentionnés sont en même temps les plus timides; qu'ils sont, ou éloignés des affaires par l'autorité de la reine, ou qu'ils se retirent d'eux-mêmes à la campagne. Enfin, ce que je vois de leur caractère, de la faiblesse et de la division de l'Espagne, des secours d'hommes et d'argent qu'il faudrait nécessairement donner pour soutenir ce royaume, bien loin d'en attendre aucune assistance, du peu d'assurance que je pourrais avoir d'être maître des passages et des ports les plus considérables, quand même les gouverneurs seraient bien intentionnés,

---

[1] Le Roi à d'Harcourt, 15 septembre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 28-33.

toutes ces raisons ensemble me porteraient à presser la conclusion du traité que je vous ai communiqué, s'il n'était point encore fait. Il est cependant nécessaire d'en garder le secret tout le plus longtemps qu'il sera possible. Mais, s'il vient à se découvrir avant la mort du roi catholique, les Espagnols doivent voir avec plaisir que, par de pareilles mesures, ils éviteront une guerre civile, qu'ils regardent présentement comme un mal nécessaire, et que le roi qui leur sera donné, montant sur le trône avec mon consentement et celui des princes qui prétendraient lui disputer cette élévation, les maintiendra longtemps dans la paix dont ils ont tant d'intérêt de souhaiter la conservation.

Vous voyez bien que, les choses étant disposées de cette manière, le seul parti qu'il y ait à prendre est d'observer, comme vous avez fait jusqu'à présent, tout ce qui se passe, de ménager les esprits et de m'informer de tout ce que vous apprendrez de plus considérable. Mais il ne conviendrait nullement de parler au roi d'Espagne au sujet de la succession, ni de demander l'assemblée des États-Généraux du royaume (1). »

Une des conséquences inévitables du traité de partage, c'était l'échec définitif de toutes les ouvertures, franches ou non, de la reine et de ses intermédiaires. En accusant à d'Harcourt réception de ses rapports du 17, du 24 et du 28 septembre, le Roi félicita son ambassadeur d'avoir à merveille deviné ses intentions et prévenu ses ordres à cet égard. Il poursuivait en ces termes, sans craindre de s'exagérer un peu la fausseté de Marie de Neubourg :

« Je vous avais déjà marqué, par une de mes lettres précédentes, que je ne jugeais pas qu'il y eût de fondement à faire sur les propositions de la reine. Plusieurs circonstances m'ont encore confirmé depuis dans cette opinion. Mais, quand même j'aurais pu prendre alors quelque confiance à ce qu'elle vous aurait fait dire, les choses ont présentement changé de face, et la communication que je vous

(1) Le Roi à d'Harcourt, 21 septembre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 84-86.

ai donnée du parti que j'ai pris vous aura fait assez voir qu'il ne convient plus de songer à des mesures différentes.

La bonne foi de l'amirante m'était suspecte avec beaucoup de raison. Vous vous êtes conduit avec toute la sagesse nécessaire pour découvrir ses véritables intentions, sans laisser pénétrer ce que vous pensiez.

Il ne pouvait vous donner un conseil plus capable de renverser le bon état où vous avez mis les choses à Madrid que celui de parler au roi d'Espagne comme il vous l'a proposé, et de le presser de faire une déclaration en faveur d'un de mes petits-fils. Vous lui avez répondu comme il convenait au bien de mon service, et il est plus nécessaire que jamais de faire connaître que mon intention est de conserver la paix, et que les troupes que j'ai sur les frontières de mon royaume ne sont point destinées à troubler la tranquillité dont l'Espagne jouit présentement.

Quant à l'amirante, il y a beaucoup d'apparence qu'il a déjà pris des mesures secrètes, soit avec l'Empereur, soit avec l'Électeur de Bavière, et que son dessein était de profiter de ce que vous lui auriez dit pour l'avantage de l'un des deux partis dans lequel il y a lieu de croire qu'il est entré....

J'attends incessamment l'entier acccomplissement des projets que je vous ai envoyés, et, aussitôt que j'aurai reçu ce qui manque encore, je vous en donnerai part. Lorsque je vous ai nommé pour mon ambassadeur à Madrid, vous savez que je vous ai choisi dans la vue d'être fidèlement instruit par vous du véritable état de l'Espagne, de pouvoir sûrement régler, par les relations que vous m'en feriez, les mesures que j'aurais à prendre, et qu'en même temps j'étais persuadé que personne n'était plus capable que vous d'augmenter encore la bonne disposition des peuples, que plusieurs avis me faisaient connaître à peu près telle que vous l'avez trouvée en arrivant à Madrid. Je ne me suis point trompé dans ce que j'avais à attendre de vous, et vous avez réussi en tout à mon entière satisfaction. Comme je suis persuadé que vous ne me demanderez point de revenir auprès de moi tant que je croirai que vos services me pourront être utiles en Espagne, je veux bien aussi que vous soyez assuré que, d'abord que votre séjour me paraîtra inutile à Madrid,

je vous permettrai de revenir; et même, afin de faciliter votre retour, lorsque je vous en accorderai la permission, vous pouvez me marquer par avance si le sieur de Blécourt ou le sieur d'Igulville, qui sont avec vous, pourraient l'un ou l'autre demeurer à Madrid, avec la seule qualité d'envoyé extraordinaire de ma part.... [1] »

Depuis la veille, le traité était signé avec les États-Généraux, et le Roi, avant d'en avoir l'assurance, se disposait déjà à rappeler son ambassadeur; mais il ne tarda pas à se raviser.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite du 3e et du 4e de ce mois. Il y a peu d'apparence que l'amirante, étant aussi attaché qu'il l'est à la reine et aussi dépendant de cette princesse, eût voulu faire sans sa participation la démarche qu'il a faite à votre égard. Ainsi, ses propositions me seraient fort suspectes, et je ne croirais pas qu'il fallût suivre cette négociation, quand même je n'aurais pas pris le parti dont je vous ai informé. Plus j'examine toutes choses, et plus il me paraît le seul capable de maintenir la paix et de procurer en même temps des avantages solides à mon royaume. Je suis persuadé qu'en continuant de répondre comme vous avez fait à l'amirante, ni la reine ni lui ne s'expliqueront assez clairement pour vous obliger à leur rendre de réponse plus positive, et c'est aussi ce qu'il faut présentement éviter.

Les mesures que j'ai prises n'empêchent pas que votre séjour à Madrid ne soit encore nécessaire au bien de mon service. Si elles demeurent secrètes à l'égard de l'Empereur, vous jugez bien vous-même que ce serait les découvrir que de vous rappeler aussi promptement. Si elles lui sont communiquées, quand même il n'y entrerait pas et qu'il en donnerait part au roi d'Espagne, je ne puis croire que cette nouvelle portée à Madrid fît manquer à ce qui est dû à votre caractère. Je suis au contraire persuadé que la crainte d'entrer dans une nouvelle guerre retiendrait les Espagnols, non-seulement à votre égard, mais les empêcherait même d'entrer dans les projets de

---

[1] Le Roi à d'Harcourt, 12 octobre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 139-142.

l'Empereur. L'Espagne n'a nulle force par elle-même. Celles de l'Empereur sont peu considérables et trop éloignées pour être d'aucune utilité à cette monarchie. Non-seulement les secours de l'Angleterre et de la Hollande lui manqueront, mais vous savez encore de quelle manière ces deux puissances doivent se conduire à l'égard de ceux qui contreviendront aux mesures qui ont été prises. Ainsi, l'Espagne seule, et sans espérance d'aucun secours, doit vraisemblablement consentir à tout, plutôt que de s'engager dans une guerre qu'il lui serait impossible de soutenir.

Mais, comme il ne faut pas croire que les mouvements d'un peuple soient toujours réglés par la prudence et qu'il prévoie les conséquences de ce qu'un premier emportement lui fait faire, il est très à propos que vous commenciez à prendre toutes les précautions nécessaires pour ne vous y point exposer. Ainsi, vous pouvez par avance disposer les choses de manière qu'on ne soit point surpris, lorsque je vous accorderai votre congé. Le mauvais état de vos affaires est une raison dont vous pouvez vous servir pour dire qu'elles demandent votre présence, que vous m'avez supplié de vous accorder la permission de venir vous-même y mettre ordre, que cependant vous renvoyez la marquise d'Harcourt pour en avoir soin, et vous pourrez en effet la faire partir la première, si vous jugez qu'il y puisse avoir quelque danger pour elle à demeurer à Madrid. Il vous serait bien plus facile de partir ensuite en poste, lorsque vous le jugeriez à-propos. Vous diriez cependant que ce voyage ne serait que pour un temps, que vous comptez de retourner à Madrid, et vous laisseriez même une partie de vos domestiques. Comme je compte d'y avoir en ce cas un envoyé, il aurait soin d'empêcher que le droit des gens ne fût violé à leur égard, et j'attends que vous me fassiez savoir lequel vous croyez le plus propre pour cet emploi, ou du sieur de Blécourt, ou du sieur d'Igulville (1). »

A la réception de cette lettre, d'Harcourt prit la plume pour rendre compte de l'accalmie apparente qui s'était produite dans l'entourage de la reine, mais en même temps

---

(1) Le Roi à d'Harcourt, 19 octobre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 156-158.

il signala, en vigie fidèle, une nouvelle conjonction d'astres qui lui semblait sur le point de s'opérer au firmament politique.

« Il ne s'est rien passé de nouveau avec l'amirante de Castille. Le P. Cienfuegos a seulement demandé à mon aumônier si je n'avais point eu de réponse. Il lui a répondu qu'il n'en savait rien et que je l'avais bien assuré que je n'en aurais point qui ne fût conforme à mes premières instructions, ainsi que je l'avais dit à l'amirante lui-même. Le marquis d'Ariberti a cessé pareillement de me parler si souvent, et, pour de ce côté-là, je n'aurai point tant de peine à me dégager que du côté du cardinal, qui continue à être bien intentionné. Comme j'ai eu l'honneur de le mander à Votre Majesté, par ma précédente du 29e de l'autre mois, Votre Majesté juge avec raison que la reine et l'amirante, après m'avoir tâté, soient (*sic*) tout de bon dans le dessein de profiter de mes ouvertures, se sont déterminés au parti de Bavière, et le but de la reine en ce cas est de tâcher à obtenir pour le reste de sa vie un gouvernement, sur ce qu'elle a ouï dire qu'autrefois il y avait des princesses qui en avaient possédé. Ce sont des vues que leur ambition à l'un et à l'autre leur ont fourni sans se mettre en peine des moyens pour y parvenir. Leur caractère à tous deux est de se flatter démesurément dans tout ce qu'ils souhaitent, et, comme la dame Perlips et le capucin seuls entrent dans son Conseil, Votre Majesté en voit le résultat [1]. »

Pendant que ces informations cheminaient vers Paris, Louis XIV se préoccupait justement des suites qu'allait avoir à Madrid, tôt ou tard, la divulgation du traité.

« Les ratifications du traité dont je vous ai donné avis ont été échangées depuis peu de jours dans le terme dont on était convenu. Ainsi, toutes choses sont entièrement finies de la manière que je le pouvais désirer. Le secret sera gardé à l'égard de l'Empereur, au moins jusqu'au mois de janvier. On jugera pour lors, suivant la

[1] D'Harcourt au Roi, 6 novembre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 210-212.

situation des affaires, s'il convient de lui en faire part, ou de le tenir encore caché. Il devient assez public qu'il y a des mesures prises, mais le détail est encore ignoré. On en parle avec beaucoup d'incertitude, et les uns y ajoutent, et les autres y diminuent. Je ne doute pas que l'on en ait reçu quelques avis à Madrid, et j'apprendrai apparemment par vos premières lettres l'effet qu'ils y auront produit [1]. »

Le Roi ne se trompait pas en soupçonnant qu'à Madrid on s'était alarmé de savoir Tallard aussi souvent à Loo ou à La Haye, presque dans la familiarité du roi d'Angleterre et du Pensionnaire. D'Harcourt avait eu déjà occasion de lui en envoyer la preuve.

« Le cardinal Porto-Carrero m'a envoyé aujourd'hui l'ecclésiastique qui est son majordome, et par lequel nous entretenions commerce, pour m'avertir de deux choses : l'une, que le bruit courait que le dessein de Votre Majesté était de se mettre en possession du royaume d'Espagne, et non point un de ses petits-fils ; l'autre, qu'à l'heure présente, nonobstant la première déclaration de Sa Majesté catholique en faveur de l'archiduc, on traitait actuellement de faire faire un testament au roi d'Espagne en faveur du prince électoral de Bavière. A la première de ces deux choses, j'ai répondu que Votre Majesté ne changeait point sitôt de sentiment, et qu'il se pouvait reposer sur moi de la fausseté de ce bruit ; à l'égard de la seconde, qui est plus considérable, je l'ai remercié de l'avis que M. le cardinal me donnait. Il m'a dit sur cela que son maître avait tant de confiance en moi qu'il voulait prendre mon conseil sur cette affaire et sur la manière dont il devait se comporter : savoir, s'il devait s'y opposer de toutes ses forces, ou laisser aller les choses leur train ; que, comme tous ces testaments et déclarations étaient contre les formes, qu'ils ne seraient d'aucune conséquence ni de considération, supposé que le cas arrivât. J'ai répondu à cela, pour ne m'engager à rien, vu ce que Votre Majesté m'a fait l'honneur de me mander en dernier lieu,

---

[1] Le Roi à d'Harcourt, 10 novembre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 197.

que je n'avais point d'ordre d'elle là-dessus, et que je croyais que le meilleur parti qu'il y eût à prendre était que Son Éminence allongeât un peu la matière, qui ne pouvait point être sitôt délibérée, afin que j'eusse le loisir de recevoir les ordres de Votre Majesté, et qu'en attendant je laissais le tout à la prudence de M. le cardinal. Comme je ne vois pas que ce testament puisse être d'aucun embarras pour Votre Majesté, depuis qu'elle m'a fait l'honneur de me confier ce qu'elle avait fait en dernier lieu, et que peut-être elle jugera qu'il sera plus avantageux à son service que ce testament soit fait en faveur du prince électoral de Bavière que si la déclaration pour l'archiduc subsistait, je n'ai point cru devoir engager le cardinal à s'y opposer de toutes ses forces. Ce sera à Votre Majesté à me donner ses ordres là-dessus le plus tôt qu'il se pourra, si elle croit la diligence nécessaire dans cette occasion. Elle remarquera toujours par là les bonnes intentions du cardinal Porto-Carrero, qui ne devine point non plus que moi les raisons qui portent la reine à ce changement si imprévu, ce que nous ne découvrirons qu'avec le temps (1). »

Le truchement ordinaire du cardinal ne tarda pas à reparaître chez d'Harcourt.

« Le cardinal Porto-Carrero m'a fait dire qu'il différait sa visite jusqu'à ce qu'il eût quelque chose de considérable à me dire, afin de ne point perdre cette occasion. C'est signe que la déclaration que l'on veut faire faire au roi d'Espagne en faveur du prince électoral de Bavière n'est point encore faite. J'espère qu'il allongera cette affaire jusqu'à ce que je puisse avoir réponse de Votre Majesté (2). »

Le Roi répondit le 17 novembre :

« J'ai reçu votre lettre du 29e du mois dernier. Elle m'informe de l'avis que le cardinal Porto-Carrero vous a fait donner, et je le regarderais aussi bien que vous comme une marque de la sincérité de ses intentions, s'il ne me revenait en même temps que l'Électeur

---

(1) D'Harcourt au Roi, 29 octobre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 198-201.
(2) D'Harcourt au Roi, 9 novembre 1698. — *Espagne*, t. 80, f. 227.

de Bavière entretient une secrète intelligence avec lui. Je ne vois rien dans ce qu'il vous a fait dire qui soit contraire aux avis que j'ai reçus de cette intelligence, et il est certain que l'intérêt et la maxime des prétendants à la succession d'Espagne ont été jusqu'à présent de faire croire que j'avais intention de réunir cette Couronne à la mienne, en cas de la mort du roi catholique. Je ne pouvais donner de plus fortes assurances du contraire qu'en vous ordonnant de vous expliquer comme vous avez fait, et il conviendrait moins que jamais de faire présentement d'autre déclaration plus précise à cet égard. Ainsi, j'approuve la réponse que vous avez faite au cardinal Porto-Carrero sur ce premier article.

Quant au second, il y a lieu de croire que, si ce cardinal voit quelque disposition de la part du roi d'Espagne à nommer le prince électoral de Bavière pour son successeur, il sera bien aise de pouvoir la fortifier encore en faisant connaître que je ne m'opposerais point à ce choix. J'apprends même que, depuis quelque temps, l'Électeur de Bavière compte beaucoup sur les bons offices de la reine, et le marquis de Villars me mande aussi que l'Empereur paraît très mécontent de la conduite de cette princesse, et que ses ministres le témoignent assez publiquement.

Ainsi, tous ces différents avis me font juger [que la reine pourrait bien travailler, en effet, pour les intérêts de l'Électeur de Bavière, et que, réunissant par ce moyen les partis qui ont été divisés jusqu'à présent,] il ne lui sera peut-être pas difficile de surmonter la répugnance que le roi d'Espagne a toujours fait paraître au choix d'un successeur, et à le déterminer en faveur du prince électoral de Bavière, s'il cesse de craindre que cette résolution ne fasse reprendre les armes; qu'enfin c'est dans cette vue que le cardinal Porto-Carrero a voulu savoir votre sentiment sur ce qu'il vous a confié.

Mais, quoiqu'il paraisse d'abord que ce projet peut aisément s'accorder avec les mesures que j'ai prises, j'ai trouvé cependant, en l'examinant, qu'il y serait très-contraire. La raison que j'ai d'en juger ainsi est que l'Électeur de Bavière procure à son fils les plus grands avantages qu'il puisse espérer, en traitant sur le pied dont vous êtes informé; que, par conséquent, le prince électoral, lorsqu'il sera majeur, ne reviendra jamais contre une renonciation qui lui

assure une Couronne qui ne devait pas lui appartenir. Il n'en serait pas de même, s'il y était appelé par un testament; et, quelque défaut qu'il puisse y avoir dans cet acte, ce serait toujours un titre qu'il aurait, étant majeur, de prétendre qu'on lui aurait fait tort pendant sa minorité, et de revenir contre la renonciation.

Ainsi, vous devez engager le cardinal Porto-Carrero, autant qu'il vous sera possible, à s'opposer de tout son pouvoir à la résolution que le roi d'Espagne pourrait prendre de faire un testament. Vous pouvez vous servir de ce qu'il vous a dit lui-même, et le faire souvenir qu'il a jugé que, ces sortes d'actes étant contre les formes, ils ne décideraient rien en cas de la mort du roi d'Espagne. Vous lui ferez remarquer que, cependant, ils serviraient de prétexte à ceux qui voudraient entretenir le trouble et la division dans le royaume, que, par conséquent, il est du bien de l'Espagne d'empêcher que le roi catholique ne fasse aucune disposition avant sa mort.

Vous pouvez encore retirer un double avantage pour mon service en vous expliquant de cette manière. L'un sera de juger par la réponse du cardinal Porto-Carrero, et par la conduite qu'il tiendra, de la vérité de ce qui m'est revenu au sujet de ses liaisons avec l'Électeur de Bavière; l'autre, de dissiper l'opinion qu'il pourrait avoir prise que je n'ai plus à cœur les affaires d'Espagne, et que tous les projets sont déjà formés de ce que j'aurai à faire en cas de la mort du roi catholique.

Mais, enfin, si le roi d'Espagne était déterminé à faire un testament, il vaudrait encore mieux que ce fût en faveur du prince électoral de Bavière que de l'archiduc. Mais, comme je ne vois pas que ce prince soit disposé en faveur du dernier, j'aurai toujours le temps de vous donner mes ordres sur la conduite que vous auriez à tenir, si ce cas arrivait.

Quant à ce qui regarde le prince électoral de Bavière, il suffira que vous parliez au cardinal Porto-Carrero, ainsi que je vous le marque, sans faire d'autres démarches (1). »

---

(1) Le Roi à d'Harcourt, 17 novembre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 203-206.

Le danger dénoncé par le cardinal de Tolède à d'Harcourt n'était pas une chimère. Le contre-coup de la triple alliance s'était fait sentir assez vite en Espagne, beaucoup plus vite, à coup sûr, que Louis XIV ne l'eût désiré. On a en général rejeté sur Quiros la responsabilité de cette révélation intempestive. Mis lui-même au courant par des indiscrétions échappées à certains membres des États-Généraux, Quiros se serait hâté d'écrire à un des conseillers d'État « de considérer quelle fatalité était pour eux et pour leur monarchie de la voir diviser du vivant de leur roi, comme on la divisait présentement [1] ». Le ministre d'Espagne à La Haye n'avait pas été seul du reste à recevoir des confidences de Hollande. Le 6 novembre, il s'était présenté chez d'Harcourt à Madrid un marchand génois, à qui un de ses correspondants des Provinces-Unies « avait mandé qu'il y avait eu un traité signé entre le Roi et les Hollandais au sujet de la succession d'Espagne ». Le lendemain, deux autres négociants néerlandais venaient confirmer la nouvelle à l'ambassadeur, qui se borna à leur répondre, un peu trop hardiment, que, « quand il le verrait, il le croirait [2] ». Quelques jours après, ce n'étaient plus de simples particuliers qui colportaient ces rumeurs. Il arrivait à Madrid un cavalier adressé, avec un paquet précieux, à l'envoyé de Bavière par le courrier de l'Électeur, qui était tombé malade à Burgos [3]. Cette arrivée suffit pour mettre toute la Cour sens dessus-dessous, et, le vendredi 14 novembre, des résolutions graves furent prises pour ruiner par la base le traité de La Haye, qui, bien décidément, avait cessé d'être en Espagne un mystère.

Si l'on s'en rapporte aux *Mémoires* de La Torre, le secret au contraire avait été surpris tout simplement par l'adresse de Monterey. Profitant, abusant plutôt de ce que d'Harcourt

---

[1] D'Harcourt au Roi, 12 février 1699. — *Espagne,* t. 82, fol. 66-69.
[2] D'Harcourt au Roi, 7 novembre 1698. — *Espagne,* t. 80, fol. 223.
[3] D'Harcourt au Roi, 20 novembre 1698. — *Espagne,* t. 80, fol. 240.

lui avait confié des excellentes dispositions de Porto-Carrero en faveur de la France, Monterey, qui soupçonnait depuis longtemps des projets de démembrement fort douloureux pour son patriotisme, aurait réussi à persuader l'ambassadeur de la nécessité de communiquer au cardinal des complots qui ne pourraient manquer de vaincre sa timidité et de l'enchaîner à la cause du Dauphin. Dupe de cette ruse, d'Harcourt aurait confié à Monterey une copie du traité. Mis au courant, le prélat-ministre, « qui était d'un naturel violent », de jeter feu et flammes. Ses supplications auprès du roi son maître auraient fait le reste en faveur du *Kurprinz*. Par malheur, l'excessive confusion de ce récit et les erreurs grossières qui y fourmillent le discréditent entièrement. Le discours à la Tite-Live, que l'auteur place dans la bouche de Monterey, serait déjà un indice suffisant du peu de consistance de ce tissu de fables obscures [1]. Bon gré, mal gré, le mieux est de nous contenter de ce que d'Harcourt parvint à découvrir, et se hâta de signaler, au fur et à mesure de ses découvertes.

« 20 novembre 1698.

Vendredi dernier, le roi d'Espagne manda tous les conseillers d'État au palais et s'enferma avec eux près de trois heures. Comme cela n'est point ordinaire, cela a fait raisonner tout le monde. Les uns ont cru que le sujet de ce Conseil extraordinaire roulait sur les affaires d'Italie; mais il n'y a point d'apparence à cela, puisque le roi d'Espagne avait déjà pris sa résolution et l'avait fait savoir au Pape. J'ai fait toutes mes diligences pour apprendre ce qui s'y était passé; mais je n'ai pu en avoir d'éclaircissement parfait. Cependant toutes les apparences veulent qu'on y ait agité le traité en question, et même la personne que j'ai accoutumé d'envoyer chez le cardinal Porto-Carrero n'en a pu tirer autre chose que des plaisanteries, qui tendent à me faire connaître qu'ils en sont informés. J'ai su d'ailleurs

---

[1] T. 1, p. 7-39.

qu'on y avait fait un nouveau projet de finances pour faire un fonds pour une levée considérable de troupes; mais il y a bien de l'apparence que cela ne réussira point. Je suis persuadé que, par la poste nouvellement arrivée, ils auront encore des nouvelles plus positives de cette affaire, et nous en jugerons par les mesures qu'ils prendront (1).

22 novembre 1698.

Quelque chose que j'aye pu faire, je n'ai pu rien savoir davantage du Conseil tenu, il y eut hier huit jours, en présence de Sa Majesté catholique. Il y a eu encore depuis ce temps-là quelques Conseils extraordinaires où elle n'a point assisté (2).

26 novembre 1698.

Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté, le cardinal Porto-Carrero m'est venu rendre visite, et, après m'avoir réitéré ses obéissances et son attachement inviolable au service de Votre Majesté, il me dit qu'il savait qu'il y avait un testament fait depuis peu en faveur du prince électoral de Bavière, et que cela avait été tenu fort secret; que cela ne devait point me mettre en peine, parce que cela ne servirait de rien, et qu'il avait de bons amis et en bon nombre pour le suivre, quand le temps sera venu; qu'il était en peine de ce que j'avais fait avec l'amirante et la reine; que, cependant, il ne souhaitait le savoir que pour ne s'opposer point toujours à eux, surtout dans les occasions qui pourraient regarder le service de Votre Majesté. Je lui dis que cette négociation était rompue, que je n'avais point voulu prendre confiance en ce que l'amirante me disait, et que, quand il y aurait quelque chose de nouveau, ce que je ne croyais point, il en serait le premier informé. Il est certain que c'est un très bon homme, et qui me paraît très fidèle (3).

---

(1) D'Harcourt au Roi, 20 novembre 1698. — *Espagne,* t. 80, f° 241-243.
(2) D'Harcourt au Roi, 22 novembre 1698. — *Espagne,* t. 80, fol. 243.
(3) D'Harcourt au Roi, 26 novembre 1698. — *Espagne,* t. 80, f° 247-248.

29 novembre 1698

Votre Majesté aura vu, par la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire, ce que le cardinal Porto-Carrero m'a dit sur ce que le roi d'Espagne avait fait touchant la succession de cette monarchie. Depuis ce temps-là, j'ai su qu'après plusieurs négociations de l'envoyé de Bavière, et vingt ou vingt-cinq mille pistoles qu'il a distribué, tant à la dame Perlips qu'aux autres, le roi d'Espagne a disposé de sa succession en faveur du prince électoral de Bavière; qu'il a confirmé le testament de Philippe 4e; que, s'il venait à mourir avant que ledit prince eût l'âge de gouverner ses États, la reine serait régente, avec une junte qu'il a nommée, savoir : le cardinal de Tolède, le président de Castille, celui d'Aragon, l'Inquisiteur Général, un des conseillers d'État et un Grand d'Espagne; et qu'après que ledit prince serait en état de gouverner par lui-même la reine aurait un revenu de 800,000 écus et permission d'habiter telle ville qu'elle voudrait en Espagne [1]. Ces choses ainsi disposées, il assembla son Conseil il y a quinze jours. Le comte de Monterey ne fut point averti, et le marquis de Los Balbazes s'excusa, ne pouvant se tenir debout.

Dans ce Conseil, le roi dit qu'il les avait assemblés pour la chose la plus considérable qui pouvait regarder la monarchie; que, depuis ses dernières maladies, on lui avait représenté plusieurs fois qu'il devait disposer de sa succession avant de mourir; qu'il l'avait fait, et qu'il avait voulu leur faire savoir ses dernières volontés en cas que Dieu disposât de lui; et il leur fit lire par Ubilla, secrétaire des Dépêches Universelles, ce qu'il avait fait. Chacun écouta attentivement la lecture et se retira, sans dire son avis, ni sans rien répliquer, le roi leur ayant fait promettre un grand secret. Mais, quelques jours après, cela est devenu assez public; et sans doute le comte d'Harack l'aura su par le comte d'Agnilar, comme je l'ai appris par le cardinal Porto-Carrero. Le comte d'Harack, en étant informé, demanda aussitôt audience à la reine d'Espagne, laquelle, après

---

[1] Cf. Auersperg à Léopold, 30 décembre 1698 et 9 janvier 1699 dans Gædeke, t. 1, *Appendice,* p. 140 et 147, et Torcy, *Mémoires,* t. 1, p. 79-80.

s'être excusée quelques jours, la lui a enfin accordée. Dans cette audience, il lui a demandé ce qui s'était passé dans ce Conseil. A quoi elle a toujours répondu qu'elle n'en savait rien. Il lui a dit qu'il était bien informé de ce qui s'était passé, par des gens considérables et bien intentionnés, et qu'il a su qu'il s'était traité de la succession en faveur du prince électoral de Bavière. La reine a toujours soutenu que non (quoique ce fût le bruit public), que le roi lui avait dit qu'il n'en était rien, et qu'elle n'avait pu savoir ce qui s'y était passé. Sur cela, il a fait assez de bruit, et a été chez tous les conseillers d'État. Voilà ce qui s'est passé sur ce sujet.

Dans cette affaire, chacun a ses vues. L'amirante, qui a vu que, du côté de la France, il n'y avait rien à faire, a enfin déterminé la reine d'Espagne à prendre un parti, à quoi elle s'est résolue d'autant plus facilement, quoique contre son goût, ne voyant rien à faire pour elle, ni du côté de la France, ni du côté de l'Empereur.

Le cardinal Porto-Carrero a espéré que l'Empereur de son côté parlerait si haut, et Votre Majesté aussi, que l'on se déterminerait enfin à assembler les Cortès, qui vous seraient favorables, et à ses intentions; et c'est le but de tous ceux qui sont bien intentionnés » (1)...

Le texte de ce testament n'a jamais été révélé. Il y a plus : le testament lui-même fut nié, non-seulement par quelques-uns de ceux qui, précisément, en étaient les auteurs, mais encore par la reine et, qui le croirait ? par le roi (2). A La Haye aussi, comme à Londres, voire à Lisbonne, les agents espagnols semblèrent le démentir, quand ils ne le démentirent pas formellement (3). La réalité, cependant, à nos

---

(1) D'Harcourt au Roi, 29 novembre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 252-256. Cf. d'Harcourt au cardinal de Bouillon, 9 décembre 1698, dans Hippeau, t. 1, p. 265-267.

(2) D'Harcourt au Roi, 18 décembre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 280-281.

(3) « Il (Quiros) répliqua.... que la moitié de ce qu'on débitait était faux, qu'il pouvait être vrai que le roi d'Espagne eût fait un testament et qu'il l'eût présenté à son Conseil pour le faire signer sur l'enveloppe, mais qu'il était entièrement faux qu'il déclarât dans ce testament le prince électoral de Bavière son successeur, comme on le publiait etc... » Bonrepaus à Torcy, 1er janvier 1699. — *Hollande*, t. 180.

yeux, n'en paraît pas sérieusement contestable. Mais la Cour d'Espagne ne se borna pas à faire échec au traité de partage en instituant, avec un mystère solennel, un héritier pour l'ensemble de la monarchie. Tout en se demandant, comme on vient de le voir, si elle ne devait pas requérir en faveur de cette institution d'héritier universel l'assentiment des Cortès en même temps que celui des villes [1], elle fut aussi sur le point de tenter un suprême effort en vue de se procurer quelques ressources militaires en hommes et en argent [2]. Des ordres particuliers et secrets furent expédiés aux vice-rois [3]. Enfin, à La Haye, Quiros reçut l'injonction de protester *in generalibus* contre l'attentat projeté aux dépens de l'indissolubilité des États de Charles II [4].

Dans l'état de surexcitation indignée où les esprits se maintenaient, il n'est pas étonnant que, plus que jamais, les patriotes aient cherché à Lisbonne un point d'appui pour faire face aux sombres éventualités de l'avenir. Il ne s'agissait plus, dans cette capitale, comme au printemps précédent, de marier le prince royal, âgé d'environ dix ans, avec l'archiduchesse née en 1689 [5], projet qui faisait attendre avec impatience l'arrivée de l'évêque de Passau comme ambassadeur impérial [6]. Au mois de décembre, Rouillé

---

(1) « Une lettre du nonce Archinto marque aussi que le roi d'Espagne a donné ordre au comte d'Oropesa de savoir des États de Castille, et au comte d'Aguilar, des États d'Aragon, si l'on pouvait déclarer le successeur de Sa Majesté catholique sans convoquer les États du royaume, que le comte d'Oropesa avait déjà répondu que cela ne se pouvait faire, parce que les femmes ont droit à la succession, et que le comte d'Aguilar n'avait pas encore fait sa réponse. » Le cardinal de Bouillon au Roi, 25 novembre 1698. — *Rome,* t. 389. — Cf. d'Harcourt au Roi, 29 novembre 1698. — *Espagne,* t. 80, fol. 256-259.

(2) D'Harcourt au cardinal de Bouillon, 9 décembre 1698. — Hippeau, t. 1, p. 265-266.

(3) D'Harcourt au Roi, 5 décembre 1698. — *Espagne,* t. 80, fol. 268.

(4) Auersperg à Léopold, 2 janvier 1699. — Gædeke, t. 1, *Appendice,* p. 143.

(5) Rouillé au Roi, 17 juin 1698. — *Portugal,* t. 33, fol. 169-170.

(6) Rouillé au Roi, 18 novembre 1698. — *Portugal,* t. 33, fol. 258-259

croyait pouvoir assurer que Pierre II n'avait avec l'Empereur qu'un « commerce de bienséance » entretenu par la reine, et que ses ministres non plus n'avaient pas de liaisons particulières de ce côté (1). C'était vers le jeune *Kurprinz* que les vœux de la Cour semblaient s'être rabattus, « parce que ce qu'on y craignait davantage était un voisin puissant (2) ». Aussi le président, qui, malgré les demi-aveux arrachés dans le cours de juillet au duc de Cadaval (3), premier ministre, n'avait pas réussi à ébranler l'incrédulité un peu dédaigneuse de son maître (4), mit bien vite son gouvernement en garde contre ce complot, ou soi-disant complot. Vers le milieu de janvier, le marquis das Minas l'avertit « que la reine d'Espagne et le parti du duc de Bavière faisaient des tentatives si fortes auprès du roi de Portugal, pour s'assurer de lui, qu'il était à craindre qu'elles ne fissent leur effet (5). » Peu de jours plus tard, malgré ces avis, le président ne trouvait rien de bien suspect à signaler, si ce n'est le parti-pris de révoquer en doute « la déclaration testamentaire », ce qui lui semblait la suite « d'une intelligence fort établie (6) ». A quelques semaines de là, il en avait appris beaucoup plus long : « Toutes les conditions de l'engagement étaient convenues. » La principale « était le mariage du prince électoral avec l'infante aînée de Portugal, aussitôt que l'âge des deux parties le permettrait ». Par contre, « le roi de Portugal devait contribuer de tout son pouvoir, suivant les conjonctures, à mettre le prince électoral en possession de la Couronne d'Espagne et à l'y

---

(1) Rouillé au Roi, 9 décembre 1698. — *Portugal*, t. 33, fol. 265.

(2) Rouillé au Roi, 23 décembre 1698 et 6 janvier 1699. — *Portugal*, t. 33, fol. 274 et 283-285.

(3) Rouillé au Roi, 15 juillet 1698. — *Portugal*, t. 33, fol. 184-188.

(4) Le Roi à Tallard, 11 novembre 1698. — V. plus haut, p. 417-418 et 537-538. — Cf. Reynald, t. 1, p. 169-170.

(5) Rouillé au Roi, 20 janvier 1699. — *Portugal*, t. 33, fol. 352.

(6) Rouillé au Roi, 27 janvier 1699. — *Portugal*, t. 33, fol 355.

maintenir. » Rouillé pensait, au bout du compte, qu'il n'y avait pas de traité signé (1).

En résumé, Charles II et ses conseillers avaient répliqué aux conventions étrangères qui menaçaient d'un morcellement la monarchie héréditaire de Philippe II en désignant à l'avance le prince à qui ils confiaient le soin d'en maintenir l'unité, vers qui, par conséquent, devaient désormais se tourner tous les dévouements, toutes les espérances (2). Néanmoins, cette vigoureuse réplique n'était pas issue tout à fait spontanément de l'affront fait au-dehors à l'Espagne. Elle avait été préparée peu à peu, depuis plusieurs semaines, — c'est là un détail à bien noter, — par deux ou trois autres personnages, qui, agissant en raison de leurs intérêts particuliers, avaient déjà commencé à diriger leurs vues du côté de Max-Emmanuel (3), lorsque d'autres mobiles, d'un ordre plus élevé, décidèrent Porto-Carrero et Charles II à partager leur manière de comprendre les destinées ultérieures de l'Espagne. Nous allons voir maintenant l'effet produit dans le camp des alliés par la pomme de discorde que venait d'y jeter très adroitement la Cour de Madrid, afin de relever le défi lancé à son patriotisme.

---

(1) Rouillé au Roi, 31 mars 1699. — *Portugal*, t. 33, fol. 392.

(2) Moncenigo (Barozzi et Berchet, p. 691) indique très bien les considérations qui devaient faire pencher Charles II vers le *principino* bavarois.

(3) On a même prétendu que l'idée remontait au printemps précédent, car Tallard écrivit au Roi le 20 octobre 1699 : « Je dois assurer Votre Majesté que l'affaire du prince électoral de Bavière était réglée à Madrid six mois avant qu'elle n'eût éclaté ». — *Angleterre*, t. 183, fol. 195.

CHAPITRE DIXIÈME.

L'ALLIANCE SE MAINTIENT.

Le Roi, le 6 décembre, n'avait encore reçu de Madrid que les billets énigmatiques du 20 et du 22 novembre, lorsque Tallard, dans la soirée, arriva de Hollande à Versailles (1). En traversant Bruxelles, il avait vu Max-Emmanuel entre deux chasses (2), et Max-Emmanuel n'avait pas omis de lui faire part du grand bonheur qui venait de lui échoir en Espagne. Bertier, en effet, tout en désavouant le testament autour de lui (3), s'était empressé d'en faire porter la nouvelle à Bruxelles par un exprès. Dès le lendemain de son arrivée, notre ambassadeur à Londres eut, dans la matinée, une audience de son maître, quoique ce fût un dimanche, et, l'après-dînée, il resta encore longtemps enfermé avec lui (4). L'Électeur, paraît-il, lui avait confié

(1) De Sourches, 6 décembre 1698, t. 6, p. 97.
(2) *Angleterre,* t. 178, fol. 246-247.
(3) Stanhope à James Stanhope, 29 décembre 1698, p. 119-120.
(4) Dangeau, 7 décembre 1698, t. 6, p. 472.

la mission d'assurer Sa Majesté que, nonobstant le dernier testament, « il donnerait tous les actes qu'elle jugerait nécessaire pour s'engager à l'exécution du traité de partage [1]. » En effet, la publicité que le partage aurait pu recevoir, par voie directe ou indirecte, à l'aide de quelques actes complémentaires, ne semblait faite en aucun cas pour desservir la cause du prince bavarois. Aux yeux des Espagnols, il apparaîtrait plus que jamais comme le suprême refuge de l'intégrité nationale. Quant à lui-même, Louis XIV « ne parut pas avoir le plus léger mécontentement [2]. » L'Europe entière, pensait-il, au moins quelques semaines plus tard, « verrait sans inquiétude passer cette monarchie entre les mains du prince électoral de Bavière, et il n'en serait pas de même, s'il soutenait les droits légitimes de son fils [3]. » Il se flattait d'ailleurs d'une autre espérance. Le testament, selon lui, « pouvait obliger l'Empereur à de plus grands ménagements [4] ». Il peut aisément arriver, faisait-il écrire encore le 28 janvier 1699, « que cette nouvelle oblige l'Empereur de proposer au Roi un partage de la succession d'Espagne, qu'il accepte ensuite celui qui a été fait, lorsqu'il verra que c'est l'unique ressource qu'il ait pour profiter de quelque partie de cette monarchie [5] ». Toutefois, il importait de pourvoir aux événements contingents que la mort subite de Charles II provoquerait peut-être d'un moment à l'autre. Le 11 décembre, la dépêche suivante fut donc écrite à d'Harcourt :

« J'ai appris par votre lettre du 20e et du 22e du mois dernier que le roi d'Espagne avait fait assembler les conseillers d'État en sa présence, que l'on avait délibéré longtemps dans ce Conseil sur des

---

(1) Torcy, *Mémoires,* t. 1, p. 75-76.
(2) Saint-Simon, t. 2, p. 174.
(3) Le Roi au cardinal de Bouillon, 2 février 1699. — *Rome,* t. 400.
(4) Le Roi au cardinal de Bouillon, 16 janvier 1699. — *Rome,* t. 389.
(5) Instruction pour le prince de Monaco. — *Rome,* t. 392.

affaires que les apparences faisaient juger très-importantes, mais que l'on ignorait encore ce qui y avait été traité et que les opinions sur ce sujet étaient fort différentes.

J'en ai su depuis la vérité, et l'Électeur de Bavière l'a confiée au comte de Tallard. Je lui avais permis de se rendre auprès de moi avant que de repasser en Angleterre et de voir cet Électeur à Bruxelles. Il a su de lui que le roi d'Espagne avait fait un nouveau testament, qu'il avait institué le prince électoral héritier universel de toute la monarchie; qu'ensuite il avait assemblé les conseillers d'État pour les faire signer ce testament, sans leur déclarer cependant ce qu'il contenait, et qu'il leur avait ordonné de garder le secret sur ce qui s'était passé dans ce Conseil.

Il m'est aussi revenu d'ailleurs que la reine et l'amirante ont conduit toute cette affaire en faveur du prince électoral de Bavière; que l'avantage que cette princesse en espère est d'avoir pour toute sa vie le gouvernement d'un des États dépendants de la monarchie d'Espagne, et qu'il y a beaucoup d'apparence que sa vue est d'avoir le Milanais [et une pension de cinquante mille écus par mois.] Enfin, j'apprends que l'Électeur de Bavière espère que le roi d'Espagne rendra bientôt son testament public, qu'il le fera confirmer par les États du royaume, et qu'ensuite il appellera cet Électeur en Espagne avec le prince son fils, pour faire reconnaître le dernier en qualité de successeur de la Couronne.

L'Électeur de Bavière a dit en même temps au comte de Tallard qu'il était prêt à donner tous les actes que je croirais nécessaires pour assurer que, nonobstant ce que le roi d'Espagne vient de faire en faveur du prince électoral, il exécutera ponctuellement toutes les conditions du traité.

Comme le roi d'Angleterre est encore en Hollande, je ne puis savoir qu'à son retour à Londres ses sentiments sur cette affaire. Elle est tellement liée au traité que je ne puis prendre de résolution que de concert avec ce prince. Mais, si les États du royaume d'Espagne étaient convoqués et qu'on dût les assembler pour faire reconnaître le prince électoral de Bavière en qualité de successeur du roi catholique, il ne me conviendrait pas de garder le silence et de laisser acquérir au prince électoral un titre aussi contraire à ce qui est porté par le traité.

Ainsi, mon intention est d'examiner présentement avec le roi d'Angleterre s'il convient de rendre le traité public ou de le garder encore secret, et de voir en même temps quelles démarches seront à faire, si le roi d'Espagne assemble les États et qu'il ait dessein d'y faire nommer le prince électoral son successeur.

Les choses étant dans cette disposition, il est nécessaire que vous différiez encore votre départ de Madrid, jusqu'à ce que je vous envoie de nouveaux ordres pour revenir. Il peut aisément arriver des conjonctures où votre séjour serait absolument nécessaire » (1)...

Simultanément, on prépara un « Mémoire du Roi pour instruire le sieur comte de Tallard des intentions de Sa Majesté sur plusieurs articles dont il a eu l'honneur de lui parler ». Tallard, on va le voir, avait même résumé ses réflexions dans un écrit. Le « Mémoire » reçut la date du 17.

...... « Il reste présentement à lui donner les éclaircissements qu'il (Tallard) demande sur ce qu'il doit proposer au roi d'Angleterre pour l'exécution du traité. Mais, avant que de répondre au « Mémoire » qu'il a remis pour cet effet, Sa Majesté a jugé nécessaire de l'instruire des dernières nouvelles qu'elle a reçues d'Espagne. Elle savait ce que l'Électeur de Bavière a dit au comte de Tallard, lorsqu'il a vu ce prince à Bruxelles, du nouveau testament que le roi d'Espagne a fait en faveur du prince électoral. Elle sait encore que cet Électeur espère que ce testament sera confirmé par les États des royaumes d'Espagne, et qu'on l'invitera de mener le prince son fils à Madrid. Elle a de plus quelques avis assez assurés que la reine d'Espagne a disposé le roi, son mari, à prendre la résolution de faire ce testament en faveur du prince électoral, que l'avantage particulier qu'elle y trouve est de stipuler pour elle un gouvernement pour toute sa vie, et qu'on croit que l'Électeur de Bavière lui assure pour cet effet le duché de Milan et 50 mille écus par mois.

Le comte de Tallard verra, lorsqu'il sera de retour auprès du roi

---

(1) Le Roi à d'Harcourt, 11 décembre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 244-246.

d'Angleterre, si ce prince lui fera part de ces avis, que l'Électeur de Bavière lui aura certainement communiqués(1). S'il en gardait le secret, l'intention du Roi est que le sieur comte de Tallard lui dise ce qui en est revenu à Sa Majesté, et, comme le bas âge du prince électoral empêche qu'on ne puisse prendre aucune sûreté avec lui, la seule chose qu'il y ait présentement à faire est de retirer incessamment de l'Électeur de Bavière tous les actes qu'il doit donner pour la confirmation du traité et toutes les renonciations qu'il doit faire, tant en son nom qu'en celui de son fils.

Il est très douteux s'il convient présentement de rendre le traité public, ou de le tenir secret. Sa Majesté décidera cette grande question, lorsqu'elle aura encore entendu le comte de Tallard sur cet article.

Quant à ce qui regarde le premier de son « Mémoire », Sa Majesté a jugé que l'on ne pouvait pas fixer le nombre de troupes et de vaisseaux que le roi d'Angleterre et les États-Généraux doivent donner pour l'exécution du traité avant que de savoir quels seront les princes qui seront admis dans cette alliance.

Elle veut aussi que le comte de Tallard ne propose rien encore sur la manière dont le prince électoral de Bavière doit être conduit en Espagne, en cas que le roi catholique vînt à mourir. Le projet de le faire passer par la France, de le faire accompagner par les troupes de Sa Majesté, pourrait être suspect. Il serait plus à propos que cette proposition vînt, s'il était possible, de la part du roi d'Angleterre. Mais il ne conviendrait nullement que le prince électoral fût appelé en Espagne et qu'il y passât comme héritier de toute la monarchie, avant que le roi catholique vînt à mourir (2). »

Sur ces entrefaites, arrivèrent à la Cour, le 16 (3), les

---

(1) « *Our master knows it long before this from the Elector, as we have an account from Flanders.* » — Stanhope à James Stanhope, 29 décembre 1698, p. 119-120.

(2) *Angleterre*, t. 179, fol. 33-34.

(3) M. de Sourches ne donne la nouvelle qu'à la date du 20 décembre, mais Dangeau la place bien au 16, conformément à la suscription qu'on lit, à l'angle gauche, en haut des originaux.

lettres du 29 novembre et du 2 décembre que d'Harcourt avait confiées à M. d'Igulville. Le Roi, mieux informé, jugea un supplément d'instructions indispensable. Voici le plan de campagne que, toute réflexion faite, il décida, le 21 décembre, de soumettre à son allié.

« Les choses en cet état, Sa Majesté a examiné attentivement tous les partis qu'elle pouvait prendre, les avantages et les inconvénients qu'ils pouvaient avoir. Enfin, après avoir délibéré sur chacun de ces partis, elle a jugé que toute la question de ce qui est à faire dans une conjoncture aussi importante devait se réduire à trois articles.

Le premier est de savoir s'il convient présentement de déclarer publiquement le traité qu'elle a fait avec le roi d'Angleterre et avec les États-Généraux, ou de le tenir encore secret.

Secondement, si le secret est gardé, jusqu'à quel point il le doit être, et quelle démarche il est à propos de faire pour fortifier l'alliance en y faisant intervenir plusieurs princes.

Enfin, quelle est la conduite que Sa Majesté doit prescrire à son ambassadeur à Madrid, si elle lui ordonnera de protester contre le testament du roi d'Espagne, ou s'il suffira dans une pareille occasion de garder le silence.

Mais, comme l'intention du Roi est de marquer de plus en plus au roi d'Angleterre l'entière confiance que Sa Majesté prend en lui, elle n'a pas voulu s'arrêter à une résolution décisive, dans une affaire aussi importante, avant que de savoir les sentiments de ce prince sur chacun de ces articles, et de lui avoir communiqué ce qu'elle pense sur la conduite qu'il est à propos de tenir.

[Le comte de Tallard est parfaitement informé de toutes les raisons apparentes de rendre le traité public, et, sans les alléguer toutes, il suffit d'examiner la principale utilité que l'on pouvait se proposer de cette démarche. Cette utilité consistait *(sic)* à fortifier encore les engagements du roi d'Angleterre et des États-Généraux. On avait en même temps en vue] d'empêcher le roi d'Espagne par la crainte qu'il aurait des forces de Sa Majesté unie avec ces deux puissances de faire aucune disposition contraire au traité, [et cette déclaration

aurait fait] connaître à l'Empereur que, n'étant pas en état de s'opposer à tant de forces, il ne lui restait d'autre parti à prendre que celui de souscrire et de se contenter du partage assigné à l'archiduc.

Mais il paraît que la déclaration du traité n'engagerait pas plus le roi d'Angleterre et les États-Généraux qu'ils le sont présentement. Les liaisons qu'ils ont prises avec Sa Majesté ne sont presque plus ignorées, et, chaque jour en découvrant quelque circonstance, il serait fort inutile de les déclarer plus particulièrement, dans la seule vue d'obliger ces deux puissances à l'observation de ce qu'elles ont promis. Ainsi, cette raison, que l'on met seulement pour l'instruction particulière du sieur comte de Tallard, ne paraît pas assez forte à Sa Majesté pour lui faire prendre le parti de rendre le traité public.

Le testament du roi d'Espagne en faveur du prince électoral fait assez voir qu'on ne peut présentement attendre aucune utilité de faire cette déclaration en Espagne. L'événement qu'elle aurait empêché étant arrivé, elle produirait peut-être un effet entièrement contraire à l'objet que Sa Majesté se propose, et elle serait capable d'obliger le roi catholique à changer encore ce testament, et à choisir l'archiduc pour son successeur.

Il est fort vraisemblable que l'Empereur, loin de se contenter du partage stipulé pour l'archiduc dans le traité de La Haye, profiterait du temps que le roi d'Espagne peut encore vivre pour faire changer la nouvelle disposition faite en faveur du prince électoral; qu'il y trouverait de plus grandes facilités de la part des peuples, lorsqu'on aurait déclaré publiquement le partage qui a été fait de la monarchie; que, si l'archiduc passait ensuite en Espagne, comme il ne lui serait pas difficile de le faire, il accoutumerait aisément les États dépendants de cette Cour à le regarder comme devant un jour en être le maître, et qu'il ne trouverait aucune opposition de leur part, lorsque la succession serait ouverte, principalement si le roi catholique vivait encore assez longtemps pour lui donner les moyens de s'établir. Il saurait peut-être se servir utilement de toutes les ressources que la monarchie d'Espagne lui fournirait pour la remettre dans un état florissant, et ce ne serait plus sans de grandes et de longues guerres que l'on pourrait parvenir à procurer l'exécution du traité.

Tant qu'il n'est point déclaré formellement par le Roi et par ses alliés au roi d'Espagne, la connaissance que ce prince en a d'ailleurs ne fait pas voir un concert assez grand entre Sa Majesté et l'Électeur de Bavière pour obliger le roi catholique à changer son testament et à choisir l'archiduc pour son successeur. Les instances de l'Empereur, n'étant pas appuyées du même prétexte que la déclaration du traité leur donnerait, ne peuvent aussi produire le même effet à l'égard des peuples.

Mais une des plus fortes raisons qui fait incliner Sa Majesté à ne point déclarer le traité au roi d'Espagne est que rien ne paraît plus opposé à la bienséance et à toutes sortes d'égards pour un souverain que de lui faire savoir que, sans avoir aucun droit de partager sa succession de son vivant, la disposition en a cependant été faite, telle qu'elle le doit être après sa mort, qu'il n'est pas le maître de changer ce qui a été concerté à son insu, et qu'il n'aurait jamais approuvé, s'il en avait été informé. Cette considération paraît si forte à Sa Majesté qu'elle ne doute pas que le roi d'Angleterre n'entre aussi dans ses sentiments sur cet article et que ce prince ne soit d'avis d'épargner cette déclaration au roi catholique.

Mais, comme il est nécessaire, pour assurer l'exécution du traité, d'y faire entrer de nouveaux alliés, la considération que Sa Majesté témoigne pour le roi d'Espagne et les raisons qui l'empêchent de déclarer formellement le traité à ce prince et à l'Empereur ne doivent pas suspendre les mesures qu'il est nécessaire de prendre pour attirer d'autres princes dans les mêmes engagements. Ainsi, Sa Majesté, ayant examiné jusqu'à quel point le secret doit être gardé, son intention serait de le communiquer en particulier à chacun de ceux que l'on jugerait devoir y attirer. Comme le roi d'Angleterre s'est expliqué au sieur comte de Tallard qu'il était nécessaire que les ministres du Roi dans les Cours étrangères agissent désormais de concert avec les siens, [et que le comte de Jersey l'a encore répété à Sa Majesté,] elle veut qu'à son retour à Londres il propose à ce prince d'envoyer dès à présent pour cet effet ses ordres à ses ministres en Portugal, auprès des rois du nord et auprès des princes d'Allemagne, et, s'il convient de le faire, le sieur comte de Tallard informera Sa Majesté de ce qu'ils contiendront et des

princes d'Allemagne à qui le roi d'Angleterre communiquera le traité, afin que Sa Majesté envoye en même temps des ordres conformes à ses ministres, et que l'on commence d'un parfait concert à donner le mouvement à cette grande affaire.

Quant au troisième article, qui regarde la conduite que Sa Majesté doit prescrire à son ambassadeur à Madrid, les deux partis qui s'offrent d'abord sont, ou de garder le silence, ou de protester contre la disposition du roi d'Espagne. Le premier paraît faible, et le Roi préfère le second. Mais, pour conserver toute la dignité convenable, Sa Majesté juge à propos que son ambassadeur ne s'étende point en discours, qu'il renferme sa protestation en peu de paroles, et que ce qu'il dira au roi catholique, sans engager Sa Majesté à rien entreprendre dans la conjoncture présente, suffise pour faire craindre ce qu'elle pourrait faire à l'avenir. Ainsi, son intention est d'ordonner au marquis d'Harcourt de prendre une audience particulière du roi d'Espagne. Ce prince le fit assurer, il y a quelques mois, par écrit, qu'il ne ferait jamais aucune nouveauté contraire à la paix et à sa ponctuelle observation.

Le marquis d'Harcourt lui dira qu'après de telles assurances, que le roi catholique l'avait chargé de donner à Sa Majesté, elle ne pourrait ajouter foi à la nouvelle du testament fait en faveur du prince électoral de Bavière, si elle ne lui était confirmée de manière qu'il n'est plus permis d'en douter; que, dans un événement aussi peu attendu, elle croirait manquer à ce qu'elle doit à l'amitié particulière dont elle avait donné tant de marques au roi catholique depuis la paix, à la conservation du repos de l'Europe, et au maintien des droits acquis à Mgr le Dauphin par les lois et par les coutumes des États de la monarchie d'Espagne, si elle ne déclarait, dès à présent, à ce prince qu'elle prendra les mesures qu'elle jugera nécessaires pour empêcher en même temps, et le renouvellement de la guerre, et le tort qu'on prétend lui faire.

Le comte de Tallard trouvera avec cette instruction le projet de ce que le marquis d'Harcourt doit dire à cette occasion. Le Roi juge à propos de lui ordonner de faire ensuite la même déclaration au cardinal Porto-Carrero, primat d'Espagne, et aux autres conseillers d'État. Mais, comme elle veut que toutes ces démarches soient

concertées avec le roi d'Angleterre, son intention est que le comte de Tallard sache premièrement de lui ce qu'il croit qu'il y ait à faire dans la conjoncture présente, et qu'en discutant tous les partis que l'on peut prendre il le conduise à proposer lui-même ceux que Sa Majesté juge les plus convenables, et qui sont expliqués dans ce « Mémoire ». [Il observera que la manière dont Sa Majesté a dessein d'ordonner au marquis d'Harcourt de parler au roi d'Espagne ne l'engage à rien, et que, ne s'expliquant point de ce qu'elle prétend en faveur de Mgr le Dauphin, Sa Majesté ne s'écarte point des conditions dont elle est convenue par le traité.] Enfin, l'intention de Sa Majesté est de marquer en toutes choses qu'elle veut entretenir désormais une parfaite intelligence avec le roi d'Angleterre et lui donner des marques très particulières de sa confiance [1]. »

Muni de ce supplément d'instructions, Tallard, le 27 décembre, arrivait à Londres, et, le lendemain, à Kensington. Guillaume, qui, le 11, avait accompli, après quelques retards, sa traversée annuelle des bouches de la Meuse à la côte anglaise, accorda à l'ambassadeur une audience pour le 29, à onze heures. Il fut d'abord question de quelques sujets d'ordre secondaire et un peu rebattus, comme du « roi Jacques », que Louis XIV déclarait ne vouloir jamais « chasser de Saint-Germain ».

« Cela fini, Sire, je lui ai dit : Il est temps de venir à traiter des matières bien importantes. Votre Majesté sait ce qui s'est passé en Espagne. C'est une suite des ordres que le roi mon maître a envoyés à son ambassadeur de ne plus entendre à aucune proposition de la part des Grands d'Espagne ; j'ose même vous dire qu'on a évité d'entrer en rien avec la reine. Le Roi, mon maître, a voulu répondre par un procédé aussi net et aussi sincère à celui que vous avez tenu pendant tout le cours du traité. Il veut même achever de vous donner les dernières marques de sa confiance, en ne prenant aucune mesure sur une affaire aussi importante que de concert avec Votre

---

(1) *Angleterre*, t. 179, fol. 37-43.

Majesté, et c'est pour cela, Sire, qu'il m'a chargé de vous demander vos sentiments et la conduite que vous croyez qu'il doit tenir dans une pareille occasion, afin de ne prendre de résolution décisive qu'après qu'ils lui seront connus.

Il m'a répondu qu'il regardait ce qui s'était passé en Espagne comme un bien pour l'avancement du traité, qu'il n'avait jamais cru qu'il y eût rien à craindre que de la part de l'Empereur, qu'il était hors d'intérêt par ce qui venait de se faire, qu'ainsi on viendrait bien plus facilement à bout de tout le reste, et qu'il serait bien aisé à Votre Majesté, liée avec l'Angleterre et la Hollande, de s'emparer de ce qui doit revenir à Monseigneur, lors du décès du roi d'Espagne.

J'ai répondu que je convenais que le testament fait par Sa Majesté catholique pouvait en effet ôter des difficultés à l'exécution du traité de La Haye, mais qu'il me paraissait qu'il ne convenait pas à Votre Majesté qu'il parût un héritier universel de la monarchie d'Espagne, sans qu'il fût dit un mot de ce qui pouvait regarder Monseigneur, et que, si Sa Majesté catholique vivait encore un an ou deux, ou peut-être davantage, tout le pays de sa domination, et même toute l'Europe, s'accoutumerait si fort à regarder le prince électoral de Bavière comme celui qui doit succéder aux États de ce prince que les démarches que Votre Majesté voudrait faire, quand le cas d'agir serait arrivé, seraient plutôt regardées comme une déclaration de guerre que comme la prise de possession d'un partage acquis, et moindre qu'il ne devrait être.

Il m'a dit qu'il désirerait donc bien de savoir ce que Votre Majesté penserait qu'il y eut à faire, et qu'il avait chargé milord Jersey de le lui dire (1), et même de presser mon retour, afin de l'informer de vos sentiments.

J'ai répondu que Votre Majesté ne m'avait chargé de rien de particulier là-dessus, parce qu'il lui semblait qu'il pouvait bien juger de ce qu'elle pensait en général dans une pareille occasion, et que mon ordre était d'informer Votre Majesté de ce qu'il m'aurait fait connaître de

---

(1) Jersey fit son entrée publique à Paris le 4 janvier 1699. V. de Sourches, t. 6, p. 105. Cf. 16 décembre et 6 janvier, p. 101 et 106.

l'opinion où il était, parce qu'encore une fois Votre Majesté ne voulait se déterminer à rien qu'après avoir eu son avis.

Il a répliqué qu'il n'y avait rien de plus honnête que le procédé de Votre Majesté, mais qu'une matière aussi délicate méritait bien qu'on y pensât avant que de répondre.

Quand j'ai vu, Sire, qu'il n'était plus question que de quelque temps pour qu'il s'expliquât le premier, j'ai cru qu'il était si important à Votre Majesté de connaître ses sentiments, avant que de déclarer les siens, que j'ai pris le parti de ne lui faire aucune ouverture, et je me suis contenté de lui dire : Sire, vous répondriez dès à cette heure, si vous vouliez; mais, comme il n'est pas juste de vous presser plus que vous ne le voulez être, trouvez bon simplement que je prenne la liberté de vous faire remarquer combien le temps est précieux dans une conjoncture aussi importante, que ce qui se passe en Espagne est un effet de la confiance que le Roi, mon maître, a pris en votre parole, et au traité qu'il a fait avec vous [sans quoi M. le marquis d'Harcourt y aurait non seulement soutenu, mais fortifié le parti de France], et que la réponse que j'attends de vous est la marque la plus essentielle qu'il vous puisse donner qu'il ne veut rien faire que de concert avec vous, chose, Sire, dont il m'a chargé d'assurer Votre Majesté.

J'ai ajouté qu'il m'allait trouver bien malhabile homme de ne lui pouvoir parler positivement sur un écrit qui m'a été remis, de ce que Votre Majesté a envoyé ou veut envoyer à M. le marquis d'Harcourt, et qu'elle croit qu'il convient de faire dire au roi d'Espagne, parce que je ne savais si elle a envoyé ordre de parler dès à cette heure dans les termes qui y sont énoncés, ou si Votre Majesté attendrait sa réponse pour le faire; quoi qu'il en fût, que j'avais ordre de lui communiquer ce qui y était contenu, qu'il n'y avait point de finesse dans ce que j'avais l'honneur de lui dire, et que je lui donnais ma parole qu'il n'y avait de doute là-dessus que celui qui venait de la sottise que j'avais eue de ne m'en pas éclaircir.

Ensuite, je lui ai lu le papier qui m'a été donné [1]. Je lui ai fait

---

[1] « Le Roi, mon maître, m'a commandé d'avoir l'honneur de dire à Votre Majesté qu'après les assurances positives qu'elle m'avait chargé

remarquer que Votre Majesté, ayant cru ne pouvoir garder le silence dans une pareille conjoncture, ne pouvait s'expliquer plus doucement, qu'il n'y avait rien de dit qu'en termes généraux, que l'on n'attaquait point ce qui était fait en faveur du prince électoral de Bavière, et qu'encore une fois je croyais que cet écrit, quelque modéré qu'il fût, ne partirait qu'après qu'il m'aurait expliqué ses sentiments, que Votre Majesté avait espéré les avoir par les premières lettres que j'aurais l'honneur de lui écrire.

Il a relu deux fois la protestation de Votre Majesté. Il a trouvé qu'en ne disant rien elle ne laissait pas de laisser penser beaucoup, qu'il aurait bien voulu savoir si elle était envoyée ou non.

Ensuite, il m'a prié de la lui donner pour l'examiner. Je lui ai dit : Sire, les nouveaux négociateurs sont timides. Je n'ai point d'ordre de vous la laisser. Il m'a répondu : Je vous promets que vous ne

---

de lui donner, de ne faire jamais aucune nouveauté contraire à la paix et à sa ponctuelle observation, il serait difficile à Sa Majesté d'ajouter foi à la nouvelle d'un testament fait par Votre Majesté en faveur du prince électoral de Bavière, si elle ne lui était confirmée de manière qu'il n'est plus permis d'en douter. Dans cet événement, Sire, auquel le Roi, mon maître, ne pouvait s'attendre par l'entière confiance qu'il prenait à la parole royale de Votre Majesté, il croirait manquer à cette même amitié dont elle a reçu tant de marques de sa part depuis la conclusion de la paix, à ce qu'il doit à la conservation du repos de l'Europe, enfin au maintien des droits que les lois et les coutumes inviolables de la monarchie établissent en faveur de Mgr le Dauphin, son fils unique, si Sa Majesté ne déclarait dès à présent, comme elle m'ordonne de le dire à Votre Majesté, qu'elle prendra les mesures qu'elle jugera nécessaires pour empêcher en même temps, et le renouvellement de la guerre, et le tort qu'on prétend lui faire.

J'ajouterai, Sire, que le Roi, mon maître, n'avait pour objet que de voir jouir longtemps Votre Majesté des États qu'elle a reçus de Dieu par sa naissance, qu'elle sait que je n'ai fait de sa part aucune instance au sujet de la succession, qu'enfin c'est à elle à voir si cette conduite désintéressée du Roi, mon maître, et le désir qu'il témoignait d'entretenir une parfaite intelligence avec Votre Majesté méritait qu'elle prît une semblable résolution, et ce que l'Europe entière pourra lui reprocher un jour, si malheureusement les soins du Roi, mon maître, ne peuvent empêcher que la tranquillité générale ne soit troublée par cet événement. » — *Espagne,* supplément, t. 8. — Le texte donné par M. Hippeau (t. 2, p. 7-8) diffère assez sensiblement de celui-ci, quant à la forme. C'est apparemment une traduction française de la traduction espagnole faite par d'Harcourt, et qui se trouve dans le même tome du fonds *Espagne.*

risquez rien. Je lui ai dit : Me donnez-vous votre parole de n'en point faire de copie ni de la montrer à personne ? — Je vous la donne, a-t-il dit, hors à milord Portland. J'ai répliqué : Sire, j'ai grande confiance à ce que vous me promettez. Je vous la laisse, mais, je vous supplie, rendez-la moi le plus tôt que vous pourrez, et ne perdez point de temps à m'informer de ce que je dois faire savoir au Roi, mon maître, sur le parti que vous croyez qu'il y ait à prendre au sujet de ce qui vient de se passer en Espagne, et songez, Sire, s'il vous plaît, que la confiance que le Roi, mon maître, vous témoigne mérite que Votre Majesté ait autant d'attention à tout ce qui peut regarder Mgr le Dauphin qu'à ce qui concerne le prince électoral de Bavière et qu'aux autres intérêts qui se peuvent rencontrer par rapport à cette affaire »..... [1].

Tallard supposait que le roi d'Angleterre avait simplement voulu se ménager le répit nécessaire pour consulter son fidèle Heinsius. Ce pressentiment n'était qu'à-demi juste. Il est exact que Portland écrivit le lendemain en Hollande au Pensionnaire, de la part de son maître [2]. Mais le fait est aussi que la résistance du Parlement anglais au despotisme de Guillaume III le mettait en ce moment même dans une véritable fureur, assez indigne d'un prince libéral à ce point. Le désir des représentants du peuple anglais de mettre des bornes au militarisme du souverain, et de ne plus subventionner indéfiniment les régiments étrangers chargés de faire la loi sur le sol anglais, avait fait perdre tout sang-froid à ce monarque, d'ordinaire pourtant si maître de lui. Navré de l'ingratitude de ses sujets d'outre-Manche, il faisait mine de vouloir déposer le sceptre usurpé de son oncle [3]. Tallard, qui avait l'œil à tout, donna à Louis XIV quelques détails sur ce grave dissentiment entre le roi et la nation [4]. Malgré ces embarras, envenimés par la

---

[1] Tallard au Roi, 29 décembre 1698. — *Angleterre*, t. 179, fol. 49-54.
[2] Guillaume III à Heinsius, 30 décembre 1698. — Grimblot, t. 2, p. 219.
[3] Grovestins, t. 7, p. 191-208.
[4] Tallard au Roi, 17 et 31 janvier, *Angleterre*, t. 179, fol. 66-68 et 166-172.

colère, il reçut le 31 décembre, dans la soirée, une lettre de Portland l'avisant que son maître désirait qu'il fût le lendemain, à midi, chez lui, parce qu'il avait à lui parler. Tallard se trouva à l'heure dite au rendez-vous, mais des « affaires extraordinaires », qui venaient de survenir, forcèrent de remettre son audience au lendemain 1er janvier 1699, qui n'était encore pour les Anglais que le 22 décembre 1698.

« J'arrive de Kensington où le roi d'Angleterre m'a rendu la réponse que j'attendais. Ce qu'il croit qu'il faut faire dans la conjoncture présente est conforme à ce que Votre Majesté désirait qu'il proposât, à une chose près.

Il trouve que la protestation que Votre Majesté a fait, ou veut faire, en Espagne est parfaitement bien, et qu'il ne saurait y avoir d'inconvénient de suivre le projet de Votre Majesté là-dessus. Il croit qu'il est avantageux pour le traité que ce soit le prince électoral de Bavière qui ait été déclaré héritier, que cela facilitera les moyens d'amener l'Empereur au point que l'on le veut, et que, quoiqu'il ne soit point parlé de Mgr le Dauphin, la puissance de Votre Majesté, la sienne et celle des États-Généraux sont si grandes qu'il n'y a personne qui puisse s'opposer à la prise de possession de ce qui doit revenir à Monseigneur dans le cas de la mort de Sa Majesté catholique sans enfants; que, cependant, pour plus grande sûreté, il lui paraissait à propos d'obliger M. l'Électeur de Bavière de renoncer dès à cette heure [1], et que, comme on ne se trompait point à juger des hommes par leur intérêt, il était persuadé que ce prince ne ferait pas de difficulté de donner ce qu'on voudrait exiger là-dessus, parce que c'était lui [par le traité] qui devait être régent après la mort du roi d'Espagne au lieu de la reine, qu'ainsi il ne balancerait pas à s'y conformer [2].

---

[1] D'après l'article 5 du traité de partage, l'Électeur n'était tenu de renoncer au nom de son fils qu'après le décès de Charles II, tandis que le Dauphin renonçait éventuellement par le traité même, en vertu de l'article 4, ce qui créait une situation fort inégale et assez injuste.

[2] On démêle ici pourquoi Guillaume III et les Hollandais étaient disposés à prendre des mesures contre l'acte testamentaire de Charles II. Ils ne se souciaient pas que Max-Emmanuel restât dans les Pays-Bas et aimaient beaucoup mieux qu'il leur laissât la place libre.

Je lui ai demandé s'il ne croyait pas qu'il y eût d'autres précautions à prendre. Il m'a dit qu'il ne lui paraissait que cela. Je lui ai répondu que j'aurais l'honneur d'informer Votre Majesté de ses sentiments, mais que, puisque j'avais celui de lui parler, je croyais que je devais profiter de l'occasion pour le faire ressouvenir que le temps auquel on devait prendre une nouvelle résolution sur déclarer le traité, ou le tenir secret, était arrivé, qu'ainsi j'étais bien aise de savoir s'il ne jugeait pas à propos qu'on commencât à négocier dans les Cours d'Allemagne et auprès des Couronnes du nord, même en Portugal (1), pour attirer ces princes dans l'alliance, la fortifier par là, et pour empêcher qu'ils n'entrassent dans d'autres engagements.

Il m'a répondu qu'il croyait qu'il fallait voir le parti que prendrait l'Empereur sur ce qui venait de se passer, avant que d'en prendre un là-dessus; que, si la France devait hériter de la monarchie d'Espagne, il faudrait se presser de se lier aux princes de l'Europe, que l'Empereur attirerait sûrement dans ses intérêts pour s'y opposer, mais qu'il répondait qu'aucun prince d'Allemagne n'entrerait avec lui pour le mettre en état, ou de joindre les États du roi d'Espagne aux siens, ou pour traverser le prince électoral de Bavière, qui était suivant l'intérêt général de tout le monde. Je lui ai répliqué que le traité de La Haye n'était plus un secret, que l'envoyé du Portugal qui était ici savait que l'Italie devait revenir à Votre Majesté, que le comte d'Ausberg restait en Hollande pour achever de découvrir ce qu'il ne savait pas, qu'enfin, dès que les princes voisins de la domination d'Espagne sçavaient qu'il existait un traité, on ne pouvait penser qu'ils restassent un moment en repos jusqu'à ce qu'ils en eussent découvert le fond.

Il m'a répondu qu'il était su partout qu'il y avait un traité, que M. de Quiros avait dit qu'on en savait les circonstances en Espagne, qu'on ne pouvait pas douter qu'elles ne fussent découvertes, qu'il s'étonnait même qu'elles ne le fussent pas déjà avec certitude et de tout le monde, mais qu'assurément ceux qui en savaient le plus

---

(1) Tallard y avait déjà convié Guillaume III. V. Tallard au Roi, 3 novembre 1698. - *Angleterre,* t. 177, fol. 183-184.

n'étaient pas encore tout à fait assurés, qu'ainsi il n'y avait nul risque à attendre, et qu'il en répondait pour ce qui regardait l'Allemagne, qu'à la vérité il ne connaissait pas assez les princes d'Italie pour parler d'eux.

Je lui ai dit que c'était d'eux principalement que pouvaient venir les plus grands obstacles à l'exécution du traité, que l'esprit de M. de Savoye et l'envie qu'il avait de remuer étaient si connus que l'on ne pouvait pas douter qu'il ne tâchât à se liguer avec les Vénitiens et avec les autres princes d'Italie pour empêcher que M. le Dauphin ne pût entrer en possession de son partage, que même il y avait à craindre que les Espagnols ne fissent tous leurs efforts pour former un corps de troupes en ces pays-là. Il m'a interrompu et m'a dit : Je vous réponds encore que les Espagnols ne donneront point ordre à rien, que les Vénitiens ne prendront aucun parti. Je connais, a-t-il ajouté, les Républiques, et que peut M. de Savoye tout seul ?

Comme je crois que ce qui se passe en Angleterre peut avoir autant de part à le faire souhaiter qu'on suspende la déclaration du traité que les raisons qu'il m'a alléguées, j'ai dit, sans insister davantage, que j'aurais l'honneur de rendre compte à Votre Majesté de ce qu'il m'avait fait l'honneur de me dire et que je lui ferais savoir votre réponse.

Il s'est dit une chose dans le cours de la conversation que je n'ai pas mis dans sa place, et dont je crois devoir rendre compte à Votre Majesté, c'est qu'il m'a assuré qu'il n'avait nulle part à ce qui vient de se passer en Espagne. Je lui ai dit que j'en étais persuadé, dès qu'il me le disait, que je serais la dupe de la bonne foi toutes les fois qu'il lui plairait, mais que, s'il n'avait pas agi en son nom, on pouvait croire qu'il aurait au moins aidé M. de Bavière de ses conseils. Il m'a dit que non encore, qu'il est vrai qu'il avait eu connaissance de ce que faisait M. l'Électeur, que ceci se tramait, il y avait longtemps même, pendant la guerre, mais qu'assurément il ne s'en était mêlé en aucune façon.

Voilà, Sire, ce qui a été dit de principal. Il a proposé ce que désirait Votre Majesté sur les renonciations qu'il faudra demander à M. de Bavière.

Il approuve entièrement la protestation et la manière dont Votre Majesté l'a faite ou la veut faire.

Les raisons qui l'obligent à éloigner la déclaration du traité viennent à mon sens de l'état où il est en Angleterre.... J'attendrai les ordres de Votre Majesté pour savoir comment et quand elle désire qu'on commence à agir auprès de M. de Bavière, et si elle sera contente qu'il souscrive au traité, et en conséquence remettre une déclaration semblable à celle qu'a donnée Monseigneur pour être pareillement remise entre les mains du roi d'Angleterre et des États-Généraux, ou si elle en veut aussi une entre ses mains, outre la souscription du traité....

Il me semble que de faire un nouvel article au traité, et où ce qui vient d'arriver en Espagne serait énoncé, y donnerait une nouvelle force. Le sujet de cet article pourrait rouler sur prendre les mesures que vous jugeriez à propos de marquer sur ce qu'il y aurait à faire, si l'on avait avis que les Vénitiens ou M. de Savoye voulussent former quelque ligue pour s'opposer à la dite exécution dudit traité (1) »....

Louis XIV répondit comme il suit à ces deux lettres de Tallard, qui lui furent remises coup sur coup, le 3 et le 6.

« J'ai reçu par le courrier que vous m'avez dépêché la lettre que vous m'avez écrite du 29e du mois dernier. J'approuve fort que vous ayez différé, comme vous avez fait, d'expliquer mes sentiments au roi d'Angleterre sur ce qui vient de se passer en Espagne, et, lorsque ce prince sera le premier à s'expliquer sur la conduite qu'il y aura désormais à tenir, les propositions qu'il fera feront voir clairement ses intentions.

Ainsi, le délai que vous avez apporté est entièrement conforme à ce que je vous avais dit avant votre départ et au bien de mon service. J'attends présentement la réponse du roi d'Angleterre, et, jusqu'à ce que vous me l'ayez fait savoir, je n'ai point d'ordre à vous donner sur ce que vous aurez à faire.

---

(1) Tallard au Roi, 2 janvier 1699. — *Angleterre,* t. 179, fol. 69-75.

Vous pouvez cependant lui dire que j'ai approuvé que vous lui ayez remis la copie de ce que le marquis d'Harcourt doit dire au roi d'Espagne. Vous ajouterez que je ne lui ai point encore donné d'ordre de parler, que l'écrit que je vous ai remis est seulement un projet, que j'étais bien aise de communiquer au roi d'Angleterre avant que de le faire donner au roi catholique.

J'approuve fort tout ce que vous avez dit au sujet de la déclaration de ce prince en faveur du prince électoral de Bavière, et vous continuerez à faire voir que rien ne serait plus contraire à l'exécution du traité que de laisser établir le prince électoral en Espagne et d'accoutumer les peuples à le regarder comme le véritable héritier de la monarchie [1] ».

La réponse royale aux rapports du 1er et du 2 commençait par la récapitulation des trois « articles » sur lesquels roulait tout le débat. Après quoi, le Roi, ayant réitéré son approbation générale, poursuivait de la sorte :

« Le compte que vous me rendez de l'état présent de l'Angleterre me fait juger que, dans une pareille conjoncture, il est plus à propos de ne pas insister à rendre le traité public; mais, pour entrer plus en détail dans chacune des propositions que le roi d'Angleterre vous a faites, je trouve, à l'égard de la première, qu'il ne faut pas différer à tirer de l'Électeur de Bavière les assurances qu'il vous a promises et la renonciation qu'il doit faire au nom de son fils. La parole qu'il vous a donnée sur ce sujet ne me laisse pas lieu de croire qu'il fasse difficulté de remettre tous les actes qui lui seront demandés ; mais, s'il était possible que cette raison ne fût pas assez forte, il est certain que son intérêt doit l'obliger de le faire, et le roi d'Angleterre juge avec beaucoup de raison que les avantages qu'il trouve dans le traité le détermineront à le souscrire. On y doit encore ajouter qu'il est aisé de lui faire voir que toutes les mesures qu'il aurait prises du côté d'Espagne demeureraient sans effet, si je les traversais, et que le roi d'Angleterre et les États-Généraux se

---

[1] Le Roi à Tallard, 6 janvier 1699. — *Angleterre*, t. 179, fol. 64-65.

joignissent à moi dans le même dessein. Ainsi, rien n'étant plus convenable pour assurer l'exécution du traité que de faire voir que je suis dans une parfaite intelligence avec le roi d'Angleterre, et que je concerte avec lui toutes les démarches à faire dans cette vue, je suis persuadé qu'il faut que ce prince demande à l'Électeur de Bavière la renonciation qu'il doit faire.

Elle doit être semblable à celle que mon fils a donnée; et, pour mettre les choses dans toutes les règles, il est nécessaire que l'Électeur de Bavière souscrive premièrement au traité, qu'il envoie ensuite l'acte de sa renonciation pour le prince électoral, son fils, au roi d'Angleterre, et que ce prince me la remette pour sûreté de la promesse de l'Électeur de Bavière, et comme le seul gage que je puisse avoir de sa parole.

J'approuve aussi que le roi d'Angleterre lui demande une semblable déclaration pour la garder entre ses mains et qu'enfin il en soit remis un troisième acte pareil aux États-Généraux des Provinces-Unies.

Ce n'est pas seulement par la raison que je vous ai marquée qu'il est nécessaire que le roi d'Angleterre se charge de faire la demande de cette déclaration à l'Électeur de Bavière. Vous lui ferez voir encore que, dans la conjoncture présente, je ne pourrais envoyer personne à ce prince sans confirmer par cette démarche tous les soupçons que l'on a déjà, et sans rendre public le traité que le roi d'Angleterre croit devoir tenir encore secret.

A l'égard du second article, je dépêche un courrier au marquis d'Harcourt. Je lui ordonne de dire au roi d'Espagne ce qui est contenu dans la protestation dont je vous ai remis le projet, de la laisser par écrit à ce prince, d'en parler ensuite aux conseillers d'État, de leur en donner des copies, et de garder le silence après avoir exécuté les ordres que je lui donne.

Je vois déjà par les dernières lettres que j'ai reçues de lui qu'on était bien plus en peine à Madrid de ce qu'il ne parlait point que des menaces de l'ambassadeur de l'Empereur. Il est nécessaire de maintenir la même crainte dans les esprits et de les empêcher en même temps, en les tenant toujours dans l'incertitude, de se porter à une autre extrémité et d'appeler l'archiduc, au lieu du prince

électoral. J'attends de la protestation que je fais faire qu'elle maintiendra les choses dans l'état que je le désire, qu'elle sera suffisante pour détourner l'assemblée des États de la monarchie, la confirmation du testament du roi catholique, et que le prince électoral ne soit appelé à Madrid et reconnu pour héritier de toute la monarchie pendant la vie du roi d'Espagne.

Quant au troisième point, nulle raison n'oblige présentement à déclarer le traité; ainsi, j'approuve l'égard que vous avez eu, en cette occasion, aux raisons que le roi d'Angleterre peut avoir de souhaiter qu'il demeure encore secret. Ce retardement ne peut nuire, et toutes les apparences sont, comme le roi d'Angleterre vous l'a dit, qu'aucun prince d'Allemagne ne prendra de mesures avec l'Empereur pour s'opposer à la fortune du prince électoral de Bavière.

A l'égard des princes d'Italie, je ne vois pas aussi qu'aucun d'eux soit en état d'aider l'Empereur dans les desseins qu'il pourrait former. Si les Vénitiens pouvaient rassembler quelques forces, ce serait plutôt pour empêcher ce prince d'entrer en possession de son partage que pour s'opposer à ce que je ferais en faveur de mon fils. Ils auraient bien plus de raison de craindre le voisinage de l'Empereur, lorsqu'il serait maître du Milanais, que de me voir en possession des royaumes de Naples et de Sicile. Mais, dans l'état de faiblesse où cette République est présentement réduite, on ne doit pas compter qu'elle puisse rien entreprendre.....

Quant au duc de Savoie,.... comme ses intentions sont suspectes avec raison, qu'il est très facile qu'il traite avec l'Empereur, qu'il lui demande des troupes, qu'il en reçoive chez lui, qu'enfin trop de précautions ne peuvent nuire dans une affaire aussi importante, j'approuve la proposition que vous faites d'ajouter un nouvel article au traité.

Il faudrait marquer qu'ayant appris, depuis la conclusion de ce traité, la disposition que le roi catholique a faite en faveur du prince électoral de Bavière, je suis convenu avec le roi d'Angleterre et avec les États-Généraux que, cette disposition faite au préjudice des droits et des prétentions de mon fils, sans entendre même les raisons dont il peut les appuyer, n'apportera nul changement aux mesures prises pour le maintien du repos de l'Europe; que, si quelque prince

ou État que ce soit veut se servir de ce prétexte pour empêcher l'exécution du traité, il sera regardé comme ennemi et comme perturbateur du repos public; que l'on conviendra des moyens de le ranger à la raison, et que le roi d'Angleterre et les États-Généraux promettent de joindre leurs forces pour cet effet, et de donner tels secours d'hommes, d'argent et de vaisseaux qui seront jugés nécessaires, d'un commun concert, et suivant la qualité de l'opposition que l'on pourrait apporter à l'exécution du traité.

Je ne vois pas que le roi d'Angleterre doive faire difficulté de passer cet article. Il demandera peut-être que l'Empereur y soit aussi compris et que la même condition soit stipulée pour ce prince, s'il trouve quelque obstacle fondé sur le même prétexte, lorsqu'il voudra se mettre en possession de son partage. J'approuverai que la condition soit la même, et pour moi, et pour l'Empereur, si le roi d'Angleterre le désire. Enfin, si ce prince ne veut pas passer de nouvel article tel que je vous le marque, vous m'en rendrez compte, sans insister beaucoup sur cette proposition, et toutefois sans l'abandonner entièrement.

Quoique je consente présentement à garder encore le secret du traité, il peut cependant arriver des conjonctures où il serait difficile, et peut-être préjudiciable, de ne s'en pas expliquer.

Depuis qu'on sait à Madrid la disposition que le roi d'Espagne a faite par son testament, le comte d'Harrach a dit au marquis d'Harcourt qu'il ne restait plus à l'Empereur d'autre parti à prendre que de s'entendre avec moi et de partager ensemble la succession d'Espagne, suivant la division qui en avait été faite par le traité de 1668 [1]. Il peut aisément arriver que les ministres de l'Empereur fassent à Vienne des propositions à peu près semblables au marquis de Villars; je l'ai averti par avance de se charger seulement de m'en rendre compte et d'attendre mes ordres. Mais, si je suis obligé de répondre, il me paraît impossible de garder le secret du traité, puisque ce serait confirmer tout ce que l'on en dit présentement que de refuser les offres que l'Empereur me ferait de partager la succes-

---

(1) V. plus loin, p. 630-631.

sion du roi catholique. Vous en parlerez au roi d'Angleterre, et, si j'apprends, avant que d'avoir reçu sa réponse, que les ministres de l'Empereur aient fait quelque proposition au marquis de Villars, je vous en informerai aussitôt, et je ne ferai rien en cette occasion que de concert avec le roi d'Angleterre.

Il reste encore à savoir de ce prince ce qu'il croit qu'il y ait à faire, en cas que l'Électeur de Bavière et le prince électoral soient appelés en Espagne. Mais vous lui ferez connaître sur cet article que rien ne me paraît plus important que d'empêcher leur passage; que ce serait accoutumer toute l'Europe à voir le prince électoral de Bavière seul héritier de toute la monarchie d'Espagne; que, le roi catholique venant à mourir, on regarderait comme une guerre les démarches que je ferais pour mettre mon fils en possession de ce qui lui doit appartenir, et qu'enfin il ne serait pas juste qu'une des parties jouît tranquillement de son partage, pendant que je n'aurais d'autre sûreté pour celui de mon fils que celle que le traité et les déclarations me pourraient donner, et que les choses ne seraient point égales.

La conduite du roi d'Angleterre, pendant le cours de la négociation, ne m'a pas laissé lieu de douter de sa bonne foi; vous en devez être encore plus assuré par une circonstance dont vous me rendez compte dans votre dernière lettre. Il est vrai, comme il vous l'a dit, qu'il n'a nulle part à ce qui vient de se passer en Espagne en faveur du prince électoral, et tout ce que je sais me persuade que l'Électeur de Bavière ne s'est point conduit par ses avis. Je vois avec plaisir que tant de raisons concourent à augmenter la confiance dont vous avez assuré ce prince de ma part (1) ».

Tallard ne perdit pas un moment pour exécuter les nouveaux ordres du Roi.

« Les deux courriers que j'avais eu l'honneur de dépêcher à Votre Majesté arrivèrent ici avant-hier à 11 heures du soir. Je fus hier à Kensington. Je demandai audience au roi d'Angleterre. Il me dit de me trouver chez lui aujourd'hui, à onze heures. J'en arrive.

---

(1) Le Roi à Tallard, 8 janvier 1699. — *Angleterre*, t. 179, fol. 81-89.

Je lui ai dit que Votre Majesté avait approuvé le parti que j'avais pris de lui laisser l'écrit qu'il avait désiré d'avoir, et que, ne voulant rien faire que de concert avec lui, sur tout ce qui pouvait avoir rapport au traité de La Haye, elle avait attendu que j'eusse eu l'honneur de l'informer de ses sentiments avant que de rien mander à M. d'Harcourt, qu'elle allait lui dépêcher un courrier avec ordre de laisser cette espèce de protestation par écrit à Sa Majesté catholique et d'en donner des copies à tous les conseillers d'État.

J'ai ajouté que Votre Majesté consentait à ne point déclarer le traité qu'après qu'on serait informé de la manière dont l'Empereur aurait pris ce qui s'était passé en Espagne en faveur du prince électoral de Bavière. Remarquez, s'il vous plaît, Sire, que je n'ai point pris d'engagement pour un terme plus long.

Qu'à l'égard de ce qu'il croyait qu'il y avait à faire au sujet des nouvelles sûretés qu'il y aurait à prendre, Votre Majesté pensait comme lui qu'il fallait obliger M. de Bavière à souscrire au traité et à donner un acte tel que Monseigneur l'avait donné au nom et comme père et légitime tuteur et administrateur du prince son fils, que, pour mettre toutes les choses dans la juste mesure, il aurait fallu contraindre les Espagnols à déclarer Mgr le Dauphin héritier de la partie qui lui doit revenir, en même temps qu'ils reconnaissaient que tout le reste appartiendrait au prince électoral, mais que, la connaissance qu'avait Votre Majesté de l'éloignement des Grands d'Espagne pour la séparation de leur monarchie lui faisant croire qu'il faudrait user de violence, Votre Majesté ne demandait point que cela fût fait, mais qu'elle croyait à propos de joindre un article nouveau au traité de La Haye, dans lequel il fût dit que, quoique Votre Majesté eût appris que le roi d'Espagne avait fait un testament en faveur du prince électoral de Bavière au préjudice des droits et des prétentions de Monseigneur, sans entendre même les raisons dont il peut les appuyer, elle n'apportera pourtant nul changement aux mesures prises pour le maintien de la paix, mais que, si quelque prince voulait se servir de ce prétexte pour empêcher l'exécution des choses dont on était convenu, le roi d'Angleterre et les États-Généraux se joindraient à Votre Majesté pour agir contre lui de toutes leurs forces.

Il m'a répondu qu'il me priait de lui expliquer plus clairement à quoi je croyais que cela pouvait être bon, et que, s'il s'en souvenait bien, il y avait un article dans le traité qui voulait dire la même chose.

J'ai répondu qu'il était certain que le traité l'engageait, lui et les États-Généraux, autant que l'article que je lui proposais, mais qu'en fait d'affaires d'une telle importance on ne pouvait prendre trop de précautions, et, quoiqu'il fût vrai, comme il le disait, qu'il fût engagé à la garantie de l'exécution dudit traité, puisqu'il y est expressément énoncé que la voie de cession et d'appel ne peut donner aucun droit, ni à M. le Dauphin, ni à l'archiduc, ni au prince électoral de Bavière, au préjudice du partage qui est réglé par ledit traité, il était pourtant bon d'ôter tout prétexte aux princes mal intentionnés, qui voudraient s'opposer à son exécution, de se servir du prétexte de ce qui vient d'arriver en Espagne, qui y est postérieur.

Il m'a répondu qu'il comprenait bien à cette heure ce que je lui disais, et que, pour lui, il comptait d'être aussi engagé par le traité que par cette addition-là. J'ai répliqué que cela était vrai, et que je pensais tout de même, mais qu'en un mot : ou cela était, ou cela n'était pas; que, si cela était, il ne devait faire nulle difficulté de faire ce que Votre Majesté désirait, et que, s'il y avait quelqu'un dans le monde qui, contre toute raison, pût penser que cela ne fût pas, il était bon de lever son doute par cette précaution.

Il ne m'a pas paru qu'il s'en éloignât beaucoup, et il m'a simplement dit qu'il fallait qu'il en écrivît en Hollande, et qu'étant question de signer une nouvelle chose il ne le pouvait faire que de concert avec les États-Généraux.

Après cela, je lui ai demandé de quelle manière il croyait qu'il s'y fallait prendre pour faire le plus promptement qu'il se pourrait ce qu'il y avait à tirer de M. de Bavière.

Il m'a dit : Il sera bien embarrassé, car, si l'on sait en Espagne qu'il ait souscrit au traité, il est sûr que tous les Grands et la reine la première feront changer les dispositions qui ont été faites en sa faveur. Je lui ai répliqué qu'il me semble que cette raison-là ne devait pas l'arrêter, parce qu'il n'avait point à craindre que les

démarches qu'il ferait fussent découvertes; qu'il n'y avait à faire ni allées ni venues, ce qui donnait lieu de pénétrer les traités; qu'il n'avait personne à consulter, puisqu'il n'était question que de signer une chose réglée; qu'ainsi le secret serait uniquement entre celui que le roi d'Angleterre emploierait et lui, et, puis, entre Votre Majesté et lui; que Votre Majesté le garderait inviolablement, premièrement, parce qu'elle s'y engagerait, et, en second lieu, parce qu'il était de son intérêt que ce qui était fait pour le prince électoral subsistât, ce changement ne pouvant regarder que l'archiduc, quand Votre Majesté avait laissé tomber son parti en Espagne, pour ne traverser en rien l'exécution des choses dont on était convenu......

J'oubliais d'avoir l'honneur de dire à Votre Majesté que je n'ai point parlé au roi d'Angleterre de la répugnance qu'elle avait à voir passer le prince électoral de Bavière en Espagne, parce que je sais que ce prince a toujours pensé qu'il fallait concourir à l'y faire aller et qu'il l'a toujours proposé.

Il me semble qu'il faut avoir les renonciations de M. de Bavière, avant que de toucher cette corde-là, dans laquelle je crois que le roi d'Angleterre n'entrera pas, et l'Électeur encore moins, s'il n'est retenu par la peur d'exposer la vie de son fils. On ne risque rien à cela, à mon sens, si ce n'est qu'il partît dans l'entre-deux. Si la chose était si prête à se faire, il faudrait qu'elle fût résolue dès à cette heure, et il me semble que cela ne saurait aller si vite, mais, comme je puis me tromper, je n'hazarde que neuf jours qu'il me faut pour avoir de nouveaux ordres de Votre Majesté.

Quand M. de Bavière aura souscrit, on pourra parler plus ferme et dire qu'on est étonné du bruit qui court que le prince électoral doit passer en Espagne, que ce n'est plus garder l'égalité qui doit être entre les princes qui doivent partager la succession, et, en un mot, tout ce qu'il y a à ajouter là-dessus, à quoi ils auront de bonnes raisons à répondre de leur côté. Quoi qu'il en soit, je ne ferai point de démarche sur cet article que Votre Majesté ne me l'ordonne, ou que M. de Bavière n'ait donné tout ce qu'on lui doit demander (1). »

(1) Tallard au Roi, 14 janvier 1699. — *Angleterre,* t. 179, fol. 100-112.

Le jour suivant, Tallard reprit la plume pour un supplément d'excellentes nouvelles.

« Depuis la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire ce matin, M. de Portland est venu céans. Le roi d'Angleterre consent à l'article nouveau que j'ai proposé et a déjà écrit en Hollande pour l'y faire agréer (1). Il se charge de faire souscrire le traité à M. de Bavière et de lui faire signer la déclaration pareille à celle de Monseigneur, dont je dois remettre les modèles demain ou après-demain. On ne peut rien ajouter à toutes les assurances que m'a données M. de Portland de la sincérité et de la bonne foi avec laquelle le roi son maître veut exécuter le traité dans tous ses points (2). »

Dès le lendemain de cet entretien avec Portland, Tallard lui remettait le modèle des actes qu'il lui avait promis (3). Le ministre anglais les prit « sans faire beaucoup d'objections ». Néanmoins, le 22, l'ambassadeur de Louis XIV attendait toujours la réponse, ce qui l'avait jusque là empêché d'expédier à son maître les doubles préparés pour lui (4). Portland cependant ne tarda pas beaucoup à venir revoir Tallard. A la vérité, il n'avait d'autre but que de réclamer l'arrestation d'un Italien, qui aurait traversé à ce moment la France avec l'intention d'aller assassiner Guillaume III. Mais Tallard profita de cette requête pour

---

(1) « *It appears to me more than before that France means to keep to the treaty, and has no intention to begin a new war, unless the proceedings here should lead them to change their resolution... It will be necessary for M. van Dyckwelt to set out for Brussels, as soon as possible, in order to concert with the elector of Bavaria, about acceding to the alliance, and the renunciation, in the same manner and terms, as the Dauphin has done.* » Guillaume III à Heinsius, 16 janvier 1699. — Grimblot, t. 2, p. 233. Dans le texte donné par M. Grimblot, il n'est nullement question de l'article additionnel réclamé par Louis XIV. Même silence dans ses lettres du 13 et du 23. V. p. 229-230 et 237-238.

(2) Tallard au Roi, 15 janvier 1699. — *Angleterre*, t. 179, fol. 113.

(3) V. à l'*Appendice*.

(4) Tallard au Roi, 22 janvier 1699. — *Angleterre*, t. 179, fol. 125.

demander à celui qui la faisait si son maître avait lu les projets soumis à son examen. La réponse fut affirmative, seulement Portland ajouta « qu'il y avait quelques endroits sur lesquels il (Guillaume) croyait qu'il fallait apporter du changement ». Et il en cita un aussitôt, que son interlocuteur avait prévu. « C'était dans l'article séparé où il est dit que, si, sous le prétexte du testament, quelque prince veut s'opposer à l'exécution du traité, ou faire des ligues du vivant de Sa Majesté catholique, etc. » L'objection venait de ce « qu'il serait difficile de déclarer perturbateur du repos public un prince qui ferait une ligue dont il pourrait nier l'objet ». A ce dire Tallard riposta que, « si cela était trop fort, il fallait l'adoucir, mais qu'il lui semblait qu'il convenait de mettre un article qui retînt ceux qui auraient envie d'en faire. » Au surplus, il se garda bien d'insister, jugeant que tous les projets « avaient été en Hollande » et qu'il importait par conséquent d'en attendre le retour (1). Notre diplomate estima même, en suivant cette réflexion, qu'il serait à propos de faire auprès du Pensionnaire une démarche dont il assumerait l'initiative, et dont il informa son souverain le 26 janvier.

« J'ai oublié de mander à Votre Majesté.... qu'ayant à signer avec la Hollande un nouvel article, et à faire signer deux déclarations à M. l'Électeur de Bavière, il m'avait paru que les États-Généraux auraient quelque sorte de sujet de se plaindre, tenant leur coin dans le traité de La Haye, et m'ayant toujours paru très jaloux d'avoir toutes leurs affaires à part, si on ne leur donnait communication de quoi que ce puisse être dans cette conjoncture icy. Je fis part de ce que je pensais là-dessus au comte de Portland, ensuite au roi d'Angleterre même, et j'ai écrit à M. le Pensionnaire Heinsius, de concert avec ce prince, que, comme Votre Majesté n'avait personne à La Haye qui fût dans le secret de ce qui s'était passé, j'étais convenu avec le comte de Portland qu'il rendrait compte de tout ce que je lui

(1) Tallard au Roi, 24 janvier 1699. — *Angleterre*, t. 179, fol. 145-148.

dirais à M. M. les États comme au roi son maître. J'ai vu par la réponse que j'ai reçue de M. le Pensionnaire Heinsius que cela a été très agréable. Cette démarche-là m'a paru très conforme aux intérêts de Votre Majesté, et même à ceux du roi d'Angleterre, qui y est tout-à-fait entré [1]. „

Louis XIV, ayant reçu cette dernière lettre le 2 février, félicita, dès le 5, son ambassadeur de tout ce qu'il avait entendu et fait lui-même.

« J'attends d'être informé par vos premières lettres des changements que le roi d'Angleterre croit que l'on doit apporter à quelques endroits de ces actes. Je n'en vois point à faire à la déclaration de l'Électeur de Bavière, telle que vous l'avez copiée sur celle que le Pensionnaire vous avait remis. Il serait bon de conserver aussi la seconde conformément au projet que vous en avez dressé. Mais vous pouvez cependant vous en désister, suivant les difficultés que vous trouverez à la faire accepter. Vous observerez principalement de conserver la clause que vous avez ajoutée à la première, par laquelle l'Électeur de Bavière s'engage pour lui et pour le prince électoral, son fils, de ne point contrevenir au partage sous aucun des prétextes énoncés dans cette clause, ni même celui du testament qui vient d'être fait en faveur du prince électoral. Cette clause est essentielle, et je suis persuadé que le roi d'Angleterre, en connaissant lui-même la nécessité, ne vous demandera pas de la changer.

A l'égard du nouvel article, si les termes en sont trop forts, je consens qu'ils soient adoucis, et ce que je vous avais écrit sur ce sujet était plutôt pour donner une première idée de ce qu'il y avait à faire que pour régler l'article tel qu'il doit être dressé. Mais, jusqu'à ce que les réponses que le roi d'Angleterre attend d'Hollande soient arrivées, et que vous soyez informé des difficultés que l'on apportera aux modèles que vous avez remis, je ne puis vous marquer précisément ce que vous aurez à faire à cet égard.

---

[1] Tallard au Roi, 26 janvier 1699. — *Angleterre*, t. 179, fol. 153-154.

J'ai fort approuvé le parti que vous avez pris d'écrire au Pensionnaire, et de le faire de concert avec le roi d'Angleterre et avec le comte de Portland (1). »

Nous laisserons maintenant Dykvelt se diriger vers Bruxelles pour tenter le nécessaire auprès de Max-Emmanuel, qui, soit dit en passant, ne renonçait pas à prendre avec son fils le chemin de Madrid (2). C'est vers cette capitale que nous nous reporterons pour notre propre compte, afin de voir comment d'Harcourt avait commencé à exécuter les ordres du Roi relatifs à la protestation. Le 28 décembre, après avoir reçu les lettres de Madrid du 26 et 29 du mois précédent, avec celles du 2 et du 5 du mois courant, Louis XIV s'était trouvé en état, sans envoyer encore d'instructions définitives, de s'expliquer un peu davantage.

« J'ai vu, par la première, que l'on avait pris soin de vous informer du testament fait en faveur du prince électoral de Bavière, dans le temps même que cette résolution était le plus secrète. Celui qui vous en a donné l'avis ne pouvait mieux s'acquitter des promesses qu'il vous avait faites auparavant. Mais, comme ce qu'il vous a dit n'apportait aucun préjudice aux intérêts de l'Électeur de Bavière, je doute encore qu'il y eût à faire un fondement solide sur ses bonnes intentions, s'il était question de combattre les prétentions du prince électoral.

Les détails contenus dans votre seconde lettre sont très conformes

---

(1) Le Roi à Tallard, 5 février 1699. — *Angleterre*, t. 179, fol. 159-160.

(2) « *Men kan zien dat de Churfurst in groote bekommering is, dewijl van twee kanten op eene bijzondere wijze wordt aangezocht; het verzoek dat de Koning van Spange doet ten einde de Churfurst en Churprins, hoe eerder hoe liever, zouden willen overkomen, kan onmogelijk bij hem worden aangenomen ten zij aan Frankrijk alvorens securiteit geeft omtrent het gesloten tractaat, en voor die securiteit te geven is hij bekommerd, omdat hij vreest dat, zoo zulks bekend wordt, het testament zal worden veranderd.* » Heinsius à Guillaume III, 3 février 1699. — *Archives royales de La Haye.* — Cf. Guillaume III à Heinsius, 10 février 1699. — Grimblot, t. 2, p. 254.

à ce que l'Électeur de Bavière avait dit au comte de Tallard. Ma dernière dépêche vous en a instruit, et je vois au moins que ce prince est de bonne foi, et qu'il y a lieu de croire qu'il donnera, comme il l'a promis, toutes les assurances que je désirerai de sa part. Mais, comme elles ne suffisent pas, et qu'un mineur peut revenir contre les engagements pris en son nom, il serait à souhaiter que le testament du roi d'Espagne ne fût autorisé, ni par les États qui composent la monarchie, ni agréé par les villes en particulier. Tant que ce testament demeurerait dépourvu de ces formalités, il serait regardé comme un acte particulier, qui ne donnerait pas plus de droit au prince électoral de Bavière que le testament de Philippe 4.

Je ne vous prescris point encore la conduite que vous devez tenir en cette occasion. Je suis cependant persuadé qu'il ne convient, ni à ma dignité, ni à mes intérêts, de garder le silence sur un pareil événement. Il est bon même que ce que vous direz fasse appréhender au roi d'Espagne les suites de ce qu'il vient de faire. Mais il faut que ce soit sans menaces, et d'une manière qui ne m'engage à rien de plus qu'à ce que je croirai à propos de faire dans la suite.

Je vous enverrai par un courrier exprès le modèle de ce que vous avez à dire sur ce sujet, mais vous voyez la liaison de cet événement avec les autres mesures que j'ai prises. Ainsi, dans une affaire aussi importante, j'ai bien voulu concerter avec ceux qui ont pris avec moi des mesures pour le maintien de la paix les démarches qu'il est à propos de faire, tant auprès du roi d'Espagne que dans les autres Cours de l'Europe » (1).....

Sur ces entrefaites, le Roi, ayant reçu le 6 janvier la lettre de Tallard qui lui apportait l'assentiment donné par Guillaume III à sa formule de protestation à Madrid, se hâta le 9 de tracer à d'Harcourt la ligne de conduite définitive qu'il aurait à suivre.

.... « Comme la crainte que les Espagnols ont témoignée des résolutions que je pouvais prendre se dissiperait aisément, si elle

---

(1) Le Roi à d'Harcourt, 28 décembre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 269-271.

n'était entretenue par quelque démarche de ma part, j'ai toujours été persuadé qu'il était nécessaire que vous parlassiez en mon nom au roi d'Espagne, qu'il fallait en même temps que ce que vous lui diriez fût tellement mesuré que je ne fusse engagé qu'à ce que je jugerais à propos de faire dans la suite; que, sans user de menaces, le roi catholique eût lieu de faire de sérieuses réflexions sur le parti que je pourrais prendre; que, cependant, l'appréhension de mon ressentiment ne le portât point à recourir à l'Empereur et à changer en faveur de l'archiduc ce qu'il a fait pour le prince électoral de Bavière. Enfin, il ne convenait point de laisser lieu de croire que je consente à ce qui a été fait pour ce dernier, au préjudice des droits de mon fils.

Mais, comme je voulais agir de concert avec le roi d'Angleterre dans une affaire aussi liée au traité que j'ai fait avec lui, je lui ai fait communiquer par le comte de Tallard la protestation que je vous envoie. Il a trouvé que je ne pouvais pas m'expliquer d'une manière plus convenable dans la conjoncture présente, qu'il était nécessaire de le faire, et j'ai lieu de croire que cette protestation ne peut produire qu'un bon effet en Espagne.

Le principal avantage que j'en attends est qu'elle arrête ce que le roi catholique voudrait faire de plus en faveur du prince électoral de Bavière, qu'elle empêche l'assemblée des États de la monarchie, que ce prince n'en soit déclaré le successeur, ou que le testament du roi catholique ne soit confirmé par les villes, qu'elle détourne par conséquent le roi d'Espagne d'appeler auprès de lui l'Électeur et le prince électoral de Bavière, et, pourvu que les choses demeurent dans l'état qu'elles sont, ce qui a été fait ne saurait nuire au bien de mon service.

Mon intention est qu'aussitôt que le courrier que je vous dépêche vous aura rendu cette lettre, vous demandiez une audience particulière au roi d'Espagne. Il est nécessaire de n'en pas laisser pénétrer le sujet, et, si ce prince en était instruit, il employerait certainement toutes sortes de prétextes pour vous la refuser. Il y a même beaucoup d'apparence que, se doutant que vous n'aurez rien d'agréable à lui dire, il différera, s'il lui est possible, de vous admettre à son audience. Mais enfin, n'ayant nulle raison de vous la refuser, je ne

puis douter qu'il ne vous l'accorde. Vous lui direz mot à mot ce qui est contenu dans le « Mémoire » que je vous envoie, que vous traduirez auparavant en espagnol. Vous en laisserez ensuite la copie à ce prince, et, après avoir eu audience de lui, vous remettrez au cardinal de Cordoue, votre commissaire, le même écrit que vous aurez donné au roi son maître. Vous en donnerez des copies à tous les conseillers d'État, et, après cette démarche, vous direz que, n'étant point instruit des résolutions que je prendrai, il ne vous reste qu'à garder le silence et attendre si je vous enverrai quelques nouveaux ordres sur cette affaire.

J'ai cependant pris le parti, de concert avec le roi d'Angleterre, de ne point déclarer encore le traité que j'ai fait avec ce prince et avec les États-Généraux. Il me paraît inutile, et à lui aussi, de le rendre public, jusqu'à ce que l'on voye les mesures que l'Empereur pourra prendre, lorsqu'il saura ce qui vient de se passer en Espagne, et tout ce que je remarque de la conduite du roi d'Angleterre pendant le cours de la négociation, et depuis sa conclusion, ne me laisse pas le moindre lieu de douter de la bonne foi de ce prince » (1)....

Lorsque le courrier qui était chargé de ce message royal entra dans Madrid, « toute la ville en fut informée, et la reine fut fort curieuse de pénétrer ce qu'il apportait ». Marie de Neubourg redoutait particulièrement qu'il ne s'agît d'un ordre de rappel pour d'Harcourt et sa femme. La connétable pria cette dernière, qui soupait avec son mari chez l'ambassadrice d'Allemagne, « de repasser chez elle à quelle heure que ce fût ». Le marquis et la marquise déférèrent à ce désir. Marie Mancini leur apprit que la reine attendait Mme d'Harcourt le lendemain dans l'église de l'*Incarnacion,* et voulut interroger l'ambassadeur sur le contenu de son courrier. Il répondit qu'il ne l'avait pas encore déchiffré. Le lendemain, la rencontre désirée à l'*Incarnacion* eut lieu, et la reine adressa à l'ambassadrice

---

(1) Le Roi à d'Harcourt, 9 janvier 1699. — *Espagne,* t. 80, fol. 304-307.

« plusieurs questions sur son départ [1] ». Pendant ce temps, le lundi 19, d'Harcourt avait son audience. Personne ne pourrait nous en rendre un compte plus fidèle que lui.

« Je reçus le 18e de ce mois, au matin, la dépêche de Votre Majesté datée du 9e, avec le « Mémoire » qui y était joint. J'envoyai aussitôt au secrétaire de la Chambre demander audience particulière au roi d'Espagne. Il me fit réponse que, le lendemain, à midi, il me ferait savoir le jour et l'heure que Sa Majesté catholique me donnerait, qui fut sur les cinq heures du soir du lundi. Comme Votre Majesté m'avait ordonné de traduire son « Mémoire » en espagnol, je priai Sa Majesté catholique, pour n'abuser pas de son temps, de me permettre de lui lire. Il le trouva bon, et je le fis fort lentement, afin qu'il pût entendre la force dudit « Mémoire ». Il me répondit qu'il répondrait à ce « Mémoire » et qu'il informerait Votre Majesté de toutes choses, que cependant il ne fallait pas faire de fonds sur des bruits publics et sur des nouvelles répandues. Je lui répliquai qu'il avait pu entendre dans le « Mémoire », que j'avais eu l'honneur de lui lire, que Votre Majesté ne regardait pas cette nouvelle comme incertaine, qu'elle était informée de tout et que je n'ignorais rien de ce qui s'était passé. A quoi il me répondit seulement qu'il était toujours dans le dessein d'entretenir une bonne correspondance avec Votre Majesté, et qu'il répondrait à mon « Mémoire ».

Je descendis aussitôt chez le secrétaire des Dépêches Universelles. En y allant, l'interprète, qui avait assisté à l'audience, et qui était rentré dans la chambre du roi, me joignit et me demanda si j'avais bien entendu la réponse du roi, et que Sa Majesté m'avait assuré que ce n'était que des bruits de ville, et que, quand un roi disait cela, on ne pouvait pas en douter. Je lui répondis que j'avais bien entendu, mais que tout ce que l'on pouvait me dire ne pouvait me faire douter un moment de ce que je savais certainement. J'entrai chez Ubilla, secrétaire des Dépêches Universelles, que le roi catholique fit appeler sur le champ, et qui me fit dire qu'il descendrait

---

[1] D'Harcourt au Roi, 30 janvier-4 février 1699. — *Espagne*, t. 82, fol. 43-44.

dans un moment. Je l'attendis bien une bonne demi-heure, après quoi il descendit, et je lui dis n'avoir rien autre chose à lui communiquer, sinon de lui laisser copie du « Mémoire » que j'avais laissé entre les mains de Sa Majesté catholique et le prier de faire en sorte que j'eusse bientôt la réponse, afin de pouvoir dépêcher le courrier de Votre Majesté. Il me dit seulement que, comme j'avais parlé au roi son maître, il espérait que je ne tarderais pas longtemps à avoir ma réponse [1] ».

Cependant, Charles II, l'audience une fois terminée, était allé rejoindre la reine « à une musique qui se faisait dans le palais », et où Marie-Anne, au sortir de l'église, venait d'amener Mme d'Harcourt. La marquise, qui avait des yeux pour bien voir, remarqua « que le roi entretint longtemps la reine fort sérieusement, et qu'après lui avoir donné un papier il s'en alla encore plus morose qu'à son ordinaire. La reine, aussitôt après, lut ce papier, qui était le mien », continue d'Harcourt, « et fut fort chagrine tout le soir ». Le lendemain, l'ambassadeur se présenta chez le cardinal de Cordoue avec une copie de sa protestation, qu'après lecture il lui laissa. Il recommença le même jeu auprès de Porto-Carrero, « qui lut la note avec attention, la trouva fort bien et fort convenable à la conjoncture présente ». A son sens, elle embarrasserait beaucoup l'amirante, Oropesa et Aguilar. Pour lui, il assura, avec le désir que son interlocuteur le répétât bien haut à Sa Majesté très chrétienne, « qu'il ne manquerait jamais aux paroles qu'il lui avait données, qu'il était plus ferme que jamais dans ces sentiments, que sa conscience, son honneur, la justice et l'intérêt de sa patrie l'y engageaient et qu'il ferait toujours son devoir ». D'Harcourt crut pouvoir attribuer la satisfaction joyeuse qui le frappa dans ses discours à un secret espoir de transformer l'avertissement de Louis XIV en un prétexte pour provoquer

---

[1] D'Harcourt au Roi, 30 janvier-4 février 1699. — *Espagne*, t. 82, fol. 37-39.

une réunion des Cortès. Tous les conseillers d'État reçurent ainsi l'un après l'autre la visite et la signification du représentant de la France. « Tous dirent que c'était la première nouvelle qu'ils avaient du testament et qu'ils n'en savaient rien. » L'ambassadeur admit par courtoisie, avec chacun d'eux en particulier, que, comme ils n'avaient pas été tous appelés pour recevoir l'acte, ils avaient pu n'en rien connaître. Il ajouta qu'ils seraient du moins en état d'apprécier « la conduite sage et prudente » de son maître en cette occasion. Il déclina d'ailleurs les questions de ceux qui firent mine de vouloir « entrer en raisonnement ». Los Balbazes affirma tout spécialement qu'il n'avait rien su de positif, mais qu'il avait eu seulement « un grand soupçon ». D'après sa conviction, « cela s'était passé dans la chambre de la reine entre le comte d'Oropesa, le comte d'Aguilar, Ubilla et le secrétaire de l'amirante, lequel était alors enfermé dans la maison auprès de sa femme qui se mourait ». Monterey attesta de même « qu'il ne savait que le bruit public de cette affaire », et que les créatures de la reine l'avaient, et pour de bons motifs, fait exclure en fait des réunions du Conseil, où il eût pu contrecarrer de pareils desseins [1].

L'effet produit fut en somme considérable. « Il y eut conférence sur conférence entre Oropesa, l'amirante et le comte d'Aguilar, et de fréquentes audiences de ces messieurs avec la reine, lesquels étaient tous fort intrigués. » Bientôt le nonce vint trouver d'Harcourt de la part d'Oropesa, sans en convenir, il est vrai, et sollicita le concours du ministre de France pour la rédaction de la réplique qu'on allait préparer. D'Harcourt refusa catégoriquement. « C'était, » dit-il, « à ceux qui avaient fait la chose seuls à faire la réponse de même [2]. » Une semaine s'écoula ainsi.

---

[1] D'Harcourt au Roi, 30 janvier-4 février 1699. — *Espagne*, t. 82, fol. 45 et 39-43.

[2] D'Harcourt au Roi, 30 janvier-4 février 1699. — *Espagne*, t. 82, fol. 45 et 46-47.

De guerre lasse, le 26, l'ambassadeur avait envoyé dans la matinée « au secrétaire des Dépêches Universelles pour le prier de faire souvenir Sa Majesté catholique qu'il y avait déjà huit jours qu'il avait eu l'honneur de lui parler et de lui présenter un « Mémoire » et qu'il en attendait la réponse ». Le lendemain, mardi, « il y eut un Conseil d'État, qui dura depuis quatre heures après-midi jusqu'à huit heures et demie, où cette affaire fut agitée, et point résolue ». D'Oropesa resta ensuite « une demi-heure avec le roi (1). » Une nouvelle réunion du même genre se tint le 29 et fut plus longue que l'autre, mais sans produire encore le résultat désiré (2). Ce fut seulement le 4 février que d'Harcourt se trouva à même d'expédier enfin une réponse, qui ne se trouva guère de son goût (3), et il ne s'en cacha pas plus au Roi qu'à Torcy.

« Enfin, Sire, après plusieurs Conseils d'État tenus et plusieurs conférences, on s'est résolu de me donner réponse au « Mémoire » de Votre Majesté, et ce matin, le même homme qui assista à l'audience comme interprète m'a remis la réponse du roi d'Espagne, que Votre Majesté trouvera ci-jointe, en original. Je l'ai lue devant l'interprète qui me l'a apportée, et lui ai demandé si c'était un « Mémoire » nouveau, ou si c'était réponse au mien, parce qu'il n'était pas possible de croire que ce fût une réponse, puisqu'on ne me parlait pas un mot du testament que Sa Majesté catholique avait fait en faveur du

(1) D'Harcourt à Torcy, 29 janvier 1699. — *Espagne*, t. 82, fol. 35.

(2) D'Harcourt à Torcy, 30 janvier 1699. — *Espagne*, t. 82, fol. 56.

(3) « Vous trouverez, Monsieur, dans le paquet de Sa Majesté la réponse du roi d'Espagne au « Mémoire » que je lui ai présenté le 19e de l'autre mois, qui vous paraîtra comme à moi n'en être pas une, puisqu'elle ne répond en rien au testament en question. Cela ne paraît pas mériter autant de Conseils que l'on en a tenus à ce sujet, et le résultat en est pauvre, Mais on est si étourdi et si craintif, et en même temps si peu de bonne foi, qu'on ne doit pas s'attendre à autre chose. Quand elle sera publique ici, je suis persuadé qu'on en haïra et qu'on en méprisera davantage les auteurs, qui sont les mêmes que ceux du testament. » D'Harcourt à Torcy, 4 février 1699. — *Espagne*, t. 82, fol. 57.

prince électoral de Bavière, et que c'était pourtant le point capital et sur quoi roulait tout le reste; qu'il ne me convenait point de discourir davantage sur cette matière; qu'on devait seulement considérer si c'était répondre à toutes les obligeantes avances d'amitié que Votre Majesté avait faites à Sa Majesté catholique; que j'allais redépêcher incessamment mon courrier et attendre les ordres qu'il plairait à Votre Majesté de m'envoyer; de cette manière, nous nous sommes séparés, m'ayant dit qu'il avait seulement ordre de m'apporter ce « Mémoire » (1). »

Voici quelle était la réponse elle-même :

« *En vista del officio* (2) *que V. Exc. dejò en manos del Rey mi Señor, en la audiencia que diò à V. Exc. el dia 19 de enero pasado, me manda decir à V. Exc. que, hallandose Su Mag*ᵈ *con entera seguridad de no aver faltado en nada à la mas puntual observancia de la paz (como se ha insinuado à V. Exc. en otras ocasiones), en cuyo animó se mantendra siempre el Rey mi Señor, mirando en todo por la tranquilidad de Europa con igual celo que el Rey Christianisimo, pudiera causar le alguna novedad* (3) *el officio de V. Exc. à tiempo que Su Mag*ᵈ *deve à la divina bondad, por su recobrada salud, no hallarse con motivos de que se piense en adelantadas resoluciones, y que espera poder por mucho tiempo corresponder à la amistad que profesa à Su Mag*ᵈ *Christianisima, y à la estimacion que haze de ella et contribuir uniformemente à la continuacion del publico sosiego, y dejar asentadas estas convenientes maximas à la posteridad, que se promete le alcanzen de Dios los incesantes ruegos de sus fieles vasallos. N*° *Señor guarde à V. Exc. felices años. Madrid, à 3 de febrero 1699. Antonio de Ubilla y Medina* » (4).

---

(1) D'Harcourt au Roi, 4 février 1699. — *Espagne*, t. 82, fol. 47-48.

(2) Dans le sens de *Mémoire*.

(3) Surprise.

(4) *Espagne*, supplément, t. 8. Il existe deux copies de cette réponse. On en trouvera encore une dans le t. 81 du fonds *Espagne*, fol. 90.

Les sympathies déclarées que la candidature du prince électoral semblait avoir rencontrées à Lisbonne déterminèrent Louis XIV à faire lire aussi à don Pedro la note courtoisement comminatoire que son ambassadeur en Espagne venait de communiquer à Sa Majesté catholique. Le duc de Cadaval pria Rouillé de lui donner connaissance du document avant son maître, comme pour en faire l'essai sur lui-même. Il regretta ouvertement qu'il parût y être question du Dauphin comme futur roi d'Espagne, et non pas d'un de ses fils. C'était déjà cette crainte qu'il avait exprimée au mois de juillet précédent (1). Rouillé n'eut pas de peine à lui répliquer que, dans un écrit destiné à la publicité, « on ne pouvait se dispenser de traiter les choses dans les règles et suivant le droit acquis ». Or, il n'y avait jusqu'à présent d'autre héritier que Monseigneur. Le monarque portugais, dans son audience du lendemain, répéta à peu près les mêmes idées que Cadaval, et, tout en déclarant qu'il avait grand plaisir de savoir Sa Majesté très chrétienne « contente au sujet de la succession d'Espagne », il exprima le vœu qu'elle désignât un de ses petits-enfants pour recueillir l'héritage. Notre ambassadeur répondit que son maître n'avait jamais rien fait qui autorisât à supposer le contraire (2). Ces alarmes avaient éclaté surtout à Lisbonne après l'arrivée d'un courrier, dépêché de Madrid le 20 janvier par l'envoyé de Portugal, et qui atteignit le terme de son voyage le 24. Il apportait le « Mémoire » de d'Harcourt, et ce « Mémoire » était accompagné des commentaires les moins bienveillants de la Cour

(1) « Il me dit qu'aucun Portugais ne disconvenait du droit de Votre Majesté, et qu'il ne pouvait être question que de l'usage qu'elle en ferait, que tout le monde devait voir avec plaisir un prince cadet de France admis à la succession d'Espagne pour en jouir à titre particulier, mais qu'un projet de réunion de l'Espagne à la France serait si contraire à l'intérêt commun de toute l'Europe que le Portugal se trouverait y avoir le sien, et ne pourrait s'empêcher d'entrer dans la défense commune. » Rouillé au Roi, 15 juillet 1698. — *Portugal*, t. 33, fol. 186.

(2) Rouillé au Roi, 10 février 1699. — *Portugal*, t. 33, fol. 366-372.

d'Espagne. On y sollicitait une prompte déclaration de don Pedro, qui, le lendemain, en effet, avait délibéré quatre heures durant avec son Conseil, toujours sous l'empire de cette idée fausse que le Dauphin prétendait succéder personnellement à son oncle (1). Louis XIV ne put que louer et qu'affirmer ce qu'avait déjà dit son ministre. « Mes petits-fils », lui écrivit-il le 22 mars, « n'ayant présentement aucun droit à la Couronne d'Espagne, ceux de mon fils sont les seuls dont il convient de parler. Quand ils seront reconnus dans toute leur étendue, ce sera pour lors qu'il pourra les transmettre à un de ses fils, pour le bien de la tranquillité générale; mais il est impossible de le déclarer par des écrits qui deviennent publics, tant que ces droits sont contestés (2) ».

En somme, des trois mesures que Louis XIV avait voulu prendre pour obvier aux conséquences fâcheuses du testament de Charles II, une seule avait reçu son exécution, parce qu'il s'en était chargé à ses risques et périls. Ces périls étaient certains, car, en humiliant la Cour d'Espagne, il s'exposait à voir diminuer les sympathies d'un certain nombre d'Espagnols. Quant à la renonciation que Guillaume III s'était chargé d'obtenir de l'Électeur de Bavière, Louis XIV l'attendait encore à la fin de janvier 1699, aussi bien du reste que sa signature et celle des États-Généraux au bas d'un acte additionnel constatant solennellement que le testament n'avait pas ébranlé l'alliance primitive. A coup sûr, on peut faire remarquer que le roi d'Angleterre, assez peu valide d'ailleurs, était fort occupé avec son Parlement, qu'il lui fallait toujours un certain temps pour se concerter avec Heinsius, comme à celui-ci pour recueillir l'adhésion de ses amis, qu'au surplus quelques semaines en somme s'étaient jusqu'ici écoulées depuis l'arrivée de la nouvelle à Versailles. Il n'en reste pas moins vrai que le stathouder-roi

---

(1) Rouillé au Roi, 17 février 1699. — *Portugal*, t. 33, fol. 373-375.
(2) Le Roi à Rouillé, 22 mars 1699. — *Portugal*, t. 33, fol. 376-377.

avait déployé une tout autre activité lorsqu'il s'était agi d'ameuter l'Europe contre la prétendue omnipotence du souverain qui détenait la principauté d'Orange et entretenait les espérances de son rival dépossédé. On ne peut s'empêcher, malgré tout, de songer que, si en décembre 1698, ou en janvier 1699, la mort eut frappé le roi d'Espagne, l'Électeur de Bavière, en relations fort étroites avec les Hollandais et avec le roi d'Angleterre, se serait présenté au monde avec le bénéfice intact des dernières volontés du défunt, sans s'être engagé envers qui que ce soit à laisser subir à ces volontés une restriction quelconque. Pour dire toute notre pensée, on rencontre ici les premiers symptômes de cette politique de *far niente,* d'apathie systématique et de torpeur suspecte, qui contraste si vivement avec tout le passé de Guillaume III, et qui se retrouvera toujours dans ses nouveaux rapports avec Louis XIV.

L'alliance, néanmoins, n'avait pas été ébranlée par ces atermoiements. Elle avait également traversé, sans en souffrir, une épreuve simultanée d'un autre genre, qui avait été préparée à la Cour de Vienne, moins peut-être pour la rompre que pour annihiler l'effet du testament. Il importe d'en dire quelques mots, avant d'en venir à la catastrophe imprévue qui bouleversa tout.

Le gouvernement impérial, s'il était resté dans l'ignorance, ou peu s'en faut, du traité de La Haye, avait du moins connu sans trop de retard les dernières dispositions testamentaires de Charles II (1). Ces dispositions touchaient l'Empereur de bien plus près que les trois alliés. Là où il ne surgissait pour eux qu'un simple embarras, Léopold rencontrait un obstacle insurmontable. Il perdait l'Espagne de par la décision de son souverain mourant, au moment où il se trouvait isolé au milieu de l'Europe. L'Autriche s'adressa donc d'abord, mais sans aucun succès, aux puissances

---

(1) Auersperg et Hoffmann à Léopold, 19 et 26 décembre 1698. — Gædeke, t. 1, *Appendice,* p. 139 et 140.

maritimes [1]. Une dernière ressource lui restait : un rapprochement de raison avec la France, rapprochement au bout duquel on pouvait entrevoir un traité de partage. Aussi les ministres de Léopold se livrèrent-ils à deux tentatives différentes, beaucoup plutôt, à notre avis, pour réconcilier vraiment leur maître avec Louis XIV que pour troubler simplement la confiance dont ils avaient le regret de constater par ouï-dire les résultats entre les deux rois, jadis rivaux irréconciliables. La première en date de ces deux tentatives se produisit à Madrid; la seconde, à Vienne. D'Harcourt va nous raconter ce que fut la première.

« L'ambassadeur d'Allemagne et moi nous sommes vus deux ou trois fois, et il n'a pas pu s'empêcher de m'ouvrir son cœur sur tout ce qu'il a fait depuis le testament du roi d'Espagne. Il a eu encore une autre audience de la reine, qui lui a toujours parlé sur le même ton, aussi bien que le roi catholique, qui a nié de même qu'il se fût rien fait, quoiqu'il l'ait pressé fort vivement. Il se plaint qu'on lui a manqué de parole, et que, dans la dernière audience qu'eut son père, qui fit un dernier effort en faveur des intérêts de l'Empereur, il lui répondit que la conjoncture n'était point favorable pour se déclarer, qu'il avait résolu de travailler à s'armer, qu'il ne prendrait point de résolution que lorsqu'il serait en état de la soutenir, et qu'ainsi il croyait avec raison ne devoir s'attendre à aucune nouveauté ; qu'il avait informé l'Empereur, par deux courriers différents, de ce qui s'était passé; que, par le premier, il l'avait assuré qu'il fallait que la France fût entrée dans cette affaire, mais que, par le second, il l'avait détrompé, voyant bien que j'avais été aussi surpris que lui dans cette nouveauté; qu'il espérait que cela réunirait Votre

---

[1] « *I believe we shall now have better hopes of the Imperialists ; though I am astonished at the language their ministers have held to you and Hop, and how it could enter into their thoughts that England and Holland should take measures with them to exclude the electoral prince of Bavaria from the succession of Spain, and to traverse the will made in his favour* ». Guillaume III à Heinsius, 23 janvier 1699. — Grimblot, t. 2, p. 237-238. Cf. les deux lettres de Kinsky à Wiser, du 31 janvier 1699. — Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 156.

Majesté avec l'Empereur son maître; que la succession était ample et qu'il y avait de quoi contenter les uns et les autres, si Vos Majestés pouvaient être d'accord; que je devais être informé qu'autrefois il y avait eu un traité sur ce sujet, et qu'il avait écrit à l'Empereur qu'il ne voyait plus d'autre sûreté pour lui que de le renouveler; qu'il ne se contentait point que l'on déniât le fait, ni même qu'on déchirât le testament nouveau, et que, puisque le roi d'Espagne avait une fois entamé de parler de la succession, qu'il fallait l'en faire disposer tout de bon; que c'était le comte d'Oropesa qui avait conduit toute cette affaire; que cela se faisait de concert avec le Portugal, et qu'il savait qu'on avait dessein de faire venir le prince électoral dans ce royaume avec 6000 Bavarois. Je lui répondis à cela qu'il ne devait pas s'étonner que je ne fusse point aussi bien informé que lui de ce qui se passait, vu le long temps qu'il y avait que nous avions été en guerre avec cette Cour; que je n'avais point pris audience du roi catholique, ne doutant point qu'il me déniât comme à lui ce qu'il avait fait; que j'avais été d'autant moins surpris de cela que je ne m'attendais point à rien de favorable à la France de la part du roi et de la reine; qu'à l'égard du traité dont il m'avait parlé j'avais bien su qu'il y en avait eu un autrefois; que, si l'Empereur avait envie de s'accommoder avec Votre Majesté, qu'il avait auprès de lui M. le marquis de Villars, qui serait en état d'écouter ses propositions, lesquelles seraient toujours bien reçues, lorsqu'elles seraient selon la justice et convenables à la tranquillité publique; que j'étais persuadé qu'il aurait plutôt réponse de l'Empereur que je n'en aurais de la Cour de France. Il me parut très échauffé sur cette matière et très-piqué contre tout le monde. Il me dit qu'il savait bien qu'on travaillait à obliger le roi catholique à assembler les Cortès et à ramasser le plus d'argent qu'il serait possible; qu'il avait été informé par le premier ministre de la Cour de Vienne que l'on avait fort travaillé à La Haye à la succession de la Couronne d'Espagne en faveur du prince électoral de Bavière et que la France y entrait; mais qu'il avait su par le comte d'Auersberg, envoyé auprès du roi d'Angleterre, que l'on y avait fait un traité sur cette matière, mais à l'insu du comte de Tallard; que cependant il avait eu de fréquentes conversations à Loo avec milord Portland

et le Pensionnaire des États. Je lui dis qu'apparemment ces conversations avaient coulé sur le tarif *(sic)*, que le comte de Tallard me mandait qu'il y était continuellement occupé, et que cette matière était d'une longue et pénible discussion, et que je n'en savais pas davantage [1]. »

Dans sa dépêche du 9 janvier, le Roi « approuva non seulement ce que d'Harcourt avait répondu à Harrach, mais aussi toute la sage conduite qu'il avait tenue en cette occasion ». Le jeune ambassadeur de Léopold comptait bien d'ailleurs ne pas en rester à un simple avant-propos. L'Empereur, raconta-t-il au marquis, lui avait fait savoir « qu'il agiterait cette affaire dans son Conseil secret, et qu'aussitôt après qu'il aurait pris sa résolution, qu'il lui renverrait ses courriers avec les ordres de ce qu'il aurait à faire. » Pour son propre compte, « il souhaitait toujours et espérait que l'Empereur s'accommoderait avec Sa Majesté [2] ».

Ce fut pourtant à Vienne que se manifesta le principal effort des Impériaux. A côté des courriers qui donnaient avis du testament, il avait fini par en arriver de Hollande qui apportaient les informations les plus inquiétantes, non pas uniquement à cause du testament, mais au sujet de l'accord conclu à Loo. Le 28 novembre, dans une conversation avec Athlone, le secrétaire de Portland, l'envoyé impérial à La Haye avait cru surprendre quelques indices de cet accord et s'était empressé de les signaler. Il en fit de même à la suite d'entretiens avec Albermarle et Jersey. Malgré les dénégations du Pensionnaire, Dykvelt, de son côté, avait levé les bras au ciel, et, avec un accablement visible, déclaré ne rien comprendre à tout ce qui se passait. Enfin, Quiros était venu incognito chez Auersperg et lui avait affirmé qu'encore bien qu'il n'eût pas pénétré tout

---

(1) D'Harcourt au Roi, 18 décembre 1698. — *Espagne*, t. 80, fol. 280-286.
(2) D'Harcourt au Roi, 4 février 1699. — *Espagne*, t. 82, fol. 49-50.

le fond de l'affaire il existait entre les puissances maritimes et la France un traité attribuant l'Italie à cette dernière (1). Le comte Ferdinand de Harrach, qui, le 7 décembre 1698, était rentré à Vienne, pour y devenir sur le champ *Oberhofmeister* (2), eut l'honneur d'ouvrir l'engagement avec Villars.

.... « J'ai eu une assez longue conversation avec le comte d'Harrach. Il m'a dit que la santé du roi d'Espagne n'avait jamais été dans un aussi grand péril que nous l'avions cru, mais que ce prince a une si grande peur de la mort qu'il croit toujours lui-même être à l'extrémité. Il m'a dit ensuite qu'autant qu'il peut juger des desseins de Votre Majesté, par tout ce qu'il a ouï dire dans le peu qu'il a été à Paris, c'est que véritablement elle veut la paix. Je lui ai répondu qu'il y avait quelque chose de plus fort que ces discours, c'est ce que Votre Majesté avait fait réellement pour l'établir..... Cependant, m'a-t-il dit, l'on voit toujours une sorte de défiance qui ne devrait pas être entre des princes qui sont si proches parents. Pour la parenté, ai-je répondu, je ne serai jamais étonné qu'elle soit médiocrement comptée entre les grands princes, ... mais entre le Roi et l'Empereur il devrait y avoir des liens bien plus forts que ceux de l'alliance, c'est l'extrême piété si connue dans l'un et dans l'autre..... Pour moi, par l'honneur que j'ai d'être auprès de Sa Majesté impériale, je connais aussi ces mêmes sentiments en elle, avec un peu plus d'égards, à la vérité, pour les hérétiques. Il m'a répondu en riant : Si nous en croyons les avis, vous aimez bien les hérétiques aussi. Vous avez de grands ménagements et beaucoup de confiance en eux. Il s'est arrêté sur cela, comme s'il en avait trop dit. J'ai seulement répondu que cela m'était entièrement inconnu. Il a parlé de tous les honneurs qu'on avait faits à milord Portland. Je pouvais, Sire, ... faire des raisonnements plus solides et entamer de grandes questions sur l'utilité que Votre Majesté

(1) Auersperg à Léopold, 28 novembre, 2, 9 et 19 décembre 1698. — Gædeke, t. 1, *Appendice*, p. 136-137, 137 et 139.

(2) *Tagebuch*, 7 et 10 décembre 1698, p. 128 et 129.

et l'Empereur trouveraient dans une véritable et solide union, convenant avec équité de leurs justes prétentions, plutôt que de les voir régler par les intérêts des Grands d'Espagne, de la Hollande ou de l'Angleterre, soit que les premiers, pour se conserver les grands établissements et le gouvernement de leur monarchie, portent le roi d'Espagne à se nommer un héritier, ou que les autres, pour empêcher la trop grande puissance de Votre Majesté ou de l'Empereur, aiment mieux la voir tomber sur le tiers qui a le moins de droit. Mais, pour entamer de telles matières, je sais trop, Sire, avec quelle crainte respectueuse elles doivent être regardées, ignorant d'ailleurs les intentions de Votre Majesté. Je ne puis pas dire que le comte d'Harrach m'ait tenu à dessein ces discours sur les liaisons qui pourraient être entre Vos Majestés par l'alliance et la piété, sur cette défiance d'un côté, et confiance mutuelle aux hérétiques de l'autre. Ils peuvent se reprendre naturellement, quand Votre Majesté me donnera ses ordres sur cela (1). »

Ces vagues et énigmatiques discours de Harrach, que la phraséologie de Villars ne rendait pas moins nuageux, ne tardèrent pas à prendre plus de portée, sinon plus de précision, à la suite d'une boutade de Kinsky. Le 19 janvier, Villars parlait à ce ministre « de matières très indifférentes », lorsque, tout d'un coup, Kinsky lui dit : « Nous apprenons qu'on est fort attentif en France à démêler le véritable intérêt du faux intérêt », et, sans en dire davantage, il le quitta. Villars, le lendemain, le pressa de s'expliquer. « Mais », lui répliqua Kinsky, « depuis que vous êtes ici, vous n'avez pas parlé ». — « N'est-ce pas assez », riposta Villars, « qu'il y ait un envoyé du Roi, six mois avant que vous ayez songé à en envoyer un en France, pour que l'on eût dû lui parler, si l'on en avait eu envie? » Kinsky se tira comme il put d'affaire, en prétextant que, si sa Cour n'était pas jusqu'ici représentée à Versailles, ce retard tenait à ce que Brisach n'avait pas encore été évacué par les troupes françaises.

(1) Villars au Roi, 14 janvier 1699. — *Vienne*, t. 71, fol. 38-41.

Le ministre autrichien, ce jour-là, ne se découvrit pas davantage [1]. Mais il n'en jugea pas moins opportun, quelques jours après, de sortir de ses retranchements et de faire quelques pas dans la voie de la franchise involontaire.

« Je dois avoir l'honneur de rendre compte à Votre Majesté d'une très longue conversation que j'ai eue avec M. le comte Kinsky. Elle n'est point venue insensiblement; mais, l'ayant abordé dans l'antichambre de l'Empereur, il m'a mené à une fenêtre, et m'a tenu les discours suivants : Vous m'avez dit il y a quelques jours, monsieur, que, depuis que vous êtes dans cette Cour, l'on ne vous avait rien dit. Il faut vous conter d'un bout à l'autre ce que nous avons dû penser des desseins du Roi pour que vous jugiez vous-même si l'on a dû entrer en matière avec vous. L'on sort d'une guerre qui a assez interrompu le commerce; les articles de la paix ne sont pas même exécutés. A peine cette guerre a-t-elle été terminée que nous avons appris que votre Cour faisait toutes choses au monde pour prendre des mesures avec le roi d'Angleterre et la Hollande sur un partage de la succession d'Espagne. Il s'est même dit que vous vouliez les mettre dans vos intérêts par la médiocrité de vos prétentions. Nous avons été informés des vives (*sic*) négociations qu'on a eues avec milord Portland (lesquelles ne regardaient point le tarif), des honneurs qu'il a reçus, des fréquentes conversations du comte de Tallard avec le roi d'Angleterre. Vous êtes arrivé ici dans le commencement du mois d'août. Vous ne m'avez parlé d'autre chose que de ce qui regardait notre paix déjà comme faite avec le Turc. L'on avait même espéré que ce ne pouvait être la seule commission d'un homme comme vous. Cependant vous avez gardé un profond silence, et, dans ces mêmes temps, nous avons su une partie de ce qui se passait à Loo et à La Haye, ou du moins nous avons cru le savoir. Sur cela, le testament arrive, sur quoi nous ignorons vos sentiments. Vous ne nous dites rien encore. Est-ce à nous, qui connaissons ou croyons connaître toutes vos démarches pour vous lier d'intérêts avec d'autres puissances, à vous faire des ouvertures inutiles? Je

---

[1] Villars au Roi, 21 janvier 1699. — *Vienne*, t. 71, fol. 50-52.

vous prie, monsieur, retenez bien tout ce que je vous dis et mandez-le. Je ne vous parle point comme ministre, si vous voulez. Il faut se dépouiller quelquefois de ce caractère-là, et parler comme des hommes raisonnables sur une matière qui leur serait indifférente. Cela a été suivi de quelques discours sur la piété de l'Empereur, les mêmes sentiments dans Votre Majesté, et d'ailleurs une parenté si prochaine. A cela j'ai très peu répondu (1)... »

Avant de recevoir ce dernier rapport, Louis XIV avait déjà réduit à néant toutes les bonnes dispositions, apparentes ou réelles, que l'Autriche commençait à afficher. Le 29 janvier, dans une dépêche à Villars, après s'être étonné de ce qu'à Vienne on ne lui eût pas adressé « quelques propositions », sur la nouvelle du testament, il ajoutait : « Vous ne devez aussi faire aucune avance de votre part. » La missive de Villars du 14 était arrivée à ce moment. « Les réponses que vous avez faites au comte d'Harrach, » portait en *post-scriptum* la lettre royale, « sont entièrement conformes aux ordres que je vous ai donnés, et il conviendrait moins que jamais dans la conjoncture présente de faire croire que je cherche des ouvertures pour entrer en négociation avec l'Empereur au sujet de la succession d'Espagne (2). » Un conflit inattendu et très vif vint d'ailleurs

---

(1) Villars au Roi, 1er février 1699. — *Vienne*, t. 71, fol. 65-67. Dans les *Mémoires* de Villars, il est parlé des ouvertures de Kinsky d'une manière assez sensiblement différente (V. t. 1, p. 207 et 215-216 de l'édition de M. de Vogüé). Le texte des *Mémoires* ferait croire à plus d'empressement de la part du ministre impérial. Mais nous ne pouvons pas ne point préférer à ces souvenirs, rédigés nous ne savons quand ni par qui au juste, les lettres adressées au jour le jour par Villars lui-même à Louis XIV. Nous ferons d'ailleurs observer que les *Mémoires* contiennent (t. 1, p. 216) une forte erreur chronologique. La nouvelle du testament de Charles II n'arriva pas à Vienne après le second entretien de Kinsky. La correspondance officielle fait foi que le courrier qui l'apporta était à Vienne avant le 7 janvier (Villars au Roi, 7 et 10 janvier 1699, *Vienne*, t. 71, fol. 20-21 et 31) et que le premier entretien avec Kinsky eut lieu le 19 seulement. L'ambassadeur d'Espagne n'avait rien su de la nouvelle par ses lettres de Madrid (fol. 31).

(2) Le Roi à Villars, 29 janvier 1699. — *Vienne*, t. 71, fol. 47 et 49.

retirer à Louis XIV l'occasion d'attester plus longtemps sa loyauté en déclinant tout pourparler confidentiel avec les Impériaux. Le jour même où Villars avait rendu compte de son entretien avec Kinsky, il n'avait pu fermer sa lettre sans raconter également au Roi qu'il s'était vu expulser l'avant-veille, en pleine fête, par le prince de Liechtenstein, des appartements de l'Impératrice douairière réservés à l'archiduc Charles [1]. Cet affront, infligé gratuitement au représentant de la France devant toute la Cour et tout le corps diplomatique, achevait de creuser le gouffre qui séparait Léopold Ier de Louis XIV. Le 11 février, le Roi régla les deux incidents du même coup. « Les premières ouvertures de Kinsky », écrivit-il à Villars, « étaient encore si générales qu'elles ne donnaient pas lieu d'entrer en matière et de commencer une négociation sur un fondement aussi léger. » Le souverain, toutefois, reconnaissait qu'ensuite Kinsky avait parlé « bien plus positivement ». Et il ajoutait : « Il paraissait, en effet, que l'Empereur avait pris la résolution de s'expliquer et de prendre des liaisons plus particulières avec moi, et j'aurais eu lieu de le croire, si l'insulte que le prince de Liechtenstein vous a faite dans cette conjoncture ne me persuadait du contraire. » Villars devait donc se borner, pour répondre aux démarches du ministre autrichien, à lui dire « qu'il ne devait pas être surpris du peu d'empressement qu'il avait remarqué de la part du Roi à prendre des liaisons plus étroites avec l'Empereur, lorsque, de la part de ce prince, le Roi ne voyait qu'un extrême éloignement à fortifier la bonne intelligence que la paix devait avoir rétablie [2]. »

Aucune tentation partie de Vienne, pas plus que le coup de tête venu de Madrid, n'avait donc en définitive réussi à ébranler la triple alliance. Mais le dernier mot dans les

---

(1) Villars au Roi, 1er février 1699. — *Vienne,* t. 71, fol. 67-69.
(2) Le Roi à Villars, 11 février 1699. — *Vienne,* t. 71, fol. 78-80.

événements d'ici-bas appartient rarement à la sagesse humaine. On venait à Versailles, comme à Londres et à La Haye, d'en avoir une preuve de plus, et une preuve désolante.

CHAPITRE ONZIÈME.

MORT DU PRINCE ÉLECTORAL.

Au milieu de l'agitation des trois alliés et de l'indignation de la Cour de Madrid, l'Électeur de Bavière semblait se trouver dans la situation la plus enviable du monde, n'ayant plus d'autre inquiétude à subir que celle de savoir si sa descendance recevrait la monarchie espagnole tout entière, ou si cette monarchie ne lui écherrait qu'allégée de dépendances ruineuses. A la fin de mai 1698, il avait amené *incognito* à Bruxelles le vivant souvenir du passé, que lui avait laissé sa première femme, Marie-Antoinette. Arrivé vers six heures du soir, l'enfant recevait incontinent la visite des principaux personnages du pays. Le lendemain, dimanche, l'Électrice, sa belle-mère, le promenait en carrosse au Cours, « pour le faire voir au peuple [1] ». Le 29 novembre suivant, des fêtes avaient lieu dans la capitale brabançonne, surtout au palais, en l'honneur du *Kurprinz,* qui entrait ce jour-là

---

[1] *Relations véritables,* Bruxelles, 27 mai 1698, p. 328.

dans sa septième année (1). Le *Hofmaler* bavarois Vivien, chargé de faire son portrait, l'avait représenté, à côté d'une sphère où se dessinaient les contours de l'Europe occidentale et de l'Amérique, la main droite tournée vers une *armada,* dont les galions aux banderolles variées couvraient la mer au fond du tableau (2). Cette toile, qui orne encore la galerie de Schleissheim, ne contenait qu'un leurre amer. La fortune, après avoir préparé tant de grandeurs à cet être naissant, devait les lui retirer toutes d'un seul coup, en lui retirant brusquement la vie.

On avait déjà craint pour cette précieuse existence, et à plus d'une reprise. A tort ou à raison, en janvier 1697, le bruit de sa mort s'était répandu à la Cour de Madrid, « y produisant de grands raisonnements (3) ». L'année suivante, une sorte de rechute avait inspiré de plus sérieuses alarmes. Le médecin ordinaire de Ferdinand-Joseph, le Dr Vacchiery, avait diagnostiqué la variole. En somme, aucune éruption ne s'étant manifestée, il fallut bien reconnaître que l'accès fébrile en question était assez mal aisé à définir exactement. En tout cas, pendant une journée, il y eut péril de mort. La gouvernante, la comtesse La Pérouse, après le rétablissement du malade, écrivit même à son père que Saint-Benno (*sic*) avait certainement fait un miracle en sa faveur (4). Vers les derniers jours de janvier 1699, une partie des mêmes symptômes morbides se reproduisirent, et, au début, l'on crut encore n'avoir à faire qu'à une petite-vérole infantile, malgré des complications inquiétantes. La plupart des médecins consultés étaient d'avis d'administrer quelques vomitifs légers. Mais le *Leibmedicus,* Louis Hernandez, n'adopta pas cette manière de voir, en raison de la débilité constitutionnelle du petit malade, et il fit prévaloir son avis.

---

(1) *Gazette de France,* La Haye, 6 novembre 1698, p. 452.
(2) Heigel, p. 227.
(3) Gudaña, 31 janvier 1697. — *Espagne,* t. 77, fol. 57.
(4) Heigel, p. 316.

Malheureusement, la nature, à laquelle on voulait laisser tout l'honneur de la guérison, ne suffit pas cette fois à l'amener. L'héritier présomptif de la monarchie espagnole s'affaiblit de plus en plus (1). M. de Mérode-Westerloo, le 5 février, après un mieux relatif qui s'était déclaré dans la matinée, fut conduit à son chevet par l'Électeur lui-même : « Il me fit entrer seul avec lui près du lit de l'enfant; il lui portait des joujoux, et l'enfant paraissait vouloir faire effort pour montrer qu'il ne souffrait pas tant, afin de consoler le père, qui, après être sorti les larmes aux yeux, me dit de continuer à jouer avec lui. Je le fis encore un peu, mais, le voyant tant souffrir, je n'en pouvais plus et je m'en allai. Le médecin juif, don Louis, était seul dans le cabinet, le dos contre le feu (2) ». Le même jour, à la suite de crampes et d'évanouissements, Ferdinand-Joseph perdit l'usage de la parole. Dans la nuit, entre une heure et deux heures du matin, il acheva de s'éteindre, en présence de son père, du marquis de Bedmar, et de quelques autres grands personnages (3). Dans son désespoir, Max-Emmanuel déchira ses vêtements, et, à force de sangloter, fût pris d'une défaillance complète. On l'entraîna le soir à sa maison de plaisance de Ter-Vueren (4), où son frère l'Électeur de Cologne ne tarda pas à venir le rejoindre (5). Dans la nuit du 9 février, un cortège funèbre traversait le parc de Bruxelles, et déposait à Sainte-Gudule, près des cercueils de l'infante Isabelle et de l'archiduc Albert, les restes mortels du principicule qui, suivant l'expression fort judicieuse de Prielmayer, avait servi de « médiateur » à l'Europe.

La nouvelle de cette mort aussi rapide qu'imprévue ne manqua pas d'éveiller des soupçons proportionnés au

---

(1) Heigel, p. 305-306.
(2) T. 1, p. 163.
(3) Heigel, p. 306.
(4) *Theatrum Europaeum,* t. 15, p. 548.
(5) *Gazette de France,* nº du 21 février 1698.

légitime émoi qu'elle avait provoqué. Ces soupçons avaient pour point de départ ce fait qu'on aurait trouvé, à l'autopsie, l'estomac du petit prince plein de mucosités d'un aspect étrange, et seul en mauvais état au milieu d'organes sains. Il était d'ailleurs évident que l'Autriche avait le plus grand intérêt à être débarrassée de Ferdinand-Joseph. Ses partisans, à Bruxelles, n'avaient pas même eu la pudeur de cacher leur joie. Les mots de *Wat geluck voor ons Landeken!* avaient été entendus pendant qu'on descendait le cercueil dans les caveaux de Sainte-Gudule. On allait jusqu'à désigner le *Leibmedicus* comme l'auteur du forfait [1]. A Versailles, « le public raisonna beaucoup sur cette mort, et ne manqua pas d'en accuser trop légèrement le Conseil de l'Empereur [2]. » L'événement semble même avoir été tenu secret quelque temps, car on le sut à la Cour le 8, et le 11 seulement dans Paris [3]. Tout d'abord, on n'avait pas voulu y croire. Plus tard, Torcy, dans ses *Mémoires* [4], se borna à dire « que plusieurs discours furent tenus sur la cause véritable de cette mort ». Et il ajoute fort discrètement : « L'Électeur, vivement touché de la perte de son fils, ne l'attribua pas simplement à la maladie qui l'avait enlevé; il publia ses soupçons, soulagement inutile à sa juste douleur. » Saint-Simon, au contraire, lâchant la bride à son pessimisme, insinua que « le Conseil de l'Empereur avait ses ressources accoutumées, » et il rappela la manière dont la première femme de Charles II avait succombé. Bref, selon lui, « personne ne douta que, si Ferdinand-Joseph était mort si à-propos, ce ne fût par l'influence du Conseil de Vienne [5]. » L'incomparable pamphlétaire ne se doutait pas de la boutade future de Voltaire, dont le bon

---

(1) Mérode-Westerloo, t. 1, p. 163-164.
(2) De Sourches, 9 février 1698, t. 6, p. 123.
(3) *Gazette de France*, n° du 14 février 1699.
(4) T. 1, p. 82.
(5) T. 2, p. 174.

sens releva, avec un dédain spirituel, cette façon injurieuse de déterminer la cause inconnue d'un fait. « On accusa injustement, » dit-il dans son *Siècle de Louis XIV* (1), « de cette mort prématurée la maison d'Autriche, sur cette seule vraisemblance que ceux-là commettent le crime à qui le crime est utile. »

Les commérages de la Cour de France et les hardiesses de Saint-Simon n'auraient pu toutefois causer aux Habsbourg de Vienne qu'un dommage moral fort négligeable, si, jusqu'à un certain point, on n'eût eu le droit de les placer sous le patronage de l'Électeur lui-même, qu'une douleur respectable, jointe à un mécompte profond, semble avoir réellement aveuglé. Toutefois, au premier moment, malgré cet écroulement subit de toutes ses espérances, Max-Emmanuel fut loin d'émettre contre son beau-père des imputations odieuses. Le compte-rendu qui parut, dès le 10 février, dans une gazette, presque officielle, de Bruxelles, ne laissait rien pressentir de plus qu'un accident malheureusement des plus naturels à cette période initiale de l'existence humaine (2). Lui-même, Max-Emmanuel écrivit sans retard à Léopold pour lui apprendre la mort de son enfant. Bien

---

(1) T. 1, p. 516.

(2) « Le prince électoral de Bavière, ayant été malade l'espace de quatorze jours d'une fièvre continue avec des vomissements, et, les derniers jours, lui étant survenu des convulsions, mourut vendredi 6 de ce mois, entre une et deux heures du matin, à l'âge de 6 ans, 3 mois et 10 jours, et remplit cette Cour de tristesse. Son Altesse électorale, qui aimait ce prince avec une tendresse inconcevable, est inconsolable de cette mort, et partit le même matin pour Ter-Vueren pour y passer en quelque façon sa tristesse. Madame l'Électrice n'est pas moins touchée de cette perte, et la noblesse et généralement tous les habitants de cette ville déplorent la perte d'un si beau et si aimable prince. Le corps a été embaumé et mis dans un cercueil de bois, enveloppé d'un autre d'étain, le cœur dans une boëte d'argent, et les entrailles dans une châsse pareillement d'argent, que l'on porta hier, sur les dix heures du soir, par ordre de Son Altesse électorale, en l'église collégiale de Saint-Michel et de Sainte-Gudule, où il fut inhumé au tombeau de l'archiduc Albert d'Autriche, de glorieuse mémoire, et mis à côté de ce prince. » *Relations véritables*, 10 février 1699, p. 96. — *Bibliothèque royale de Bruxelles.*

que tout entier à la joie de marier son fils aîné et d'avoir obligé les Turcs à signer enfin la paix de Carlovitz, Léopold, que d'ailleurs sa haute vertu mettait personnellement à l'abri de toute suspicion, exprima sa condoléance en termes qui en attestaient la sincérité [1]. Au reste, en apprenant le testament fait en faveur de Ferdinand-Joseph, « il n'avait dit autre chose, si ce n'est : L'archiduc est mon fils; l'autre est mon petit-fils; Dieu soit loué de tout ce qu'il voudra faire [2]! » Il prodigua en tout cas les marques de sa douleur, ainsi que la plupart de ceux qui l'entouraient, à l'envoyé bavarois Mœrmann. Au mois d'avril, l'Électeur envoya à Vienne le comte Tœrring porter la notification officielle d'usage. Ce personnage ne rencontra aussi à la *Hofburg* que des visages fort attristés et d'excellentes paroles. Léopold ajouta même que la mort de son petit-fils l'avait d'autant plus touché qu'il était né dans son palais et avait commencé à y grandir. Il n'y eut que l'archiduc Charles que le comte Tœrring dut s'abstenir de visiter, toujours à cause de ce chapeau que l'archiduc entendait garder sur sa tête [3].

A coup sûr, cet échange de tristesses entre le beau-père et le gendre ne prouve en aucune façon que ce dernier n'avait pas, au lit de mort de son enfant, laissé échapper quelque parole téméraire contre les parents de sa première femme. Il est, au contraire, presque dans la nature des choses qu'une imprudence de ce genre ait été commise, étant donné son caractère. Mais, en réalité, ce fut seulement

---

(1) « La nouvelle de la mort du prince électoral est arrivée ici le 14, et Votre Majesté sera bien persuadée que cet événement si imprévu est regardé comme un des plus importants que le monde pouvait attendre. L'Empereur en a paru touché, et, l'Impératrice voulant le consoler par toutes les raisons qui se présentent d'abord, il répondit : Rien ne peut m'empêcher de songer que je perds mon petit-fils. Les gens de guerre s'en réjouissent comme d'une cause infaillible de guerre. » Villars au Roi, 18 février 1699. — *Vienne,* t. 71, fol. 110.

(2) Tallard au Roi, 12 mars 1699. — *Angleterre,* t. 180, fol. 56-66.

(3) Heigel, p. 318-319.

en 1704, alors que Max-Emmanuel avait étroitement lié sa cause à celle de la France, qu'il permit à un Français, paraît-il, un certain abbé Beaux [1], de glisser dans un manifeste politique cette phrase perfide : « L'étoile fatale à tous ceux qui font obstacle à la grandeur de la maison d'Autriche, étoile qui, depuis quarante ans, l'a si bien servie en Hongrie et en Espagne, emporta ce jeune prince. Il mourut d'une indisposition très légère et qui l'avait attaqué plusieurs fois sans danger, avant qu'il fût destiné à porter la Couronne d'Espagne [2]. » Dans un contre-pamphlet, la Cour de Vienne répliqua que la maison de Bourbon avait autant d'intérêt qu'elle à cette disparition, ce qui n'était pas exact d'ailleurs, grâce à la modération de Louis XIV. Quelque temps plus tard encore, une nouvelle incrimination se produisit à visage découvert, corroborée cette fois par la personnalité de l'auteur et par la divulgation d'un indice précis. L'ancien précepteur du *Kurprinz,* Ignaz-Franz von Wilhelm, dans un *factum* violent contre l'Autriche, articula ce détail qu'au moment de l'autopsie le bassin d'argent, dans lequel le foie se trouva un moment déposé, avait pris une teinte bleuâtre, de nature équivoque [3]. Cette particularité, vraie ou fausse, dont la chimie moderne donnerait peut-être une explication fort innocente, a suffi cependant, bien que certifiée par un témoin unique et tant soit peu récusable, ne serait-ce qu'à cause de ses légitimes regrets, pour qu'un certain nombre d'auteurs aient encore reproduit de nos jours, sans la discuter, la légende de l'empoisonnement [4]. En résumé, rien ne justifie l'accusation. Si ce n'est pas une fièvre muqueuse qui a emporté Ferdinand-Joseph, il est fort admissible, à en

---

[1] Heigel, p. 317.

[2] Lamberty, t. 3, p. 28, année 1704.

[3] Heigel, p. 311-312.

[4] Lipowski (p. 17) a écrit en 1820 : « *Entweder aus Indolenz des Leibartzes,... oder, wie andere wissen wollen, an ihm beigebrachtem Gifte.* » Cf. Vehse, Hormayr, Gfrœrer, Bormans et Coremans, cités par Heigel, p. 312.

juger d'après ses vomissements et ses convulsions, qu'il a pu être victime d'une méningite. Les rigueurs ordinaires de la nature ne rendent que trop superflue l'hypothèse d'un crime.

La perte du petit Ferdinand-Joseph était une véritable calamité pour l'Europe, car elle ruinait par la base un projet d'équilibre continental, laborieusement concerté, à peine achevé, mais qui avait résisté jusqu'ici aux premières secousses des événements contraires. S'il avait fallu trente ans de guerres intermittentes pour détruire et empêcher de reprendre le traité de partage de 1668, celui-ci devenait caduc en quelques jours. Par suite de la disparition d'un enfant, l'avenir du monde chrétien ne reposait plus dorénavant sur aucune prévision humaine.

APPENDICE

N° 1

LES CORTÈS D'ESPAGNE

ET LA RENONCIATION DE MARIE-THÉRÈSE [1].

A la question de savoir ce qu'étaient devenues au juste les Cortès à la fin du règne de Charles II s'en rattache une autre, accessoire en réalité, mais d'un intérêt capital pour nous : la renonciation de Marie-Thérèse en 1659 avait-elle, oui ou non, reçu leur approbation ? La Torre, quoiqu'écrivant au point de vue et avec des documents autrichiens, assure cependant (t. 1, p. 25) que cette renonciation n'avait été « ni reconnue ni approuvée par les Cortès ». Néanmoins, Ferdinand de Harrach, dans son *Tagebuch*, à la date du 9 juillet 1698, prétend qu'au dire d'Oropesa il y avait entre la renonciation de Max-Emmanuel et celle de Louis XIV une

---

[1] Nous ne saurions trop remercier M. l'archiviste Julio Melgarès Marin qui a bien voulu recueillir pour nous et mettre à notre disposition tous les éléments de cette note. On pourra d'ailleurs consulter sur la matière : M. Canovas del Castillo, *Carlos V y las Cortes de Castilla*, dans *La España moderna*, janvier 1889; Capmany, *Practica y estilo de celebrar Cortes*, Madrid, 1821; *Coleccion de Cortes de los antiguos Reynos de España*, publiée en 1856 par la *real Academia de la Historia; Actos de las Cortes de Castilla*, édités par la Chambre des députés en 1861, etc.

différence essentielle, parce que *die franzœsische hetten die Cortes approbiret* (p. 112). Ce qui est plus grave encore, c'est que l'historien moderne de l'Espagne, M. V. Lafuente, qualifie cette renonciation de *confirmada por las Cortes* (t. 17, p. 28). De même, son émule M. Victor Gebhardt (t. 5, p. 570).

S'il était exact, comme on l'a prétendu, que les Cortès n'eussent jamais été convoquées en Espagne depuis 1638, il est clair, *à priori*, que leur assentiment eût fait défaut à l'exhérédation préventive de Philippe IV. Mais tel n'est pas le cas, et les réunions de Cortès avaient même été assez nombreuses dans les principaux royaumes de la monarchie. A partir de la paix des Pyrénées, on en signale pour la Castille, à Madrid, en 1660-1664 et 1665 ; pour l'Aragon, à Calatayud, en 1677-1678, à Saragosse, en 1684-1686; pour la Navarre, à Pampelune, Estella ou Corella, en 1662, 1665, 1666, 1675, 1677, 1678, 1680, 1684, 1686, 1688, 1691, 1692, 1695. Ces Cortès, il est vrai, n'avaient plus guère d'autre mission que d'enregistrer les décisions royales, souvent même, au dire de la royauté, de les enregistrer une fois pour toutes. Quoique la *Nueva recopilacion* de Philippe II (livre 6, titre 7) prescrivît de requérir le consentement des Cortès *por la decision de todo negocio grave*, les derniers rois de la maison d'Autriche ne les convoquèrent à peu près que pour en obtenir des subsides. Cependant celles de 1618 avaient non seulement approuvé la renonciation d'Anne d'Autriche, mais, de plus, déclaré que tous les enfants issus de ce mariage seraient exclus à perpétuité du trône d'Espagne. (V. Lamberty, t. 1, p. 560-561.) Reste à savoir si cette disposition rigoureuse devait aussi s'appliquer aux enfants issus d'un nouveau mariage, quand bien même ils se trouveraient issus déjà du premier, puisque ce n'était pas de ce premier mariage que dérivait leur droit. *Odia restringenda,* dit le jurisconsulte romain. En tout cas, et c'est là le point en litige pour nous, on n'a pas jusqu'ici

retrouvé en Espagne de traces d'une approbation quelconque donnée par les Cortès à la renonciation de Marie-Thérèse. Aussi don Manuel Colmeiro, membre de la *Academia de la Historia* et professeur de droit politique à l'Université de Madrid, a-t-il cru devoir réduire à néant l'affirmation, dénuée d'ailleurs d'indication de sources, de MM. Lafuente et Gebhardt. Dans son *Curso de derecho politico segun la historia de Leon y Castilla* (p. 184) il écrit, après avoir mentionné l'assertion du premier de ces deux historiens : « *No lo creemos, ò mas bien lo negamos, por que no consta de ningun documento fidedigno, ni durante el reinado de Felipe IV se solian ocupar las Cortes en otra cosa que en prorogar el servicio de millones.* »

L'assertion d'Oropesa ne peut donc guère s'expliquer à moins d'admettre, ce qui est le cas sans doute, qu'il ait prétendu attribuer à la décision royale sanctionnée par les représentants de la nation en 1618 une force suffisante pour s'étendre *ipso jure* à tous les cas analogues que l'avenir pourrait faire naître. Mais rien n'établit qu'une approbation spéciale des *procuradores* de l'Espagne ait été accordée à l'acte de 1659. Si un pareil assentiment eût existé, la Cour de Vienne n'aurait pas manqué d'en citer au moins la date, sinon le texte, dans l'un de ses manifestes. Nous n'avons pas du reste à nous préoccuper ici de la question de droit public. Il nous suffit d'avoir présenté ces remarques à propos du fait historique, considéré en lui-même.

N° 2

HEINSIUS A GUILLAUME III

(14 mars 1698) (1).

.... *De Prins van Nassauw mij door sijn secretario heeft doen vertoone een brief uijt de Franse conqueste, houdende dat men tot Givet een groot magazin van haver en hooi stonde te formeren en ook een in Vlaanderen, soo sulx volgt kan ik niet anders oordeelen of de Fransen sullen in de vreede soo te water als te land haer doorgaans in gereedheid houden, om in cas de Koning van Spagne kwame te sterven en het rijk en de Spaansche Nederlanden te invaderen, en ik moet bekennen dat, als ik alles overdenk, dat ik mij niets ter wereld kan imagineren, hetgeen hetzelve zoude kunnen beletten, want Vrankrijk noch genoegzaam alle zijne militie aan de hand hebbende en tellequellement ter zee gewapent zijnde, in alle gevalle in zeer korte tijd gewapend kunnende zijn, kan ik niet zien wie hen zoude kunnen opposeren, want in Spanje is geen resistentie ter wereld te verwachten, in de Spaansche Nederlanden werd geen de minste conduite gehouden tot eenige defentie, in het Milanees kan een partage tusschen*

---

(1) *Archives royales de La Haye.*

Vrankrijk en Savoijen alles in oogenblik wegnemen, Vrankrijk voorziet zijne eilanden in de West Indien van volk, provisie en al hetgeen noodig is, om de Spaansche landen te kunnen aantasten, zij zenden daar van tijd tot tijd schepen naar toe, die kunnen dienen tot transport als anders, en zoo zij het werk daar meester werden gelijk zeer apparent is, was al de rest gedaan, deselve vervolgens staande zoo als die nu zijn, is zekerlijk geen behoudenis te wachten, als dat God Almachtig het leven gunne aan den Koning van Spanje...

HEINSIUS A PORTLAND

25 mars 1698, La Haye.

Zijne Majesteit mij bij deszelfs hoogstgeachte missive van den 18ⁿ dezer die van Uwe Excellentie van den 15ⁿ daarbevorens, rakende de propositie bij de Heeren Pompone en de Torsy aan denzelven gedaan, toegezonden hebbende, met order dat ik Uwe Excellentie daarop zoude laten toekomen mijne gedachten, en, vermits die zaak secretesse vereischte, die door een expresse toetezenden, heb ik van mijn pligt geacht Uwe Excellentie bij dezen te gemoet te voeren dat ik, deszelfs missive aandachtelijk hebbende geexamineerd, de zaken daarin vervat bevinde van de uitterste importantie, en welkers maniantie requireert een zeer voorzigte conduite, want vooreerst staat wel te examineren of deze zaak aan het Fransche Hof ernst is of niet, dewijl gebeuren zoude kunnen

dat zulks geschiedde : eerstelijk, de Koning van Spanje dangereus ziek zijnde, om ons met zoodanige propositien op te houden en te diverteren van de middelen die wij in zoodanig geval zouden moeten gebruiken, en de concerten die wij met de geallieerden te maken hebben, daar Frankrijk ondertusschen voortgaat om zich alomme tegen dat voorval te prepareren en in gereedheit te zijn.

Ten tweede, zoude kunnen gebeuren dat dergelijke offres aan den Keizer, den Churfurst van Beyeren en aan de Graven (1) *van Spanje werden gedaan, ieder naar zijne convenientie.*

Ten derde, dewijl het secreet niet van ons alleen dependeert, zou men aan alle kanten jalousie kunnen verwekken, en de geallieerden niet alleen onbekwaam maken door dissentien in zoo schielijk geval te doen hetgene behoort, maar zou de een den anderen met het accepteeren van de Fransche conditien doen voorbijloopen.

Om welke redenen het vast staat dat het wel zou kunnen gebeuren dat het wel ernst zou wezen met juist privative en alleen met ons te handelen, maar met diegenen daar het meeste voordeel te doen was, en, niets te doen vindende, naar hun zin te brouilleren, als hiervoren is gezegd; alhoewel ook waar is dat met ons te handelen de zeekerste weg zou wezen, als de magtigsten te water en te lande zijnde, en die het geconvenieerde zouden kunnen mainteneren. Deze intentie zal zich moeten openbaren en uit de zaak zelf die zij zullen voorstellen en uit den vorm. En daarom zal het nodig wezen, zooals Zijne Majesteit aan Uwe Excellentie heeft geschreven,

---

(1) Il faut lire probablement : *Granden.*

dat men deze negotiatie aan de hand houde en trachte haar te doen uitkomen tot meerdere particulariteiten. Want zoo zij niet komen tot particulariteiten, of dat zij nu trachten te traineeren, is het zeker dat het werk niet helder is, want die van hunne zijde moeten komen, om bij ons te kunnen worden geexamineerd en onze belangen daarop te zeggen. Wij kunnen rauwelijks geene voorslagen doen, dewijl wij ons aanstonds zouden exponeeren aan de odieusheid van de geallieerden die daarin zouden steken, en kunnen ook naauwelijks, een project gehouden hebbende, een contre-project formeren, tenzij wij ten naasten bij gepersuadeerd zijn van de apparentie van het succes van die negotiatie. Wat de zaak zelfs aanlangt, de voorslagen zouden kunnen gaan om iets te doen met concert van alle de geinteresseerden; in zoodanig geval zouden wij het werk moeten applaneren en hetzelve daarna bij persuasie doen agrëeeren. Of het zoude met seclusie of uitsluiting van eenige geinteresseerden moeten zijn, als wat meer difficulteit en bedenkelijkheid daarin zoude resideren.

Voor zooveel ik uit Uwer Excellentie brief bespeure, zoo komt het mij voor :

Eerstelijk, dat het rijk van Spanje, Milaan, Napels, etc. zoude willen laten succederen op een jongeren zoon van den Dauphin, mitsgaders ook de West Indien.

Ten tweede, dat precautien zouden geven dat de rijken van Spanje en Frankrijk niet te gelijk op een persoon kwamen te devolveren.

Ten derde, dat de Churfurst van Beyeren zoude toewijzen de Spaansche Nederlanden en alzoo den Keizer secluderen. Nu zouden zij wel, buiten ons weten, aan den Keizer eene presentatie kunnen doen om onder de pretendenten de successie

te verdeelen, nemende voor hen Spanje en West Indien, en latende Italie en de Spaansche Nederlanden aan den Keizer, of aan den Keizer en Churfurst te zamen, om het werk te meer verdeelen nadat het zoude kunnen vallen, dewijl anders de Keizer te sterk naar hun zin zou zijn, en zien alzoo over en weder waar best aan te raken, of in allen gevalle divisie te maken.

Wat nu de eerste presentatie aanlangt, is evident dat daarmede alles aan Frankrijk blijft, en dat daarin niet is dat securiteit kan geven.

Want of wel een tweede of derde zoon van den Dauphin daar werd geplaatst, en, bij succes van tijd, daardoor de twee rijken van Frankrijk en Spanje weder zouden kunnen werden gehouden voor gesepareerd, zoo is nochtans notoir dat men daarvan aanstonds geen effect zoude hebben, maar Frankrijk daarvan tegenwoordig volkomen meester zoude zijn, en bijgevolg van de Straat en geheele Middellandsche zee, waardoor Engeland en deze Staat bij provisie in de commercie waren geruineerd en een voet gelegd van het meesterschap van de rest.

Waartegen geene precautien zijn uit te vinden, of het moest wezen dewijl studieuslijk schijnen gezwegen te hebben van de West Indien en Middelandsche zee, dat Engeland en den Staat daaromtrent satisfactie konden geven, of aanwijzen, en te gelijk den Keizer en Churfurst van Beyeren contenteren. Ingeval zij den tweeden weg insloegen om den Keizer en Churfurst buiten ons te willen contenteren, zou men in dezelve inconvenienten alsvoren kunnen vervallen, en daarenboven met den Keizer gesepareerd zijn, hetgeen de Keizer, zonder zijn openbare ruine, naauwlijks ook doen kan.

Hetgeen bij die Heeren is geallegeerd wegens de groote magt die de Keizer in cas van die successie zoude hebben, is niet te paralelleren met de gecombineerde magt die Frankrijk hebben zou, voornamenlijk ter zee, en is vervolgens geen argument om te persuaderen. De orde die men, na mijn oordeel, in deze zaak zou behooren te houden, bestaat daarin :

Eerstlijk, dat men aan onze zijde mede protestere en betuige dat men een volkomen sincere genegenheid heeft om den vrede te mainteneren en onderhouden.

Ten tweede, dat men ook vaststelle dat de dood van den Koning van Spanje dien vrede weder zou kunnen breken, tenware daaromtrent eenige remedien konden worden uitgevonden.

Ten derde, dat men bereid is te hooren hetgene daartoe zou kunnen worden voorgeslagen, voornamenlijk zoo iets zou kunnen worden uitgedacht dat tot satisfactie van alle de geinteresseerden zoude kunnen dienen, of waartoe men dezelven zou kunnen disponeren en persuaderen.

Voorts oordeel ik dat men hen zooveel doenlijk tot particulariteiten, als hiervoren gezegd is, moet trachten te doen komen, en, om daartoe te geraken, hunne voorstellen eenigzints debatteren en zwarigheden allegeren, om die te laten oplossen op duistere voorstellingen, eclaircissementen te verzoeken enz... zich bij provisie zeer wachtende om iets voor te brengen tot nadeel van de geallieerden, dat overgebragt zoude kunnen werden om jalousie te verwekken. Ingevalle deze zaak de Franschen ernst is, en zij voornamenlijk genegen zouden wezen Engeland en den Staat securiteit te geven omtrent de Spaansche Nederlanden of barrière, mitsgaders ook omtrent de commercie van de Middellandsche zee en West Indien, zou

ligt nog wel iets goeds daaruit te wachten zijn, maar dewijl daartoe tijd zal werden gerequireerd, en de Koning van Spanje schielijk zou kunnen komen te sterven, als wanneer die heele negotiatie plots zou komen te vervallen, zoo zou het te bedenken wezen, ingeval de conservatie van de rust en vrede te wederzijden ernst is, of niet iets zoude kunnen worden uitgevonden om het geval schielijk exterende, alles te laten in zijn geheel aan de directie van de regering, die dat gedurende het interregnum zoude mogen competeeren in alle rijken en plaatsen, om de voorzegde negotiatie dien onverminderd te kunnen voortzetten.

Wijders zal men zich moeten reguleren naar de occurrentien en de dagelijksche toevallen, die niet kunnen werden geprevideerd.

Dit zijn zoo mijne particuliere geringe gedachten, die ik aan het wijze oordeel van Zijne Majesteit, die ik hiervan eene copie zende, en dat van Uwe Excellentie submitteer, en blijf enz.... »

N° 3

PROJET DE TRAITÉ

à faire entre le Roi et le roi d'Angleterre.

(**5 août 1698**) [1].

« Soit notoire à tous, etc... que, le sérénissime et très puissant prince Louis XIV, par la grâce de Dieu roi très chrétien de France et de Navarre, et le sérénissime et très puissant prince Guillaume IIIe, aussi par la grâce de Dieu roi de la Grande-Bretagne, n'ayant rien de plus à cœur que de fortifier par de nouvelles liaisons la bonne intelligence rétablie entre Leurs Majestés par le dernier traité conclud à Ryswick, et de prévenir par des mesures prises à temps les événements qui pourraient exciter de nouvelles guerres dans l'Europe, Leursdites Majestés ont donné pour cet effet leurs pleins pouvoirs pour convenir d'un nouveau traité, savoir : Sa Majesté très chrétienne au sieur comte de Tallard, lieutenant-général de ses armées et de sa province de

---

[1] *Angleterre,* t. 176, fol. 130-134.

Dauphiné, et son ambassadeur extraordinaire auprès dudit roi d'Angleterre, et Sa Majesté britannique aux sieurs etc...

Lesquels, en vertu desdits pouvoirs, sont convenus des articles suivants :

Article 1er.

La paix rétablie par le traité de Ryswick entre le sérénissime et très puissant prince Louis XIV, roi très chrétien de France et de Navarre, et le sérénissime et très puissant prince Guillaume IIIe, roi de la Grande-Bretagne, leurs héritiers et successeurs, leurs royaumes, États et sujets, sera ferme et constante, et Leurs Majestés feront réciproquement tout ce qui pourra contribuer à l'avantage et à l'utilité de l'un et de l'autre.

Article 2e.

Comme le principal objet que Leursdites Majestés se proposent est celui de maintenir la tranquillité générale de l'Europe, elles n'ont pu voir sans douleur que l'état de la santé du roi d'Espagne soit depuis quelque temps devenu si mauvais qu'il y a tout lieu de craindre que Sa Majesté catholique ne puisse pas vivre encore longtemps, et, quoiqu'il n'y ait rien de plus triste pour Leurs Majestés que la seule pensée de cet événement par l'amitié sincère et véritable qu'elles ont pour ledit roi, elles ont cependant estimé qu'il était d'autant plus nécessaire de le prévoir que, Sa Majesté catholique n'ayant point d'enfants, l'ouverture de sa succession exciterait infailliblement une nouvelle guerre, si le roi très chrétien soutenait les droits légitimes de Mgr le Dauphin, son fils unique, sur toute la monarchie

d'Espagne; que l'Empereur, d'un côté, et l'Électeur de Bavière, de l'autre, voulussent faire valoir les prétentions de l'archiduc d'Autriche et du prince électoral de Bavière.

Article 3e.

Et, comme le roi très chrétien désire sur toutes choses la conservation du repos public, que Sa Majesté voit combien une aussi grande augmentation de sa puissance alarmerait l'Europe, elle veut bien faire céder ses propres intérêts à cette considération et prendre dans cette vue avec le roi de la Grande-Bretagne les mesures nécessaires pour obliger l'Empereur, [soit par un traité, ou par telle autre voye qui sera jugée convenable] à se contenter du partage qui sera fait de la monarchie d'Espagne.

Article 4e.

Ainsi, le roi très chrétien, en ayant le consentement de Mgr le Dauphin, sera satisfait que mondit seigneur le Dauphin ait pour son partage, et pour lui tenir lieu de tous ses droits légitimes sur la succession d'Espagne etc...

Que l'archiduc Charles d'Autriche, second fils du sérénissime et très puissant prince Léopold, élu Empereur des Romains, possède etc...

Que le prince, fils aîné de M. l'Électeur de Bavière, ait pour sa part etc...

Sa Majesté très chrétienne promettant, tant en son nom qu'en celui de Mgr le Dauphin, [qui en donne son plein pouvoir particulier au sieur comte de Tallard], de ses héritiers et successeurs à la Couronne de France, de ne jamais contrevenir à ce partage pour quelque raison que ce soit, lorsqu'il aura été exécuté de bonne foi.

ARTICLE 5e.

Et, pour y parvenir, Leurs Majestés très chrétienne et britannique sont demeurées d'accord qu'aussitôt après la signature et l'échange des ratifications du présent traité le roi de la Grande-Bretagne le communiquera à l'Empereur et à l'Électeur de Bavière; que Sa Majesté britannique leur fera connaître la nécessité d'y souscrire, pour éviter la guerre que l'ouverture à la succession d'Espagne ne manquera pas de produire; que, si l'un ou l'autre refusent d'entrer dans ledit traité, Sadite Majesté britannique lui déclarera qu'il ne doit attendre d'elle aucun secours de troupes ni de vaisseaux pour soutenir ses prétentions; qu'elle fera au contraire agir ses troupes et ses vaisseaux en faveur du roi très chrétien et de celui des deux princes qui aura accepté ledit traité.

ARTICLE 6e.

Que si le roi très chrétien trouve des obstacles à se mettre en possession paisible des États que Sa Majesté très chrétienne réserve en Italie pour le partage de Mgr le Dauphin, le roi de la Grande-Bretagne promet et s'engage etc.... [1].

ARTICLE 7e.

Le présent traité doit demeurer très secret à l'égard du roi d'Espagne, l'amitié et la considération de Leurs Majestés

---

[1] Torcy a écrit en marge : « Il faudra savoir ce que le roi d'Angleterre voudrait faire en ce cas. Le Roi ne lui demanderait pas d'engagement pareil, si l'Espagne et les Indes faisaient le partage d'un des fils de Monseigneur, Sa Majesté étant persuadée que la disposition des peuples d'Espagne suffirait pour éviter toute guerre. Ce qui n'arrivera pas à l'égard des États d'Italie. »

pour Sa Majesté catholique les obligeant également à lui cacher les mesures qu'elles jugent à propos de prendre pour le bien de l'Europe, si Dieu disposait de ce prince.

Article 8e.

Et, comme les États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas ont un égal intérêt de contribuer au maintien de la tranquillité publique, le roi de la Grande-Bretagne promet et s'engage de les faire entrer en même temps dans le présent traité, aux mêmes conditions et assistances, et d'être garants conjointement avec eux de la ponctuelle exécution de tous ses articles [1].

---

[1] Au bas de ce projet, on lit encore : « Voilà quels sont à peu près ceux qui peuvent composer le traité. M. le comte de Tallard verra si le projet qui lui sera donné y sera conforme. Celui-ci pourra servir à le dresser, et, s'il y a quelque chose que l'on doive ajouter ou diminuer, il recevra incessamment les ordres du Roi, aussitôt qu'il en aura rendu compte à Sa Majesté. »

N° 4

DÉCLARATION DU ROI D'ANGLETERRE [1].

(8 septembre 1698.) [2]

Ayant projeté un traité avec Sa Majesté très chrétienne et les seigneurs États-Généraux pour le maintien de la paix que nous avons fort à cœur, et craignant qu'avant qu'il pût être achevé dans les formalités nécessaires elle ne pût être troublée par la mort précipitée du roi catholique, je promets et m'engage, en foi et parole de roi, que, si ce cas arrive (ce qu'à Dieu ne plaise) le roi d'Espagne vînt à mourir sans enfants, devant la signature et ratification de ce traité, qu'en ce cas nous tiendrons ce projet de traité et

---

(1) La longueur de ce volume nous a fait renoncer à donner ici la transcription des pleins-pouvoirs dont nous avions parlé à notre page 486 et qui d'ailleurs n'offrent par eux-mêmes qu'assez peu d'intérêt. Ils figurent au t. 178 du fonds *Angleterre*, fol. 164-166, 168 et 169.

(2) Cette déclaration se trouve insérée entre l'article 15e du traité et l'article secret en deux paragraphes qui le suit. — *Angleterre*, t. 177, fol. 59-60. L'engagement réciproque de Louis XIV, pris à Compiègne, le 14 septembre, se trouve fol. 71-72. Il est suivi d'une apostille du Dauphin, ainsi libellée : « Je soubzigné, Dauphin de France, fils unique du Roi, consens à ce qui est porté dans les articles ci-dessus signés de la main du Roi, mon très cher et très honoré seigneur et père, promettant de signer et ratifier le traité qui doit être fait conformément à ces articles. »

l'article secret, que nous avons paraphé tous deux de nos mains à chaque article, comme un traité fait et achevé dans toutes les formes, et le ferons signer devant le 29e de septembre dans les formes et ratifier devant le 20e octobre, ou plus tôt, si faire se peut, sans y apporter aucun changement que celui que nous, ledit seigneur roi très chrétien et les seigneurs États-Généraux pourrions trouver bon d'un commun consentement. En foi de quoi nous avons écrit et signé la présente déclaration, et y avons fait mettre le cachet de nos armes, que nous voulons qui ait la même force que si elle était scellée du grand sceau d'Angleterre. Fait à Loo, ce 8e septembre 1698.

Signé : WILLIAM ROY.

N° 5

TRAITÉ DE PARTAGE

(11 octobre 1698) (1).

TRAITÉ

fait entre le Roi très chrétien, le roi de la Grande-Bretagne et les seigneurs États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas.

Soit notoire à tous qui ces présentes verront que le sérénissime et très puissant prince Louis XIV, par la grâce de Dieu, roi très chrétien de France et de Navarre, et le sérénissime et très puissant prince Guillaume III, aussi par la grâce de Dieu roi de la Grande-Bretagne, et les seigneurs

(1) Ce traité a été imprimé depuis longtemps et se trouve dans plus d'un recueil. Le texte que nous en donnons a été collationné par nous sur l'original conservé aux Archives des Affaires étrangères. Nous remercions bien sincèrement M. le directeur Girard de Rialle et M. Louis Farges de cette communication faite à titre exceptionnel. La pièce se compose de 14 feuillets, d'un format assez petit, que rattache un étroit ruban bleu.

États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, n'ayant rien de plus à cœur que de fortifier par de nouvelles liaisons la bonne intelligence rétablie entre Sa Majesté très chrétienne, Sa Majesté de la Grande-Bretagne et lesdits seigneurs États-Généraux par le dernier traité conclu à Ryswick, et de prévenir par des mesures prises à temps les événements qui pourraient exciter de nouvelles guerres dans l'Europe, ont donné pour cet effet leurs plein-pouvoirs *(sic)* pour convenir d'un nouveau traité, sçavoir : Sadite Majesté très chrétienne au sieur comte de Tallard, lieutenant-général de ses armées et de sa province de Dauphiné, son ambassadeur extraordinaire en Angleterre; Sadite Majesté britannique aux sieurs Guillaume de Bentinck, comte de Portland, chevalier de l'Ordre de la Jarretière, conseiller au privé Conseil du roi de la Grande-Bretagne, son premier gentilhomme de la Chambre et général de sa cavalerie, Joseph Williamson, chevalier, conseiller aussi au privé Conseil dudit roi, garde des Archives d'État; et lesdits seigneurs États-Généraux, aux sieurs François Verbolt, sénateur et bourguemaistre de la ville de Nimègue, maître général des postes dans le duché de Gueldre, comté de Zutphen et autres lieux, Frédéric, baron de Reede, seigneur de Lier, Saint-Antoine, ter Lee, etc., commandeur de Buren, de l'Ordre de la noblesse de Hollande et West-Frise, Antoine Heinsius, conseiller pensionnaire, garde du grand sceau et surintendant des fiefs de la même province de Hollande et West-Frise, Jean Becker, ancien sénateur et bourguemaistre de la ville de Middelbourg, Jean van der Does, seigneur de Bergestein, de l'Ordre de la noblesse de la province d'Utrecht, Guillaume van Haren, ci-devant

grietman[1] du Bilt, député de la part de la noblesse aux États de Frise et curateur de l'Université de Franeker[2], Arnold Lemker, bourguemaistre de la ville de Deventer, et Jean de Drews, tous députés en l'assemblée desdits seigneurs États-Généraux, de la part des provinces de Gueldre, de Hollande et West-Frise, de Zéelande, d'Utrecht, de Frise, d'Overyssel, et de Groningue et Ommelandes[3], lesquels, en vertu desdits pouvoirs, sont convenus des articles suivants :

Article 1er.

La paix rétablie par le traité de Ryswick entre le sérénissime et très puissant prince Louis XIV, roi très chrétien de France et de Navarre, le sérénissime et très puissant prince Guillaume III, roi de la Grande-Bretagne, et les seigneurs États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, leurs héritiers et successeurs, leurs royaumes, États et sujets, sera ferme et constante, et Leurs Majestés et lesdits seigneurs États-Généraux feront réciproquement tout ce qui pourra contribuer à l'avantage et à l'utilité de l'un et de l'autre.

Art. 2e.

Comme le principal objet que Sadite Majesté très chrétienne et Sadite Majesté de la Grande-Bretagne et lesdits seigneurs États-Généraux se proposent est celui de maintenir la tranquillité générale de l'Europe, ils n'ont pu voir

---

(1) Bailli en Frise.

(2) Fondée, sauf erreur, en 1585, dans une petite ville frisonne à la hauteur du Texel.

(3) On appelait ainsi un certain nombre de villages ou petites villes, entre l'Ems et la Lauwers, qui entouraient *(om land)* la ville de Groningue, et dont Winschoten paraît avoir été un des principaux.

sans douleur que l'état de la santé du roi d'Espagne soit depuis quelque temps devenu si languissant qu'il y a tout lieu de craindre que ce prince n'ait plus longtemps à vivre. Quoiqu'ils ne puissent tourner leurs pensées du côté de cet événement sans affliction, par l'amitié sincère et véritable qu'ils ont pour lui, ils ont cependant estimé qu'il était d'autant plus nécessaire de le prévoir que, Sa Majesté catholique n'ayant point d'enfants, l'ouverture de sa succession exciterait infailliblement une nouvelle guerre, si le roi très chrétien soutenait ses prétentions, ou celles de Mgr le Dauphin, sur toute la succession d'Espagne, que l'Empereur fît aussi valoir ses prétentions, celles du roi des Romains, de l'archiduc, son second fils, ou de ses autres enfants, et l'Électeur de Bavière, celles du prince électoral, son fils aîné, sur ladite succession.

Article 3e.

Et, comme les deux seigneurs rois et les seigneurs États-Généraux désirent sur toutes choses la conservation du repos public et d'éviter une nouvelle guerre dans l'Europe, par un accommodement des disputes et des différends qui pourraient résulter au sujet de ladite succession, ou par l'ombrage de trop d'États réunis sous un même prince, ils ont trouvé bon de prendre par avance des mesures nécessaires pour prévenir les malheurs que le triste événement de la mort du roi catholique sans enfants pourrait produire.

Article 4e.

Ainsi, il a été accordé et convenu que, si ledit cas arrivait, le roi très chrétien, tant en son propre nom qu'en celui de

Mgr le Dauphin, ses enfants mâles ou femelles, héritiers et successeurs, nés et à naître, comme aussi mondit seigneur le Dauphin pour soi-même, ses enfants mâles et femelles, héritiers ou successeurs, nés et à naître, se tiendront satisfaits, comme ils se tiennent satisfaits par la présente, que mondit seigneur le Dauphin ait pour son partage, en toute propriété, possession plénière et extinction de toutes ses prétentions sur la succession d'Espagne, pour en jouir, lui, ses héritiers et successeurs, nés et à naître, à perpétuité, sans pouvoir être jamais troublé, sous quelque prétexte que ce soit, de droits ou de prétentions, directement ou indirectement, même par cession, appel, révolte ou autre voye, de la part de l'Empereur, du roi des Romains, de l'archiduc Charles, son second fils, de ses autres enfants, mâles ou femelles, et descendants, ses héritiers et successeurs, nés et à naître, ni aussi de la part de l'Électeur de Bavière, au nom du prince électoral de Bavière, son fils aîné, ni dudit prince électoral, leurs enfants, héritiers et successeurs, nés et à naître, les royaumes de Naples et de Sicile, les places dépendantes présentement de la monarchie d'Espagne situées sur la côte de Toscane, ou îles adjacentes, comprises sous le nom de Sancto-Stephano, Porto-Hercole, Orbitello, Telamone, Portolongon, Piombin, en la manière que les Espagnols les tiennent présentement, la ville et le marquisat de Final, en la manière pareillement que les Espagnols les tiennent, la province de Guipuscoa, nommément les villes de Fontarabie et Saint-Sébastien, situées dans cette province, et spécialement le port du Passage, qui y est compris, avec cette restriction seulement que, s'il y a quelques lieux dépendants de ladite province qui se trouvent

situés au-delà des Pyrénées, ou autres montagnes de Navarre, d'Alava ou de Biscaye, du côté de l'Espagne, ils resteront à l'Espagne; et, s'il y a quelques lieux pareillement dépendants des provinces soumises à l'Espagne qui soient en-deçà des Pyrénées, ou autres montagnes de Navarre, d'Alava ou de Biscaye, du côté de la province de Guipuscoa, ils resteront à la France; et les trajets desdites montagnes et lesdites montagnes qui se trouveront entre ladite province de Guipuscoa, Navarre, Alava et Biscaye, à qui qu'elles appartiennent, seront partagés entre la France et l'Espagne, en sorte qu'il restera autant desdites montagnes et trajets à la France, de son côté, qu'il en restera à l'Espagne, du sien; le tout avec les fortifications, munitions de guerre, poudres, boulets, canons, galères, chiourmes, qui se trouveront appartenir au roi d'Espagne, lors de son décès sans enfants, et être attachés aux royaumes, places, îles et provinces qui doivent composer le partage de Mgr le Dauphin; bien entendu que les galères, chiourmes et autres effets appartenants au roi d'Espagne par *(sic)* le royaume d'Espagne et autres États qui tombent dans le partage du prince électoral de Bavière lui resteront, celles qui appartiennent aux royaumes de Naples et de Sicile devant revenir à Mgr le Dauphin, ainsi qu'il a été dit ci-dessus; Moyennant lesquels royaumes, îles, provinces et places, ledit roi très chrétien, tant en son propre nom qu'en celui de Mgr le Dauphin, ses enfants mâles ou femelles, héritiers et successeurs, nés et à naître, comme aussi mondit seigneur le Dauphin pour soi-même, ses enfants mâles ou femelles, héritiers et successeurs, nés et à naître (lequel a aussi donné son plein-pouvoir pour cet effet au sieur comte de Tallard)

promettent et s'engagent de renoncer, lors de ladite succession d'Espagne, comme en ce cas ils renoncent dès à présent par celle-ci, à tous ses droits et prétentions sur ladite Couronne d'Espagne et sur les autres royaumes, îles, États, pays et places qui en dépendent présentement, et que de tout cela ils feront dépêcher des actes solennels dans la plus forte et la meilleure forme qu'il se pourra, qui seront délivrés au temps de la ratification de ce traité.

Article 5e.

Ladite Couronne d'Espagne et les autres royaumes, îles, États, pays et places, qui en dépendent présentement, seront donnés et assignés (à l'exception de ce qui a été dénoncé dans l'article précédent, qui doit composer le partage de Mgr le Dauphin) au prince, fils aîné de l'Électeur de Bavière, en toute propriété et possession plénière, en partage et extinction de toutes ses prétentions sur ladite succession d'Espagne, pour en jouir, lui, ses héritiers et successeurs, nés et à naître, à perpétuité, sans pouvoir être jamais troublé sous quelque prétexte que ce soit de droits ou de prétentions, directement ou indirectement, même par cession, appel, révolte, ou autre voie, de la part du roi très-chrétien, de mondit seigneur le Dauphin, ou ses enfants mâles et femelles, ses descendants, héritiers et successeurs nés et à naître, ni de la part de l'Empereur, du roi des Romains, de l'archiduc Charles, son second fils, de ses autres enfants, mâles et femelles, et descendants, ses héritiers et successeurs, nés et à naître; Moyennant laquelle Couronne d'Espagne et les autres royaumes, îles, États, pays et places qui en dépendent, l'Électeur de Bavière, tant en qualité de

père et de légitime tuteur et administrateur du prince électoral, son fils aîné, qu'au nom dudit prince électoral et qu'en celui de leurs enfants, héritiers et successeurs, nés et à naître, comme aussi ledit prince électoral de Bavière, dès qu'il sera majeur, pour soi-même, ses enfants, héritiers et successeurs, nés et à naître, se tiendront satisfaits que ledit prince électoral ait pour son partage la cession faite ci-dessus dans ce même article ; et ledit Électeur de Bavière, tant en qualité de père et de légitime tuteur et administrateur du prince électoral, son fils aîné, qu'au nom dudit prince et qu'en celui de ses enfants, héritiers et successeurs, nés et à naître, renoncera, lors du décès de Sa Majesté catholique, et ledit prince électoral, dès qu'il sera majeur, à tous droits et prétentions sur la portion assignée à Mgr le Dauphin et sur celle qui doit être assignée à l'archiduc Charles dans l'article suivant, et que de tout cela ils feront dépêcher des actes solemnels dans la plus forte et la meilleure forme qui se pourra, à sçavoir l'Électeur de Bavière dans la qualité ci-dessus dite, lors du décès de Sa Majesté catholique sans enfants, et ledit prince électoral, dès qu'il sera majeur.

Article 6e.

On exceptera toutefois encore desdites cessions et assignations le duché de Milan, que les deux seigneurs rois et les seigneurs États-Généraux sont convenus devoir être donné à l'archiduc Charles d'Autriche, second fils du sérénissime et très puissant prince Léopold, élu Empereur des Romains, en partage et extinction de toutes les prétentions et droits que ledit Empereur, le roi des Romains,

l'archiduc Charles, son second fils, tous ses autres enfants, mâles ou femelles, et descendants, ses successeurs et héritiers, nés et à naître, pourraient avoir sur ladite succession d'Espagne, lequel archiduc aura en toute propriété et possession plénière ledit duché de Milan, pour lui, ses héritiers et successeurs, nés et à naître, pour aussi en jouir à perpétuité, sans pouvoir être jamais troublé, sous quelque prétexte que ce soit de droits ou de prétentions, directement ou indirectement, de la part du roi très chrétien, de mondit seigneur le Dauphin, ou des princes ses enfants et descendants, ses héritiers et successeurs, nés et à naître, ni aussi de la part de l'Électeur de Bavière, au nom du prince électoral, son fils aîné, ni dudit prince électoral, leurs enfants, descendants, héritiers et successeurs, nés et à naître.

ARTICLE 7e.

Moyennant lequel duché de Milan, l'Empereur aussi, tant en son propre nom qu'en celui du roi des Romains, de l'archiduc Charles, son second fils, ses enfants mâles ou femelles, leurs enfants, héritiers et successeurs, nés et à naître, comme aussi le roi des Romains et l'archiduc Charles, dès qu'il sera majeur, pour lui-même, leurs enfants, héritiers et successeurs, nés et à naître, se tiendront satisfaits que l'archiduc Charles ait en extinction de toutes leurs prétentions sur la succession d'Espagne la cession faite ci-dessus dudit duché de Milan, et ledit Empereur, tant en son propre nom qu'en celui du roi des Romains, de l'archiduc Charles, son second fils, ses enfants, mâles ou femelles, et les leurs, leurs héritiers et successeurs, comme aussi ledit roi des Romains, en son propre nom, renonceront,

lors du décès de Sa Majesté catholique, et l'archiduc Charles, dès qu'il sera majeur, à tous autres droits et prétentions sur ladite Couronne d'Espagne et sur les autres royaumes, îles, États, pays et places qui en dépendent, qui composent les partages et les portions assignés ci-dessus à Mgr le Dauphin et au prince électoral de Bavière, et que, de tout cela, ils feront dépêcher des actes solemnels dans la plus forte et la meilleure forme qu'il se pourra, sçavoir l'Empereur et le roi des Romains, lors du décès de Sa Majesté catholique sans enfants, et l'archiduc Charles, dès qu'il sera majeur.

ARTICLE 8e.

Le présent traité sera communiqué à l'Empereur et à l'Électeur de Bavière par le roi de la Grande-Bretagne et les seigneurs États-Généraux aussitôt après la signature et l'échange des ratifications, et Sa Majesté impériale, le roi des Romains et ledit Électeur seront invités de l'approuver, lors du décès du roi d'Espagne sans enfants, et l'archiduc Charles, ainsi que le prince électoral de Bavière, dès qu'ils seront majeurs.

ARTICLE 9e.

Que si l'Empereur, le roi des Romains ou l'Électeur de Bavière refusent d'y entrer, les deux seigneurs rois et les seigneurs États-Généraux empêcheront le prince, fils ou frère de celui qui refusera, d'entrer en possession de ce qui lui sera assigné, et sa portion demeurera comme en séquestre entre les mains des vice-rois, gouverneurs et autres régents qui y gouverneront de la part du roi d'Espagne, lesquels ne pourront s'en désaisir que du consentement des deux seigneurs rois et des seigneurs États-

Généraux, jusqu'à ce qu'il aura agréé ledit partage et cette convention, et, en cas que, nonobstant cela, il voulût prendre possession de sa portion, ou de celle qui sera assignée aux autres, lesdits deux seigneurs rois et lesdits seigneurs États-Généraux, comme aussi ceux qui se contenteront de leur partage en vertu de cette convention, l'empêcheront de toute leur foree.

ARTICLE 10e.

Le roi d'Espagne venant à mourir sans enfants, et ainsi le susdit cas arrivant, les deux seigneurs rois et les seigneurs États-Généraux s'obligent de laisser toute la succession dans l'état comme alors elle se trouvera, sans s'en saisir en tout ou en partie, directement ou indirectement, mais chaque prince pourra d'abord se mettre en possession de ce qu'il lui est assigné pour son partage, dès qu'il aura satisfait de sa part aux articles cinq, six, sept et neuf précédants celui-ci, et, s'il y trouve de la difficulté, les deux seigneurs rois et les seigneurs États-Généraux feront tous leurs devoirs possibles afin que chaqu'un soit mis en possession de sa portion, selon cette convention, et qu'elle puisse avoir son entier effet, s'engageant à donner, par terre et par mer, les secours et assistances d'hommes et de vaisseaux nécessaires pour contraindre par la force ceux qui s'opposeront à ladite exécution.

ARTICLE 11e.

Si lesdits deux seigneurs rois et les seigneurs États-Généraux, ou quelqu'un d'eux, sont attaqués de qui que ce soit à cause de cette convention ou de l'exécution qu'on en fera, on s'assistera mutuellement l'un l'autre avec toutes

ses forces et on se rendra garant de la ponctuelle exécution de ladite convention et des renonciations faites en conséquence.

ARTICLE 12e.

Seront admis dans le présent traité tous rois, princes et États qui voudront y entrer, et il sera permis auxdits deux seigneurs rois et aux seigneurs États-Généraux, et à chacun d'eux en particulier, de requérir et inviter tous ceux qu'ils trouveront bon de requérir et inviter, lesquels seront semblablement garants de l'exécution de ce traité et de la validité des renonciations qui y sont contenues.

ARTICLE 13e.

Et, pour assurer davantage le repos de l'Europe, lesdits rois, princes et États seront, non seulement garants de ladite exécution du présent traité et de la validité desdites renonciations, comme ci-dessus, mais, si quelqu'un des princes en faveur desquels les partages sont faits voulait dans la suite troubler l'ordre établi par ce traité, faire de nouvelles entreprises y contraires, et ainsi s'agrandir aux dépens des autres, sous quelque prétexte que ce soit, la même garantie du traité sera censée devoir s'étendre aussi en ce cas, en sorte que les rois, princes et États qui la promettent seront tenus d'employer leurs forces pour s'opposer auxdites entreprises, et pour maintenir toutes choses dans l'état convenu par lesdits articles.

ARTICLE 14e.

Que si quelque prince que ce soit s'oppose à la prise de possession des partages convenus, lesdits seigneurs rois et

les seigneurs États-Généraux seront obligés de s'entr'ayder l'un l'autre contre cette opposition et de l'empêcher avec toutes leurs forces, et l'on conviendra d'abord après la signature du présent traité de la proportion que chacun doit contribuer tant par terre que par mer.

ARTICLE 15e.

Le présent traité sera ratifié et approuvé par lesdits deux seigneurs rois et les seigneurs États-Généraux, et les lettres de ratification seront échangées dans le terme de trois semaines, ou plus tôt, si faire se peut, à compter du jour de la signature.

En foi de quoi nous avons signé la présente et mis le cachet de nos armes. Fait à La Haye, le 11 octobre 1698.

(L. S.) TALLARD. (L. S.) PORTLAND. (L. S.) F. VERBOLT,
(L. S.) WILLIAMSON. (L. S.) F. B. DE RHEEDE.
(L. S.) A. HEINSIUS.
(L. S.) JOHANN BECKER.
(L. S.) J. VAN DER DOES.
(L. S.) W. VAN HAREN.
(L. S.) A. LEMKER.
(L. S.) J. DE DREWS.

ARTICLE SÉPARÉ ET SECRET [1].

Les deux seigneurs rois et les seigneurs États-Généraux sont convenus pareillement qu'en cas que le Duché de Milan tombât en séquestre, en vertu de la clause marquée

---

[1] Cet article, qui vient le premier, parmi les articles séparés, occupe un feuillet, recto et verso.

dans l'article 9 du traité passé ce jourd'huy, entre les mains de M. le prince de Vaudemont, qui en est présentement gouverneur, qu'à son déceds, en quelque temps qu'il arrive, ledit séquestre et par conséquent le gouvernement dudit Duché sera administré par M. le prince Charles de Vaudemont, son fils.

Cet article secret aura la même force que s'il était inséré dans le traité qui a été fait aujourd'huy auquel il a rapport, en foy de quoy nous, qui avons signé ledit traité, avons signé le présent article et fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à La Haye, le unze octobre 1698.

(L. S.) TALLARD. (L. S.) PORTLAND.
(L. S.) WILLIAMSON.

ARTICLE SECRET [1].

Comme le Roy Très-Chrétien, le Roi de la Grande-Bretagne, et les seigneurs États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas sont convenus par le traité signé aujourd'huy du partage qui devait être fait de la succession du roi d'Espagne, afin de prévenir les malheurs que le déceds de ce prince, s'il meurt sans enfans, pourrait produire dans l'Europe, et que la plus grande partie de ladite succession a été assignée au prince électoral de Bavière, sans qu'on ait déterminé à qui elle passerait après lui, s'il venait pareillement à mourir sans enfans, Sa Majesté très

---

[1] Cet article secret remplit trois feuillets, dont la dernière page est blanche.

chrétienne, Sa Majesté britannique et les seigneurs États-Généraux, pour éviter encore les contestations et les guerres qu'un tel cas pourrait produire, sont convenus de nouveau par cet article secret, qui aura la même force que le traité cy-dessus marqué auquel il a rapport,

Premièrement, que, si le roi d'Espagne vient à mourir sans enfans, et que, par conséquent, les royaumes d'Espagnes, les Indes, isles et autres pays et États, qui sont assignés au prince électoral de Bavières, tombent en sa puissance, l'Électeur de Bavière d'à-présent sera tuteur et curateur du prince son fils pendant sa minorité, durant laquelle il sera chargé du gouvernement et de l'administration de tous les Royaumes, isles, pays et places qui ont été assignés au prince son fils par ledit traité,

Et, secondement, que, si ledit prince venait à mourir sans enfants, Son Altesse électorale de Bavière, son père, lui succédera en tous les Royaumes, isles, États, pays et places qui lui ont été assignez pour son partage, dont il jouïra en toute propriété et pleine possession, lui et ses enfants masles et femeles, descendants, successeurs et hérittiers nés et à naître, sans que l'Empereur, Mgr le Dauphin, leurs enfans, masles ou femeles, descendans, successeurs et hérittiers, ni aucun autre, puissent sous aucun prétexte former la moindre prétention sur cette succession, Sa Majesté très chrétienne, Sa Majesté britannique et les seigneurs États-Généraux s'engageant de nouveau d'employer toutes leurs forces par terre et par mer pour maintenir l'ordre qui est étably par cet article au sujet de la succession de la monarchie d'Espagne, dont ils sont convenus unanimement dans la vue de procurer par cette prévoyance la continuation de la

tranquillité générale qui vient d'être rétablie dans l'Europe.

Seront admis dans le présent traité, quand il sera rendu public par la mort du Prince Électoral, en cas qu'elle arrive sans enfans, tous Rois, Princes et États qui voudront y entrer, et il sera permis auxdits deux seigneurs Rois et aux seigneurs États-Généraux, et à chacun d'eux en particulier, de requérir et inviter tous ceux qu'ils trouveront bon de requérir et inviter, lesquels seront semblablement garants de ce qui est porté dans le présent article secret.

En foy de quoy, nous, qui avons signé le traité auquel ce présent article a raport, avons aussy signé ledit article et fait aposer le cachet de nos armes.

Fait à la Haye, le unze octobre 1698.

(L. S.) TALLARD. (L. S.) PORTLAND.

(L. S.) WILLIAMSON [1].

ARTICLE SÉPARÉ [2].

En explication des articles cinq, sept et dix du traité passé à la Haye cejourd'huy, on est convenu que, quoique l'archiduc Charles ne doive donner son acte de renonciation que quand il sera majeur, pourveu que l'Empereur et le Roi des Romains ayent donné les leurs, ledit Archiduc

---

[1] Il est à remarquer, pour cet article, comme pour le précédent, que, non-seulement il n'est pas signé par les fondés de pouvoirs des États-Généraux, quoique conclu aussi au nom de ces États, mais que, de plus, ils se trouvent tous les deux enclavés, pour ainsi dire, et proclamés partie intégrante d'un ensemble d'articles signés par les mêmes députés, de telle sorte que leurs maîtres pouvaient à leur gré les invoquer ou les répudier.

[2] Ce troisième article ne remplit qu'un seul feuillet, recto et verso. N'étant qu'un article séparé et non pas secret, il semblerait qu'il eût dû venir immédiatement après le corps du traité.

pourra entrer en possession de son partage lors du déceds de Sa Majesté catholique sans enfants, quoique mineur; bien entendu que ledit Archiduc sera toujours obligé de donner son acte de renonciation, quand il sera majeur; et pareillement on est convenu que, quoique le Prince électoral de Bavière soit mineur, pourveu que l'Électeur de Bavière son père, en qualité de père et de légitime tuteur et administrateur dudit prince, ait donné le sien, ledit prince électoral de Bavière pourra entrer en possession de son partage lors du déceds de Sa Majesté catholique sans enfants, quoique mineur; bien entendu que ledit Prince électoral de Bavière sera toujours obligé de donner son acte de renonciation, dès qu'il sera majeur [1]; en foy de quoy, nous, qui avons signé le traitté, avons aussi signez le présent article, et mis le cachet de nos armes.

Fait à la Haye, le unzième d'octobre 1698.

(L. S.) TALLARD. (L. S.) PORTLAND. (L. S.) FRANÇOIS VERBOLT.
(L. S.) WILLIAMSON. (L. S.) F. B. DE REEDE.
(L. S.) A. HEINSIUS.
(L. S.) JOHANN BECKER.
(L. S.) J. VAN DER DOES.
(L. S.) W. V. HAREN.
(L. S.) AR. LEMKER.
(L. S.) J. DE DREWS.

---

[1] Tallard avait écrit de sa main au bas d'une copie de cet article, en l'envoyant au Roi, le 3 novembre : « Cet article est pour expliquer qu'il ne faudra pas attendre que ces princes ci-dessus nommés ayent donné l'acte de renonciation qu'ils sont obligés de donner, quand ils seront majeurs, pour entrer en possession de leur partage, pourvu que l'Empereur et le roi des Romains, d'une part, et l'Électeur de Bavière, de l'autre, en aient donné en conformité du traité. » — *Angleterre*, t. 177, fol. 187.

N° 6

DÉCLARATION DU ROI

pour l'exécution du traité concernant la succession d'Espagne en faveur du prince électoral de Bavière[1].

Louis etc.. à tous ceux etc... salut.

Désirant contribuer autant qu'il peut dépendre de nous à la conservation de la tranquillité publique, qui a été rétablie par les traités de Ryswick, nous aurions jugé à propos pour cet effet d'envoyer notre pouvoir à notre très cher et bien amé le sieur comte de Tallard, lieutenant-général de nos armées et en notre province de Dauphiné, et notre ambassadeur extraordinaire en Angleterre, pour conclure un traité avec notre très cher et très amé frère, le roi de la Grande-Bretagne, et nos très chers et grands amés les États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, qui puisse prévenir les événements qui pourraient exciter de nouveaux troubles dans l'Europe à l'occasion de la mort de notre très cher et très amé frère et beau-frère le roi d'Espagne; en conséquence desquels pouvoirs ledit sieur comte de Tallard aurait conclu, arrêté et signé ledit traité

(1) *Hollande,* t. 177.

à La Haye le onzième jour d'octobre dernier, duquel nous avons fourni notre ratification aujourd'hui; et, comme, par les articles 4, 5, 6 et 7 dudit traité, il a été fait un partage de la succession d'Espagne, tant en faveur de notre très cher et très amé fils unique le Dauphin qu'en celle de notre très cher et très amé cousin et petit neveu le prince électoral, fils aîné de notre très cher et très amé frère l'Électeur de Bavière, et en celle de notre très cher et très amé frère et cousin l'archiduc Charles d'Autriche, second fils de notre très cher et très amé frère l'Empereur, à condition qu'il serait par nous expédié des actes solennels en la plus forte et la meilleure forme qu'il se pourra, pour être délivrés avec ladite ratification de tout ce qui est contenu dans lesdits articles 4, 5, 6 et 7 du traité ci-dessus mentionné et d'autres, lors de la mort de notre dit frère et beau-frère le roi catholique sans enfants, lesquels derniers actes seront en ce cas d'acquits et de renonciation alors présente *(sic)*; pour ces causes et autres à ce mouvant, n'ayant rien de plus à cœur que de satisfaire audit traité et prévenir toutes les contestations qui pourraient survenir au sujet de ladite succession, nous avons déclaré, et par ces présentes déclarons, tant en notre nom qu'en celui de notredit fils unique le Dauphin, ses enfants mâles ou femelles, héritiers et successeurs nés et à naître, que, le cas de la mort de notredit frère et beau-frère le roi d'Espagne arrivant, nous nous tiendrons satisfaits, comme audit cas nous nous tenons satisfaits par la présente, du partage assigné à notredit fils unique par le 4e article dudit traité en extinction de tous nos droits, actions et prétentions sur ladite succession d'Espagne, sans aucune exception ni réserve, et sans que

nous, ou notredit fils unique, y puissions rien prétendre de plus. En conséquence duquel partage assigné à notredit fils unique, nous déclarerons, lors du décès de notre frère et beau-frère le roi d'Espagne, que nous céderons et transporterons, comme, audit cas, nous cédons et transportons par le présent acte, tant en notre nom qu'en celui de notredit fils unique, ses enfants mâles ou femelles, héritiers et successeurs, nés et à naître, à notredit cousin et petit-neveu le prince électoral de Bavière, ses enfants et descendants mâles ou femelles, héritiers et successeurs nés ou à naître, conformément audit traité, tous nos autres droits, actions et prétentions que nous, ou notre fils unique, ses enfants mâles ou femelles, héritiers et successeurs, nés et à naître, aurons et pourrons avoir sur ladite succession d'Espagne, sans aucune exception ni réserve que le duché de Milan, qui, selon l'article 6e dudit traité, est assigné à notredit frère et cousin l'archiduc Charles d'Autriche; consentons et accordons, en conséquence de l'article 5e dudit traité, que la Couronne d'Espagne et tous les autres royaumes, îles, États et places qui en dépendent présentement, tant dehors que dedans l'Europe, assignés comme dit est par ledit article 5e, soient donnés et demeurent en partage à notredit cousin et petit-neveu, le prince électoral de Bavière, en toute propriété et possession plénière, pour en jouir par notredit cousin et petit-neveu le prince électoral de Bavière, ses enfants et descendants, mâles ou femelles, héritiers et successeurs nés et à naître, à perpétuité, sans pouvoir jamais être troublés par nous ou notredit fils unique, ses enfants et descendants mâles ou femelles, ses héritiers et successeurs nés et à naître, sous

quelque prétexte que ce soit de droits ou de prétentions, directement ou indirectement, même par cession, appel, révolte ou telle autre voye que ce puisse être, déclarons en outre, tant en notre nom qu'en celui de notredit fils unique, ses enfants et descendants, mâles ou femelles, héritiers ou successeurs nés et à naître, que nous renoncerons, moyennant ledit partage, lors du décès de notre frère et beau-frère le roi d'Espagne, comme nous renonçons par la présente, à tous les droits, actions et prétentions qui nous appartiennent ou à notredit fils unique, et qui pourront nous appartenir, sur ladite Couronne d'Espagne et sur les autres royaumes, îles, États, pays et places, tant en dehors que dedans l'Europe, qui en dépendent présentement, et qui, par ledit traité, sont cédés et assignés à notredit cousin et petit-neveu, ses enfants et descendants, mâles ou femelles, héritiers et successeurs, nés et à naître; enfin nous promettons, tant en notre nom qu'en celui de notredit fils unique, que nous contribuerons de toutes nos forces à faire jouir notredit cousin et petit-neveu, le prince électoral de Bavière, ses enfants et descendants, mâles ou femelles, héritiers et successeurs, nés et à naître, de tout l'effet et contenu audit traité, et que nous l'observerons et ferons observer inviolablement; consentons que la présente déclaration soit mise en dépôt entre les mains de notredit frère le roi de la Grande-Bretagne, et même dans celle desdits États-Généraux, pour y demeurer jusques à la mort de notredit frère et beau-frère le roi d'Espagne sans enfants, aussitôt après laquelle nous ferons expédier un acte semblable à celui-ci tout pur et pour le cas alors devenu présent, par lequel nous approuverons et confirmerons de nouveau ledit traité,

tant en notre nom qu'en celui de notredit fils unique, ses enfants ou descendants mâles ou femelles, héritiers et successeurs, nés et à naître, et le ferons délivrer à notredit frère l'Électeur de Bavière, ou à notredit cousin et petit-neveu, promettant de n'entrer en possession du partage de notredit fils unique, ni de souffrir qu'il y entre, avant que ledit acte soit délivré, et, afin qu'il ne manque rien de notre part pour l'exécution de ce qui est porté par ledit traité, nous avons donné pouvoir et permission à notredit fils unique de fournir de sa part toutes déclarations qui seront estimées nécessaires, l'ayant quant à ce autorisé, et autorisons par ces présentes, que nous voulons et entendons être exécutées et avoir leur effet, quand même il serait apporté quelque retardement à délivrer la déclaration qui doit être expédiée aussitôt après la mort de notredit frère et beau-frère le roi d'Espagne. En foi de quoi nous avons signé ces présentes de notre main et à elles fait apposer notre scel secret. Donné etc...

N° 7

DÉCLARATION DE MGR LE DAUPHIN

pour l'exécution du traité concernant la succession d'Espagne, portant ratification du même traité (1).

Louis, Dauphin de France, fils unique du Roi, A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Ayant vu et examiné le traité que notre très cher et bien amé le sieur comte de Tallard, lieutenant-général des armées de notre très honoré seigneur et père, et de sa province de Dauphiné, et son ambassadeur extraordinaire en Angleterre, muni de pleins pouvoirs suffisants, aurait conclu, arrêté et signé le onzième octobre dernier à La Haye, avec le sieur Guillaume de Bentinck, comte de Portland, chevalier de l'Ordre de la Jarretière, conseiller au privé Conseil de notre très cher et très amé frère le roi de la Grande-Bretagne, premier gentilhomme de sa chambre et général de sa cavalerie, et le sieur Joseph Williamson, chevalier, conseiller aussi au privé Conseil de notredit frère, et garde des Archives de l'État, munis de pleins pouvoirs de la part de notredit frère le roi

---

(1) *Hollande,* t. 177.

de la Grande-Bretagne, et avec les seigneurs François Verbolt, sénateur et bourgmestre de la ville de Nimègue, maître général des postes dans le duché de Gueldre, comté de Zutphen et autres lieux, Frédéric, baron de Reede, seigneur de Lier, Saint-Antoine, ter Lee, etc..., commandeur de Buren, de l'Ordre de la noblesse de Hollande et Westfrise, Antoine Heinsius, conseiller pensionnaire, garde du grand sceau et surintendant des fiefs de la même province de Hollande et Westfrise, Jean Becker, ancien sénateur et bourgmestre de la ville de Middelbourg, Jean van der Does, seigneur de Bergestein, de l'Ordre de la noblesse de la province d'Utrecht, Guillaume Vanharen, ci-devant grietman du Bilt, député de la part de la noblesse aux États de Frise et curateur de l'Université de Franeker, Arnold Lemker, bourgmestre de la ville de Deventer, et Jean de Drews, tous députés en l'assemblée de nos très chers et grands amis les États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, de la part des provinces de Gueldre, Hollande et Westfrise, Zeelande, Utrecht, Frise, Overisel, Groningue et les Omelandes, aussi munis de pleins pouvoirs de la part desdits États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas ; duquel traité, qui a été estimé nécessaire pour régler la succession de la Couronne d'Espagne, au cas que notre très cher et très amé frère et oncle vînt à mourir sans enfants, et prévenir les événements fâcheux qu'un tel cas pourrait produire.

La teneur s'ensuit : Soit notoire etc.

La permission du Roi à Monseigneur de donner des pouvoirs à M. le comte de Tallard.

Le pouvoir de Monseigneur à M. le comte de Tallard.

Nous, ayant agréable le susdit traité, avons en conséquence de la permission qui nous en a été donnée par notredit très honoré seigneur et père, et du pouvoir que nous avions aussi donné audit sieur comte de Tallard, approuvé, accepté, ratifié et confirmé, et, par ces présentes, approuvons, acceptons, ratifions et confirmons ledit traité en tout son contenu, promettant et nous engageant à l'observer et faire observer, aux mêmes conditions, obligations et garanties qui y sont portées et qui auront la même force que si elles étaient ici répétées; et, comme, par les articles 4, 5, 6 et 7e dudit traité, il a été fait un partage de ladite succession d'Espagne, tant en notre faveur qu'en celle de notre très cher et très amé neveu le prince électoral, fils aîné de notre très cher et très amé frère et cousin l'archiduc Charles d'Autriche, second fils de notre très cher et très amé frère l'Empereur, à condition qu'il serait par nous expédié des actes solennels, en la plus forte et la meilleure forme que faire se pourra, pour être délivrés au temps de la ratification, de tout ce qui est contenu dans lesdits articles 4, 5, 6 et 7e du traité ci-dessus mentionné et d'autres, lors de la mort de notredit frère et oncle le roi catholique, sans enfants, lesquels derniers actes seront en ce cas d'acquits et de renonciation alors présente.

Pour ces causes et autres à ce nous mouvant, n'ayant rien de plus à cœur que de satisfaire audit traité et prévenir toutes les contestations qui pourraient survenir au sujet de ladite succession, nous avons déclaré, et par ces présentes, déclarons, tant en notre nom qu'en celui de nos enfants, mâles ou femelles, héritiers et successeurs, nés et à naître, que, le cas de la mort de notredit frère et oncle le roi

d'Espagne arrivant, nous nous tiendrons satisfaits, comme audit cas nous nous tenons satisfaits par la présente, du partage à nous assigné par le 4e article dudit traité, en extinction de tous nos droits, actions et prétentions sur ladite succession d'Espagne, sans aucune exception ni réserve, et sans que nous puissions y rien prétendre de plus.

En conséquence duquel partage à nous assigné, nous déclarerons, lors du décès de notredit frère et oncle le roi d'Espagne, que nous céderons et transporterons, comme, audit cas, nous cédons et transportons par le présent acte, tant en notre nom qu'en celui de nos enfants mâles ou femelles, héritiers et successeurs nés et à naître, à notredit neveu le prince électoral de Bavière, ses enfants ou descendants mâles ou femelles, héritiers et successeurs nés et à naître, conformément audit traité, tous nos autres droits, actions et prétentions, que nous ou nos enfants, mâles ou femelles, héritiers et sucesseurs, nés et à naître, aurons et pourrons avoir sur ladite succession d'Espagne, sans aucune exception ni réserve que le duché de Milan, qui, selon l'article 6e dudit traité, est assigné à notredit frère et cousin l'archiduc Charles d'Autriche; consentons et accordons, en conséquence de l'article 5e dudit traité, que la Couronne d'Espagne et tous les autres royaumes, îles, États et places qui en dépendent présentement, tant dehors que dedans l'Europe, assignés comme dit est par ledit article 5e, soient et demeurent en partage à notredit neveu le prince électoral de Bavière en toute propriété et possession plénière, pour en jouir par notredit neveu le prince électoral de Bavière, ses enfants et descendants mâles ou femelles,

héritiers et successeurs nés ou à naître, à perpétuité, sans pouvoir être jamais troublés par nous, ou nos enfants, et descendants mâles ou femelles, héritiers et successeurs, nés et à naître, sous quelque prétexte que ce soit de droits ou de prétentions, directement ou indirectement, même par cession, appel, révolte ou telle autre voie que ce puisse être; déclarons en outre, tant en notre nom qu'en celui de nos enfants et descendants mâles ou femelles, héritiers et successeurs nés et à naître, que nous renoncerons, moyennant ledit partage, lors du décès de notredit frère et oncle le roi d'Espagne, comme nous renonçons par la présente, à tous les droits, actions et prétentions qui nous appartiennent ou qui pourront nous appartenir sur ladite Couronne d'Espagne et sur les autres royaumes, îles, États, pays et places, tant dehors que dedans l'Europe, qui en dépendent présentement, et qui, par les traités, sont cédés et assignés à notredit neveu, ses enfants et descendants mâles ou femelles, héritiers et successeurs nés et à naître; enfin nous promettons, tant en notre nom qu'en celui de nos enfants et descendants mâles ou femelles, héritiers et successeurs nés et à naître, que nous contribuerons de toutes nos forces à faire jouir notredit neveu, le prince électoral, ses enfants et descendants, mâles ou femelles, héritiers et successeurs nés et à naître, de tout l'effet et contenu audit traité, et que nous l'observerons et ferons observer inviolablement; consentons que la présente déclaration soit mise en dépôt entre les mains de notredit frère le roi de la Grande-Bretagne, et même dans celles desdits États Généraux, pour y demeurer jusques à la mort de notredit frère et oncle le roi d'Espagne sans enfants, aussitôt après

laquelle nous ferons expédier un acte semblable à celui-ci tout pur, pour le cas, alors devenu présent, par lequel nous approuverons et confirmerons de nouveau ledit traité, tant en notre nom qu'en celui de nos enfants et descendants mâles ou femelles, héritiers et successeurs nés et à naître, et le ferons délivrer à notredit frère et beau-frère l'Électeur de Bavière, ou à notredit neveu le prince électoral, son fils aîné, promettant de ne point entrer en possession de notre partage avant que ledit acte soit délivré ; voulons aussi et entendons que la présente déclaration soit exécutée et ait son effet, quand même il serait apporté quelque retardement à délivrer celle qui doit être expédiée après la mort de notredit frère et oncle le roi d'Espagne.

En foi de quoi nous avons signé ces présentes de notre main et y avons fait apposer notre scel ordinaire.

Donné à Fontainebleau, le jour d'octobre mil six cents quatre-vingt-dix-huit.

N° 8

ACTE DE LA RENONCIATION

qui doit être faite par l'Empereur lors du décès de Sa Majesté catholique sans enfants, pour être remis aux parties intéressées suivant le traité passé à La Haye le 11 octobre 1698, dans les propres termes énoncés ci-dessus ou équivalents, où les parties intéressées avec Sa Majesté impériale trouvent leur sûreté; après lequel acte délivré, l'archiduc, ou ses tuteurs en son nom, pourront entrer en possession de son partage (1).

Léopold, par la grâce de Dieu, Empereur des Romains, etc... à tous ceux etc..., savoir faisons qu'ayant vu et examiné le traité fait entre le roi très chrétien, de la Grande-Bretagne, et les seigneurs États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, à la Haye, le 11e d'octobre, pour régler la succession de la Couronne d'Espagne, en cas que ce roi vînt à mourir sans enfants, et prévenir les suites fâcheuses qu'un tel cas pourrait faire naître, s'il n'y était pourvu à temps, dont la teneur s'ensuit :

---

(1) *Angleterre*, t. 177, fol. 188-192.

(Fiat insertio.)

Et le dernier cas, à savoir le déceds du roi d'Espagne sans enfants étant présentement arrivé, nous déclarons, tant en notre propre nom qu'en celui du roi des Romains, notre fils aîné, que de l'archiduc Charles, notre second fils, des archiduchesses, nos filles, et nos autres enfants et descendants mâles ou femelles, héritiers et successeurs, nés et à naître, d'avoir agréé, approuvé et ratifié, comme nous agréons, approuvons et ratifions par la présente, ledit traité, selon sa forme et teneur, et de nous obliger et engager, comme nous nous obligeons et engageons par le présent acte, à observer et à faire observer ledit traité aux mêmes conditions, obligations et garantie qui y sont portées, et qui auront les mêmes forces que si elles étaient de nouveau ici répétées, et spécialement les articles 4, 5, 6 et 7 dudit traité, par lesquels a été fait un partage de ladite succession d'Espagne en faveur dudit archiduc Charles, notre second fils, du Dauphin de France et du prince électoral de Bavière, fils aîné de l'Électeur de Bavière, à condition que par nous en seraient dépêchés des actes solennels d'acquits et de renonciation, dans la plus forte et la meilleure forme qui se pourrait, et délivrés au temps du déceds de Sa Majesté catholique sans enfants; et, n'ayant rien de plus à cœur que de satisfaire audit traité et prévenir toutes sortes de disputes qui pourraient survenir au sujet de ladite succession, nous avons déclaré et déclarons, par la présente, tant en notre propre nom qu'au nom du roi des Romains, notre fils aîné, de l'archiduc Charles, notre second fils, les archiduchesses, nos filles, et nos autres enfants et descendants mâles ou

femelles, les héritiers et successeurs nés et à naître, que nous nous tenons satisfaits du partage assigné audit archiduc Charles, notre second fils, par le 6e article dudit traité, à savoir le duché de Milan, en extinction de tous nos droits, actions et prétentions sur la succession d'Espagne, sans aucune exception ni réserve, et sans que nous, ledit roi des Romains, ledit archiduc et nos autres enfants puissions prétendre davantage, et qu'ensuite, moyennant ledit duché de Milan, assigné audit archiduc, notre second fils, nous déclarons de céder et transporter, comme nous cédons et transportons, par la présente, tant en notre nom qu'en celui du roi des Romains, l'archiduc Charles, les archiduchesses, nos filles, et nos autres enfants mâles ou femelles, héritiers et successeurs nés et à naître, audit Dauphin de France, ses enfants et descendants, mâles ou femelles, héritiers et successeurs nés et à naître, comme aussi audit prince électoral de Bavière, ses enfants et descendants mâles ou femelles, héritiers et successeurs nés et à naître, conformément audit traité, tous nos autres droits, actions et prétentions, que nous ou nos enfants mâles ou femelles, héritiers et successeurs nés et à naître, avons ou prétendons avoir sur ladite succession d'Espagne, sans aucune exception ni réserve, et consentons et accordons en conséquence que la Couronne d'Espagne et tous les autres royaumes, îles, États et places qui en dépendent présentement, tant dehors que dans l'Europe, soient donnés et demeurent en partage audit Dauphin de France et audit prince électoral de Bavière, selon le 4e et 5e article dudit traité, et que chacun d'eux jouissent *(sic)* de leur partage y assigné en toute propriété et possession plénière pour eux,

leurs enfants et descendants mâles ou femelles, héritiers et successeurs nés et à naître, à perpétuité, sans pouvoir être jamais troublé par nous ou nos enfants et descendants mâles ou femelles, nos héritiers et successeurs nés et à naître, sous quelque prétexte que ce soit de droits ou de prétentions, directement ou indirectement, même par cession, appel, révolte ou autre voye, et, en outre, nous déclarons, tant en notre propre nom qu'en celui du roi des Romains, de l'archiduc Charles, des archiduchesses, nos filles, et de nos autres enfants ou descendants mâles ou femelles, héritiers et successeurs nés et à naître, de renoncer, moyennant ledit partage, comme nous renonçons par la présente, à tous les droits, actions et prétentions qui nous appartiennent ou que nous prétendons sur ladite Couronne d'Espagne, ou sur les autres royaumes, îles, États, pays et places, tant dehors que dedans l'Europe, qui en dépendent présentement, et qui, par ledit traité, sont cédés et assignés au prince électoral de Bavière et audit Dauphin de France.

Enfin, nous promettons, tant en notre propre nom qu'en celui du roi des Romains, de l'archiduc Charles, des archiduchesses, nos filles, et de nos autres enfants et descendants, mâles et femelles, héritiers et successeurs, nés et à naître, que nous laisserons avoir, sans aucun empêchement, audit Dauphin et audit prince électoral de Bavière, leurs enfants et descendants mâles ou femelles, leurs héritiers et successeurs, nés et à naître, tout l'effet et la jouissance dudit traité.

N° 9

ARTICLE ADDITIONNEL

(31 octobre 1698) [1].

Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de la Grande Bretagne, ayant reçu deux actes solennels, signés par notre très cher et très amé frère le roi très chrétien, et par notre très cher et très amé frère le Dauphin, son fils unique, conformément aux articles 4, 5, 6 et 7 du traité signé le onzième d'octobre dernier, promettons, en foi et parole de roi, de garder lesdits actes en dépôt entre nos mains, tant qu'il plaira à Dieu de conserver la vie de notre très cher et très amé frère le roi catholique, sans pouvoir délivrer lesdits actes pendant la vie de Sadite Majesté catholique à qui que ce soit, sans exception, que de notre commun consentement avec notredit frère le roi très chrétien et avec notredit frère le Dauphin, son fils unique; et promettons que, si l'Empereur et le roi des Romains, ou bien l'Électeur de Bavière, au nom du prince électoral son fils, en qualité de père et légitime

---

[1] *Angleterre*, t. 177, fol. 194-195. — La pièce qui occupe le folio 193 semble n'être que le germe ou le brouillon de celle que nous donnons, au moins de la première partie.

tuteur et administrateur dudit prince, entrent dans ledit traité dont il est parlé ci-dessus avant le décès de Sa Majesté catholique, ils seront tenus, et le roi des Romains pareillement, aussi bien que l'Électeur de Bavière, dans les qualités susdites, de remettre entre nos mains un acte pareil en substance, ou tel qu'on conviendra de concert, à celui qui nous a été remis par notre très cher frère le roi très chrétien et notre très cher frère le Dauphin, son fils unique; sans que cela les dégage de donner après la mort du roi d'Espagne, en conformité dudit traité, un acte pareil, ou en termes équivalents, d'acquit et de renonciation de présent, à la satisfaction des parties intéressées, à celui que nous avons remis pour modèle au sieur comte de Tallard, lequel a été paraphé par les sieurs le comte de Portland et le chevalier Williamson, nos plénipotentiaires audit traité, duquel acte il nous a aussi été remis un pareil modèle paraphé par le sieur comte de Tallard, plénipotentiaire de notre très cher frère le roi très chrétien. Fait à Loo, le 31 octobre 1698. *Signé :* William R.

N° 10

TRAITÉ D'ALLIANCE

entre Leurs Hautes Puissances les États Généraux des Provinces-Unies, d'une part, et Son Altesse Électorale d'autre part, touchant la conservation des Pays-Bas espagnols après le décès de Sa Majesté catholique, fait à Bruxelles le 23 août 1698.

(Traduit du latin)

Les affaires d'Espagne étant par la stérilité, tant de la reine défunte d'Espagne que de la présente aujourd'hui régnante, épouse de Sa Majesté catholique le roi Charles deuxième, par la grâce de Dieu roi d'Espagne et des Indes, etc.... dans une telle situation qu'après le décès de Sa Majesté catholique on a raison de craindre de très grandes et dangereuses révolutions sur la succession dans

---

(1) *Hollande*, t. 177, et *Bavière*, t. 43. — Nous avons désiré savoir si, à défaut du traité qu'on va lire, il n'en existerait pas un autre, d'une date et d'une teneur un peu différentes, aux Archives royales de La Haye. La réponse de M. de Riemsdijk, que nous ne saurions en vérité trop remercier, a été négative. Cette réponse confirmerait l'hypothèse que le traité signalé à Louis XIV a été détruit, car il est assez difficile d'admettre qu'il n'y ait pas eu à cette époque des conventions secrètes entre les États-Généraux et Max-Emmanuel.

ses royaumes, ce qui *(sic)* plaise pourtant au Tout-Puissant de prévenir en accordant à Sa Majesté une postérité féconde.

Les États-Généraux des Provinces-Unies, d'une part, et le sérénissime prince Électeur Max-Emmanuel, d'autre part, considérant les troubles et malheurs qui pourraient naître au sujet de la succession espagnole, laquelle, toute réglée et décidée qu'elle paraît être par la paix des Pyrénées, sera peut-être révoquée en doute par quelques puissances, ont jugé à propos, et même très nécessaire, et cela par un mouvement d'équité et pour l'amour du bien public, d'entrer dans une alliance et confédération particulière, qui n'a uniquement pour but que la conservation des Pays-Bas espagnols, et de convenir entre eux pour cet effet les articles suivants :

Art. 1er. — Leurs Hautes Puissances les seigneurs États-Généraux des Provinces-Unies s'obligent et promettent en vertu d'icelle qu'en cas que Sa Majesté catholique d'à-présent vînt à décéder sans postérité légitime, nommément sans enfants, de prendre alors toutes les provinces du Pays-Bas espagnol, dans l'état qu'elles se trouvent à présent, et conformément au traité de paix de Ryswick, en leur garantie et protection en faveur de Son Altesse sérénissime le prince électoral de Bavière, promettant de défendre lesdites provinces pour le sérénissime prince électoral de Bavière contre tous ceux qui y pourraient prétendre, ou qui s'en voudront emparer, soit par ouverture ou par moyens de quelque prétexte, couleur et nature qu'ils soient, et, comme la conservation des États et provinces que les seigneurs États-Généraux considèrent comme la barrière et l'avant-mur de leur République leur importe beaucoup à eux-

mêmes, ils ne prétendent point d'autres satisfactions pour cette protection promise, ni pour le présent, ni pour l'avenir, que l'observation inviolable de tous les points dont on est convenu dans ce traité de part et d'autre; et cette protection, dont les seigneurs États-Généraux se chargent en faveur du sérénissime prince électoral de Bavière durera et continuera jusqu'au temps que tous les différends qui naîtront au sujet de la succession espagnole seront terminés et réglés au contentement universel de toute l'Europe et du bien public.

2° Quand le sérénissime prince électoral de Bavière, à qui la succession d'Espagne appartient par droit de naissance, préférablement à tous les autres qui y pourraient prétendre, se fondant en ceci sur la paix des Pyrénées qui lui a procuré cet avantage, se trouvera dans la paisible jouissance et possession des royaumes, États et provinces appartenant au roi et à la Couronne d'Espagne, et que par conséquent alors la protection des seigneurs États-Généraux ne lui sera plus nécessaire, lesdits États-Généraux seront obligés de retirer toutes leurs troupes et garnisons des villes fortes, châteaux, châtellenies et villages dudit Pays-Bas espagnol, sans aucun retardement, et de bonne foi.

3° Cette sortie des troupes hollandaises se fera précisément trois mois après que l'intimation en aura été faite de la part de Son Altesse sérénissime le prince électoral de Bavière auxdits seigneurs États-Généraux.

4° Après que les trois mois seront expirés, les troupes des seigneurs États-Généraux sortiront du Pays-Bas espagnol en bon ordre, sans faire aucun dégât, ni dans les places et lieux qu'elles sont obligées de quitter, ni le pays plat où elles passeront.

5° Aucunes prétentions, telles qu'elles puissent être, soit des hypothèques, vieilles ou nouvelles, qui pourraient se trouver nées ou qu'on pourrait former, n'apporteront de retardement à l'évacuation du Pays-Bas espagnol.

6° Leurs Hautes Puissances les seigneurs États-Généraux ne cherchant rien avec plus d'empressement que de jouir d'une paix perpétuelle et d'entretenir une bonne correspondance avec toutes les puisssances voisines, et n'ayant rien plus à cœur que la conservation de leur État souverainement acquis de bon droit, dont ils regardent le Pays-Bas espagnol comme la barrière qui leur sert de défense, déclarent expressément par cet article que leur intention n'est pas de se mêler des affaires de la succession d'Espagne, de manière à en vouloir décider, ni en tout, ni en partie, remettant le tout à la disposition divine, dont ils espèrent des expédients qui préviendront toute effusion du sang chrétien.

7° Son Altesse électorale de Bavière, en reconnaissance de cette généreuse protection dont les seigneurs États-Généraux se veulent bien charger en faveur du sérénissime prince électoral son fils, promet, tant pour lui que pour ledit sérénissime prince électoral, de céder aussitôt après le décès de Sa Majesté catholique aux seigneurs États-Généraux à perpétuité le fort Marie sur l'Escaut, avec toutes ses annexes, spécialement le droit de péage, en sorte néanmoins que ce droit ne puisse être diminué ni augmenté, et que les denrées et vivres destinées pour la Cour de Bruxelles passent quittes et franches de ce droit.

8° Il ne sera permis de transporter aucune marchandise de fabrique étrangère par Ostende, Nieuport, Bruges, ni par

aucune autre place maritime, à Anvers, et encore moins d'approfondir l'Escaut entre Gand, Dendermonde et Anvers, pour l'usage de plus gros vaisseaux que ceux qu'on y voit à présent, et, pour empêcher plus sûrement toute contravention au sujet du transport des marchandises de fabrique étrangère, il sera permis aux États-Généraux d'établir et de faire bâtir un comptoir de visite sur le bord de l'Escaut entre Gand et Dendermonde, même d'avoir un contrôleur à Gand, duquel les conducteurs des vaisseaux qui voudront passer de Gand à Dendermonde seront obligés de prendre un certificat ou lettre d'assurance, qu'ils feront reconnaître par les commis hollandais préposés pour ladite visite.

9° Cette visite des vaisseaux allant de Gand à Dendermonde se fera toujours en présence de deux commissaires, députés de la Cour de Bruxelles, établis à cet effet, et, quand il se trouvera quelque contrebande dans un vaisseau, le comptoir arrêtera le bâtiment et le conducteur, et en donnera avis à la Cour de Bruxelles, qui, dans le temps de huit jours, déclarera les marchandises de contrebande confisquées au profit du comptoir hollandais, et condamnera le conducteur en une peine arbitraire pour avoir violé le droit que les seigneurs États-Généraux se sont acquis par le présent traité en la meilleure forme qu'il est possible.

10° Son Altesse électorale fera assigner aux députés hollandais commis pour la visite susdite un endroit commode entre Gand et Dendermonde sur l'Escaut, pour y avoir une maison et un jardin potager que les seigneurs États-Généraux feront faire à leurs propres frais, à condition qu'on ne fera point d'exercice de la religion protestante dans ladite maison et place en dépendant, ce qui est défendu

expressément, et pareillement défendu aux États-Généraux des Provinces-Unies et tous leurs sujets de s'y établir, ou d'y acheter des terres, matériaux ou choses semblables. En récompense, Son Altesse électorale veut bien et promet pour elle et son fils de donner une garde de quinze mousquetaires et un sergent de ses propres troupes aux députés de Leurs Hautes Puissances pour ladite visite, qui les assisteront dans la fonction de leurs charges et les serviront fidèlement jour et nuit, tant pour empêcher que les conducteurs des vaisseaux ne puissent contrevenir à ce qui est stipulé par ce traité que pour les défendre contre les insultes des fripons et vagabonds.

11° Il est permis aux députés des États-Généraux pour la visite des vaisseaux allant de Gand à Dendermonde d'entourer leur demeure d'un fossé large de deux toises seulement, et tout autre ouvrage est défendu expressément.

12° Comme on est convenu ci-dessus par l'article 9 que la visite des vaisseaux allant de Gand à Dendermonde ne se fera point sans la participation de deux commissaires de la Cour de Bruxelles, ils seront obligés de se tenir prêts pour cela de jour et de nuit. Il ne sera pas permis aux députés des États-Généraux d'arrêter conducteur, vaisseau ni marchandises, sans la participation des commissaires de la Cour de Bruxelles, sans que, sous ce prétexte, lesdits commissaires puissent refuser leur consentement, lorsqu'il se trouvera des contrebandes, ni favoriser les conducteurs.

13° Au contraire, lesdits commissaires de la Cour de Bruxelles s'engageront solennellement et par serment à l'observation de leur instruction, dont sera donné copie aux seigneurs États-Généraux.

14° Son Altesse électorale de Bavière promet tant pour lui que pour le sérénissime prince électoral, son fils, de retraiter l'octroi nouveau accordé par Sa Majesté catholique à ses sujets des Pays-Bas pour la formation d'une nouvelle Compagnie des Indes Orientales, et s'oblige qu'il n'en sera accordé de semblable.

15° La ratification de ce traité sera échangée en quinze jours à compter de celui de la date, et sera tenu secret de part et d'autre, autant qu'il se peut.

Conclu à Bruxelles, le 28 août 1698.

DICKFELD. PRIELMEYER.

N° 11

LETTRE

adressée aux États-Généraux de la part de l'Électeur de Bavière

(4 novembre 1699) [1].

Hauts et puissants seigneurs,

Son Altesse électorale de Bavière, mon maître, m'a commandé de donner part à Vos Hautes Puissances que, l'année passée, quelques personnes mal intentionnées firent courir un certain traité faux et supposé entre Vos Hautes Puissances et Son Altesse électorale, concernant la succession et partage de la monarchie d'Espagne, et que, depuis peu, il y court un nouveau traité sur le même pied et sur la même matière (entre Vos Hautes Puissances et Sadite Altesse électorale), qui, selon son contenu, paraît être d'un même autheur, puisqu'il est corrélatif au premier, et, comme Son Altesse électorale a jugé qu'il était du royal service de Sa Majesté catholique, et de son propre honneur,

---

[1] *Archives royales de La Haye.*

de faire connaître au publicq la fausseté des papiers si pernicieux, elle les a fait brûler publiquement à Bruxelles par la main du bourreau, faisant offrir en même temps trois mille pistoles à celuy ou ceux qui lui donneront connaissance de l'autheur de ces écrits; ensuite de ces avis, Son Altesse électorale espère de la sagesse et prudence de Vos Hautes Puissances qu'elles voudront bien aussy, de leur côté, faire les démonstrations qu'elles jugeront convenables pour réprimer l'insolence d'un autheur si malicieux, qui semble n'avoir autre vue que celle de rompre la bonne intelligence entre Sa Majesté catholique et Vos Hautes Puissances, de quoi il mériterait un châtiment bien exemplaire et bien rigoureux, s'il pouvait être découvert. Si Vos Hautes Puissances me font l'honneur de me participer la résolution qu'elles voudront bien prendre à ce sujet, j'en donneray incessamment part à Son Altesse électorale, suivant qu'elle m'en a chargé par le précédent et dernier courrier.

A La Haye, le quatrième de novembre 1699.

LE BARON DE LANCIER.

Nº 12

DÉCLARATION

à signer par l'Électeur de Bavière [1].

Emmanuel, duc de Bavière, Électeur du saint-empire romain, etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, savoir faisons qu'ayant vu et examiné le traité fait entre le roi très chrétien, le roi de la Grande-Bretagne et les seigneurs États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, signé à La Haye, le 11 octobre 1698, fait pour régler la succession de la Couronne d'Espagne, en cas que le roi catholique vînt à mourir sans enfants, et pour prévenir les suites fâcheuses qu'un tel cas pourrait faire naître, s'il n'y était pourvu à temps; dont la teneur suit :

Ici doit être inséré le traité.

Nous déclarons en conséquence du traité ci-dessus énoncé, auquel nous avons souscrit, soit en notre propre

---

[1] *Angleterre*, t. 179, fol. 135-138. — D'après une note, ce modèle avait été préparé par Heinsius et remis par lui à La Haye entre les mains de Tallard, sans doute à la fin de 1698.

nom, soit en qualité de père et de légitime tuteur et administrateur du prince électoral de Bavière, notre fils aîné, au nom dudit prince, d'avoir agréé, approuvé et ratifié, comme nous agréons, approuvons et ratifions par la présente, ledit traité, selon sa forme et teneur, et de nous obliger et engager, comme nous nous obligeons et engageons par le présent acte, à observer et faire observer ledit traité aux mêmes conditions, obligations et garanties qui y sont portées, et qui auront la même force que si elles étaient de nouveau ici répétées, et spécialement les articles 4, 5, 6 et 7 dudit traité, par lequel a été fait un partage de ladite succession d'Espagne en faveur de notre très cher fils, le prince électoral de Bavière, comme aussi [1] du sérénissime et très puissant prince Louis, Dauphin de France, et du sérénissime archiduc, Charles d'Autriche, second fils de l'Empereur, à condition que par nous il sera expédié des actes solennels, que voici, en la plus forte et la meilleure forme qui se pourra, et d'autres d'aquit et de renonciation purs, et quand le cas sera devenu présent par la mort de Sa Majesté catholique sans enfants; et, n'ayant rien de plus à cœur que de me conformer audit traité, et de prévenir toutes les disputes qui pourraient survenir au sujet de ladite succession, nous avons déclaré, comme nous déclarons par la présente, et en notre propre nom, et en qualité de père et de légitime tuteur et administrateur du prince électoral de Bavière, notre fils aîné, au nom dudit prince, et en celui de

---

[1] Addition de Tallard au coin de la page en bas (fol. 135, verso): « Comme je n'ai su le titre que M. de Bavière voudrait donner à M. le Dauphin, j'ai mis, « le sérénissime et très puissant prince », qui m'a paru suffisant, et je n'ai mis que « sérénissime » à l'archiduc. Si je me suis trompé, ayez la bonté de m'envoyer ce qu'il faudra ajouter. »

nos enfants mâles et femelles, héritiers et successeurs nés et à naître, que, ledit cas arrivant, nous nous tiendrons satisfaits, comme audit cas nous nous tenons satisfaits par la présente, du partage assigné à notredit fils par le 5e article dudit traité, en extinction de tous les droits, actions et prétentions que le prince électoral, notredit fils, ou nous, pourrions avoir sur ladite succession d'Espagne, sans aucune exception ni réserve, et sans y pouvoir prétendre davantage, et qu'ensuite, moyennant ledit partage à nous assigné, et ledit cas arrivant, nous déclarons que nous céderons et transporterons, lors du décès du roi d'Espagne, comme audit cas nous cédons et transportons par la présente, tant en notre propre nom que dans les qualités susdites, au nom du prince électoral, notre fils aîné, et qu'en celui de nos enfants mâles ou femelles, héritiers et successeurs, nés et à naître, au sérénissime et très puissant prince Louis, Dauphin de France, ses enfants et descendants mâles ou femelles, héritiers et successeurs, nés et à naître, conformément audit traité, tous nos autres droits, actions et prétentions, qu'en tel cas, nous, le prince électoral, notre fils aîné, nos enfants mâles ou femelles, nos héritiers et successeurs nés et à naître, aurions ou pourrions avoir sur la portion qui lui est assignée, et consentons et accordons, en conséquence de l'article 4 dudit traité, que les royaumes de Naples et de Sicile, les places situées sur la côte de Toscane comprises sous le nom de Piombin, Porto-Longon, Telamone, Orbitello, Sancto-Stephano et Porto-Ercole, comme aussi la ville et le marquisat de Final, la province de Guipuscoa, spécialement les villes de Fontarabie et de Saint-Sébastien, nommément le port du Passage, assignés par le 4e article

dudit traité au sérénissime et très puissant prince Louis, Dauphin de France, lui soient donnés et lui demeurent en partage, comme il est dit ci-dessus, pour en jouir en toute propriété et possession plénière, lui, ses enfants mâles ou femelles, héritiers, descendants et successeurs, nés et à naître, à perpétuité, sans pouvoir être jamais troublé par nous ni par le prince électoral, notre fils aîné, ou nos enfants et descendants, mâles ou femelles, héritiers et successeurs, nés et à naître, sous quelque prétexte que ce soit de droits ou de prétentions, directement ou indirectement, ni par cession, ni par appel, ni par révolte, ni même sous le prétexte du testament qui vient d'être fait en faveur de notre dit fils le prince électoral de Bavière; enfin nous promettons, et en notre propre nom, et au nom du prince électoral, notre fils aîné, dans les qualités susdites, et en celui de nos enfants, mâles ou femelles, héritiers et successeurs, nés et à naître, que nous contribuerons de toutes nos forces à faire avoir audit sérénissime et très puissant prince Louis, Dauphin de France, ses enfants ou descendants, mâles ou femelles, héritiers et successeurs nés et à naître, tout l'effet et la jouissance dudit traité, et qu'au jour du décès de Sa Majesté catholique, sans enfants, nous expédierons un acte semblable à celui-ci tout pur et de présent, par lequel nous approuverons et confirmerons de nouveau ledit traité, soit en notre propre nom, soit comme père et légitime tuteur et administrateur du prince électoral de Bavière, notre fils aîné, au nom dudit prince, et en celui de nos enfants mâles ou femelles, héritiers et successeurs nés et à naître, promettant de n'entrer en possession dudit partage qu'après que nous aurons fait délivrer ledit acte au

sérénissime et très puissant prince Louis, Dauphin de France; et, cependant, ledit présent acte continuera, même après la mort du roi d'Espagne, d'être valide et sortira son plein et entier effet, quand même on différerait à délivrer celui qui est mentionné ci-dessus. En foi de quoi, nous, soit en notre nom, soit comme père et légitime tuteur et administrateur du prince électoral de Bavière, notre fils, au nom dudit prince, avons signé la présente déclaration et y avons fait apposer le sceau de nos armes.

N° 13

DÉCLARATION

telle qu'elle doit être écrite par Son Altesse l'Électeur de Bavière au bas d'une copie du traité signé à La Haye le 11 d'octobre 1698 (1).

Nous, Emmanuel etc...

Ayant eu communication et lu le traité fait entre le roi très chrétien, le roi de la Grande-Bretagne et les seigneurs États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas signé à La Haye le onze d'octobre 1698, Déclarons, soit en notre propre nom, soit en qualité de père et de légitime tuteur et administrateur du prince électoral de Bavière, notre fils aîné, au nom dudit prince et en celui de nos enfants et descendants mâles ou femelles, héritiers et successeurs nés et à naître, que nous souscrivons et consentons à tout ce qui est porté dans ledit traité et principalement à ce qui est réglé au sujet du partage de la succession de Sa Majesté catholique, si elle vient à mourir sans enfants, promettant

---

(1) *Angleterre*, t. 179, fol. 133-134 et 139-140. « Reçu par le Roi le 30 janvier 1699. M. de Tallard. Modèle donné à M. de Portland. » Ces mots sont à l'angle gauche supérieur du fol. 133. V. plus haut, p. 612.

en foi et parole de prince, en notre propre nom et en qualité de père et de légitime tuteur et administrateur du prince électoral de Bavière, notre fils aîné, au nom dudit prince et en celui de nos enfants et descendants mâles ou femelles, héritiers et successeurs nés et à naître, *de ne rien faire par rapport aux choses portées dans ledit traité que de concert avec les deux seigneurs rois ci-dessus nommés et les seigneurs États-Généraux* (1), et de ne contrevenir jamais en aucun point à ce qui y est contenu sous aucun prétexte que ce puisse être, même sous celui de prétendre que le testament que Sa Majesté catholique vient de faire en faveur de notre très cher fils le prince électoral de Bavière y puisse apporter aucun changement, nous engageant pareillement en foi et parole de prince, et en vertu des qualités susdites de faire ratifier audit prince électoral, notre fils aîné, tout ce qui est porté dans le traité ci-dessus, dès qu'il aura atteint l'âge de majorité; en foi de quoi, soit en notre propre nom, soit comme père et légitime tuteur et administrateur de notre très cher fils le prince électoral de Bavière, au nom dudit prince, nous avons écrit et signé de notre main et fait aposer le sceau de nos armes à la présente déclaration. Fait etc...

ARTICLE SÉPARÉ.

Le roi très chrétien, ayant été informé depuis quelque temps que Sa Majesté catholique a fait un testament en faveur du prince électoral de Bavière, par lequel il le fait

(1) En marge, Tallard a ajouté de sa main : « J'ai mis la clause que j'ai sublignée pour acquérir par le consentement de M. de Bavière un droit de l'empêcher de faire passer son fils en Espagne. »

héritier universel de la monarchie d'Espagne, est convenu avec le roi de la Grande-Bretagne et les seigneurs États-Généraux : premièrement, que cette disposition faite au préjudice des droits et des prétentions de Mgr le Dauphin, sans entendre même les raisons dont il peut les appuyer, n'apportera aucun changement aux mesures prises pour le repos de l'Europe par le traité signé à La Haye le 11e d'octobre 1689 entre lesdits deux seigneurs rois et lesdits seigneurs États-Généraux, où lesdites puissances sont convenues du partage qui doit être fait de la monarchie d'Espagne, lorsque la succession en sera ouverte; et, secondement, que, si quelque prince ou État que ce soit voulait se servir de ce prétexte pour empêcher l'exécution dudit traité lors du décès de Sa Majesté catholique sans enfants, ou même faire des ligues de son vivant pour se mettre en état de la traverser, quand le susdit cas arrivera, il sera déclaré perturbateur du repos public, l'on conviendra des moyens de le ranger à la raison, et Sa Majesté britannique et les seigneurs États-Généraux promettent de nouveau de donner tels secours d'hommes, de vaisseaux et d'argent, qui seront jugés nécessaires d'un commun concert, suivant la qualité de l'opposition que l'on pourrait apporter à l'exécution dudit traité. En foy de quoi nous avons signé le présent article séparé qui y aura rapport et qui aura la même force que s'il y était inséré mot à mot. Fait et signé à Londres par nous, plénipotentiaires de France et d'Angleterre au traité susdit, le   1699, et à La Haye, par ceux des États-Généraux, le   .

N° 14

PROJET DE DÉCLARATION POUR LES ALLIÉS [1]

(1er janvier 1699)

Comme le sérénissime et très puissant prince Louis XIV.... et le sérénissime et très puissant prince Guillaume.... et les seigneurs États-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas n'ont rien de plus à cœur que de prévenir les malheurs que produirait une nouvelle guerre, et conserver la paix et le repos dans toute l'Europe, ils ont fait un traité solennel, signé à La Haye le 11 d'octobre dernier, par lequel ils sont convenus du partage de toute la succession d'Espagne en faveur de Mgr le Dauphin, de l'archiduc Charles, second fils de Sa Majesté impériale, et du prince électoral de Bavière, en cas que Sa Majesté catholique vînt à mourir sans enfants ; mais, lesdits seigneurs rois et les seigneurs États-Généraux ayant appris depuis que le roi d'Espagne avait fait un testament, et institué pour

---

(1) Envoyé par Tallard au Roi le 26 janvier 1699. — *Angleterre*, t. 179, fol. 141-142.

son héritier universel le prince électoral et qu'ainsi il est destiné audit prince électoral par ledit testament plus que ce qui lui est assigné pour son partage par le traité ci-dessus énoncé, lesdits seigneurs rois et lesdits seigneurs États-Généraux, ne voulant rien omettre de ce qui peut contribuer à la conservation de la paix et de la tranquillité générale, et obvier à tout ce qui peut y être contraire, ont trouvé bon de déclarer, comme ils déclarent par la présente, que, nonobstant ledit testament du roi d'Espagne, ils persisteront, comme ils persistent par celle-ci, dans les mêmes dispositions et intentions qu'ils ont eues en faisant ledit traité, et que, pour en donner une preuve évidente, ils ont de nouveau approuvé et confirmé, comme ils approuvent et confirment par cette déclaration, ledit traité du onze d'octobre dernier, comme aussi tous les actes qui en dépendent et ont été faits en conséquence, ou qui y ont rapport, voulant qu'ils aient la même force que s'ils étaient de nouveau répétés et insérés mot à mot dans celle-ci, et promettant d'observer et de faire observer le tout inviolablement, sans aucune exception ni réserve, et de se garantir et assister réciproquement de toutes leurs forces par terre et par mer contre toutes sortes d'actions et de prétentions ultérieures et contraires audit partage, soit de la part du prince électoral de Bavière en vertu dudit testament du roi d'Espagne, ou de quelqu'autre que ce puisse être, sous ledit prétexte, soit encore sous celui d'autres testaments, contrats de mariage, conventions ou accords faits ou à faire par qui que ce puisse être, sous les mêmes garanties, obligations et assistances comprises dans ledit traité.

En foi de quoi, les soussignés, commissaires et députés desdits rois et desdits seigneurs États-Généraux, ont signé ce présent acte, et y apposé les sceaux de leurs armes, promettant d'en rapporter la ratification chacun de leur côté trois semaines après la signature, et plus tôt, s'il se peut.

BIBLIOTHÈQUE SAINTE GENEVIÈVE

TABLE DES MATIÈRES

ERRATA

Page	ligne	au lieu de		lisez	
Page 5	ligne 2	au lieu de	*travers*	lisez	*à travers.*
„ 10	„ 30	„	*Monbaga*	„	*Monbaza.*
„ 20	„ 3	„	*de s'en choisir un autre parmi*	„	*d'avoir même épuisé.*
„ 44	„ 29	„	*folio*	„	*tome.*
„ 80	„ 5	„	*feue*	„	*feu.*
„ 83	„ 30	„	*parti réussir*	„	*parti de réussir.*
„ 102	„ 10	„	*jetait*	„	*lançait.*
„ 109	„ 14	„	*admis*	„	*cru.*
„ 110	„ 14	„	*jusqu'à*	„	*sur.*
„ 110	„ 17	„	*jusqu'au*	„	*même au.*
„ 118	„ 25	„	*préocupait*	„	*préoccupait.*
„ 120	„ 5	„	*cavallerie*	„	*cavalerie.*
„ 141	„ 31	„	*Espage*	„	*Espagne.*
„ 221	„ 31	„	*Rossieeuw*	„	*Rosseeuw.*
„ 228	„ 23	„	*65*	„	*165.*
„ 241	„ 8	„	*de plus en plus*	„	*instamment.*
„ 241	„ 19	„	*plus jamais*	„	*plus que jamais.*
„ 257	„ 5	„	*a*	„	*la.*
„ 263	„ 16	„	*Cañales*	„	*Canales.*
„ 264	„ 20	„	*Cañales*	„	*Canales.*
„ 271	„ 4	„	*favorable*	„	*propice.*
„ 288	„ 37	„	*arrivée*	„	*reçue.*
„ 338	„ 29	„	*moité*	„	*moitié.*
„ 371	„ 4	„	*Caminia*	„	*Caminha.*
„ 374	„ 12	„	*Usseda*	„	*Uceda.*
„ 381	„ 13	„	*Seste*	„	*Sesto.*
„ 385	„ 1	„	*es*	„	*les.*
„ 412	„ 21	„	*cousin*	„	*oncle.*
„ 421	„ 16	„	*incident*	„	*épisode.*
„ 426	„ 16	„	*Caminia*	„	*Caminha.*
„ 446	„ 21	„	*instructions*	„	*intentions.*
„ 451	„ 8	„	*maître*	„	*maîtresse.*
„ 456	„ 34	„	*(2)*	„	*(1).*
„ 492	„ 35	„	*etirât*	„	*retirât.*
„ 496	„ 30	„	*définitir*	„	*définitif.*
„ 540	„ 22	„	*beaucoup*	„	*de très près.*
„ 596	„ 27	„	*eut*	„	*eût.*
„ 622	„ 13	„	*se trouva*	„	*fut.*
„ 641	„ 2	„	*Carlovitz*	„	*Carlowitz.*
„ 698	„ 16	„	*t. 43*	„	*t. 42.*

BIBLIOTHÈQUE SAINTE GENEVIÈVE